ÉTUDE PREALABLE A L'ÉLABORATION D'UN

SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

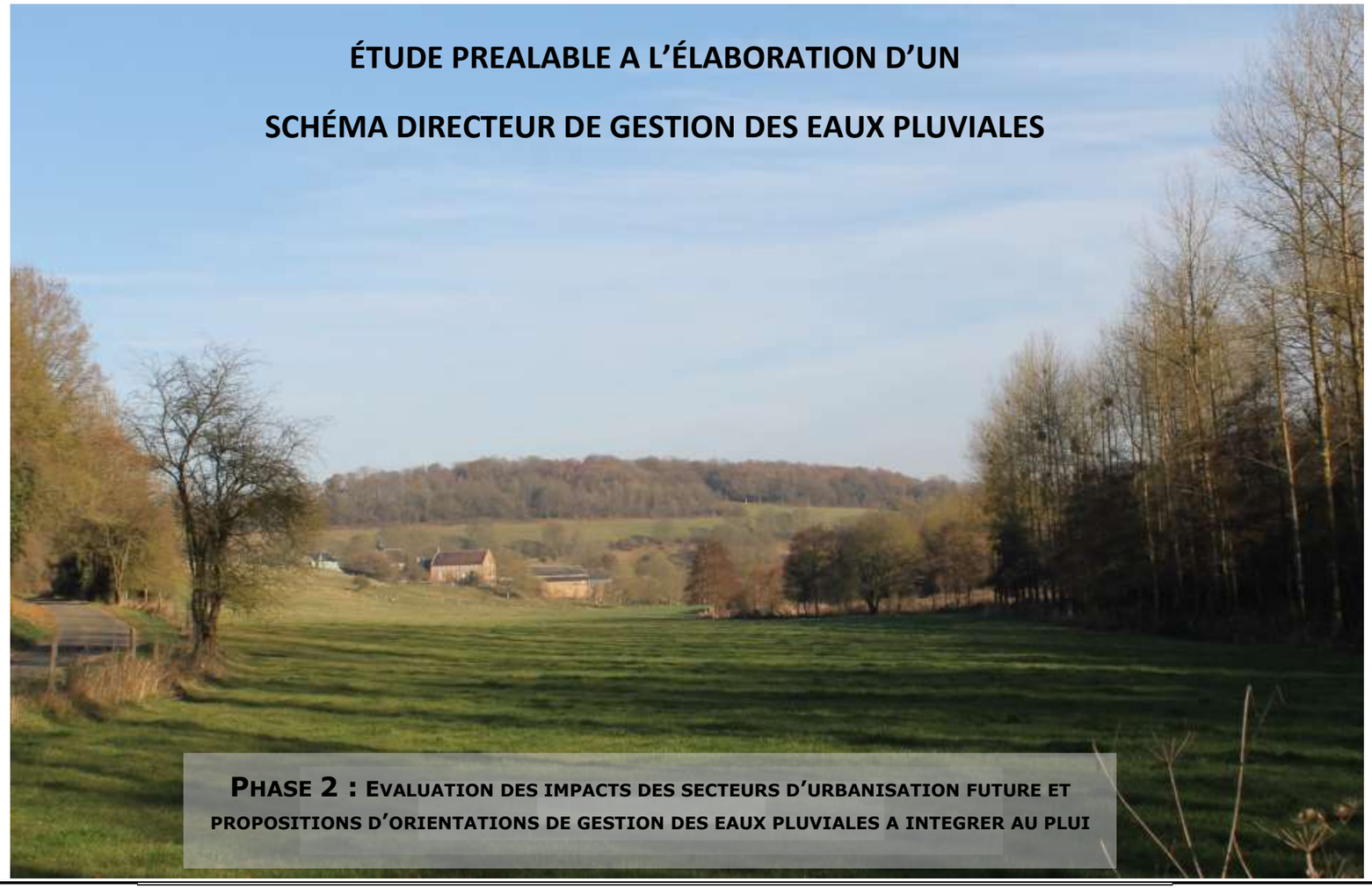

PHASE 2 : EVALUATION DES IMPACTS DES SECTEURS D'URBANISATION FUTURE ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES A INTEGRER AU PLUI

VERSION DEFINITIVE – FEVRIER 2021

Opération cofinancée par le fonds européen de développement régional (FEDER)

SOMMAIRE

I. PREAMBULE A L'ETUDE PREALABLE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES 2

I.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS 3
I.2. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE 3
I.3. PHASAGE DE L'ETUDE & CONTENU DU PRESENT DOCUMENT 4

II. PHASE 2 : EVALUATION DES IMPACTS DES SECTEURS D'URBANISATION FUTURE ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES A INTEGRER AU PLUI 5

II.1. INTRODUCTION 6
II.2. METHODE D'ETUDE DES SECTEURS D'URBANISATION AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES (« DENTS CREUSES ») 7
II.2.1. Méthode de classification des dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation 7
II.2.2. Prospections de terrain 7
II.2.3. Résultats de la classification 8
II.2.4. Présentation de cas concrets de dents creuses pour les différentes classes d'aléa 8
II.3. ETUDE DES PROJETS D'EXTENSION URBAINE (ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS ET DE PROGRAMMATION) 11
II.4. PROPOSITIONS D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES 12
II.4.1. Programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols 12
II.4.2. Etude de faisabilité de la déconnexion des eaux pluviales 12
II.4.3. Etudes hydrauliques pour le dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales 12
II.4.4. Sondages pédologiques et tests de perméabilité 12
II.4.5. Estimations des coûts des différents types d'investigations complémentaires proposées et des travaux à mettre en œuvre 13
II.4.6. Valeurs indicatives pour la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce 13
II.5. SYNTHESE PAR COMMUNE 15
II.5.1. Commune d'Airaines 16
II.5.2. Commune d'Arguel 30
II.5.3. Commune d'Aumont 34
II.5.4. Commune d'Avelesges 38
II.5.5. Commune de Beaucamps-le-Jeune 42
II.5.6. Commune de Beaucamps-le-Vieux 46
II.5.7. Commune de Belloy-Saint-Léonard 60
II.5.8. Commune de Bergicourt 64
II.5.9. Commune de Bettembos 69
II.5.10. Commune de Blangy-sous-Poix 73
II.5.11. Commune de Bougainville 77
II.5.12. Commune de Briquemesnil-Floxicourt 81
II.5.13. Commune de Brocourt 85
II.5.14. Commune de Bussy-les-Poix 89
II.5.15. Commune de Camps-en-Amiénois 96
II.5.16. Commune de Caulières 100
II.5.17. Commune de Courcelles-sous-Moyencourt 105
II.5.18. Commune de Croixrault 109
II.5.19. Commune de Dromesnil 117
II.5.20. Commune d'Eplessier 121
II.5.21. Commune d'Equennes-Eramecourt 126
II.5.22. Commune de Famechon 130
II.5.23. Commune de Fluy 134
II.5.24. Commune de Fourcigny 137
II.5.25. Commune de Fresnoy-au-Val 142
II.5.26. Commune de Fricamps 146
II.5.27. Commune de Gauville 150
II.5.28. Commune de Guizancourt 155
II.5.29. Commune d'Hescamps 160
II.5.30. Commune d'Hornoy-le-Bourg 173
II.5.31. Commune de Lachapelle 197
II.5.32. Commune de Lafresguimont-Saint-Martin 201
II.5.33. Commune de Laleu 212
II.5.34. Commune de Lamaronde 216
II.5.35. Commune du Quesne 220
II.5.36. Commune de Lignières-Châtelain 226
II.5.37. Commune de Liomer 230
II.5.38. Commune de Marlers 235
II.5.39. Commune de Meigneux 239
II.5.40. Commune de Méréaucourt 243
II.5.41. Commune de Méricourt-en-Vimeu 247
II.5.42. Commune de Métigny 251
II.5.43. Commune de Molliens-Dreuil 255
II.5.44. Commune de Montagne-Fayel 264
II.5.45. Commune de Morvillers-Saint-Saturnin 268
II.5.46. Commune de Moyencourt-les-Poix 276
II.5.47. Commune de Neuville-Coppegueule 280
II.5.48. Commune d'Offignies 284
II.5.49. Commune d'Oissy 288
II.5.50. Commune de Poix-de-Picardie 292
II.5.51. Commune de Quesnoy-sur-Airaines 304
II.5.52. Commune de Quevauvillers 308
II.5.53. Commune de Riencourt 317
II.5.54. Commune de Saint-Aubin-Montenoy 322
II.5.55. Commune de Saint-Germain-sur-Bresle 328
II.5.56. Commune de Sainte-Segrée 334
II.5.57. Commune de Saulchoy-sous-Poix 338
II.5.58. Commune de Tailly 342
II.5.59. Commune de Thieulloy-l'Abbaye 346
II.5.60. Commune de Thieulloy-la-Ville 351
II.5.61. Commune de Villers-Campsart 355
II.5.62. Commune de Vraignes-les-Hornoy 360
II.5.63. Commune de Warlus 364

III. ANNEXES 370

I. PREAMBULE A L'ETUDE PREALABLE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

I.1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la communauté de communes Sud-Ouest Amiénois (CCSOA) réalisait en 2016 une étude préalable à la réalisation de son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) sur son territoire.

Or, depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois a fusionné avec deux autres communautés de communes (celles du Contynois et de la Région Oisemont), pour donner la communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO).

Aujourd'hui le maître d'ouvrage de cette étude est donc devenu la communauté de communes Somme Sud-Ouest, mais l'étude réalisée sur la nouvelle communauté de communes concerne uniquement le territoire du Sud-Ouest Amiénois (correspondant au territoire de l'ancienne communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois). Deux autres Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales concernent le territoire de la CC2SO : celui du Contynois, qui a été finalisé, et celui de la région Oisemont qui est en cours d'élaboration.

La réalisation de cette étude préalable doit permettre d'intégrer au document d'urbanisme la gestion des eaux pluviales dans son aménagement du territoire, avec :

- Un diagnostic de territoire, présentant les enjeux et les objectifs généraux en matière de gestion du pluvial, à l'échelle du bassin versant. Ce diagnostic alimentera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi ;
- Des propositions d'objectifs généraux de gestion des eaux pluviales sur les différents scenarii de développement ;
- Un pré-zonage pluvial accompagné de prescriptions, qui figureront dans le règlement et cartes annexes du PLUi.

I.2. Cadre législatif et réglementaire

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la communauté de communes Somme Sud-Ouest se doit d'évaluer l'impact des scenarii d'aménagement sur la gestion des eaux pluviales sur le territoire de l'ex-CCSOA.

Le PLUi comprend (voir le code de l'urbanisme (CU), articles L.123-1 à L.123-5) :

- Un rapport de présentation, qui explique les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ;
- Un règlement, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation ;
- Des annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC, etc.).

L'élaboration d'une étude préalable à la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur la communauté de communes s'intègrera donc dans les différents documents du PLUi.

L'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le zonage d'assainissement pluvial doit distinguer :

- Des « zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement » ;
- Des « zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, si besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement ».

L'étude préalable à la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales respecte également les articles 640 et 641 du Code Civil, qui précisent respectivement que :

- « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué » ;
- « Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds ».

Par ailleurs, le zonage d'assainissement pluvial ainsi que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE Artois-Picardie et le SCoT du Grand Amiénois.

I.3. Phasage de l'étude & contenu du présent document

L'élaboration de l'étude préalable à la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales des 63 communes du territoire du Sud-Ouest Amiénois se décompose en trois phases :

- **Phase n°1** : Elaboration d'un diagnostic de territoire, et de définition des enjeux et des objectifs généraux en matière de gestion des eaux pluviales qui figureront au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

- **Phase n°2 :** Evaluation des impacts des secteurs d'urbanisation future (renouvellement urbain et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)) pressentis dans le PLUi au regard de la maîtrise des eaux pluviales. Définition des orientations de gestion des eaux pluviales sur le domaine d'étude ;

- **Phase n°3 :** Elaboration d'un pré-zonage pluvial à l'échelle du territoire du Sud-Ouest Amiénois. Définition des règlementations, des servitudes et s'il y a lieu, des emplacements réservés qui figureront dans le règlement mais aussi dans les cartes et annexes du PLUi.

Le présent document est associé à la deuxième phase de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales : **Évaluation des impacts des secteurs d'urbanisation future (renouvellement urbain et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)) pressentis dans le PLUi au regard de la maîtrise des eaux pluviales. Définition des orientations de gestion des eaux pluviales sur le domaine d'étude**.

II. PHASE 2 : EVALUATION DES IMPACTS DES SECTEURS D'URBANISATION FUTURE ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES A INTEGRER AU PLUI

II.1. Introduction

La seconde phase de l'étude préalable à l'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du territoire d'étude consiste, dans un premier temps, à évaluer l'impact des secteurs d'urbanisation future définis dans le PLUi vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales. Ces secteurs d'urbanisation future sont divisés en deux catégories : les projets d'extension urbaine (Orientations d'Aménagements et de Programmation – ***OAP***) et les secteurs d'urbanisation au sein des enveloppes urbaines («***dents creuses***»).

Le travail de cette phase d'étude a été synthétisé à l'échelle communale et présente les éléments suivants par commune :

- **La synthèse du fonctionnement hydrologique :**

Cette partie résume et synthétise à partir des éléments de la phase 1 les éléments suivants :

- Le mode de gestion des eaux usées ;
- Le mode de gestion des eaux pluviales ;
- Les dysfonctionnements que connait la commune en termes de ruissellement, coulées de boues, rejets d'eaux polluées, avec un rappel du tableau présenté en phase 1 ;
- Les sous bassins versants définis en phase 1 qui concernent la commune, en ciblant ceux définis comme générateurs de ruissellement (dont le débit est supérieur à 7 l/s/ha) ;
- Les milieux sensibles (milieux naturels classés, cours d'eau, captage d'adduction en eau potable…).
- Une carte générale de la commune synthétisant les éléments précédemment cités.

- **L'étude des dents creuses :**

A partir du recensement des dents creuses fourni par le bureau d'étude Auddicé, en charge de l'élaboration du PLUi, et du diagnostic de phase 1, l'analyse des dents creuses sous SIG a permis de cibler et proposer des prescriptions pour les dents creuses présentant un enjeu vis-à-vis des eaux pluviales, ou des milieux sensibles, soit les dents creuses :

- Traversées par un axe de ruissellement ;
- Situées à proximité ou sur une parcelle sujette aux inondations, ruissellement, coulées de boues… ;
- Situées en milieu naturel sensible (site classé, zone humide…) ;
- Situées dans une zone du PPRi de la vallée de la Somme ;
- Situées sur un emplacement à réserver pour la gestion des eaux pluviales.

Une carte présente les dents creuses sensibles sur le territoire communal.

- **L'analyse des OAP :**

Sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois, **24 Orientations de Programmation et d'Aménagement** ont été définies sur les 63 communes. Celles-ci sont regroupées sur les 8 communes suivantes : Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-lès-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie et Quevauvillers. Pour chaque OAP, sont présentés :

- Le fonctionnement hydrologique du site (axes de ruissellement, dysfonctionnements, exutoire potentiel, etc.) ;
- L'estimation des volumes générés sur le site et le bassin versant amont intercepté par le projet ;

  Ces estimations permettent d'évaluer la faisabilité du projet, ainsi que les impacts quantitatifs vers l'aval. Les estimations hydrologiques sont faites pour un évènement décennal d'une heure, à partir des données statistiques de la station météorologique d'Abbeville entre 1965 et 2012.
- La gestion des eaux pluviales envisageable sur le site. Les préconisations de gestion sont faites en respectant celles du SCoT du Grand Amiénois : Privilégier l'installation de dispositifs de rétention des eaux pluviales, en mettant en avant dès que possible l'utilisation de méthodes alternatives telles que l'infiltration sur le site.
- Les aménagements à prévoir ainsi que les emplacements à réserver pour le stockage des eaux pluviales ou la protection des biens et des personnes vis-à-vis du ruissellement.
- Une carte présentant l'OAP ainsi que les emplacements à prévoir pour la gestion des eaux pluviales à une échelle cohérente.

- **Les orientations de gestion à l'échelle de la commune et du bassin versant**

A partir des 9 objectifs de gestions généraux définis en phase 1 de l'étude, un tableau de synthèse reprend les objectifs qui concernent la commune et ses sous bassins versants. Selon les problèmes connus sur la commune et les milieux sensibles, des orientations de gestion ciblées sont proposées.
Pour certaines orientations de gestion, des études complémentaires sont proposées et hiérarchisées à l'échelle de la commune selon l'importance des dysfonctionnements associés (étude de définition de la largeur d'expansion d'un axe de ruissellement, étude de déconnexion des eaux pluviales d'un réseau unitaire, tests de la perméabilité à la parcelle, …). Ces études complémentaires sont indiquées **en bleu** dans les tableaux de synthèse des orientations de gestion des eaux pluviales.

II.2. Méthode d'étude des secteurs d'urbanisation au sein des enveloppes urbaines (« dents creuses »)

Les caractéristiques géomorphologiques et hydrauliques du territoire, définies dans la phase 1, ont permis de classifier les secteurs d'urbanisation au sein des enveloppes urbaines en différentes catégories vis-à-vis de l'aléa inondation (par ruissellement ou par débordement de cours d'eau).

Cette classification est fondée sur l'attribution d'une note à chaque parcelle en fonction des caractéristiques qu'elle présentait. La méthode de notation ainsi que les résultats sont présentés ci-après.

II.2.1. Méthode de classification des dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation

La méthode de notation de l'aléa inondation fait intervenir différents critères présentant un intérêt d'un point de vue hydraulique. Les critères ayant été retenus pour la classification ont été associés aux indices présentés ci-dessous :

- **INDICE « PEN »**, associé à la pente de la dent creuse ;

Valeur de la pente	*< 5 %*	*≥ 5 %*
Indice PEN	*0*	*1*

- **INDICE « FDV »**, pour la localisation de la dent creuse dans un fond de talweg ou de vallée ;

Dent creuse en fond de vallée/talweg ?	*NON*	*OUI*
Indice FDV	*0*	*1*

- **INDICE « RIV »**, pour la présence d'un cours d'eau dans l'emprise de la dent creuse, ou la localisation de la dent creuse dans la zone d'expansion de crue d'un cours d'eau ;

Dent creuse en zone d'expansion de crue d'un cours d'eau ou traversée par un cours d'eau ?	*NON*	*OUI*
Indice RIV	*0*	*1*

- **INDICE « EXP »**, pour la localisation de la dent creuse dans la zone d'expansion d'un axe de ruissellement ;

Dent creuse dans la zone d'expansion d'un axe de ruissellement ?	*NON*	*OUI*
Indice EXP	*0*	*1*

- **INDICE « AXE »**, pour la présence d'un axe de ruissellement sur la dent creuse ;

Dent creuse située dans un axe de ruissellement ?	*NON*	*OUI*
Indice AXE	*0*	*1*

- **INDICE « DYS »**, pour la présence d'un dysfonctionnement recensé sur ou à proximité de la dent creuse ;

Dysfonctionnement recensé à proximité de la dent creuse (aval ou amont) ?	*NON*	*OUI*
Indice DYS	*0*	*1*

- **INDICE « ZDH »**, pour la présence de la parcelle au sein d'une Zone à Dominante Humide (ZDH) ;

Parcelle présente dans une ZDH ou recoupant une ZDH ?	*NON*	*OUI*
Indice ZDH	*0*	*1*

Ces critères ont ensuite été pondérés afin d'attribuer une note à chaque dent creuse. Les indices **RIV**, **AXE**, **DYS** et **ZDH** ont été considérés comme ayant un intérêt hydraulique majeur, et se sont vus attribuer une pondération double. La note de chaque dent creuse vis-à-vis de l'aléa inondation a ensuite été attribuée par l'intermédiaire de la formule suivante :

NOTE = PEN + FDV + EXP + 2*(AXE + DYS + ZDH + RIV)

Les notes des dents creuses varient donc potentiellement de 0, pour les dents creuses les moins sensibles à l'aléa inondation, à 11 pour les dents creuses les plus sensibles à cet aléa.

Une campagne de terrain a ensuite été mise en place pour compléter l'analyse sous SIG.

II.2.2. Prospections de terrain

Suite à la classification systématique de l'aléa inondation associé aux 866 dents creuses recensées sur le territoire, une campagne de terrain a été menée par les chargés d'étude d'ALISE. Lors de cette campagne, toutes les dents creuses ayant une note de sensibilité au moins égale à 1 ont été visitées, soit 269 parcelles sur les 866.

L'objectif de la visite des dents creuses sur le terrain était de vérifier les caractéristiques qui leur avaient été attribuées à partir de l'analyse cartographique. Cette campagne de terrain a notamment permis d'ajuster la position de certains axes de ruissellement et de valider ou de corriger la classe d'aléa inondation attribuée à chaque dent creuse.

II.2.3. Résultats de la classification

Sur l'ensemble du territoire de l'ex-CCSOA, **866 dents creuses** ont été transmises pour étude par le bureau d'étude d'urbanisme AUDDICE. A partir d'une analyse cartographique complétée par une étude de terrain, chaque dent creuse s'est vue attribuer une note vis-à-vis de sa sensibilité aux inondations, accompagnée ou non de préconisations d'aménagements.

L'attribution de notes aux dents creuses a permis de faire ressortir trois classes d'aléa inondation. Ces différentes classes sont explicitées ci-dessous :

- **Classe 0** : la dent creuse peut être bâtie ou densifiée sans préconisation particulière par rapport à l'aléa inondation;
- **Classe 1** : la parcelle peut être bâtie ou densifiée, mais avec des préconisations concernant l'aléa inondation ;
- **Classe 2** : l'urbanisation est déconseillée pour ces dents creuses ; des études complémentaires à la parcelle sont conseillées avant urbanisation.

La Figure 1 ci-dessous présente le nombre de dents creuses associées à chaque classe d'aléa.

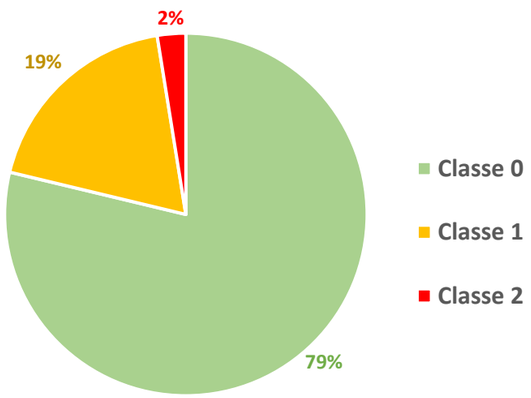

Figure 1 - Nombre de dents creuses associées aux différentes classes d'aléa

Au total :

- 682 dents creuses, soit 79 % des dents creuses, ont été classées en Classe 0 (bâtissable sans préconisation).
- 162 dents creuses, soit 19 % des dents creuses, ont été classées en Classe 1 (bâtissable avec préconisation).
- 22 dents creuses, soit 2 % des dents creuses, ont été classées en Classe 2 (urbanisation déconseillée sans étude complémentaire).

Des cas concrets de dents creuses sont présentés dans la partie suivante pour chaque classe d'aléa.

II.2.4. Présentation de cas concrets de dents creuses pour les différentes classes d'aléa

II.2.4.1. Cas concret d'une dent creuse de Classe 0

Sur le territoire, 682 dents creuses ont été classées en Classe 0. Ces dents creuses sont associées à un aléa inondation très faible, voire nul.

Les dents creuses de Classe 0 sont généralement éloignées des axes de ruissellement et de leur zone d'expansion, ainsi que des cours d'eau. De plus, elles ne sont associées à aucun dysfonctionnement recensé et présentent une pente faible.

L'exemple présenté ci-dessous concerne une dent creuse située dans la commune de Tailly, dans un secteur à faible pente et sans axe de ruissellement ni de dysfonctionnement hydraulique recensé.

Figure 2 - Vue aérienne de la dent creuse – Classe d'aléa 0

Photo 1 – Dent creuse de Classe 0

Ce type de dent creuse ne présente pas de sensibilité particulière à l'aléa inondation et, par conséquent, aucune préconisation particulière n'est transmise au bureau d'étude d'urbanisme concernant les futures constructions.

II.2.4.2. Cas concret d'une dent creuse de Classe 1

Sur le territoire, 162 dents creuses ont été classées en Classe 1. Ces dents creuses sont associées à un aléa inondation faible à moyen.

Les dents creuses de Classe 1 présentent souvent une pente forte, ou bien sont situées dans la zone d'expansion d'un axe de ruissellement ou en fond de vallée. Elles sont parfois associées à un dysfonctionnement en amont ou en aval.

L'exemple ci-dessous concerne une dent creuse située dans la commune d'Hornoy-le-Bourg, au hameau de Lincheux-Hallivillers. Cette dent creuse est située au bord d'une voirie où un axe de ruissellement est présent.

Figure 3 - Vue aérienne de la dent creuse – Classe d'aléa 1

Photo 2 - Dent creuse de Classe 1

Ce type de dent creuse présente une sensibilité à l'aléa inondation allant de faible à moyenne. Des préconisations sont transmises au bureau d'étude d'urbanisme afin de prendre en compte cette sensibilité. Dans ce cas précis, il a été conseillé de rehausser la côte du plancher et de ne pas construire de sous-sol.

II.2.4.3. Cas concret d'une dent creuse de Classe 2

Sur le territoire, 22 dents creuses ont été classées en Classe 2. Ces dents creuses sont associées à un aléa inondation fort, voire très fort.

Les dents creuses présentant un aléa fort sont en général situées dans un axe de ruissellement ou dans sa zone d'expansion, ou bien en zone d'expansion de crue d'un cours d'eau. En plus de cela, elles sont souvent associées à un dysfonctionnement hydraulique avéré à l'amont ou à l'aval.

L'exemple ci-dessous concerne une dent creuse située dans la commune du Quesne, traversée par un axe de ruissellement, et se trouvant en amont d'un dysfonctionnement hydraulique sur la voirie.

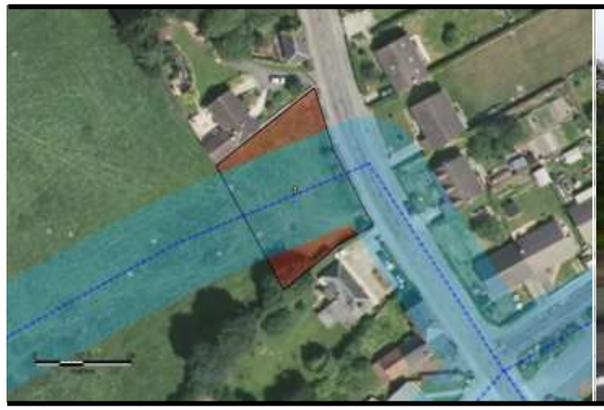

Figure 4 – Vue aérienne de la dent creuse – Classe d'aléa 2

Photo 3 - Dent creuse de Classe 2

Pour ce type de cas, l'urbanisation ou la densification de la dent creuse est déconseillée sans validation par une étude complémentaire menée à l'échelle de la parcelle.

Le tableau en page suivante présente les 22 dents creuses classées en Classe 2 sur le territoire. Les communes, les parcelles cadastrales, les prescriptions ainsi que les justifications de cette classification sont synthétisées dans ce tableau.

COMMUNE	ID ALISE	PARCELLES CADASTRALES	PRESCRIPTION	JUSTIFICATION
AIRAINES	AIR11	255 AC 8	Densification déconseillée.	Parcelle située en bord de cours d'eau et en Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide obligatoire pour lever le doute avant urbanisation.
AIRAINES	AIR20	255 AC 29	Densification déconseillée.	Parcelle située en bord de cours d'eau et en Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide obligatoire pour lever le doute avant urbanisation.
AIRAINES	AIR55	255 XB 69	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située dans la zone d'expansion de ruissellements sur voirie, et dans un secteur déjà concerné par des inondations par ruissellements superficiels d'origine agricole.
BLANGY-SOUS-POIX	BLA15	000 B 545	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située en Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide obligatoire pour lever le doute avant urbanisation.
BLANGY-SOUS-POIX	BLA4	000 B 291 000 B 659	Urbanisation déconseillée.	Parcelles situées en Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide obligatoire pour lever le doute avant urbanisation.
FAMECHON	FAM7	000 ZD 135	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située en Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide obligatoire pour lever le doute avant urbanisation.
HORNOY-LE-BOURG	HOR73	000 L 798	Urbanisation déconseillée.	Parcelle traversée en son centre par un axe de ruissellement.
LALEU	LAL4	000 ZA 17	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située en bordure de cours d'eau et dans un lotissement ayant déjà connu une inondation par remontée de nappe.
LE QUESNE	LEQ10	000 A 356	Densification déconseillée.	Parcelle située en bordure de cours d'eau, dont une partie est située en Zone à Dominante Humide, et située juste en aval d'une zone ayant déjà été inondée par débordement de cours d'eau.
LE QUESNE	LEQ15	000 ZA 17	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située en bordure de cours d'eau et juste à l'aval d'une zone ayant déjà été inondée par débordement de cours d'eau.
LE QUESNE	LEQ2	000 ZA 116	Urbanisation déconseillée.	Parcelle traversée en son centre par un axe de ruissellement.
LIOMER	LIO6	000 AB 134	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située en bord de cours d'eau et dans une zone ayant déjà été inondée par débordement de cours d'eau et saturation du réseau.
LIOMER	LIO7	000 AB 138	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située en bord de cours d'eau et dans une zone ayant déjà été inondée par débordement de cours d'eau et saturation du réseau.
LIOMER	LIO9	000 AB 141 000 AB 142 000 AB 249	Urbanisation déconseillée.	Parcelles situées en bord de cours d'eau et dans une zone ayant déjà été inondée par débordement de cours d'eau et saturation du réseau.
METIGNY	MET6	000 C 217	Densification déconseillée.	Parcelle située en bordure de cours d'eau et traversée par un axe de ruissellement.
MOLLIENS-DREUIL	MOL11	000 AD 427 000 AD 428	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située en bord de cours d'eau et dans l'emprise du PPRi (zone de type 3).
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	MOR45	000 AD 4	Urbanisation déconseillée.	Parcelle située le long d'un axe de ruissellement anthropique, d'un fossé pluvial et d'une mare.
NEUVILLE-COPPEGUEULE	NEU22	000 AE 101	Urbanisation déconseillée.	Parcelle traversée par un axe de ruissellement et récemment inondée par ruissellements superficiels d'origine agricole suite à la suppression d'une haie sur la parcelle cultivée en amont.
RIENCOURT	RIE12	000 A 339	Urbanisation déconseillée.	Parcelle traversée par un axe de ruissellement.
SAULCHOY-SOUS-POIX	SAU8	000 A 168 000 A 289	Urbanisation déconseillée.	Parcelle traversée par un axe de ruissellement et sur une prairie stratégique à conserver pour la gestion des ruissellements.
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	SGB25	000 ZD 95	Urbanisation déconseillée.	Parcelle traversée par un axe de ruissellement et sur une praire stratégique à conserver pour la gestion des ruissellements.
Villers-Campsart	VIL9	000 C 39	Urbanisation déconseillée.	Parcelle traversée par un axe de ruissellement et située à l'aval d'une zone déjà inondée par ruissellement superficiel. Parcelle intéressante pour la mise en place d'un aménagement de gestion des eaux pluviales.

II.3. Etude des projets d'extension urbaine (Orientations d'Aménagements et de Programmation)

Sur le territoire de l'ex-CCSOA, 24 Orientations de Programmation et d'Aménagements (OAP) ont été définies, réparties entre les communes d'Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie et Quevauvillers. Pour chaque OAP sont présentés :

- Le fonctionnement hydrologique du site (axes de ruissellement, dysfonctionnements, exutoire potentiel, etc.) ;
- L'estimation des volumes générés sur le site et le bassin versant amont intercepté par le projet. Ces estimations permettent d'évaluer la faisabilité du projet, ainsi que les impacts quantitatifs vers l'aval. Les estimations hydrologiques sont faites pour un évènement décennal d'une heure, à partir des données statistiques de la station météorologique d'Abbeville entre 1965 et 2012.
- La gestion des eaux pluviales envisageable sur le site. Les préconisations de gestion sont faites en respectant celles du SCoT du Grand Amiénois : Privilégier l'installation de dispositifs de rétention des eaux pluviales, en mettant en avant dès que possible l'utilisation de méthodes alternatives telles que l'infiltration sur le site.
- Les aménagements à prévoir ainsi que les emplacements à réserver pour le stockage des eaux pluviales ou la protection des biens et des personnes vis-à-vis du ruissellement.
- Une carte présentant l'OAP et son bassin versant amont, ainsi que les emplacements à prévoir pour la gestion des eaux pluviales à une échelle de 1 / 2 000.

La liste des OAP validées par la commission des élus est présentée ci-contre.

Tableau 1 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation validées par les élus du territoire du Sud-Ouest Amiénois en décembre 2019

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Airaines_H1	Rue des Guides	**2,07 ha**
Airaines_H2	Rue des Guides	**0,97 ha**
Airaines_H3	Rue des Guides	**0,98 ha**
Airaines_H4	Rue du Colonel Polidori	**1,59 ha**
Airaines_H5	Centre-Bourg – Rue de l'Industrie	**5,35 ha**
Beucamps_H1	Chemin du Tour de Ville	**0,67 ha**
Beaucamps_H2	Rue Arthur Lefèvre	**0,72 ha**
Beaucamps_H3	Rue Arthur Lefèvre / Rue Laboissière	**2,01 ha**
Beaucamps_H4	Rue du Haut / Rue du Bois	**1,18 ha**
Beaucamps_H5	Rue de Liomer	**1,12 ha**
Bussy_H1	Rue du Moulin	**0,39 ha**
Croixrault_H1	Rue de Bussy / Chemin du Tilleul	**0,83 ha**
Hornoy_H1	Rue Blondel	**2,88 ha**
Hornoy_H2	Rue Neuve / Rue du Bois	**1,42 ha**
Hornoy_H3	Rue Neuve / Rue du Bois	**1,46 ha**
Molliens_H1	Rue de la Gare	**4,17 ha**
Poix_H1	Route de Conty	**4,04 ha**
Poix_H2	Avenue du Général Leclerc / Avenue de la Gare	**2,78 ha**
Quevauvillers_H1	Rue de la Chapelle	**4,65 ha**
Quevauvillers_H2	Rue de la Briqueterie	**0,56 ha**
OAP à vocation économique		
Airaines_E1	Rue Samarobriva	**7,06 ha**
Croixrault_E1	RD 901	**114,6 ha**
Hornoy_E1	Rue de Liomer	**3,74 ha**
Quevauvillers_E1	Chemin Rural dit du Tour de Ville	**4 ha**

II.4. Propositions d'investigations complémentaires

La phase 1 de l'étude préalable à l'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du territoire de l'ex-CCSOA a permis d'identifier les secteurs sensibles vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales. Afin de pallier à ces dysfonctionnements, des propositions d'aménagements et d'investigations complémentaires ont été produites.

Ces propositions sont de différentes natures selon le type de dysfonctionnement et les enjeux, et hiérarchisées à l'échelle du territoire de manière à accompagner les acteurs locaux dans leur prise de décision. La hiérarchisation de ces propositions a été fondée sur l'analyse des dysfonctionnements associés effectuée en phase 1, reprenant les critères de fréquence d'apparition et de nature des dégâts. Enfin, une estimation financière de ces études complémentaires a été faite.

Les différents types d'études proposées pour les orientations de gestion des eaux pluviales sont présentés ci-après.

II.4.1. Programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Menés à l'échelle des sous-bassins versants, les programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols visent à résoudre les problématiques de ruissellements agricoles, d'érosion des sols et de protection de la ressource en eau. Les actions proposées dans le cadre de ces études visent ainsi principalement à la mise en place d'aménagements permettant de lutter contre l'érosion des sols, ou à l'instauration de zones tampons permettant la sédimentation des matières en suspensions (MES) et l'infiltration des eaux de ruissellement, en amont des enjeux à protéger et identifiés sur le territoire.

Ces études permettent d'aboutir sur des scénarios d'aménagement du bassin versant compilant mesures agronomiques, hydraulique douce (haies, noues enherbées, mares tampons, fascines, …) et ouvrages structurants en concertation avec les acteurs de la profession agricole, les communes et les autres acteurs du territoire.

II.4.2. Etude de faisabilité de la déconnexion des eaux pluviales

L'objectif des études de déconnexion des eaux pluviales est de réduire les volumes d'eau pluviales rejetés dans les réseaux (unitaires ou pluviaux). Ces études permettent d'identifier, par des enquêtes de terrain et un travail cartographique, les espaces publics ou privés présentant un potentiel de déconnexion des eaux pluviales. L'objectif à terme est donc de mettre en place une stratégie à l'échelle d'une commune pour réduire, ou limiter lorsqu'il s'agit de nouveaux projets, les surfaces imperméabilisées et de favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle.

II.4.3. Etudes hydrauliques pour le dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Des études hydrauliques ponctuelles sont proposées pour des ouvrages de gestion des eaux pluviales connaissant actuellement des dysfonctionnements, ou pour des zones dépourvues de tels ouvrages connaissant des dysfonctionnements hydrauliques. Ces études doivent apporter des éléments concernant la nature et le dimensionnement des ouvrages nécessaires à la résolution des dysfonctionnements recensés.

II.4.4. Sondages pédologiques et tests de perméabilité

Les sondages pédologiques ont pour objectif de caractériser la nature des sols en place au niveau des projets d'aménagement et permettent de délimiter les différentes unités de sol. En Seine-Maritime, la doctrine départementale conseille la réalisation de huit (8) sondages pédologiques par hectare de projet. Cette doctrine peut être également appliquée au contexte de l'ex-CCSOA.

Les tests de perméabilité (de type Porchet ou Matsuo) ont pour objectif de caractériser la capacité d'infiltration des sols en place au niveau des projets d'aménagements. Ils permettront ainsi de définir si la gestion des eaux pluviales par infiltration envisagée pour les OAP est réalisable ou non. En Seine-Maritime, la doctrine départementale conseille la réalisation de six (6) tests de perméabilité par unité de sol. Cette doctrine peut être également appliquée au contexte de l'ex-CCSOA.

Le chiffrage des coûts liés à la réalisation des tests de perméabilité est donc dépendant des résultats des sondages pédologiques. En effet, le nombre de tests de perméabilité à réaliser sera fonction du nombre d'unités de sol différentes mises en évidence sur chaque OAP. Le chiffrage des coûts liés aux tests de perméabilité a été fait sur l'hypothèse d'une unité de sol homogène sur chaque OAP. Le chiffrage est à retrouver en Annexe 3.

II.4.5. Estimations des coûts des différents types d'investigations complémentaires proposées et des travaux à mettre en œuvre

Les estimations des coûts des investigations complémentaires proposées sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les coûts ont été différenciés selon les types d'études et leur échelle.

Tableau 2 – Estimations des coûts des investigations complémentaires proposées

Type d'investigation complémentaire et échelle		Estimations des coûts HT*	Estimation de la durée
Etude de lutte contre l'érosion et le ruissellement agricole	A l'échelle d'un sous-bassin versant	Coût min. : 4 000 € Coût à l'ha : 15 à 30 € *(variable car dépendant du nombre d'acteurs et des attentes du maître d'ouvrage)*	6 à 24 mois *(variable selon l'échelle)*
Etude de déconnexion des eaux pluviales	A l'échelle d'un lotissement, d'une rue, …	10 000 €	< 6 mois
	A l'échelle d'une petite commune	20 000 €	6 à 18 mois
	A l'échelle d'une grande commune	50 000 €	12 à 24 mois
Etude hydraulique ponctuelle pour le dimensionnement d'un ou plusieurs ouvrage(s) de gestion des eaux pluviales	A l'échelle d'un petit ouvrage de gestion (noue, fossé, buse, …)	3 000 €	< 1 mois
	A l'échelle d'un ouvrage important (bassin, mare tampon, …) ou de plusieurs ouvrages	6 000 €	1 à 3 mois
Sondages pédologiques	Réalisation de 8 sondages pédologiques	500 €	1 journée
Tests de perméabilité	Réalisation de 6 tests de perméabilité de type Porchet	1 000 €	2 journées

**ces chiffres représentent des estimations et sont à considérer avec précaution ; les coûts sont très variables selon la superficie des bassins-versants, les dysfonctionnements recensés, les enjeux touchés…*

La liste des investigations complémentaires proposées est à retrouver en Annexe 4. Le tableau de synthèse des propositions est présenté en page suivante.

II.4.6. Valeurs indicatives pour la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce

A titre indicatif, les coûts de réalisation d'aménagements d'hydraulique douce sont donnés dans le tableau ci-dessous. Les **coûts unitaires de réalisation et d'entretien** de chaque type d'actions ont été estimés sur la base des informations contenues dans les fiches « Inondation-Erosion-Turbidité », produites par l'AREAS et les Chambres d'Agriculture de Haute-Normandie en 2008, et du retour d'expérience d'ALISE.

Tableau 3 – Estimations des coûts unitaires d'aménagements hydrauliques

Types d'actions	Coût unitaire de réalisation	Coût annuel unitaire d'entretien
Mise en herbe	*60,00 €HT/ha*	*/*
Création d'un talus / talus busé	*18,00 €HT/ml*	*1,80 €HT/ml*
Création d'un talus planté	*25,00 €HT/ml*	*2,50 €HT/ml*
Création d'une haie	*17,00 €HT/ml*	*1,70 €HT/ml*
Création d'une mare	*Au cas par cas, moyenne à 5 000 €*	*Au cas par cas*
Création d'un fossé / noue	*11,00 €HT/ml*	*1,10 €HT/ml*
Création d'un fossé à redents	*80,00 €HT/ml*	*8,00 €HT/ml*
Création d'une fascine	*80,00 €HT/ml*	*8,00 €HT/ml*

Tableau 4 – Synthèse des investigations complémentaires proposées sur le territoire de l'ex-CCSOA

	PRIORITE 1			PRIORITE 2			PRIORITE 3			TOTAL HT
Type d'investigation complémentaire	**Nombre de secteurs concernés**	**Dysfonctionnements concernés**	**Estimations des coûts HT**	**Nombre de secteurs concernés**	**Dysfonctionnements concernés**	**Estimations des coûts HT**	**Nombre de secteurs concernés**	**Dysfonctionnements concernés**	**Estimations des coûts HT**	
Etude de lutte contre l'érosion et le ruissellement agricole	4	EPL_04, EPL_01, EPL_03, EPL_05, GUI_01, HES_06, NEU_03	**50 000 €**	10	AIR_01, BRO_02, FRE_01, HOR_03, LAF_01, LAL_02, LAL_03, LAL_04, LEQ_01, LEQ_02, LEQ_03, LEQ_06, SGB_01, VIL_03, VIL_04, VIL_05, WAR_01, WAR_03	**150 000 €**	10	AVE_04, BUS_02, BUS_03, FOU_01, LAM_02, MEI_01, MEI_02, MEI_03, MET_01, MOL_04, MOL_09, MOL_10, MOL_06, TAI_01, THI_01	**130 000 €**	**330 000 €**
Etude de déconnexion des eaux pluviales	1	AIR_03, AIR_05	**50 000 €**	6	BRI_03, CAU_01, CAU_02, CAU_03, CAU_05, HOR_01, HOR_04, HOR_06, LIG_01, LIO_02, MOL_01, MOL_03	**180 000 €**	4	BEV_06, BRO_04, THI_01	**80 000 €**	**310 000 €**
Etude hydraulique pour la mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales	3	BEV_01, QSA_03, VRA_01	**12 000 €**	18	AVE_02, BEJ_02, BSL_01, BSP_01, BRI_04, EQU_01, FAM_01, FAM_02, FRI_02, FRI_05, GUI_02, HES_01, HOR_01, HOR_04, HOR_06, HOR_02, NEU_01, NEU_02, NEU_05, OFF_01, OIS_02, SAM_01, SAM_02, SGB_01, VIL_06	**66 000 €**	10	AUM_01, BRO_02, COU_02, CRO_01, FOU_04, FRI_02, FRI_05, MET_01, MON_02, QSA_02, VIL_08	**33 000 €**	**111 000 €**
TOTAL	**8 investigations complémentaires**	**12 dysfonctionnements**	**112 000 €**	**34 investigations complémentaires**	**54 dysfonctionnements**	**396 000 €**	**24 investigations complémentaires**	**29 dysfonctionnements**	**243 000 €**	**751 000 €**

II.5. Synthèse par commune

Un rapport de synthèse des travaux réalisés en phase 2 a été rédigé pour chaque commune. Ces synthèses communales contiennent notamment les éléments suivants :

- Une **synthèse du fonctionnement hydrologique** présentant notamment :
  - le fonctionnement hydrologique de la commune reprenant les contextes géographique et hydrologique (cours d'eau, mares, étangs, …) de la commune dans lesquels les communes s'inscrivent ;
  - les milieux environnementaux sensibles (zones à dominante humide, ZNIEFF, ZICO, …) ;
  - les modalités d'assainissement des communes (eaux usées et eaux pluviales) ;
  - les dysfonctionnements hydrauliques avérés et potentiels recensés sur les communes, notamment lors de la phase 1 de l'étude, leur descriptif et les informations concernant leur localisation, leur origine présumée, les biens touchés, les dates connues d'apparition et/ou leur fréquence ainsi que leur indice de priorité.

  La synthèse du fonctionnement hydrologique est suivie d'une carte thématique au format A3 reprenant l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus.

- **Les résultats de l'étude des dents creuses**, reprenant pour chaque dent creuse la note de sensibilité au ruissellement et les préconisations au regard de la gestion des eaux pluviales ainsi qu'un graphique synthétisant les résultats à l'échelle de la commune.

  Une carte thématique sur les dents creuses est présentée à la suite de cette partie.

- **Les résultats de l'étude des Orientations d'Aménagements et de Programmation** pour les communes concernées. Une fiche synthèse et une carte thématique sur la gestion des eaux pluviales ont été produites pour chaque OAP

- **Les orientations de gestion des eaux pluviales** associées aux objectifs de gestion définis en phase 1, présentées sous la forme d'un tableau synthèse, associant aux dysfonctionnements connus des propositions d'aménagements simples et, le cas échéant, des propositions d'investigations complémentaires.

II.5.1. Commune d'Airaines

II.5.1.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique sur Airaines

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune d'Airaines est marqué par la présence du cours d'eau homonyme, l'Airaines, affluent de la rive gauche du fleuve la Somme. Du fait de sa présence dans la vallée de l'Airaines, le centre-bourg de la commune constitue l'exutoire de nombreux axes de ruissellement. Certains de ces axes proviennent de sous-bassins versants générateurs de ruissellements importants identifiés en Phase 1 (Qp > 7 l/s/ha), lesquels sont à l'origine de dysfonctionnements dans la commune (voir Tableau 5).

Milieux sensibles :

Dans la partie nord-est de la commune, la vallée de l'Airaines est classée ZNIEFF de Type II, sous le nom de « *Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints* ». La présence de zones à dominante humide le long de l'Airaines est également à prendre en compte. Enfin, deux captages d'adduction en eau potable sont localisés sur la commune, ainsi que leurs périmètres de protection.

Réseau :

La commune d'Airaines est dotée d'un assainissement collectif principalement séparatif. Les eaux de pluie sont donc collectées séparément des eaux usées domestiques et/ou industrielles. Le réseau d'assainissement débouche sur une station d'épuration (STEP) située au bout de la rue de la Fontaine aux Malades. Suite à leur traitement, les eaux usées sont rejetées vers le milieu naturel, dans l'Airaines.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 5 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Airaines

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
AIR_01	Rue de Dreuil	Coulée de boue, paille et déchet	Ruissellement agricole amont	Voirie, ferme	septembre 2014 A chaque grosse pluie	2014 : Arrêté de Cat Nat (orage de grêle ayant obstrué les grilles des avaloirs + défaut d'entretien des réseaux)	2
AIR_02	Rue des fossés	Rue refaite, 1 avaloir mais n'absorbe pas l'eau	Saturation du réseau	Voirie	Grosse pluie d'orage d'1h/1h30 Environ 1 fois par an	2014 : Arrêté de Cat Nat (orage de grêle ayant obstrué les grilles des avaloirs + défaut d'entretien des réseaux)	3
AIR_03	Rue de la Vieille Chaussée de Paris	Inondation de la rue et d'habitations régulièrement - occasionnellement coulée de boue	Saturation du réseau (buse à la côte du niveau d'eau du cours d'eau et donc ne s'écoule plus) et ruissellement agricole	Voirie - habitations	Grosse pluie d'orage d'1h/1h30 Environ 1 fois par an Coulée de boue en septembre 2014	2014 : Arrêté de Cat Nat (orage de grêle ayant obstrué les grilles des avaloirs + défaut d'entretien des réseaux)	1
AIR_04	RD38	Stagnation de boue sur la route	Ruissellement agricole	Voirie	?		
AIR_05	Avenue du Maréchal Leclerc	Inondation de la rue et d'habitations - problème d'évacuation du réseau	Saturation du réseau	Voirie - réseau - habitations	A chaque gros orage	Surfaces imperméabilisées importantes	1
AIR_06	Rue de Dreuil	Inondation de la voirie - boue, caillou	Saturation du réseau	Voirie	A chaque gros orage	Surfaces imperméabilisées importantes	2
AIR_07	Chemin agricole	Ruissellement et coulées de boue	Ruissellement agricole	Chemin	A chaque gros orage	Présence d'un ouvrage curé de temps en temps	3
AIR_08	Rue d'Hangest	Stagnation d'eau et de boue sur la chaussée, parfois habitations inondées	Ruissellement agricole	Voirie, parfois habitations et sous-sols car la route est rehaussée	A chaque gros orage		1
AIR_09	Prolongement de la rue du Hamel	Stagnation d'eau et de boue, eau en permanence, dangereux car dans un virage	Ruissellement agricole	Voirie	A chaque gros orage	Herbage remis en culture	2
AIR_10	Rue de la Montagne	Inondation du sous-sol de l'habitation	Ruissellement agricole	Sous-sol	septembre 2014	Mise en place d'un merlon avant la parcelle urbanisée	-
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
AIR_11	En amont de la Cité Notre-Dame	Risque potentiel si retournement de la prairie	-	-	-	-	-
AIR_12	En amont de la rue Jean Moulin	Risque potentiel si retournement de la prairie	-	-	-	-	-
AIR_13	En amont de la rue de la Pépinière	Risque potentiel si retournement de la prairie	-	-	-	-	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Airaines est présenté en Carte 1, en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

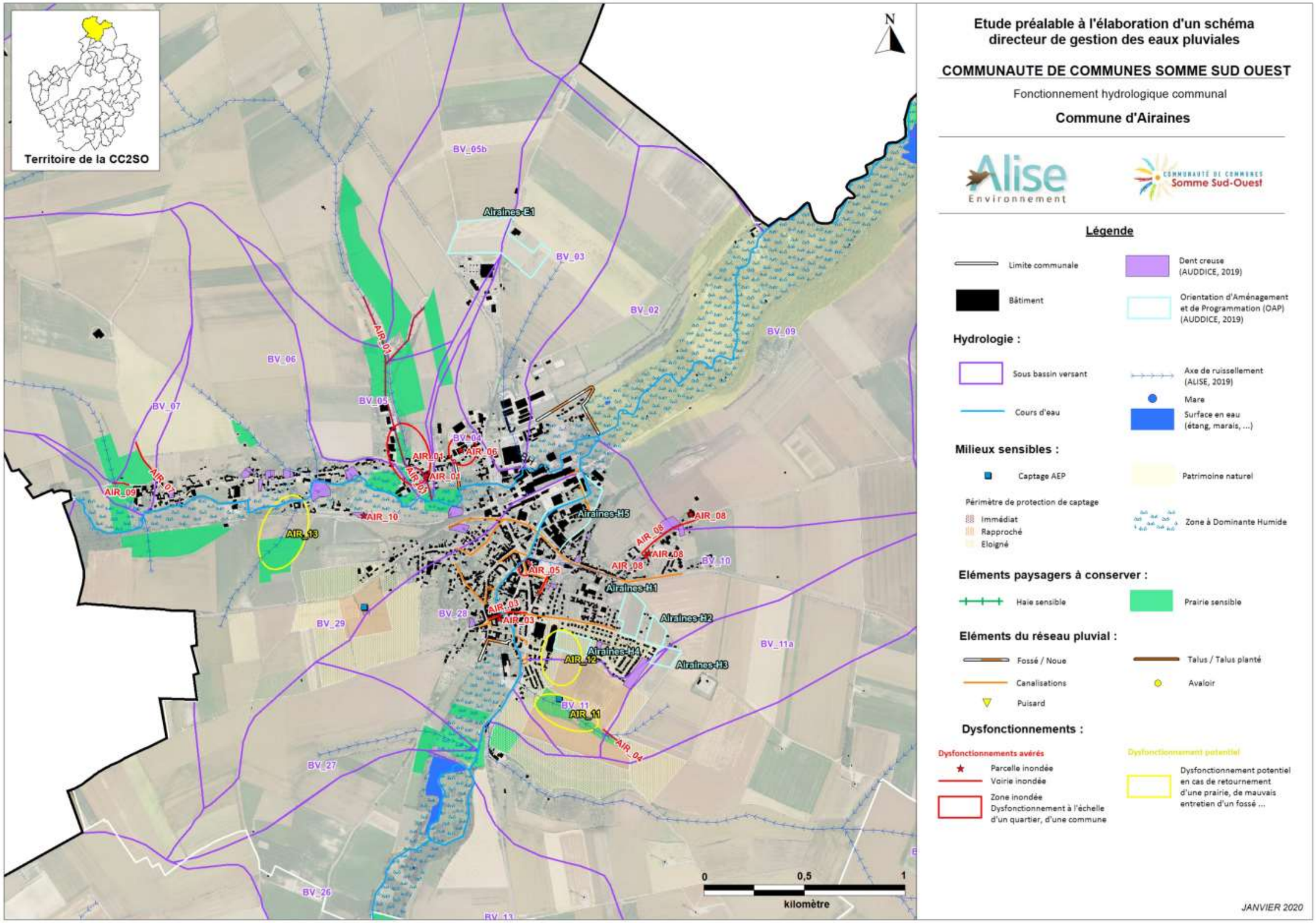

Carte 1 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Airaines

II.5.1.2. Etude des dents creuses à Airaines

Sur la commune d'Airaines, 38 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude thématique « ruissellements ». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 12 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 11 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 4 dents creuses classées « 2 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la Figure 5 et dans le Tableau 6 ci-après. La Carte 2 en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

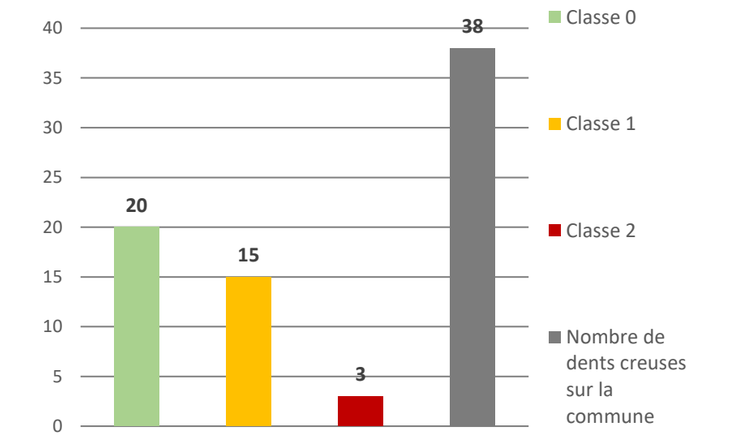

Figure 5 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Airaines

Tableau 6 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Airaines

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
AIR1	**0**	-
AIR21	**0**	-
AIR36	**0**	-
AIR4	**0**	-
AIR41	**0**	-
AIR42	**0**	-
AIR45	**0**	-
AIR53	**0**	-
AIR57	**0**	-
AIR58	**0**	-
AIR59	**0**	-
AIR6	**0**	-
AIR60	**0**	-
AIR63	**0**	-
AIR64	**0**	-
AIR66	**0**	-
AIR69	**0**	-
AIR70	**0**	-
AIR71	**0**	-
AIR8	**0**	-
AIR10	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR14	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR15	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR19	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR22	**1**	Gestion des eaux à la parcelle.
AIR35	**1**	Gestion des eaux à la parcelle.
AIR48	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR5	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR52	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR54	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR61	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR62	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR65	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR9	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
AIR11	**2**	Densification déconseillée.
AIR20	**2**	Densification déconseillée.
AIR55	**2**	Urbanisation déconseillée.

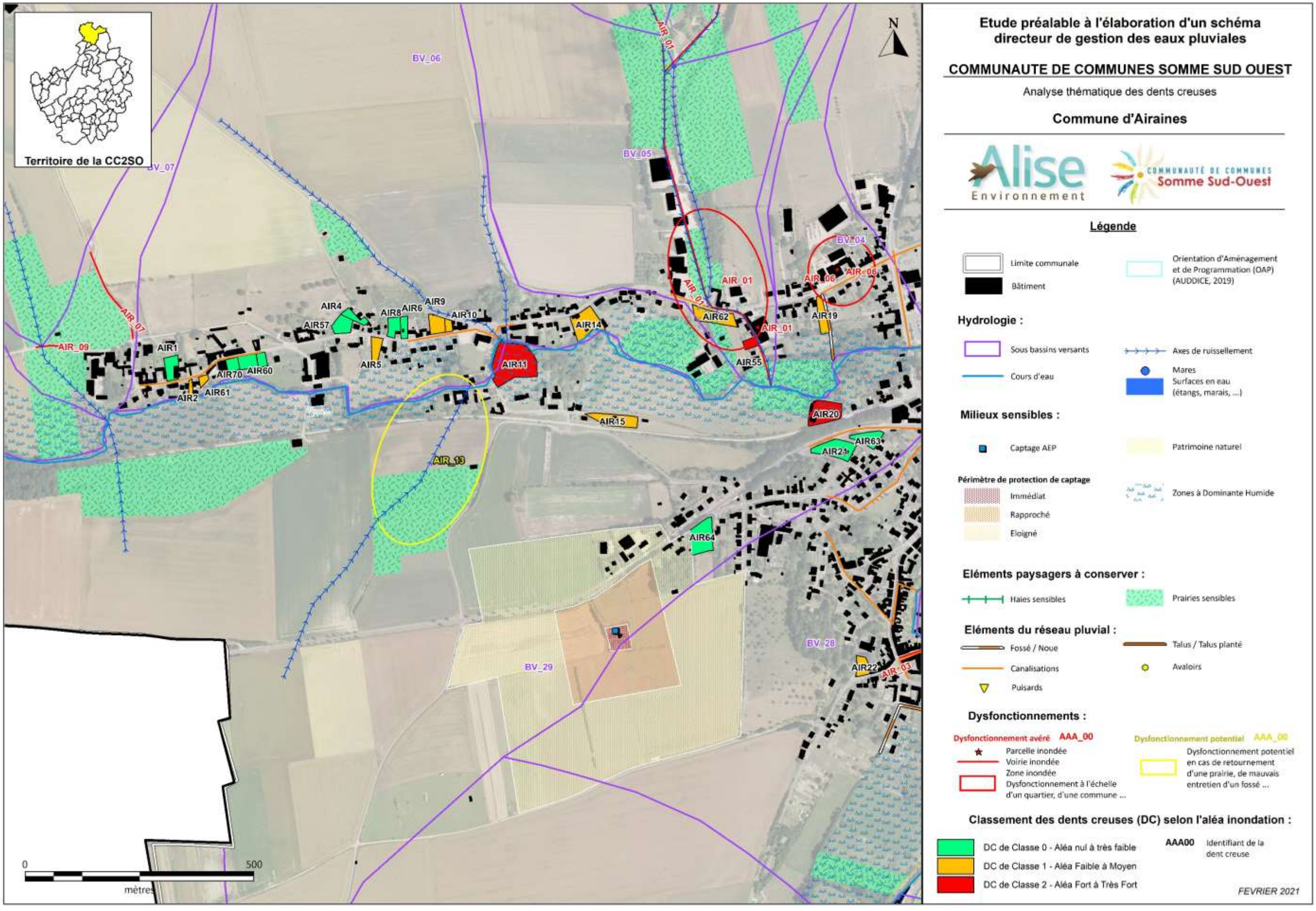

Carte 2 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Airaines selon l'aléa inondation (1)

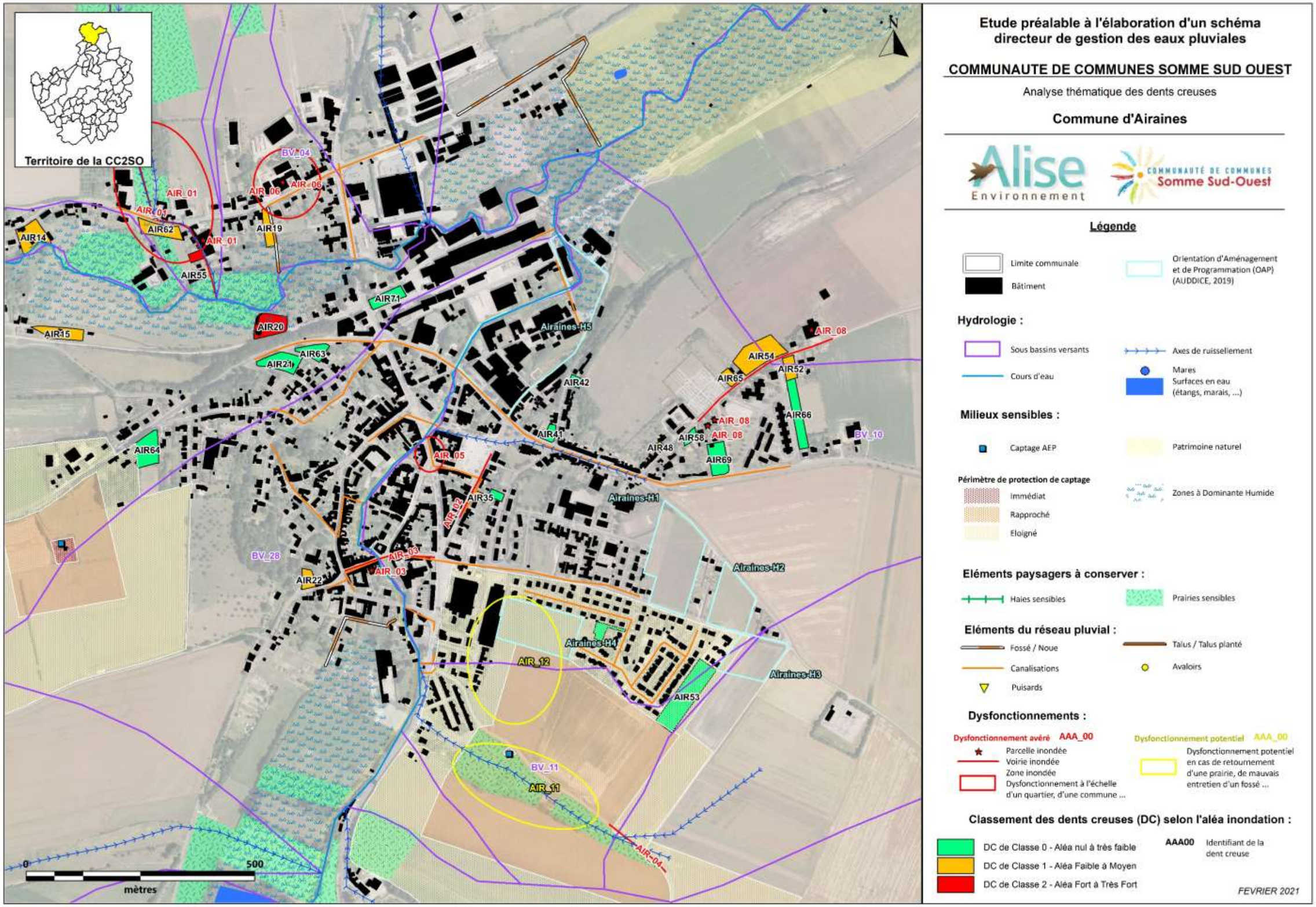

Etude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST

Analyse thématique des dents creuses

Commune d'Airaines

Alise Environnement

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Légende

- Limite communale
- Bâtiment
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (AUDDICE, 2019)

Hydrologie :

- Sous bassins versants
- Cours d'eau
- Axes de ruissellement
- Mares
- Surfaces en eau (étangs, marais, ...)

Milieux sensibles :

- Captage AEP
- Patrimoine naturel

Périmètre de protection de captage

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné
- Zones à Dominante Humide

Eléments paysagers à conserver :

- Haies sensibles
- Prairies sensibles

Eléments du réseau pluvial :

- Fossé / Noue
- Talus / Talus planté
- Canalisations
- Avaloirs
- Puisards

Dysfonctionnements :

- Dysfonctionnement avéré AAA_00
- Parcelle inondée
- Voirie inondée
- Zone inondée
- Dysfonctionnement à l'échelle d'un quartier, d'une commune ...
- Dysfonctionnement potentiel AAA_00
- Dysfonctionnement potentiel en cas de retournement d'une prairie, de mauvais entretien d'un fossé ...

Classement des dents creuses (DC) selon l'aléa inondation :

- DC de Classe 0 - Aléa nul à très faible
- DC de Classe 1 - Aléa Faible à Moyen
- DC de Classe 2 - Aléa Fort à Très Fort

AAA00 Identifiant de la dent creuse

FEVRIER 2021

Carte 3 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Airaines selon l'aléa inondation (2)

II.5.1.3. Etude des OAP à Airaines

6 OAP ont été transmises pour étude concernant la thématique hydraulique. Pour chacune d'entre elles, une fiche technique et une carte ont été produites. La liste des OAP et leur emplacement est présentée ci-dessous. Les éléments techniques sont présentés à la suite.

Tableau 7 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune d'Airaines

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Airaines_H1	Rue des Guides	**2,07 ha**
Airaines_H2	Rue des Guides	**0,97 ha**
Airaines_H3	Rue des Guides	**0,98 ha**
Airaines_H4	Rue du Colonel Polidori	**1,59 ha**
Airaines_H5	Centre-Bourg – Rue de l'Industrie	**5,35 ha**
OAP à vocation économique		
Airaines_E1	Rue Samarobriva	**7,06 ha**

Informations générales concernant l'OAP	
AIRAINES-H1	
Lieu :	Rue des Guides
Surface du projet :	2,07 ha
Aménagements prévus :	20 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	Non – Inexistant
Bassin versant générateur de ruissellement :	-
Axe de ruissellement :	Non
Périmètre de protection de captage :	Aucun
Patrimoine naturel :	Aucun
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : Aucun Aval éloigné : Aucun
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	Aucun
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont
Exutoire potentiel :	Voirie : Chemin de Riencourt
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	Oui – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet 2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité (voir zonage de gestion des EP) vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans :155 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 200 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 308 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 399 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, …) ; + Merlon planté au nord-ouest du site pour empêcher les ruissellements vers le complexe sportif
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas du projet (limite nord) et : 1 - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (voirie au nord) avec un débit limité à 1 l/s/ha aménagé. + Merlon planté en limite nord-ouest du projet pour empêcher les ruissellements vers le complexe sportif

Informations générales concernant l'OAP	
AIRAINES-H2	
Lieu :	Rue des Guides
Surface du projet :	0,97 ha
Aménagements prévus :	20 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_10
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Voirie – Chemin de Riencourt
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	NON Mais projet soumis à l'article 2 du règlement du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité (voir zonage de gestion des EP) vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans :67 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 87 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans :135 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 174 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas de la parcelle (limite nord) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (voirie) avec un débit limité à 1 l/s/ha aménagé.

Informations générales concernant l'OAP	
AIRAINES-H3	
Lieu :	Rue des Guides
Surface du projet :	0,98 ha
Aménagements prévus :	20 logements
Occupation du sol actuelle :	Culture
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_11a
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	OUI : Périmètre de Protection Éloignée du captage d'Airaines (00452X0001P2) (pas de restriction sur l'infiltration)
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Parcelle cultivée au sud du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	NON Mais projet soumis à l'article 2 du règlement du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité (voir zonage de gestion des EP) vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans :101 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 130 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans :151 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 195 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas de la parcelle (limite nord-ouest) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (parcelles agricoles au sud) avec un débit limité à 1 l/s/ha aménagé.

Informations générales concernant l'OAP	
AIRAINES-H4	
Lieu :	Rue des Mésanges – Rue du Colonel Polidori
Surface du projet :	1,59 ha
Aménagements prévus :	30 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_10
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	OUI : Périmètre de Protection Éloignée du captage d'Airaines (00452X0001P2)
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : OUI – AIR_03 : Rejet limité à 1 l/s/ha
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Bande boisée à l'ouest du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité (voir zonage de gestion des EP) vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans :126 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 164 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 253 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 328 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas de la parcelle (limite ouest) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (bande boisée à l'ouest rejoignant ensuite le réseau) avec un débit limité à 1 l/s/ha aménagé.

Informations générales concernant l'OAP	
AIRAINES-E1	
Lieu :	Rue Samarobriva
Surface du projet :	7 ha
Aménagements prévus :	OAP Economique
Occupation du sol actuelle :	Cultures
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_05b ; BV_03
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : OUI – AIR_01
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	41 ha
Exutoire potentiel :	Au sud-est : parcelle agricole ; Au sud-ouest : fossé pluvial de la RD 901
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de d'autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement), car seuil de 20 ha dépassé
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité (voir zonage de gestion des EP) vers l'exutoire sinon
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans :757 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 980 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 1 134 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 1 470 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 4 464 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 5 782 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création de deux ouvrages de stockage des eaux pluviales aux point bas identifiés sur la parcelle (limite sud-ouest et sud-est) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers les exutoires (parcelle agricole au sud-est, fossé au sud-ouest) avec un débit limité à 2 l/s/ha aménagé.

Informations générales concernant l'OAP	
AIRAINES-H5	
Lieu :	Centre-Bourg – Rue de l'Industrie
Surface du projet :	5,53 ha
Aménagements prévus :	26 logements
Occupation du sol actuelle :	Friche industrielle
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	OUI
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_10
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	Zone à Dominante Humide et cours d'eau (l'Airaines) : **Etude de zone humide à faire réaliser par un bureau d'études spécialisé afin de délimiter précisément l'emprise en zone humide.**
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	8,2 ha
Exutoire potentiel :	L'Airaines
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet (**au vue de la localisation de la parcelle et de la présence de la Zone à Dominante Humide, l'infiltration semble difficile sur cette parcelle**)
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité (voir zonage de gestion des EP) vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 782 m³ (coefficient de ruissellement : 0,56) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 1 013 m³ (coefficient de ruissellement : 0,56)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 843 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 1 092 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 997 m³ (coefficient de ruissellement : 0,45) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 1 292 m³ (coefficient de ruissellement : 0,45)
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas de la parcelle (partie nord du site) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (l'Airaines) avec un débit limité indiqué dans le zonage de gestion des eaux pluviales à 2 l/s/ha.

Carte 4 - Plan de l'analyse thématique des OAP Airaines-H1, Airaines-H2 et Airaines-H3

Carte 5 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Airaines-H4

Carte 6 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Airaines-H5

Carte 7 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Airaines-E1

II.5.1.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Airaines

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_05b	x		Maintien des prairies à l'amont et mise en place d'éléments d'hydraulique douce : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole***	2	AIR_01
		BV_04	x		Réseau saturé. Réduire les surfaces imperméabilisées.		AIR_06
		BV_10		x	Mettre en place des bordures à l'entrée des maisons afin d'éviter les entrées d'eau.		AIR_08
			x		Réduire les volumes d'eaux pluviales afin d'éviter la saturation du réseau. Réduire les surfaces imperméabilisées.		AIR_02 AIR_05
		BV_29	x		Maintenir le merlon mis en place en 2014 en amont de la parcelle.		AIR_10
			x		Maintien de la prairie dans la vallée Notre-Dame.		AIR_13
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_11a BV_03					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Bassins versants du territoire non-cités ci-dessus					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Réseau pluvial de la commune déjà saturé pour des événements importants.		AIR_02, AIR_03, AIR_05, AIR_06
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Redimensionner le réseau pluvial par opportunité. Corriger la position de la buse qui est à la côte du niveau d'eau de la rivière, et qui est à l'origine du dysfonctionnement AIR_03, afin de permettre une meilleure évacuation du réseau. **Etude de faisabilité pour la déconnexion des eaux pluviales***	1	AIR_03, AIR_05
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Périmètres de protection du captage d'Airaines et bassin d'alimentation					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval (prairies dans les vallées du Bois de Dreuil et du Sibeau).		
		Commune		x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	L'Airaines, ZNIEFFs et Zones Humides			Préserver le patrimoine naturel de la commune (ZNIEFF « *Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints* »), des rejets d'eau pluviale potentiellement pollués. OAP Airaines-H5 située partiellement en zone à dominante humide.		
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.2. Commune d'Arguel

II.5.2.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Arguel

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune d'Arguel est marqué par la présence du cours d'eau *Le Liger,* affluent de la rive droite de la Bresle. Des axes de ruissellement prennent naissance sur la commune, traversent le centre-bourg et rejoignent le cours d'eau qui constitue leur exutoire. Ces axes proviennent de sous-bassins versants générateurs de ruissellements importants (Qp > 7 l/s/ha), lesquels sont à l'origine de dysfonctionnements dans la commune (voir Tableau 9 suivant).

Milieux sensibles :

La partie sud du territoire de la commune, dans laquelle se trouve notamment le bourg d'Arguel, est concernée par la présence de deux ZNIEFF : une ZNIEFF de Type I reconnue sous le nom de « Vallée du Liger », et une ZNIEFF de Type II reconnue sous le nom de « Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse ».

Réseau :

La commune d'Arguel ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Dans la partie basse de la commune, des installations pour la gestion des eaux pluviales ont été mises en place, notamment des puisards.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 9 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Arguel

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
ARG_01	1 impasse du Mont	Inondation d'un jardin	Comblement des puisards situés sur la parcelle par des cailloux.	Jardin	1 fois en 2013	Ces puisards ont été remplacés par un puisard en milieu de route pour un entretien plus aisé. Depuis, le problème ne s'est pas reproduit.	-
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
ARG_02	Bas de l'impasse du Mont	Risque de stagnation des eaux pluviales au niveau du virage	Grille avaloir en travers de la route a été en partie recouverte lors des travaux de voirie	Voirie	-	Depuis que la route a été re - goudronnée, l'entretien de cette grille n'est plus possible. Lorsque celle-ci sera comblée, les eaux pluviales risquent d'inonder le virage. Volonté du maire de réaménager cet ouvrage.	-
ARG_03	En aval du chemin Le Bois du Forestel	Risque potentiel si retournement de la prairie	-	-	-	-	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Arguel est présenté sur la Carte 8 en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.2.2. Etude des dents creuses à Arguel

Sur la commune d'Arguel, 4 dents creuses avaient été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour étude. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 1 dent creuse classée « 0 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement faible, voire très faible ;
- 3 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

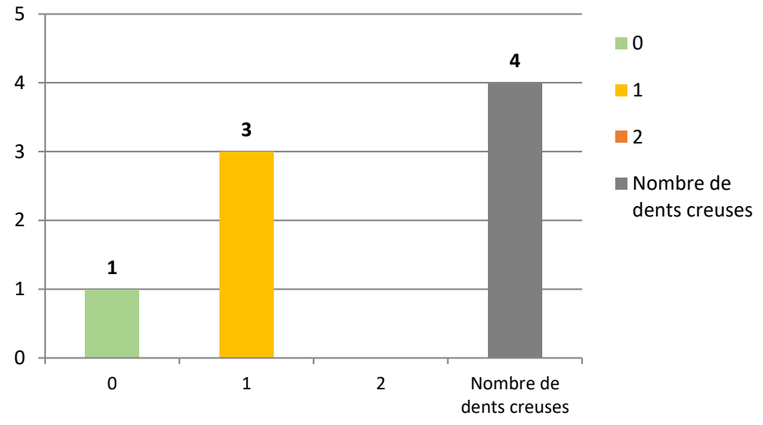

Figure 6 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Arguel

Tableau 10 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Arguel

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
ARG3	**0**	
ARG1	**1**	Pas de sous-sol. Maintien d'une bordure entre voirie et parcelle.
ARG2	**1**	Pas de sous-sol. Maintien d'une bordure entre voirie et parcelle.
ARG4	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement à l'aval.

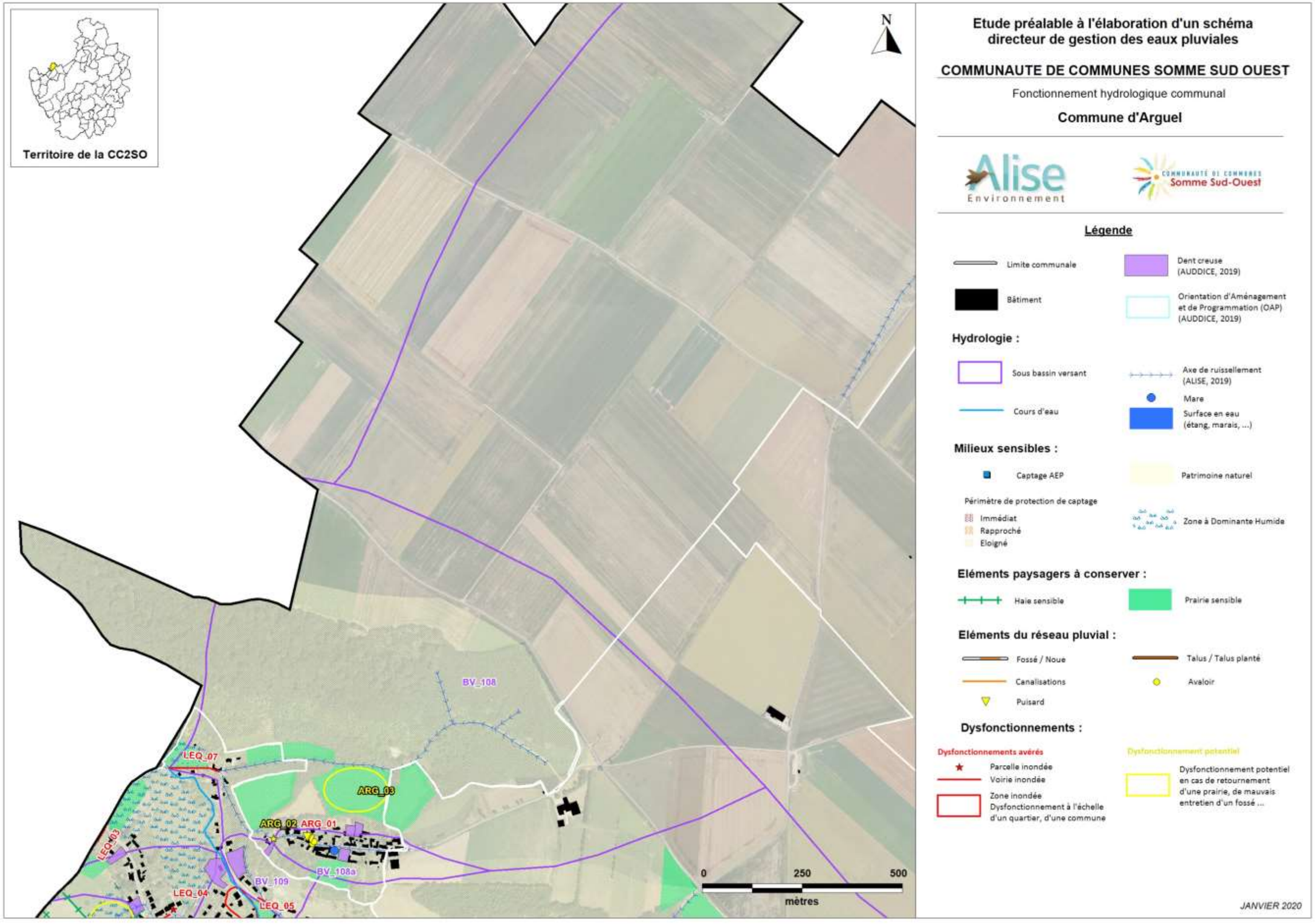

Carte 8 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune d'Arguel

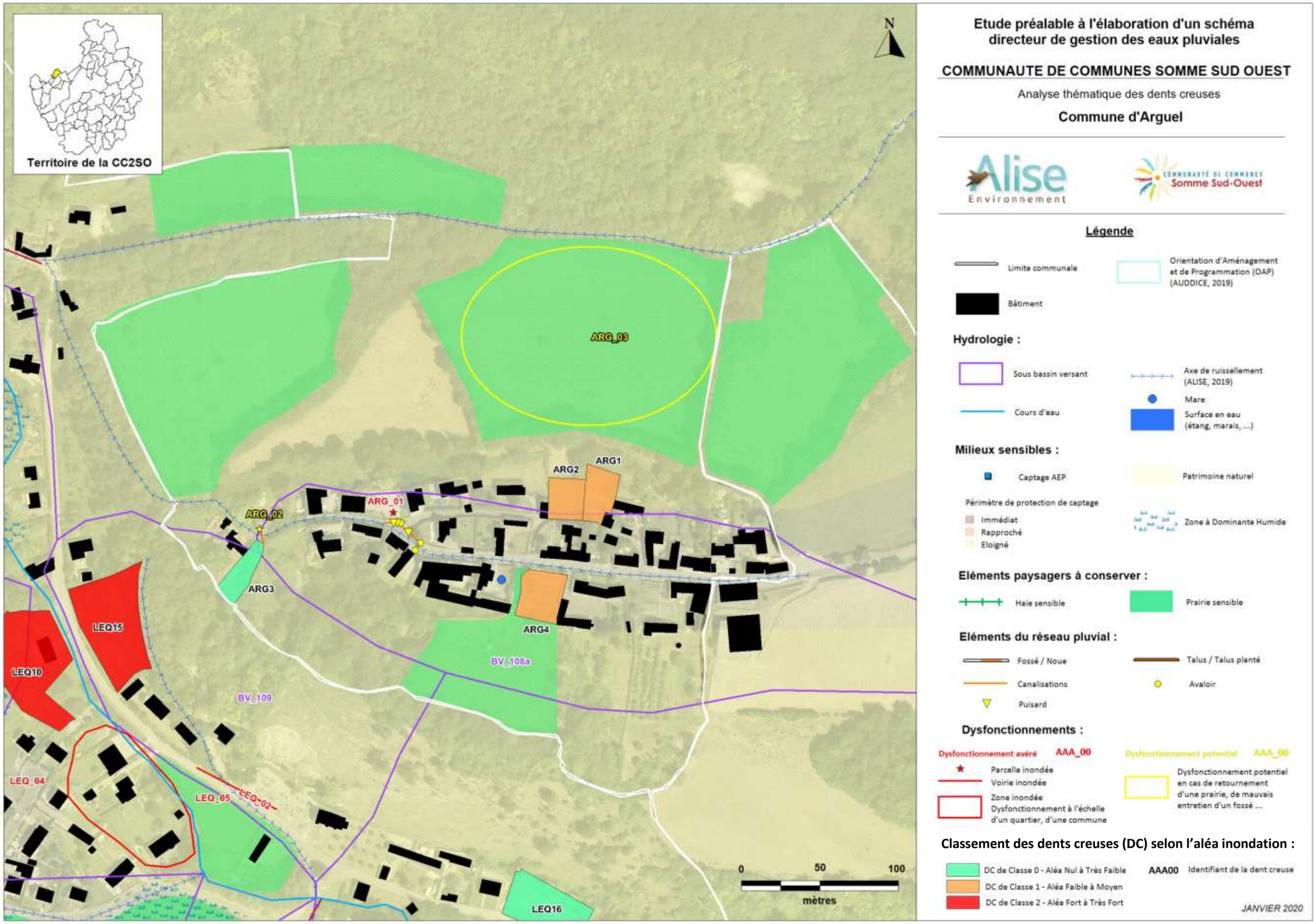

Carte 9 - Analyse des dents creuses de la commune d'Arguel selon l'aléa inondation

II.5.2.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Arguel

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_108	x		Maintien de la prairie située au nord du bourg.		ARG_03
		BV_108a	x		Vérifier et maintenir le bon fonctionnement du puisard mis en place au milieu de la route suite à l'événement de 2013.		ARG_01
				x	Remettre en place la grille avaloir qui a été en partie comblée lors du goudronnage de la route.		ARG_02
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Dent creuse ARG_04 : étudier la possibilité de gérer les eaux à la parcelle.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Vérifier et maintenir le bon fonctionnement des puisards à l'entrée de l'Impasse du Mont.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.3. Commune d'Aumont

II.5.3.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Aumont

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune d'Aumont est marqué par la présence d'un sous-bassin versant fortement générateur de ruissellement (BV_18h, Qp > 7 l/s/ha) étant à l'origine du dysfonctionnement sur la rue principale.

Milieux sensibles :

Une partie du quart nord-ouest de la commune est située dans la ZNIEFF de Type II « *Bois d'Airaines et de la Sainte-Larme* ». Cette partie ne comporte pas d'habitation et ne présente pas de problématique liée à l'hydraulique.

Réseau :

La commune d'Arguel ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. La mise en place de celui-ci est actuellement en cours. Les eaux pluviales de la rue d'Hornoy sont en partie prises en charge par un réseau d'eaux pluviales séparatif.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 11 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Aumont

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
AUM_01	Route d'Hornoy	Ruissellement important sur la voirie avant les avaloirs, l'eau passe au-dessus des bordures	Absence de réseau	Voirie	A chaque forte pluie	Aucune gêne occasionnée aux riverains voisins - Aucune inondation déclarée	3

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Aumont est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.3.2. Etude des dents creuses à Aumont

Sur la commune d'Aumont, 8 dents creuses. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 3 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 5 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

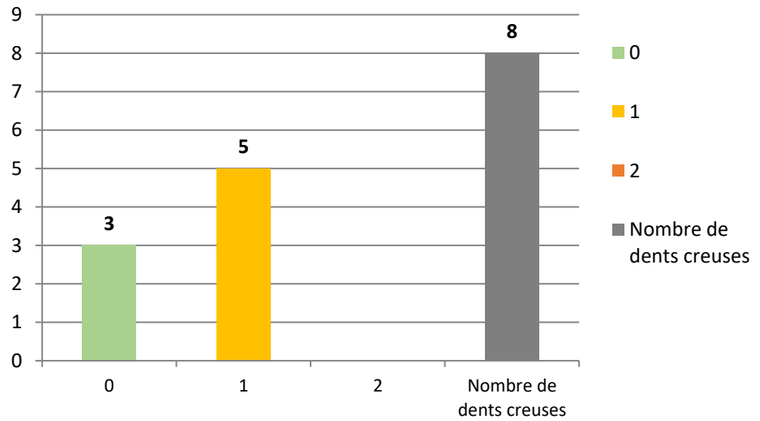

Figure 7 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Aumont

Tableau 12 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Aumont

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
AUM1	**0**	
AUM13	**0**	
AUM4	**0**	
AUM11	**1**	Rehausse cote plancher et haut de la descente de garage 30 cm par rapport à la voirie. Construction en éloignement de la route *(> 5m)*
AUM12	**1**	Rehausse cote plancher et haut de la descente de garage 30 cm par rapport à la voirie. Construction en éloignement de la route *(> 5m)*
AUM6	**1**	Rehausse cote plancher et haut de la descente de garage 30 cm par rapport à la voirie. Construction en éloignement de la route *(> 5m)*
AUM8	**1**	Rehausse cote plancher et haut de la descente de garage 30 cm par rapport à la voirie. Construction en éloignement de la route *(> 5m)*
AUM9	**1**	Rehausse cote plancher et haut de la descente de garage 30 cm par rapport à la voirie. Construction en éloignement de la route *(> 5m)*

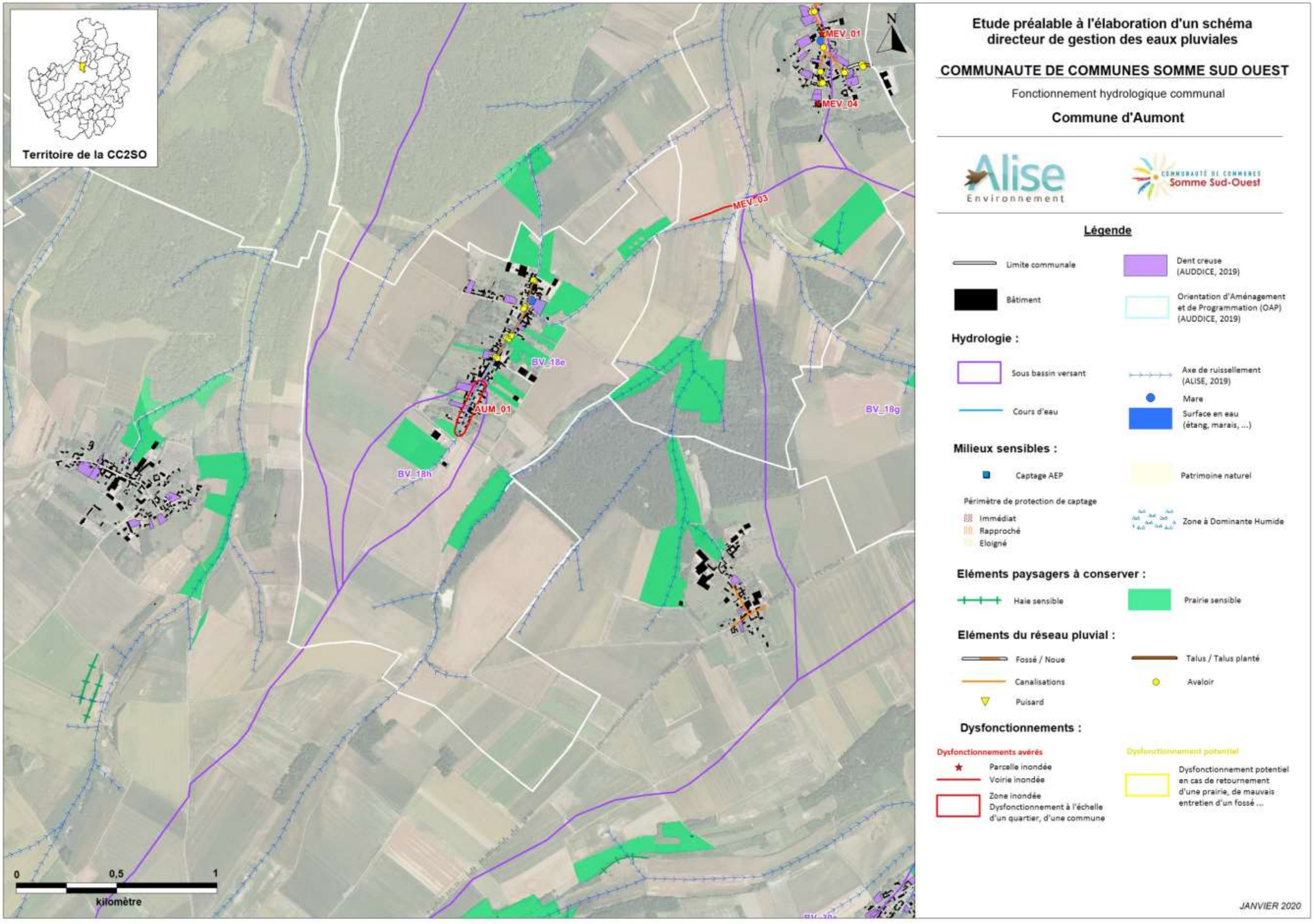

Carte 10 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune d'Aumont

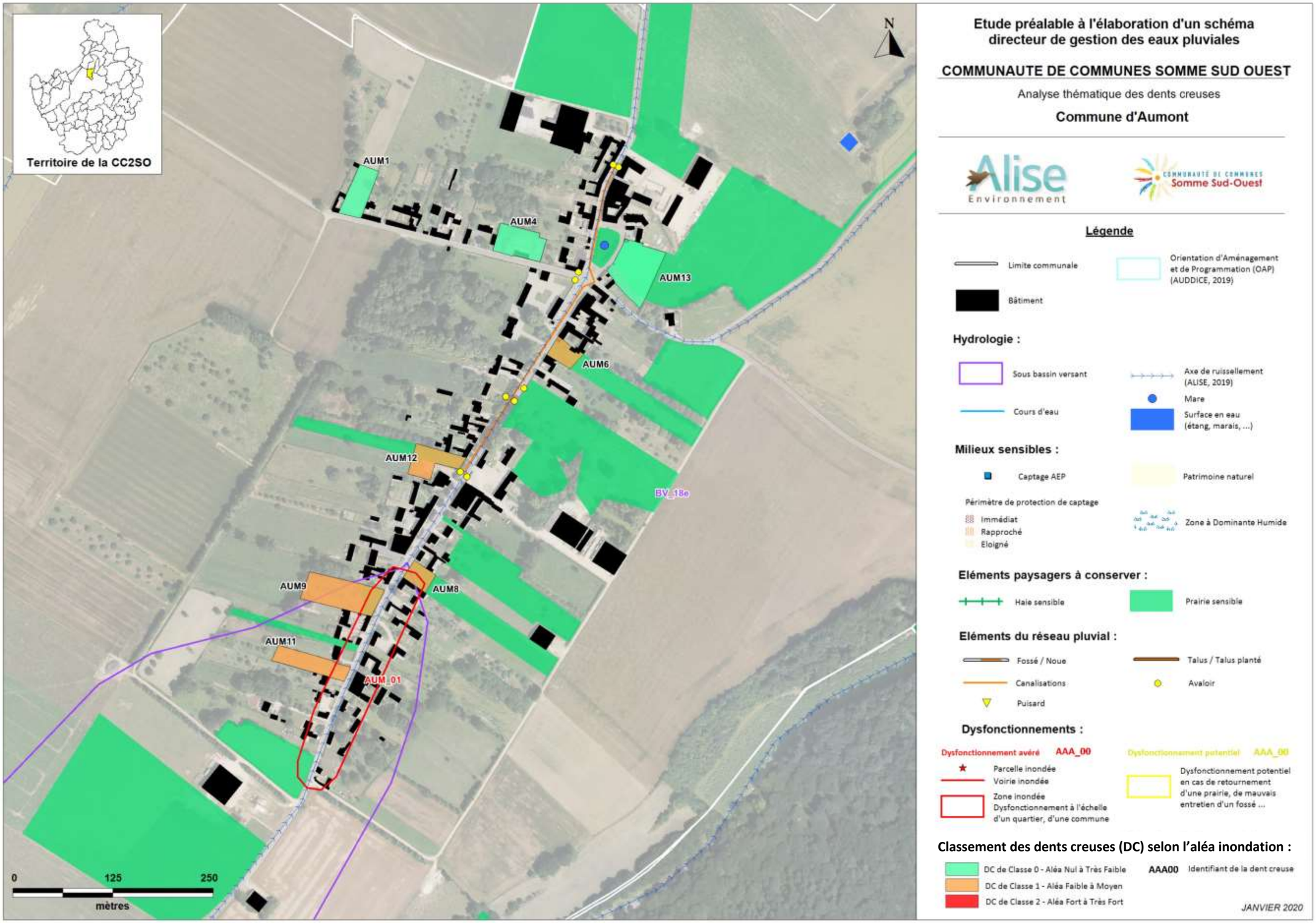

Carte 11 - Analyse des dents creuses de la commune d'Aumont selon l'aléa inondation

II.5.3.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Aumont

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées sur l'ensemble du territoire***	BV_18h		x	Etudier la possibilité de mise en place de caniveaux ou d'un fossé pour drainer les eaux sur le bord de la voirie et ainsi éviter l'inondation de celle-ci. Si possible, étendre le réseau pluvial présent à l'aval jusqu'à cette partie de la rue : **Etude du raccordement du haut de la rue d'Hornoy au réseau pluvial***	3	AUM_01
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Bassins versants du territoire non-cités ci-dessus					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_18c					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune					
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Etudier la possibilité de raccorder le haut de la rue principale au réseau pluvial.		AUM_01
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.4. Commune d'Avelesges

II.5.4.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Avelesges

Hydrologie :

La commune d'Avelesges n'est pas concernée par la présence de sous-bassins versants générateurs de ruissellement. Elle est cependant concernée par des dysfonctionnements hydrauliques liés aux ruissellements agricoles (voir Tableau ci-dessous).

Milieux sensibles :

Dans la partie sud-ouest de la commune, le Bois d'Airaines et de la Sainte-Larme est classé comme ZNIEFF de Type I. Aucune habitation et aucun dysfonctionnement hydraulique n'est recensé dans cette partie de la commune.

Réseau :

La commune d'Avelesges ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées par un réseau séparatif débouchant sur un bassin d'infiltration.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 13 – Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Avelesges

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
AVE_01	Rue de l'Eglise	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie	2014	Les sols étaient nus - en 2001, remontées de nappe : 2 sous-sols inondés	3
AVE_02	Rue Général Leclerc	Inondation de la voirie	Insuffisance du réseau	Voirie	2/3 x par an pluie de 30/40 mm	Inondation de faible durée sauf en 2001, route inondée pendant 2 mois Mettre panneau du département : attention risque inondation	2
AVE_03	Rue Général Leclerc	Arrivée de gravillons	Proviennent de la cour de la ferme du château	Voirie	2/3 x par an		2
AVE_04	RD157	Coulée de boue et ravine dans les champs	Culture pas levée + forte pluie	Voirie + champs	2014		3

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Avelesges est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.4.2. Etude des dents creuses à Avelesges

Sur la commune d'Avelesges, 5 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude thématique « ruissellements ». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 5 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

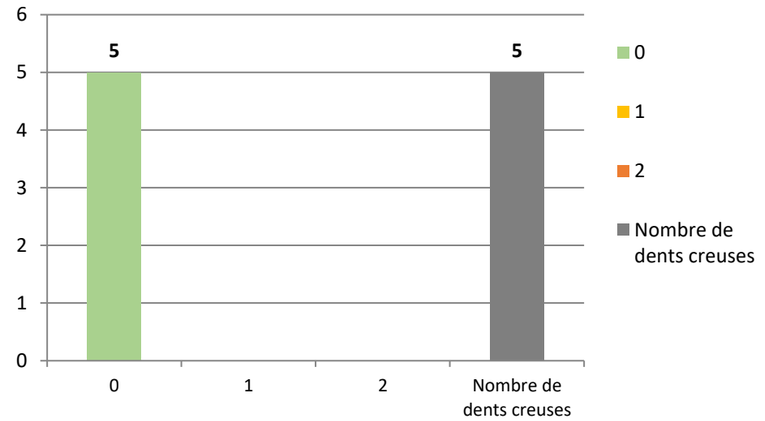

Figure 8 – Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Avelesges

Tableau 14 – Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Avelesges

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
AVE1	**0**	
AVE3	**0**	
AVE6	**0**	
AVE7	**0**	
AVE8	**0**	

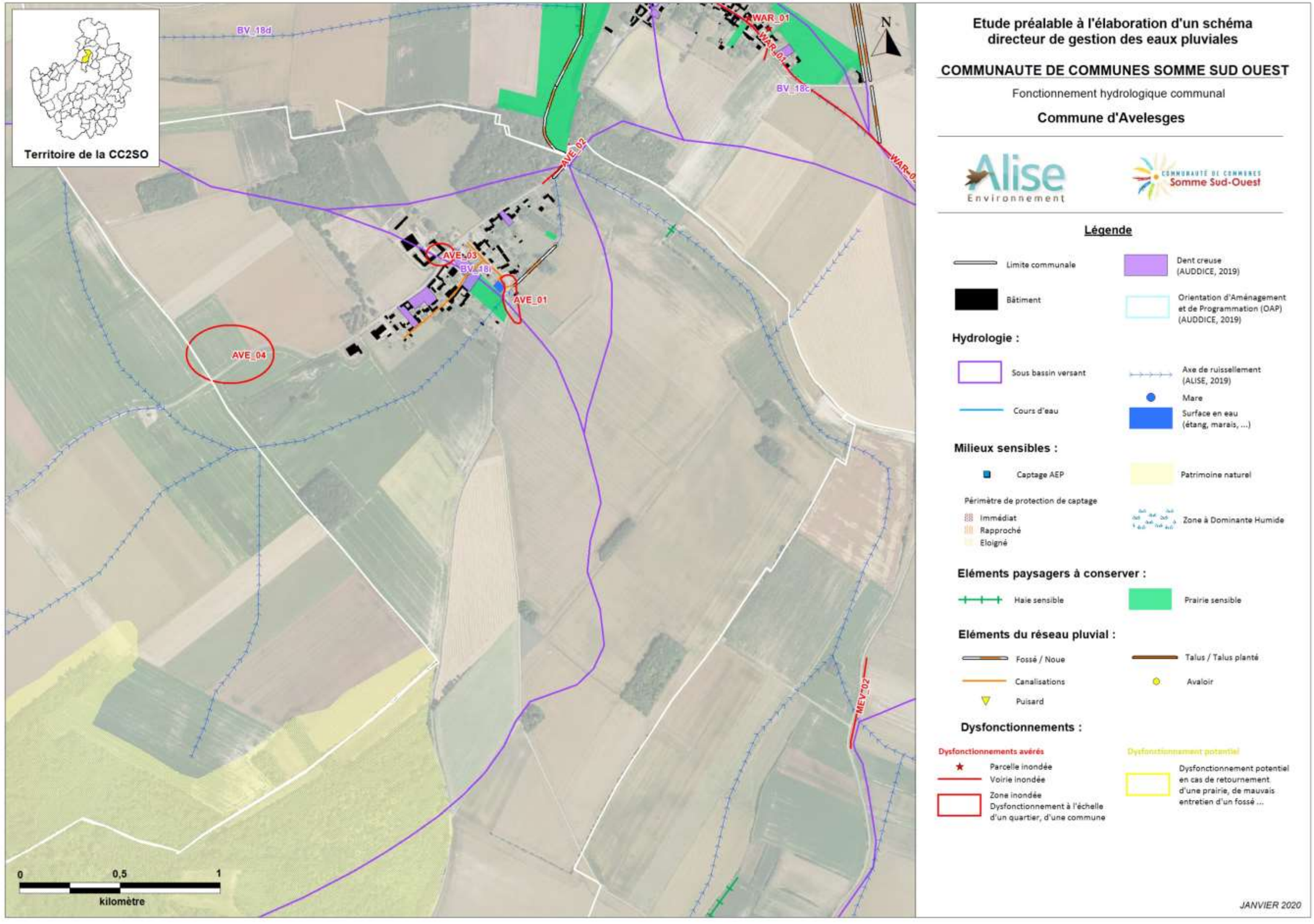

Carte 12 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune d'Avelesges

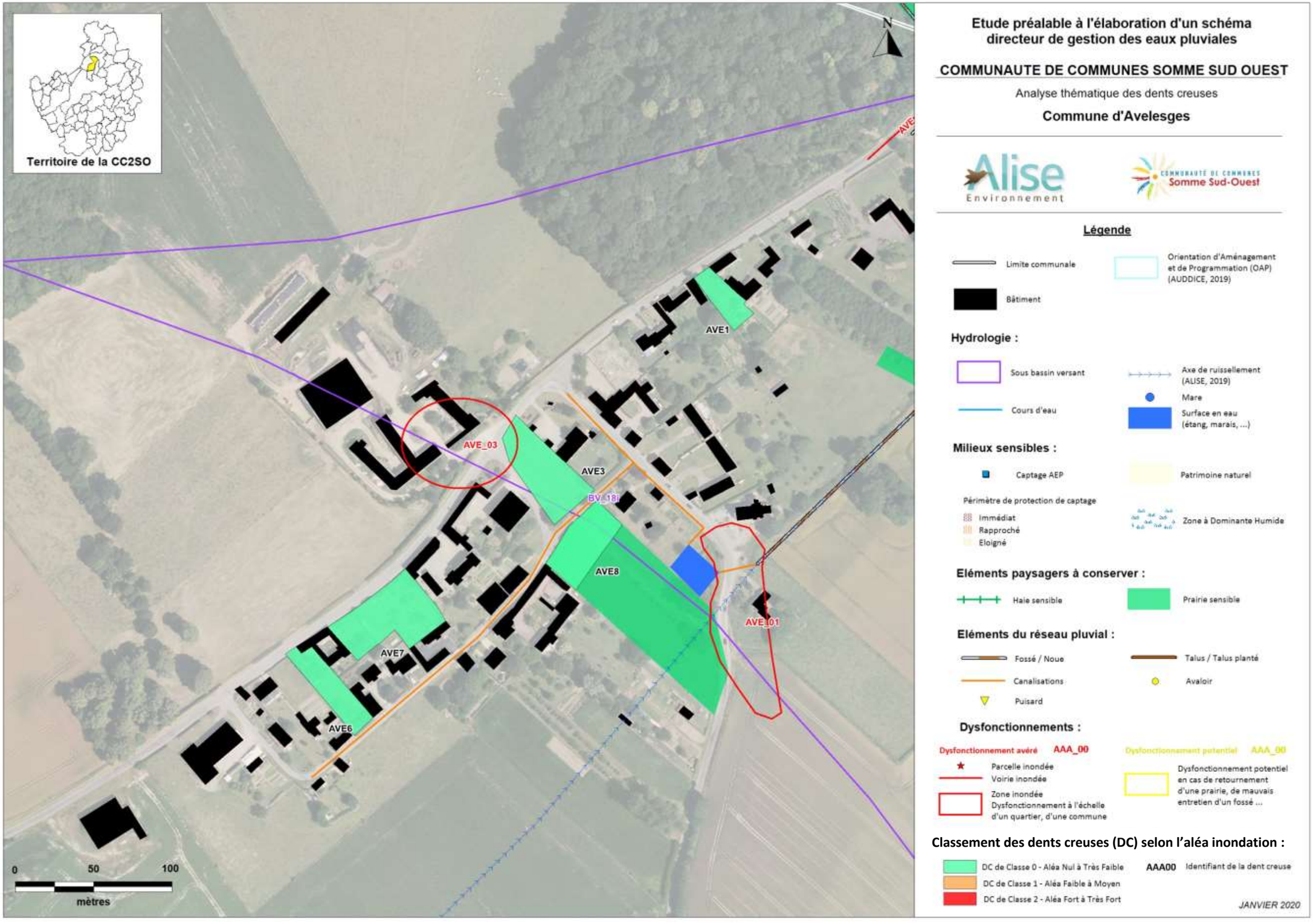

Carte 13 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Avelesges selon l'aléa inondation

II.5.4.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Avelesges

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	Commune			Maintenir les haies et prairies sensibles. Préférer une gestion des eaux à la parcelle pour les futurs projets afin de ne pas aggraver la situation à l'aval.		**AVE_01**
					Etudier la possibilité de buser l'axe de ruissellement sous la voirie. Entretenir le fossé pluvial. **Etude du busage de l'axe de ruissellement sous voirie***	2	**AVE_02**
					Mettre en place des éléments pour retenir les gravillons dans l'emprise de la ferme et éviter qu'ils ne sortent sur la voirie.		**AVE_03**
					Mettre en place des éléments d'hydraulique douce pour diminuer le phénomène de coulées de boue. **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole***	3	**AVE_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune					
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune (secteur dysfonctionnement AVE_02)	x	x	Maintenir le bon fonctionnement du réseau pluvial, notamment par le curage des canalisations et des fossés pluviaux.		**AVE_02**
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses.		

II.5.5. Commune de Beaucamps-le-Jeune

II.5.5.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Beaucamps-le-Jeune

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Beaucamps-le-Jeune est marqué par la présence de plusieurs axes de ruissellement. Certains de ces axes de ruissellement ont pour exutoire la Bresle, et d'autres Le Liger, affluent de la Bresle. Certains de ces axes proviennent de sous-bassins versants générateurs de ruissellements importants (Qp > 7 l/s/ha). Le centre-bourg de la commune de Beaucamps-le-Jeune n'est traversé par aucun axe de ruissellement mais l'on y recense tout de même des dysfonctionnements hydrauliques (voir tableau précédent).

Milieux sensibles :

Une partie de la commune, dont le centre-bourg, fait partie de deux ZNIEFF : la ZNIEFF de Type I « Larris de la vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle », et la ZNIEFF de Type II « Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse ».

Réseau :

La commune de Beaucamps-le-Jeune dispose d'un réseau d'assainissement collectif en séparatif. L'exutoire de ce réseau est situé dans la forêt domaniale au nord-ouest du centre-bourg.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 15 – Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Beaucamps-le-Jeune

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
BEJ_01	Rue de Lafresnoye	Coulée de purin	Ferme en bord de voirie	Route	chaque pluie intense depuis 1884	Dangereux pour les automobilistes	2
BEJ_02	Rue vers Montmarquet	Stagnations d'eau sur la voirie. Passage des véhicules difficile	Ruissellement agricole	Voirie	A chaque grosse pluie	Une mare était présente auparavant, dans les parcelles agricoles a chacun des deux points bas de la voirie.	2
BEJ_03	Rue du Bois	Pollution du sol (Rejet d'hydrocarbures dans le sol)	Habitations avec nombreuses voitures démontées	Sol			2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Beaucamps-le-Jeune est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.5.2. Etude des dents creuses à Beaucamps-le-Jeune

Sur la commune de Beaucamps-le-Jeune, 24 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude thématique « ruissellements ». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 24 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

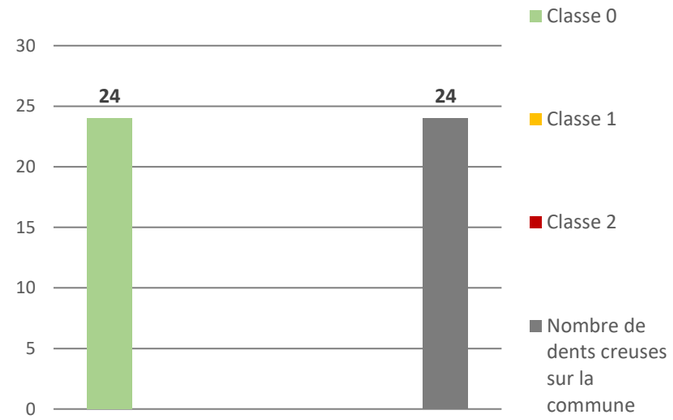

Figure 9 – Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Jeune

Tableau 16 – Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Jeune

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement
BEJ1	0
BEJ11	0
BEJ12	0
BEJ13	0
BEJ14	0
BEJ16	0
BEJ17	0
BEJ18	0
BEJ19	0
BEJ2	0
BEJ20	0
BEJ21	0
BEJ22	0

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement
BEJ23	0
BEJ24	0
BEJ25	0
BEJ26	0
BEJ27	0
BEJ28	0
BEJ3	0
BEJ4	0
BEJ5	0
BEJ7	0
BEJ9	0

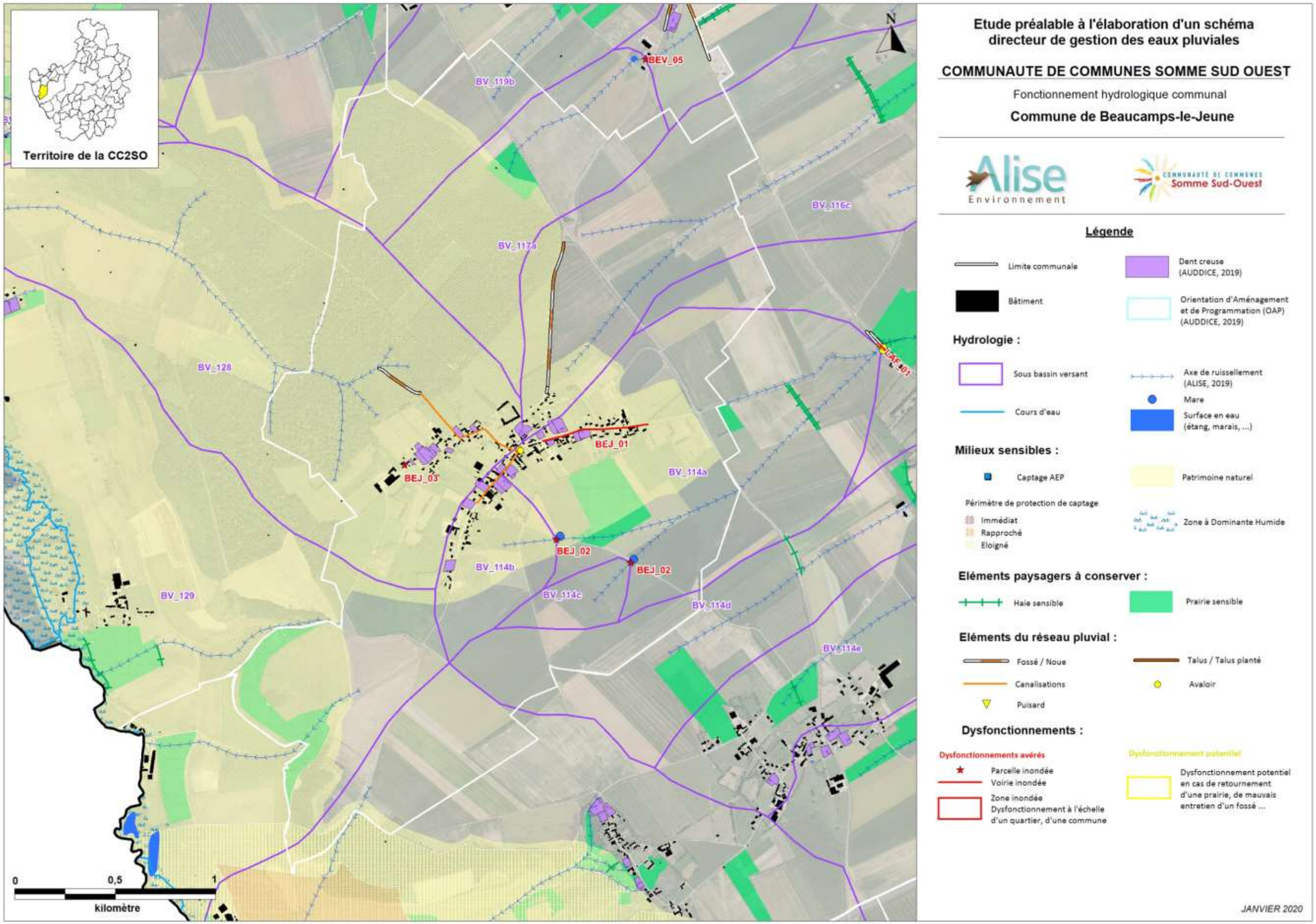

Carte 14 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Beaucamps-le-Jeune

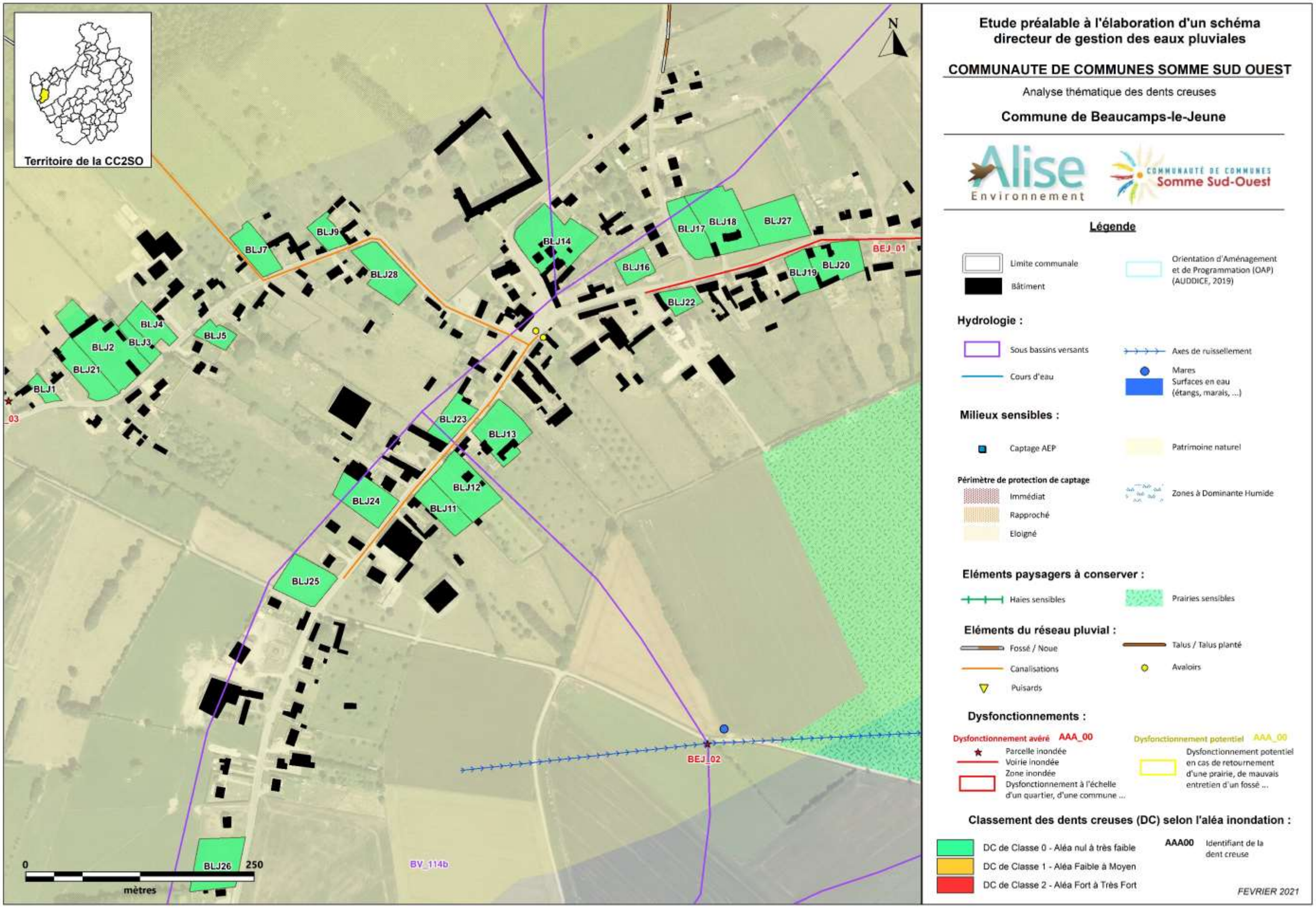

Carte 15 - Analyse thématique des dents creuses de Beaucamps-le-Jeune selon l'aléa inondation

II.5.5.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Beaucamps-le-Jeune

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_114b BV_114c	x	x	Restaurer les mares présentes autrefois au niveau des points bas de la voirie et/ou étudier la possibilité de buser les axes de ruissellement sous la voirie. **Etude de restauration des mares***	**2**	BEJ_02
		BV_114a	x		Etudier le problème de coulée de purin avec le propriétaire de la ferme. Etudier la possibilité de mise en place d'une noue le long de la voirie pour drainer les écoulements superficiels.		BEJ_01
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_128					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Bassins versants du territoire non cités ci-dessus					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée					
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune			Maintenir le bon fonctionnement du réseau pluvial séparatif par un entretien régulier.		
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée.					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte des dents creuses.		

II.5.6. Commune de Beaucamps-le-Vieux

II.5.6.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Beaucamps-le-Vieux

Hydrologie :

La commune de Beaucamps-le-Vieux est traversée d'ouest en est par de nombreux axes de ruissellement, dont certains sont à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques. Ces axes ont tous pour exutoire le Liger, affluent de la rive droite de la Bresle. La partie Nord-Est du centre-bourg est également située en tête d'un sous-bassin versant fortement générateur de ruissellement étant à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques sur la commune du Quesne.

Milieux sensibles :

Une partie du territoire de la commune, dont le centre-bourg, est présente sur des territoires recensés comme ZNIEFF. Trois ZNIEFF sont présentes sur la commune : deux ZNIEFF de Type I « *Bocage de Beaucamps-le-Vieux* » et « *Bois de Liomer* », et une ZNIEFF de Type II « *Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse* ». Une Zone à Dominante Humide est également recensée, dans les prairies au Nord de la commune, dans le lieu-dit du Bout de la Vallée.

Réseau :

La commune de Beaucamps-le-Vieux possède un réseau d'assainissement collectif unitaire. Lors d'évènement pluvial intense, ce réseau d'assainissement unitaire qui amène les eaux pluviales et les eaux usées à la station d'épuration, risque de déborder et de polluer le milieu naturel. Sur la commune de Beaucamps-le-Vieux, le réseau permet le raccordement de 510 boîtes de branchements. Deux postes de refoulement et deux déversoirs d'orages sont présents sur la place de l'Argilière et à l'entrée de la station d'épuration. Cependant, la station n'est pas en capacité de traiter le volume généré par la pluie mensuelle. La mise en place d'un bassin de stockage pour gérer les surdébits, ainsi que la déconnexion de surfaces actives est donc à envisager. A cet effet, une partie du réseau pluvial de la commune est déjà en séparatif.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 17 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Beaucamps-le-Vieux

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
BEV_01	Rue du Moulin, Rue Virgile Prévost	Inondation d'habitations	Ruissellement agricole amont	Habitations	Dernier évènement en juin	Le bassin situé en amont (600 m3, Etude diagnostic en 2003) de la rue de la gare déborde et surverse sur la rue (photo fournie par la mairie) L'eau est chargée en sédiments	1
BEV_03	Rue Jean Gilles	Inondation d'une parcelle privée	Ruissellement urbain	Sous-sol	1 fois en 20 ans et en juin 2016		3
BEV_04	Non localisé	Inondation d'une parcelle	Ruissellement urbain				-
BEV_05	Rue de la Gare	Inondation d'une parcelle privée	Ruissellement agricole	Sous-sol	1 fois en 20 ans et en juin 2016		3
BEV_06	STEP	Surcharge par temps de pluie		Réseau unitaire	Évènement pluvieux important	Etude diagnostic (2003)	-
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
BEV_02	Mare de l'Argilière	Bassin à curer					

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Beaucamps-le-Vieux est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

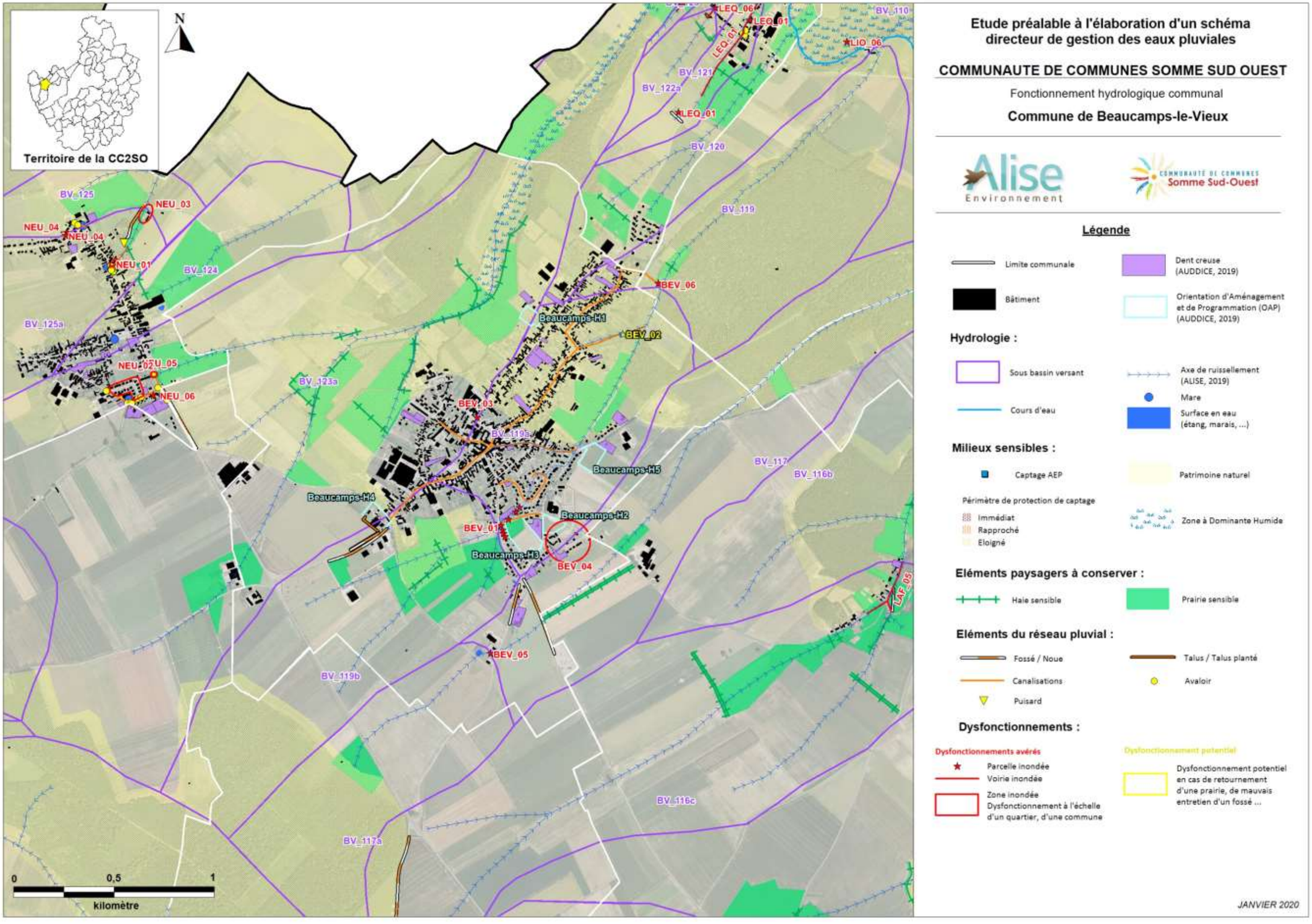

Carte 16 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Beaucamps-le-Vieux

II.5.6.2. Etude des dents creuses à Beaucamps-le-Vieux

Sur la commune de Beaucamps-le-Vieux, 25 dents creuses avaient été transmise pour étude par le bureau d'études en urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 23 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

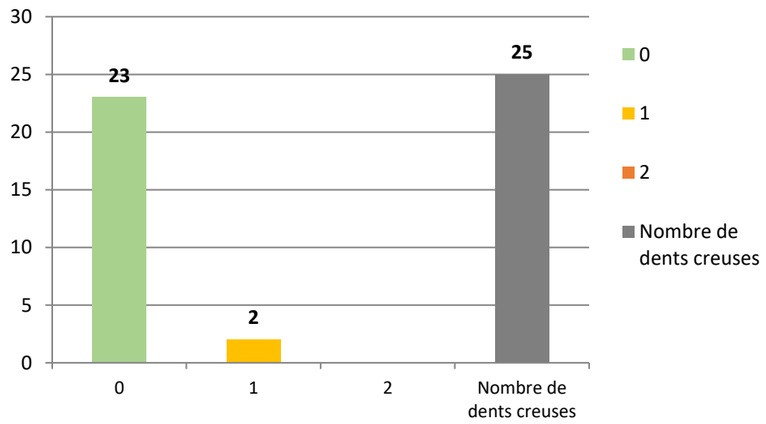

Figure 10 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Vieux

Tableau 18 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Vieux

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BEV1	**0**	
BEV10	**0**	
BEV15	**0**	
BEV18	**0**	
BEV2	**0**	
BEV20	**0**	
BEV22	**0**	
BEV23	**0**	
BEV26	**0**	
BEV28	**0**	
BEV29	**0**	
BEV30	**0**	
BEV38	**0**	
BEV49	**0**	
BEV5	**0**	
BEV54	**0**	
BEV60	**0**	
BEV67	**0**	
BEV69	**0**	
BEV7	**0**	
BEV70	**0**	
BEV74	**0**	
BEV9	**0**	
BEV40	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
BEV57	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.

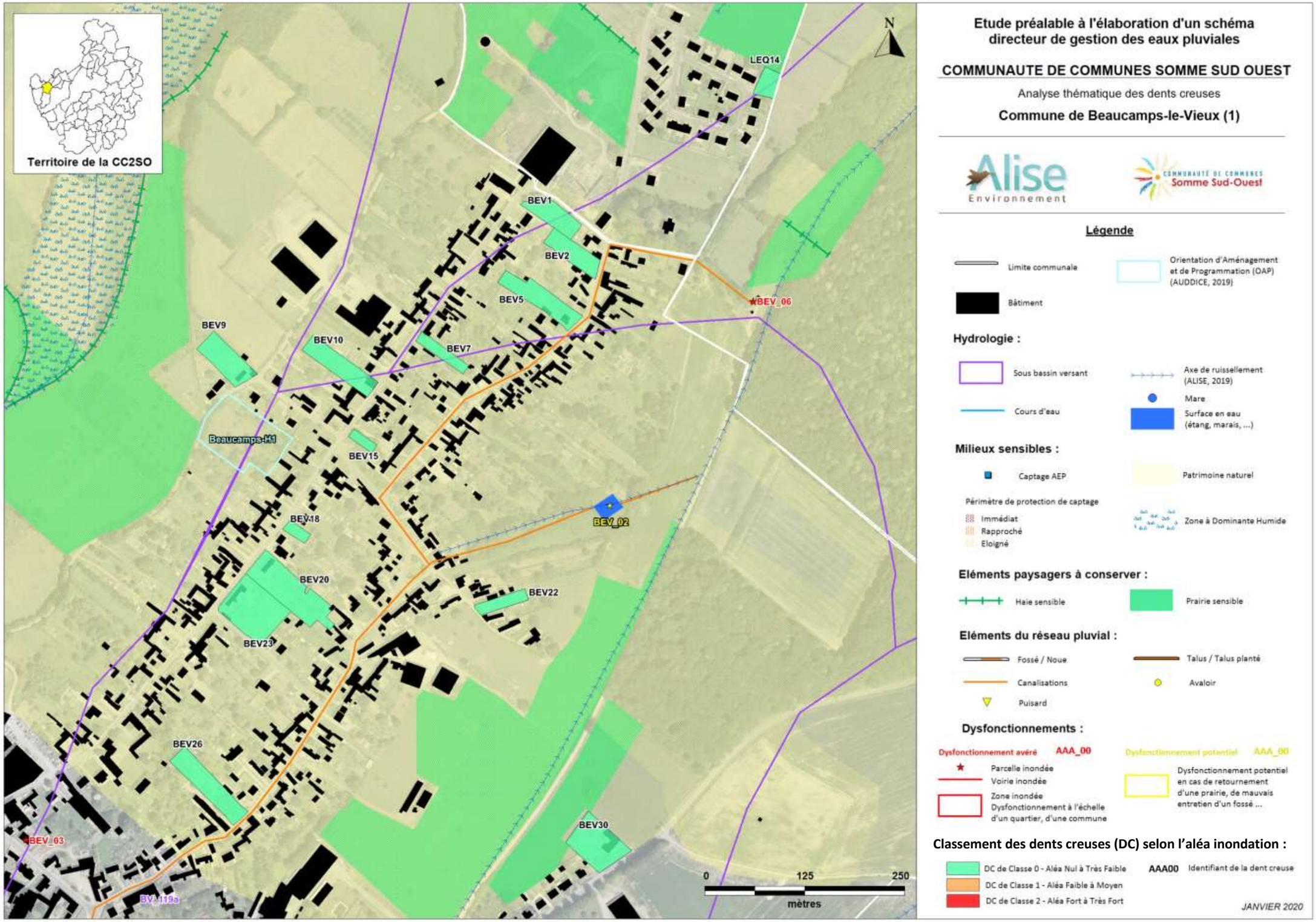

Carte 17 - Analyse thématique des dents creuses de Beaucamps-le-Vieux selon l'aléa inondation (1)

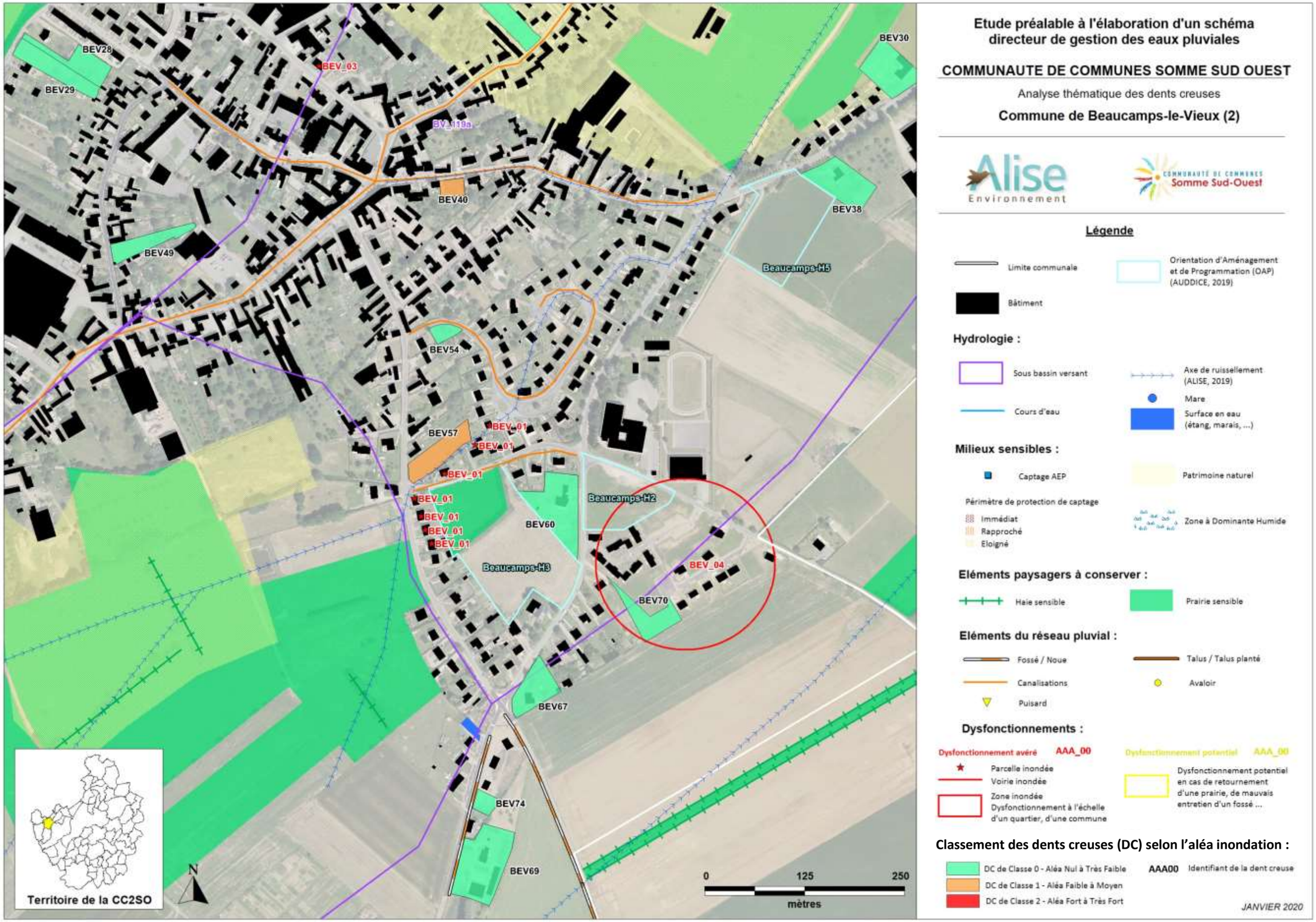

Carte 18 - Analyse thématique des dents creuses de Beaucamps-le-Vieux selon l'aléa inondation (2)

II.5.6.3. Etude des OAP à Beaucamps-le-Vieux

6 OAP ont été transmises pour étude concernant la thématique hydraulique. Pour chacune d'entre elles, une fiche technique et une carte ont été produites. La liste des OAP et leur emplacement est présentée ci-dessous. Les éléments techniques sont présentés à la suite.

Tableau 19 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Beaucamps-le-Vieux

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Beucamps_H1	Chemin du Tour de Ville	**0,67 ha**
Beaucamps_H2	Rue Arthur Lefèvre	**0,72 ha**
Beaucamps_H3	Rue Arthur Lefèvre / Rue Laboissière	**2,01 ha**
Beaucamps_H4	Rue du Haut / Rue du Bois	**1,18 ha**
Beaucamps_H5	Rue de Liomer	**1,12 ha**

Informations générales concernant l'OAP	
BEAUCAMPS-H1	
Lieu :	Rue Davin
Surface du projet :	0,6 ha
Aménagements prévus :	9 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	OUI : - ZNIEFF de Type I « Bocage de Beaucamps-le-Vieux » - ZNIEFF de Type II « Vallées de la Bresle, du Liger »
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Prairie à l'ouest du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	NON
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 34 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 44 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 68 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 88 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en points bas de la parcelle (limite ouest) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (prairie à l'ouest du projet) avec un débit limité à 2 l/s/ha aménagé

Informations générales concernant l'OAP	
BEAUCAMPS-H2	
Lieu :	Rue Arthur Lefèvre
Surface du projet :	0,6 ha
Aménagements prévus :	15 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : OUI – BEV_01 – Rejet limité à 1 l/s/ha
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Voirie équipée de réseau unitaire rue de Laboissière (**en dernier recours**) – Le réseau unitaire connait déjà des dysfonctionnements hydrauliques
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	NON
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 57 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 74 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 114 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 147 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Noue d'infiltration en limite nord du projet pour empêcher le ruissellement vers la voirie
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en points bas de la parcelle (limite nord-ouest) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (voirie équipée de réseau unitaire) avec un débit limité à 1 l/s/ha aménagé (**en dernier recours**) + Noue d'infiltration en limite nord du projet, pour empêcher le ruissellement vers la voirie et acheminer les eaux pluviales vers l'ouvrage de stockage

Informations générales concernant l'OAP	
BEAUCAMPS-H3	
Lieu :	Rue Arthur Lefèvre
Surface du projet :	1,9 ha
Aménagements prévus :	30 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	OUI
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : OUI – BEV_01 – Rejet limité à 1 l/s/ha
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	OUI : Haie bocagère au milieu et en limite nord-est du projet
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Voirie équipée de réseau unitaire rue de Laboissière (**en dernier recours**) – Le réseau unitaire connait déjà des dysfonctionnements hydrauliques
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 165 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 214 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 331 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 428 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en points bas de la parcelle (limite nord-ouest) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (voirie équipée de réseau unitaire) avec un débit limité à 1 l/s/ha aménagé (**en dernier recours**)

Informations générales concernant l'OAP	
BEAUCAMPS-H4	
Lieu :	Rue du Haut – Rue du Bois
Surface du projet :	1,1 ha
Aménagements prévus :	20 logements
Occupation du sol actuelle :	Urbain / Friche
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	OUI : ZNIEFF de Type I « Bocage de Beaucamps-le-Vieux »
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	OUI : Talus planté en limite sud-ouest du projet ; Haie bocagère en limite ouest du projet
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Prairie en bordure ouest du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 190 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 246 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 190 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 246 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en points bas de la parcelle (limite nord) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (prairie) avec un débit limité à 2 l/s/ha aménagé

Informations générales concernant l'OAP	
BEAUCAMPS-H5	
Lieu :	Rue de Liomer
Surface du projet :	1 ha
Aménagements prévus :	15 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : OUI – BEV_06 (STEP en surcharge par temps de pluie) – Rejet limité à 1 l/s/ha
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	2,4 ha
Exutoire potentiel :	Voirie équipée d'un réseau unitaire rue de Liomer (**en dernier recours**)
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 79 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 102 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 157 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 204 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 121 m³ (coefficient de ruissellement : 0,39) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 156 m³ (coefficient de ruissellement : 0,39)
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Noue et merlon en bordure ouest du projet, pour éviter le ruissellement sur le chemin
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en points bas de la parcelle (limite nord) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (voire équipée d'un réseau unitaire rue de Liomer) avec un débit limité à 1 l/s/ha aménagé (**en dernier recours**) + Noue et merlon en bordure ouest du projet, pour éviter le ruissellement sur le chemin

Carte 19 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H1

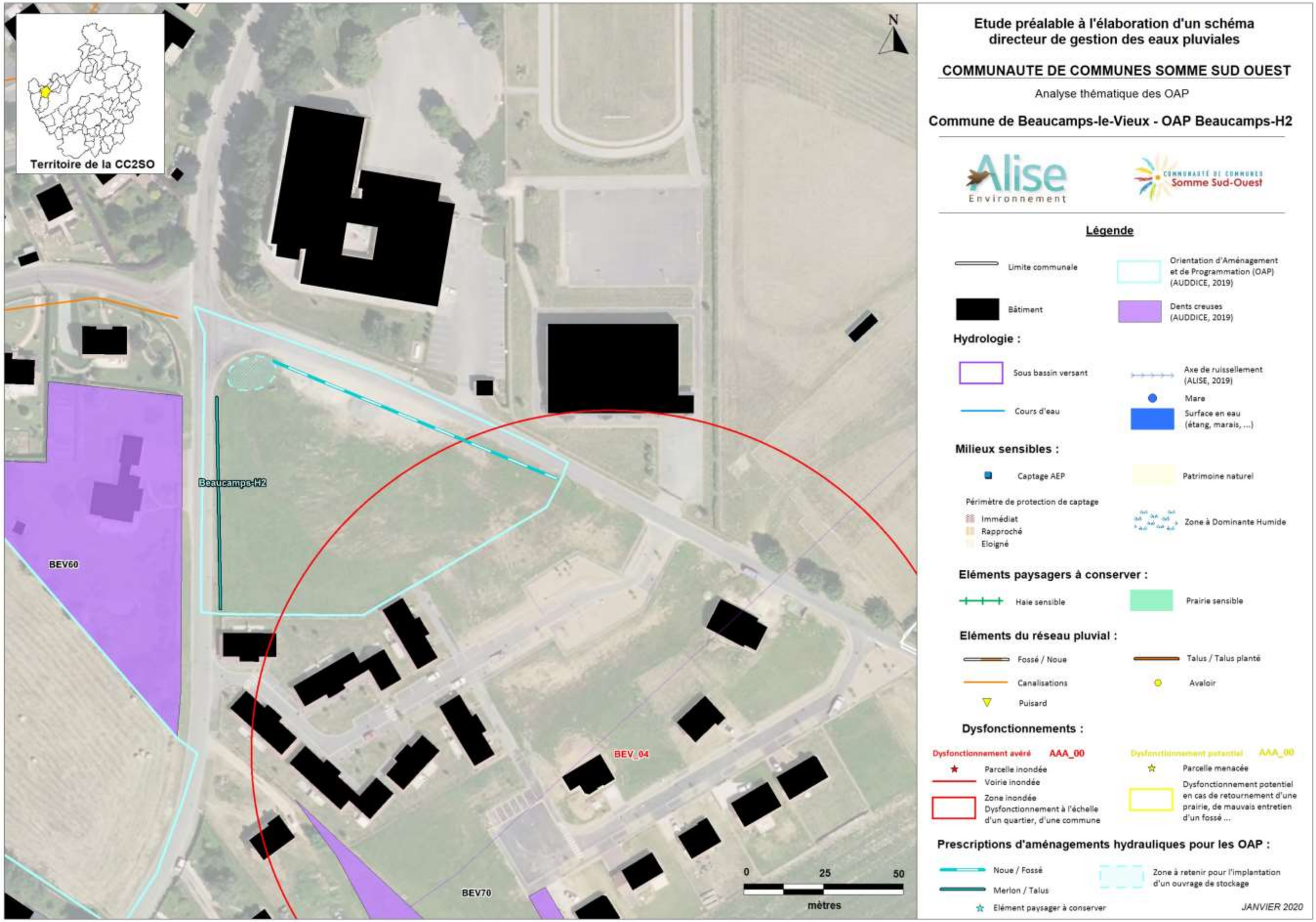

Carte 20 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H2

Carte 21 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H3

Carte 22 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H4

Territoire de la CC2SO
N
BEV38
Beaucamps-H5
0
25
50
mètres
Etude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST
Analyse thématique des OAP
Commune de Beaucamps-le-Vieux - OAP Beaucamps-H5
Alise Environnement
Communauté de communes Somme Sud-Ouest
Légende
Limite communale
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (AUDDICE, 2019)
Bâtiment
Dents creuses (AUDDICE, 2019)
Hydrologie :
Sous bassin versant
Axe de ruissellement (ALISE, 2019)
Mare
Cours d'eau
Surface en eau (étang, marais, ...)
Milieux sensibles :
Captage AEP
Patrimoine naturel
Périmètre de protection de captage
Immédiat
Rapproché
Eloigné
Zone à Dominante Humide
Eléments paysagers à conserver :
Haie sensible
Prairie sensible
Eléments du réseau pluvial :
Fossé / Noue
Talus / Talus planté
Canalisations
Avaloir
Puisard
Dysfonctionnements :
Dysfonctionnement avéré AAA_00
Dysfonctionnement potentiel AAA_00
Parcelle inondée
Parcelle menacée
Voirie inondée
Zone inondée
Dysfonctionnement à l'échelle d'un quartier, d'une commune
Dysfonctionnement potentiel en cas de retournement d'une prairie, de mauvais entretien d'un fossé ...
Prescriptions d'aménagements hydrauliques pour les OAP :
Noue / Fossé
Merlon / Talus
Elément paysager à conserver
Zone à retenir pour l'implantation d'un ouvrage de stockage
JANVIER 2020

II.5.6.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Beaucamps-le-Vieux

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_119b			Entretenir l'ouvrage en amont de la rue du Moulin (curage). Rehausser les entrées devant les descentes de garage rue de la Gare.		**BEV_01**
		BV_117			Localiser précisément l'habitation inondée dans le secteur.		**BEV_04**
		BV_119a			Déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire et diminuer les surfaces imperméabilisées. Favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets. **Etude de déconnexion des eaux pluviales et de réduction des surfaces imperméabilisées***	3	**BEV_06**
		BV_123a			Rehausser l'entrée devant la descente de garage de l'habitation inondée.		**BEV_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Commune					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets afin de ne pas surcharger le réseau et la STEP.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Etudier par opportunité le redimensionnement de l'ouvrage en amont de la rue du Moulin qui surverse lors d'événements pluvieux importants. Déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire. **Etude du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage en amont de la rue du Moulin***	1	**BEV_01**
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.7. Commune de Belloy-Saint-Léonard

II.5.7.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Belloy-Saint-Léonard

Hydrologie :

L'hydrologie de la commune de Belloy-Saint-Léonard est notamment marquée par la présence d'un axe de ruissellement sur la voirie de la Rue Principale, celui-ci étant issu d'un sous-bassin versant caractérisé comme générateur de ruissellement en Phase 1 de l'étude (Qp > 7 l/s/ha). Cet axe est à l'origine d'un dysfonctionnement hydraulique décrit dans le tableau ci-après.

Milieux sensibles :

Deux ZNIEFF de Type I sont recensées sur le territoire de la commune. La première, à l'ouest, est reconnue sous le nom de « *Bois d'Epaumesnil, d'Etréjust et de Belloy* » ; la deuxième, à l'ouest, est reconnue sous le nom de « *Bois d'Airaines et de Sainte-Larme* ».

Réseau :

La commune de Belloy-Saint-Léonard ne dispose pas d'un assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées via un fossé dont l'exutoire est une pâture située au nord-est de la commune, le long de la rue Principale.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 20 – Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Belloy-Saint-Léonard

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
BSL_01	RD 157	Inondation de la voirie	Ruissellement de la voirie (forte pente)	Voirie	Plusieurs fois par an	Gène de la circulation. Le fossé est insuffisamment dimensionné et pas assez régulièrement curé. Il faudrait un curage tous les ans.	2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Belloy-Saint-Léonard est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.7.2. Etude des dents creuses à Belloy-Saint-Léonard

Sur la commune de Belloy-Saint-Léonard, 10 dents creuses avaient été transmises pour étude par le bureau d'études en urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 5 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 5 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

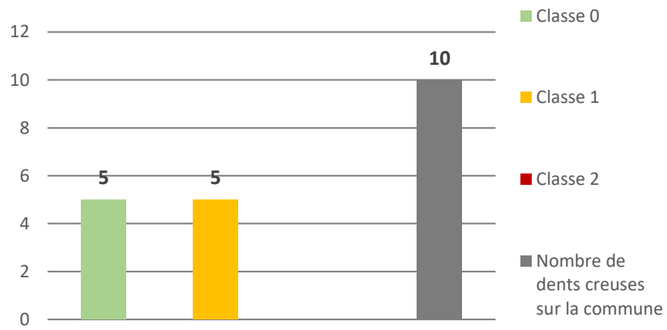

Figure 11 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Belloy-Saint-Léonard

Tableau 21 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Belloy Saint-Léonard

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BEL1	**0**	
BEL2	**0**	
BEL3	**0**	
BEL4	**0**	
BEL14	**0**	
BEL10	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
BEL13	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BEL7	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher.
BEL8	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
BEL9	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher.

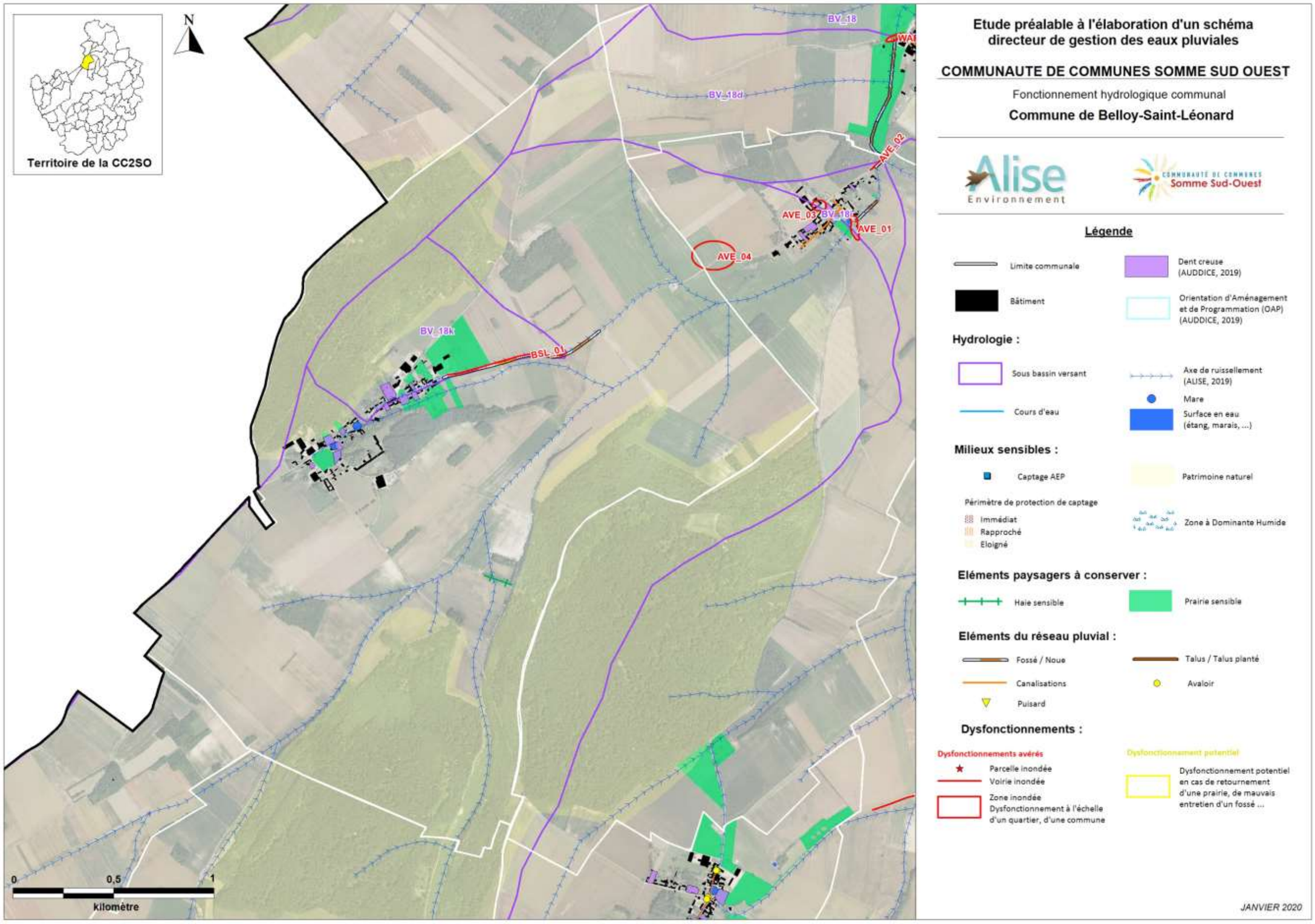

Carte 24 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Belloy-Saint-Léonard

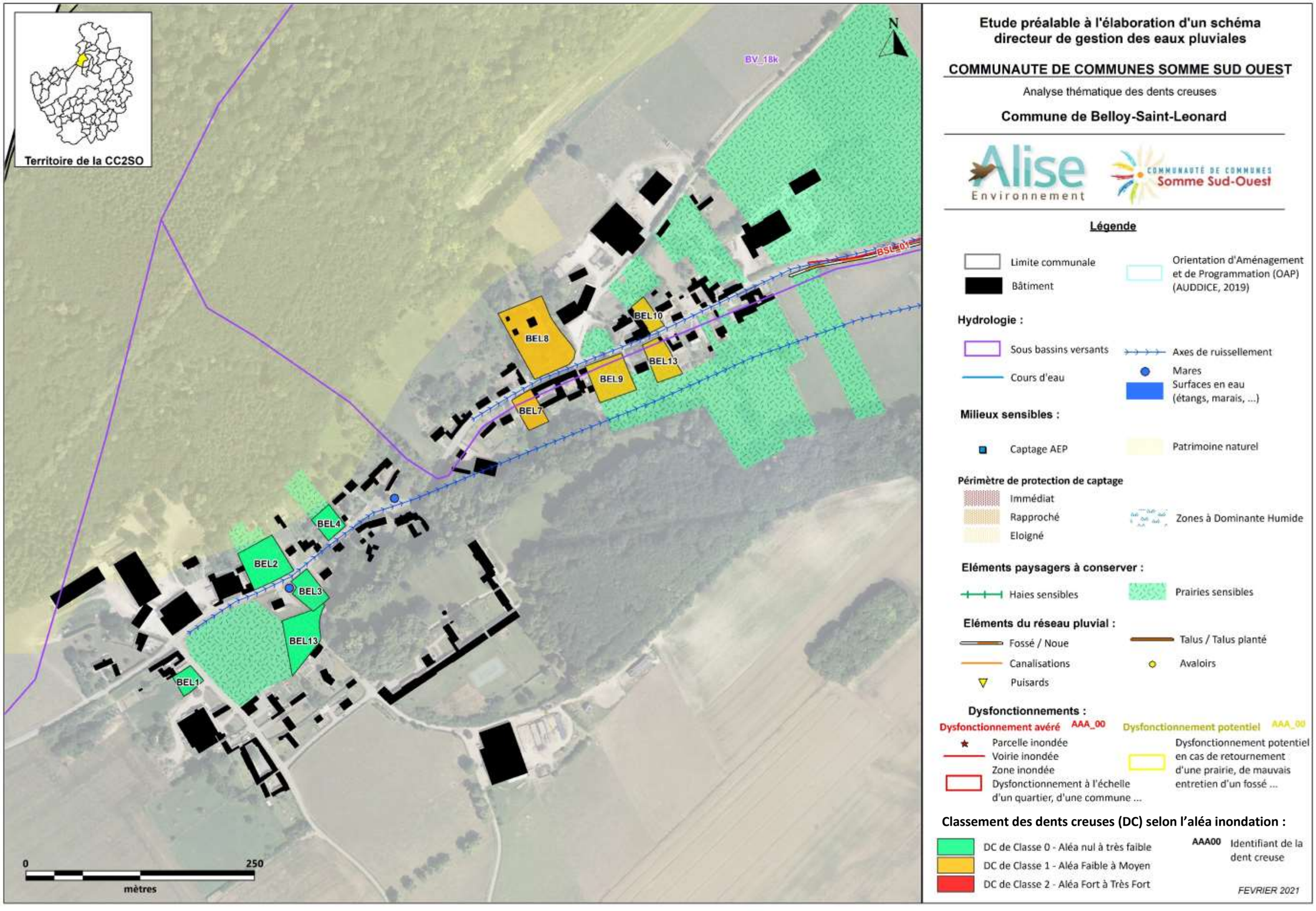

Carte 25 - Analyse thématique des dents creuses de Belloy Saint-Léonard selon l'aléa inondation

II.5.7.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Belloy-Saint-Léonard

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_18k	x		Curer régulièrement le fossé de la rue Principale à l'aval du village (tous les ans). Etudier par opportunité son redimensionnement puisque celui-ci semble insuffisant : **Etude du fonctionnement hydraulique du fossé pluvial en sortie de village***	2	**BSL_01**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Etudier par opportunité le redimensionnement du fossé et en assurer le curage annuel.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.8. Commune de Bergicourt

II.5.8.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bergicourt

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Bergicourt est notamment marqué par le passage de la rivière des Évoissons, bordée de plaines alluviales inondables et d'étangs, naturels ou non. Par ailleurs, la totalité des sous-bassins versants identifiés sur la commune ont été caractérisés comme générateurs de ruissellement lors de la Phase 1 de l'étude. Ceci explique en partie les dysfonctionnements hydrauliques avérés et potentiels recensés sur la commune et explicités dans le tableau ci-après.

Milieux sensibles :

La commune de Bergicourt est concernée par la présence de trois types de milieux sensibles :

- Les Zones à Dominante Humide sont présentes le long des berges de la rivière des Évoissons. Elles sont de différents types, et l'on observe notamment des prairies, des boisements artificiels ou encore des plans d'eau naturels et artificiels (gravières, étangs, bassins, …).

- Deux ZNIEFF sont présentes sur le territoire de la commune :
  - La ZNIEFF de Type I « *Vallée des Évoissons* » est principalement concentrée sur la rive gauche de la rivière.
  - La ZNIEFF de Type II « *Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de* Conty » est plus étendue ; on la retrouve également en rive droite de la rivière.

- Le captage d'adduction en eau potable 80083, géré par le SAEP des Évoissons est présent au sud du centre-bourg, entre la rue Charles Dufour et le chemin de la Vieille Voie. Ses périmètres de protection s'étendent principalement vers le sud. Ainsi, aucune habitation ni dent creuse n'est présente au sein de ces périmètres.

Réseau :

La commune de Bergicourt dispose d'un assainissement non collectif. Le réseau pluvial est donc principalement séparatif et l'exutoire est situé au niveau du cours d'eau.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 22 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bergicourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
BER_01	Rue de l'Abreuvoir	Accumulation de cailloux dans le lit de la rivière et vient obstruer la canalisation d'eaux pluviales	Ruissellement vallées (pas assez de courant, les cailloux ne partent pas)	Voirie	Occasionnel	Phénomène de faible ampleur	3
BER_02	Rue du Petit Marais et rue du 7 juin 1940	Inondation de sous-sols	Ruissellement urbain + agricole	Sous-sol	-	Résolu - Travaux par la mairie : mise en place de bordure et d'avaloir	-
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
BER_03	En amont de la station de pompage	Risque potentiel si retournement de la prairie	-	-	-	-	-
BER_04	Prairie bordant la rue du 7 juin 1940	Risque potentiel si retournement de la prairie	-	-	-	-	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Bergicourt est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.8.2. Etude des dents creuses à Bergicourt

Sur la commune de Bergicourt, 10 dents creuses avaient été transmises pour étude par le bureau d'études en urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 3 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

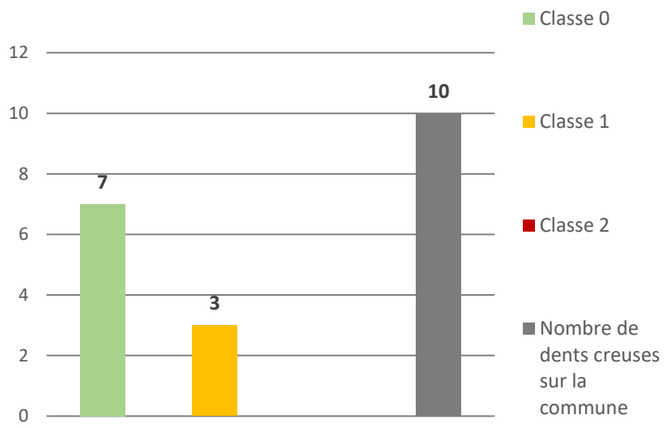

Figure 12 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Bergicourt

Tableau 23 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Bergicourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BER10	**0**	
BER11	**0**	
BER13	**0**	
BER14	**0**	
BER5	**0**	
BER6	**0**	
BER9	**0**	
BER1	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BER2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BER3	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

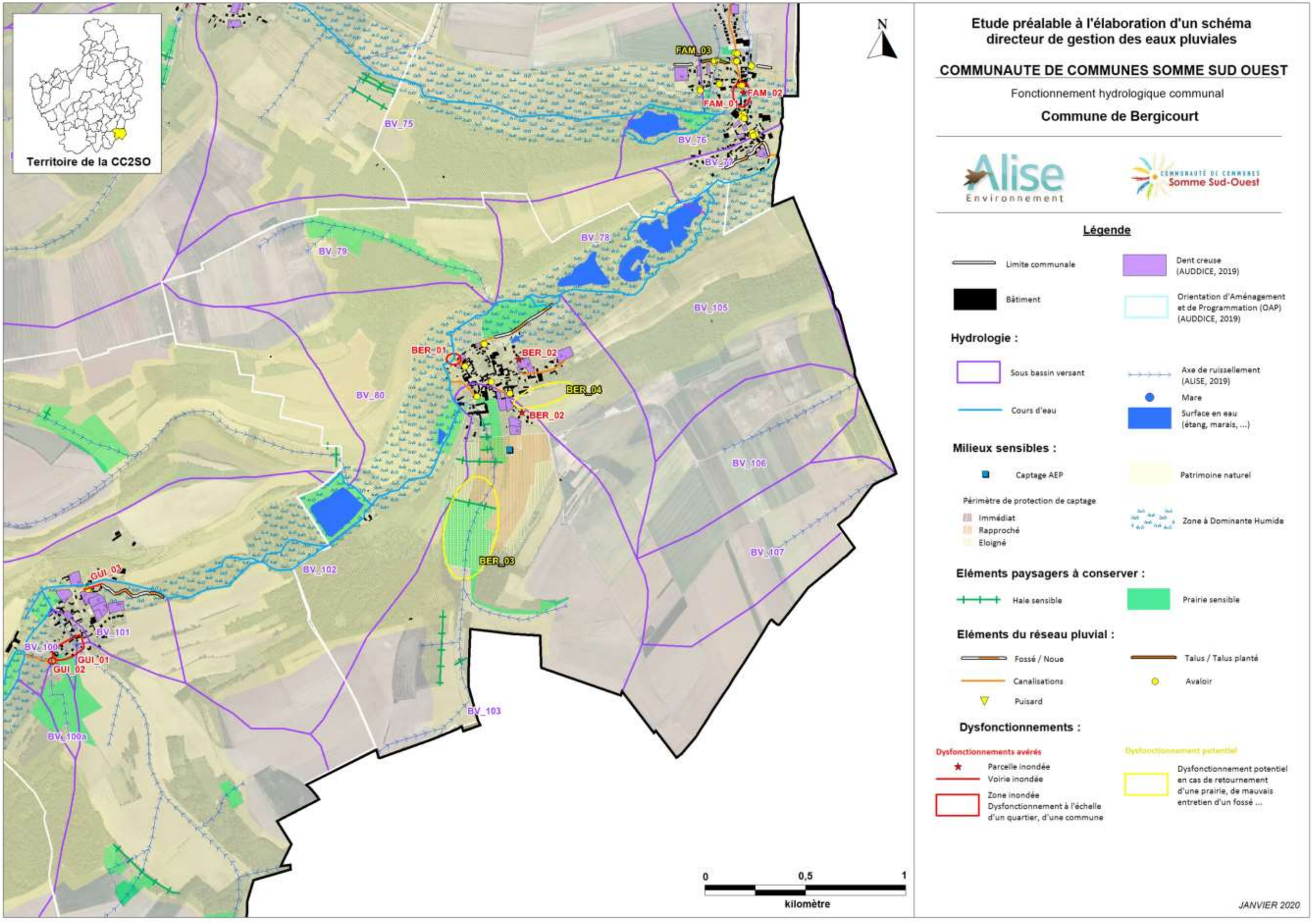

Etude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST

Fonctionnement hydrologique communal

Commune de Bergicourt

Alise Environnement

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Légende

- Limite communale
- Bâtiment
- Dent creuse (AUDDICE, 2019)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (AUDDICE, 2019)

Hydrologie :

- Sous bassin versant
- Cours d'eau
- Axe de ruissellement (ALISE, 2019)
- Mare
- Surface en eau (étang, marais, ...)

Milieux sensibles :

- Captage AEP
- Patrimoine naturel
- Périmètre de protection de captage
  - Immédiat
  - Rapproché
  - Eloigné
- Zone à Dominante Humide

Eléments paysagers à conserver :

- Haie sensible
- Prairie sensible

Eléments du réseau pluvial :

- Fossé / Noue
- Canalisations
- Puisard
- Talus / Talus planté
- Avaloir

Dysfonctionnements :

Dysfonctionnements avérés

- Parcelle inondée
- Voirie inondée
- Zone inondée

Dysfonctionnement à l'échelle d'un quartier, d'une commune

Dysfonctionnement potentiel

- Dysfonctionnement potentiel en cas de retournement d'une prairie, de mauvais entretien d'un fossé ...

JANVIER 2020

Carte 26 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Bergicourt

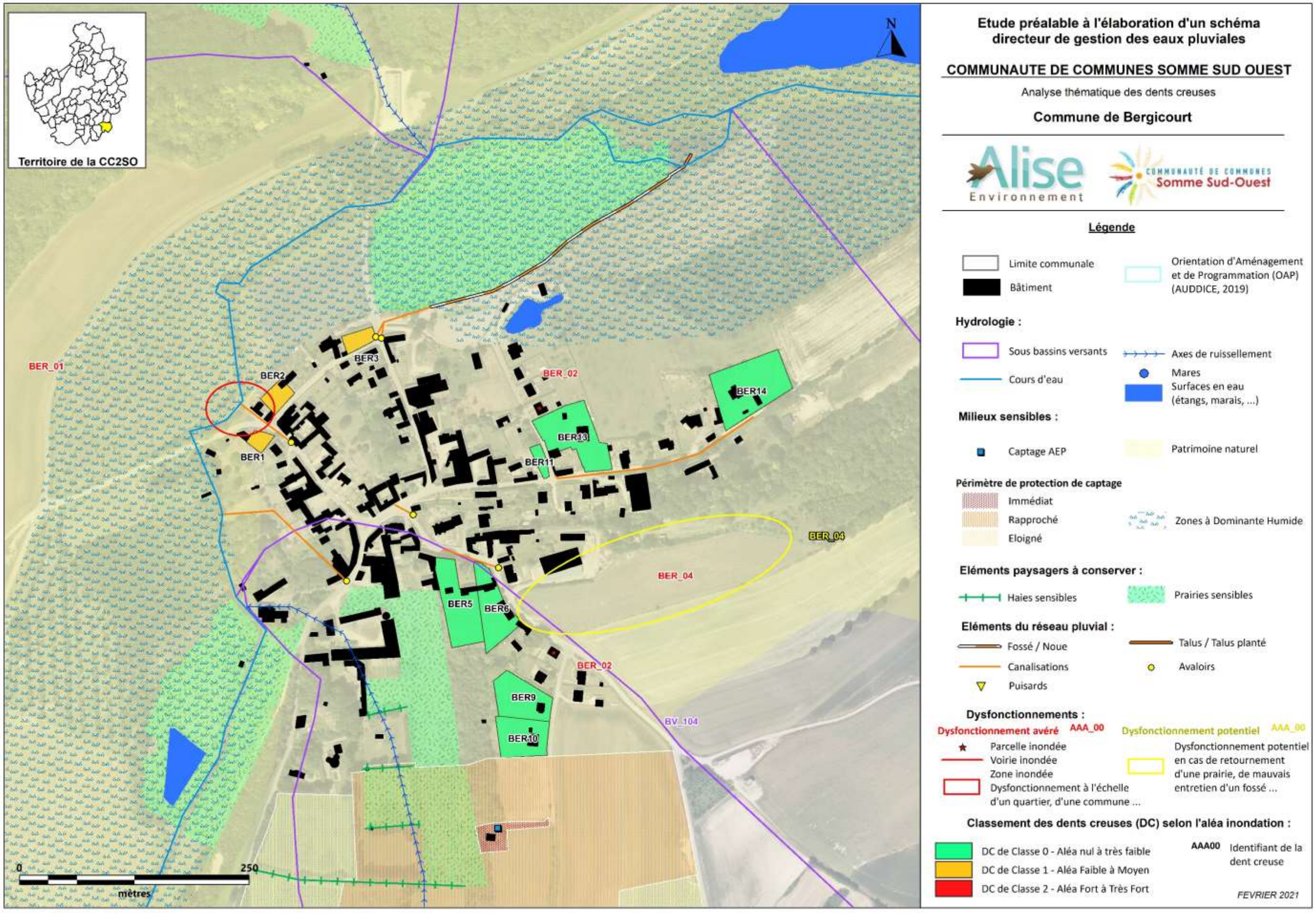

Carte 27 - Analyse thématique des dents creuses de la commune de Bergicourt selon l'aléa inondation

II.5.8.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bergicourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_103	x		Maintien d'une hauteur suffisante des bordures devant les entrées de garage. Entretien des avaloirs mis en place dernièrement.	BER_02
		BV_80	x		Vérifier régulièrement que la canalisation d'eaux pluviales débouchant dans la rivière n'est pas obstruée par des cailloux afin d'en assurer le bon fonctionnement.	BER_01
		BV_104				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_102, BV_105 BV_106, BV_107 BV_78, BV_79				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Bassins versants non cités ci-dessus				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Assurer la bonne évacuation de la canalisation au niveau de la rivière. Entretenir régulièrement les avaloirs mis en place suite aux inondations	
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage de Bergicourt et périmètres de protection	x			
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	BER_03 (BV_103) BER_04 (BV_104)
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Les Evoissons	x		Mise en place d'une surveillance régulière des rejets pour étudier l'impact sur la rivière.	
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses	

II.5.9. Commune de Bettembos

II.5.9.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bettembos

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Bettembos est marqué par la présence d'un axe de ruissellement provenant du plateau au sud-ouest de la commune. Cet axe de ruissellement passe juste au sud du centre-bourg, au sein de jardins et de prairies, dans lesquels des dysfonctionnements hydrauliques liés à l'axe de ruissellement ont été recensés (voir tableau ci-après).

Réseau :

La commune de Bettembos ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées au sein d'un réseau pluvial dont l'exutoire est une mare d'infiltration.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 24 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bettembos

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
BET_01	Commune	Inondation des jardins	Ruissellement agricole amont	Jardins	1999 / 2000	60 cm pendant une semaine. Dysfonctionnement résolu depuis le remembrement de l'autoroute. Création d'un bassin de 6000 m3 implanté à l'entrée du village en venant de Lignières - Châtelain réalisé en 2005	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Bettembos est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.9.2. Etude des dents creuses à Bettembos

Sur la commune de Bettembos, 7 dents creuses avaient été transmises pour étude par le bureau d'études en urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

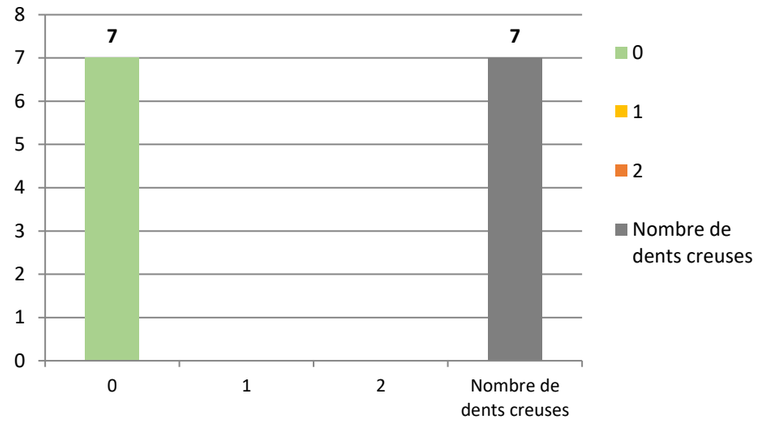

Figure 13 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bettembos

Tableau 25 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bettembos

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BET1	**0**	
BET2	**0**	
BET3	**0**	
BET4	**0**	
BET6	**0**	
BET7	**0**	
BET8	**0**	

Carte 28 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune de Bettembos

Carte 29 - Analyse thématique des dents creuses de la commune de Bettembos selon l'aléa inondation

II.5.9.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bettembos

Objectifs de gestion		Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_113g				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_113c BV_113f	x		Maintien d'un entretien régulier de l'ouvrage mis en place à l'entrée du village en 2005 (curage).	**BET_01**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_113b				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x			
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	**BET_01**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.10. Commune de Blangy-sous-Poix

II.5.10.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Blangy-sous-Poix

Hydrologie :

L'hydrologie de Blangy-sous-Poix est marquée par la présence du centre-bourg et de la plupart des habitations dans la vallée de la Poix et sur ses versants. La Poix est bordée par de nombreuses zones humides, dont certaines sont occupées par des habitations. Les versants à forte pente sont à l'origine d'axes de ruissellements, dont certains causent des dysfonctionnements dans la commune (voir tableau ci-après).

Milieux sensibles :

La moitié du territoire de la commune, dont le centre-bourg, est présente au sein de la ZNIEFF de Type II « *Vallée des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty* ».

Réseau :

La commune de Blangy-sous-Poix ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau pluvial dont l'exutoire naturel est la Poix. Celui-ci est cependant peu développé.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 26 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Blangy-sous-Poix

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
BSP_01	Grande Rue	Stagnation d'eau sur la voirie	Débordement de l'avaloir	Voirie	A chaque pluie	La voirie est penchée vers les habitations et non vers le cours d'eau.	2
BSP_02	Grande Rue	Ruissellement sur la voirie	Ruissellement agricole et voirie	Voirie (N'engendre pas de problèmes)	Occasionnel	Une mare a été créée au niveau de la sortie du talweg vers la voirie.	3

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Blangy-sous-Poix est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.10.2. Etude des dents creuses à Blangy-sous-Poix

Sur la commune de Blangy-sous-Poix, 15 dents creuses. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 5 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 8 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 2 dents creuses classées « 2 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

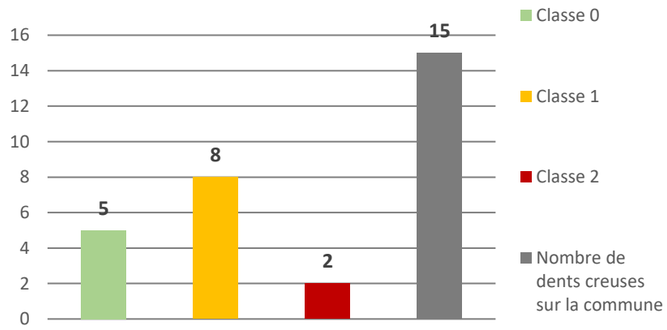

Figure 14 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Blangy-sous-Poix

Tableau 27 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Blangy-sous-Poix

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BLA10	**0**	
BLA11	**0**	
BLA14	**0**	
BLA16	**0**	
BLA3	**0**	
BLA17	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA18	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA19	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA20	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA5	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA6	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA7	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA8	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BLA15	**2**	Urbanisation déconseillée. Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide à prévoir avant urbanisation.
BLA4	**2**	Urbanisation déconseillée. Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide à prévoir avant urbanisation.

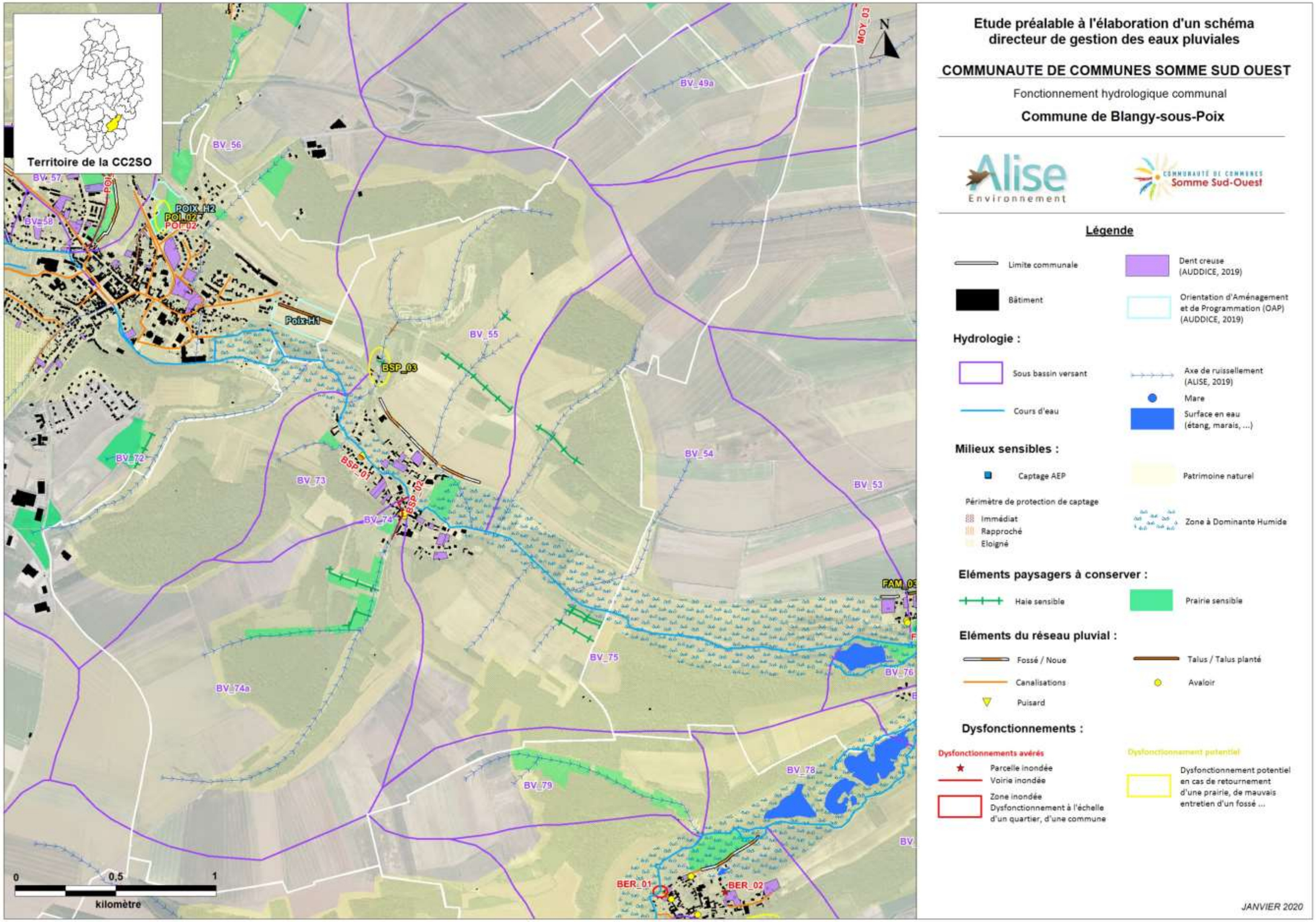

Carte 30 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Blangy-sous-Poix

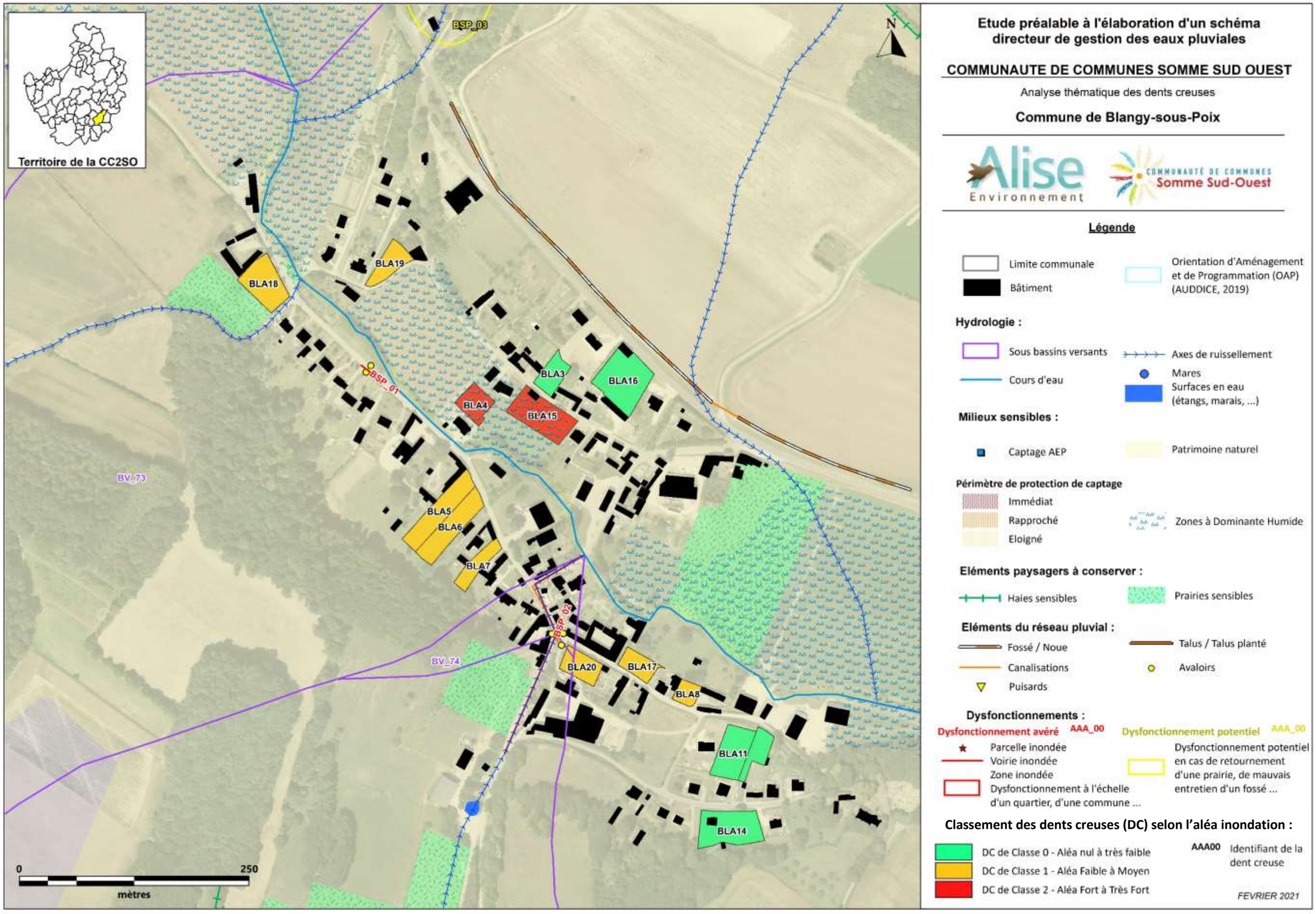

Carte 31 - Analyse thématique des dents creuses de Blangy-sous-Poix selon l'aléa inondation

II.5.10.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Blangy-sous-Poix

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_74 BV_74a	x	x	Vérifier le fonctionnement de la mare lors des événements pluvieux. Assurer le curage régulier de celle-ci.		BSP_02
		BV_73		x	Assurer l'entretien des avaloirs. Limiter les surfaces imperméabilisées. Mettre en place des saignées pour favoriser les écoulements vers la Poix. **Etude de déconnexion des eaux pluviales***	2	BSP_01
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_75, BV_55 BV_54					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_72					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x		Maintenir l'entretien du fossé le long de la RD 920.		
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune	x		Surveiller le problème d'écoulement des eaux pluviales sur la voirie de la Grande Rue. Etudier la possibilité de solutions simples (saignées vers la rivière) et de redimensionnement du réseau par opportunité.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		BSP_03
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Poix	x		Surveiller la qualité des rejets vers la Poix afin d'évaluer l'impact sur le cours d'eau.		
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.11. Commune de Bougainville

II.5.11.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bougainville

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Bougainville est marqué par la présence d'un axe de ruissellement majeur dont l'exutoire est le ruisseau de St-Landon. Le centre-bourg de la commune de Bougainville est traversé par cet axe de ruissellement qui provient du Sud de la commune, lequel est à l'origine de dysfonctionnements dans la commune (voir tableau ci-après).

Milieux sensibles :

La partie est de la commune est localisée au sein de la ZNIEFF de Type II « *Larris et Bois de Fluy, Bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers* ».

Réseau :

La commune de Bougainville ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau pluvial dirigeant les eaux pluviales vers deux mares.

Dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 28 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bougainville

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
BOU_01	Route de Quevauvillers	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie		Concertation avec les agriculteurs	-
BOU_02	Route de la Bassure	Inondation du sous-sol		Sous-sol		Doublement de la canalisation	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Bougainville est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.11.2. Etude des dents creuses à Bougainville

Sur la commune de Bougainville, 15 dents creuses. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 15 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

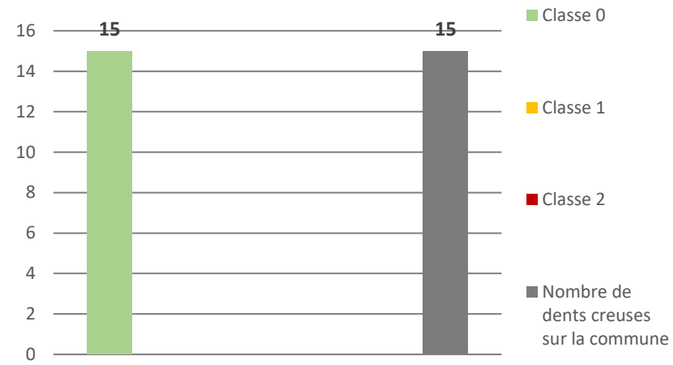

Figure 15 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bougainville

Tableau 29 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bougainville

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BOU1	**0**	
BOU10	**0**	
BOU11	**0**	
BOU12	**0**	
BOU13	**0**	
BOU14	**0**	
BOU15	**0**	
BOU16	**0**	
BOU17	**0**	
BOU2	**0**	
BOU4	**0**	
BOU5	**0**	
BOU6	**0**	
BOU8	**0**	
BOU9	**0**	

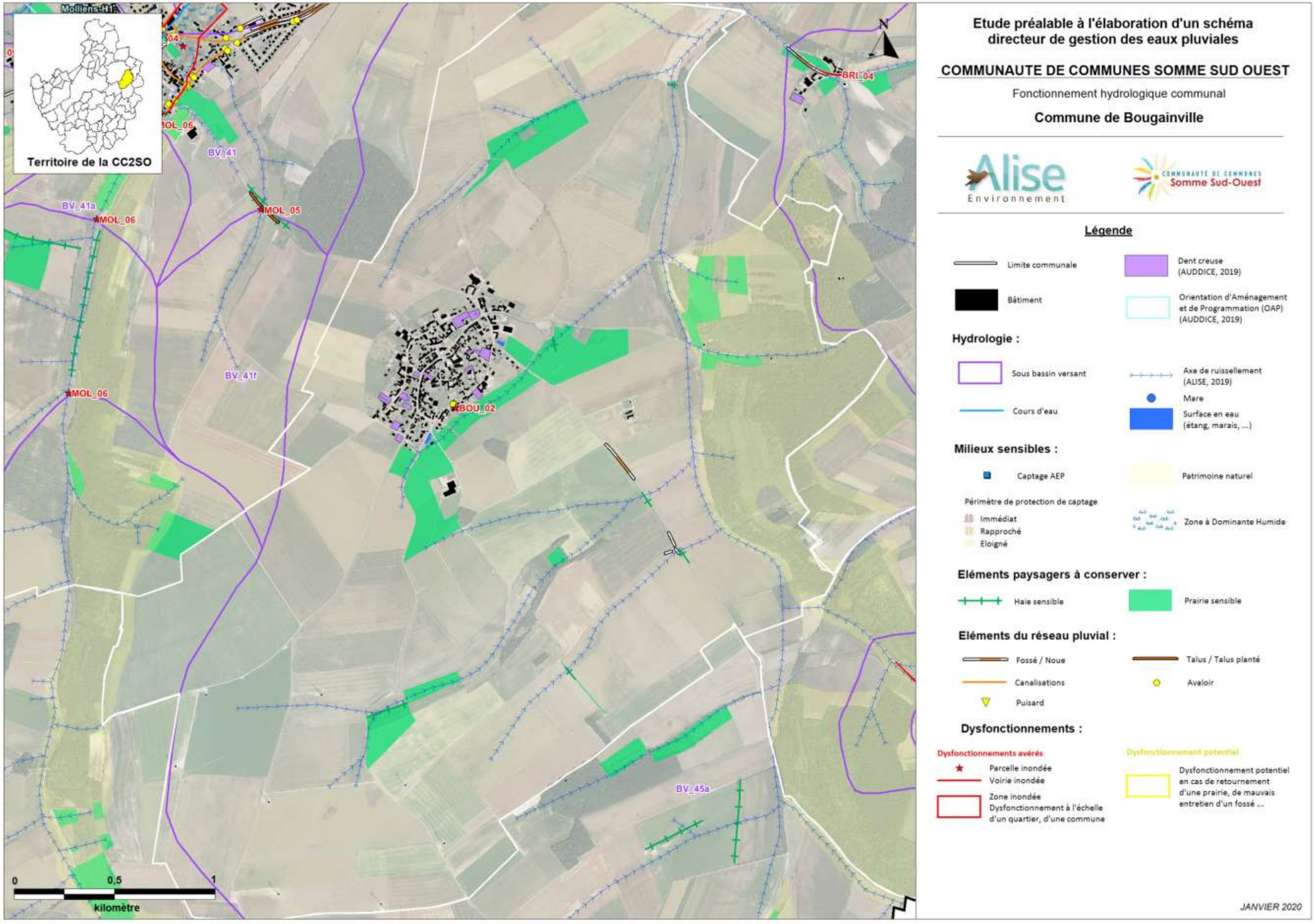

Carte 32 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Bougainville

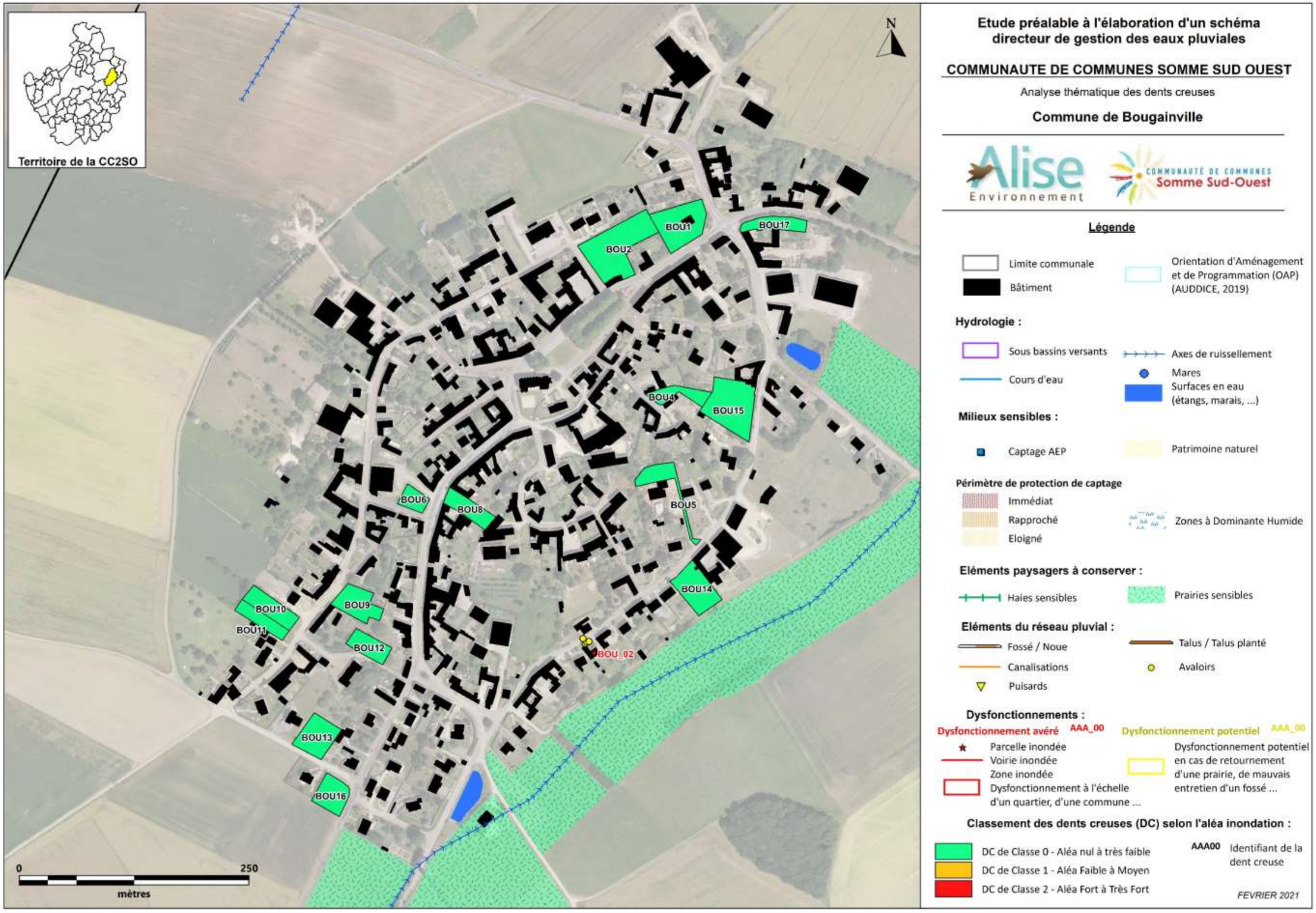

Carte 33 - Analyse thématique des dents creuses de Bougainville selon l'aléa inondation

II.5.11.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bougainville

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_45a	x		Maintenir l'entretien régulier des avaloirs dans la rue de la Bassure. Vérifier leur fonctionnement en temps de pluie et maintenir une bordure élevée au niveau des entrées de garage des habitations du côté bas de la voirie.	**BOU_02**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement			Favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x			
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.12. Commune de Briquemesnil-Floxicourt

II.5.12.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Briquemesnil-Floxicourt

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Briquemesnil-Floxicourt est marqué par la naissance de deux axes de ruissellements au niveau du plateau, lesquels s'étendent ensuite vers la commune de Quesnoy-sur-Airaines. Au niveau du centre-bourg, aucun axe de ruissellement majeur n'a été identifié, mais des dysfonctionnements hydrauliques subsistent (voir tableau ci-après). **La commune est concernée par un remembrement, dans le cadre duquel des aménagements hydrauliques (ouvrages, éléments paysagers) sont projetés sur le territoire. Ceux-ci ont été cartographiés sur les différentes cartes concernant la commune.**

Milieux sensibles :

La partie sud-ouest de la commune est localisée au sein de la ZNIEFF de Type II « *Larris et Bois de Fluy, Bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers* ».

Réseau :

La commune de Briquemesnil-Floxicourt ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau pluvial dans le bourg de Briquemesnil, dont l'exutoire est situé au niveau d'une pâture traversée par un axe de ruissellement. Au niveau du hameau de Floxicourt, les eaux pluviales sont gérées par un fossé le long de la RD211.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 30 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Briquemesnil-Floxicourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
BRI_01	Rue du Vieux Moulin	Inondation d'un sous-sol (environ 10 cm)	Orage violent - saturation du réseau	Sous-sol	2 fois : 1995 et 2000	Travaux au niveau de l'habitation, trottoir relevé (absence de problème depuis)	3
BRI_02	RD211	Débordement du fossé sur la voirie	Pluie d'hiver	Voirie	2x par hiver	Pas de gène de la circulation	3
BRI_03	rue de l'Eglise	Ruissellement important sur la voirie (pendant environ 15 min)	Orage violent	Voirie	Gros orages		2
BRI_04	RD211 (Coté Floxicourt)	Ruissellement et apport de sédiments	Ruissellement dans la plaine	voirie	une à plusieurs fois par an	M. le Maire souhaite récupérer une parcelle dans ce secteur afin de mettre en place une zone d'infiltration en bas d'une pâture	2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Briquemesnil-Floxicourt est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.12.2. Etude des dents creuses à Briquemesnil-Floxicourt

Sur la commune de Briquemesnil-Floxicourt, 16 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 9 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 3 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

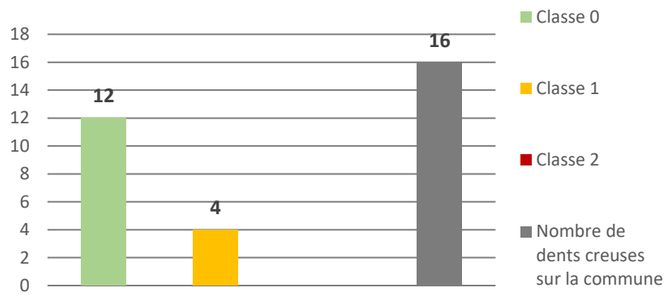

Figure 16 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Briquemesnil-Floxicourt

Tableau 31 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Briquemesnil-Floxicourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BRI2	**0**	
BRI25	**0**	
BRI26	**0**	
BRI27	**0**	
BRI29	**0**	
BRI3	**0**	
BRI30	**0**	
BRI36	**0**	
BRI37	**0**	
BRI38	**0**	
BRI4	**0**	
BRI5	**0**	
BRI43	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
BRI6	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN. Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
BRI8	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
BRI9	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.

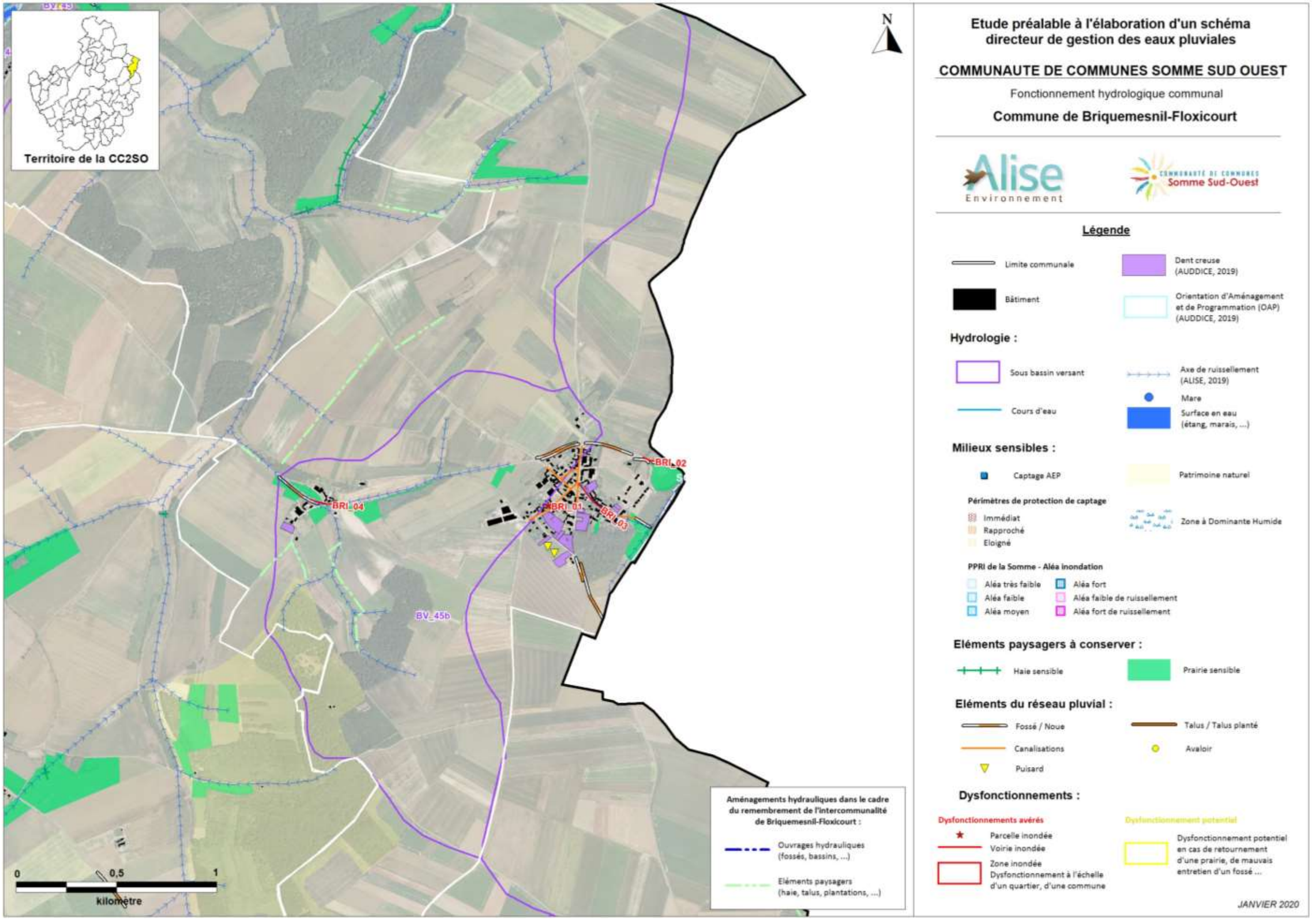

Carte 34 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Briquemesnil-Floxicourt

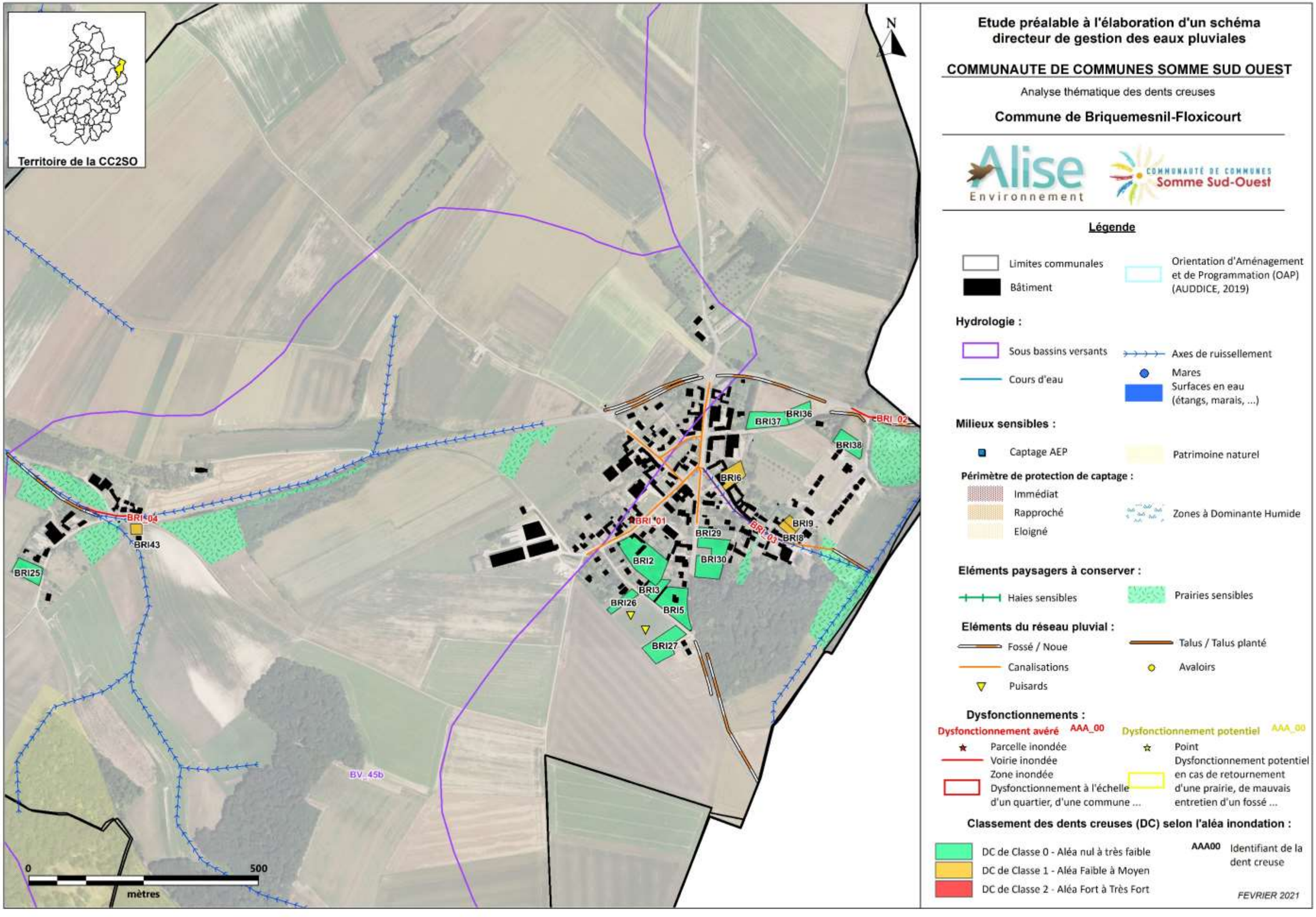

Carte 35 - Analyse thématique des dents creuses de Briquemesnil-Floxicourt selon l'aléa inondation

II.5.12.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Briquemesnil-Floxicourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_45b		x	Entretenir le fossé pluvial le long de la RD211 et mettre en place une zone d'infiltration comme l'avait évoqué M. le Maire en Phase 1 : **Etude de mise en place d'un ouvrage hydraulique le long de la RD211 au hameau de Floxicourt***	2	**BRI_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Village	x		Maintenir la bordure devant les entrées des sous-sols des habitations.		**BRI_01**
			x		Maintenir un curage régulier du fossé. Actuellement, le dysfonctionnement ne gêne pas la circulation, mais une surveillance est nécessaire en vue d'un éventuel redimensionnement du fossé.		**BRI_02**
				x	Surveiller que les ruissellements ne s'étendent pas hors de la voirie : maintenir une bordure devant les habitations, devant les entrées de sous-sol.		**BRI_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune	x		Etudier par opportunité le redimensionnement de secteurs du réseau pluvial, notamment au niveau de la rue de l'Eglise : **Etude de déconnexion des eaux pluviales***	2	**BRI_03**
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non-concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte des dents creuses		

II.5.13. Commune de Brocourt

II.5.13.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Brocourt

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Brocourt est marqué par la présence du cours d'eau *Le Liger*, affluent de la Bresle. Du fait de sa présence dans la vallée, le centre-bourg de la commune de Brocourt constitue l'exutoire de nombreux axes de ruissellement. Certains de ces axes proviennent de sous-bassins versants générateurs de ruissellements importants (Qp > 7 l/s/ha), lesquels sont à l'origine de dysfonctionnements dans la commune (voir tableau ci-après). *Le Liger* est également bordée par des prairies classées comme zones humides.

Milieux sensibles :

Trois ZNIEFF sont recensées sur le territoire de la commune :

- La ZNIEFF de Type I « Bois de Liomer » au sud-ouest de la commune ;
- La ZNIEFF de Type I « Vallée du Liger » le long du Liger, au niveau du bourg ;
- La ZNIEFF de Type II « Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse » le long du Liger.

Réseau :

La commune de Brocourt possède un assainissement collectif séparatif dont l'exutoire est la station d'épuration du Quesne. Le réseau pluvial est limité à certains secteurs. Les eaux pluviales rejoignent le Liger par la voirie et par les axes de ruissellement naturels.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 32 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Brocourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
BRO_01	Rue des Acacias	Inondation de parcelles bâties	Débordement du Liger	Sous-sols et prairie	1999	Le propriétaire demande un P.C. sur la prairie qui a déjà été inondée. Le maire ne souhaite pas être responsable d'une inondation si la parcelle venait à être construite.	3
BRO_02	Rue du Bois	Coulée de boue sur la voirie	Ruissellement dans le bois amont	Voirie	Très fréquent	Le propriétaire du bois ne veut rien faire (ni saignées, ni élargir le chemin etc..) Des petites saignées ont été faites sur le chemin malgré le désaccord du propriétaire. Selon le maire il faudrait mettre en place un aménagement afin de résoudre ce problème très récurrent.	2
BRO_04	Liomer	Pollution du cours d'eau	Remontée des eaux usées au niveau du cours d'eau. Le tout à l'égout passe sous le Liomer. Il arrive que la bouche d'égout se soulève et vienne se déverser dans le Liger	Cours d'eau	Une fois tous les trois ans		4
BRO_03	Rue du capitaine de Mont Jean	Inondation d'une parcelle privée	Ruissellement amont	Jardin	1 fois (pas de date)	Le maire souhaite mettre en place une buse sous le passage SNCF pour contrôler le ruissellement	

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Brocourt est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.13.2. Etude des dents creuses à Brocourt

Sur la commune de Brocourt, 3 dents creuses ont été transmises pour étude par le bureau d'étude d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 1 dent creuse classée « 0 ». Elle présente une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 2 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

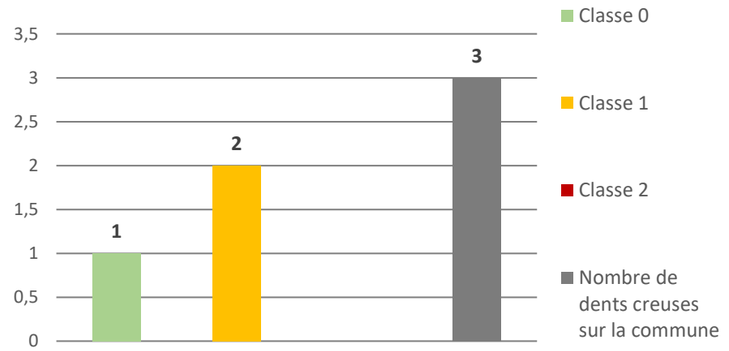

Figure 17 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Brocourt

Tableau 33 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Brocourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BRO5	**0**	
BRO2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
BRO4	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

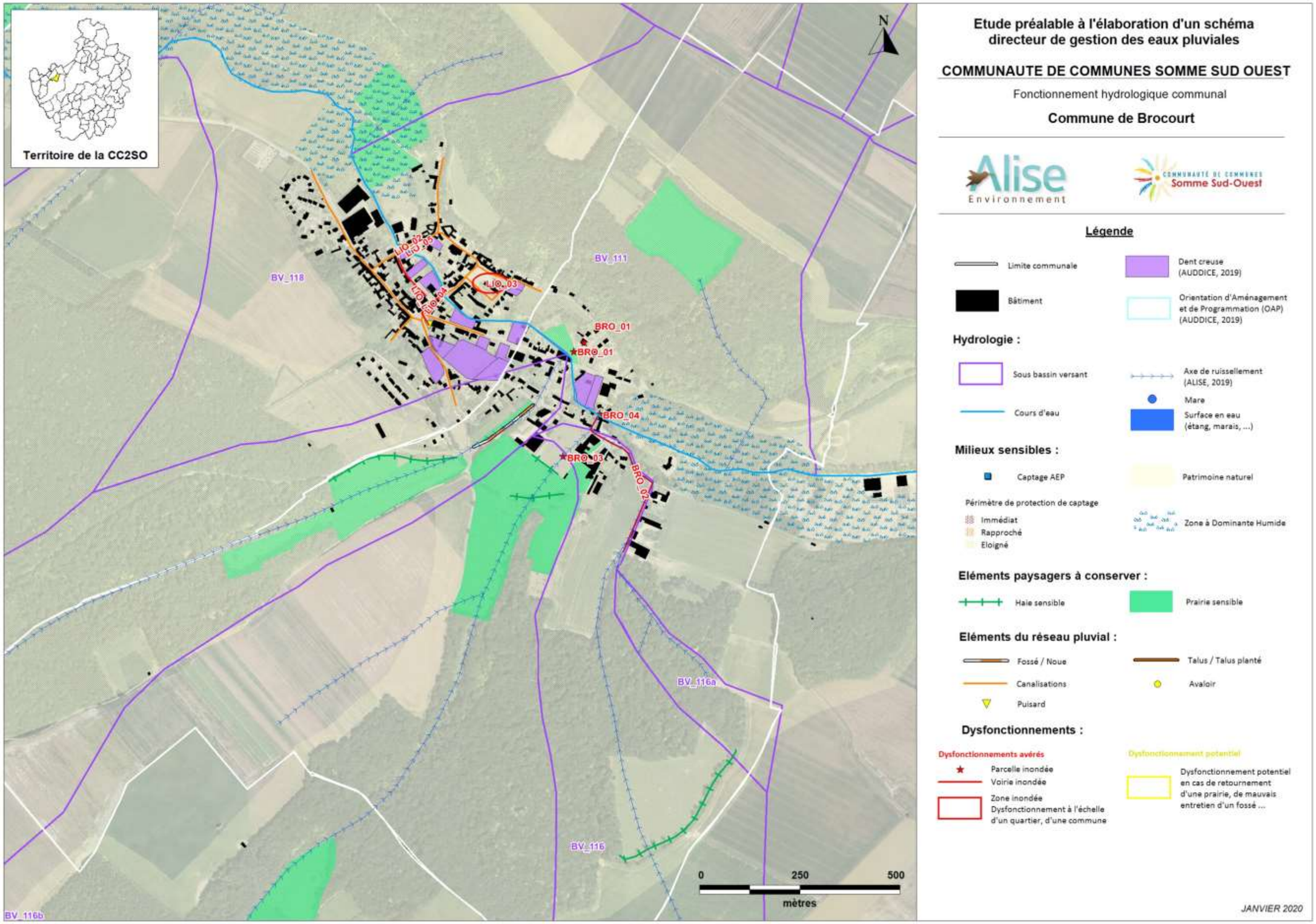

Carte 36 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Brocourt

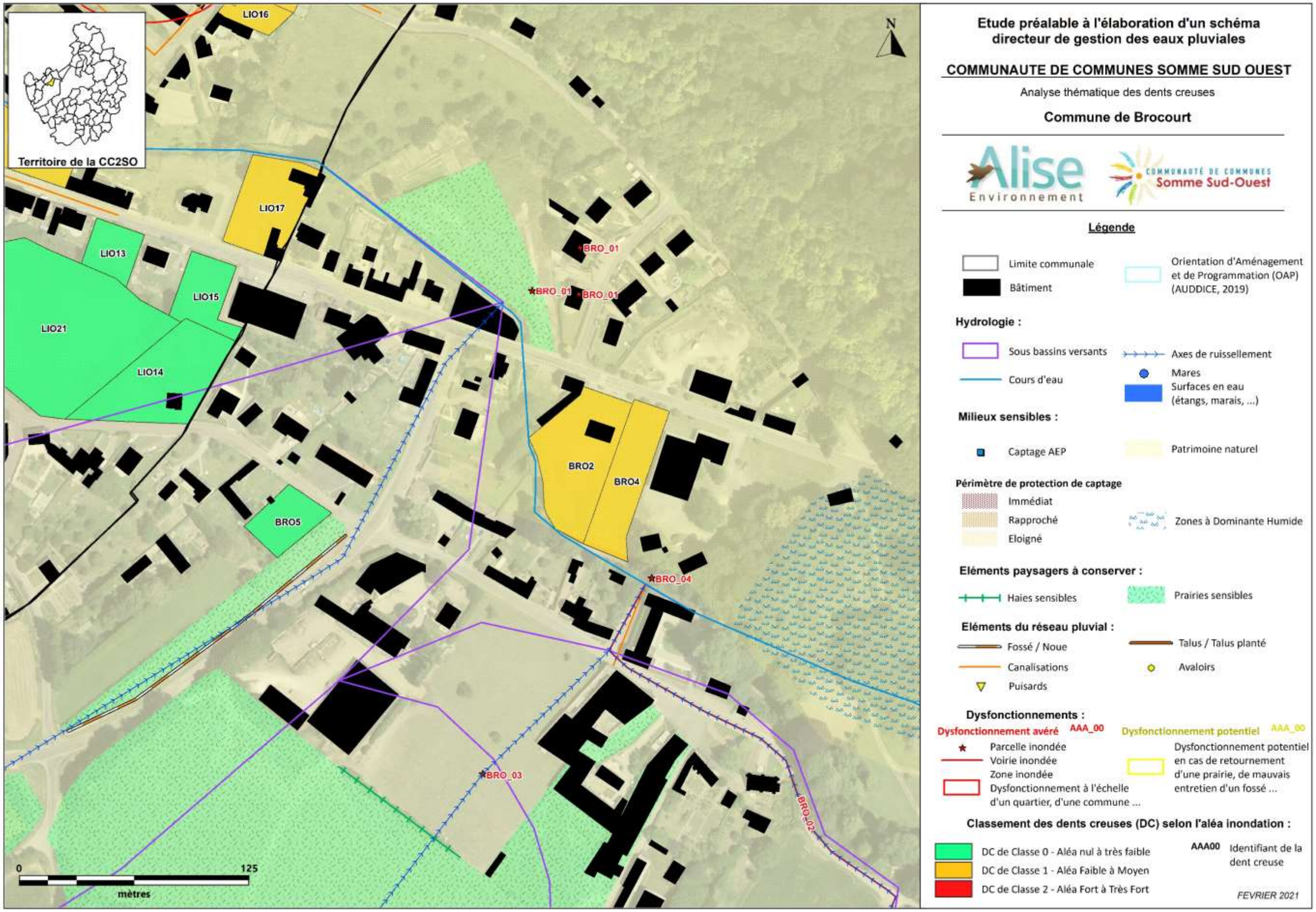

Carte 37 - Analyse thématique des dents creuses de Brocourt selon l'aléa inondation

II.5.13.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Brocourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_116, BV_116a		x	Etudier la possibilité de mise en place d'une noue d'infiltration le long de la rue du Capitaine de Montjean, ainsi que d'une mare tampon dans le secteur de l'église au niveau des espaces enherbées. En amont, dévier une partie des écoulements vers le bois avec l'accord du propriétaire : **Etude de la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur le bassin versant et d'un ouvrage tampon dans le village***	2	**BRO_02**
		BV_116b	x		Maintien des prairies et des haies en amont.		**BRO_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_111	x	x	Maintenir la prairie inondable et empêcher les constructions dessus. Protéger les habitations voisines de la prairie (en rive droite) par un talus afin d'éviter l'inondation des sous-sols et de maintenir l'inondation sur la prairie seule.		**BRO_01**
			x		Pallier au dysfonctionnement lié à la canalisation qui déborde : **Etude pour la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire***	3	**BRO_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée			Favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Rue du Capitaine de Montjean / Rue du Bois			Développer les éléments du réseau pluvial sur ce secteur afin de résoudre le dysfonctionnement BRO_02. **Etude du développement du réseau pluvial dans le village, en particulier dans le secteur aval du dysfonctionnement BRO_02***	3	**BRO_02**
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**BRO_03**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Le Liger	x		Résoudre le problème de déversement des eaux usées vers le Liger (une fois tous les 3 ans) : redimensionner la canalisation.		**BRO_04**
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.14. Commune de Bussy-les-Poix

II.5.14.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bussy-les-Poix

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Bussy-les-Poix est marqué par un axe de ruissellement principal provenant de la commune de Croixrault, et causant des dysfonctionnements sur la commune. Deux autres axes de ruissellement secondaires traversent le bourg d'ouest en est pour rejoindre l'axe de ruissellement principal, et sont à l'origine de dysfonctionnements au sein du bourg.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau d'eau pluviale a été mis en place au niveau de la rue principale, collectant les eaux pluviales provenant des axes de ruissellements secondaires, et les acheminant vers l'axe de ruissellement principal par l'intermédiaire de canalisations et d'un fossé.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 34 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bussy-lès-Poix

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
BUS_01	Rue des Marronniers	Inondation d'une Grange	Insuffisance du réseau	Grange		Doublement du réseau en 2015 - Résolu	-
BUS_02	Rue du Puits	Ruissellement important sur une parcelle bâti	Ruissellement de voirie	Cours, Ancien bâtiment	Plusieurs fois par an	Volonté du maire de créer un aménagement	3
BUS_03	RD 141	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie	1 fois en 20 ans	L'évènement s'est produit à la suite d'une récolte	3
BUS_04	Impasse Rue du Bosquet	Inondation d'une habitation	Ruissellement agricole	Pièce à vivre et garage			2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Bussy-les-Poix est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.14.2. Etude des dents creuses à Bussy-les-Poix

Sur la commune de Bussy-les-Poix, 7 dents creuses. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

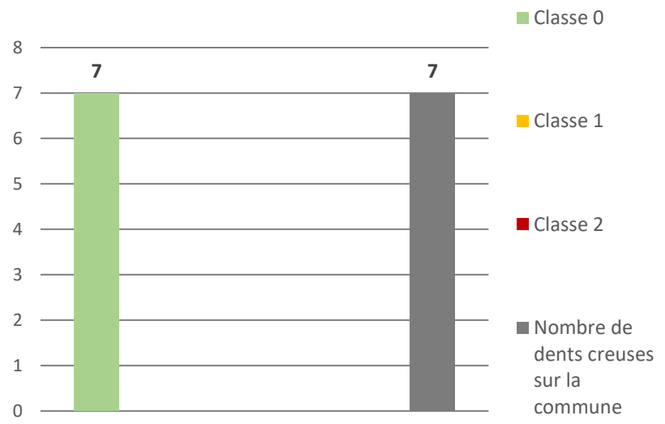

Figure 18 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bussy-lès-Poix

Tableau 35 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bussy-lès-Poix

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
BUS1	**0**	
BUS10	**0**	
BUS3	**0**	
BUS4	**0**	
BUS5	**0**	
BUS6	**0**	
BUS8	**0**	

Carte 38 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Bussy-lès-Poix

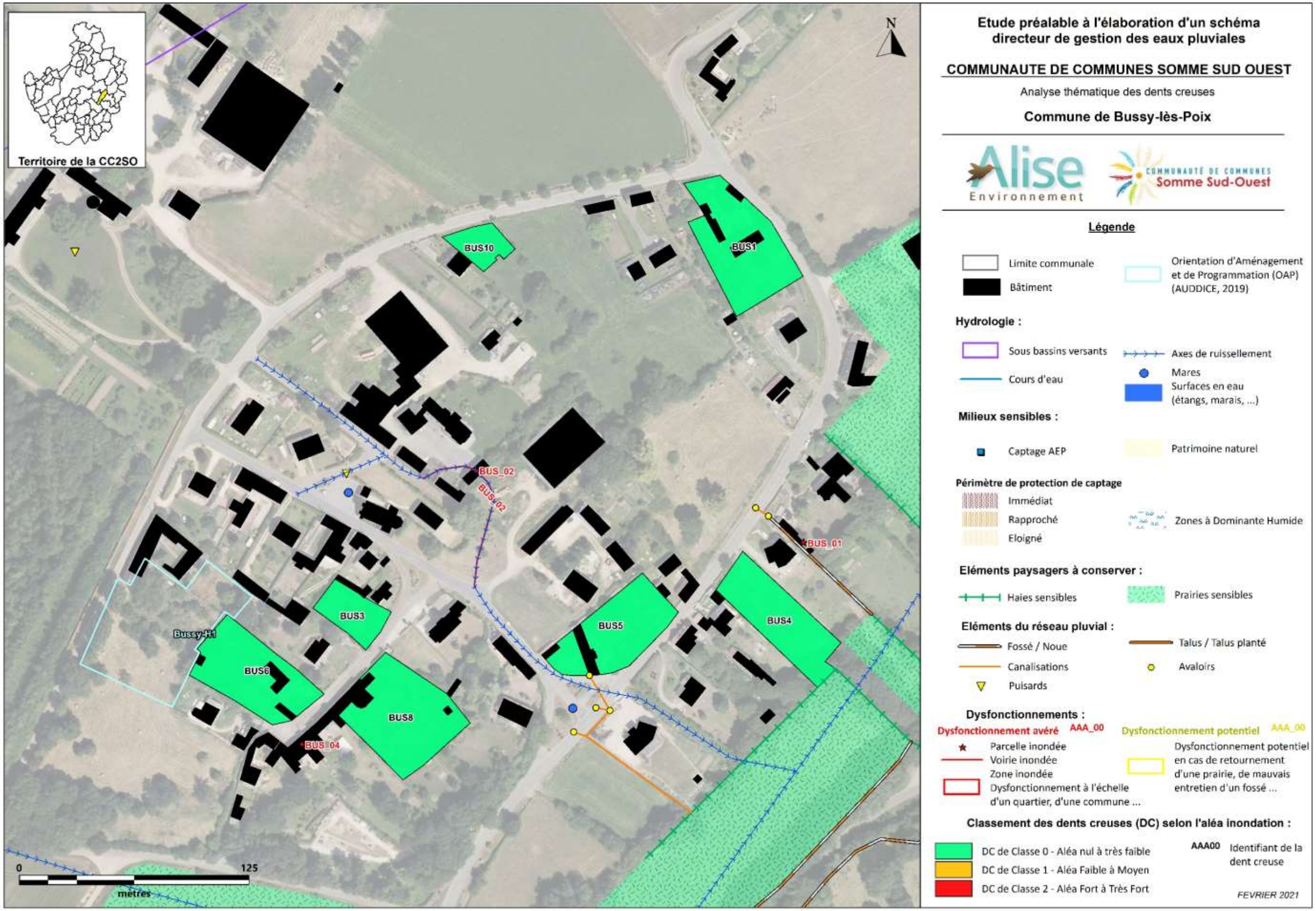

Carte 39 - Analyse thématique des dents creuses de Bussy-lès-Poix selon l'aléa inondation

II.5.14.3. Etude des OAP à Bussy-les-Poix

1 OAP a été transmise pour étude concernant la thématique hydraulique. Pour chacune d'entre elles, une fiche technique et une carte ont été produites. La liste des OAP et leur emplacement est présentée ci-dessous. Les éléments techniques sont présentés à la suite.

Tableau 36 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Bussy-lès-Poix

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Bussy_H1	Rue du Moulin	**0,39 ha**

Informations générales concernant l'OAP	
BUSSY-H1	
Lieu :	Rue du Moulin
Surface du projet :	0,4 ha
Aménagements prévus :	5 maisons
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : BUS_04 -> pas de rejet dans la rue du Bosquet
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Prairie au sud-ouest du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	NON Mais projet concerné par l'article 2 du règlement du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 31 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 40 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 62 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 80 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Merlon/talus en limite est du projet pour protéger les habitations à l'aval

2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas de la parcelle (limite sud-est) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (prairie au sud-ouest du projet) avec un débit limité à 2 l/s/ha aménagé + Merlon/talus en limite est du projet pour protéger les habitations à l'aval

Carte 40 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Bussy-H1

II.5.14.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bussy-les-Poix

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_45f	x		Etudier la possibilité de mise en place d'un fossé le long de la parcelle agricole qui surplombe la route, afin de gérer une partie du ruissellement diffus, avec un busage au point bas vers l'axe de ruissellement de l'autre côté de la voirie : **Etude de mise en place d'aménagements hydrauliques le long de la RD141 au sud du village***	3	**BUS_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_45e	x		Surveiller l'efficacité du doublement du réseau mis en place en 2015.		**BUS_01**
				x	Mettre en place une mare tampon rue de l'Eglise au niveau des espaces verts existants (nord-est ou sud-est église). A défaut d'une mare, envisager une noue d'infiltration acheminant les eaux jusqu'à la rue des Marronniers avec un busage sous voirie pour traverser cette dernière : **Etude de mise en place d'aménagements hydrauliques pour résoudre le dysfonctionnement BUS_02 dans le village***	3	**BUS_02**
				x	Rehausser les bordures devant les habitations.		**BUS_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (OAP Bussy-H1 notamment).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Secteur Eglise			Mise en place des aménagements mentionnés ci-dessus.		**BUS_04**
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et l'OAP		

II.5.15. Commune de Camps-en-Amiénois

II.5.15.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Camps-en-Amiénois

Hydrologie :

Localisée sur le plateau, la commune de Camps-en-Amiénois a un fonctionnement hydrologique marqué par la naissance de deux axes de ruissellement principaux sur son territoire. Le premier, à l'ouest, prend naissance dans des parcelles agricoles avant de s'étendre vers les communes de Méricourt-en-Vimeu, Avelesges, Warlus et Tailly, où il devient le ruisseau de Tailly, dont l'exutoire est la rivière Airaines. Le second prend naissance au nord du bourg puis s'étend vers l'est, vers la commune de Molliens-Dreuil. Son exutoire est le ruisseau du Saint-Landon.

Réseau :

La commune de Camps-en-Amiénois ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Un réseau d'eaux pluviales a été mis en place, collectant les eaux vers un bassin d'infiltration.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Aucun dysfonctionnement hydraulique n'a été recensé sur la commune.

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Camps-en-Amiénois est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.15.2. Etude des dents creuses à Camps-en-Amiénois

Sur la commune de Camps-en-Amiénois, 12 dents creuses ont été transmises pour étude par le brueau d'études d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 12 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

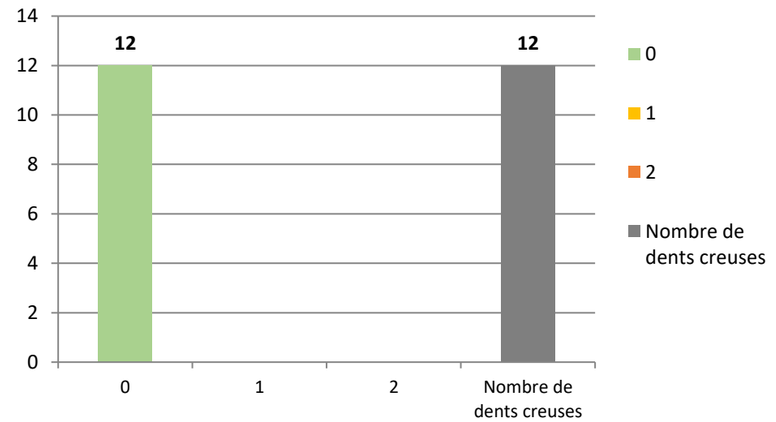

Figure 19 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Camps-en-Amiénois

Tableau 37 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Camps-en-Amiénois

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
CAM10	**0**	
CAM13	**0**	
CAM15	**0**	
CAM18	**0**	
CAM19	**0**	
CAM2	**0**	
CAM20	**0**	
CAM21	**0**	
CAM22	**0**	
CAM23	**0**	
CAM4	**0**	
CAM6	**0**	

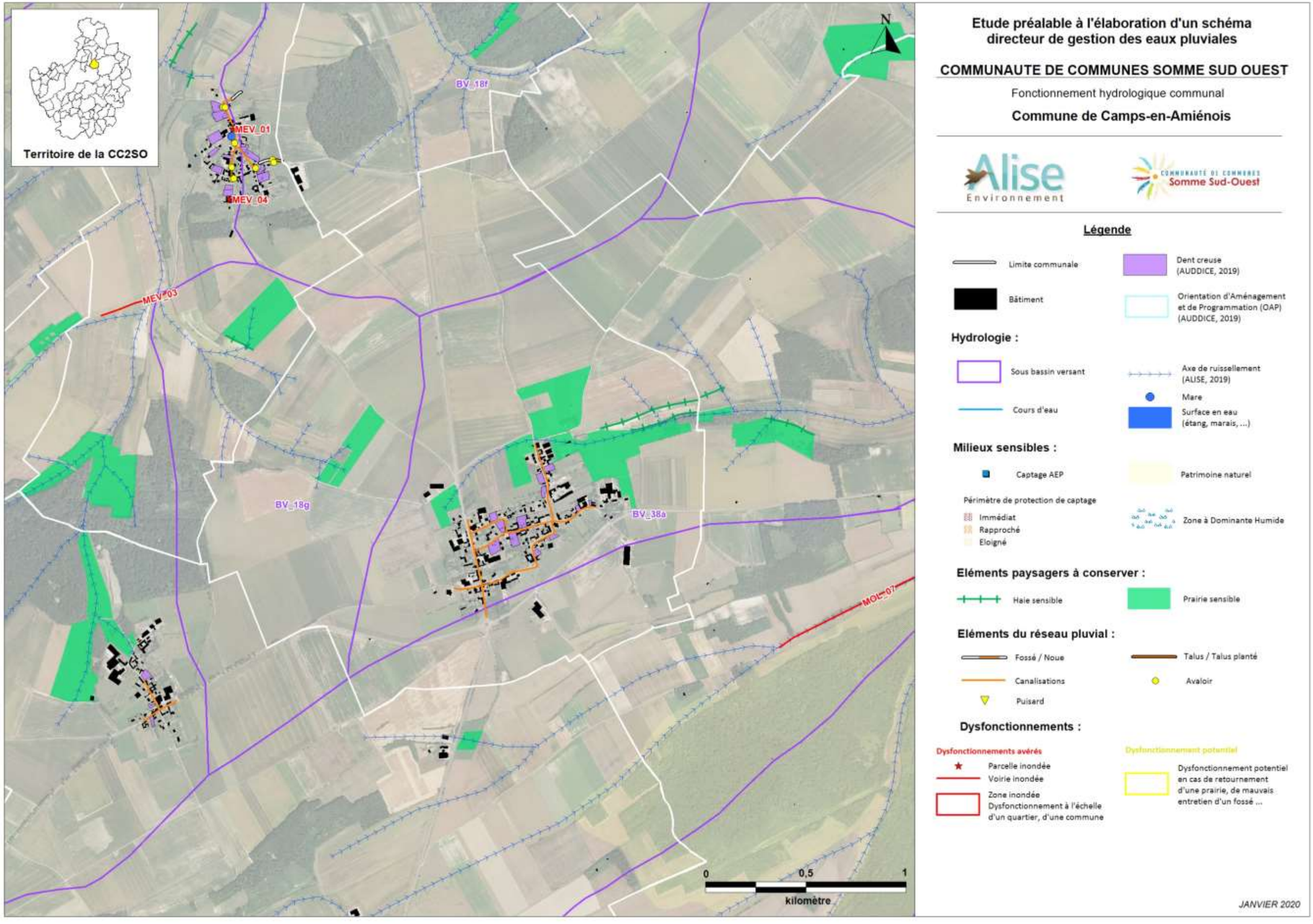

Carte 41 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Camps-en-Amiénois

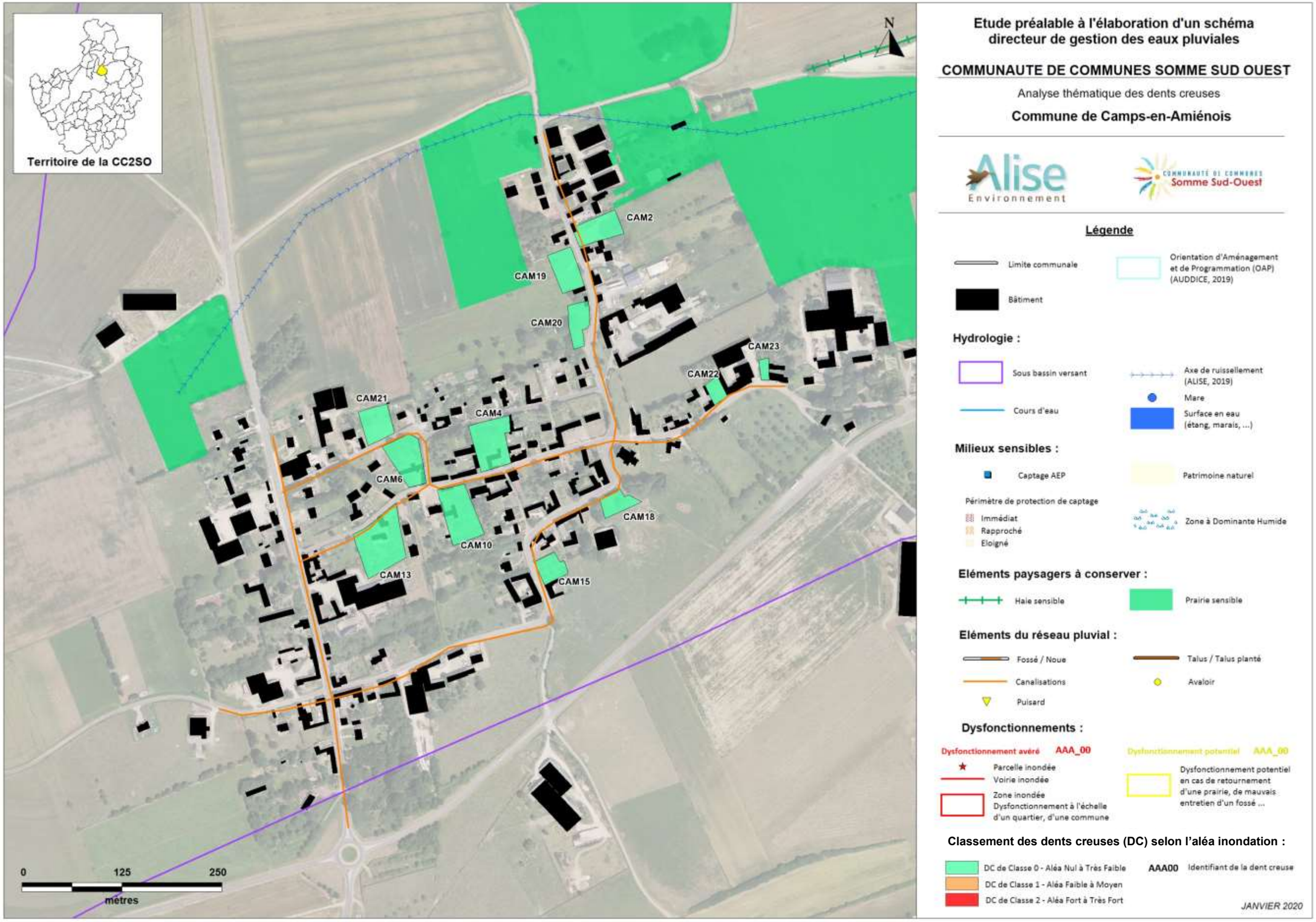

Carte 42 - Analyse thématique des dents creuses de Camps-en-Amiénois selon l'aléa inondation

II.5.15.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Camps-en-Amiénois

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_18g BV_18f				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_38a				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement du réseau			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x			
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses	

II.5.16. Commune de Caulières

II.5.16.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Caulières

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Caulières est marqué par la présence de plusieurs axes de ruissellement traversant la commune d'ouest en est. Certains de ces axes de ruissellement proviennent de bassins versants générateurs de ruissellement (Qp > 7 l/s/ha) et sont à l'origine de dysfonctionnements sur la commune (voir tableau ci-après).

Réseau :

La commune de Caulières ne dispose d'un réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau pluvial dont l'exutoire est situé au niveau d'un bassin d'infiltration à l'est du bourg.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 38 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Caulières

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
CAU_01	Route de Bettembos	Inondation de voirie	Ruissellement sur voirie - défaut d'évacuation des fossés	voirie - accès maison inondé	A chaque grosse pluie (3-4x/an)	Mettre en place une mare dans la prairie - Maison surélevé donc pas de problème	2
CAU_02	RD 1029	Inondation d'habitations et de la salle des fêtes	2 mares qui tamponnent les eaux provenant de Lignières-Châtelain débordent vers le village	Sous-sol, Garage, salle des fêtes	Années 2000	Le trop-plein de la mare est dirigé vers le village	2
CAU_03	Route du décanteur	Bassin d'infiltration déborde dans la culture et sur la voirie	Ruissellement urbain + mauvais raccordement	Voirie	Récurrent	Bassin ne fonctionne pas du tout. Bassin de 3/4 m de profondeur. Souhaite mettre des roseaux en aval	2
CAU_04	RD 92	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole	voirie	3-4x/an		2
CAU_05	Lotissement Impasse du Frier	Inondation des cours, des vides sanitaires et de la voirie	Saturation du réseau	Sous-sol, vide sanitaire et voirie	Grosse pluie : 1x/an	Sous-sol interdit	2
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
CAU_06	Nord du village	Risque si retournement de la prairie					

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Caulières est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

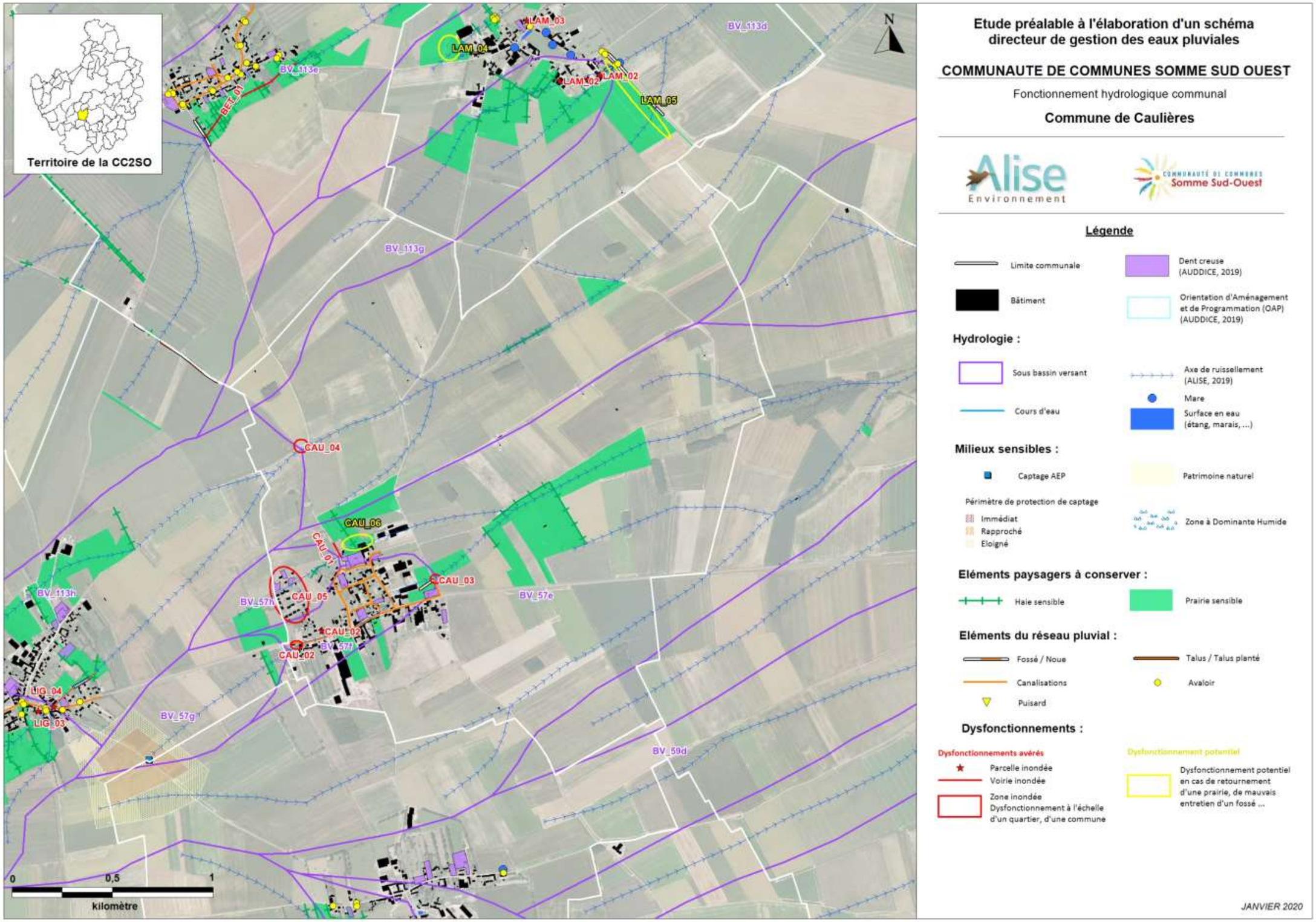

Carte 43 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Caulières

II.5.16.2. Etude des dents creuses à Caulières

Sur la commune de Caulières, 15 dents creuses avaient été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 9 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 6 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

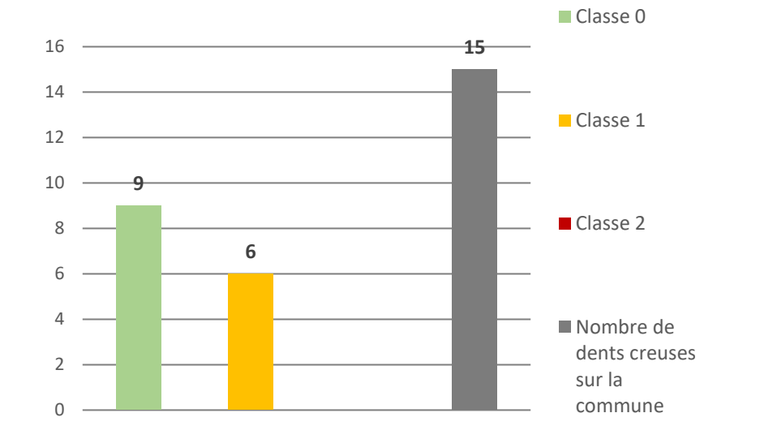

Figure 20 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Caulières

Tableau 39 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Caulières

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
CAU15	**0**	
CAU16	**0**	
CAU18	**0**	
CAU20	**0**	
CAU22	**0**	
CAU26	**0**	
CAU28	**0**	
CAU29	**0**	
CAU30	**0**	
CAU17	**1**	Entrée par la rue Corby car axe de ruissellement sur la voie principale.
CAU2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
CAU23	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
CAU27	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
CAU6	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
CAU9	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

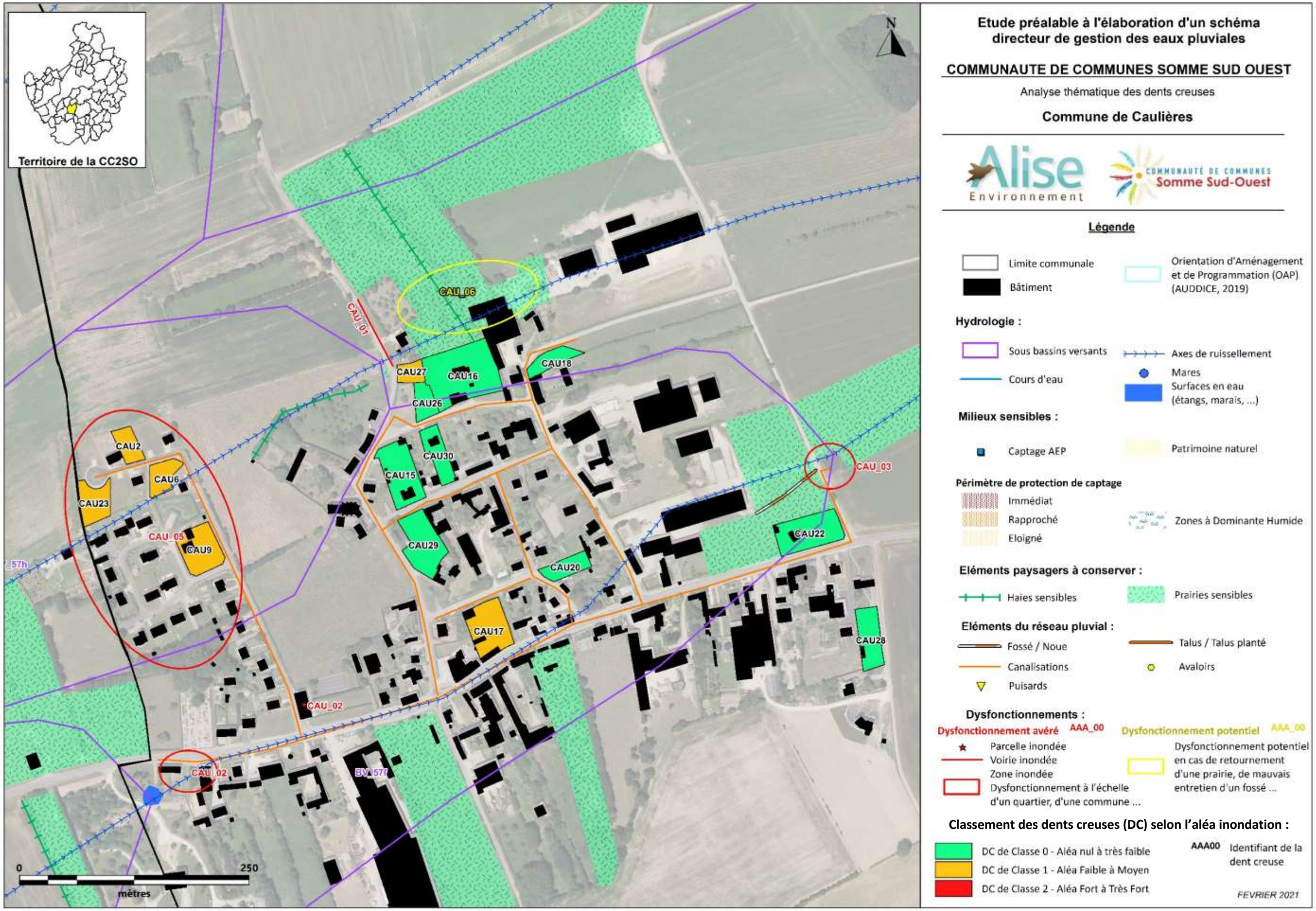

Carte 44 - Analyse thématique des dents creuses de Caulières selon l'aléa inondation

II.5.16.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Caulières

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_57h	x	x	Mettre en place une mare tampon en amont de la voirie et éventuellement buser l'axe de ruissellement sous la voirie :		**CAU_01**
			x	x	Maintenir l'interdiction de sous-sol. Maintenir des bordures élevées entre les habitations et la voirie, et placer les habitations légèrement surélevées pour les nouveaux projets. Etudier par opportunité le redimensionnement du réseau car celui-ci est à saturation pour les pluies annuelles		**CAU_05**
		BV_57f	x	x	Curage de la mare pour maintenir son efficacité hydraulique. Etudier la possibilité de la mise en place d'une noue d'infiltration le long de la RD 1029 pour drainer les eaux de voirie.		**CAU_02**
			x		Redimensionner le bassin. Revoir son raccordement et sa surverse, afin qu'il ne déverse plus vers la voirie mais seulement dans la prairie à l'aval.		**CAU_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_113h BV_113d			Etudier la possibilité d'un busage sous voirie.		**CAU_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eau pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	Commune			Voir les éléments mentionnés pour répondre aux dysfonctionnements. **Diagnostic, restauration et redimensionnement du réseau pluvial et des aménagements tampon à l'échelle de la commune***	**2**	**CAU_01, CAU_05, CAU_02, CAU_03**
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**CAU_06**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.17. Commune de Courcelles-sous-Moyencourt

II.5.17.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Courcelles-sous-Moyencourt

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par la présence d'un axe de ruissellement principal provenant de la commune de Moyencourt-lès-Poix. Cet axe est à l'origine de dysfonctionnements dans le bourg. Du fait de la pente importante dans le bourg, d'autres axes de ruissellements secondaires sur voirie sont à l'origine de dysfonctionnements (voir tableau ci-après).

Milieux sensibles :

Au sud-est de la commune, on retrouve la ZNIEFF de Type I « *Massif forestier de Frémontiers/Wailly/Loeuilly* ». Au nord-est de la commune, on retrouve la ZNIEFF de Type I « *Larris et bois de Fluy, bois Vacherie à Bougainville et bois de Quevauvillers* ».

Réseau :

La commune de Courcelles-sous-Moyencourt ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont collectées via plusieurs fossés et acheminées vers un bassin d'infiltration végétalisé au nord-est du bourg.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 40 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Courcelles-sous-Moyencourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
COU_01	Rue du Puits	Ruissellement, coulées de boue, arrivée de cailloux	Ruissellement urbain	Voirie et sous-sols	Occasionnel	Aménagements effectués rue du Puits (fossé et bassin)	3
COU_02	Rue de la Vallée	Ruissellement important	Ruissellement sur voirie - défaut d'évacuation des fossés	Voirie		Risque d'amplification avec la construction de maisons Rue de la Vallée. Souhait de retenir les eaux en amont au niveau de la rue des Vignes	3
COU_03	Rue de Quevauvilliers	Inondation par accumulation d'eau	Rue en contre pente	Voirie	Fréquent	Fossés réalisés jusqu'à la mare rue de Quevauvillers	2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Courcelles-sous-Moyencourt est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.17.2. Etude des dents creuses à Courcelles-sous-Moyencourt

Sur la commune de Courcelles-sous-Moyencourt, 9 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 6 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 3 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

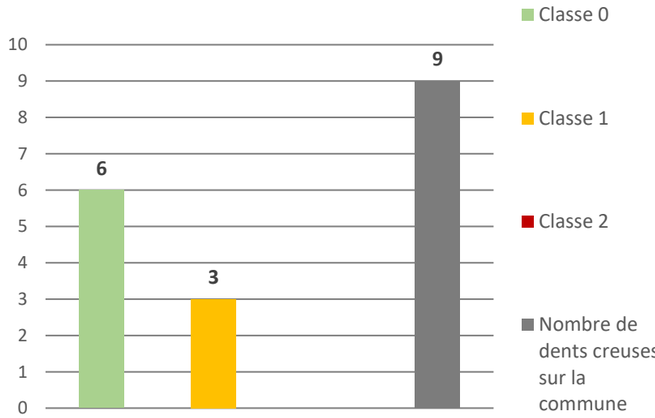

Figure 21 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Courcelles-sous-Moyencourt

Tableau 41 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Courcelles-sous-Moyencourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
COU1	**0**	
COU10	**0**	
COU16	**0**	
COU2	**0**	
COU3	**0**	
COU8	**0**	
COU13	**1**	Mise en place d'un merlon pour protéger des ruissellements agricoles.
COU14	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN. Conserver prairie aval pour protéger les habitations en-dessous.
COU15	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

Carte 45 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Courcelles-sous-Moyencourt

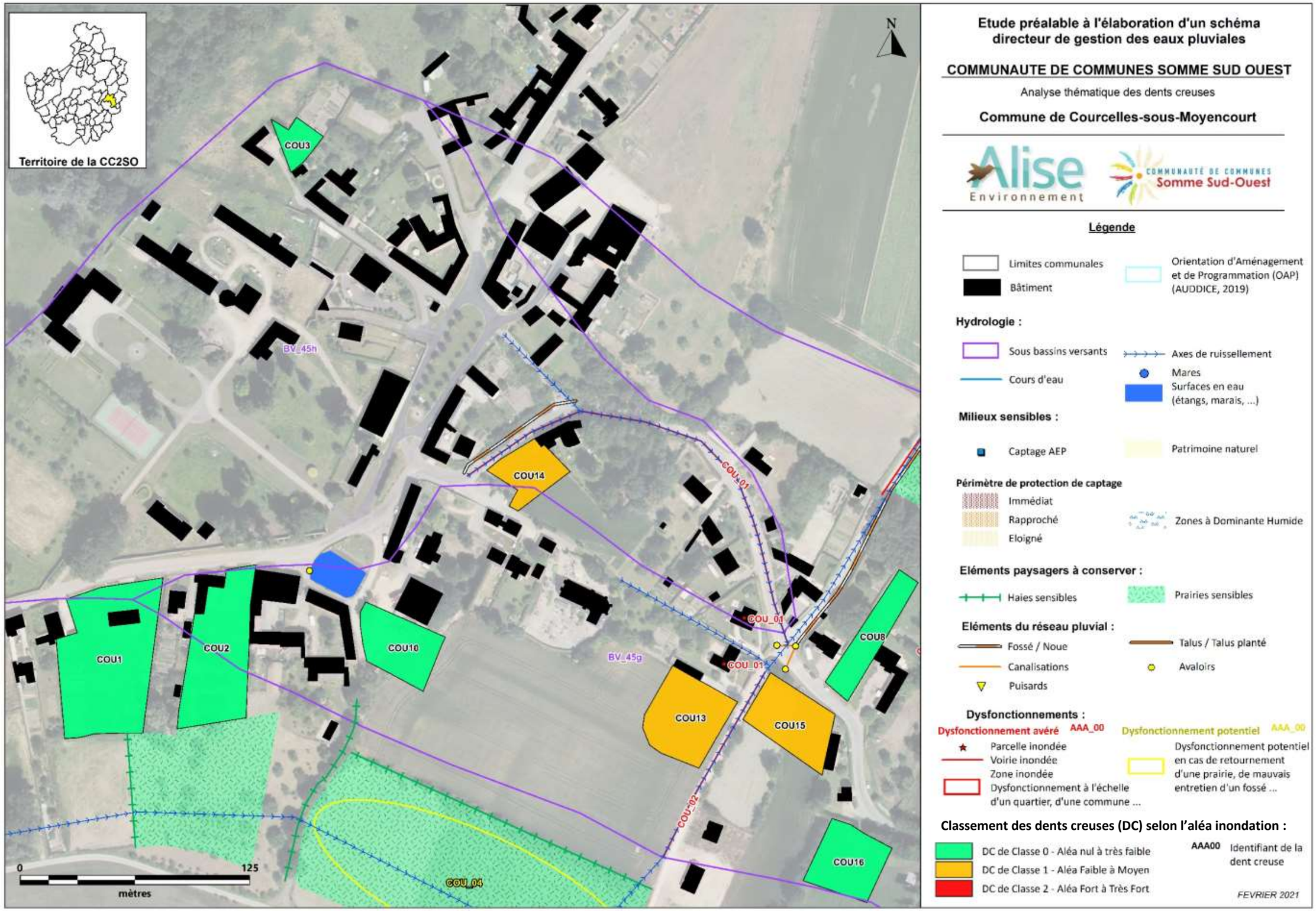

Carte 46 - Analyse thématique des dents creuses de Courcelles-sous-Moyencourt selon l'aléa inondation

II.5.17.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Courcelles-sous-Moyencourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_45g BV_45h	x		Surveiller le fonctionnement et mettre en place l'entretien des aménagements effectuées rue du Puits (fossé et bassin).		**COU_01**
				x	Mettre en place un fossé enherbé le long de la rue de la Vallée avec un exutoire vers le fossé pluvial existant rue de Quevauvillers : **Etude hydraulique pour la mise en place d'un fossé pluvial dans la rue de la Vallée***	**3**	**COU_02**
			x		Vérifier le fonctionnement des fossés et de la mare mis en place rue de Quevauvillers. Réaliser des saignées le long de la route jusqu'à la mare pour faciliter le drainage des eaux superficielles par les fossés. Si nécessaire, redimensionner les fossés s'ils sont insuffisants. Entretenir les buses au niveau des entrées de propriété pour qu'elles ne soient pas obstruées.		**COU_03**
		BV_45i	x		Maintenir la prairie et les haies situées sur l'axe de ruissellement.		**COU_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_45a					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle sur les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Rue de Quevauvillers, Rue du Puits	x	x	Surveiller le fonctionnement des éléments du réseau pluvial mis en place (fossés, mare) et les redimensionner si nécessaire.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.18. Commune de Croixrault

II.5.18.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Croixrault

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Croixrault est marqué par la naissance de nombreux axes de ruissellement. Une partie de ces axes de ruissellement ont pour exutoire les rivières de la Poix et des Evoissons au Sud, et l'autre partie rejoint le ruisseau de St-Landon au Nord, tous deux affluents de la Somme. Certains de ces axes proviennent de sous-bassins versants générateurs de ruissellements importants (Qp > 7 l/s/ha), situés à l'est de la commune.

Milieux sensibles :

Sur le long de la limite communale sud-ouest, mais aussi au niveau du bourg de Croixrault, on retrouve la ZNIEFF de Type II « *Vallée des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty* ». A l'ouest de la commune, la présence d'un captage d'adduction en eau potable est également à souligner au niveau de la limite communale avec la commune d'Eplessier. Les périmètres de protection du captage s'étendent surtout sur le territoire de la commune de Croixrault.

Réseau :

La commune de Croixrault possède un réseau d'assainissement collectif unitaire. Les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration de Poix-de-Picardie.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 42 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Croixrault

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
CRO_01	Entre la rue des gelées et le chemin d'Hornoy	Inondation au lieu-dit "La Flaque", un fossé assure le drainage		Voirie	Evènement pluvieux important (1fois en 20ans)		

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Croixrault est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.18.2. Etude des dents creuses à Croixrault

Sur la commune de Croixrault, 12 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 12 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

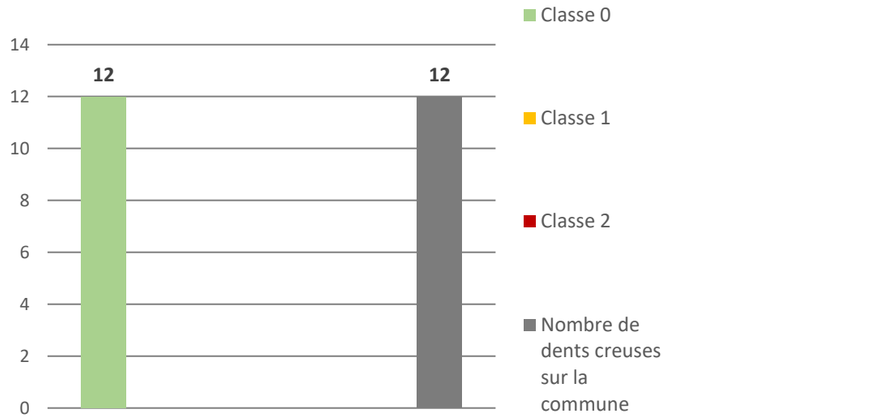

Figure 22 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Croixrault

Tableau 43 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Croixrault

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
CRO10	0	
CRO11	0	
CRO12	0	
CRO15	0	
CRO18	0	
CRO21	0	
CRO22	0	
CRO23	0	
CRO4	0	
CRO5	0	
CRO6	0	
CRO8	0	

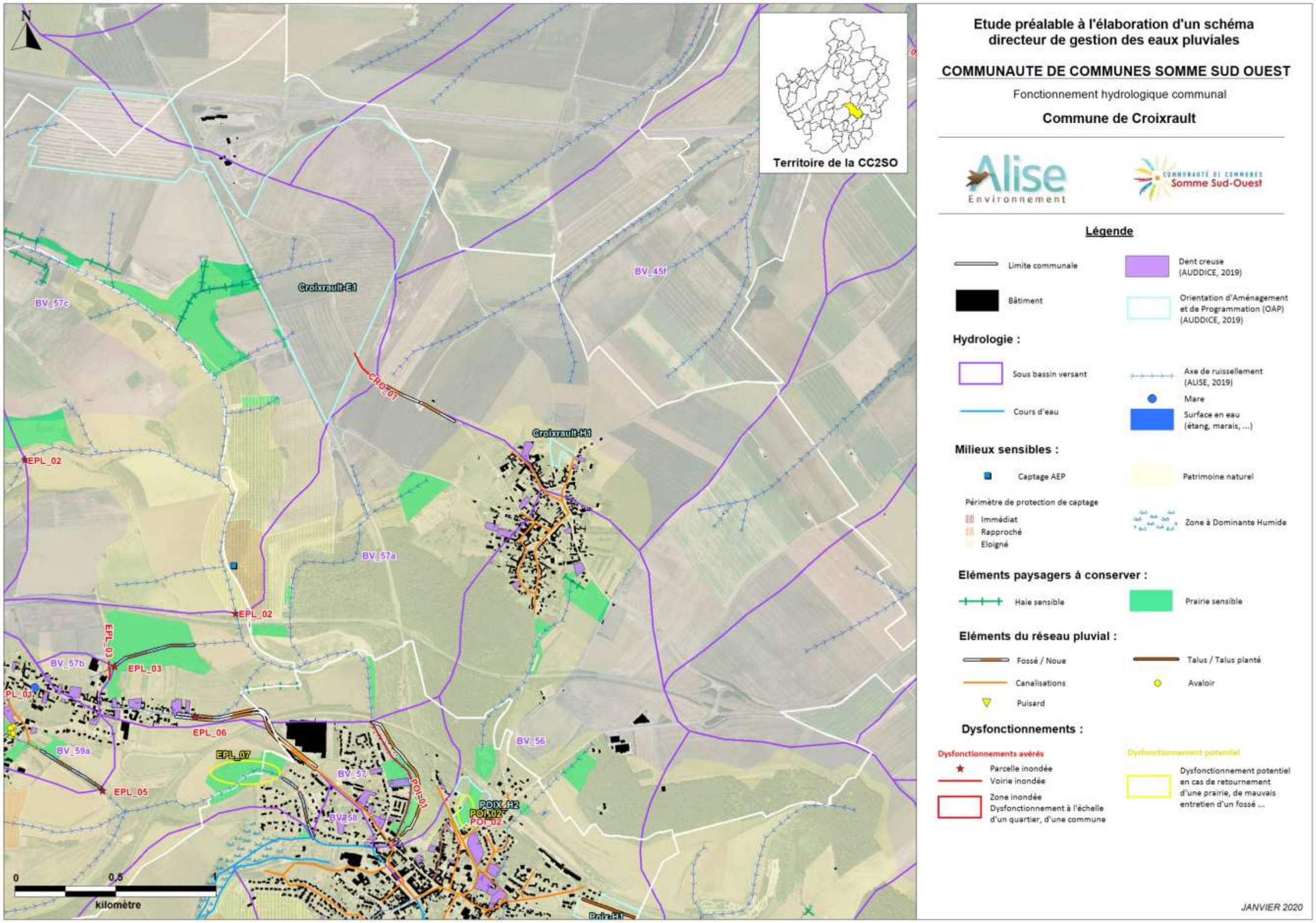

Carte 47 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Croixrault

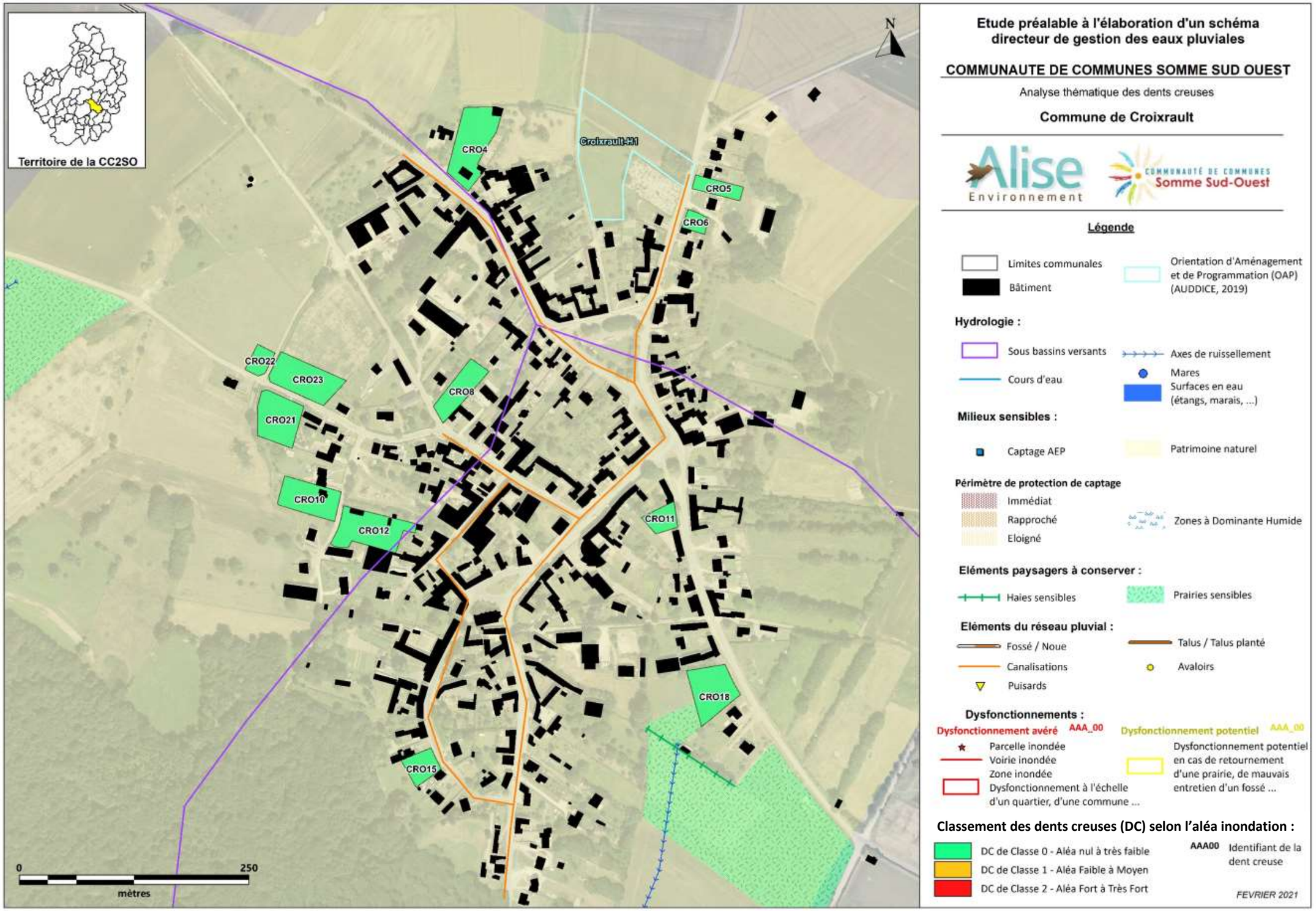

Carte 48 - Analyse thématique des dents creuses de Croixrault selon l'aléa inondation

II.5.18.3. Etude des OAP à Croixrault

Sur la commune de Croixrault, 2 OAP ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude concernant la thématique hydraulique. Pour chacune d'entre elles, une fiche technique et une carte ont été produites. La liste des OAP et leur emplacement est présentée ci-dessous. Les éléments techniques sont présentés à la suite.

Tableau 44 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Croixrault

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Croixrault_H1	Rue de Bussy / Chemin du Tilleul	**0,83 ha**
OAP à vocation économique		
Croixrault_E1	RD 901	**114,6 ha**

Informations générales concernant l'OAP	
CROIXRAULT-H1	
Lieu :	Chemin du Tilleul
Surface du projet :	0,8 ha
Aménagements prévus :	10 logements
Occupation du sol actuelle :	Culture / Prairie / Bois
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_45f
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	OUI : ZNIEFF de Type II « Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty »
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Parcelles cultivées au nord du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	NON Mais projet concerné par l'article 2 du règlement du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 71 m³ (coefficient de ruissellement : 0,32) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 91 m³ (coefficient de ruissellement : 0,32)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 131 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 170 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas de la parcelle (limite nord) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (parcelles cultivées au nord u projet) avec un débit limité à 2 l/s/ha aménagé

Informations générales concernant l'OAP	
CROIXRAULT-E1	
Lieu :	RD 901 – Aire de Croixrault
Surface du projet :	115 ha
Aménagements prévus :	OAP Economique
Occupation du sol actuelle :	Cultures
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	OUI -> ne pas construire de bâtiments sur les axes de ruissellement et leur zone d'expansion (10 m de part et d'autre) et favoriser ces zones pour la mise en place d'aménagements de gestion des eaux pluviales
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : CRO_01 -> ne pas rejeter vers la rue des Gelées
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	N-O : Axe de ruissellement dans les parcelles cultivées O : Vallée Saint-Polleux
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime d'Autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	**Phase 1 Est** 1h – 10 ans : 5 980 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) 1h – 30 ans : 7 747 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) **Phase 1 Ouest** 1h – 10 ans : 3 200 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) 1h – 30 ans : 4 145 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) **Phase 2** 1h – 10 ans : 3 175 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) 1h – 30 ans : 4 113 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40
Volume généré par le projet (Etat futur) :	**Phase 1 Est** 1h – 10 ans : 9 032 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) 1h – 30 ans : 11 699 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) **Phase 1 Ouest** 1h – 10 ans : 4 800 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) 1h – 30 ans : 6 218 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) **Phase 2** 1h – 10 ans : 4 763 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) 1h – 30 ans : 6 170 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création de deux ouvrages de stockage des eaux pluviales aux deux points bas identifiés et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers les exutoires avec un débit limité à définir

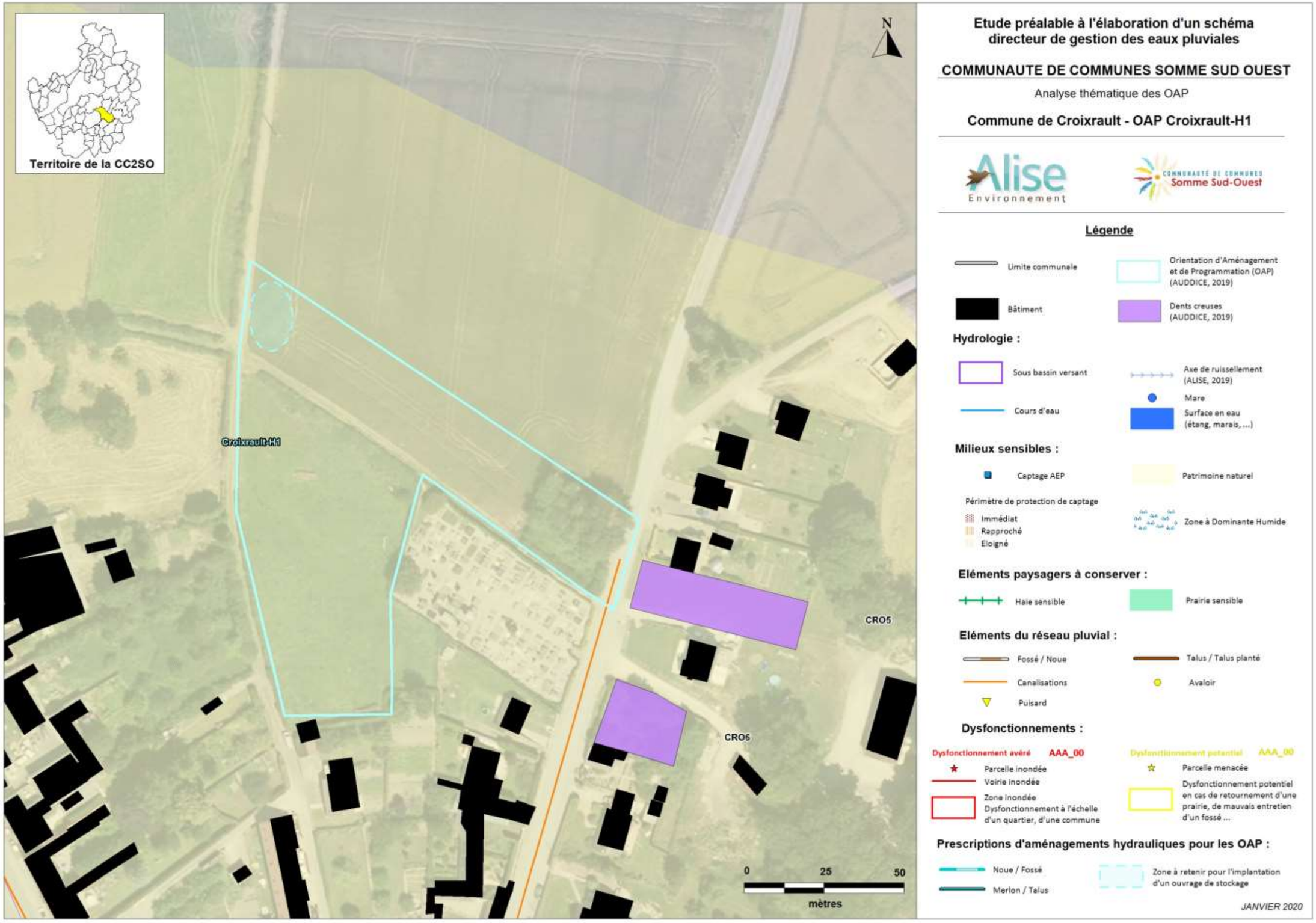

Carte 49 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Croixrault-H1'

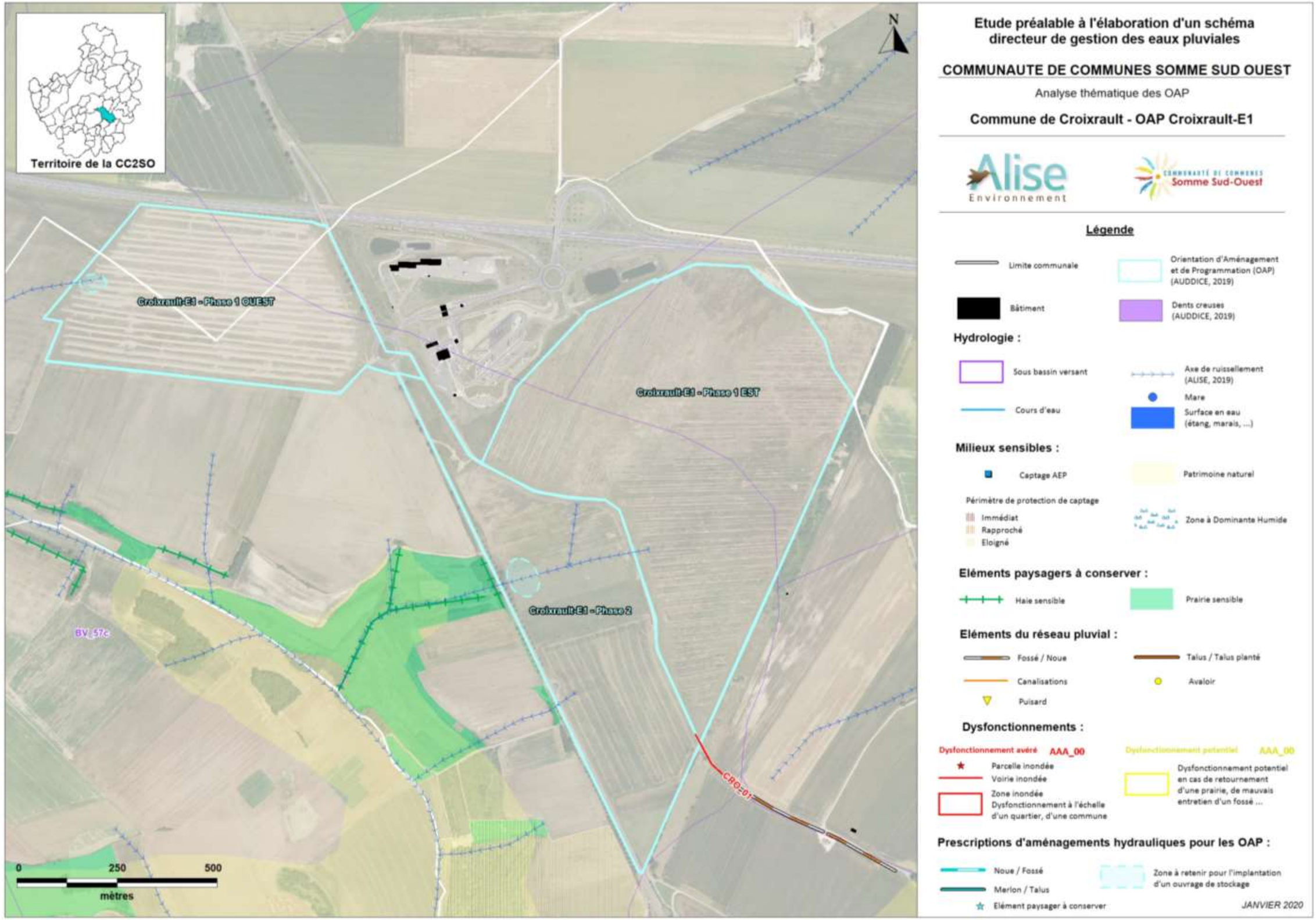

Carte 50 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Croixrault-E1

II.5.18.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Croixrault

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_45f					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_57c		x	Etendre les fossés présents à l'aval jusqu'à la zone concernée par l'inondation afin de faciliter le drainage des eaux superficielles : **Etude du redimensionnement du fossé pluvial sur la rue des Gelées au niveau du dysfonctionnement CRO_01***	3	CRO_01
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Commune			Déconnexion des eaux pluviales par réduction des surfaces imperméabilisées, création d'ouvrages tampon ou d'éléments d'hydraulique douce (noues d'infiltration, haies…) : **Etude de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et de réduction des surfaces imperméabilisées***	3	
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets en prévention (OAP Croixrault-H1 notamment).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	X		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.19. Commune de Dromesnil

II.5.19.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Dromesnil

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Dromesnil est marqué par la présence d'axes de ruissellement traversant la commune du sud-ouest au nord-est, et dont l'exutoire commun est le ruisseau de Tailly, puis l'Airaines.

Réseau :

La commune de Dromesnil ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées sur la voirie, puis drainées par un fossé dans une prairie au nord-est de la commune.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Deux dysfonctionnements potentiels ont été recensés sur la commune.

Tableau 45 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Dromesnil

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
DRO_01	Aval du cimetière	Risque en cas de retournement de prairie					
DRO_02	Aval du Bois de la Fée	Risque en cas de retournement de prairie					

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Dromesnil est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.19.2. Etude des dents creuses à Dromesnil

Sur la commune de Dromesnil, 15 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 13 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

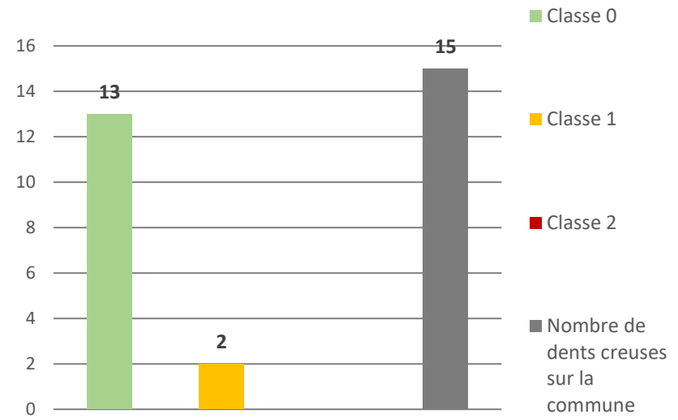

Figure 23 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Dromesnil

Tableau 46 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Dromesnil

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
DRO1	**0**	
DRO10	**0**	
DRO14	**0**	
DRO15	**0**	
DRO16	**0**	
DRO17	**0**	
DRO2	**0**	
DRO4	**0**	
DRO5	**0**	
DRO6	**0**	
DRO7	**0**	
DRO8	**0**	
DRO9	**0**	
DRO11	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
DRO12	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

Carte 51 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Dromesnil

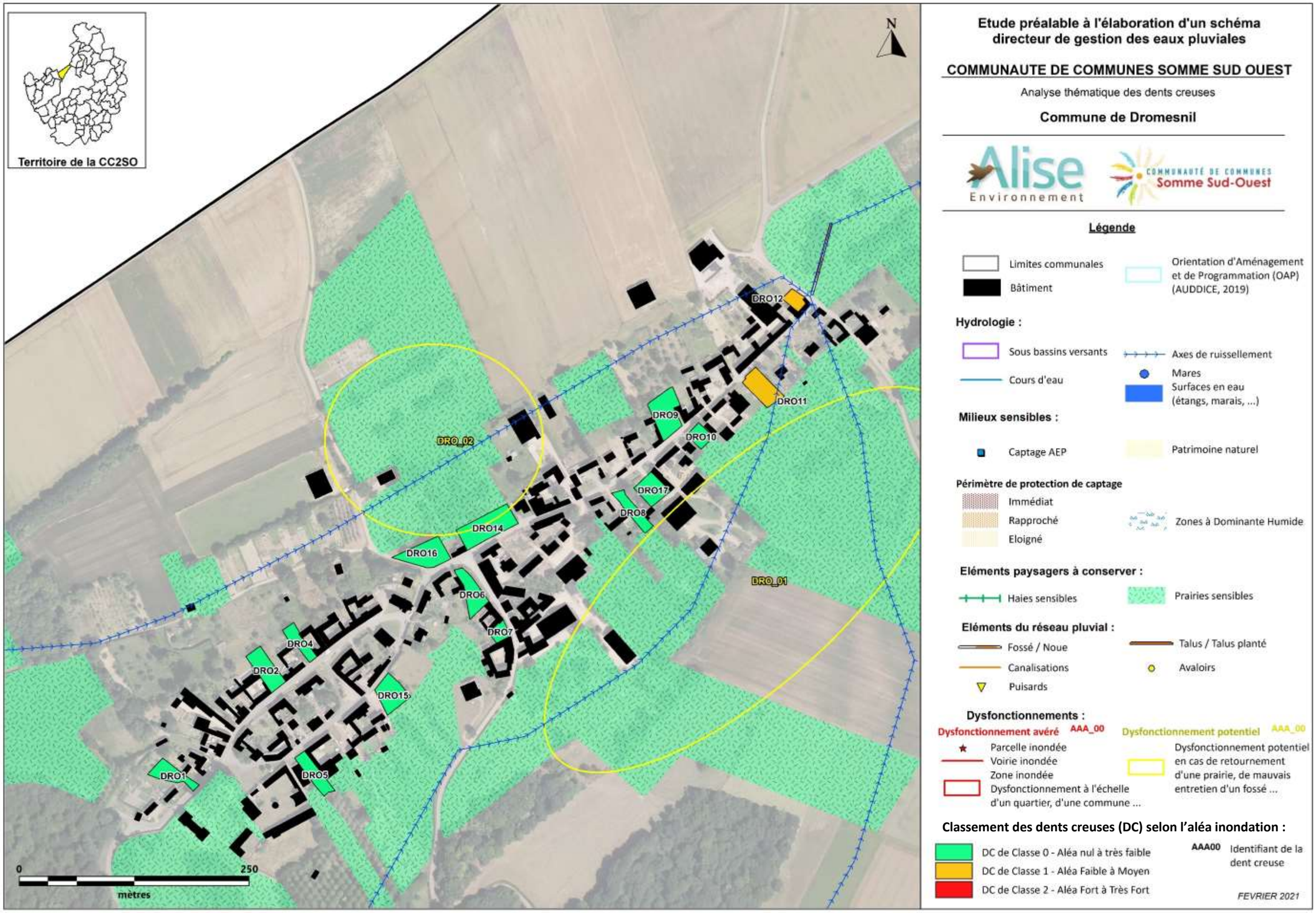

Carte 52 - Analyse thématique des dents creuses de Dromesnil selon l'aléa inondation

II.5.19.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Dromesnil

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_18j	x		Maintenir les prairies situées dans les axes de ruissellements naturels.	**DRO_01** **DRO_02**
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement du réseau			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x		Entretenir régulièrement le fossé en sortie de village.	
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte des dents creuses	

II.5.20. Commune d'Eplessier

II.5.20.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Eplessier

Hydrologie :

Située sur le plateau juste à l'amont de la commune de Poix-de-Picardie, la commune d'Eplessier a un fonctionnement hydrologique marqué par la présence de nombreux axes de ruissellement s'écoulant de l'ouest vers l'est dans des vallées sèches, rejoignant ensuite la commune de Poix-de-Picardie et la rivière de la Poix.
Un de ces axes traverse le bourg d'Eplessier sur la voirie, et est à l'origine de certains des dysfonctionnements hydrauliques recensés.

Milieux sensibles :

Au niveau de la partie est de la commune, dont le bourg d'Eplessier, on retrouve la ZNIEFF de Type II « *Vallée des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty* ». Un captage d'adduction en eau potable est également présent au sud du bourg, entouré de ses périmètres de protection. A l'est de la commune, on retrouve également une partie du périmètre de protection éloignée du captage de Croixrault.

Réseau :

La commune d'Eplessier ne possède pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées via un réseau pluvial présent dans la rue Principale et la rue du fond Cabotte.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 47 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Eplessier

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
EPL_01	Rue du Fond Cabotte	Ruissellement important dans la pâture et propriétés privées	Ruissellement sur voirie et agricole depuis Caulières	Pâture, habitation 2 rue du fond Cabotte	Grosse pluie (deux évènements en 2016 : le 11/02 et le 31/05)	Les eaux de ruissellement sont normalement reprises par un fossé le long de la rue, mais elles sortent du fossé vers la pature avant de rejoindre le réseau. Le fossé n'est pas entretenu. Il faudrait mettre en place un aménagement plus en amont afin de pallier au problème.	1
EPL_02	Vallée de Bettembos, Peu Bonne et de la Jatte	Ruissellement et ravinement	Ruissellement agricole	Parcelles agricoles	Fortes pluies		4
EPL_03	Rue de l'Ecole	Ruissellement qui dégrade la chaussée et ravinement dans la pâture aval	Ruissellement de voirie et agricole	Chaussée, voirie, pâture	A chaque pluie	Une noue ou fossé a été mis en place dans la pature aval qui ravine beaucoup. Des rejets d'eaux usées provenant de la ferme sont parfois observés	2
EPL_04	Vallée Maroyon, Chemin de Rente	Ruissellement et ravinement	Ruissellement agricole	Voiries et chemin (impraticables)	Fortes pluies		3
EPL_05	Vallée en amont du Bois Robin	Ruissellement et ravinement	Ruissellement agricole et urbain	Fossé, parcelles agricoles	Fortes pluies	La mairie voudrait mettre en place un bassin de stockage des eaux pluviales dans une parcelle aval afin d'éviter que les eaux ruissellent et ravinent jusqu'à Poix de Picardie.	4
EPL_06	RD 189 vers Poix de Picardie	Ruissellement et ravinement	Ruissellement urbain	Voirie		Les fossés ne sont pas entretenus	3

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Eplessier est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

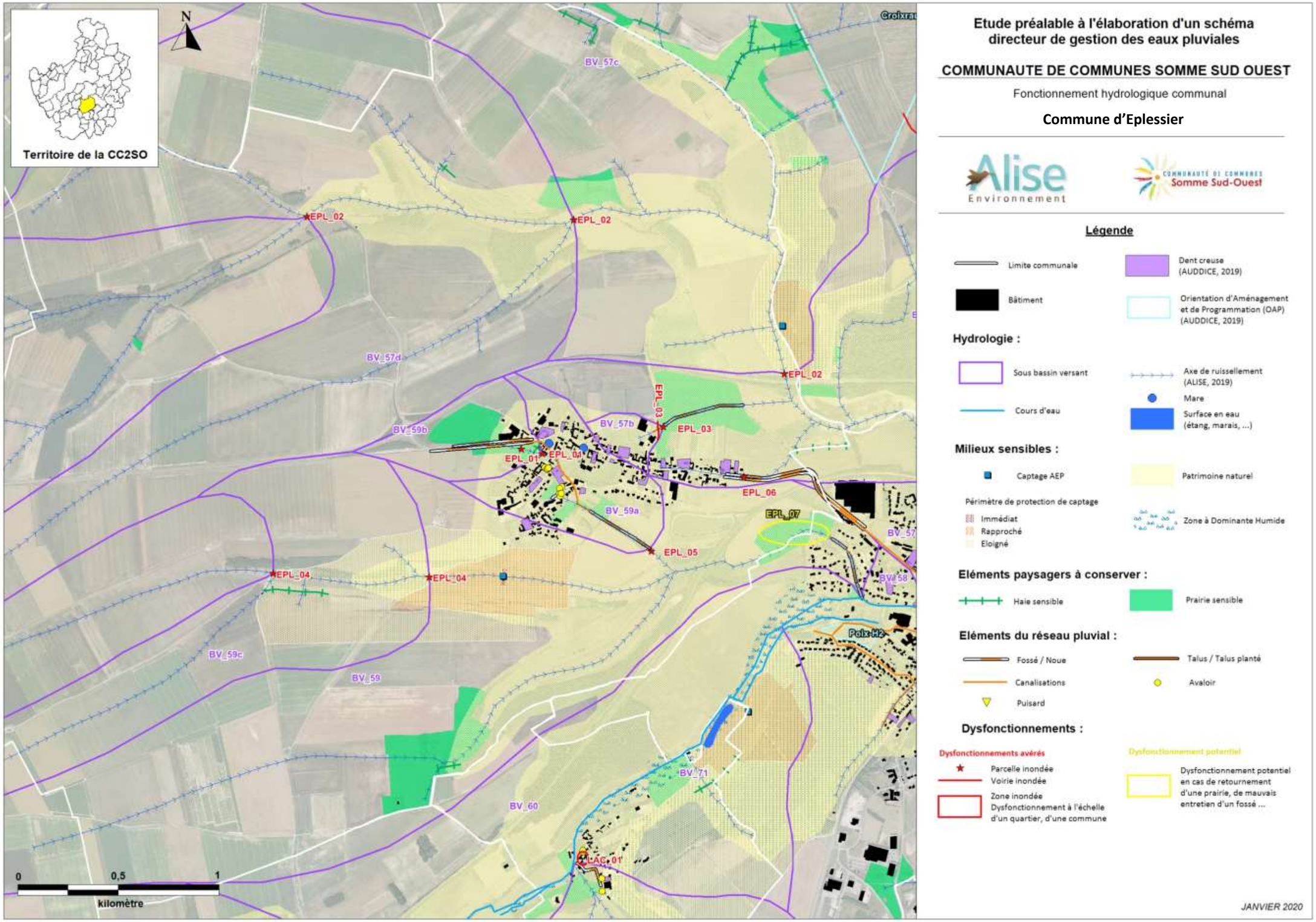

Carte 53 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Eplessier

II.5.20.2. Etude des dents creuses à Eplessier

Sur la commune d'Eplessier, 17 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 12 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 5 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

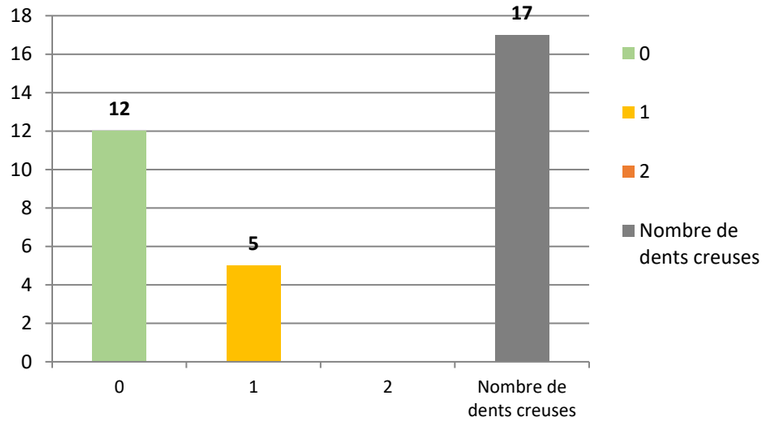

Figure 24 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Eplessier

Tableau 48 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Eplessier

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
EPL1	**0**	
EPL17	**0**	
EPL18	**0**	
EPL2	**0**	
EPL22	**0**	
EPL23	**0**	
EPL24	**0**	
EPL3	**0**	
EPL4	**0**	
EPL5	**0**	
EPL6	**0**	
EPL7	**0**	
EPL11	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
EPL12	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
EPL14	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
EPL15	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
EPL16	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

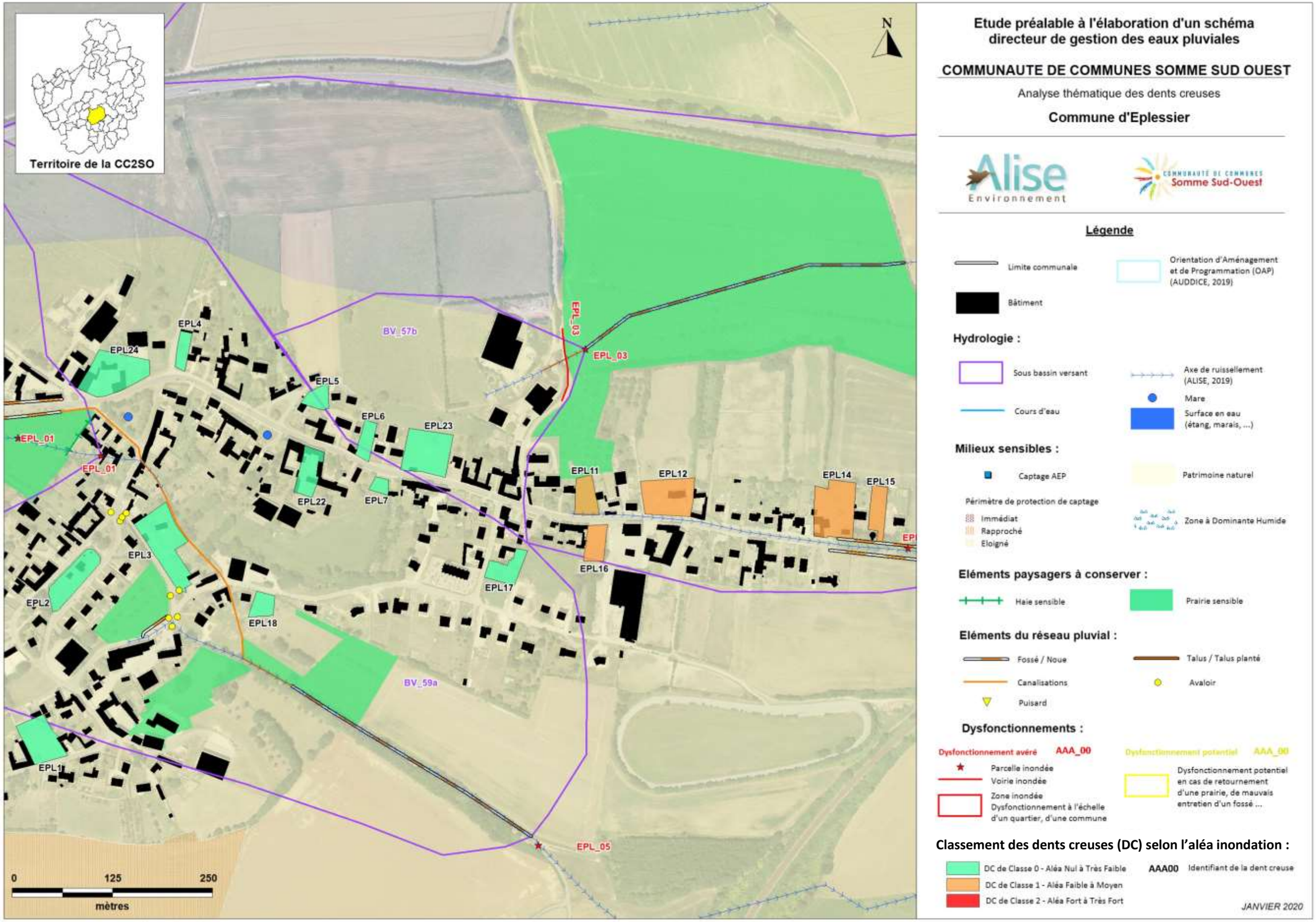

Carte 54 - Analyse thématique des dents creuses d'Eplessier selon l'aléa inondation

II.5.20.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Eplessier

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire**	BV_59c BV_59d		x	Mise en place d'ouvrages tampon (au carrefour à l'amont et dans la vallée Crampon) avec un exutoire vers le sud-est. Favoriser les écoulements superficiels vers cet ouvrage par des saignées, des fossés et des buses pour le passage sous voirie si nécessaire.		**EPL_04**
		BV_59b	x	x	Entretien des fossés le long de la RD 189. Mise en place d'un ouvrage tampon en amont du village pour diminuer le débit dans les fossés actuellement en surcharge.		**EPL_01**
		BV_57b	x		Vérifier le fonctionnement du fossé et faciliter l'écoulement des eaux de voirie vers celui-ci (busage, saignées).		**EPL_03**
		BV_59 BV_59a			Mettre en place un ouvrage tampon à la confluence des trois axes de ruissellement à l'aval du dysfonctionnement EPL_05 (voir carte du fonctionnement hydrologique communal).		**EPL_05**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	- BV_57e		x	Etudier la possibilité de buser l'axe de ruissellement sous la voirie. Eventuellement mettre en place un ouvrage tampon en amont de la route avec un débit de fuite de manière à réduire les volumes ruisselés.		**EPL_02**
		BV_57a	x		Maintenir l'entretien des fossés le long de la RD 189 vers Poix.		**EPL_06**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune		x	Mettre en place les aménagements et les surveillances mentionnés ci-dessus : **Etude de mise en place d'aménagements pour la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune***	**1**	
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**EPL_07**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.21. Commune d'Equennes-Eramecourt

II.5.21.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Equennes-Eramecourt

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune d'Equennes-Eramecourt est marqué par la présence du ruisseau des Evoissons au nord du hameau d'Eramecourt. Le ruisseau des Evoissons constitue d'ailleurs l'exutoire des axes de ruissellement de la commune.

Milieux sensibles :

Le bourg d'Equennes-Eramecourt est présent au sein de la ZNIEFF de Type II « *Vallée des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty* ». Plus bas, dans la vallée, le territoire de la commune est également présent dans la ZNIEFF de Type I « *Vallée des Evoissons* ». Au nord de la commune, une petite partie du territoite fait partie de la ZNIEFF de Type I « *Haute vallée et cours de la rivière Poix* ».

Réseau :

La commune d'Equennes-Eramecourt ne possède pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial collecte les eaux du bourg d'Equennes et les achemine vers la vallée des Evoissons où elles rejoignent le cours d'eau. Une mare tampon est présente juste à l'amont du bourg d'Equennes.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 49 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Equennes-Eramecourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
EQU_01	Route de Thieulloy	Inondation de la voirie	Point bas de la voirie	Voirie	Fortes pluies (3/4x par an)	Besoin de mettre une canalisation sous la voirie (devis fait par la CCSOA)	2
EQU_02	Rue principale d'Eramecourt	Inondation de la voirie (environ 1/3)	Voirie + zone urbaine	Voirie	Occasionnel (3/4x par an)	Besoin de mettre une canalisation sous la voirie (devis fait par la CCSOA)	2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Equennes-Eramecourt est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.21.2. Etude des dents creuses à Equennes-Eramecourt

Sur la commune d'Equennes-Eramecourt, 7 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

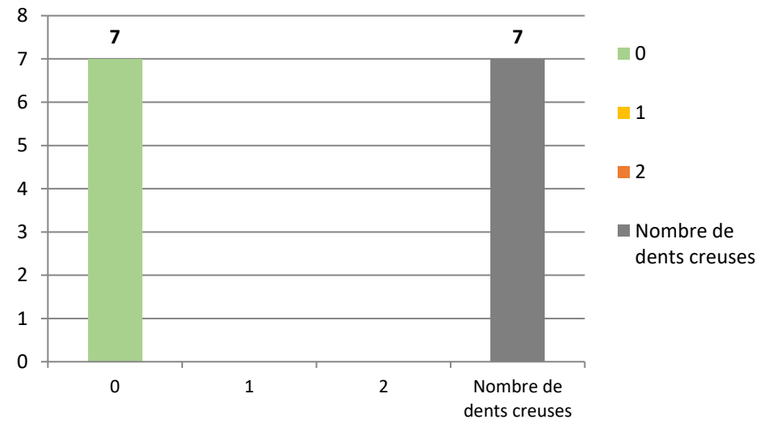

Figure 25 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Equennes-Eramecourt

Tableau 50 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Equennes-Eramecourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
EQU1	**0**	
EQU14	**0**	
EQU15	**0**	
EQU16	**0**	
EQU2	**0**	
EQU4	**0**	
EQU5	**0**	

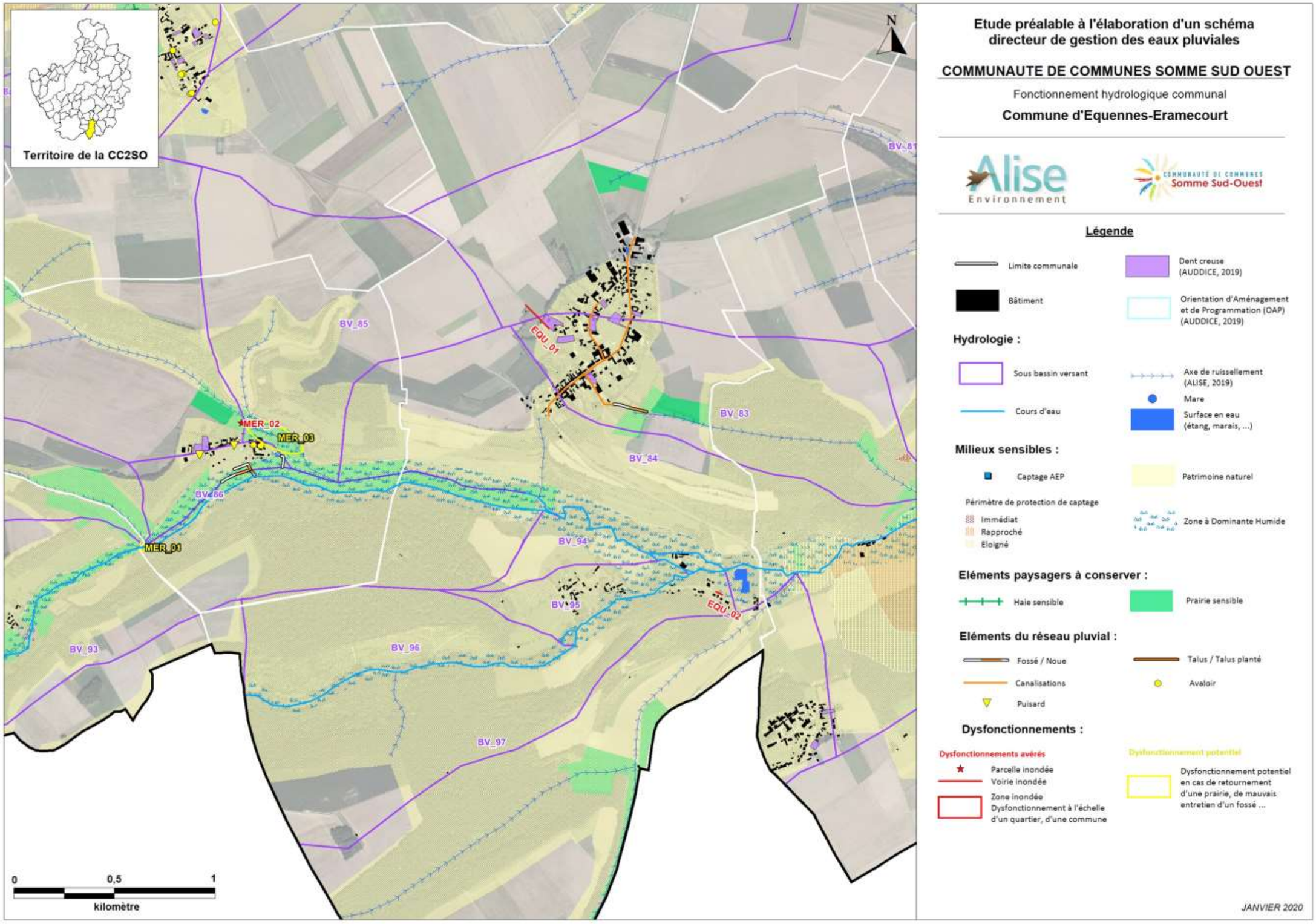

Carte 55 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Equennes-Eramecourt

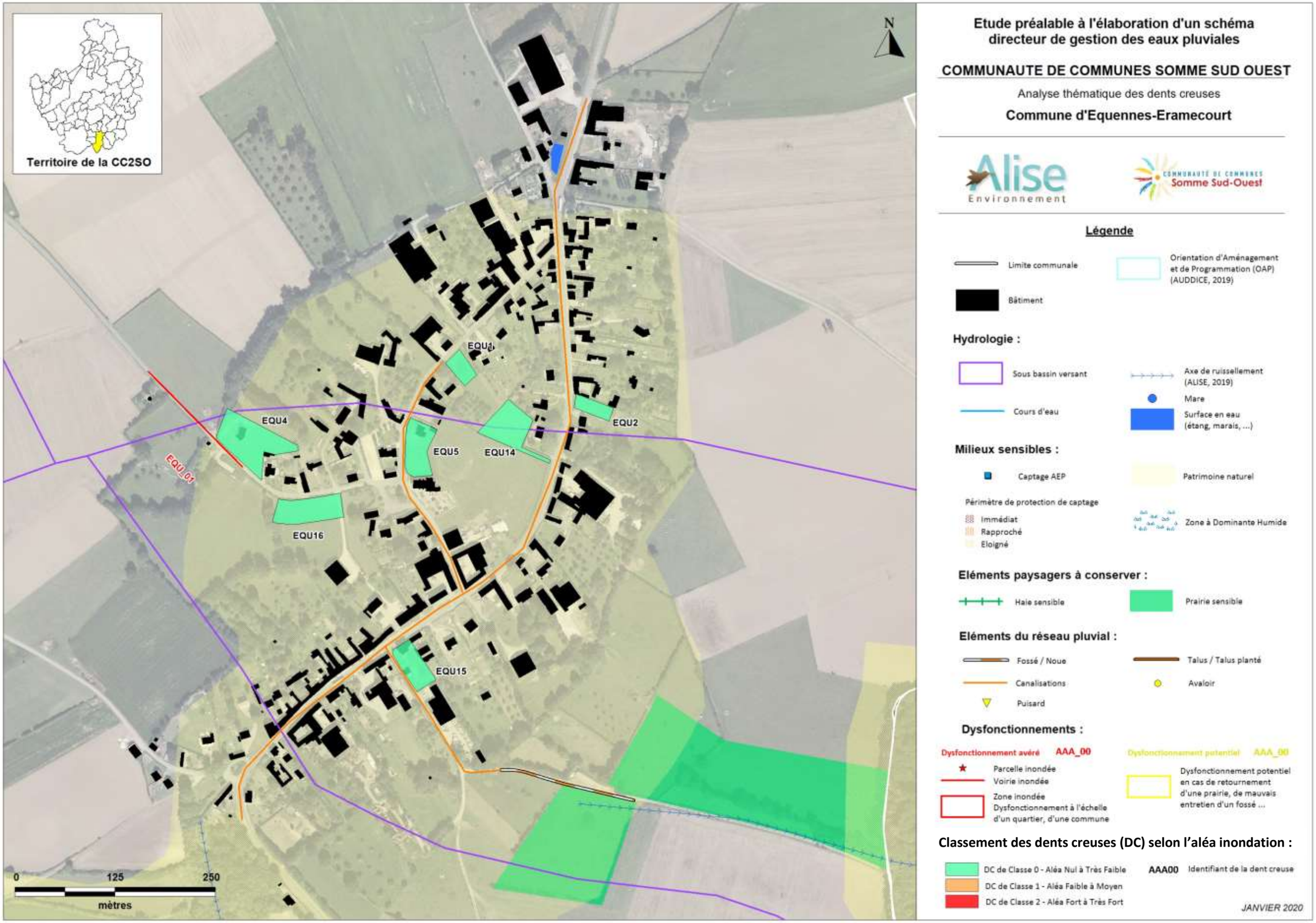

Carte 56 - Analyse thématique des dents creuses d'Equennes-Eramecourt selon l'aléa inondation

II.5.21.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Equennes-Eramecourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_83		x	Création d'un bassin de stockage des eaux pluviales : **Etude pour la mise en place d'un ouvrage tampon rue de Thieulloy à l'entrée du bourg***	2	**EQU_01**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_97		x	Mise en place de fossés et de saignées le long de la route pour faciliter l'écoulement des eaux vers la zone à dominante humide en face des habitations.		**EQU_02**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune : Plus précisément, secteurs : Château d'eau Eramecourt		x	Voir préconisations ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Les Evoissons					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.22. Commune de Famechon

II.5.22.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Famechon

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Famechon est marqué par sa position juste à l'amont de la confluence de la Poix et des Evoissons. Une partie de la commune est située dans la vallée de la Poix, dont une partie est classée en zone humide. Les pentes importantes des versants de la vallée sont également à l'origine d'axes de ruissellement causant des dysfonctionnements (voir tableau ci-après).

Milieux sensibles :

La partie sud de la commune est présente au sein des ZNIEFF de Type I et de Type II « *Vallée des Evoissons* » et « *Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de* Conty ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Son réseau pluvial est développé le long de la RD 94, acheminant les eaux jusqu'à la Poix.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 51 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Famechon

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
FAM_01	rue principale	Inondation des habitations à proximité de la rivière	agricole + voirie + réseau insuffisant		1999		2
FAM_02	rue principale	Inondation des habitations situées au point bas (à proximité de l'exutoire des EP à la rivière)	Réseau insuffisant	caves	Fortes pluies 10-20 cm / 30 min	Les habitants protègent leur habitation Diamètre des canalisations du réseau d'eaux pluviales sous-dimensionné	2
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
FAM_03	En amont de la route de Poix	Risque potentiel si retournement de la prairie.					

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Famechon est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan

II.5.22.2. Etude des dents creuses à Famechon

Sur la commune de Famechon, 12 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 9 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

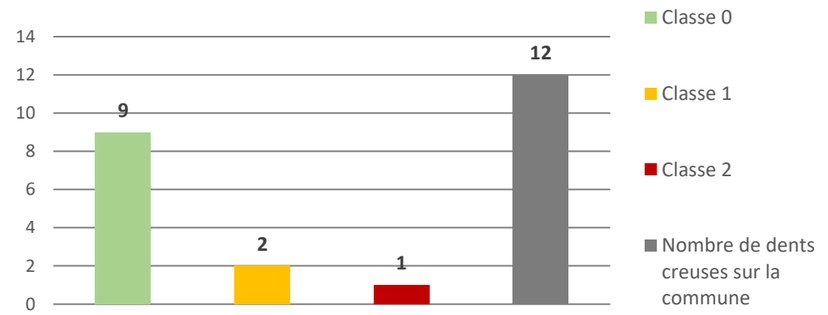

Figure 26 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Famechon

Tableau 52 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Famechon

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
FAM1	**0**	
FAM10	**0**	
FAM11	**0**	
FAM12	**0**	
FAM15	**0**	
FAM16	**0**	
FAM2	**0**	
FAM3	**0**	
FAM4	**0**	
FAM13	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
FAM14	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
FAM7	**2**	Urbanisation déconseillée. Zone à Dominante Humide. Etude de zone humide à prévoir avant urbanisation.

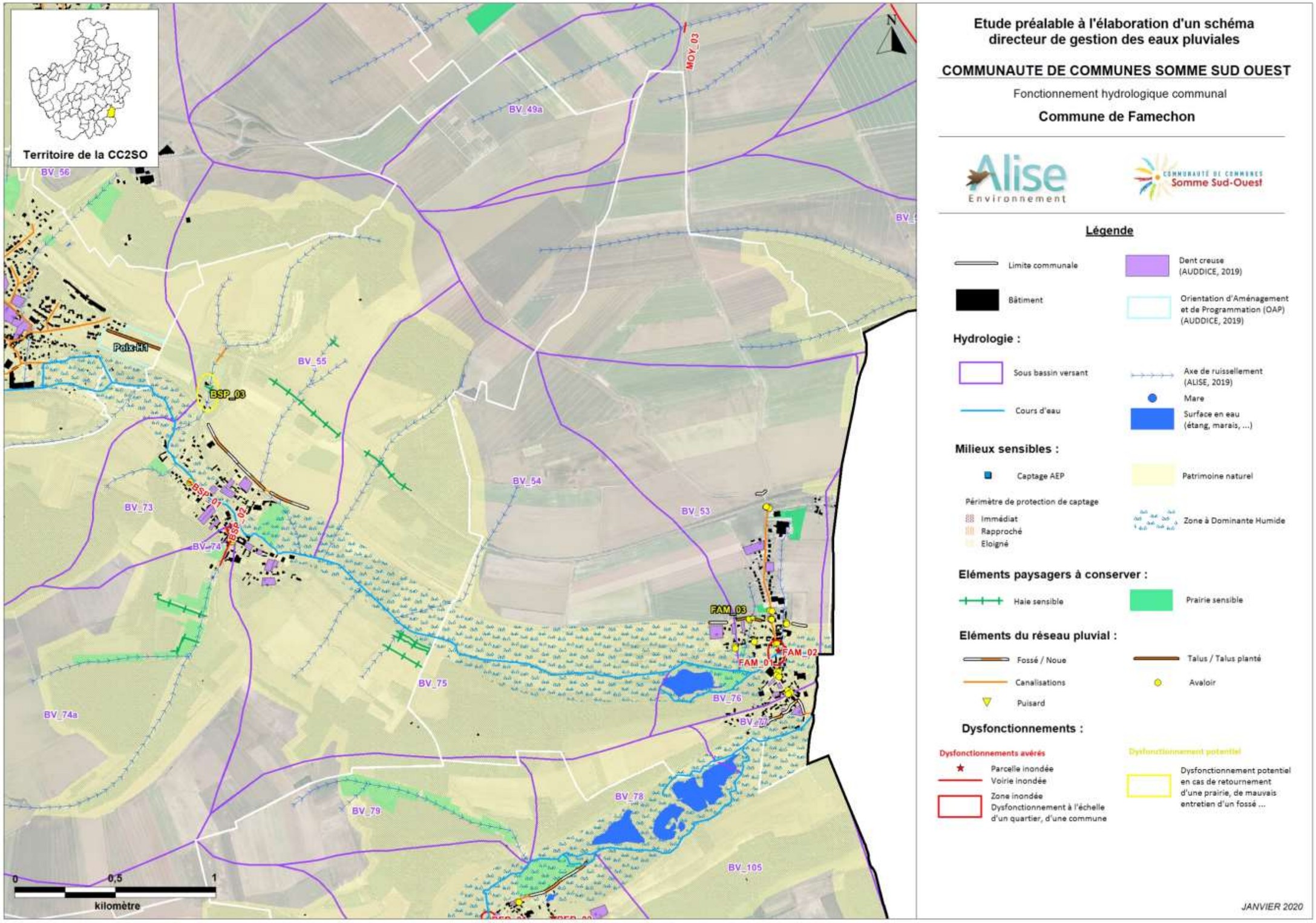

Carte 57 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Famechon

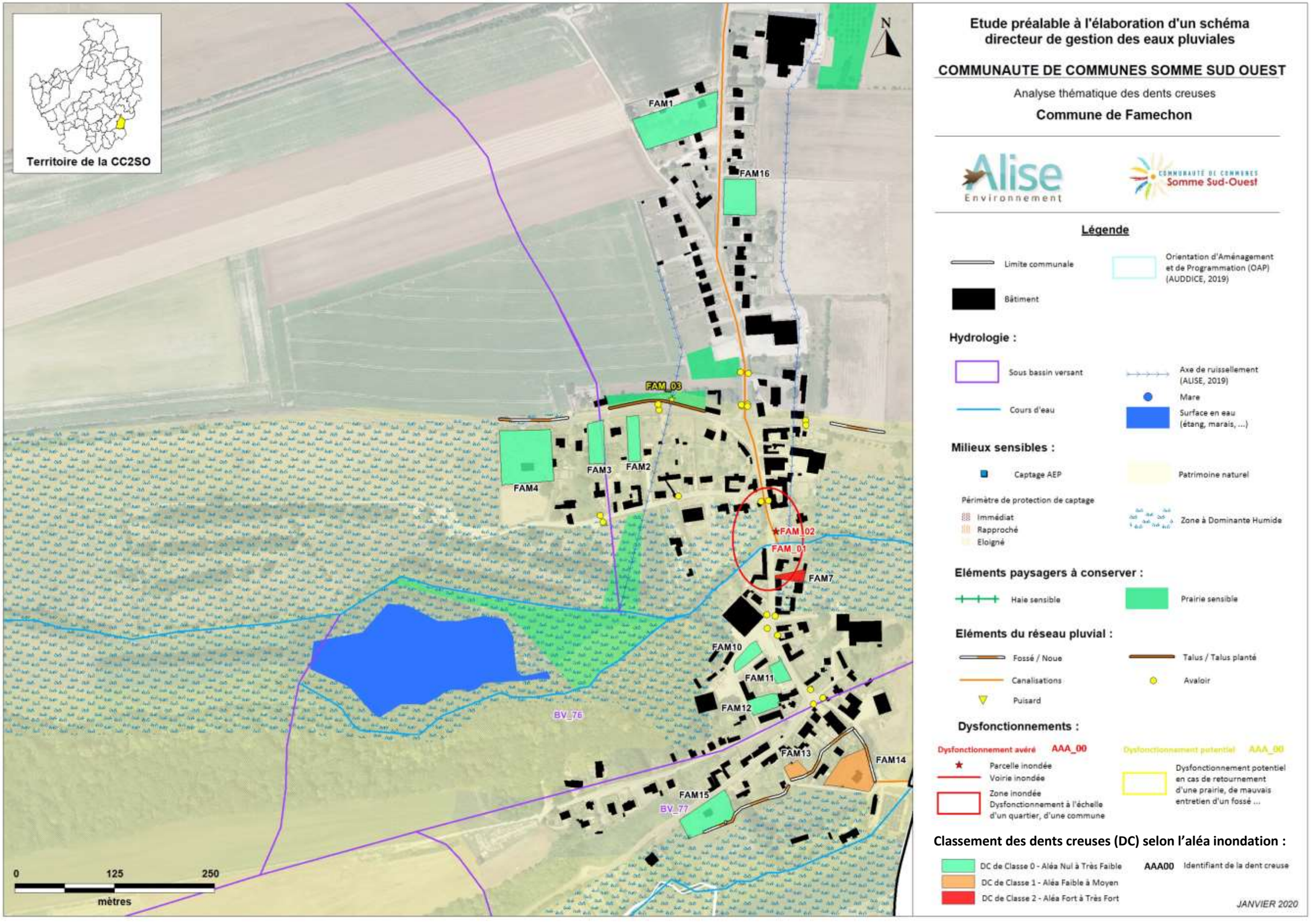

Carte 58 - Analyse thématique des dents creuses de Famechon selon l'aléa inondation

II.5.22.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Famechon

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_53	x	x	Etudier par opportunité le redimensionnement des canalisations du réseau pluvial. Etudier la possibilité de mise en place d'un fossé pluvial pour drainer les eaux superficielles jusque la Poix : **Etude du redimensionnement du réseau pluvial du bourg ***	2	**FAM_01** **FAM_02**
			x		Conserver la prairie, le talus et la zone boisée en amont de la RD 920.		**FAM_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_77					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune ; principalement la Rue de la Gare	x	x	Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**FAM_03**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Poix					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses.		

II.5.23. Commune de Fluy

II.5.23.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fluy

Hydrologie :

La commune de Fluy est située sur le plateau. Son fonctionnement hydrologique est marqué par la naissance d'un axe de ruissellement dans la partie sud-ouest du territoire, en amont de la Vallée à Cailloux. Cet axe s'étend ensuite jusqu'à la commune d'Oissy.
Par ailleurs, la commune est concernée par un remembrement, dans le cadre duquel des aménagements hydrauliques (ouvrages, éléments paysagers) sont projetés sur le territoire. Ceux-ci ont été cartographiés sur les différentes cartes concernant la commune.

Milieux sensibles :

La partie sud-ouest du territoire est classée ZNIEFF de Type I sous le nom de « *Larris et bois de Fluy, bois Vacherie à Bougainville et bois de Quevauvillers* ».

Réseau :

La commune de Fluy ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif. Cependant, la commune dispose d'un réseau pluvial et de 3 mares, collectant les eaux du bourg qui sont ensuite acheminées vers le sud-ouest du bourg dans un chemin rural.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 53 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Fluy

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
FLU_01	Chemin de Saint Pierre	Ravinement important sur le chemin	Exutoire du réseau pluvial communal	Chemin	Fortes pluies	Le maire souhaite réserver une parcelle dans ce secteur dans le cadre du remembrement. Il souhaite obtenir la surface à réserver ainsi que l'emplacement.	2
FLU_02	Commune	Rejet d'eaux usées vers la voirie		Qualité de l'eau		Les rejets d'eau usée étaient visibles au niveau de la Mare de la rue Thibaut	4
FLU_03	Rue Thibaut	Inondation d'une parcelle bâtie	Ruissellement urbain	Terrain, Pièce à vivre	1 fois tous les quinze ans	Un fossé créé il y a 10 ans par la DDE semble améliorer la situation	2
FLU_04	Rue du Chauffour	Inondation de la voirie (10 cm)	Ruissellement urbain	Voirie	Dernier évènement en printemps 2016		3
FLU_05	Chemin lieu dit "La Mazurette"	Stagnation d'eau	Ruissellement agricole	Parcelle agricole		Aucun désagrément	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Fluy est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan

II.5.23.2. Etude des dents creuses à Fluy

Sur la commune de Fluy, 7 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

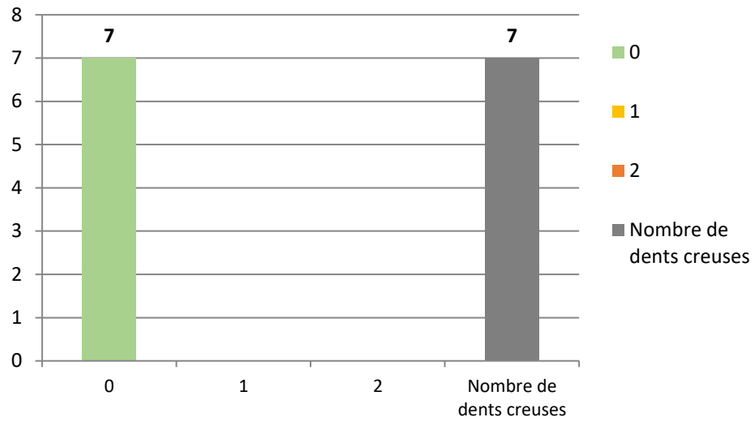

Figure 27 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fluy

Tableau 54 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fluy

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
FLU1	**0**	
FLU11	**0**	
FLU13	**0**	
FLU14	**0**	
FLU5	**0**	
FLU6	**0**	
FLU8	**0**	

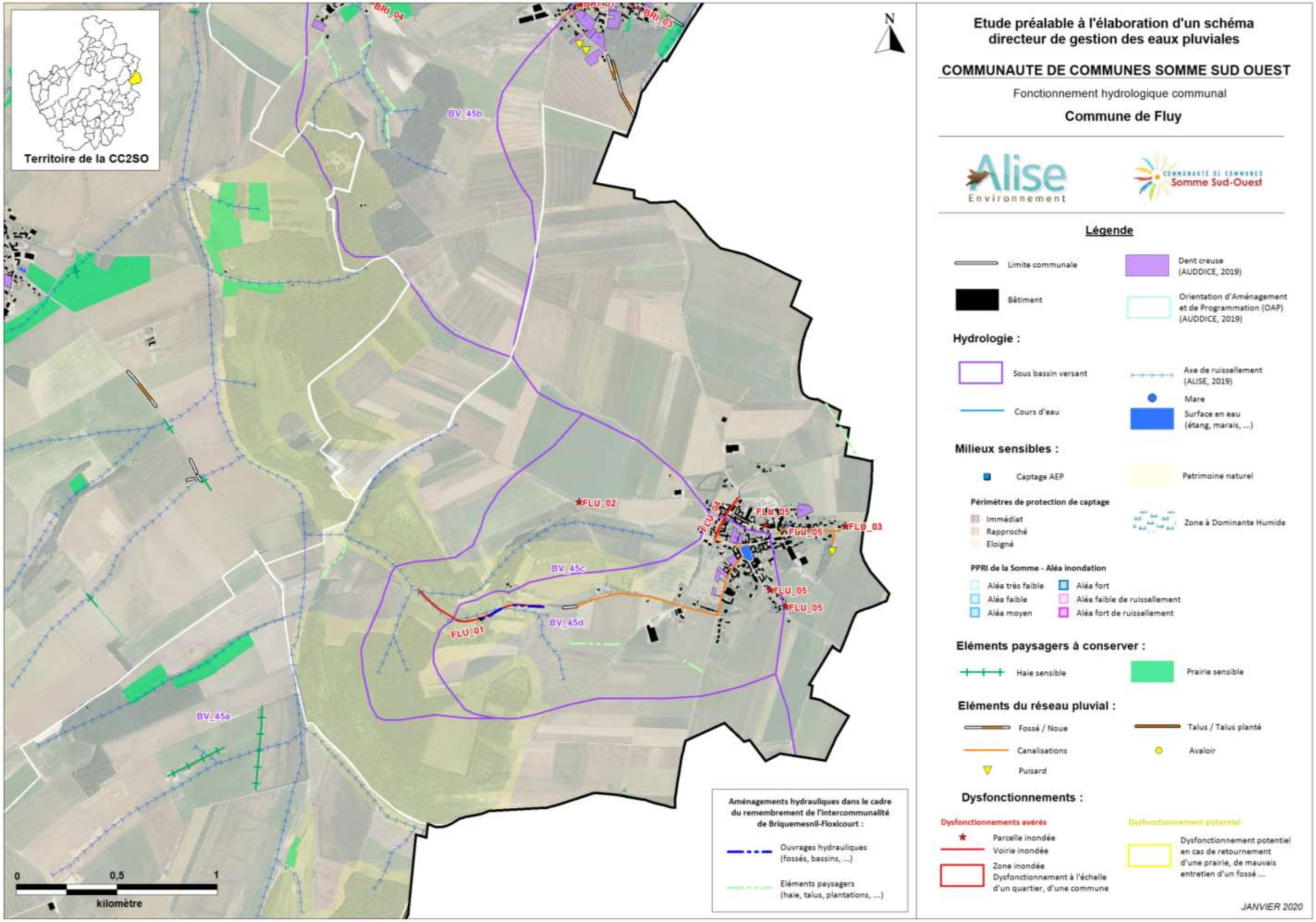

Carte 59 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fluy

II.5.23.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fluy

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_45d	x	x	Des aménagements hydrauliques sont prévus dans le cadre du remembrement de l'intercommunalité de Briquemesnil-Floxicourt	**FLU_01**
			x	x	Etudier par opportunité le redimensionnement du réseau pluvial. Eventuellement augmenter le nombre d'avaloirs pour drainer les eaux, et en assurer leur entretien.	**FLU_04**
			x		Surveiller les rejets d'eaux usées dans le réseau pluvial de la commune.	**FLU_05**
		Rue Thibaut, sortie du village	x		Entretenir le fossé mis en place par la DDE.	**FLU_03**
		BV_45c		x	Faciliter l'évacuation de l'eau par un busage sous le chemin et par un fossé vers l'axe de ruissellement au sud.	**FLU_02**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus	
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	X		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.24. Commune de Fourcigny

II.5.24.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fourcigny

Hydrologie :

La commune de Fourcigny est traversée d'ouest en est par des axes de ruissellement rejoignant les communes de Marlers et d'Hescamps.

Milieux sensibles :

Dans la partie nord-est de la commune, une partie du périmètre de protection éloignée du captage de Marlers est présent sur le territoire.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Cependant, elle dispose d'un réseau pluvial acheminant les eaux pluviales du bourg de Fourcigny vers le sud où elles rejoignent un axe de ruissellement principal. Le hameau de Beaurepaire dispose d'une mare dont le trop-plein est dirigé vers le fond de Beaurepaire.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 55 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Fourcigny

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVERES							
FOU_01	Chemin d'Escles	Ruissellement important et stagnation dans parcelle agricole voisine	Ruissellement agricole	Parcelle agricole			4
FOU_02	Chemin du fossé	Stagnation d'eau		Chemin		La commune a recreusé le fossé annexe en 2015 afin d'améliorer l'évacuation.	3
FOU_03	Beaurepaire	Ruissellement en arrière des maisons		Jardins	1 fois tous les 10 ans		4
FOU_04	Rue de Beaurepaire	Inondation d'un jardin	Ruissellement naturel amont	Jardin	Une fois	Le maire est intervenu avec une pompe pour évacuer l'eau lors de l'évènement	4

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Fourcigny est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.24.2. Etude des dents creuses à Fourcigny

Sur la commune de Fourcigny, 10 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 10 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

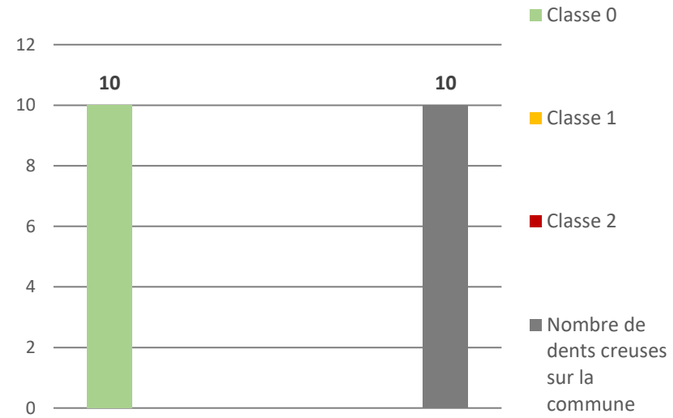

Figure 28 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fourcigny

Tableau 56 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fourcigny

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
FOU1	**0**	
FOU12	**0**	
FOU13	**0**	
FOU14	**0**	
FOU3	**0**	
FOU4	**0**	
FOU5	**0**	
FOU7	**0**	
FOU8	**0**	
FOU9	**0**	

Carte 60 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fourcigny

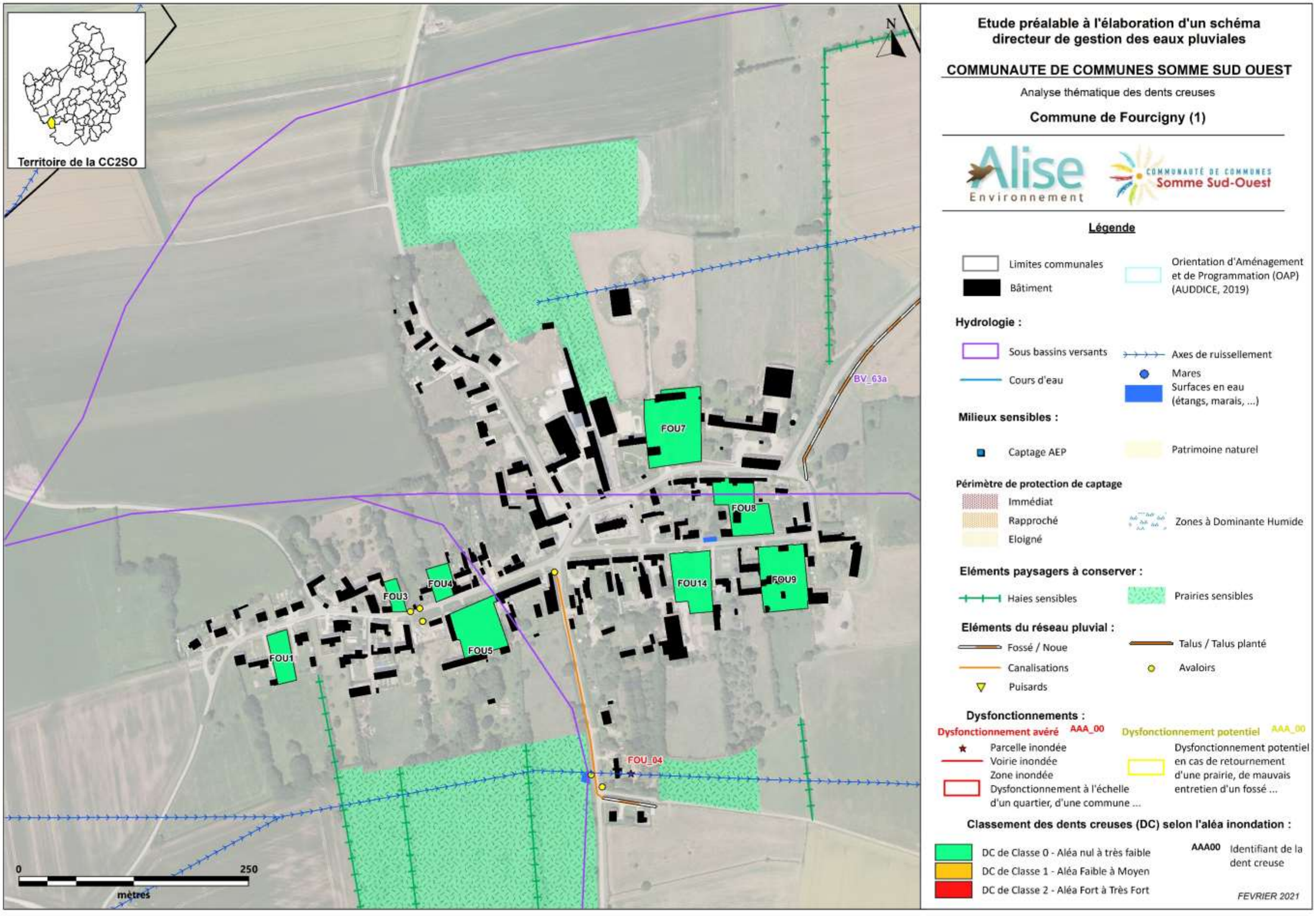

Carte 61 - Analyse thématique des dents creuses de Fourcigny selon l'aléa inondation (1)

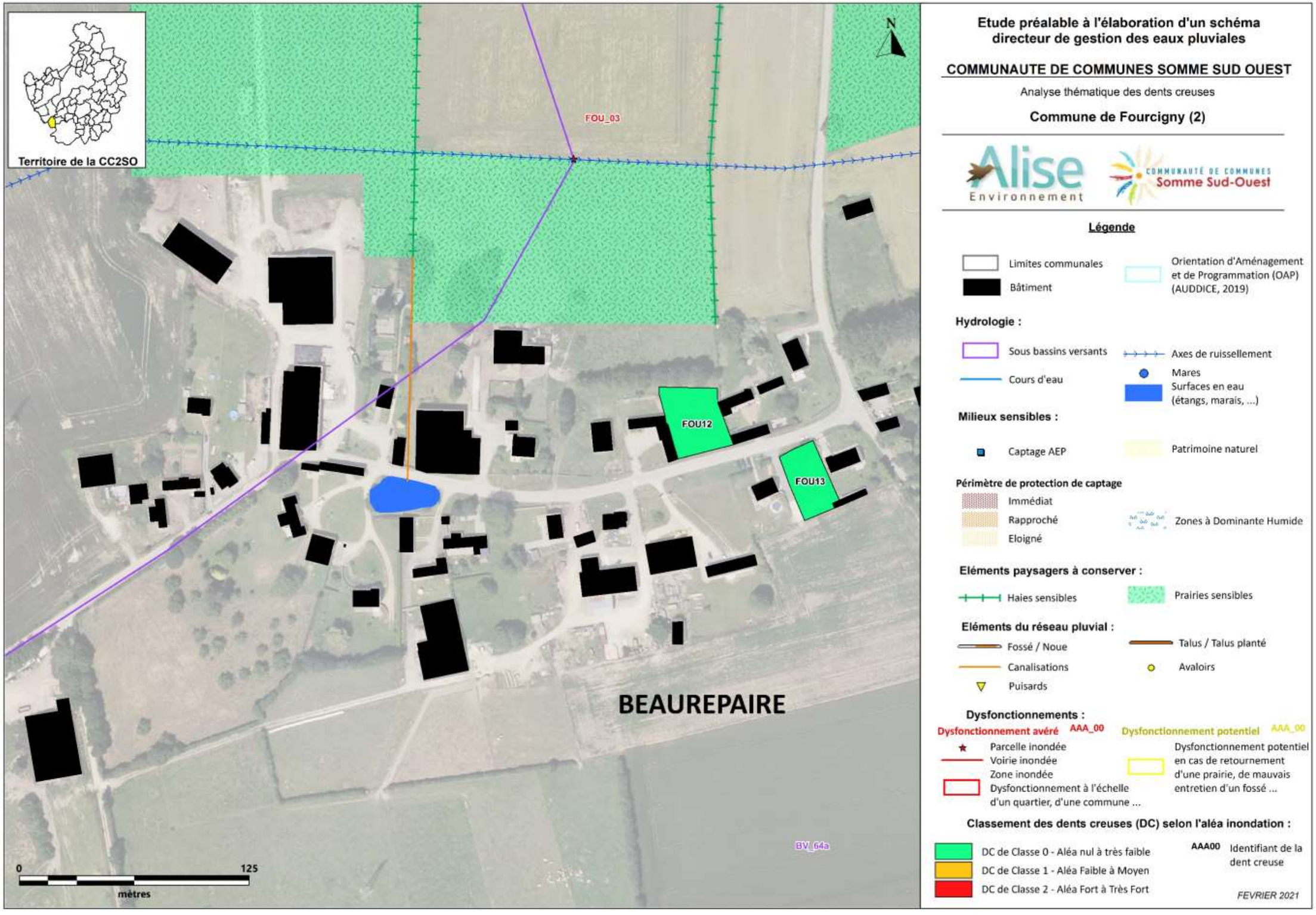

Carte 62 - Analyse thématique des dents creuses de Fourcigny selon l'aléa inondation (2)

II.5.24.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fourcigny

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_64a	x		Vérifier l'amélioration du fonctionnement hydraulique du chemin depuis le re-creusement de l'ancien fossé. Si nécessaire, favoriser les écoulements vers le fossé par le biais de saignées.		**FOU_02**
			x		Redimensionner l'ouvrage de stockage rue de Beaurepaire, en face de l'habitation inondée. Entretenir l'avaloir situé au croisement du chemin et de la rue de Beaurepaire, si nécessaire le doubler pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales : **Etude hydraulique pour le redimensionnement de l'ouvrage tampon et du réseau pluvial rue de Beaurepaire***	3	**FOU_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_54b		x	Création d'aménagements d'hydraulique douce pour limiter les ruissellements agricoles : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole ***	3	**FOU_01**
		BV_54c	x		Maintenir les prairies et les haies où l'axe de ruissellement se situe.		**FOU_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Rue de Beaurepaire	x		Voir les préconisations mentionnées ci-dessus		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**FOU_03**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.25. Commune de Fresnoy-au-Val

II.5.25.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fresnoy-au-Val

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par un axe de ruissellement principal traversant la commune, dont le bourg, du sud-ouest au nord-est.

Milieux sensibles :

Au niveau des limites communales à l'est de la commune, on retrouve la ZNIEFF de Type I « *Larris et bois de Fluy, bois Vacherie à Bougainville et bois de Quevauvillers* ». Sur la partie sud-ouest de la commune, on retrouve le captage de Fresnoy-au-Val dont les périmètres de protection s'étendent jusqu'au bourg, dont une partie est située à dans le périmètre de protection éloignée du captage.

Réseau :

La commune de Fresnoy-au-Val dispose d'un réseau d'assainissement collectif séparatif. Le réseau d'eaux pluviales collecte les eaux du bourg et les achemine vers le nord-est, en partie par l'intermédiaire d'un fossé pluvial qui s'étend sur la moitié de la commune.

Dysfonctionnements hydrologiques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 57 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Fresnoy-au-Val

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
FRE_01	Rue du bois de Rosière	coulée de boue	Ruissellement agricole (semi colza) Obstacle et donc inondation de la maison	voirie + 1 habitation	2015		2
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
FRE_02	Partie ouest du village	Risque si retournement de la prairie				Dent creuse sur cette prairie	-
FRE_03	D51	Risque si retournement de la prairie					

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Fresnoy-au-Val est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.25.2. Etude des dents creuses à Fresnoy-au-Val

Sur la commune de Fresnoy-au-Val, 9 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique « inondation ». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 5 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 4 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

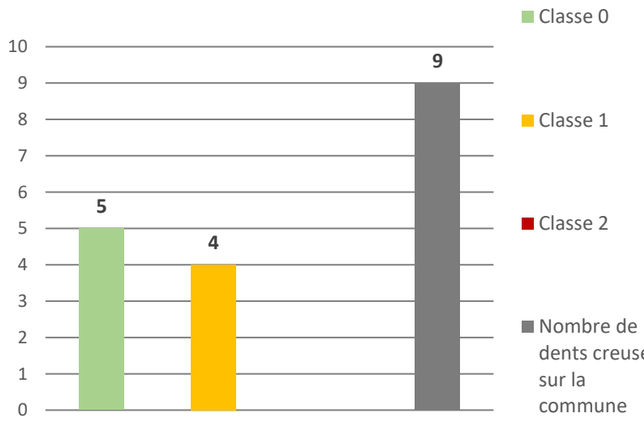

Figure 29 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fresnoy-au-Val

Tableau 58 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fresnoy-au-Val

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
FRE1	**0**	
FRE12	**0**	
FRE16	**0**	
FRE2	**0**	
FRE9	**0**	
FRE11	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
FRE14	**1**	Ne pas construire en bas de la parcelle au niveau de la rue de Montier : zone d'expansion des ruissellements.
FRE15	**1**	Protéger des ruissellements agricoles de la route de Montenoy.
FRE4	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

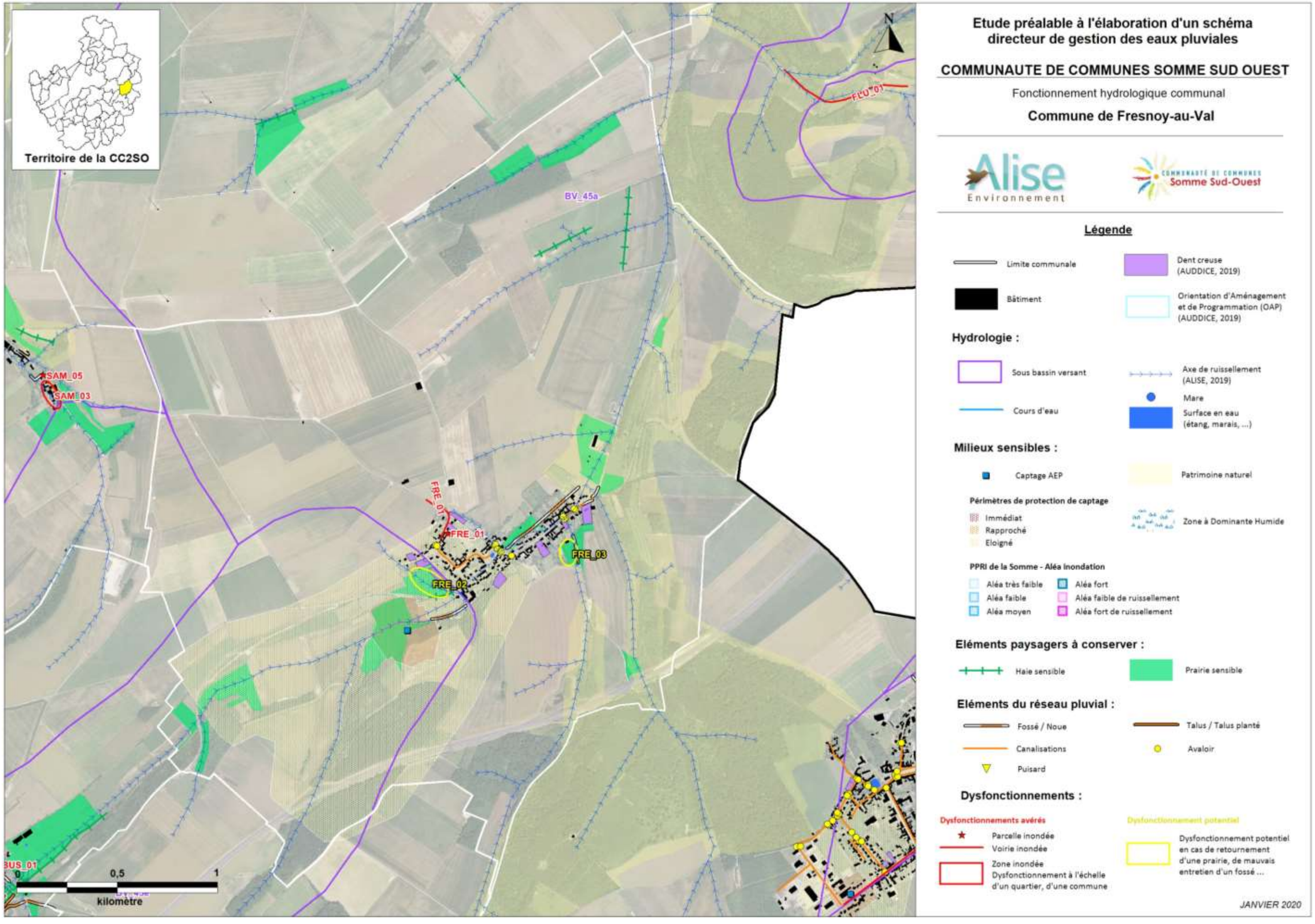

Carte 63 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fresnoy-au-Val

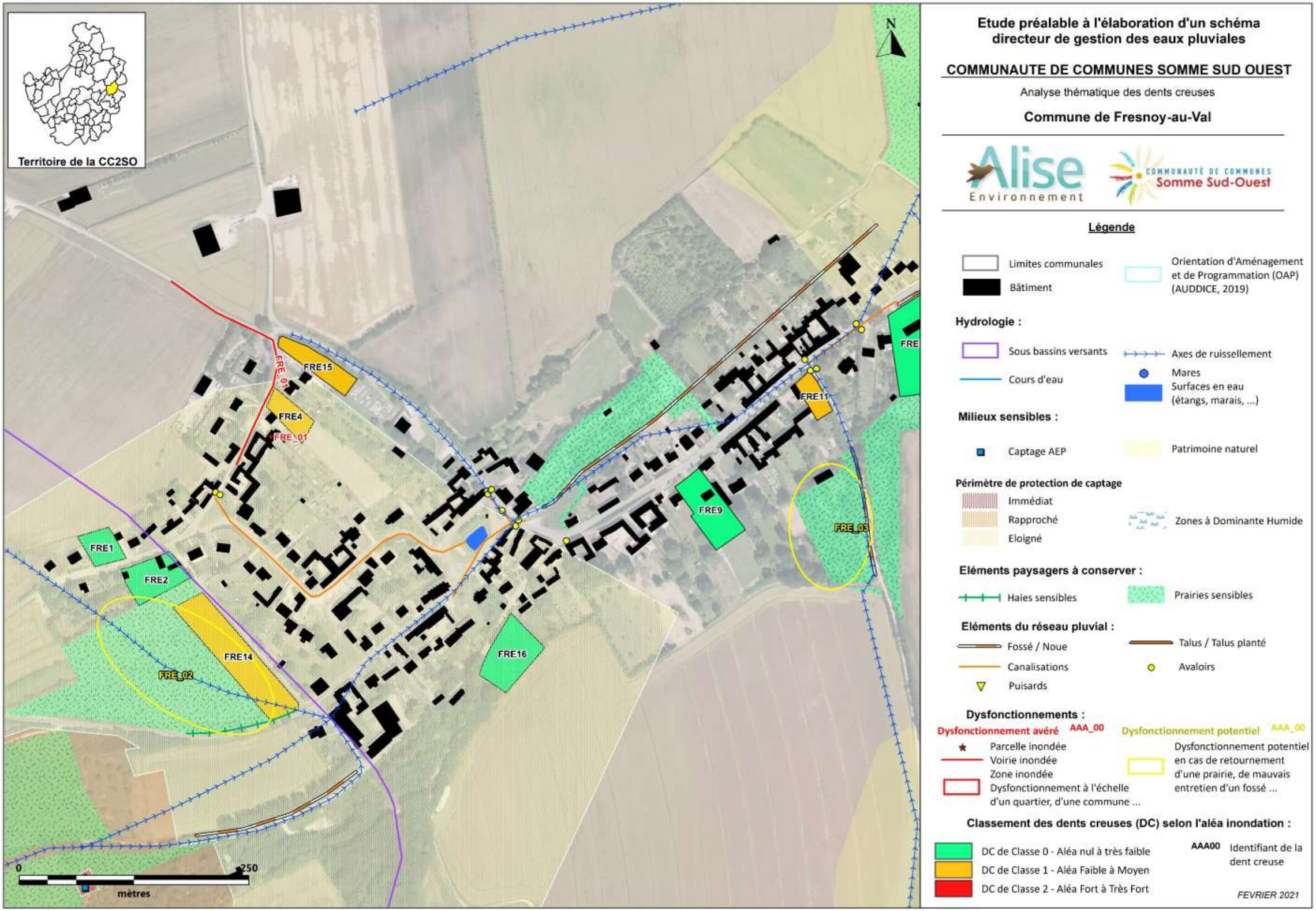

Carte 64 - Analyse thématique des dents creuses de Fresnoy-au-Val selon l'aléa inondation

II.5.25.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fresnoy-au-Val

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_45a		x	Mettre en place une bordure au niveau de l'entrée de propriété pour empêcher l'entrée des ruissellements. A l'amont, mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour réduire le phénomène de coulées de boues : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole ***	2	**FRE_01**
			x		Conserver la zone boisée le long de l'axe de ruissellement naturel.		**FRE_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_45e	x		Conserver la prairie où se situe l'axe de ruissellement.		**FRE_02**
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement du réseau			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Commune					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**FRE_02** **FRE_03**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		**FRE_01**
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.26. Commune de Fricamps

II.5.26.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fricamps

Hydrologie :

La commune de Fricamps est traversée du sud-ouest au nord-est par des axes de ruissellement. Cependant, aucun de ces axes ne traverse le bourg qui est donc peu concerné par les dysfonctionnements hydrologiques.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées par des fossés le long de la RD 51 et par 3 mares dans le village.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 59 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Fricamps

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
FRI_01	Rue Saint-Antoine	Stagnation d'eau	Ruissellement de la rue	Voirie, jardins	A chaque pluie	La commune a acquis une parcelle voisine afin de mettre en place une noue d'infiltration (printemps 2017)	3
FRI_03	Cimetière	Inondation	Débordement du bassin de stockage des eaux pluviales			Problème à régler avec la SANEF	-
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
FRI_02	Rue Drion	Risque d'inondation	Gouttière du bâtiment agricole			M. le maire a peur que les eaux pluviales provenant du bâtiment agricole viennent inonder le virage de la rue Drion et la parcelle à l'aval qu'il souhaite urbaniser.	-
FRI_04	Rue Verte	Risque d'inondation	Reprofilage de la voirie			Le fossé menant à la mare est à contre pente depuis le reprofilage de la voirie. Les eaux stagnent donc au point bas. Risque d'inondation de l'habitation aval ou de débordement sur la voirie en cas de forte pluie.	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Fricamps est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.26.2. Etude des dents creuses à Fricamps

Sur la commune de Fricamps, 11 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 10 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

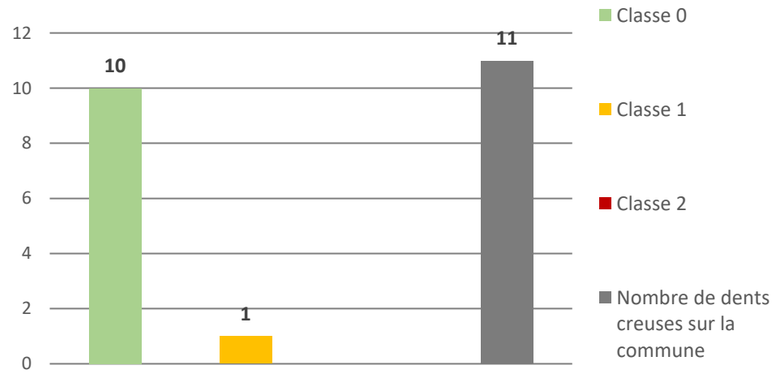

Figure 30 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fricamps

Tableau 60 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fricamps

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
FRI1	**0**	
FRI11	**0**	
FRI12	**0**	
FRI13	**0**	
FRI14	**0**	
FRI2	**0**	
FRI3	**0**	
FRI4	**0**	
FRI6	**0**	
FRI9	**0**	
FRI8	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

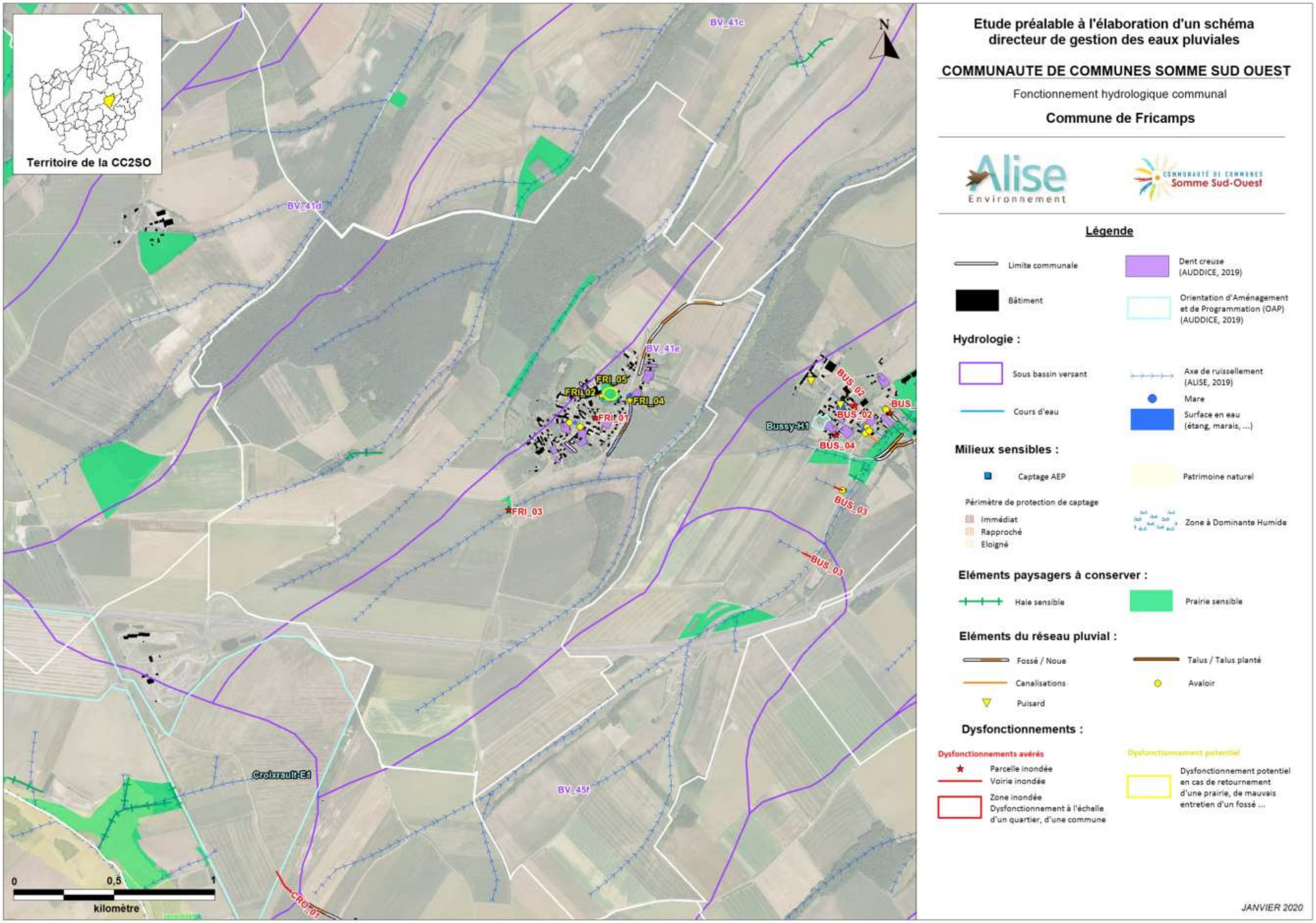

Carte 65 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fricamps

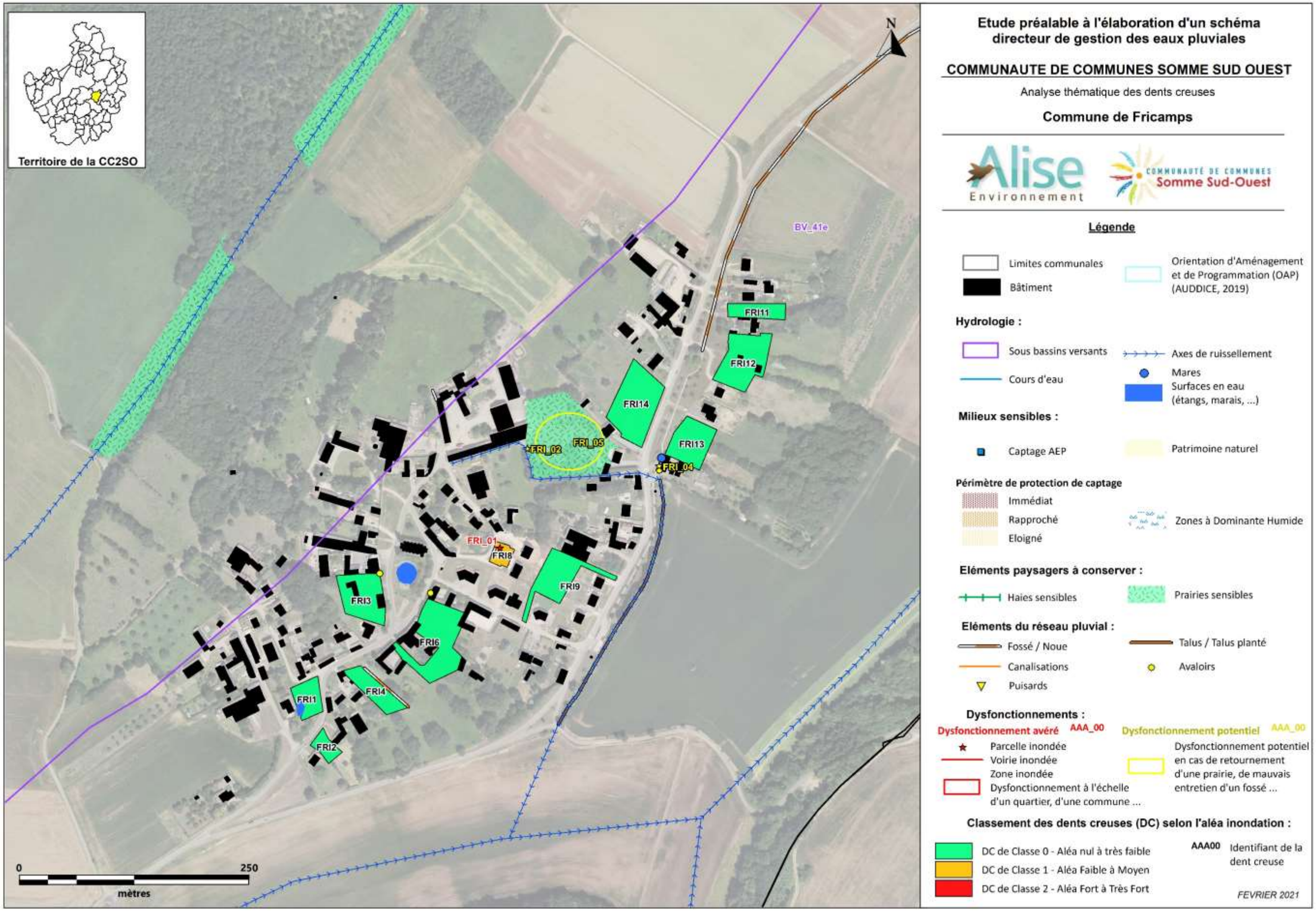

Carte 66 - Analyse thématique des dents creuses de Fricamps selon l'aléa inondation

II.5.26.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fricamps

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_41e	x		Entretenir la noue mise en place.		**FRI_01**
			x		Résoudre le problème du débordement du bassin de stockage des eaux pluviales de la SANEF.		**FRI_03**
				x	Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce (fossé, noue) pour éviter d'inonder la parcelle que la mairie souhaiterait urbaniser : **Etude pour la déconnexion des eaux pluviales ***	**3**	**FRI_02 FRI_05**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.27. Commune de Gauville

II.5.27.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Gauville

Hydrologie :

La commune de Gauville étant située sur un point haut du territoire, de nombreux axes de ruissellement y prennent naissance, s'écoulant vers le nord, l'est et l'ouest. Malgré sa position sur le plateau, le bourg de Gauville est toute de même sujet aux dysfonctionnements hydrologiques (voir tableau ci-après).

Milieux sensibles :

Au niveau des limites communales ouest et nord-ouest, le territoire de la commune est classé comme ZNIEFF de Type I « *Coteau de tous vents à Gauville, Bois du Vicomte et Ravin Rosette* » et ZNIEFF de Type II « *Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse* ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau pluvial dans toutes les rues, dont l'exutoire est une mare située place de l'Eglise.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 61 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Gauville

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
GAU_01	RD 502 vers Aumale	Apport de sédiments grossiers sur la voirie		Voirie		Problème de sécurité. L'aménagement de fossés le long de la voirie a amélioré le problème	2
GAU_02	Résidences de la Sente Grisette	Inondation (environ 45 cm) du parking	Trop plein de la mare du village	Parking de la résidence	Orages importants	Le fossé situé après la servitude qui passe à l'arrière des maisons forme un ruisseau d'environ 10 mètres de long sur 1,20 m de large. Peut représenter un danger pour les enfants.	3
GAU_03	Rues Censce Domont et de Digeon	Stagnation d'eau sur voirie et inondation d'un sous sol	Ruissellement sur voirie	Voirie et sous-sol	Orages importants	résolu / abreuvoir curé vidé ; bassin de rétention	-
GAU_04	Rue Blette	Inondation de la pâture		Chaussée et voirie	mai-15		2
GAU_06	Rue Sente Grisette	Stagnation d'eau	Busage de la servitude	Fond du jardin	A chaque grosse pluie	Les occupants de la 2ème maison ont installé des buses dans la servitude, cette installation rend difficile l'eau à s'écouler vers le ruisseau. Elle a donc tendance à croupir dans la servitude située sur le terrain de la 1ère maison, entraînant des odeurs désagréables, et la prolifération de moustiques	-
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
GAU_05	RD 1015	Risque si retournement de prairie					

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Gauville est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

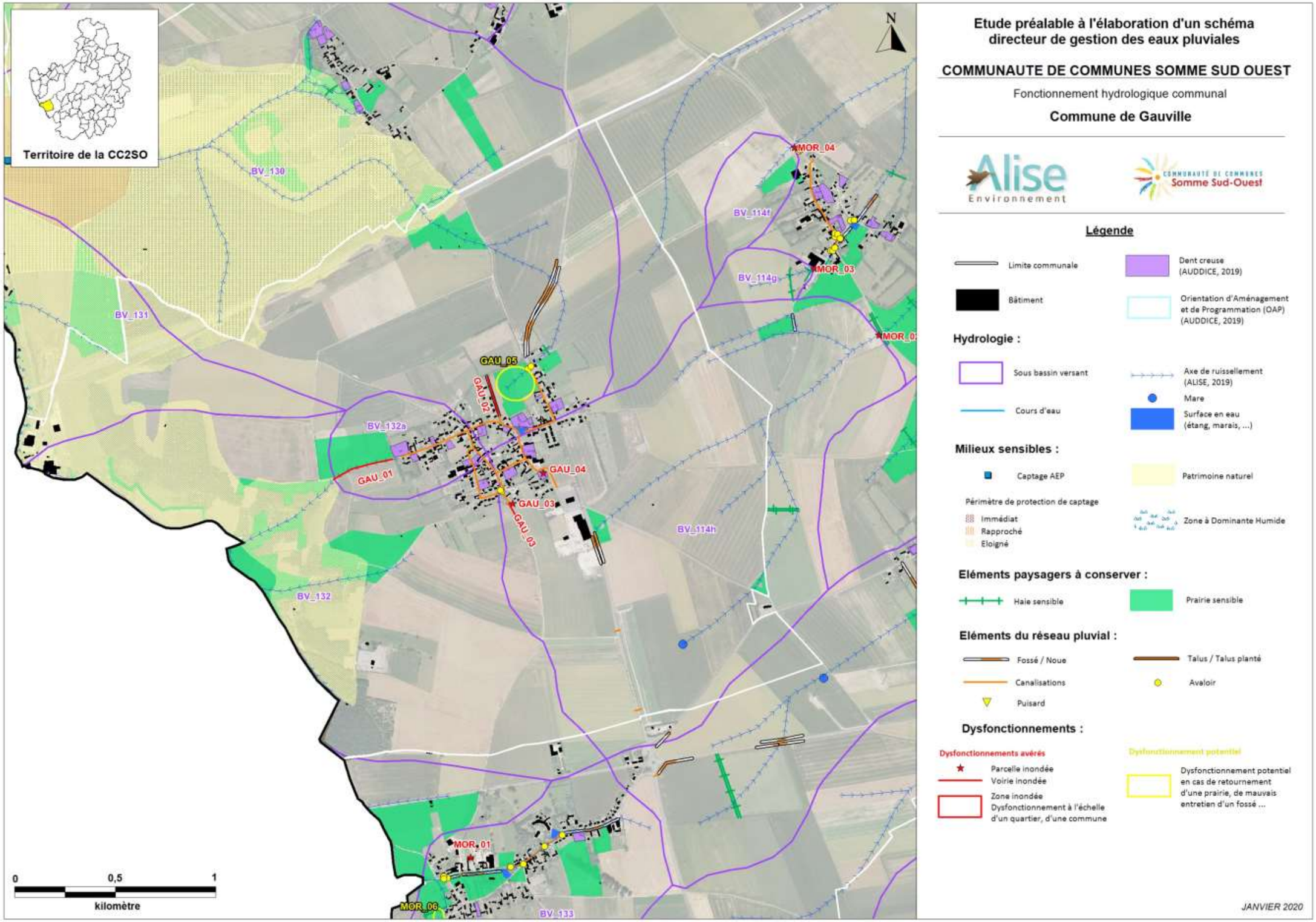

Carte 67 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Gauville

II.5.27.2. Etude des dents creuses à Gauville

Sur la commune de Gauville, 17 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 16 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

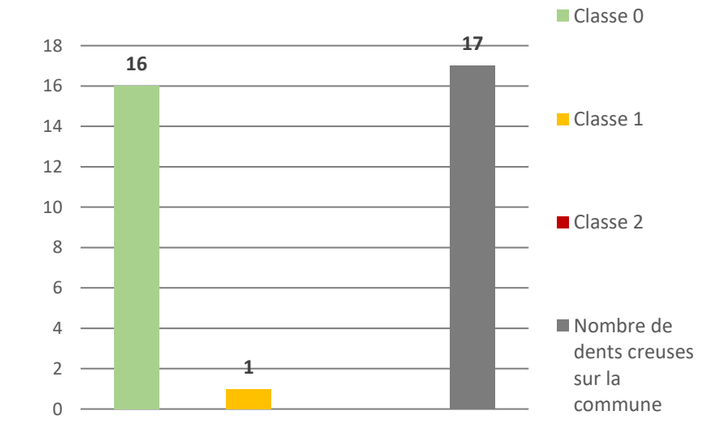

Figure 31 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Gauville

Tableau 62 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Gauville

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
GAU1	**0**	
GAU15	**0**	
GAU17	**0**	
GAU2	**0**	
GAU21	**0**	
GAU23	**0**	
GAU24	**0**	
GAU26	**0**	
GAU27	**0**	
GAU28	**0**	
GAU29	**0**	
GAU3	**0**	
GAU30	**0**	
GAU5	**0**	
GAU6	**0**	
GAU7	**0**	
GAU16	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

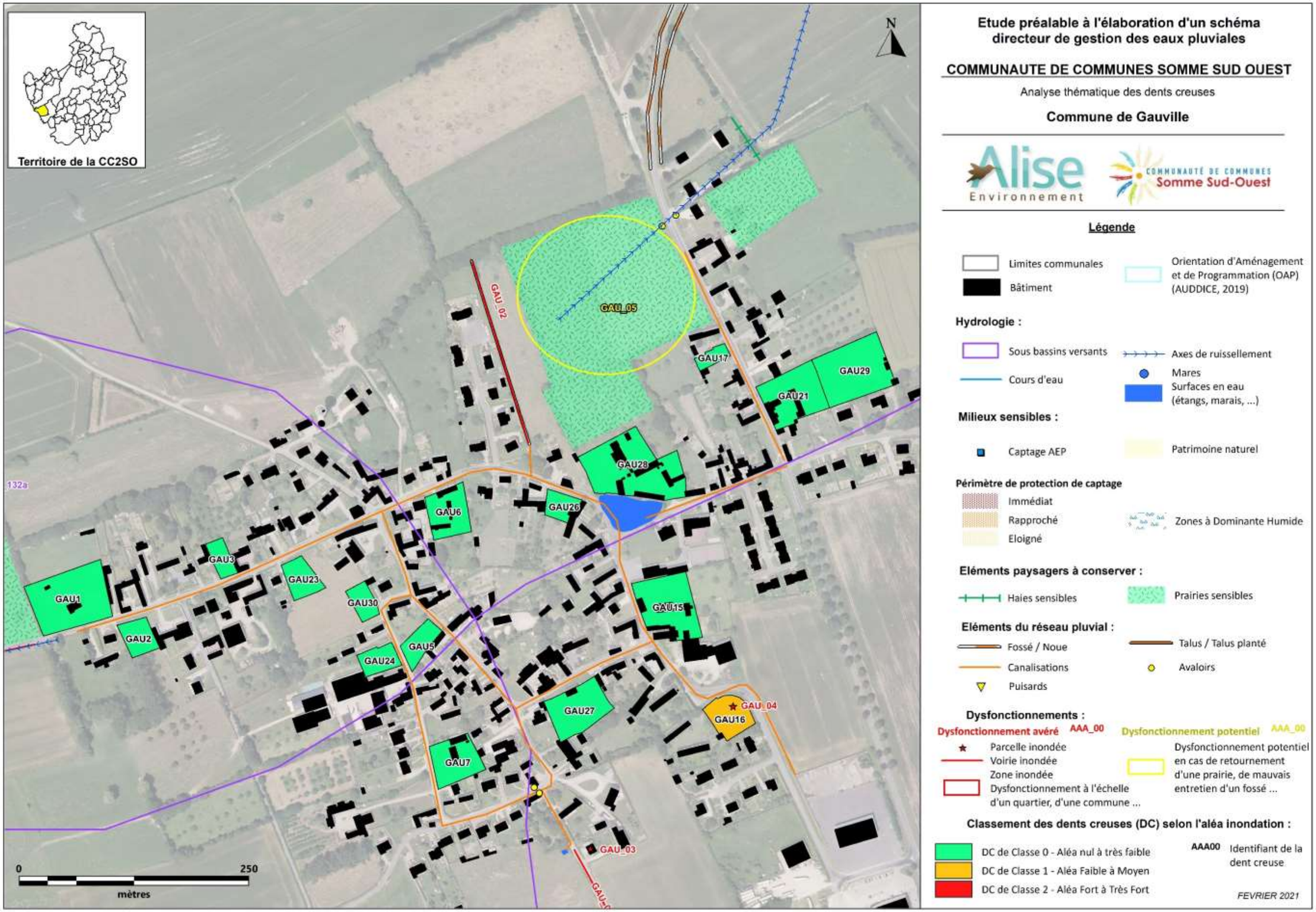

Carte 68 - Analyse thématique des dents creuses de Gauville selon l'aléa inondation

II.5.27.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Gauville

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_132a	x		Vérifier le fonctionnement du fossé qui a été mis en place pour solutionner le dysfonctionnement. Maintenir l'entretien (curage) régulier de ce fossé.	**GAU_01**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_130	x		Etudier par opportunité le redimensionnement du réseau d'eau pluvial.	**GAU_02**
			x		Maintenir la prairie où se situe l'axe de ruissellement.	**GAU_05**
		BV_114h	x		Vérifier que le dysfonctionnement ne se reproduit pas depuis le curage de l'abreuvoir.	**GAU_03**
			x		Maintenir la prairie qui a déjà été inondée par le passé.	**GAU_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.	
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	**GAU_05**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.28. Commune de Guizancourt

II.5.28.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Guizancourt

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Guizancourt est caractérisé par la position du bourg dans la vallée des Evoissons. Le sud de la commune surplombe le bourg dans la vallée, et un axe de ruissellement y prend naissance. Cet axe se prolonge jusqu'au bourg, où est la source d'un dysfonctionnement, puis rejoint son exutoire : la rivière des Evoissons. On retrouve également des zones humides le long du cours des Evoissons. Certaines parcelles privées habitées ont une altitude à peine plus élevée que le lit mineur des Evoissons.

Milieux sensibles :

La majeure partie de la commune est sur le territoire soit de la ZNIEFF de Type I « Vallée des Evoissons », soit de la ZNIEFF de Type II « Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty », soit sur les deux pour une grande partie du territoire.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est également très peu développé, limité aux rue de Saint-Romain et du Marais. On retrouve quelques buses et fossés par endroit pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales vers l'exutoire : les Evoissons.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 63 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Guizancourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
GUI_01	Rue Saint-Romain	Inondation de sous-sols et de maison (jusquà 1,20 m d'eau dans les sous-sols)	Ruissellement agricole - cultures juste ensemencées	4 sous-sols et quelques pleins pieds	06 juin 2016 à 23h30	Déclaré en CatNat. Les parcelles agricoles venaient d'être ensemencées. Dans le passé, il y avait un fossé le long du chemin agricole	1
GUI_02	Carrefour entre l'avenue de la Ferme et la rue Saint-Romain	Des coulées de boues viennent obstruer l'avaloir + dépôt de limons sur la voirie	ruissellement du chemin agricole provenant de Lahaye-Saint-Romain	Voirie	Fortes pluies (4/5x par an)	Besoin de nettoyer régulièrement l'avaloir	2
GUI_03	rue du marais	stagnations d'eau sur la chaussée (reste 1 voie pour la circulation)	Problème d'évacuation des eaux	Voirie	Fréquent (1x tous les 2 mois)	Evènement de faible durée, avant la réfection de la route, beaucoup moins de problème	2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Guizancourt est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.28.2. Etude des dents creuses à Guizancourt

Sur la commune de Guizancourt, 10 dents creuses ont été transmises pour étude par le bureau d 'étude d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 4 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 6 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

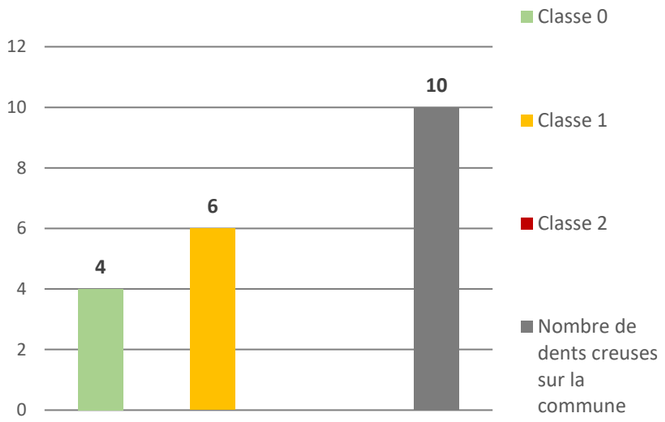

Figure 32 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Guizancourt

Tableau 64 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Guizancourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
GUI10	**0**	
GUI6	**0**	
GUI8	**0**	
GUI9	**0**	
GUI1	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN. Construction le plus possible en éloignement du cours d'eau.
GUI14	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
GUI16	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
GUI2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.
GUI3	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN. Proposition de redécoupage de la partie constructible en fonction du zonage « Zones à Dominante Humide ». Construction le plus possible en éloignement du cours d'eau.
GUI4	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30cm par rapport au TN.

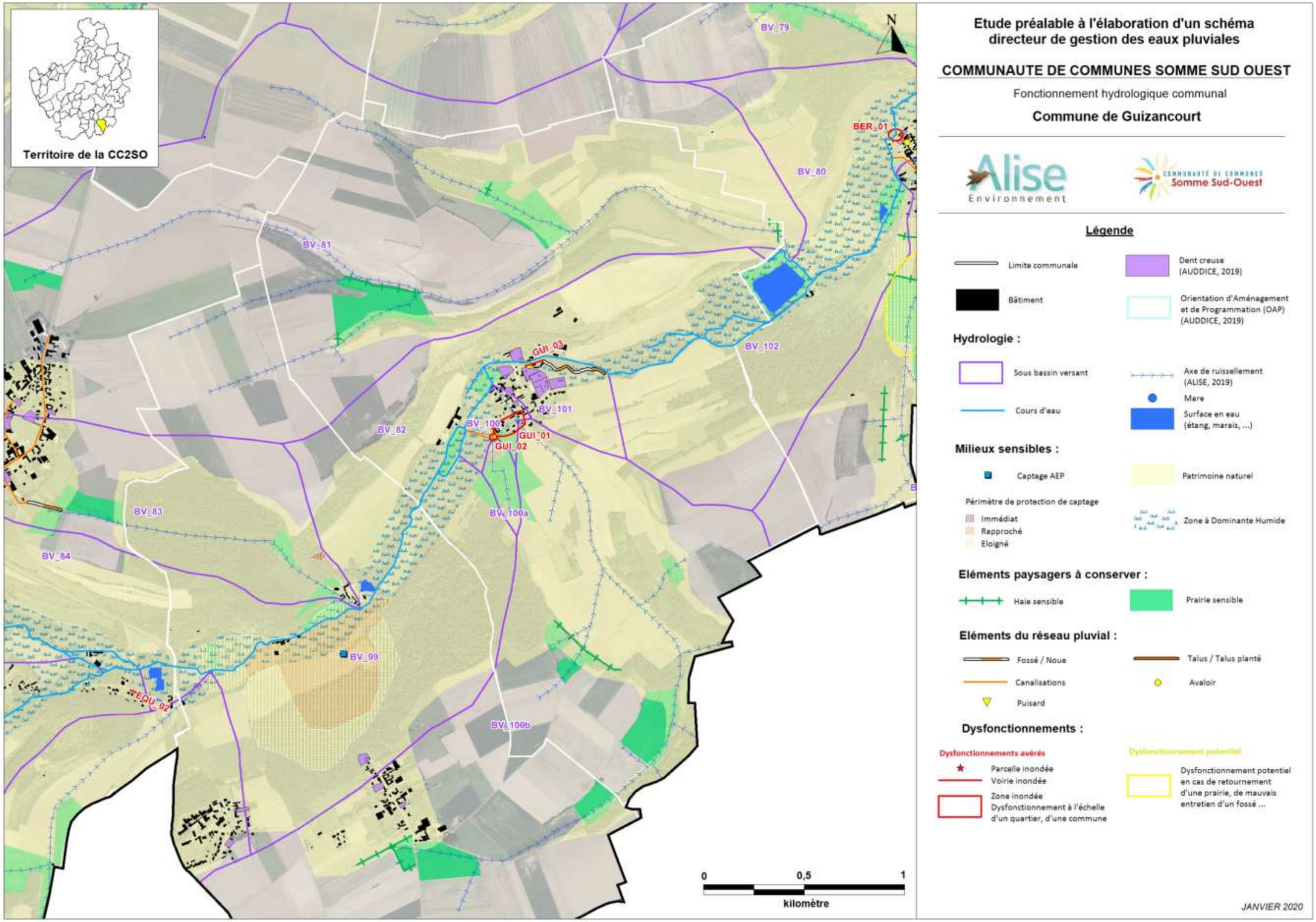

Carte 69 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Guizancourt

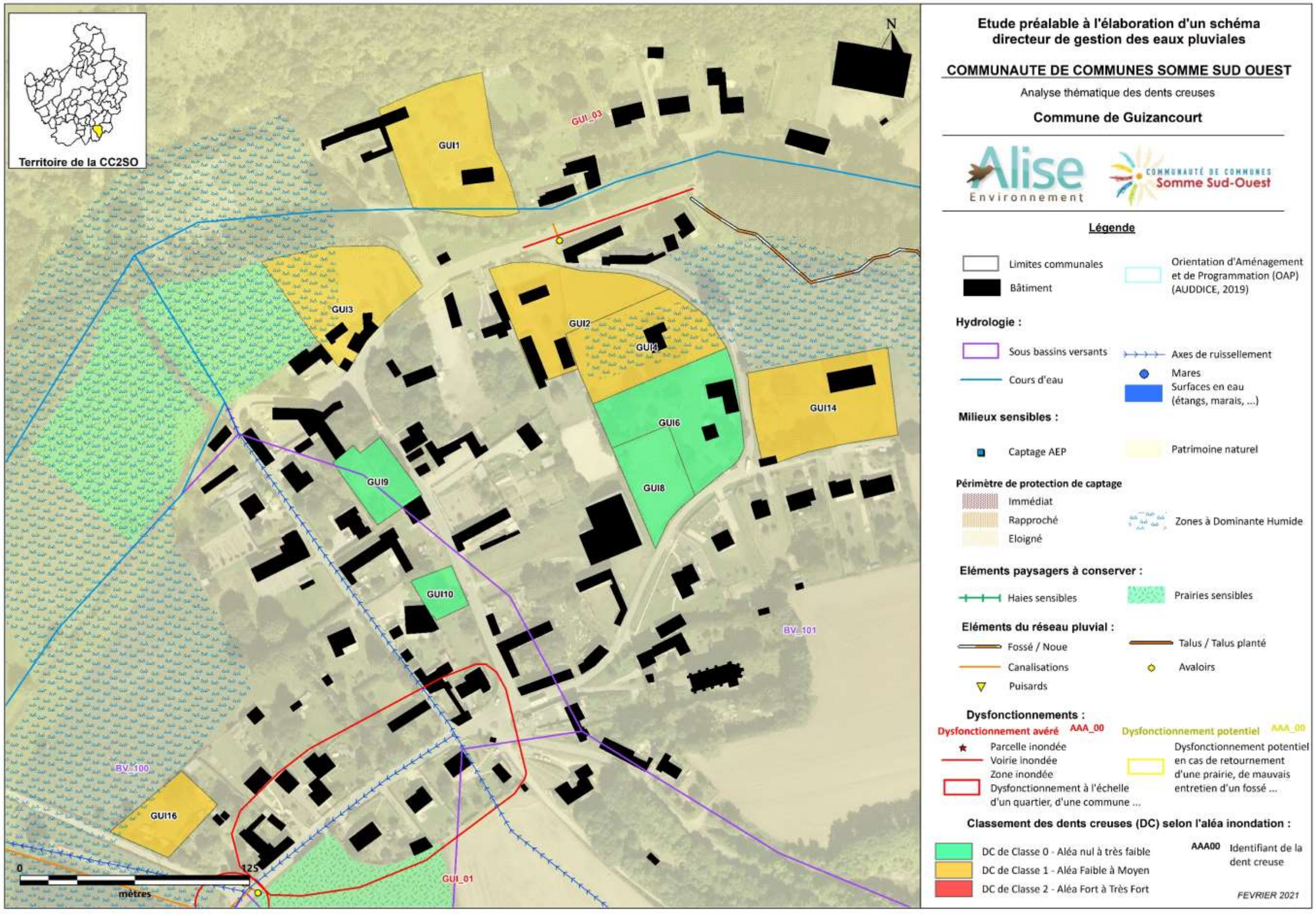

Carte 70 - Analyse thématique des dents creuses de Guizancourt selon l'aléa inondation

II.5.28.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Guizancourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_100a	x	x	Entretenir régulièrement les avaloirs. Réaliser des saignées sur la RD 94 en amont du carrefour pour diriger les ruissellements vers la parcelle agricole. Etudier la possibilité de mettre en place un fossé le long de la RD 94 pour prendre en charge les ruissellements et les acheminer vers les Evoissons. **Etude pour la mise en place d'un fossé pluvial le long de la RD94***	2	**GUI_02**
		BV_101	x		S'assurer que le problème ne se reproduit plus depuis la réfection de la route.		**GUI_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_100b		x	Mettre en place des bordures élevées devant les entrées de garage. Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce sur le bassin versant amont et réhabiliter le fossé qui était autrefois présent le long du chemin agricole : **Etude pour la réhabilitation du fossé pluvial de la rue de l'Eglise et étude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole ***	1	**GUI_01**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Carrefour RD 94 et Avenue de la Ferme	x	x	Voir les éléments mentionnés ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Les Evoissons					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune (en particulier les dents creuses en zone humide et proches du lit des Evoissons)			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.29. Commune d'Hescamps

II.5.29.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Hescamps

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique d'Hescamps est tout d'abord marqué par le passage des Evoissons dans la partie sud du territoire, notamment au hameau d'Handicourt. Au vu de la grande étendue du territoire de la commune, de nombreux axes de ruissellement y sont présents, avec une tendance générale des écoulements de l'ouest vers l'est.

Milieux sensibles :

Au nord comme au sud du territoire, on retrouve les ZNIEFF de Type I et de Type II relatives à la rivière des Evoissons : « ***Vallée des Evoissons*** » et « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** ». Au nord du territoire seulement, la ZNIEFF de Type I « ***Haute Vallée et cours de la rivière Poix*** » est présente.

La commune d'Hescamps est également concernée par la présence de captage d'adduction en eau potable, notamment le captage d'Handicourt et ses périmètres de protection au sud du territoire. Dans la partie nord-est de la commune, une partie du territoire est également dans le périmètre de protection éloignée du captage de Thieulloy-la-Ville.

Réseau :

La commune d'Hescamps ne possède pas de réseau d'assainissement collectif, que ce soit au niveau du centre-bourg d'Hescamps ou au niveau de ses hameaux. Le réseau pluvial est également très peu développé. On retrouve quelques fossés et buses à divers endroits de la commune pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 65 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Hescamps

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
HES_01	Hescamps, rue du Haut	Inondation d'une pâture et de la voirie	capacité de la mare insuffisante	Pâture et voirie	Fortes pluies		2
HES_02	RD 919 (Hescamps)	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole	Voirie	Accumulation de pluies	Panneau de signalisation sur la route	2
HES_03	rue d'en Bas (Souplicourt)	Coulée de boue	Ruissellement agricole et urbain	Jardin, voirie	Résolu depuis aménagement	Programme de lutte contre l'érosion des sols, travaux réalisés en 2007 : mise d'un fossé avec des galets	-
HES_04	Route (Frettemolle)	Inondation de la route et dégradation		Voirie	1999	Mise en place d'un fossé à redent, depuis, plus de problèmes	-
HES_05	Handicourt	1 mètre d'eau dans l'église, inondation d'une pâture	Débordement du ruisseau	Prairie, église			4
HES_06	Rue de Brettencourt (Souplicourt)	Inondation d'une maison	Ruissellement agricole	Habitation	avr-16	Les propriétaires ont mis des clôtures pleines en béton qui ont créé une rétention. La commune a creusé une petite noue dans la pâture pour détourner les eaux de ruissellement	1
HES_07		Cailloux du chemin arrivent sur la route	Retournement de prairie		Avril 2016, fortes pluies		2
HES_08	Agnières	1 m d'eau dans l'église	Ruissellement agricole	Eglise	1999		2

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Hescamps est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

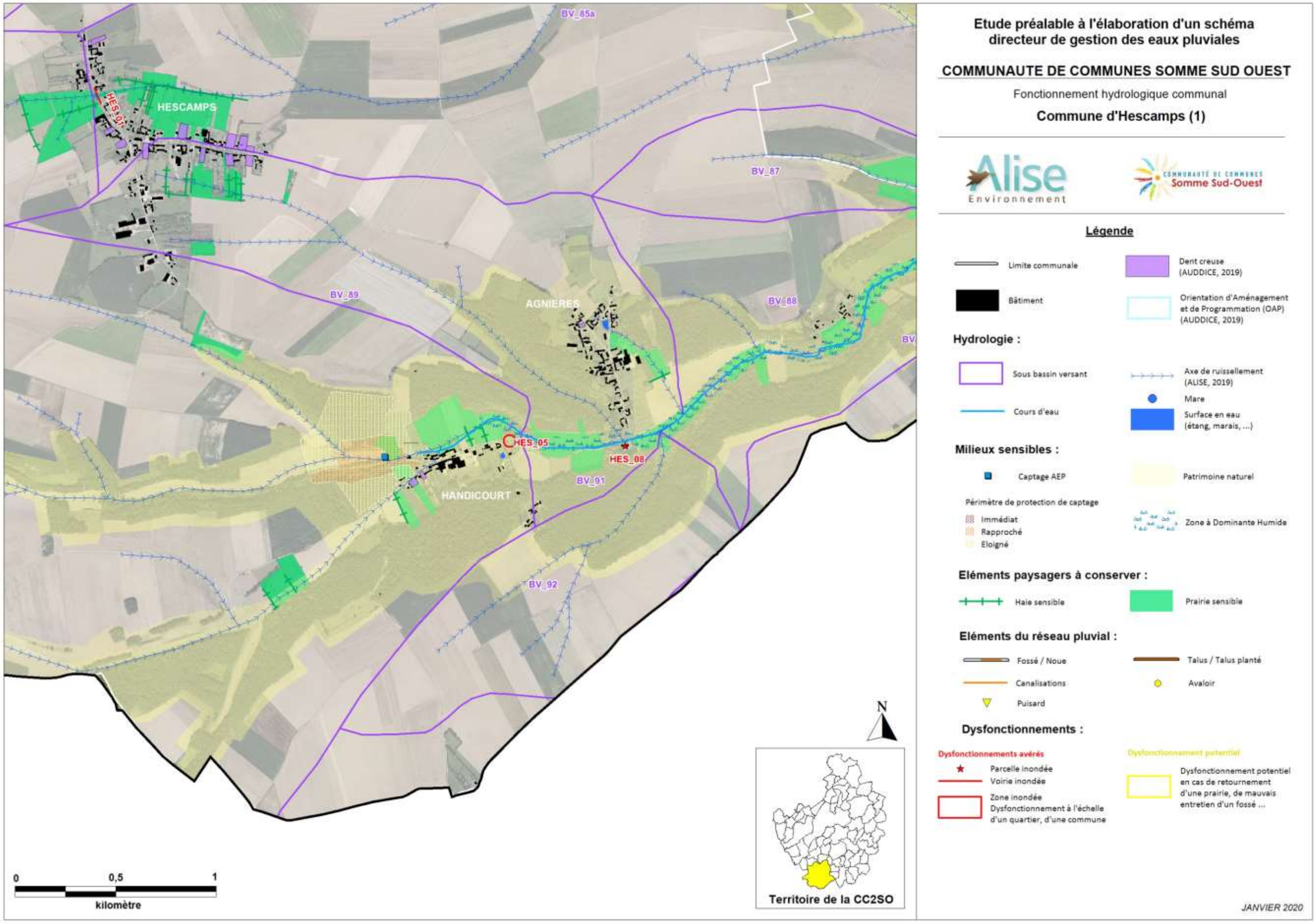

Carte 71 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hescamps (1) - Secteur Sud-Est

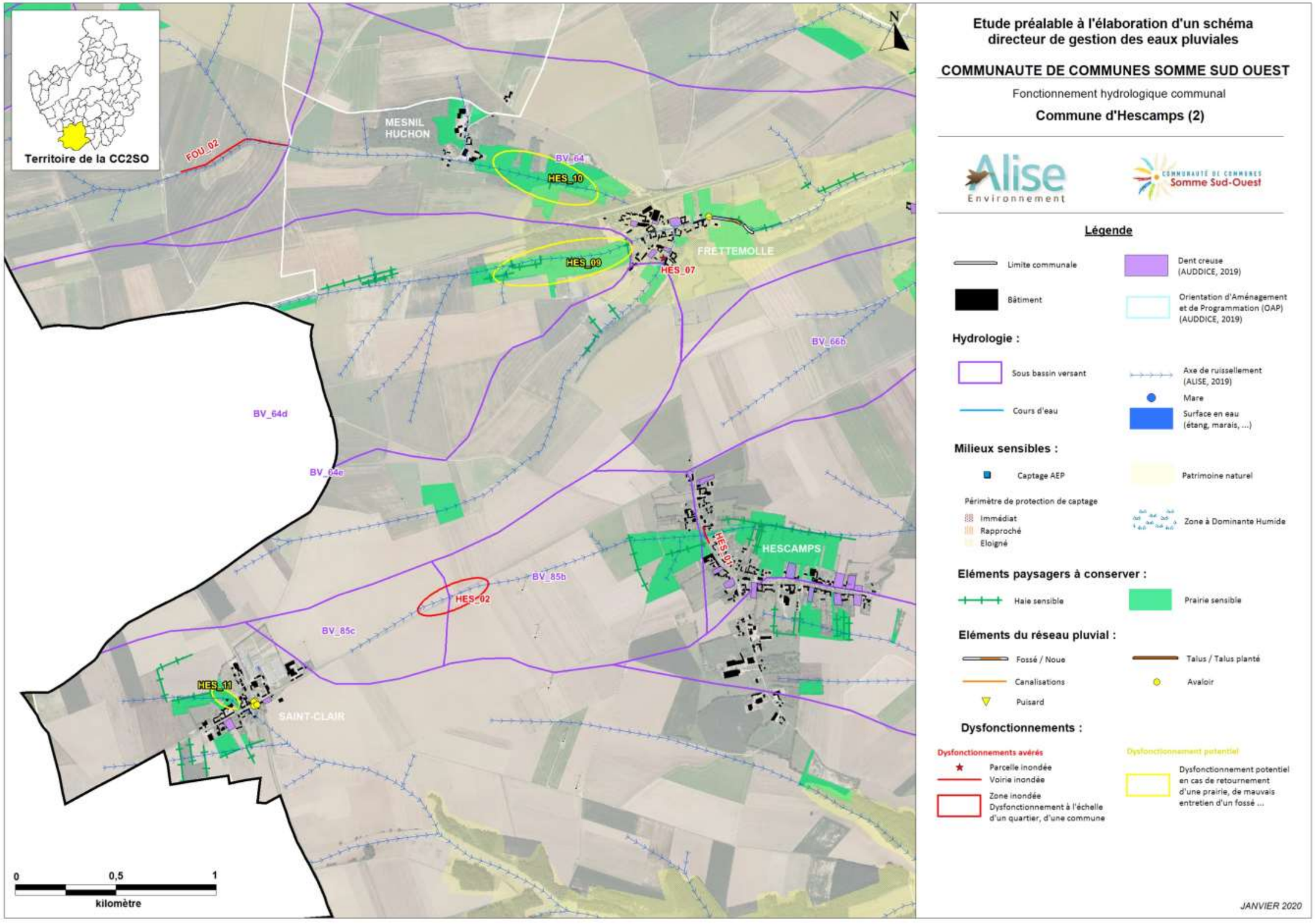

Carte 72 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hescamps (2) - Secteur Nord-Ouest

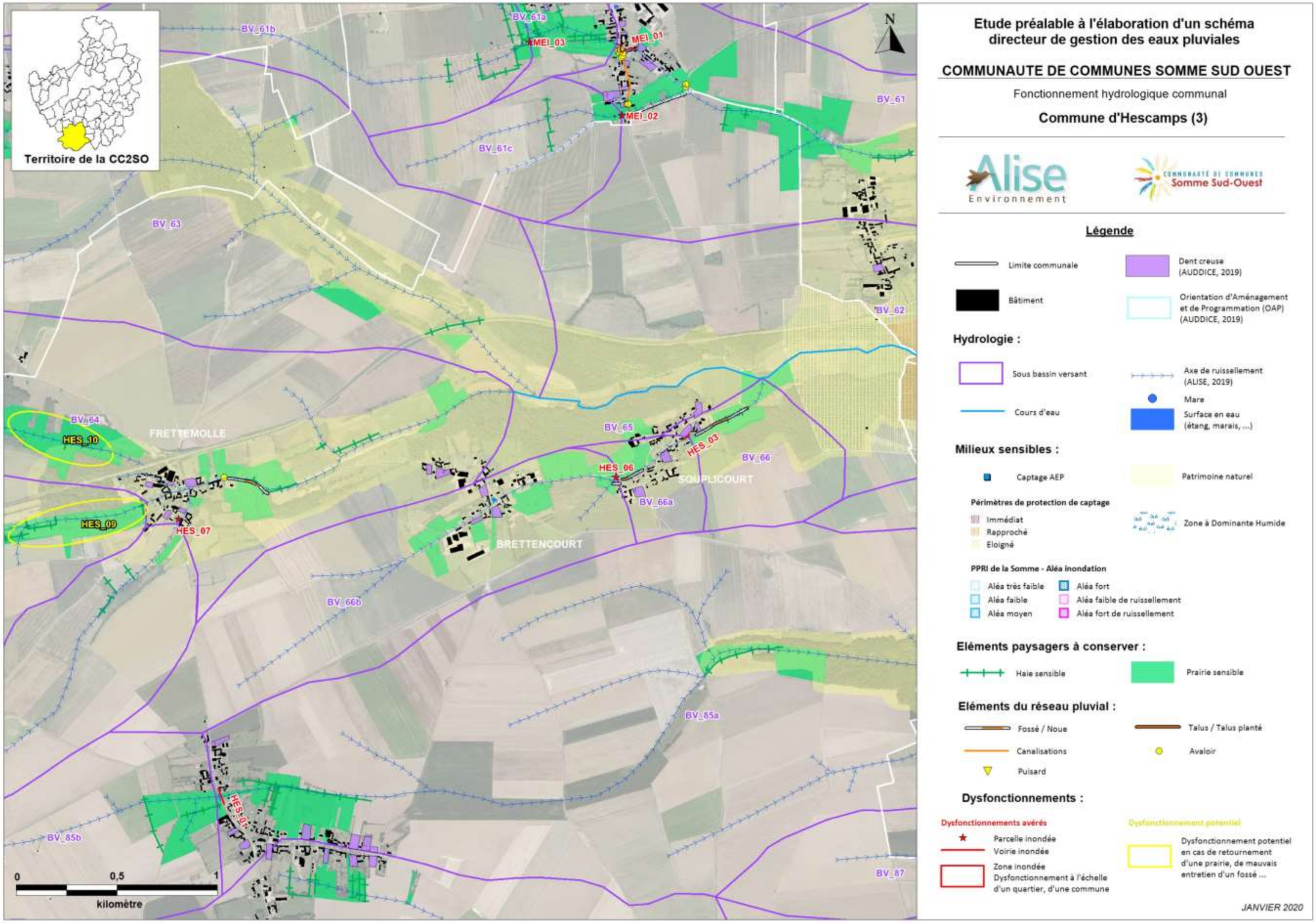

Carte 73 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hescamps (3) - Secteur Nord-Est

II.5.29.2. Etude des dents creuses à Hescamps

Sur la commune d'Hescamps, 32 dents creuses. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 27 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 5 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

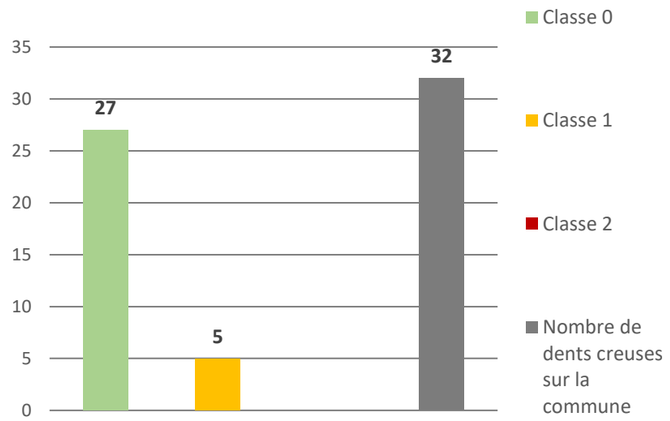

Figure 33 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hescamps

Tableau 66 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hescamps

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
HES1	**0**	
HES10	**0**	
HES13	**0**	
HES14	**0**	
HES15	**0**	
HES16	**0**	
HES17	**0**	
HES18	**0**	
HES21	**0**	
HES24	**0**	
HES25	**0**	
HES28	**0**	
HES29	**0**	
HES31	**0**	
HES35	**0**	
HES4	**0**	
HES44	**0**	
HES45	**0**	
HES46	**0**	
HES47	**0**	
HES48	**0**	
HES49	**0**	
HES50	**0**	
HES51	**0**	
HES52	**0**	
HES53	**0**	
HES8	**0**	
HES19	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
HES20	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
HES39	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
HES41	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
HES43	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

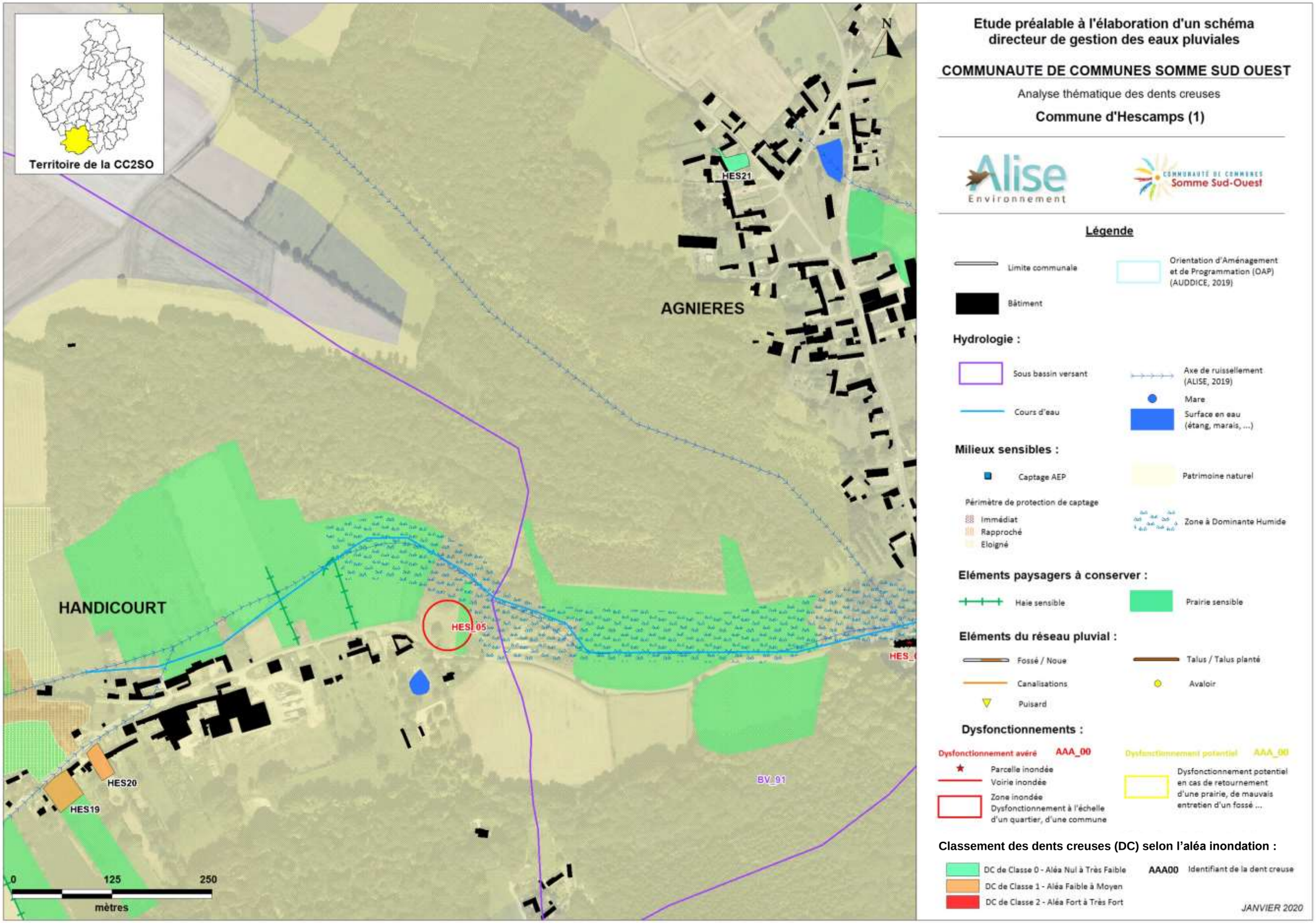

Carte 74 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Hescamps (1) - Secteurs d'Handicourt et d'Agnières

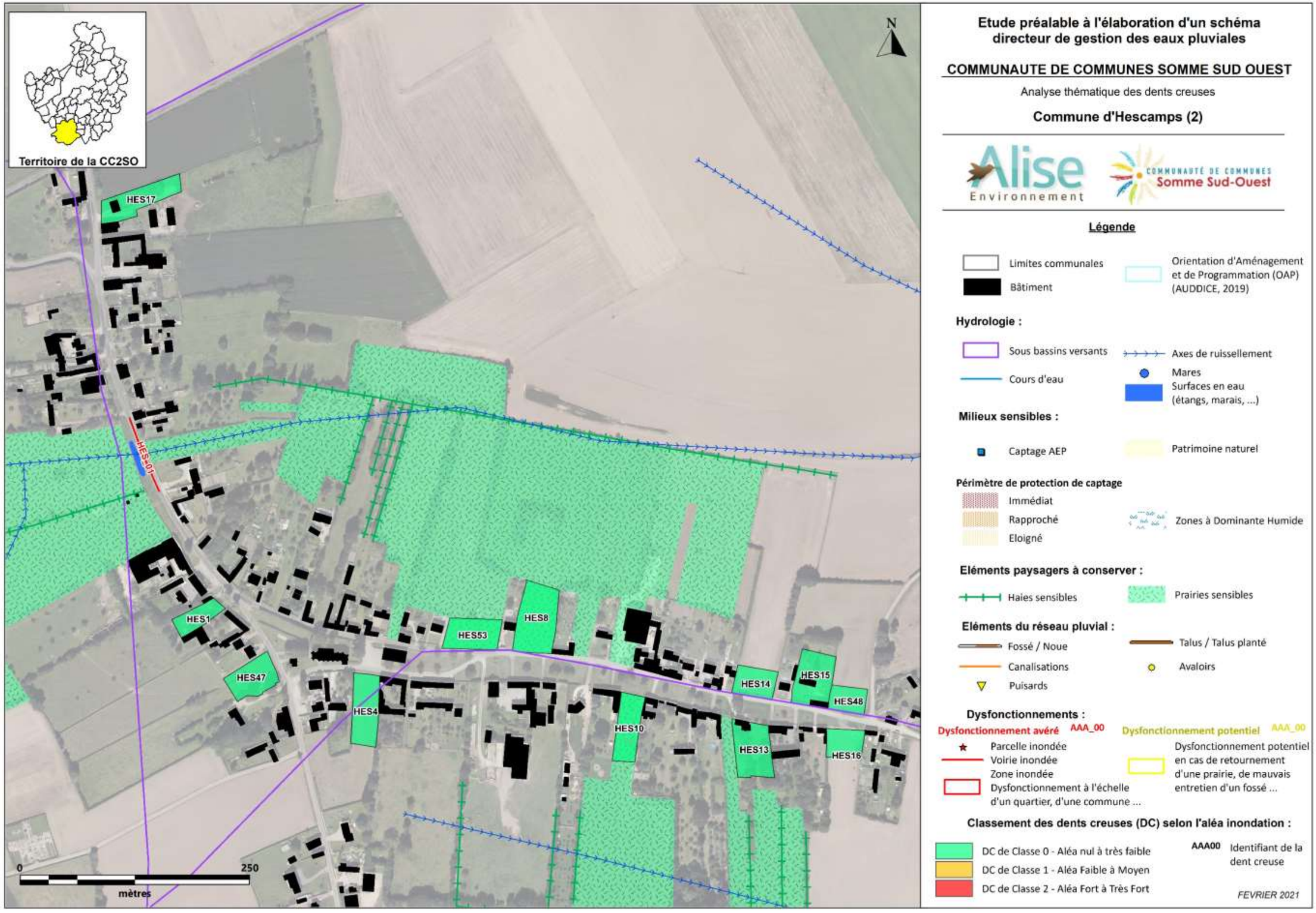

Carte 75 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (2) - Secteur Centre-Bourg

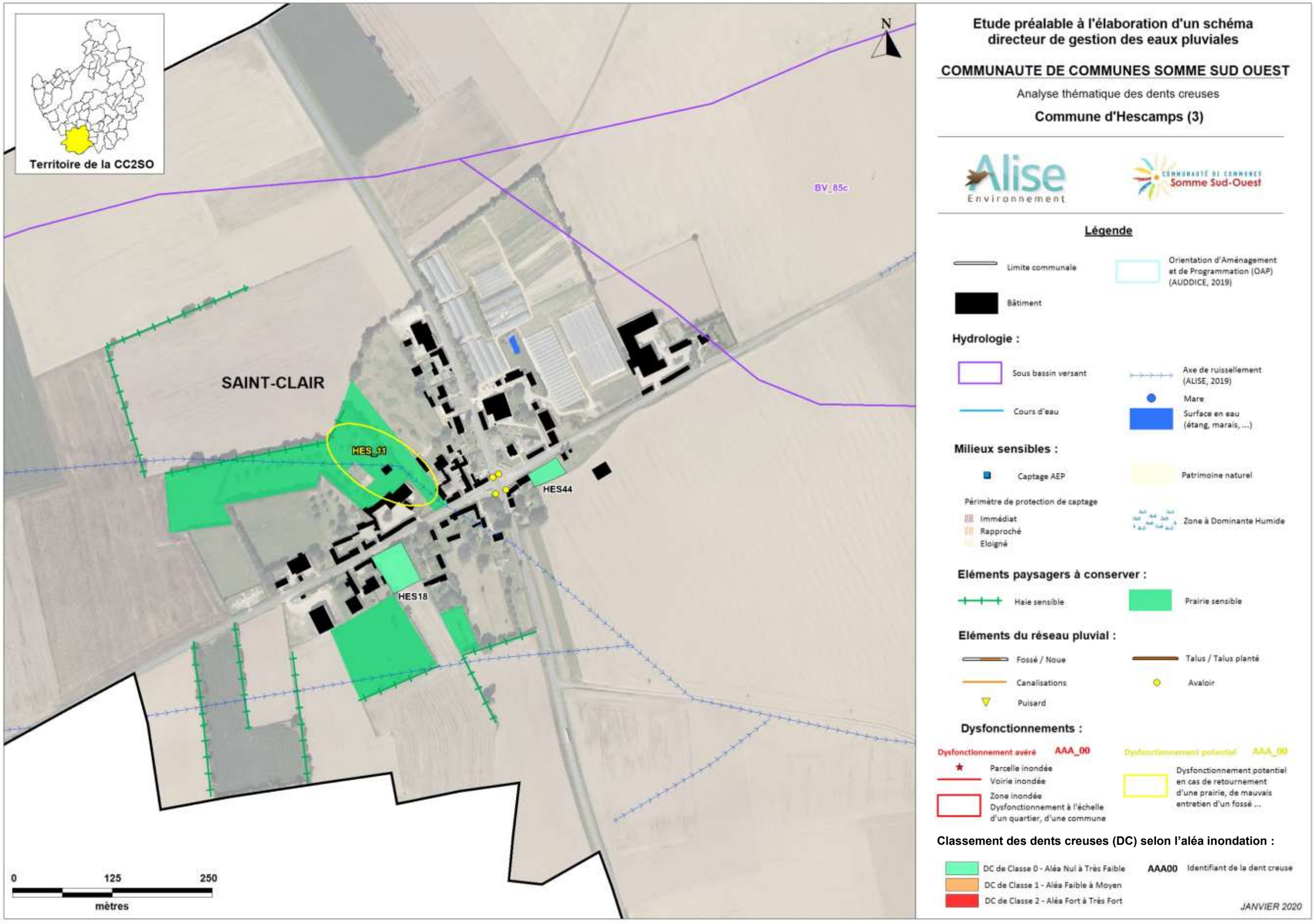

Carte 76 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (3) - Secteur de Saint-Clair

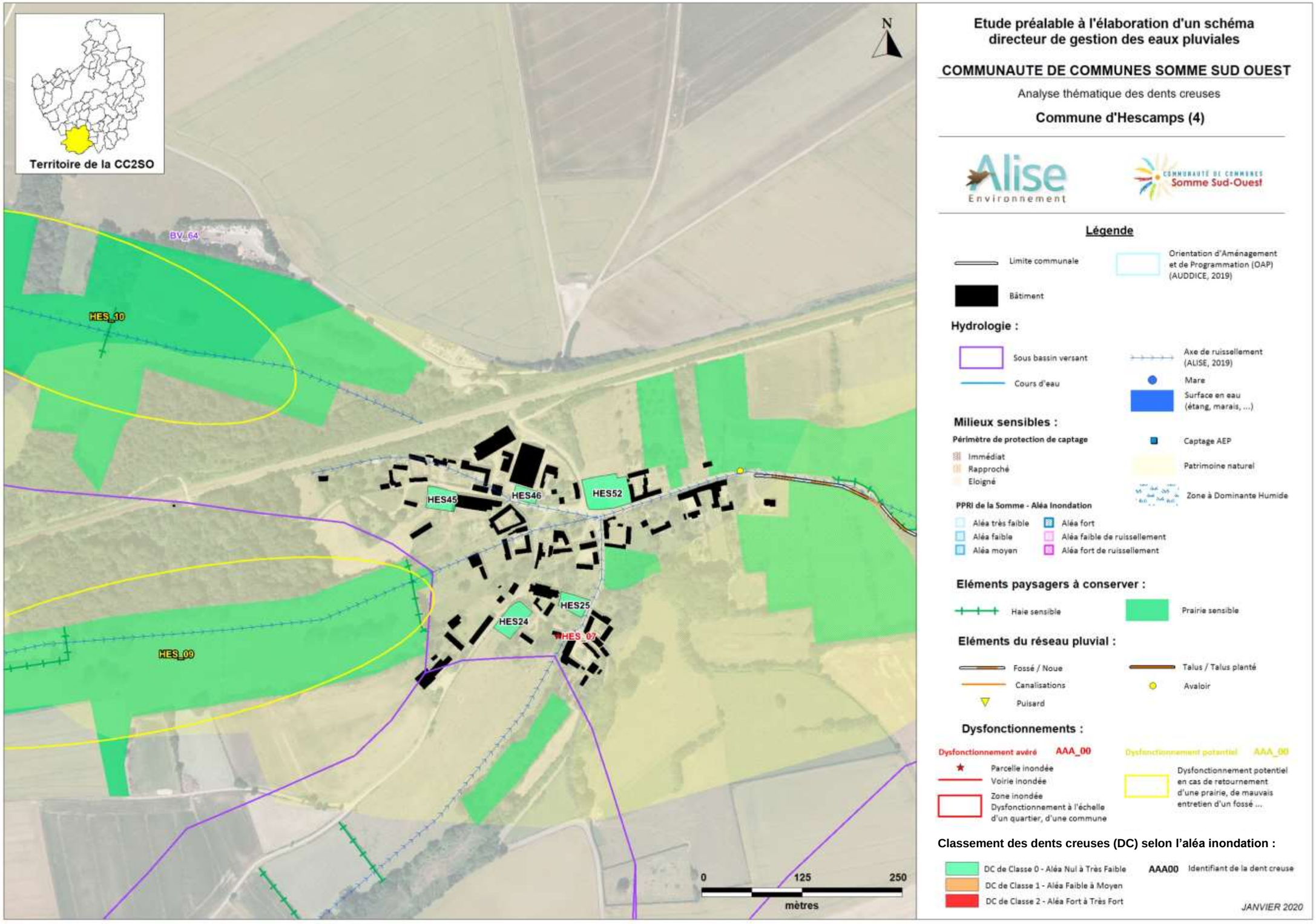

Carte 77 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (4) - Secteur de Frettemolle

Carte 78 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (5) - Secteur de Brettencourt

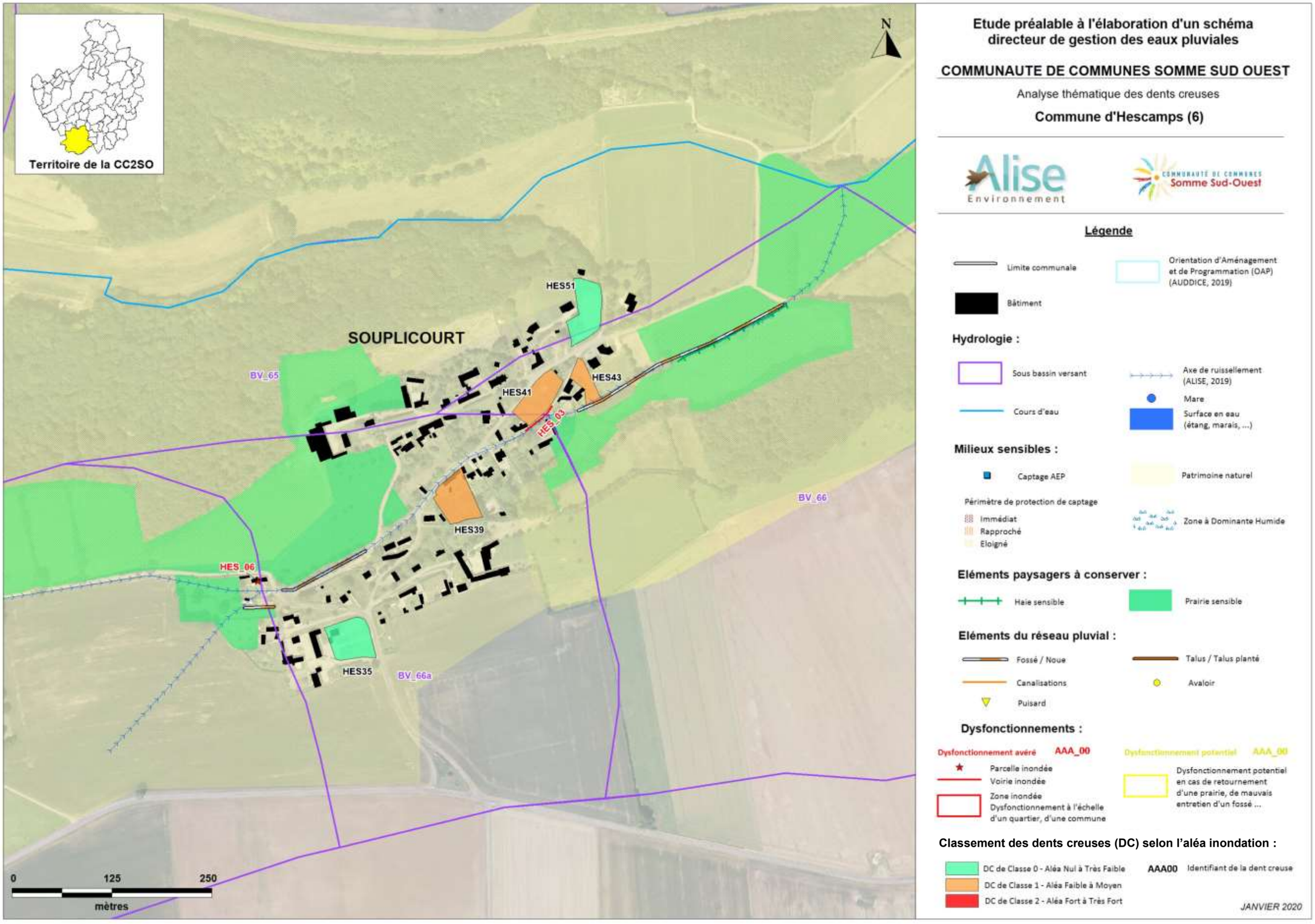

Carte 79 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (6) - Secteur de Souplicourt

II.5.29.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Hescamps

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_85b BV_85c	x	x	Maintien de la prairie et des haies à l'amont. Mettre en place un ouvrage tampon plus conséquent à l'amont de la RD 257 : **Etude hydraulique pour le redimensionnement de la mare tampon de la rue du Haut dans le bourg d'Hescamps***	2	**HES_01**
				x	Mettre en place un fossé le long de la voirie pour drainer les eaux superficielles, avec un exutoire vers les parcelles agricoles.		**HES_02**
		BV_88, BV_87					
		BV_66a BV_66b	x		Surveiller que le dysfonctionnement ne survient plus depuis la mise en place du fossé en 2007. Maintenir un entretien (curage) du fossé régulier.		**HES_03**
			x	x	Maintenir la prairie à l'amont. Surveiller l'efficacité hydraulique de la noue creusée par la commune. Si inefficace, mettre en place d'autres aménagements d'hydraulique douce dans la prairie amont : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont de Souplicourt***	1	**HES_06**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_64	x		Maintien de la prairie et de la haie situées dans l'axe de ruissellement		**HES_10**
				x	Mettre en place des éléments d'hydraulique douce à l'amont sur l'axe de ruissellement.		**HES_07**
		BV_90	x		Maintenir la pâture et y empêcher toute construction.		**HES_05**
			x		Maintien de la prairie.		**HES_11**
		BV_91					**HES_08**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_64d	x		Maintien de la prairie et de la haie.		**HES_09**
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Bourg et hameaux	x		Entretenir régulièrement les éléments du réseau pluvial.		
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captages et périmètres de protection d'Handicourt et de Sainte-Segrée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Les Evoissons					

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.30. Commune d'Hornoy-le-Bourg

II.5.30.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Hornoy-le-Bourg

Hydrologie :

La commune d'Hornoy-le-Bourg est une des plus étendues du territoire, cependant il est possible de faire ressortir un fonctionnement hydrologique général de la commune. Tout d'abord, les axes de ruissellement ont une tendance d'écoulement nord-ouest/sud-est. Au niveau du centre-bourg de la commune, ces écoulements prennent une tendance est/ouest, et les axes de ruissellement ont pour exutoire le Liger, lequel prend source à Lafresguimont-Saint-Martin. Au nord du centre-bourg, les axes de ruissellement ont pour exutoire, soit le ruisseau du Saint-Landon à Molliens-Dreuil (partie nord-est du territoire), soit le ruisseau du Tailly à Tailly (partie nord-ouest du territoire).

Milieux sensibles :

Au sud du territoire, la ZNIEFF de Type I « ***Bois de Guibermesnil à Lafresguimont-Saint-Martin*** » est présente. Sur la partie ouest du territoire, on retrouve la ZNIEFF de Type II « ***Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse*** » au niveau du hameau de Bézencourt. Au nord-est du hameau de Lincheux-Hallivillers, une partie du territoire de la commune fait partie de la ZNIEFF de Type I « ***Bois de Semermesnil et des Monts à Molliens-Dreuil*** ». Au nord-ouest du territoire, on retrouve la ZNIEFF de Type I « ***Bois d'Airaines et de Sainte-Larme*** ».

La commune est également concernée par la présence d'un captage d'adduction en eau potable et de ses périmètres de protection à environ 1 km au sud-est du centre-bourg. Le hameau de Bézencourt est lui concerné par les périmètres de protection du captage de Guibermesnil à Lafresguimont-Saint-Martin, et les hameaux de Tronchoy et Orival sont concernés par les périmètres de protection d'un autre captage de Lafresguimont-Saint-Martin.

Réseau :

La commune d'Hornoy-le-Bourg possède un assainissement collectif principalement unitaire, et seulement au niveau du bourg d'Hornoy. Quelques rues disposent d'un réseau séparatif. Le réseau d'assainissement, d'environ 11 km, rejoint la station d'épuration du Quesne. Le diagnostic d'assainissement réalisé par Verdi Ingénierie en 2015 a mis en évidence la mise en charge du réseau même pour de faibles volumes. L'étude a préconisé la déconnexion des eaux pluviales sur une partie de la commune du réseau unitaire, ainsi que l'extension du réseau d'eaux pluviales de la rue d'Aumale jusqu'à la rue Prieuré avec un site d'infiltration sur la Place du Pré.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 67 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune d'Hornoy-le-Bourg

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
HOR_01	place de la mairie (Hornoy)	Inondation de la place et de quelques sous-sols	Capacité du réseau unitaire insuffisante	Voirie + sous-sols	Régulièrement - 3-4x/an	Ancienne mare sur la place (Agence de l'Eau a demandé à la mairie de localiser les anciennes mares pour faire des puits d'infiltration et résoudre les problèmes)	1
HOR_02	Lincheux	Inondation de la voirie - circulation encore possible	Ruissellement agricole et urbain	Voirie	3-4x/an	La mairie a creusé un fossé pour faire tampon - il faudrait ajouter une canalisation pour rejoindre la vallée	3
HOR_03	Gouy	Très fort ruissellement jusqu'au bassin	Ruissellement agricole	Voirie	En période hivernale à chaque orage - 3-4x/an	La mairie refait la route régulièrement	3
HOR_04	Hornoy-le-Bourg	Mise en charge du réseau unitaire				Cf Diagnostic assainissement (VERDI 2015)	1
HOR_05	Hornoy-le-Bourg	Déversoir d'orage déborde rapidement	Insuffisance de la capacité			Les déversoirs débordent dès la première goutte	1
HOR_06	Hornoy-le-Bourg Place du Pré	Inondation de la place et de quelques sous-sols d'habitations		Voirie et sous-sol	Au moins 1x/an	Ancienne mare sur la place	2
HOR_09	A29 - Orival	Débordement des ouvrages de stockage	Insuffisance de la capacité ou de l'entretien de l'ouvrage			Risque potentiel de pollution au niveau du captage Grenelle de Guibermesnil	2
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
HOR_07	Gouy	Risque potentiel si retournement de prairie	-	-	-	-	-
HOR_08	Tronchoy	Risque potentiel si retournement de la prairie	-	-	-	-	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Hornoy-le-Bourg est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

Carte 80 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (1) - Secteur Nord-Ouest

Carte 81 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (2) - Secteur Nord-Est

Carte 82 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (3) - Secteur Est

Carte 83 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (4) - Secteur Centre-Bourg

Carte 84 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (5) – Secteur Sud-Ouest

II.5.30.2. Etude des dents creuses à Hornoy-le-Bourg

Sur la commune d'Hornoy-le-Bourg, 78 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 71 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 6 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

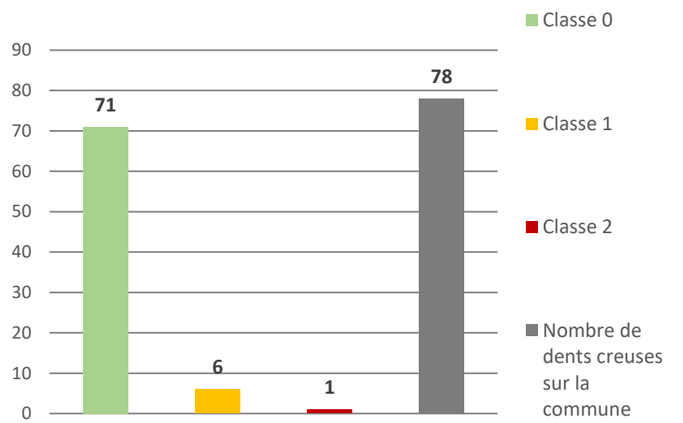

Figure 34 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hornoy-le-Bourg

Tableau 68 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hornoy-le-Bourg

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
HOR100	**0**	
HOR116	**0**	
HOR12	**0**	
HOR14	**0**	
HOR15	**0**	
HOR17	**0**	
HOR23	**0**	
HOR26	**0**	
HOR27	**0**	
HOR28	**0**	
HOR3	**0**	
HOR31	**0**	
HOR32	**0**	
HOR35	**0**	
HOR36	**0**	
HOR37	**0**	
HOR38	**0**	
HOR39	**0**	
HOR4	**0**	
HOR41	**0**	
HOR44	**0**	
HOR45	**0**	
HOR46	**0**	
HOR47	**0**	
HOR48	**0**	
HOR49	**0**	
HOR51	**0**	
HOR52	**0**	
HOR54	**0**	
HOR55	**0**	
HOR56	**0**	
HOR57	**0**	
HOR58	**0**	
HOR6	**0**	
HOR60	**0**	
HOR61	**0**	
HOR62	**0**	
HOR65	**0**	
HOR66	**0**	
HOR67	**0**	
HOR68	**0**	

HOR69	**0**	
HOR7	**0**	
HOR70	**0**	
HOR71	**0**	
HOR74	**0**	
HOR76	**0**	
HOR78	**0**	
HOR79	**0**	
HOR8	**0**	
HOR83	**0**	
HOR84	**0**	
HOR87	**0**	
HOR89	**0**	
HOR9	**0**	
HOR90	**0**	
HOR91	**0**	
HOR92	**0**	
HOR93	**0**	
HOR94	**0**	
HOR95	**0**	
HOR96	**0**	
HOR97	**0**	
HOR98	**0**	
HOR99	**0**	
HOR20	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
HOR75	**1**	Pas d'entrée par la rue du Bas au Sentier à Boeuf.
HOR80	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
HOR82	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
HOR85	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
HOR86	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Gestion des eaux à la parcelle obligatoire.
HOR73	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle traversée par un axe de ruissellement.

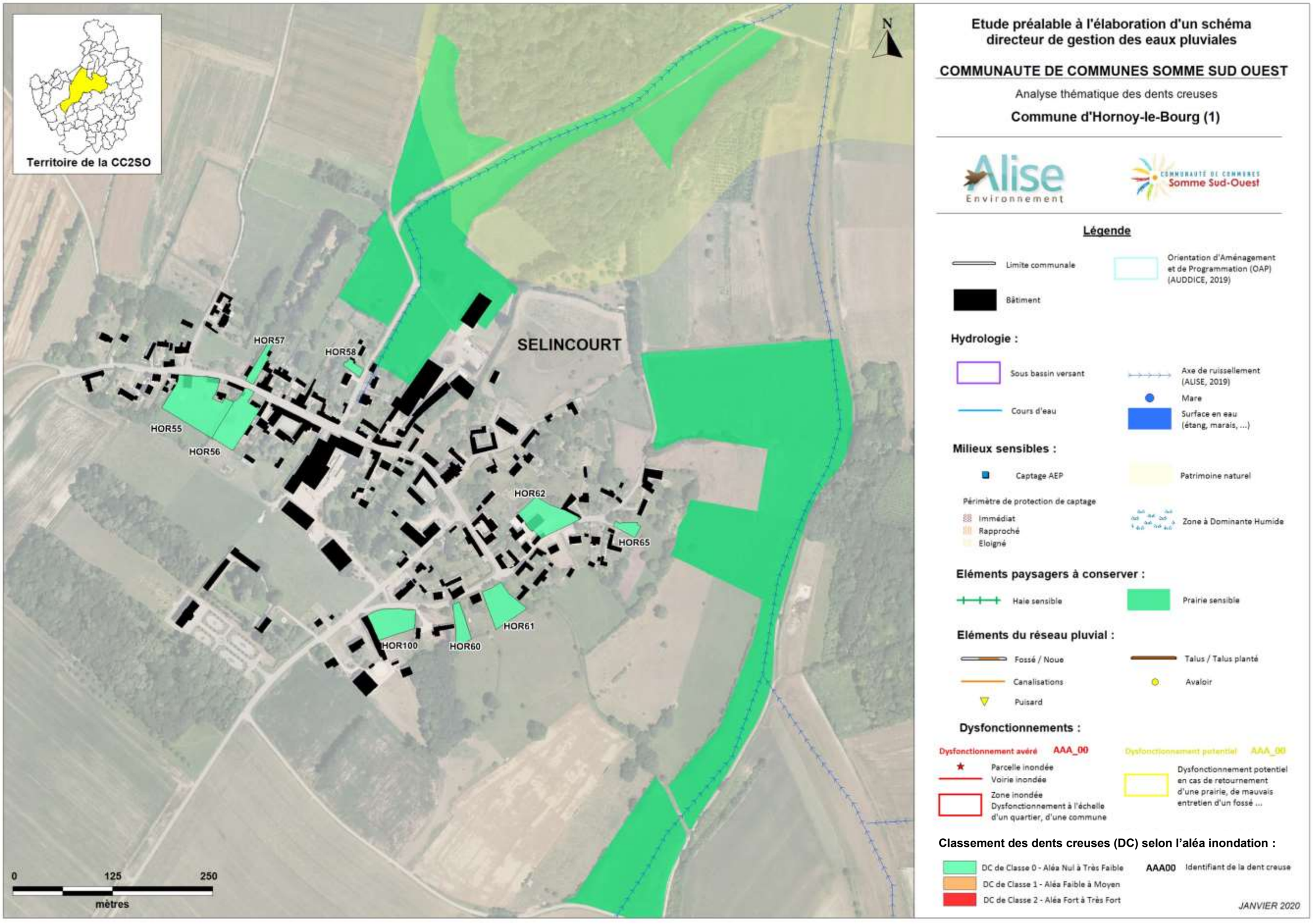

Carte 85 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (1) – Secteur de Selincourt

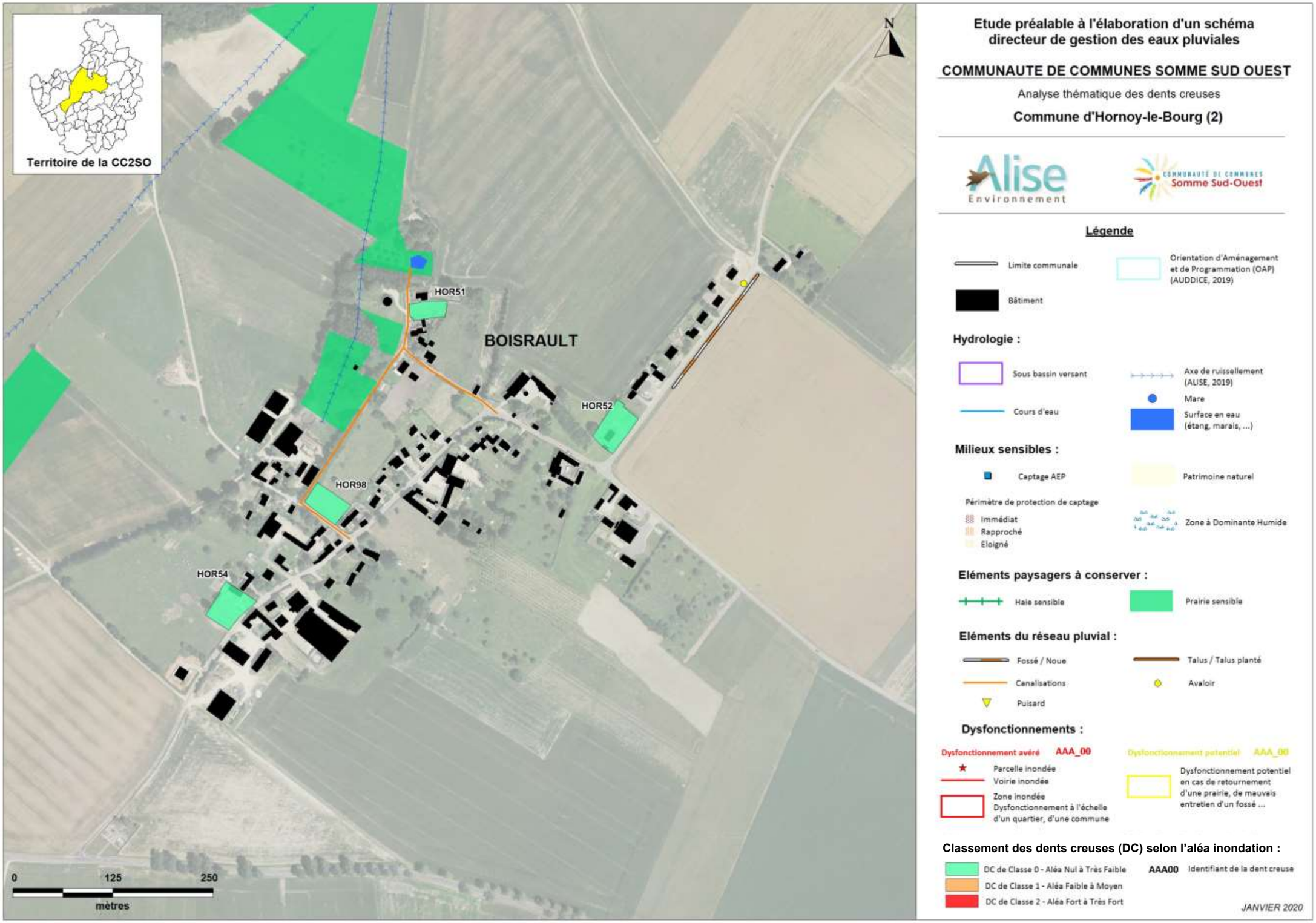

Carte 86 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (2) - Secteur de Boisrault

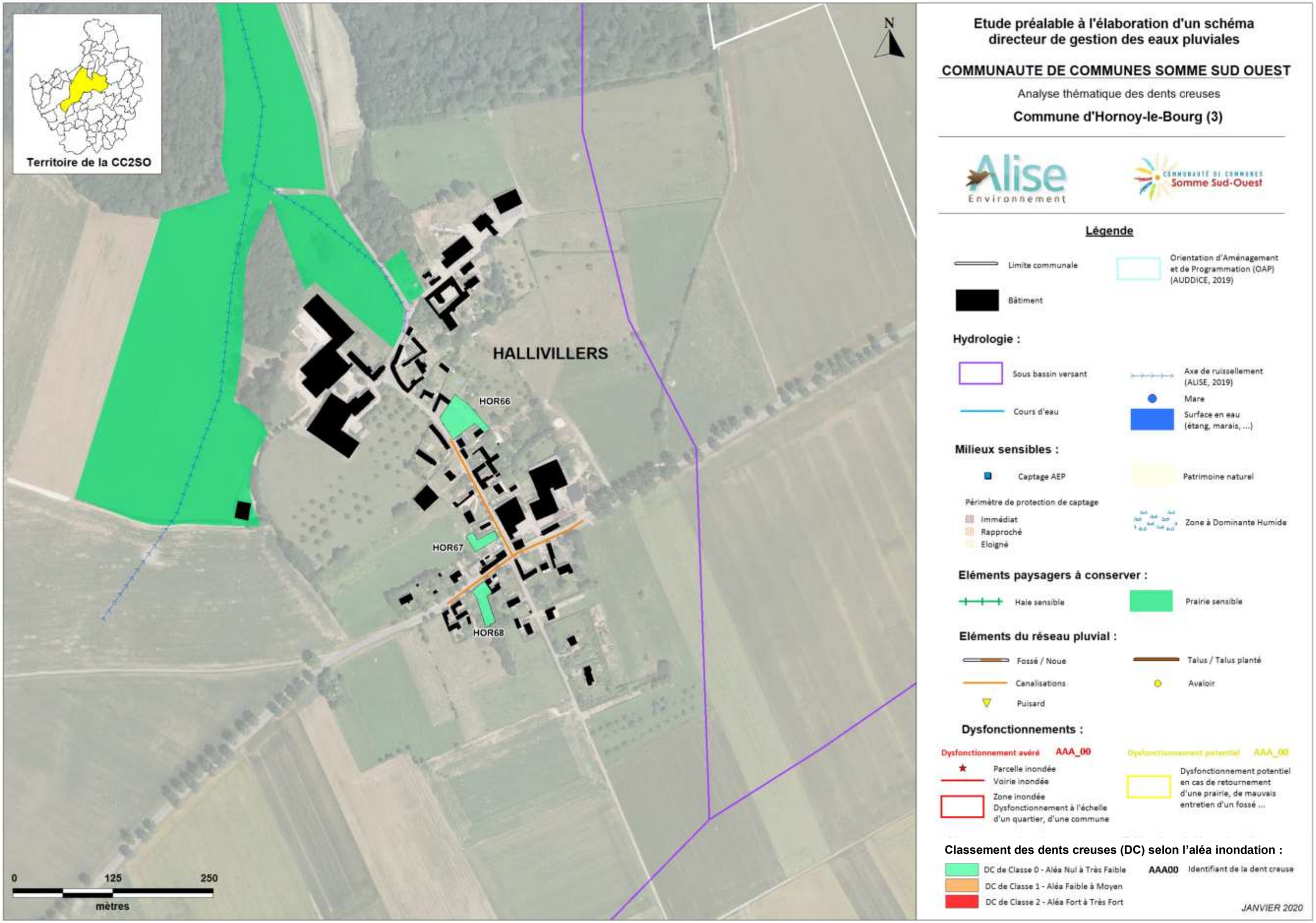

Carte 87 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (3) - Secteur d'Hallivillers

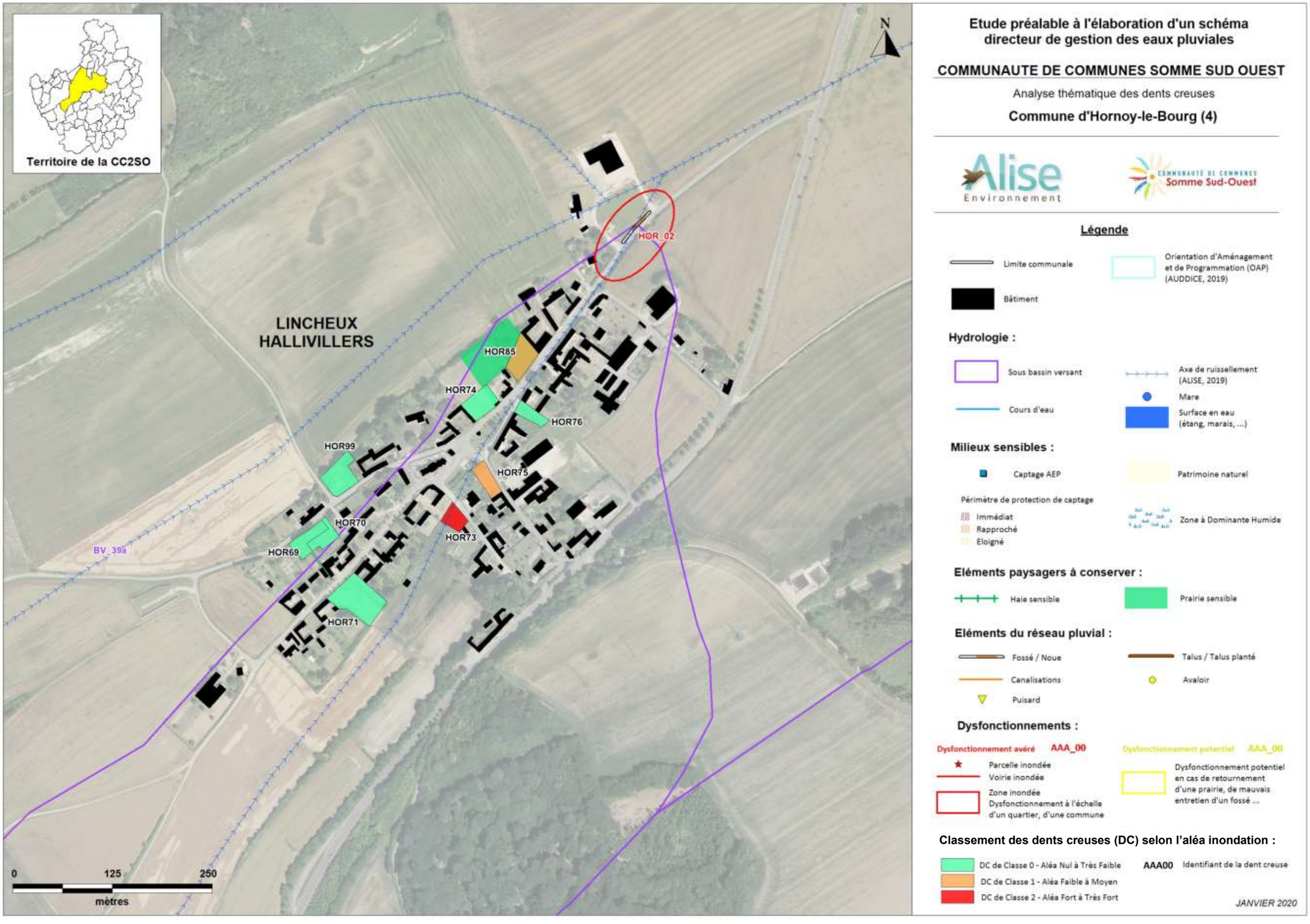

Carte 88 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (4) - Secteur de Lincheux-Hallivillers

Carte 89 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (5) - Secteur de Gouy l'Hôpital

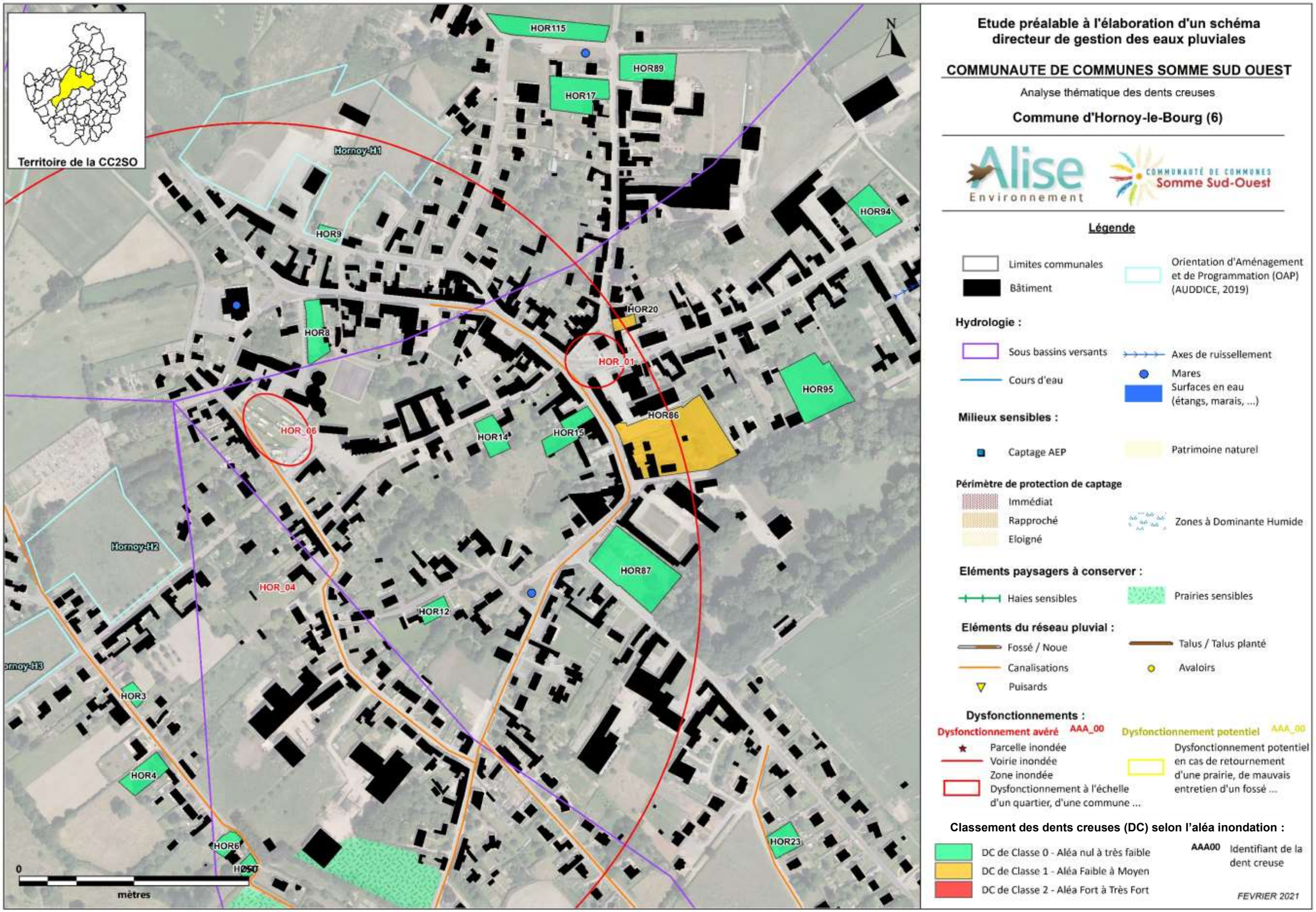

Carte 90 - Analyse thématiques des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (6) - Secteur Centre-Bourg

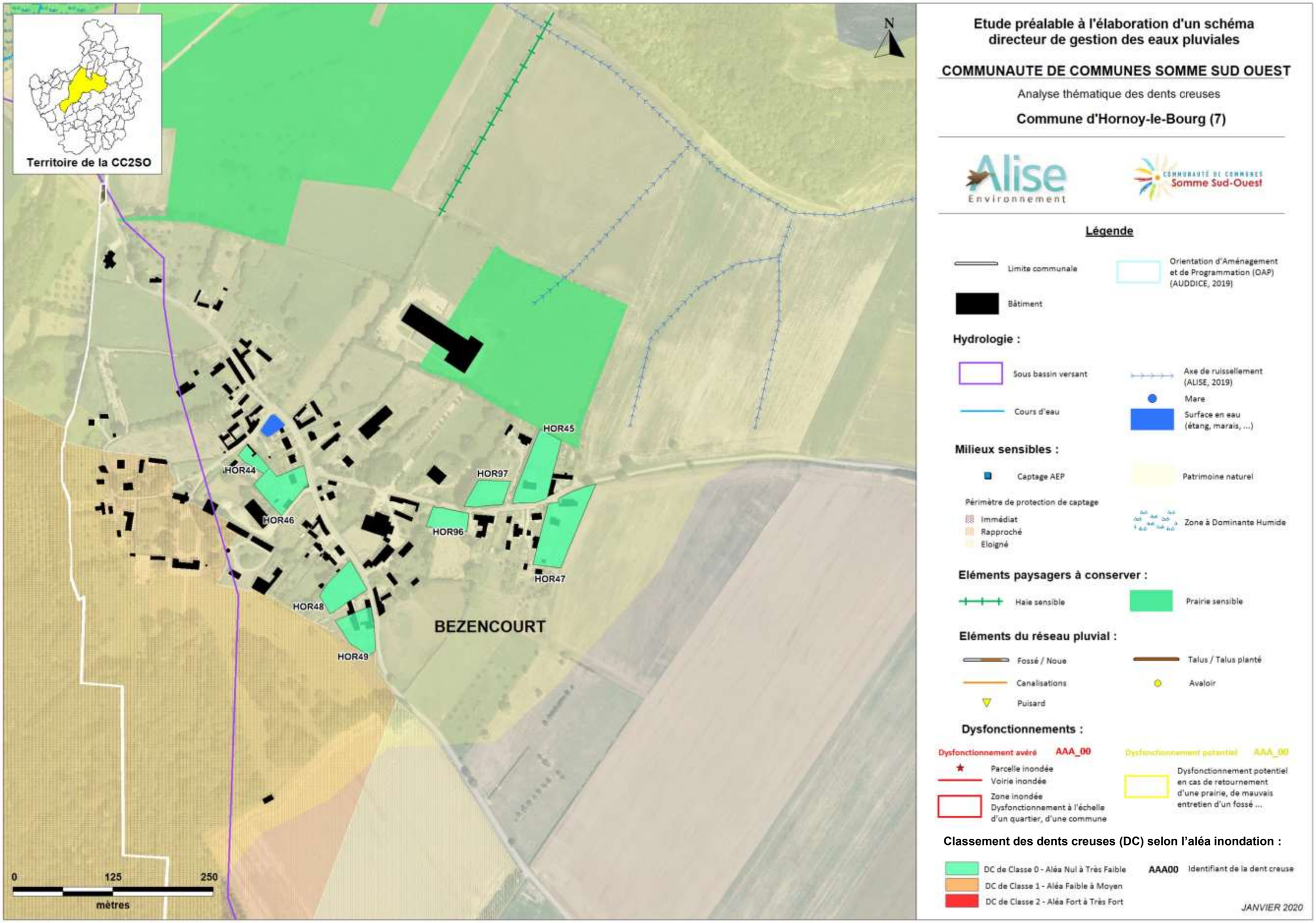

Carte 91 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (7) - Secteur de Bézencourt

Carte 92 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (8) – Secteur de Tronchoy et de Boulainvillers

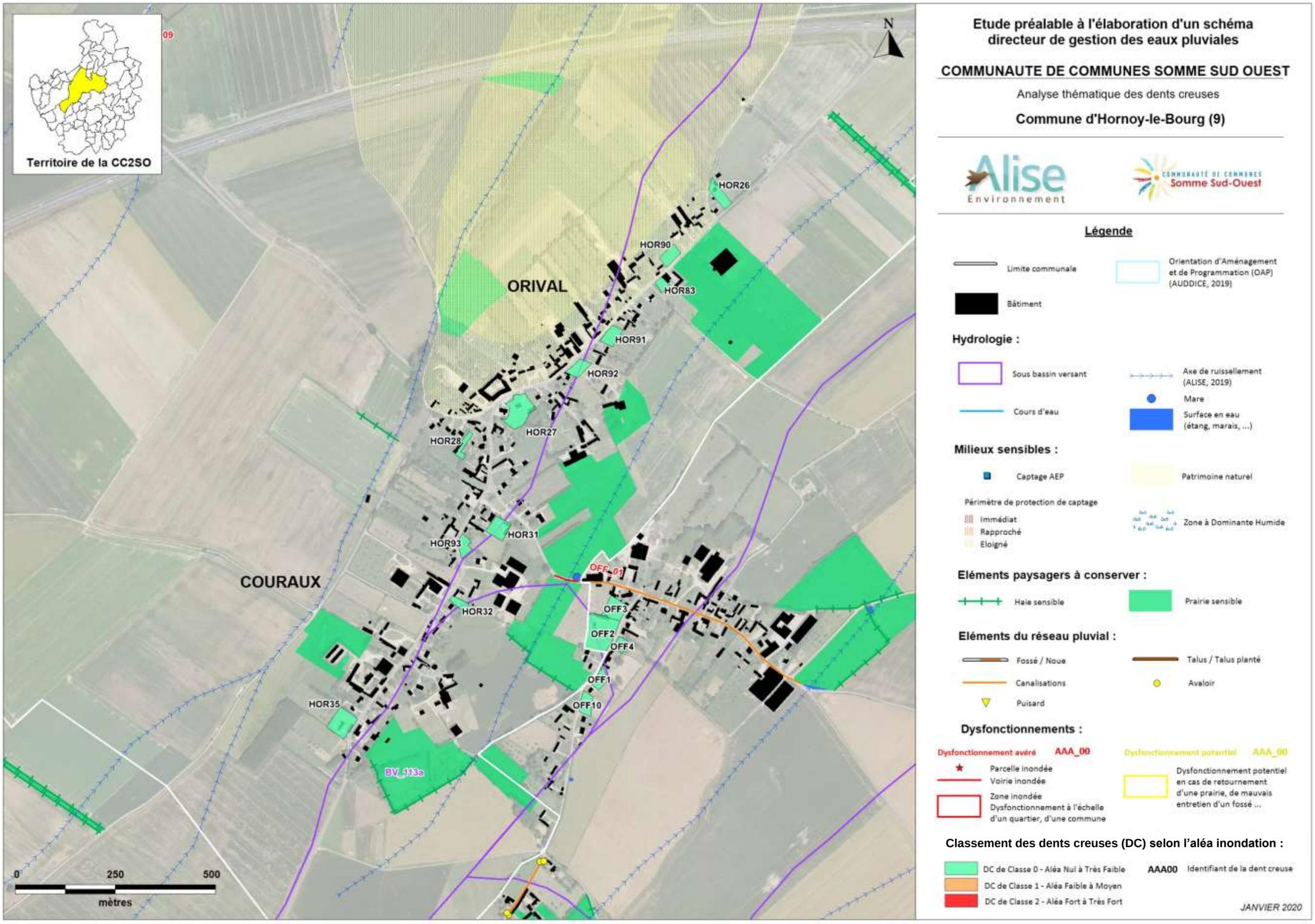

Carte 93 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (9) - Secteur d'Orival et de Couraux

II.5.30.3. Etude des OAP à Hornoy-le-Bourg

Sur la commune d'Hornoy-le-Bourg, 4 OAP ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude concernant la thématique hydraulique. Pour chacune d'entre elles, une fiche technique et une carte ont été produites. La liste des OAP et leur emplacement est présentée ci-dessous. Les éléments techniques sont présentés à la suite.

Tableau 69 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune d'Hornoy-le-Bourg

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Hornoy_H1	Rue Blondel	**2,88 ha**
Hornoy_H2	Rue Neuve / Rue du Bois	**1,42 ha**
Hornoy_H3	Rue Neuve / Rue du Bois	**1,46 ha**
OAP à vocation économique		
Hornoy_E1	Rue de Liomer	**3,74 ha**

Informations générales concernant l'OAP	
HORNOY-H1	
Lieu :	Rue Blondel
Surface du projet :	2,9 ha
Aménagements prévus :	50 logements
Occupation du sol actuelle :	Urbain / Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoires potentiels :	Prairies en bordure nord du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 336 m³ (coefficient de ruissellement : 0,42) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 435 m³ (coefficient de ruissellement : 0,42)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 477 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 617 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrage d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Noue/fossé en limites nord et nord-est du projet
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en points bas de la parcelle (limite nord-est) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (prairie au nord du projet) avec un débit limité à 2 l/s/ha aménagé + Noue/fossé en limites nord et nord-est du projet pour protéger les habitations à l'aval et acheminer les eaux pluviales vers l'ouvrage de stockage

Informations générales concernant l'OAP	
HORNOY-H2	
Lieu :	Rue du Bois, Rue Neuve
Surface du projet :	1,4 ha
Aménagements prévus :	21 logements
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	OUI (réseau unitaire)
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : OUI – HOR_04 : Réseau unitaire en charge lors d'événements pluvieux importants
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Voirie équipée d'un réseau unitaire rue Neuve et rue du Bois **(en dernier recours)** – Le réseau unitaire d'Hornoy-le-Bourg connait déjà des dysfonctionnements hydrauliques
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 110 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 143 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 221 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 286 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ou deux ouvrages de stockage des eaux pluviales aux points bas de la parcelle (coins nord-ouest et sud-est) et : - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; - restitution vers l'exutoire (voirie rue Neuve et rue du Bois) avec un débit limité à 1 l/s/ha **(dernier recours)**

Informations générales concernant l'OAP	
HORNOY-H3	
Lieu :	Rue du Bois
Surface du projet :	1,5 ha
Aménagements prévus :	3 logements et extension du foyer de vie
Occupation du sol actuelle :	Prairie
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	OUI (réseau unitaire)
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : OUI – HOR_04 : Réseau unitaire en charge lors d'événements pluvieux importants
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Voirie équipée d'un réseau unitaire rue du Bois **(en dernier recours)** – Le réseau unitaire d'Hornoy-le-Bourg connait déjà des dysfonctionnements hydrauliques
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 122 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 158 m³ (coefficient de ruissellement : 0,30)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 311 m³ (coefficient de ruissellement : 0,77) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 403 m³ (coefficient de ruissellement : 0,77)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales au point bas de la parcelle (coin sud-est) et : - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; - restitution vers l'exutoire (voirie rue du Bois) avec un débit limité à 1 l/s/ha **(dernier recours)**

Informations générales concernant l'OAP	
HORNOY-E1	
Lieu :	Rue de Liomer
Surface du projet :	3,7 ha
Aménagements prévus :	OAP Economique
Occupation du sol actuelle :	Culture
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	3,5 ha
Exutoire potentiel :	Rue de Liomer
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 385 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 498 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 577 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 748 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 382 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 495 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales au point bas de la parcelle (coin nord-ouest) et : - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; - restitution vers l'exutoire (voirie rue de Liomer) avec un débit limité à 2 l/s/ha.

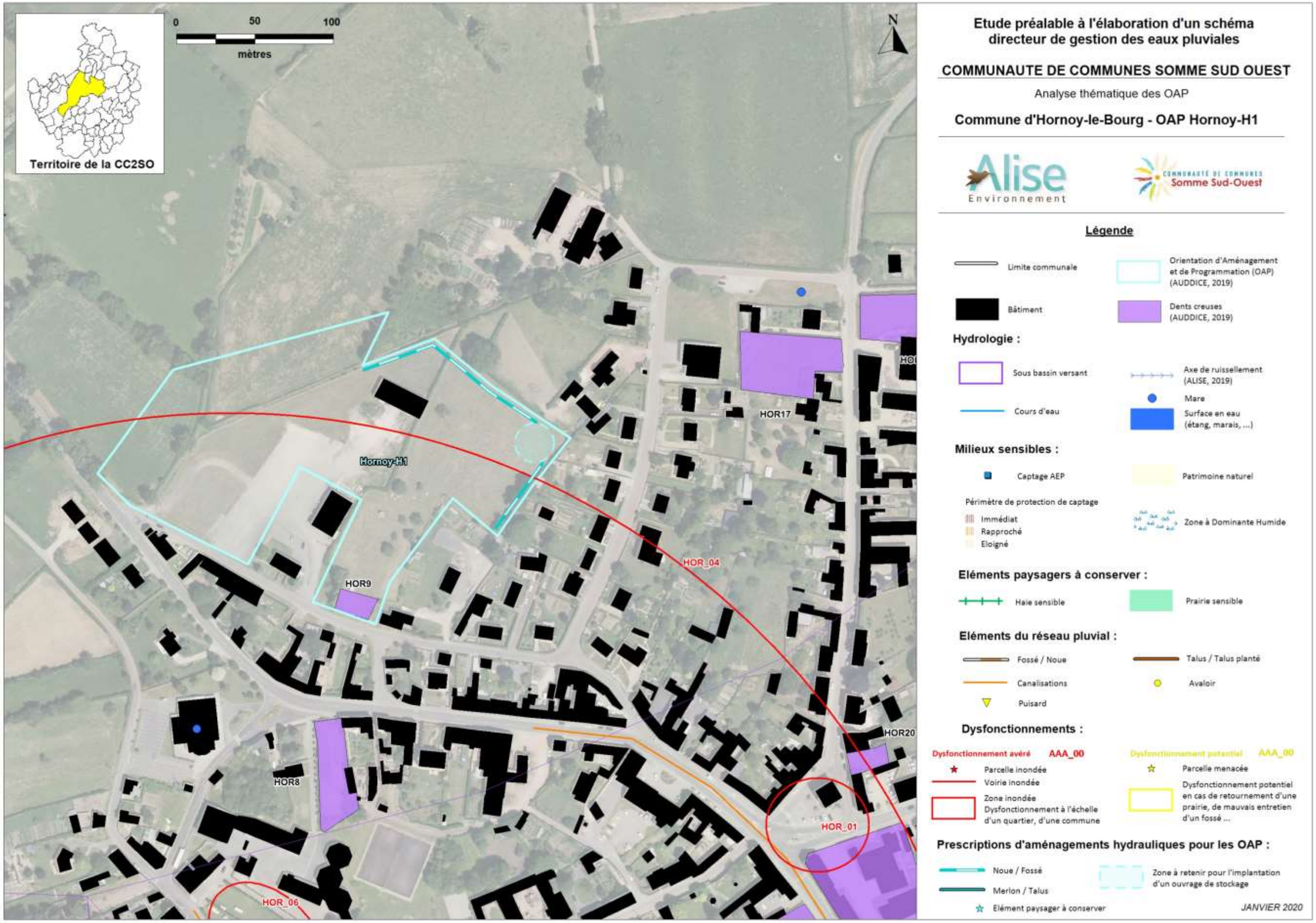

Carte 94 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Hornoy-H1

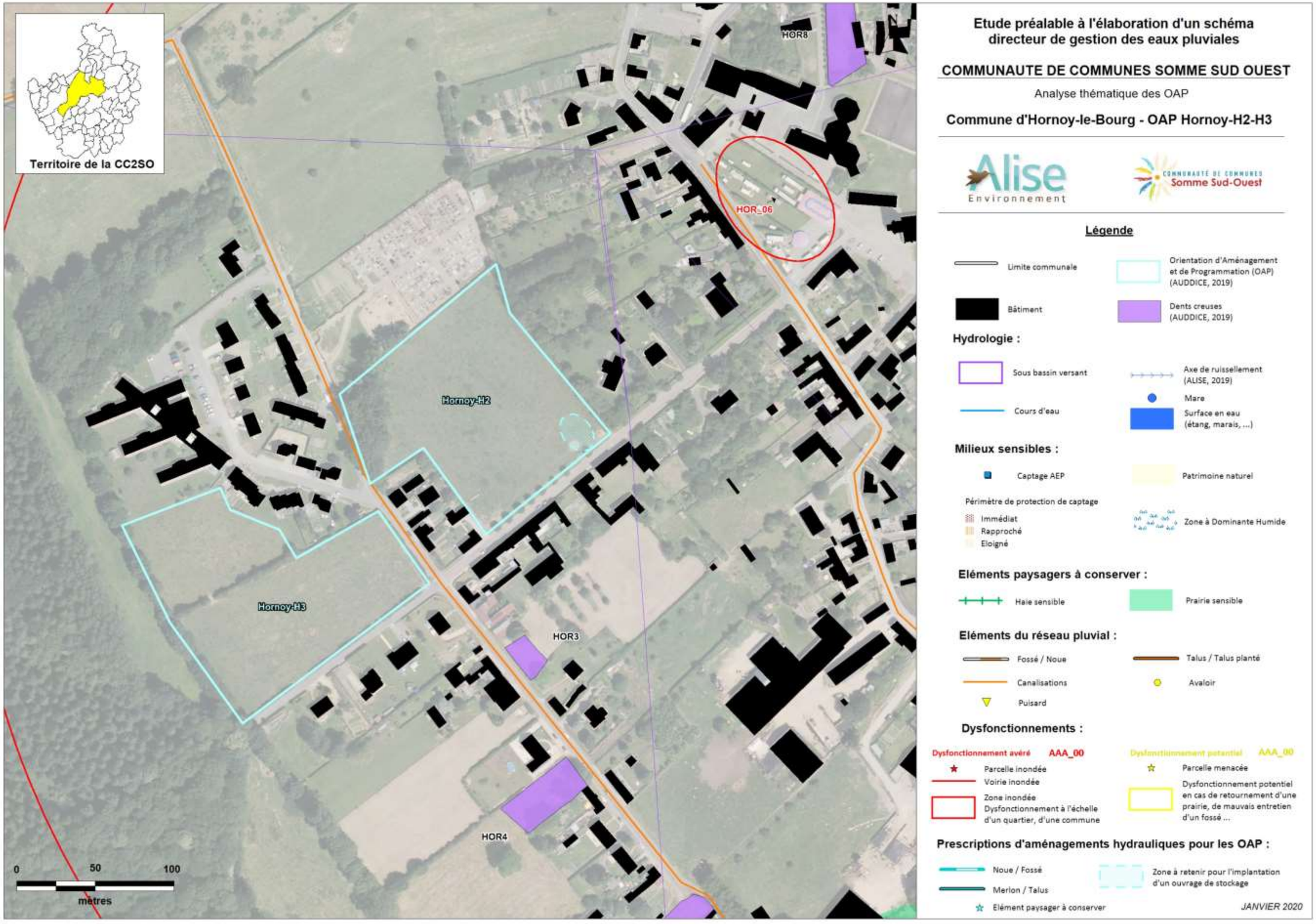

Carte 95 - Plan de l'analyse thématique des OAP Hornoy-H2 et Hornoy-H3

Carte 96 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Hornoy-E1

II.5.30.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Hornoy-le-Bourg

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_39a	x	x	Entretenir le fossé et favoriser les écoulements vers la vallée au nord-ouest : **Etude hydraulique pour le redimensionnement du fossé en sortie du hameau de Lincheux-Hallivillers***	2	HOR_02
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_39a	x	x	Etudier par opportunité le redimensionnement des canalisations du réseau : **Etude de déconnexion des eaux pluviales et de réduction des surfaces imperméabilisées à l'échelle du bourg d'Hornoy***	2	HOR_01 (HOR_04)
			x	x	**Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont de Gouy l'Hôpital***	2	HOR_03
			x	x	Remettre en place l'ancienne mare présente sur la place, étudier par opportunité le redimensionnement du réseau : **Etude hydraulique pour la restauration des anciennes mares du bourg d'Hornoy***	2	HOR_06 (HOR_04)
		BV_113 BV_113b	x		Revoir le redimensionnement des déversoirs du réseau.		HOR_05 (HOR_04)
					Maintien de la prairie.		HOR_08
		BV_114			Mettre en place un entretien régulier des ouvrages et vérifier leur dimensionnement.		HOR_09
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Commune					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune, principalement centre bourg			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (dents creuses, OAP).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Etudier les opportunités de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Commune					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Captages et périmètres de protection des captages d'Hornoy et de Lafresguimont					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.31. Commune de Lachapelle

II.5.31.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lachapelle

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Lachapelle est marqué par la présence du bourg dans la vallée de la Poix. Le bourg, encaissé, constitue l'exutoire d'un axe de ruissellement principal qui s'écoule jusque la Poix.

Milieux sensibles :

La quasi-intégralité de la commune est présente au sein de la ZNIEFF de Type II « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** ». On retrouve également proche du cours de la Poix et à l'est du territoire la ZNIEFF de Type I « ***Haute Vallée et cours de la rivière Poix*** ». Une partie du nord-est du territoire est également présente dans les périmètres de protection du captage de Poix-de-Picardie.

Réseau :

La commune ne dispose ni de réseau d'assainissement collectif, ni de réseau d'eaux pluviales. Les eaux pluviales s'écoulent naturellement vers la Poix. Un fossé pluvial est également présent dans le bourg pour faciliter leur écoulement.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 70 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lachapelle

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
LAC_01	Centre bourg	Inondation des jardins et cour	Effondrement du mur du château dans le fossé (le mur a fait obstacle aux écoulements avant de céder)	Cour et jardin	1999	Résolution par le réaménagement du fossé en 2000	-

Le plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Lachapelle est présenté en page suivante. Les axes de ruissellement, les éléments paysagers présentant un intérêt hydraulique, les éléments du réseau pluvial et les dysfonctionnements hydrauliques répertoriés sont cartographiés sur ce plan.

II.5.31.2. Etude des dents creuses à Lachapelle

Sur la commune de Lachapelle, une dent creuse a été transmise pour étude par le bureau d'études d'urbanisme. Cette dent creuse a été classée en fonction de sa sensibilité à l'aléa d'inondation par ruissellement. Suite à ce classement, cette dent creuse a été classée « 0 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement faible, voire très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

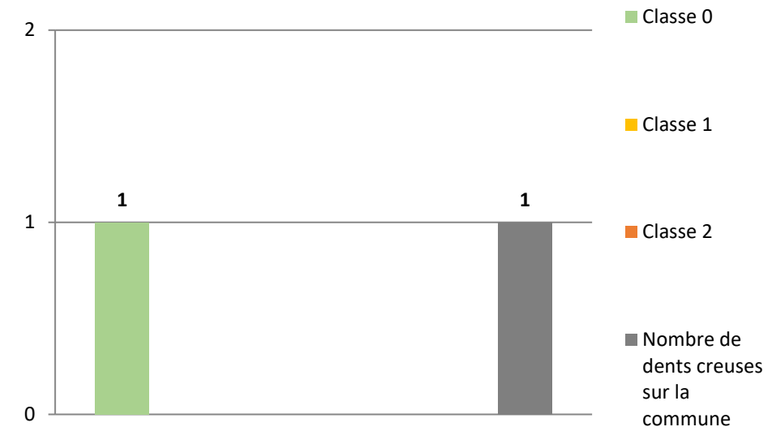

Figure 35 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lachapelle

Tableau 71 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lachapelle

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
LAC5	**0**	

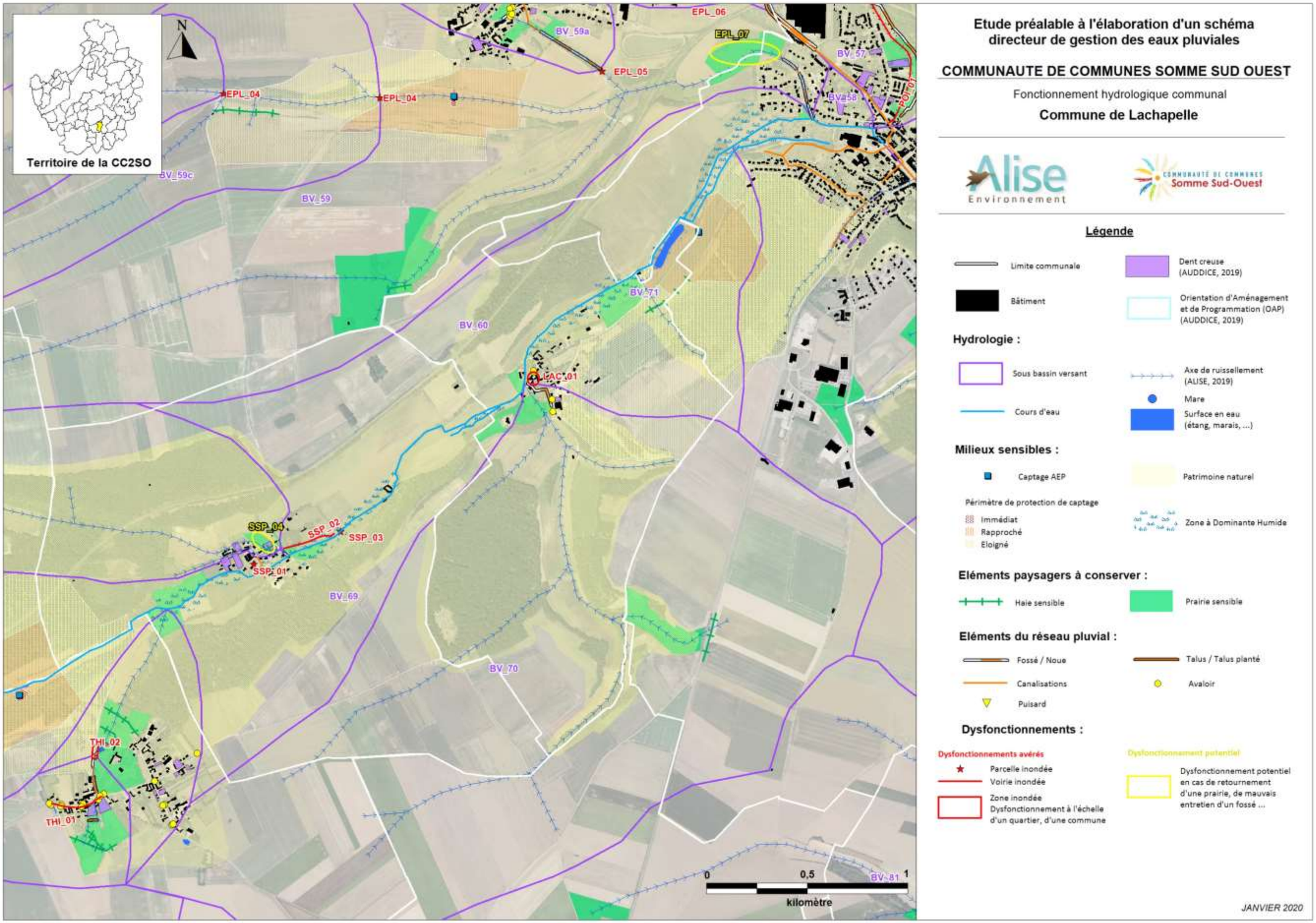

Carte 97 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lachapelle

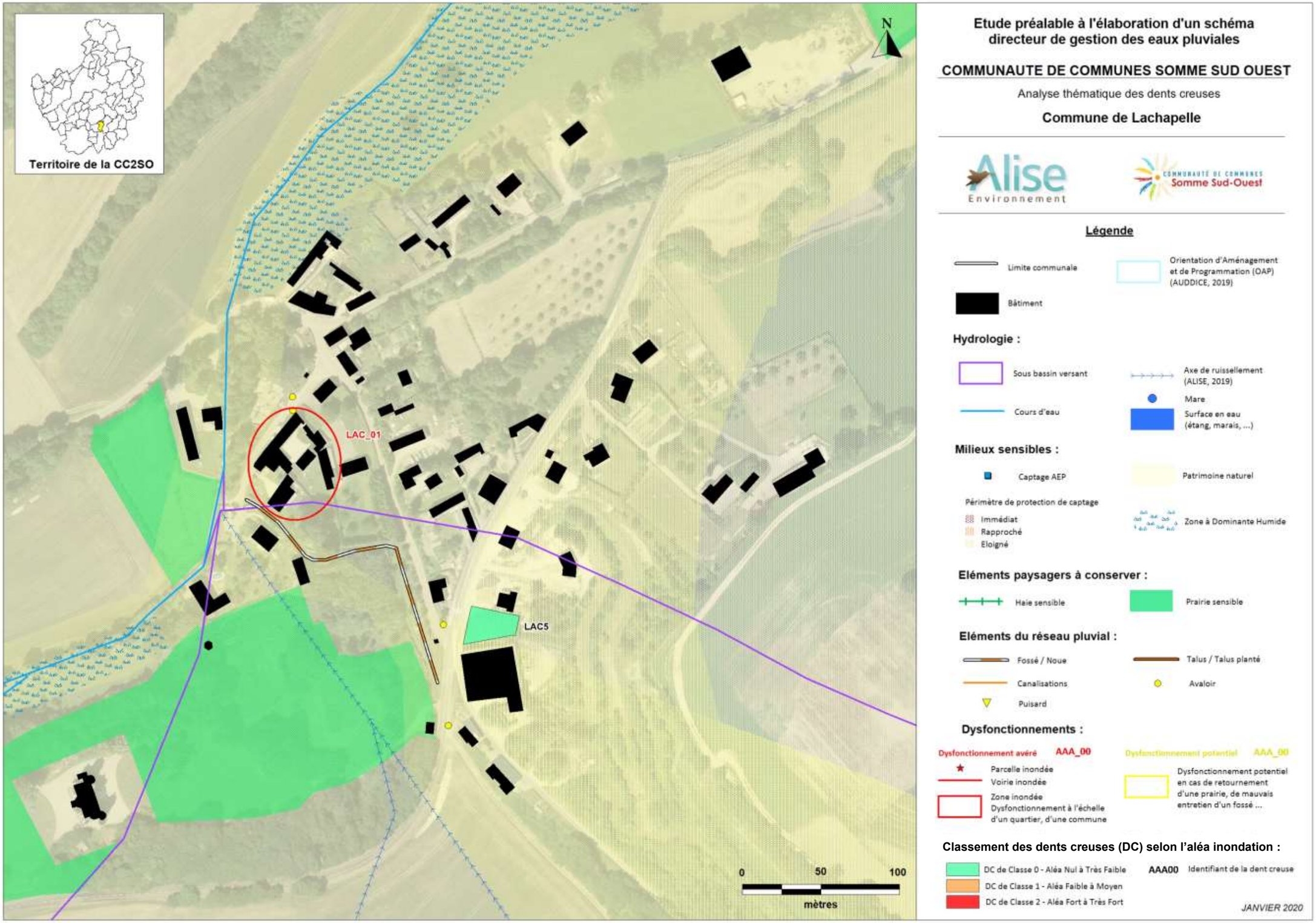

Carte 98 - Analyse thématique des dents creuses de Lachapelle selon l'aléa inondation

II.5.31.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lachapelle

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_70 BV_71	x		Entretien régulier (curage) du fossé réaménagé en 2000.	**LAC_01**
		BV_60				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_69				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement du réseau			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x			
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Poix				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.32. Commune de Lafresguimont-Saint-Martin

II.5.32.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lafresguimont-Saint-Martin

Hydrologie :

La commune de Lafresguimont-Saint-Martin fait partie des plus étendues du territoire de la CC2SO. D'un point de vue hydrologique, la commune est située entre la rivière du Liger au nord-est, et la Bresle au sud-ouest. Les hameaux de Blangiel et de Montmarquet constituent les points hauts du territoire et délimitent deux zones :

- Au sud-ouest de Blangiel, les axes de ruissellement s'écoulent principalement selon l'axe est/ouest et ont pour exutoire la Bresle au hameau de Breteuil.
- Au nord-est de Montmarquet, les axes de ruissellement s'écoulent principalement selon l'axe sud-ouest/nord-est et ont pour exutoire le Liger au nord-est du hameau de Guibermesnil.

Milieux sensibles :

Au sud-ouest du territoire, on retrouve les ZNIEFF « ***Coteau de Tous Vents à Gauville, Bois du Vicomte et Ravin Rosette*** » (Type I) et « ***Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse*** » (Type II). On retrouve cette dernière également au nord et à l'ouest du territoire. A l'est de la commune, on retrouve également la ZNIEFF « ***Bois de Guibermesnil à Lafresguimont-Saint-Martin*** » (Type I).
Deux captages d'adduction en eau potable sont présents sur la partie est du territoire, à proximité du hameau de Guibermesnil, et un autre est présent au hameau de Breteuil.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées de manières différentes dans les différents hameaux. A Lafresnoye, les rues du Moulin et du Bois disposent d'un réseau pluvial. A Guibermesnil, les eaux pluviales sont dirigées au fil d'eau vers la mare de la rue Patrice Sannier. Les hameaux de Laboissière-Saint-Martin et de Montmarquet disposent également chacun d'une mare tampon.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 72 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lafresguimont-Saint-Martin

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
LAF_01	RD1015	Inondation de la chaussée	Ruissellement important sur voirie depuis Beaucamps-le-Jeune	Voirie	Plusieurs fois par an	La voirie reste bloquée ½ journée à chaque événement. Le propriétaire de la pâture en aval a supprimé l'ancien fossé dans les années 1970. Les inondations se faisaient à l'aval sur la RD 178. Aujourd'hui un fossé et une canalisation ont été mis en place.	2
LAF_02	Rue Patrice Sannier (Guibermesnil)	Ravinement des trottoirs	Ruissellement sur voirie – défaut d'évacuation des fossés	Voirie		Les trottoirs ont été refaits. Le problème semble résolu.	-
LAF_03	Rue Verte Lafresguimont-St-Martin	Inondation	Ruissellement sur voirie	Voirie	1999	Depuis que les buses de la rue ont été redimensionnées, le problème ne s'est pas reproduit.	-
LAF_04	Rue Maurice Bayon Lafresguimont-St-Martin	Inondation	Ruissellement agricole	Habitation	1999	-	2
LAF_05	Laboissière-Saint-Martin	Coulées de boues	Ruissellement agricole	Voirie		Problème résolu depuis les aménagements (bassin, haies, …) faits dans le cadre du remembrement.	-

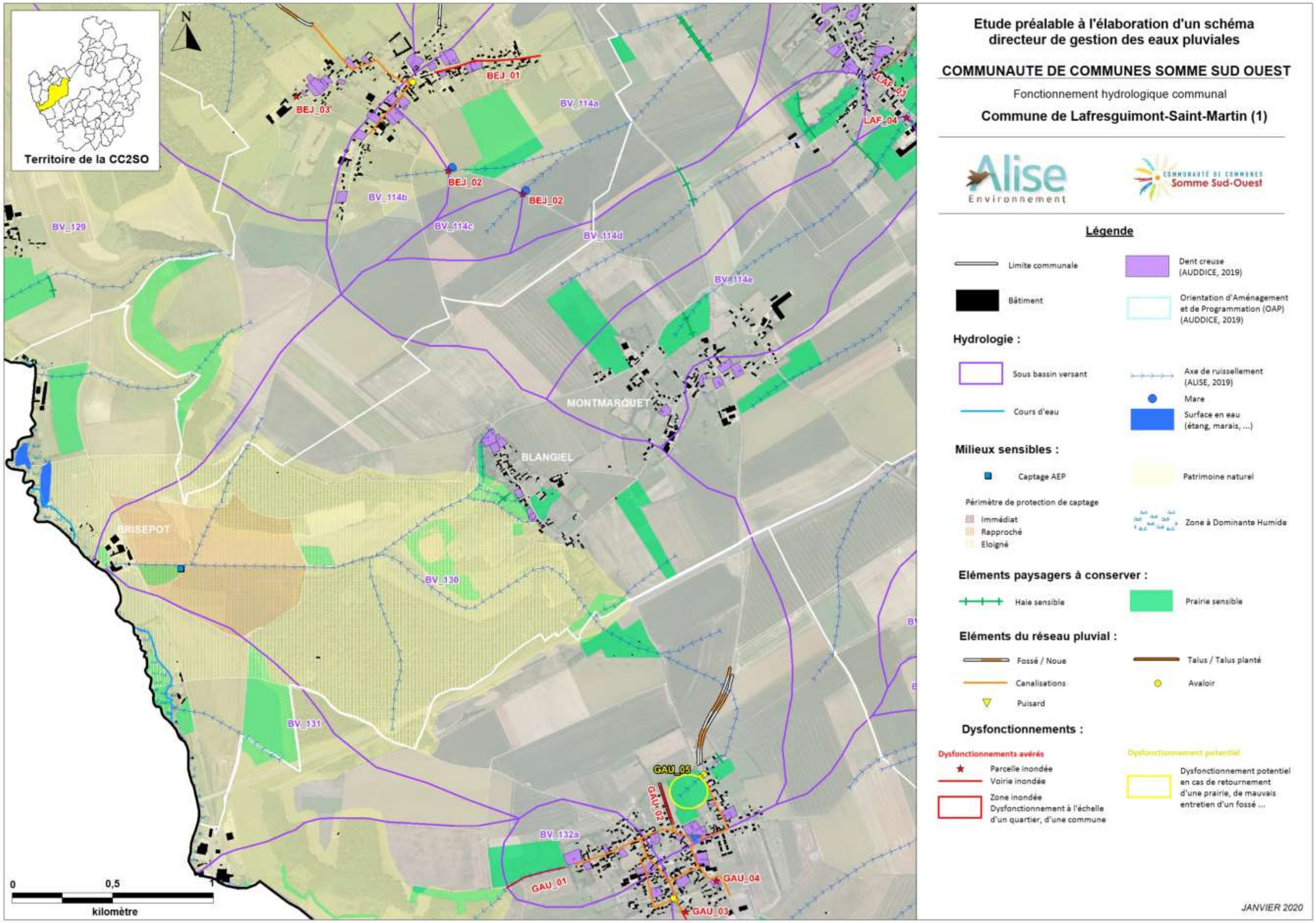

Carte 99 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lafresguimont-Saint-Martin (1) - Secteur Sud-Ouest

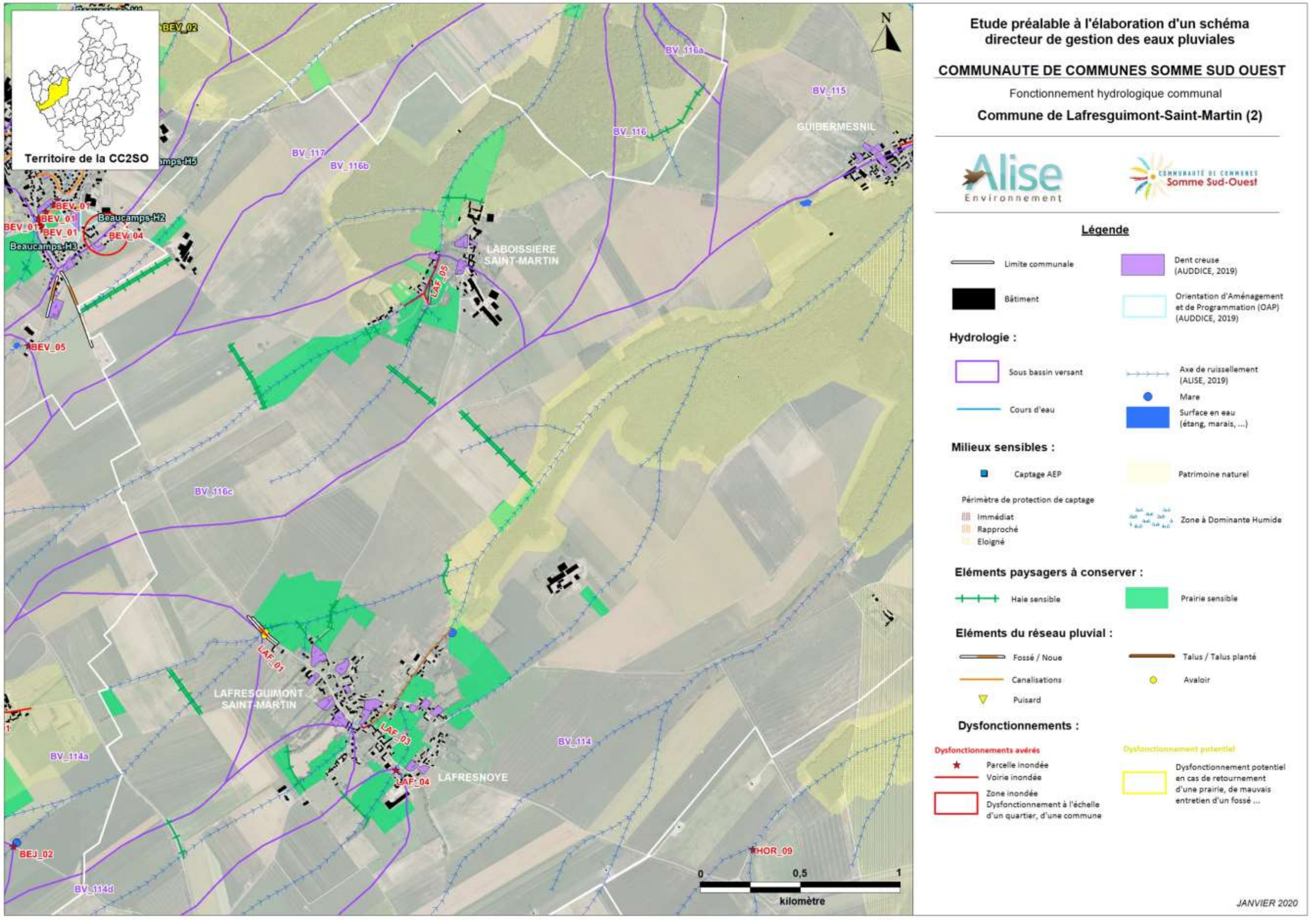

Carte 100 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lafresguimont-Saint-Martin (2) - Secteur Centre

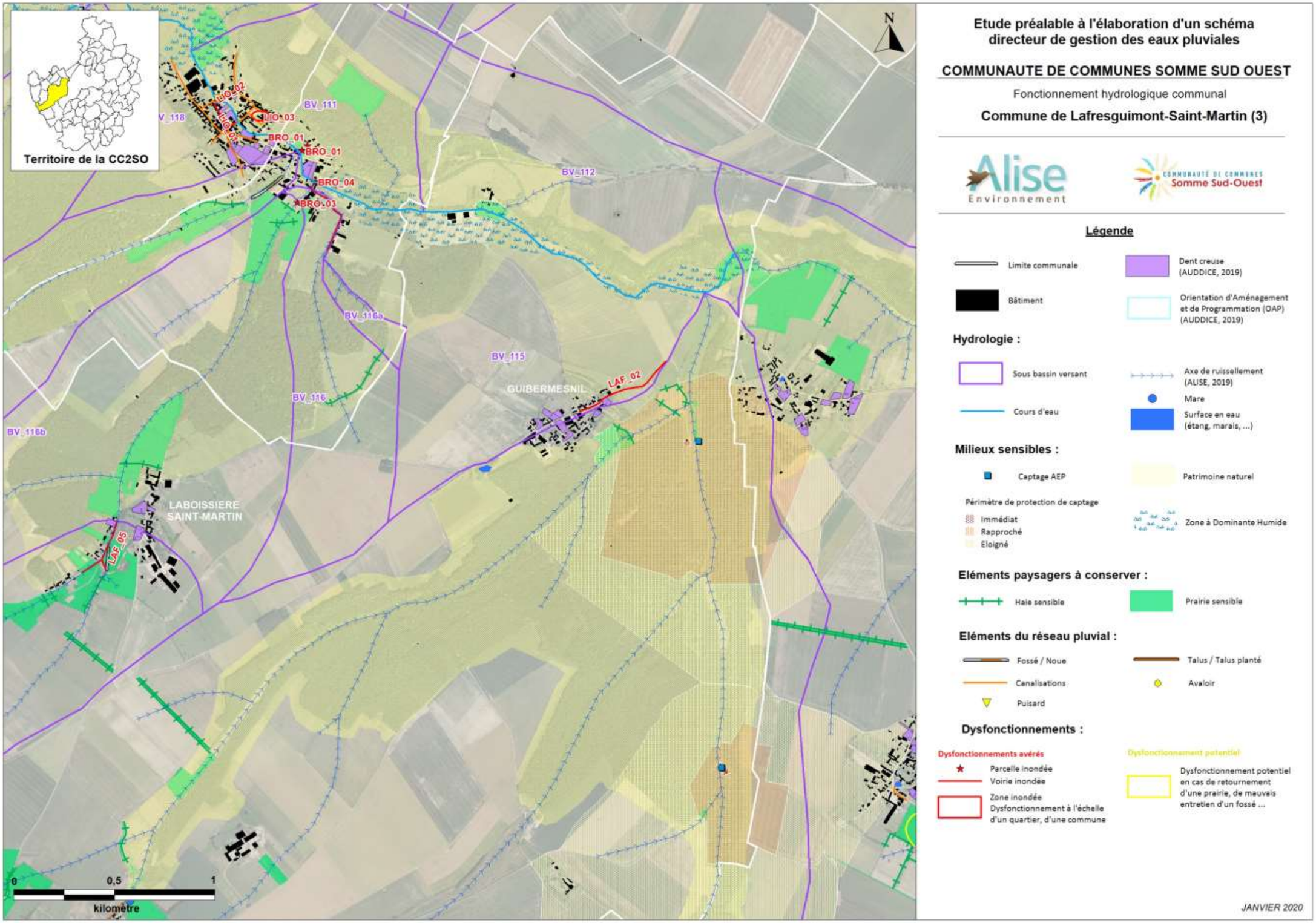

Carte 101 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lafresguimont-Saint-Martin (3) - Secteur Nord

II.5.32.2. Etude des dents creuses à Lafresguimont-Saint-Martin

Sur la commune de Lafresguimont-Saint-Martin, 43 dents creuses ont été transmises pour étude par le bureau d'étude d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 41 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

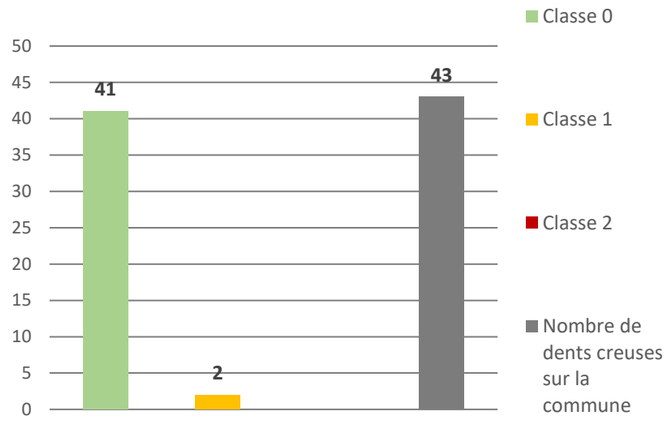

Figure 36 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lafresguimont-Saint-Martin

Tableau 73 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lafresguimont-Saint-Martin

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
LAF1	**0**	
LAF10	**0**	
LAF11	**0**	
LAF12	**0**	
LAF13	**0**	
LAF14	**0**	
LAF16	**0**	
LAF20	**0**	
LAF22	**0**	
LAF23	**0**	
LAF24	**0**	
LAF25	**0**	
LAF26	**0**	
LAF28	**0**	
LAF3	**0**	
LAF30	**0**	
LAF31	**0**	
LAF32	**0**	
LAF33	**0**	
LAF34	**0**	
LAF35	**0**	
LAF36	**0**	
LAF39	**0**	
LAF41	**0**	
LAF42	**0**	
LAF43	**0**	
LAF44	**0**	
LAF47	**0**	
LAF5	**0**	
LAF50	**0**	
LAF51	**0**	
LAF53	**0**	
LAF54	**0**	
LAF55	**0**	
LAF58	**0**	
LAF59	**0**	
LAF6	**0**	
LAF60	**0**	
LAF61	**0**	
LAF62	**0**	
LAF9	**0**	
LAF52	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LAF57	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

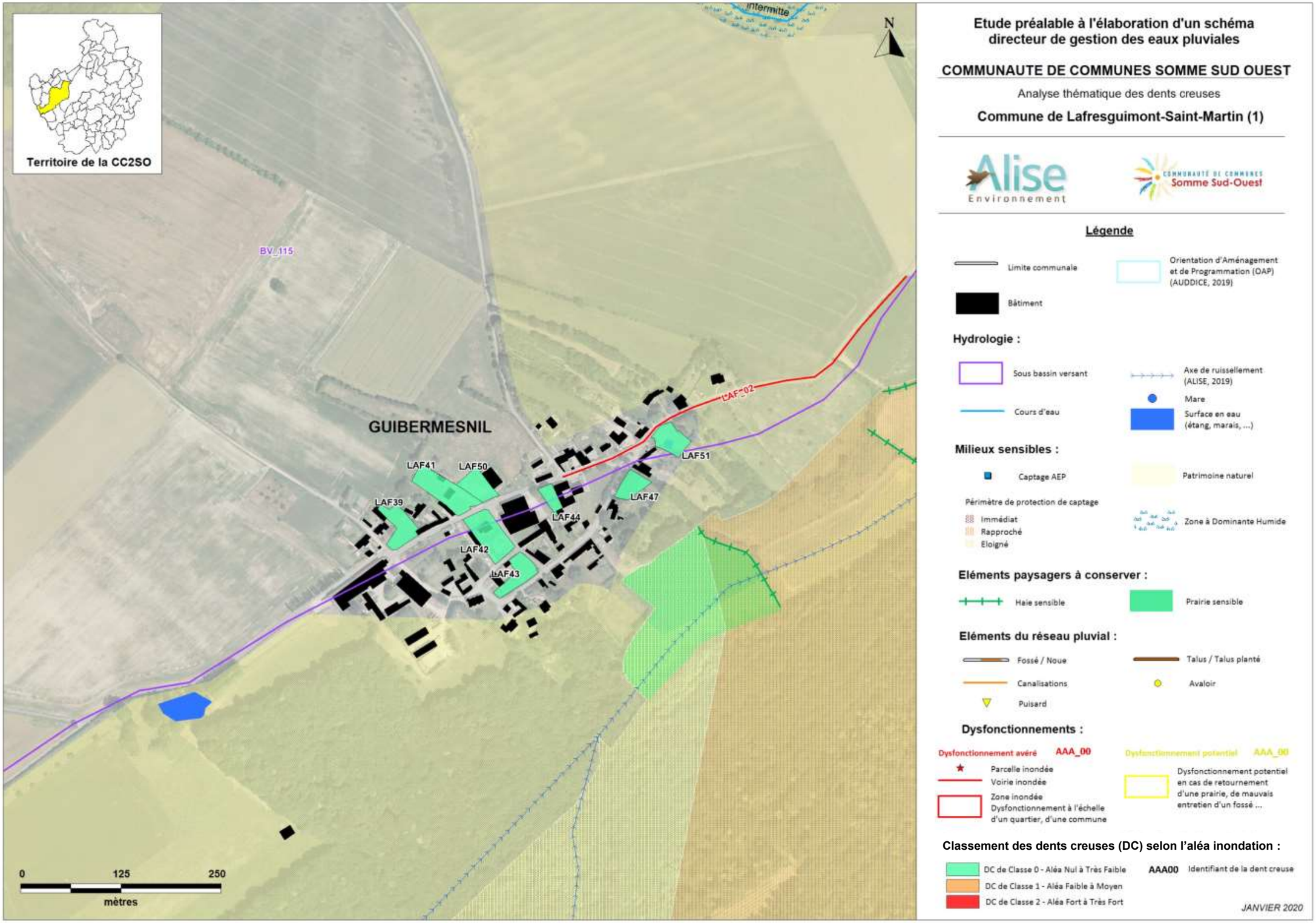

Carte 102 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (1) - Secteur de Guibermesnil

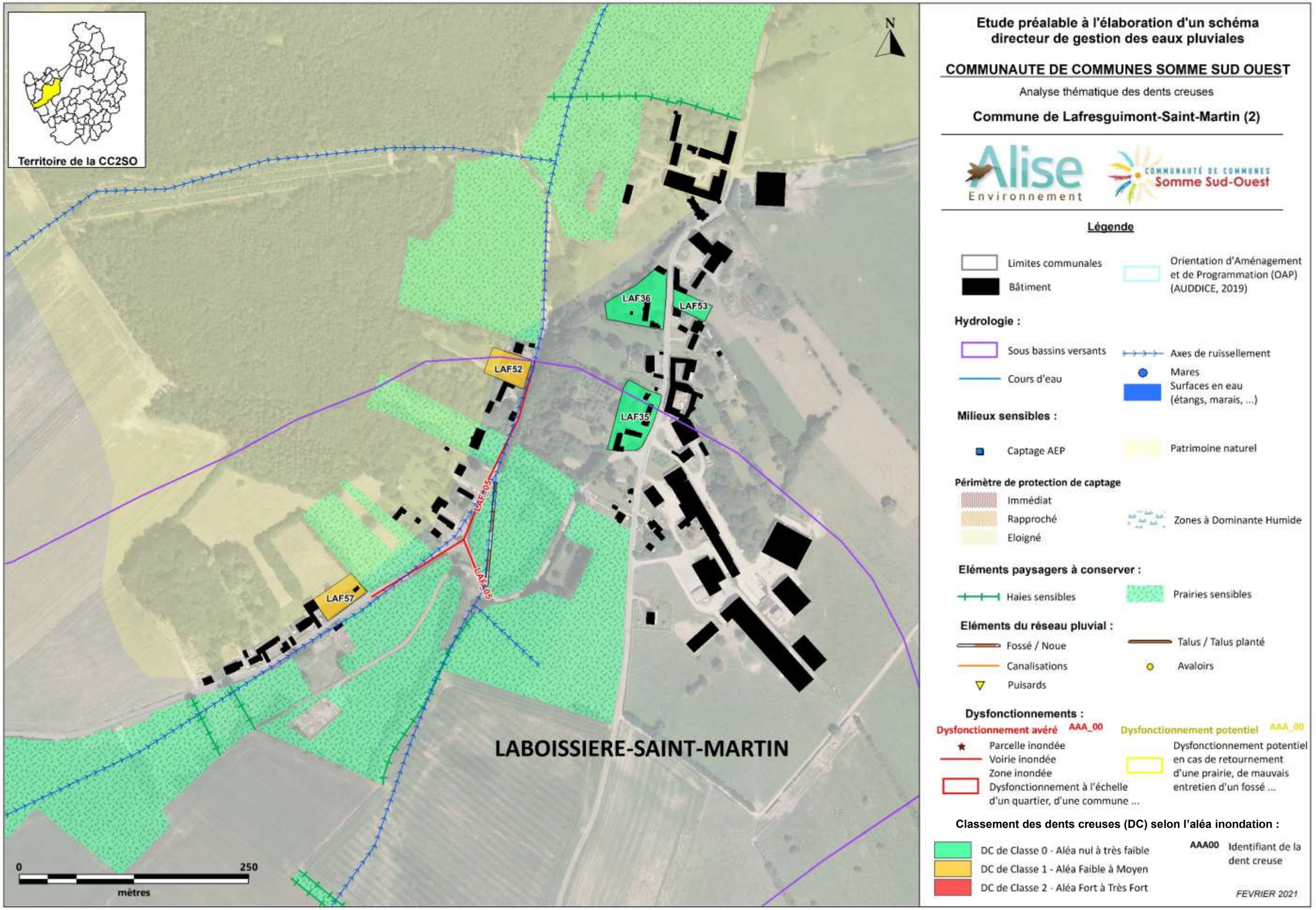

Carte 103 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (2) - Secteur de Laboissière-Saint-Martin

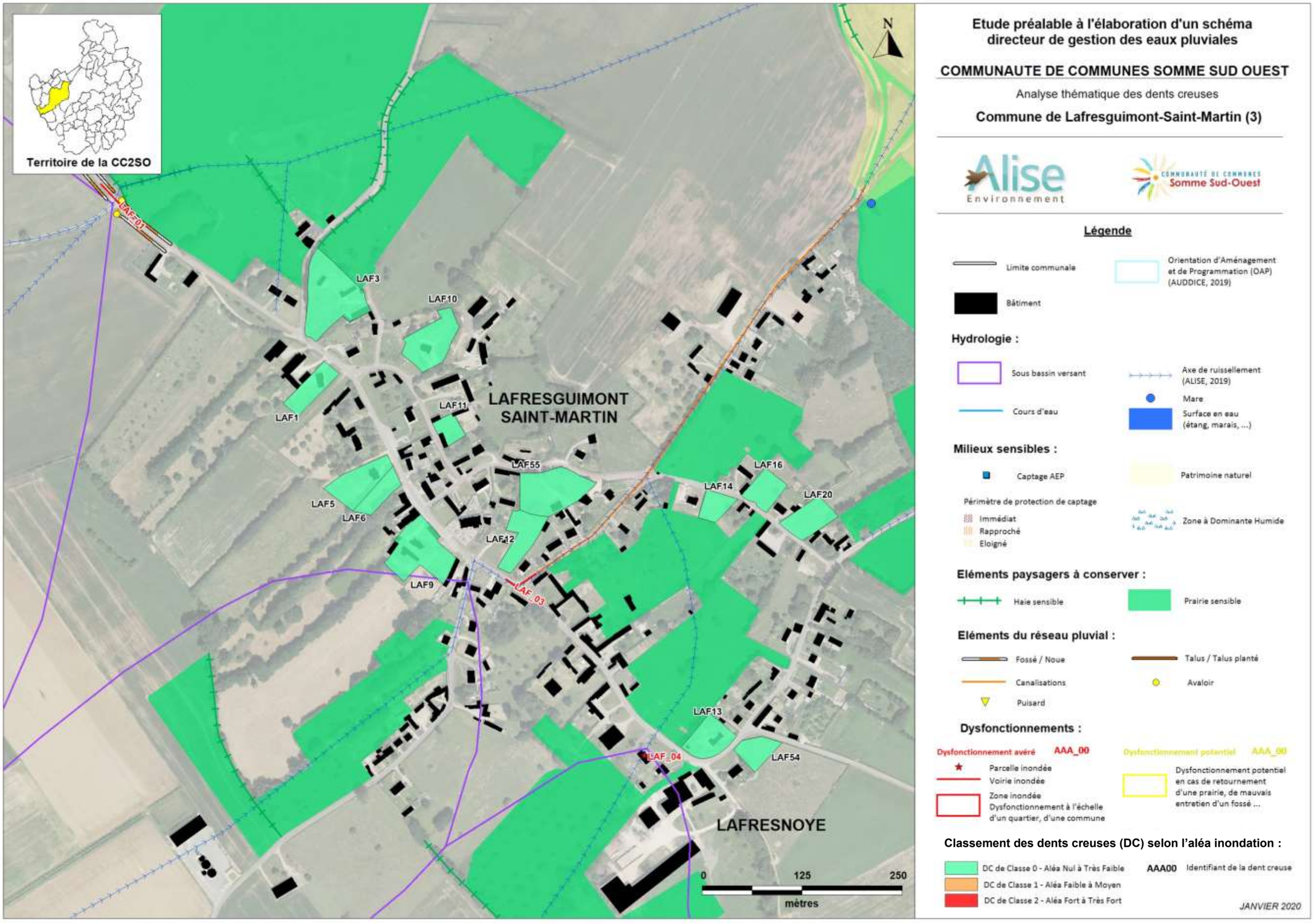

Carte 104 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (3) - Secteur Centre-Bourg

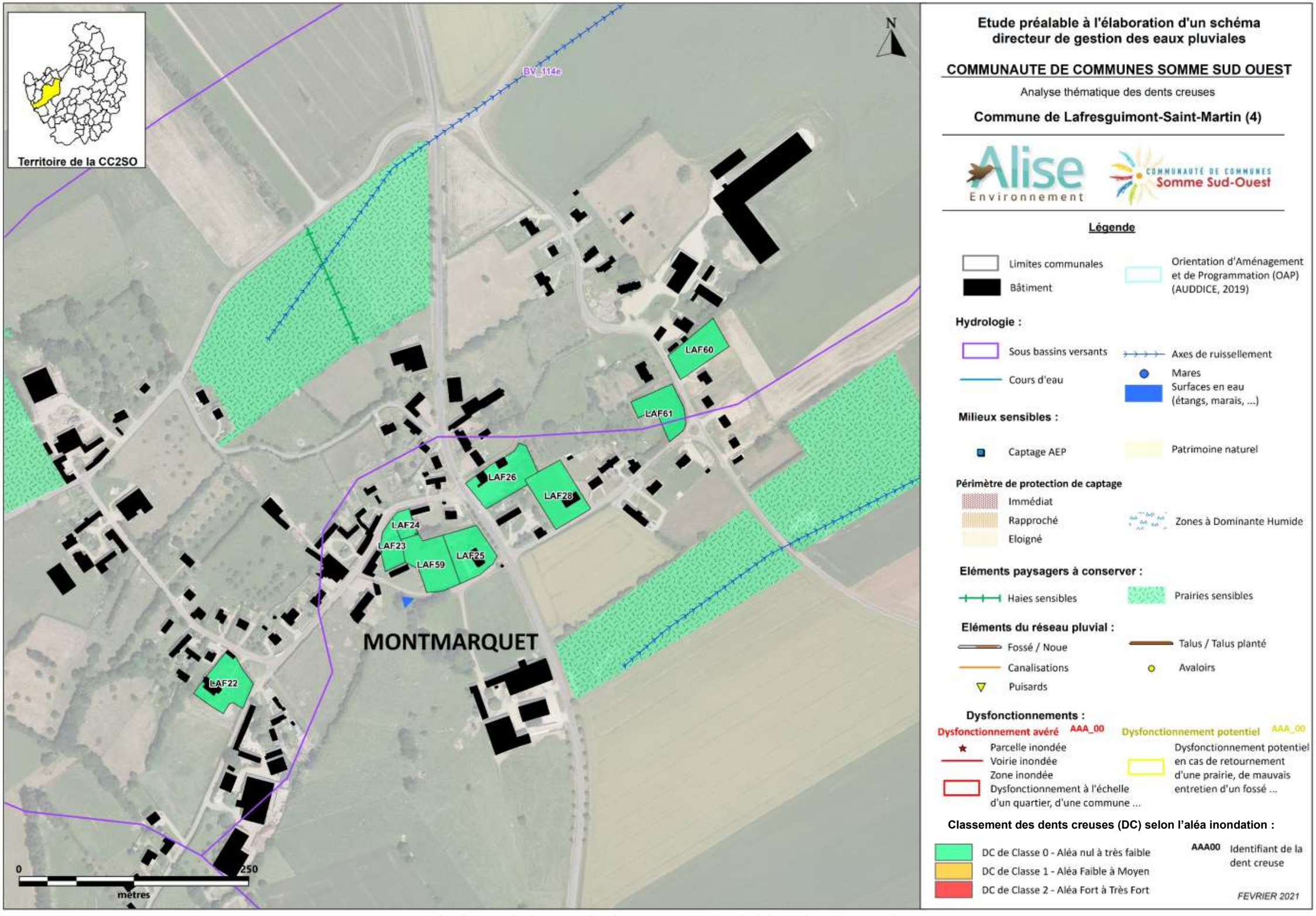

Carte 105 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (4) - Secteur de Montmarquet

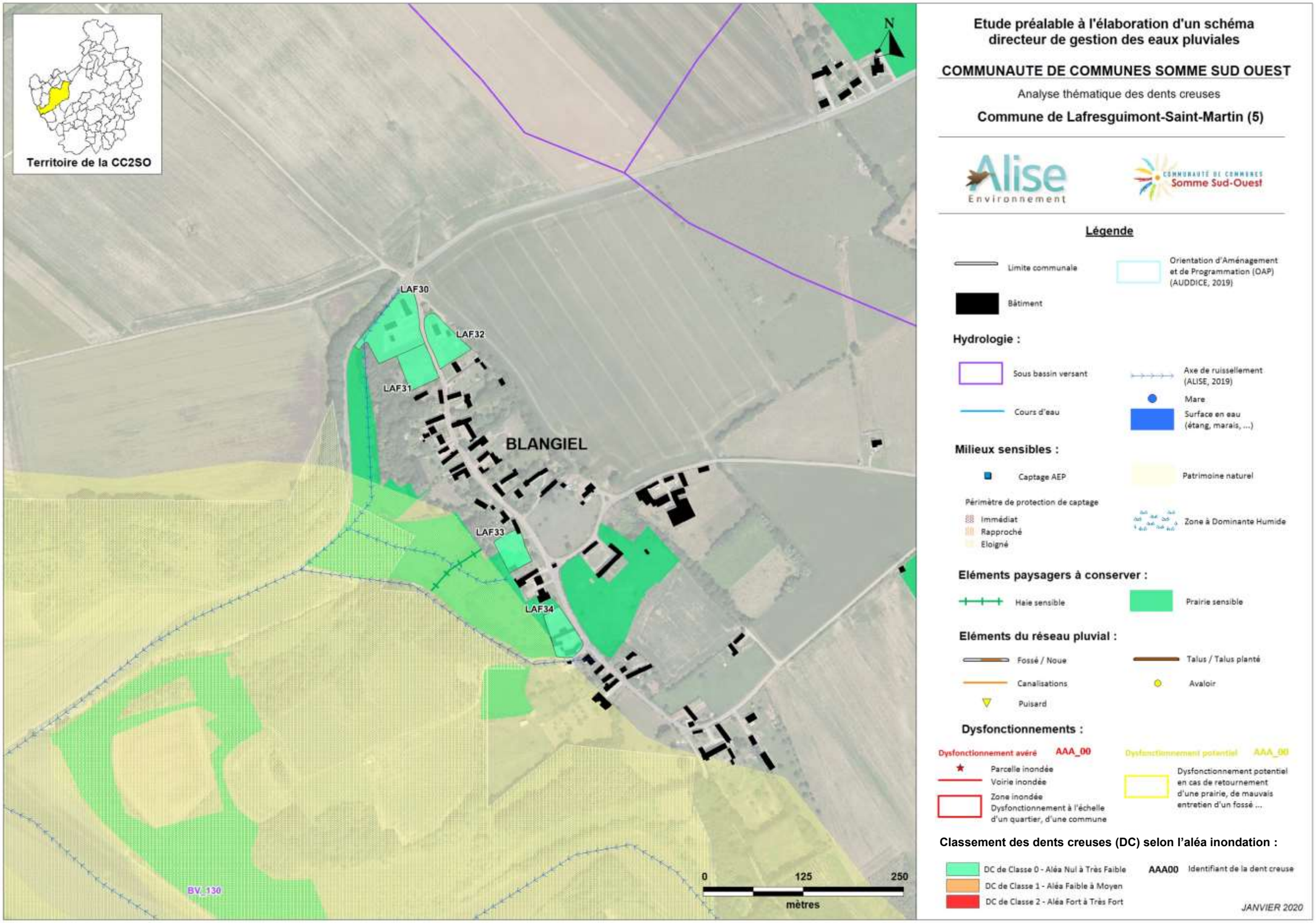

Carte 106 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (5) - Secteur de Blangiel

II.5.32.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lafresguimont-Saint-Martin

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_114a	x	x	Lever la suspicion de cavité souterraine. Réaménager le fossé à l'aval de la voirie (supprimé dans les années 1970). Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce en amont et conserver la haie traversée par l'axe de ruissellement : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont de la RD 1015 au nord du bourg de Lafresguimont***	**2**	LAF_01
		BV_116c	x		Surveiller le fonctionnement des aménagements (haies, bassins) réalisés dans le cadre du remembrement.		LAF_05
		BV_115	x		Vérifier que le dysfonctionnement ne survient plus depuis la réfection des trottoirs.		
		BV_114d					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_114c	x		Maintien de la prairie amont. Aménager un fossé pour canaliser l'axe de ruissellement entre les habitations.		LAF_04
		BV_114	x		Surveiller que le dysfonctionnement ne survient effectivement plus depuis le redimensionnement des buses. Entretenir régulièrement ces buses.		LAF_03
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_130 (Blangiel, Brisepot, Breteuil)					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Résoudre les dysfonctionnements mentionnés ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Commune					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Captages et périmètres de protection de Breteuil, Guibermesnil et Tronchoy)					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.33. Commune de Laleu

II.5.33.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Laleu

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par le passage du ruisseau de Tailly dans le bourg. Le bourg, qui est donc situé dans la vallée du Tailly, est placé à l'exutoire d'axes de ruissellement provenant du sud-ouest et du nord-est. Ces derniers sont à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques dans le bourg (voir tableau ci-après).

Milieux sensibles :

Des zones humides de différentes natures bordent le cours du Tailly : Boisements artificiels, plantations ; Prairies ; Formations forestières à forte naturalité.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Pour la gestion des eaux pluviales, quelques buses, canalisations et fossés ont été mis en place.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 74 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Laleu

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
LAL_01	Lotissement du marais	Inondation	Remontée de nappe	Jardin et sous-sols	Rare		3
LAL_02	Rue de Belloy, Rue de la Place	Ruissellement sur voirie	Ruissellement de voirie et ruissellement agricole	Voirie	A chaque grosse pluie	Saignée à entretenir	2
LAL_03	Chemin du Quesnoy	Ruissellement sur voirie Inondation de la cour d'une maison une fois par ces eaux de ruissellement	Ruissellement de voirie et ruissellement agricole	Voirie, cour	A chaque grosse pluie	Une saignée ou autre aménagement serait à mettre en place vers la culture aval afin d'évacuer les eaux de ruissellement qui suivent préférentiellement la voirie	2
LAL_04	Lieu-dit « Les Falaises »	Ravinement	Ruissellement agricole	Culture	Occasionnel		4
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
LAL_05	Prairie en face du cimetière	Risque si urbanisation					4

II.5.33.2. Etude des dents creuses à Laleu

Sur la commune de Laleu, 5 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 4 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

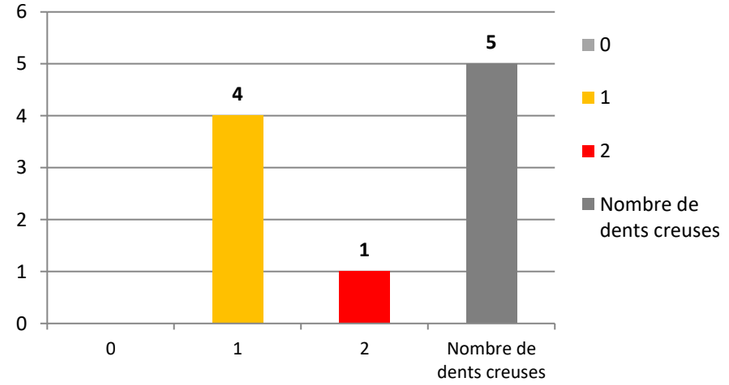

Figure 37 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Laleu

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
LAL1	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LAL2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LAL6	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LAL7	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LAL4	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle en bord de cours d'eau et dans une zone déjà inondée par remontée de nappe.

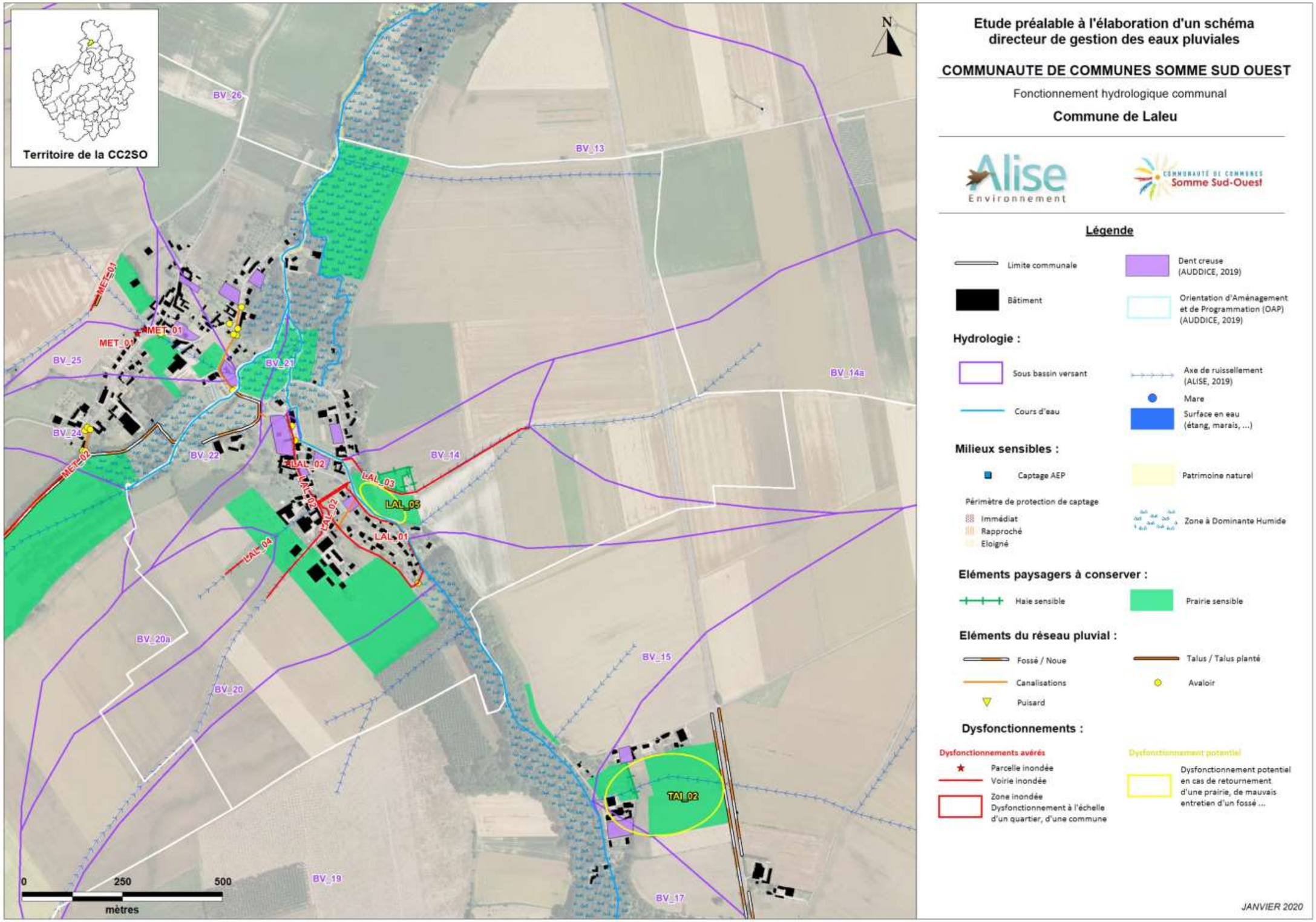

Carte 107 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Laleu

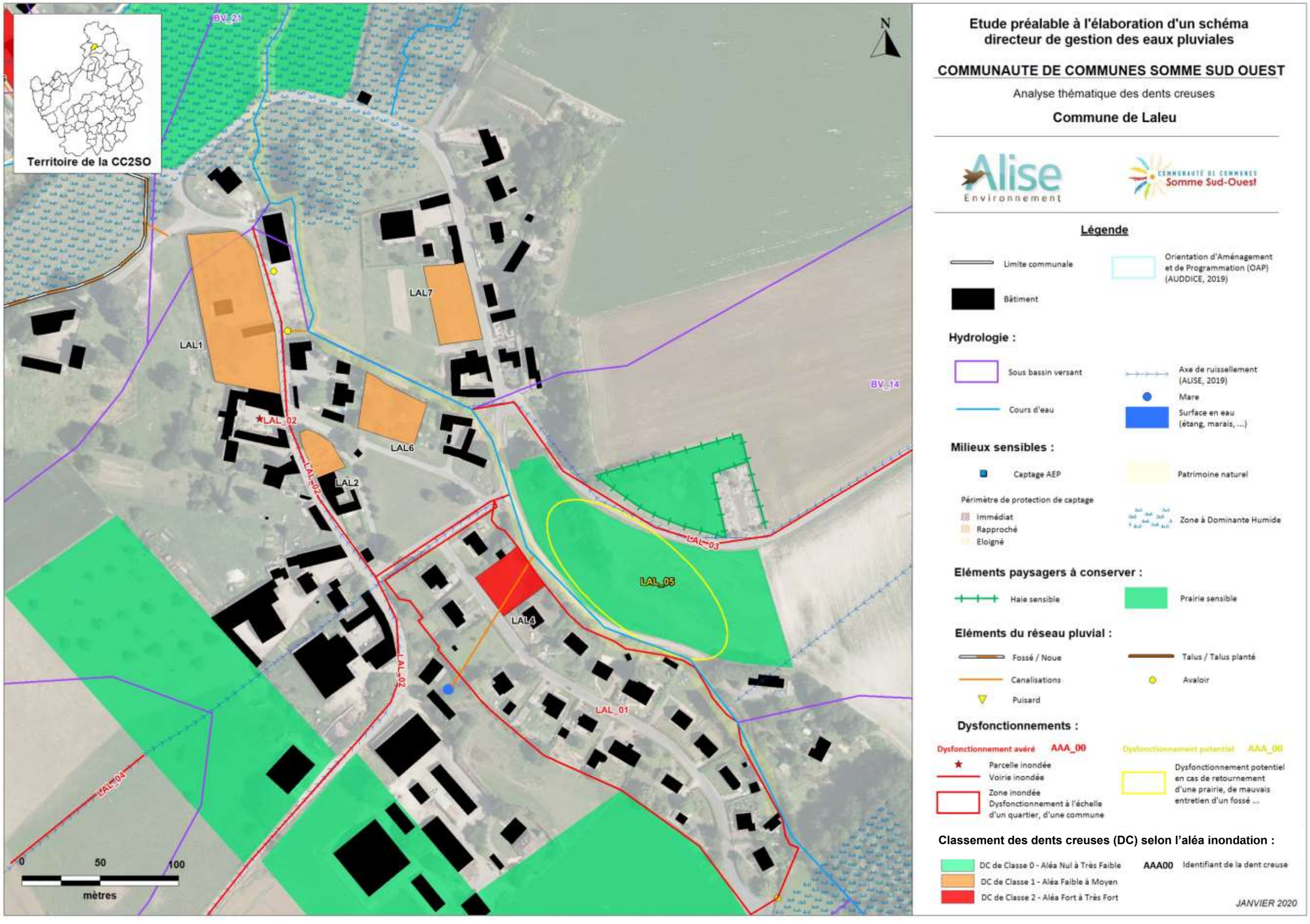

Carte 108 - Analyse thématique des dents creuses de Laleu selon l'aléa inondation

II.5.33.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Laleu

Objectifs de gestion		Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire**	BV_20	x		Lotissement du marais : empêcher les constructions dans ce secteur sujet aux remontées de nappe.		**LAL_01**
			x		Maintenir un entretien des saignées en amont de la rue de Belloy pour sortir les ruissellements de la voirie. Mettre en place un fossé d'infiltration le long de la voirie pour drainer les eaux de la voirie, avec un exutoire vers la prairie à l'amont du village : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur les bassins versants en amont du village* (1)**	**2**	**LAL_02**
		BV_14		x	Extraire les eaux de voirie par des saignées pour diriger les eaux de ruissellement vers la prairie à l'aval bordant le ruisseau de Tailly : **(1)**	**2**	**LAL_03**
			x		Maintenir la prairie.		**LAL_05**
		BV_20a		x	Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour réduire le phénomène de ravinement : **(1)**	**2**	**LAL_04**
		BV_13, BV_22					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les aménagements préconisés ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**LAL_05**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Le Ruisseau de Tailly					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.34. Commune de Lamaronde

II.5.34.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lamaronde

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Lamaronde est marqué par la traversée d'un axe de ruissellement du sud-ouest au nord-est. Cet axe est à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques dans le bourg, notamment dans sa partie sud-est.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées via quelques fossés et buses, ainsi que par la mare principale rue de l'Eglise.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 75 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lamaronde

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
LAM_01	RD 189 (Limite avec Bettembos)	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole	Voirie	Récurrent	Une buse a été mise en place sous la voirie en 2010 afin d'améliorer le problème	2
LAM_02	Ferme au sud-est du bourg	Ruissellement dans les cours	Ruissellement naturel	Cours, bâtiment agricole	A chaque grosse pluie	Un agriculteur à mis en place une buse sous son bâtiment qui débouche sur une noue. (Problème d'entretien de cette buse)	3
LAM_03	Rue de l'Eglise	Inondation	Débordement de la mare	Jardin	Rare	Un avaloir a été créé afin d'éviter l'inondation de l'habitation située en aval lorsque la mare déborde.	4
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
LAM_04	Le Quesnot	Risque potentiel si retournement de la prairie					
LAM_05	Rue de Poix	Risque potentiel si retournement de la prairie					

II.5.34.2. Etude des dents creuses à Lamaronde

Sur la commune de Lamaronde, 6 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 6 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible, voire très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

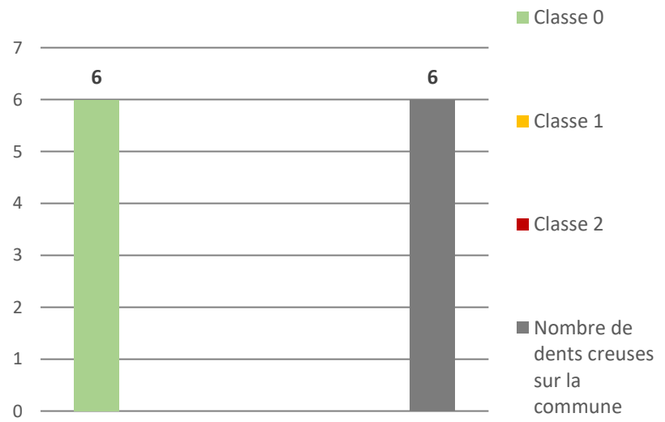

Figure 38 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation -Commune de Lamaronde

Tableau 76 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lamaronde

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
LAM1	**0**	
LAM2	**0**	
LAM3	**0**	
LAM4	**0**	
LAM5	**0**	
LAM6	**0**	

Carte 109 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lamaronde

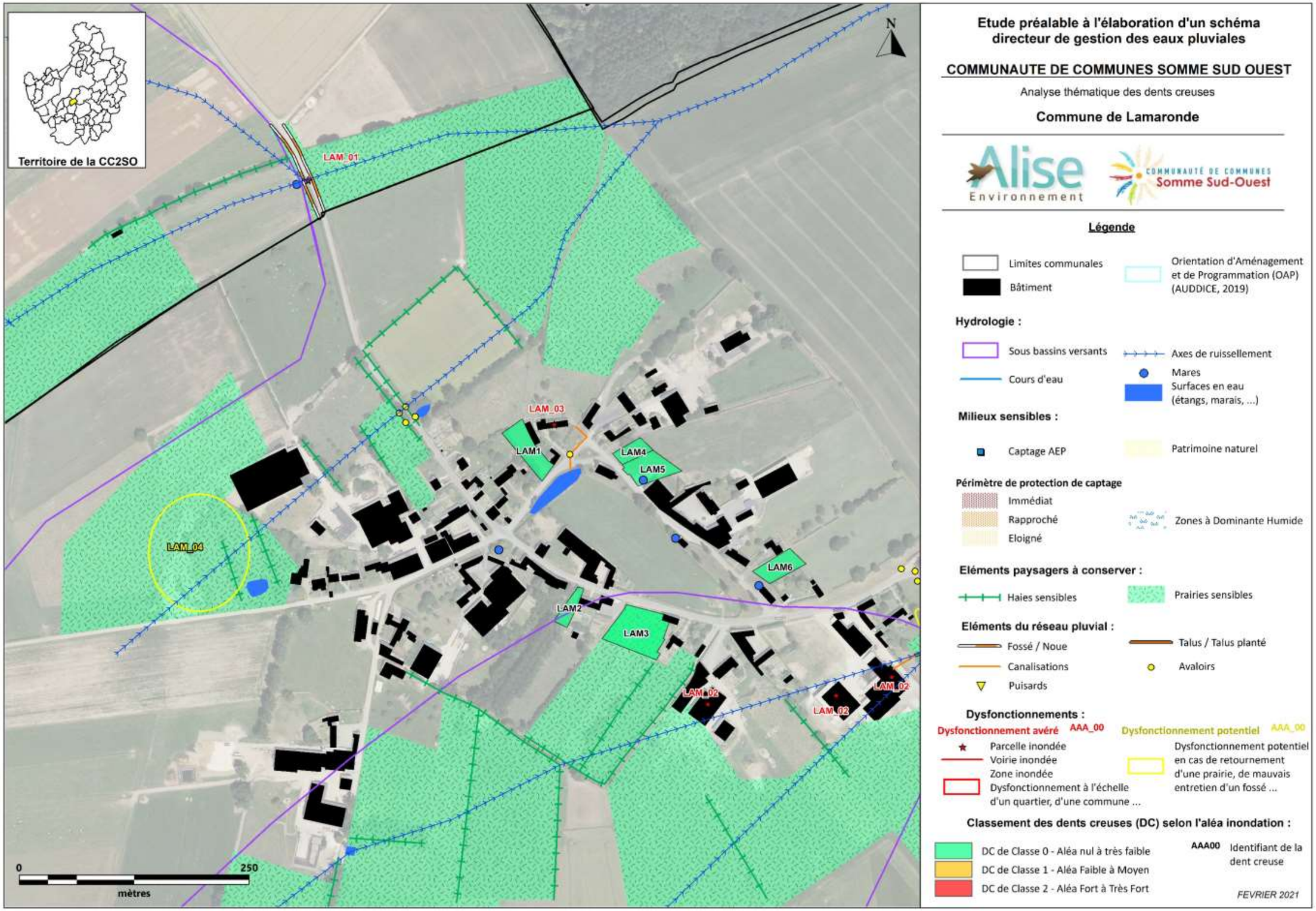

Carte 110 - Analyse thématique des dents creuses de Lamaronde selon l'aléa inondation

II.5.34.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lamaronde

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_113e	x		Vérifier le fonctionnement hydraulique de la buse mise en place en 2010. Si nécessaire, la redimensionner.		**LAM_01**
		BV_113g	x	x	Maintenir les prairies et les haies en amont du dysfonctionnement. Encourager l'entretien de la buse sous le bâtiment agricole. Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce en amont pour limiter les ruissellements : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont du dysfonctionnement LAM_02***	3	**LAM_02**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_113d	x		Vérifier le fonctionnement de l'avaloir mis en place en amont de l'habitation par temps de pluie. Doubler la canalisation si réseau insuffisant.		**LAM_03**
			x		Maintenir les prairies.		**LAM_04** **LAM_05**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnements du réseau			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**LAM_04** **LAM_05**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.35. Commune du Quesne

II.5.35.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique du Quesne

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est tout d'abord marqué par le passage du Liger, affluent de la Bresle, qui s'écoule du sud-est au nord-ouest. Le bourg du Quesne s'étend principalement sur la rive gauche du Liger, qui a une pente plus douce que la rive droite. Sur cette rive gauche, on retrouve des axes de ruissellement provenant de Beaucamps-le-Vieux (direction sud-ouest/nord-est) et qui sont à l'origine de dysfonctionnements sur la commune (voir tableau ci-après).

Milieux sensibles :

L'ensemble du territoire de la commune est classé en ZNIEFF. On retrouve :

- La ZNIEFF de Type I « ***Bocage de Beaucamps-le-Vieux*** » au sud-ouest du territoire ;
- La ZNIEFF de Type I « ***Vallée du Liger » au nord du territoire*** » ;
- La ZNIEFF de Type II « ***Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse »*** sur l'ensemble du territoire de la commune.

Des zones humides sont présentes sur le territoire, notamment le long du cours du Liger, mais aussi le long de l'axe de ruissellement longeant les limites communales ouest et rejoignant le bourg au niveau de la rue de la Libération 1944. Ces zones humides sont essentiellement des prairies et des terres arables.

Réseau :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif en séparatif, dont l'exutoire est la station d'épuration du Quesne située Chemin du Roy. Les eaux pluviales ruissellent naturellement vers le Liger.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 77 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune du Quesne

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
LEQ_01	RD 211C	coulées de boues, ruissellement sur voirie	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie cours d'une habitation et cimetière	Lors des fortes pluies (voirie) La cours de la maison n'a été inondée que très rarement, et le cimetière une fois en 1992	Mise en place de saignées le long de la RD211C en venant de Beaucamps-le-Jeune pour tamponner les arrivées de boue au niveau de la mairie. C'est la commune du Quesne qui entretient ces saignées. Depuis il n'y a plus de gros problèmes. De plus des avaloirs ont été mis en place au niveau de la mairie. Un fossé a été mis en place en amont du cimetière mais celui-ci a été inondé en 2015 malgré l'aménagement.	2
LEQ_02	Rue du Pierre	Apport de sédiments grossiers sur la voirie, et ravines sur le chemin provenant d'Arguel	Ruissellement sur le chemin pentu depuis Arguel	Voirie	A chaque forte pluie (problème récurrent)		2
LEQ_03	Rue de la Libération	Stagnation sur la voirie et coulée de boue	Ruissellement depuis le chemin servant de limite avec Saint-Aubin-Rivière	Voirie	A chaque pluie	Le talus en amont doit être remis en état par la communauté de communes depuis 2013	2
LEQ_04	Le chemin Acart	Ruissellement et coulées de boue	Ruissellement sur le chemin	Voirie, jardins	A chaque pluie (sauf pour les habitations ou l'évènement s'est produit une fois en 1999)	Avaloirs parfois bouchés par la paille, occasionnant des défauts de sécurité pour les usagers. Les maisons situées dans la rue du 11 novembre 1918 ont rehaussé leur entrée depuis l'évènement de 1999, depuis il n'y a pas eu de ruissellement sur leur parcelle. En amont la parcelle communale est louée à des agriculteurs. La parcelle en question a déjà été inondée de façon importante à cause de mauvaises pratiques culturales. Aujourd'hui les agriculteurs veillent à cultiver perpendiculairement à la pente. Un talus avait été mis en place cependant celui-ci a été en partie détruit par l'ancien agriculteur. Le talus doit être remis en état par la CC2SO depuis 2013 (le talus ne fait plus qu'environ 20 cm de hauteur au lieu des 50 cm initialement prévus).	2
LEQ_05	Habitations situées entre Le Liger et la rue du 11 novembre 1918	Débordement du cours d'eau		Jardins, habitations	1993 et 1999		2

LEQ_06	Rue de la Libération		Ruissellement agricole amont		Lors de gros orage. Dégâts causés sur la parcelle les 28/05/2008, 27/12/2015. L'habitation a déjà été inondée par les anciens propriétaires	Les anciens propriétaires ont mis en place un petit bois qui protège l'habitation (mais pas la parcelle). Une bande enherbée a été ajoutée en amont du bois.	1
LEQ_07	Chemin du Roy	Apport de sédiments sur la voirie, coulées de boue.	Ruissellement sur voirie provenant d'Arguel	Voirie	A chaque forte pluie		2
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
LEQ_08	Rue de la Libération	Risque si urbanisation					
LEQ_09	Prairie en face de la rue du 8 mai 1945	Risque potentiel si retournement de la prairie					

II.5.35.2. Etude des dents creuses au Quesne

Sur la commune du Quesne, 9 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 5 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.
- 3 dents creuses classées « 2 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

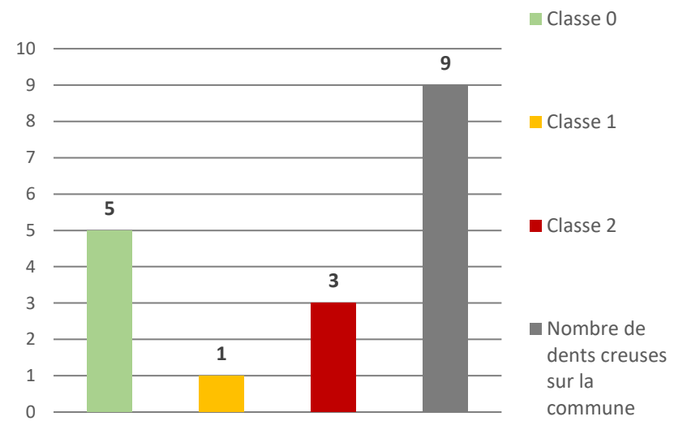

Figure 39 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune du Quesne

Tableau 78 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune du Quesne

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
LEQ1	**0**	
LEQ14	**0**	
LEQ16	**0**	
LEQ17	**0**	
LEQ18	**0**	
LEQ7	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Accès par la rue du 11 novembre 1918. Maintien d'une bordure entre voirie et parcelle.
LEQ10	**2**	Densification déconseillée. Parcelle en bord de cours d'eau, partiellement en Zone à Dominante Humide, et à l'aval d'une zone ayant déjà été inondée par débordement de cours d'eau.
LEQ15	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle en bord de cours d'eau, à l'aval d'une zone ayant déjà été inondée par débordement de cours d'eau.
LEQ2	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle traversée par un axe de ruissellement et située en Zone à Dominante Humide.

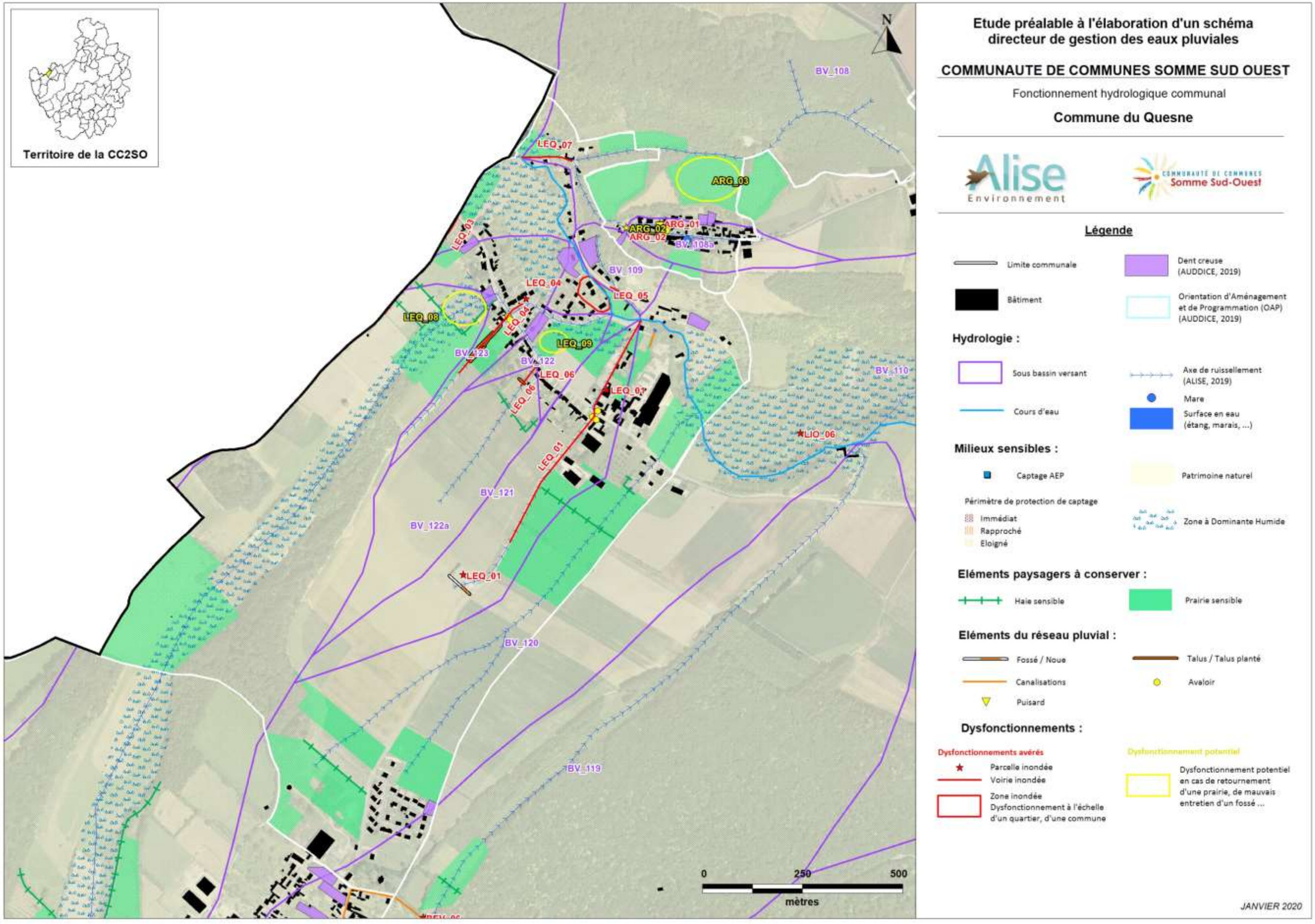

Carte 111 - Plan du fonctionnement hydrologique communal du Quesne

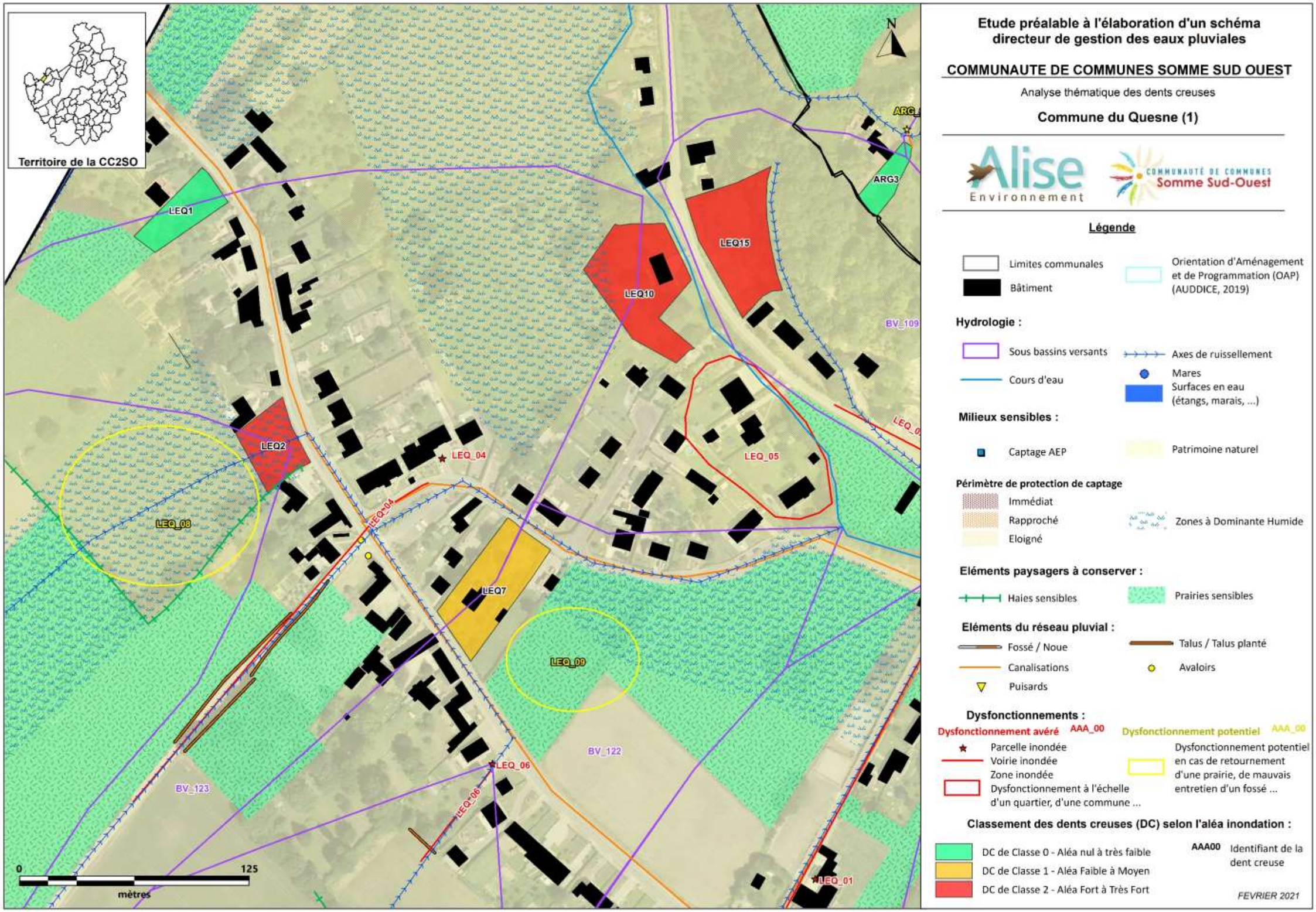

Carte 112 - Analyse thématique des dents creuses du Quesne selon l'aléa inondation (1)

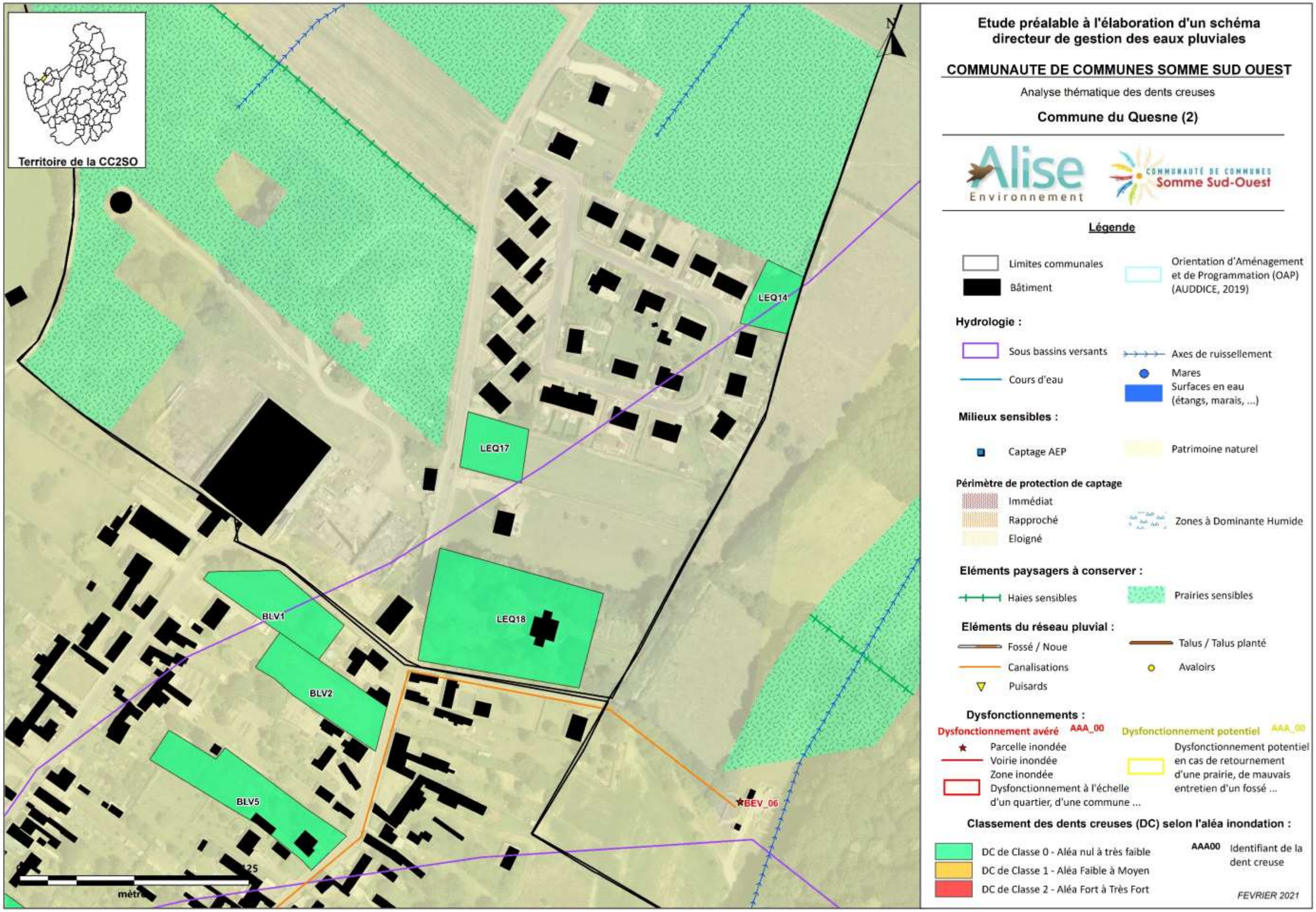

Carte 113 - Analyse thématique des dents creuses du Quesne selon l'aléa inondation (2)

II.5.35.3. Orientations de gestion des eaux pluviales au Quesne

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_121	x	x	Protéger le cimetière par un talus en limite sud ; entretenir les saignées le long de la RD 211C		**LEQ_01**
		BV_122a	x		Restaurer le talus en amont de l'habitation, conserver la haie en amont : **(1)**	**2**	**LEQ_06**
		BV_109	x		Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce le long du chemin pour limiter les apports de cailloux sur la voirie : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole et pour la mise en place d'ouvrages sur les bassins versants amont en provenance de Beaucamps-le-Vieux et d'Arguel* (1)**	**2**	**LEQ_02**
		BV_108					**LEQ_07**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_123	x		Entretenir les avaloirs de sorte qu'ils soient fonctionnels lors des événements pluvieux extrêmes. Dans la rue du 11 Novembre 2018, maintenir les bordures élevées et rehausser celles qui ne le sont pas.		**LEQ_04**
				x	Favoriser le drainage des eaux de voirie par des saignées ; étudier la possibilité d'un busage sous la RD 211 pour faciliter les écoulements du Chemin du Roy : **(1)**	**2**	**LEQ_03**
		Lit majeur du Liger			Empêcher les nouvelles constructions dans la zone inondée durant les événements de 1993 et 1999.		**LEQ_05**
		BV_123a	x		Ne pas urbaniser dans la vallée.		**LEQ_08**
		BV_122	x		Maintien de la prairie.		**LEQ_09**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations citées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Le Liger					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.36. Commune de Lignières-Châtelain

II.5.36.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lignières-Châtelain

Hydrologie :

La commune est traversée du sud-ouest au nord-est par deux axes de ruissellement principaux. L'un s'écoule au nord du bourg, essentiellement dans des parcelles agricoles, l'autre s'écoule au sud du bourg principalement dans des prairies. Ce dernier traverse le bourg peu après l'intersection de la RD36 et de la RD1029.

Milieux sensibles :

Au sud-est du territoire, on retrouve le captage d'adduction en eau potable, situé à la limite communale entre Lignières-Châtelain et Meigneux. Les périmètres de protection du captage s'étendent jusqu'à l'entrée du bourg.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau d'eau pluvial qui achemine les eaux de pluie jusqu'à la mare située peu après l'intersection de la RD36 et de la RD1029.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 79 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lignières-Châtelain

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
LIG_01	Rue de Marlers	Inondation de la chaussée	Débordement du fossé en arrière des maisons (débordement au niveau de LIG_02)	Chaussée et voirie	Précipitations importantes	Moins de soucis depuis qu'il n'y a plus les caves d'endives Deux avaloirs qui évacuent les eaux de la voirie vers les prairies (de chaque côté)	2
LIG_02	58 route de Normandie	Inondation de la voirie	Montée en charge du réseau route de Marlers	voirie	Précipitations importantes	Avaloirs qui refoulent, question de l'entretien des canalisations ?	2
LIG_03	Mare du centre-bourg	Arrivées d'eaux usées	Assainissement non collectif	Mare		Emissions d'odeurs importantes	2
LIG_04	Habitation, route de Normandie (place publique)	Inondation du sous-sol	Voirie	Sous-sol habitation	Forte précipitation		2

II.5.36.2. Etude des dents creuses à Lignières-Châtelain

Sur la commune de Lignières-Châtelain, 13 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 12 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

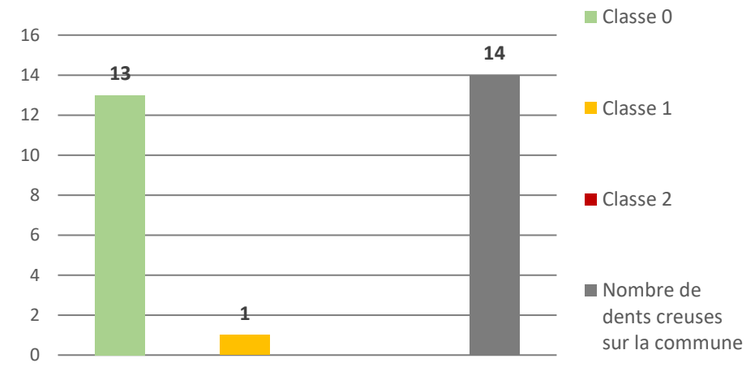

Figure 40 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lignières-Châtelain

Tableau 80 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lignières-Châtelain

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
LIG11	**0**	
LIG13	**0**	
LIG14	**0**	
LIG18	**0**	
LIG2	**0**	
LIG20	**0**	
LIG21	**0**	
LIG22	**0**	
LIG4	**0**	
LIG5	**0**	
LIG8	**0**	
LIG9	**0**	
LIG15	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Pas de construction en fond de parcelle car zone d'expansion des ruissellements.

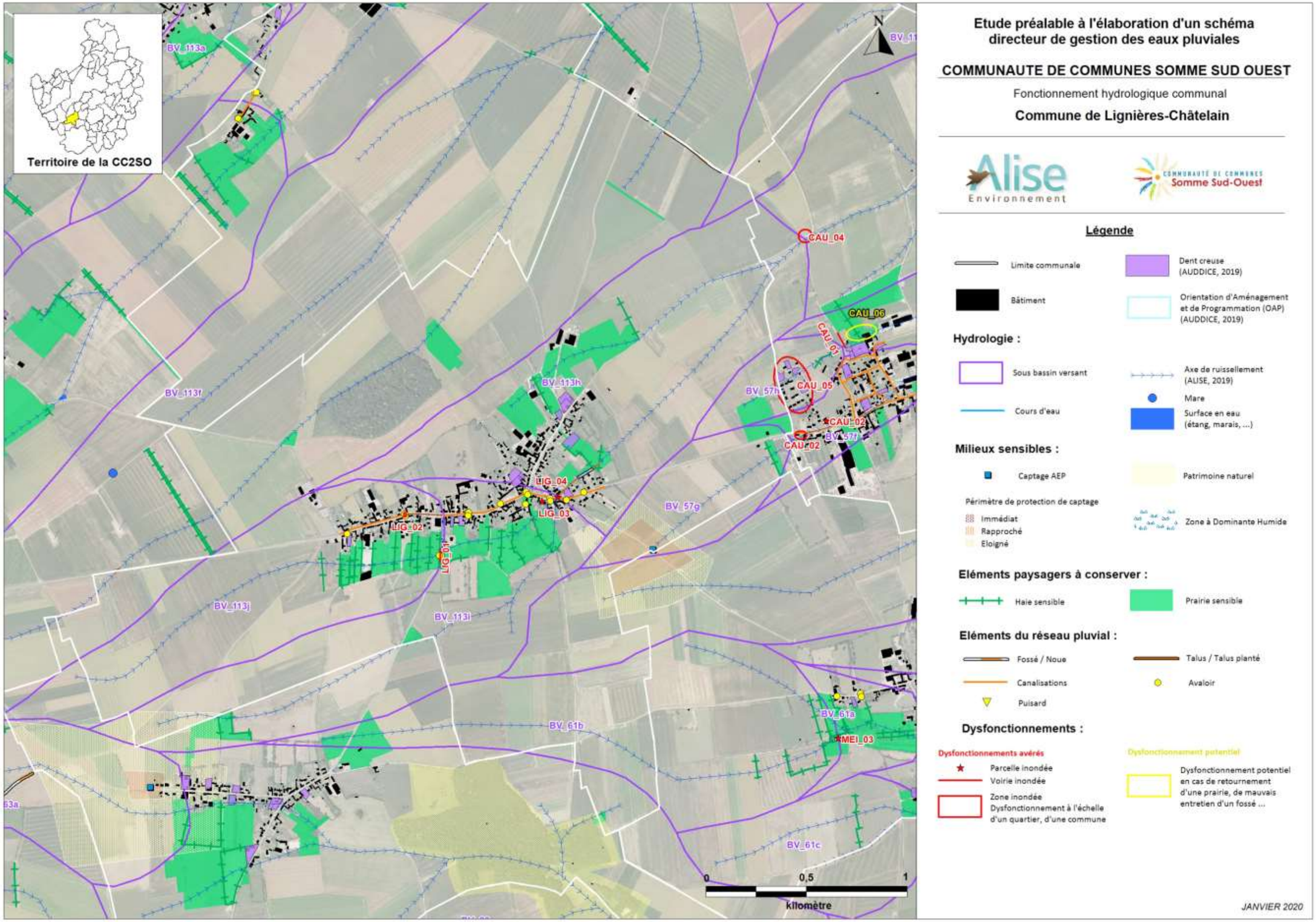

Carte 114 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lignières-Châtelain

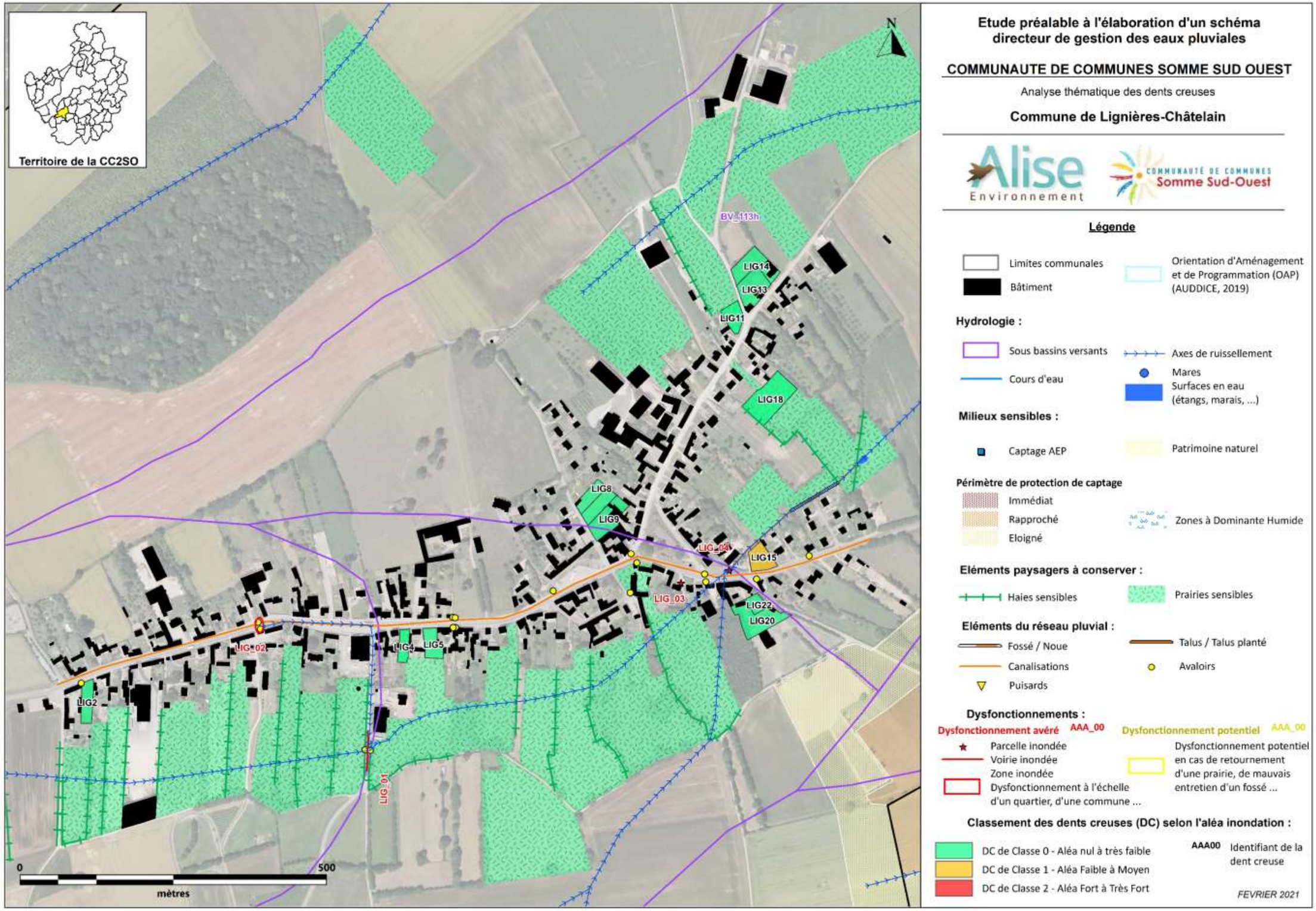

Carte 115 - Analyse thématique des dents creuses de Lignières-Châtelain selon l'aléa inondation

II.5.36.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lignières-Châtelain

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_113j		x	Doubler la canalisation pour faciliter l'écoulement de l'axe de ruissellement.		**LIG_01**
			x		Mettre en place un entretien régulier des canalisations. Etudier par opportunité le redimensionnement des canalisations : **(1)**	**2**	**LIG_02**
		BV_113i	x	x	Rehausser les bordures entre la voirie et les entrées de propriétés. Augmenter le nombre d'avaloirs dans les secteurs inondés : **(1)**	**2**	**LIG_03**
			x		Lutter contre les rejets d'eaux usées dans le réseau pluvial de la commune.		**LIG_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_113h					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune, surtout Route de Normandie	x		Etudier par opportunité la déconnexion d'une partie des eaux pluviale sur la Route de Normandie : **Etude de déconnexion des eaux pluviales * (1)**	**2**	
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage et périmètres de protection					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**LIG_01** **LIG_03**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.37. Commune de Liomer

II.5.37.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Liomer

Hydrologie :

L'hydrologie de la commune de Liomer est marquée par le passage du Liger, affluent de la rive droite de la Bresle, qui s'écoule du sud-est au nord-ouest. Le bourg de Liomer s'est développé dans la vallée du Liger et certains dysfonctionnements hydrauliques du centre-bourg sont dus à cette position particulière.

Milieux sensibles :

Plus des trois quarts de la commune sont classés comme ZNIEFF. Au sud du territoire exclusivement, on retrouve la ZNIEFF de Type I « ***Bois de Liomer*** ». On retrouve ensuite plus au nord l'autre ZNIEFF de Type I « ***Vallée du Liger*** ». Enfin, les trois quarts du territoire sont classés dans la ZNIEFF de Type II « ***Vallées du Liger, de la Bresle et de la Vimeuse*** ».

Réseau :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif séparatif, dont l'exutoire est la station d'épuration du Quesne située à environ 2 km au nord-ouest. Les eaux pluviales sont gérées via des canalisations acheminant l'eau vers le Liger, et également par des puisards.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 81 - Dysfonctionnement avérés et potentiels recensés sur la commune de Liomer

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
LIO_01	Rue du Bas		Puisards bouchés aux points bas	Voiries, jardins	1999 - 2000		3
LIO_02	Rue Bouteleux	Inondation de la chaussée	Débordement des puisards à proximité du Liger	Chaussée, caves	Fortes précipitations	Débordement sur la chaussée des avaloirs	2
LIO_03	Place de la mairie	Inondation de la place	Débordement du Liger et coulées de boues	Caves, poste, ancienne école, voirie	1999 & avril 2000	Un ancien bras du Liger a été supprimé en 1880. Photos disponibles. 1,5 m d'eau pendant 4 heures sur la place.	2
LIO_04	Place de la libération	Inondation de la voirie	Débordement du puisard	Voirie			
LIO_05	Rue Bouteleux	Débordement du Liger sur la voirie	Encombrement des buses sous voirie	Voirie			
LIO_06	Le Moulin de Liomer	Inondation d'une parcelle	Un bras de la rivière a été coupé	Culture		1/3 de la surface de la parcelle a été touché. (Source : Maire de Brocourt)	4

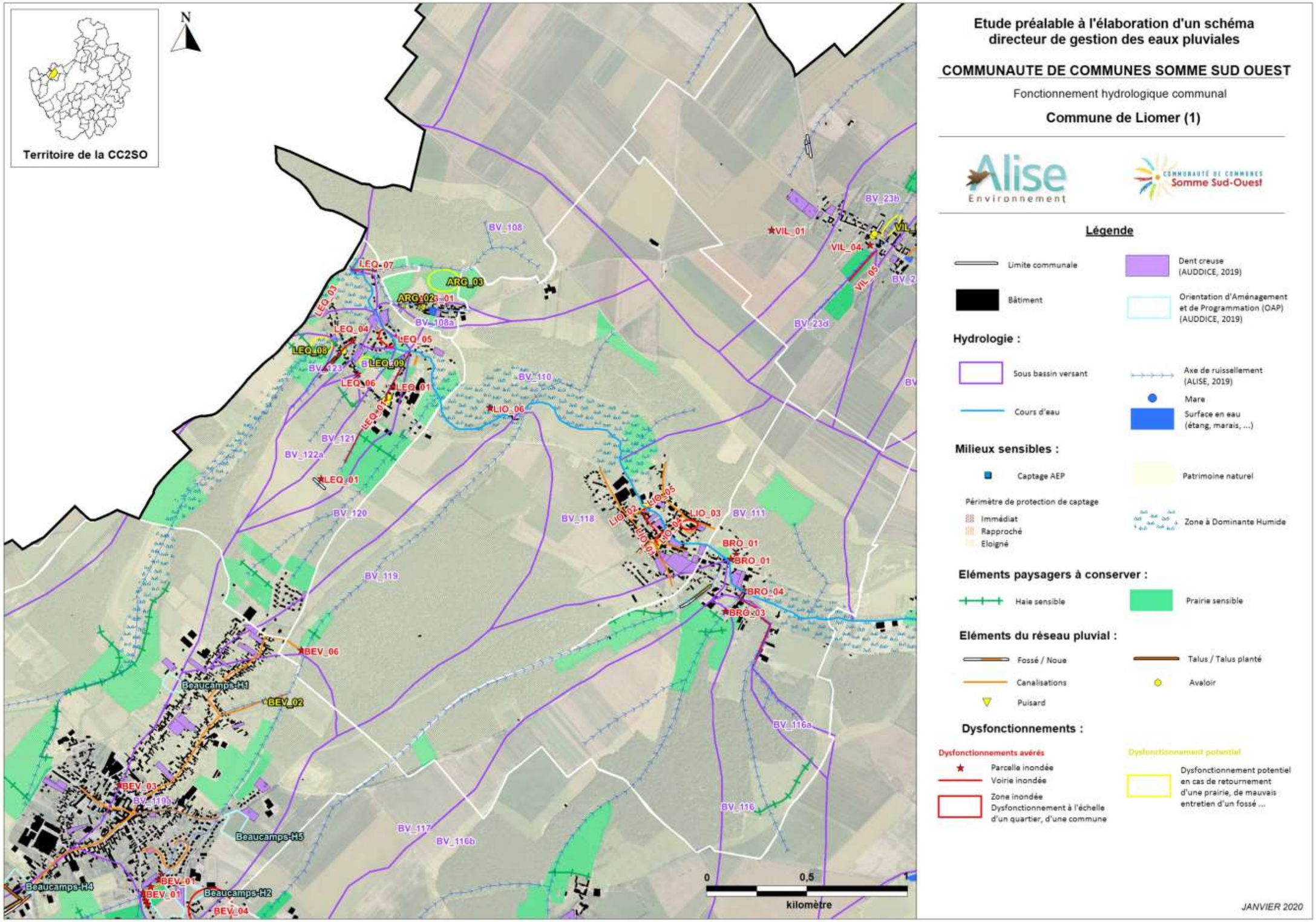

Carte 116 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Liomer

II.5.37.2. Etude des dents creuses à Liomer

Sur la commune de Liomer, 14 dents creuses ont été transmises pour étude par le bureau d'étude d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 6 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.
- 7 dents creuses classées « 2 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

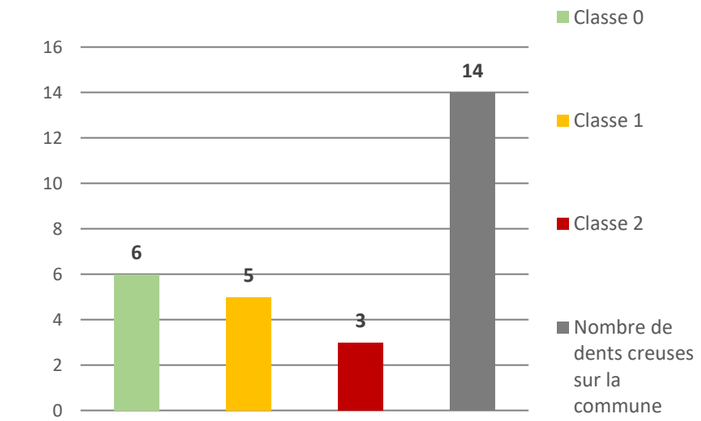

Figure 41 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Liomer

Tableau 82 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Liomer

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
LIO11	**0**	
LIO13	**0**	
LIO14	**0**	
LIO15	**0**	
LIO20	**0**	
LIO21	**0**	
LIO10	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LIO16	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LIO17	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LIO18	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LIO19	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
LIO6	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle située dans la zone inondée par débordement de cours d'eau en 1999.
LIO7	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle située dans la zone inondée par débordement de cours d'eau en 1999.
LIO9	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle située dans la zone inondée par débordement de cours d'eau en 1999.

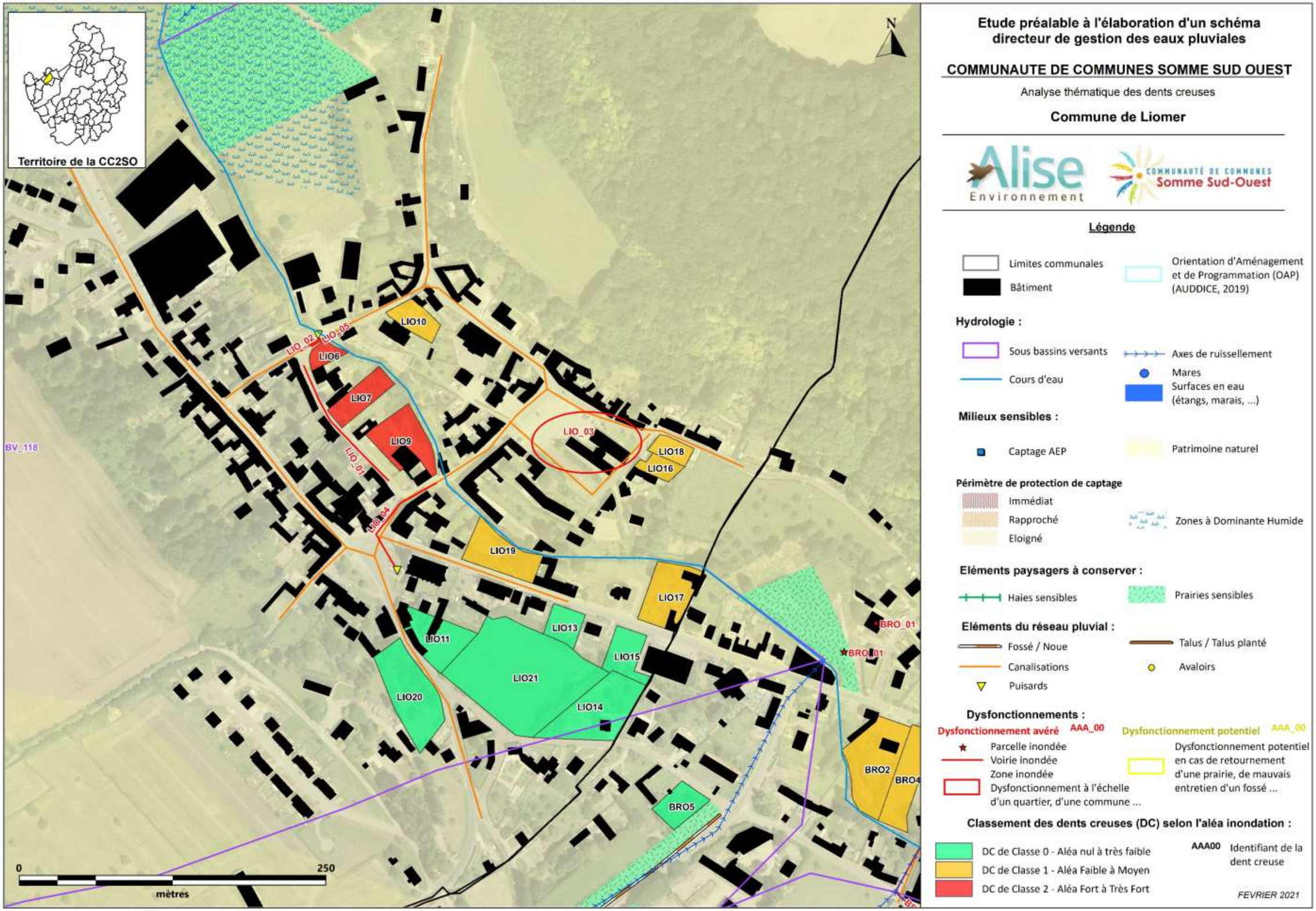

Carte 117 - Analyse thématique des dents creuses de Liomer selon l'aléa inondation

II.5.37.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Liomer

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_118	x		Entretenir les puisards rue du Bas.		**LIO_01**
			x		Etudier par opportunité la déconnexion des eaux pluviales : **Etude pour la déconnexion des eaux pluviales***	**2**	**LIO_02**
			x		Inondation par le Liger : ne pas urbaniser ou densifier dans les secteurs ayant subi des inondations.		**LIO_04**
					Inondation par le Liger : ne pas urbaniser ou densifier dans les secteurs ayant subi des inondations.		**LIO_05**
		BV_110			Ne pas urbaniser la parcelle inondée.		**LIO_06**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_111			Inondation par le Liger		**LIO_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Le Liger					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.38. Commune de Marlers

II.5.38.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Marlers

Hydrologie :

La commune de Marlers est située sur un plateau à l'amont de la rivière Poix. Son fonctionnement hydrologique est marqué par un axe de ruissellement principal provenant de la commune de Fourcigny, et qui traverse la commune du nord-ouest au sud-est. Cet axe rejoint le larris de l'Avesnes à la limite communale avec Hescamps. A Hescamps, cet axe de ruissellement représente la source de la rivière de Poix au niveau du hameau de Souplicourt.

Milieux sensibles :

A l'est du territoire, l'axe de ruissellement mentionné ci-dessus s'écoule au sein des ZNIEFF « ***Haute Vallée et cours de la rivière Poix*** » (Type I) et « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** » (Type II).
En sortie ouest du bourg, on retrouve le captage de Marlers, dont les périmètres de protection s'étendent en partie vers le bourg.

Réseau :

La commune ne dispose ni de réseau d'assainissement collectif, ni de réseau pluvial.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Aucun dysfonctionnement hydraulique n'a été recensé sur la commune de Marlers.

II.5.38.2. Etude des dents creuses à Marlers

Sur la commune de Marlers, 8 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 6 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

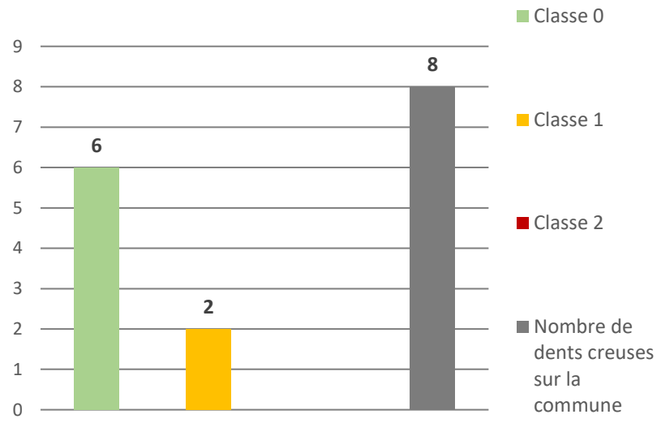

Figure 42 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Marlers

Tableau 83 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Marlers

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MAR10	**0**	
MAR11	**0**	
MAR2	**0**	
MAR3	**0**	
MAR5	**0**	
MAR8	**0**	
MAR4	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Pas de construction en fond de parcelle car axe de ruissellement.
MAR6	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

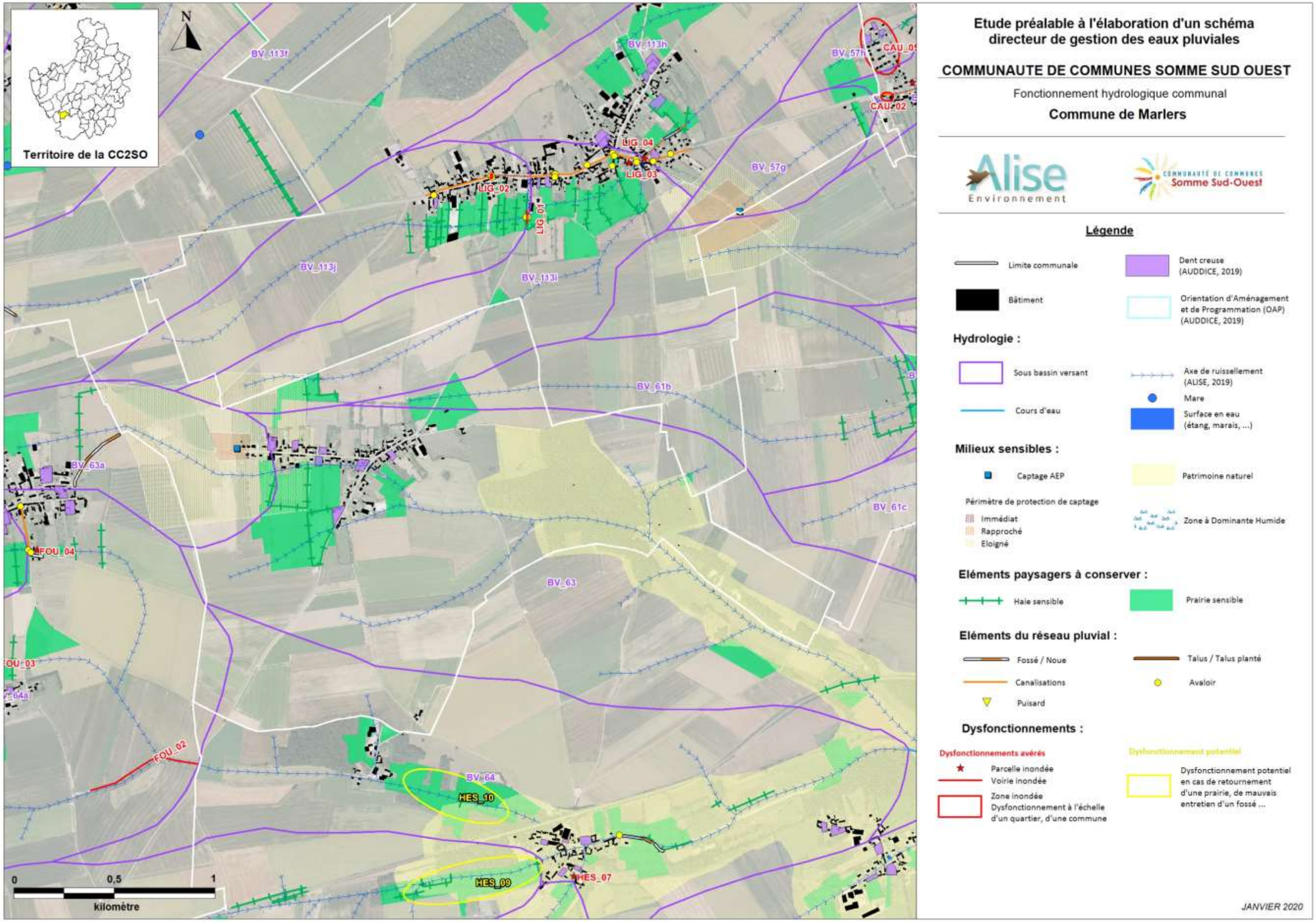

Carte 118 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Marlers

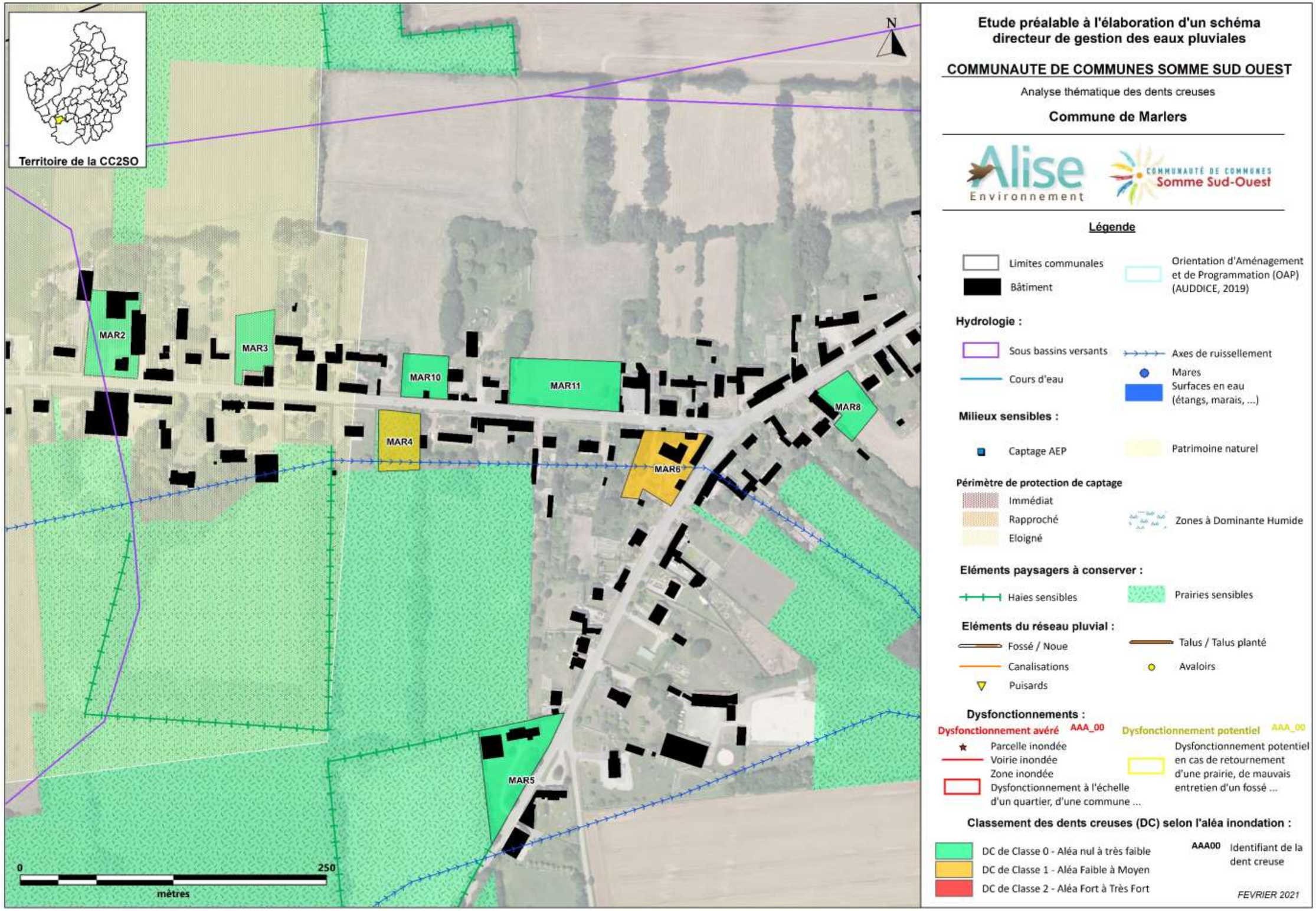

Carte 119 - Analyse thématique des dents creuses de Marlers selon l'aléa inondation

II.5.38.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Marlers

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_63a				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_63				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage et périmètres de protection				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.39. Commune de Meigneux

II.5.39.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Meigneux

Hydrologie :

Trois axes de ruissellement traversent la commune d'ouest en est, dont deux concernent directement le bourg et étant source de dysfonctionnements voir tableau ci-après). Ceux-ci s'écoulent ensuite vers les communes de Sainte-Segrée, puis de Saulchoy-sous-Poix où ils rejoignent la rivière Poix.

Milieux sensibles :

Au nord-ouest du territoire, on retrouve les périmètres de protection du captage de Lignières-Châtelain qui s'étendent en partie sur la commune de Meigneux.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial a été développé dans la commune, notamment au croisement des rues de Souplicourt et de Sainte-Segrée. Un fossé a également été mis en place au sud du bourg afin de faciliter le passage de l'axe de ruissellement.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés dans la commune sons synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 84 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Meigneux

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MEI_01	Rue de Sainte-Segrée (RD98)	Ruissellement sur voirie	Ruissellement provenant des prairies amont	Voirie, bord d'une habitation	1999, 2003		3
MEI_02	Rue de Souplicourt	Ruissellement sur parcelle privée	Ruissellement agricole amont	Jardin	1999		4
MEI_03	Rue de Marlers	Inondation du cimetière	Ruissellement agricole	Cimetière	Fortes pluies		3

II.5.39.2. Etude des dents creuses à Meigneux

Sur la commune de Meigneux, 17 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 12 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 5 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

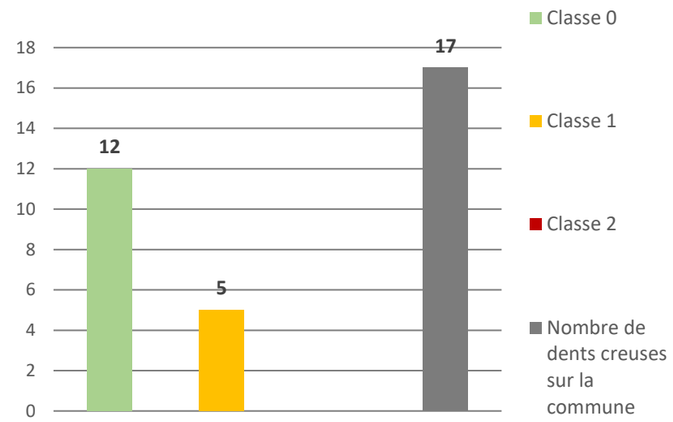

Figure 43 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Meigneux

Tableau 85 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Meigneux

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MEI1	**0**	
MEI10	**0**	
MEI11	**0**	
MEI12	**0**	
MEI14	**0**	
MEI15	**0**	
MEI18	**0**	
MEI19	**0**	
MEI2	**0**	
MEI3	**0**	
MEI8	**0**	
MEI9	**0**	
MEI13	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
MEI17	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
MEI20	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
MEI21	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
MEI22	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

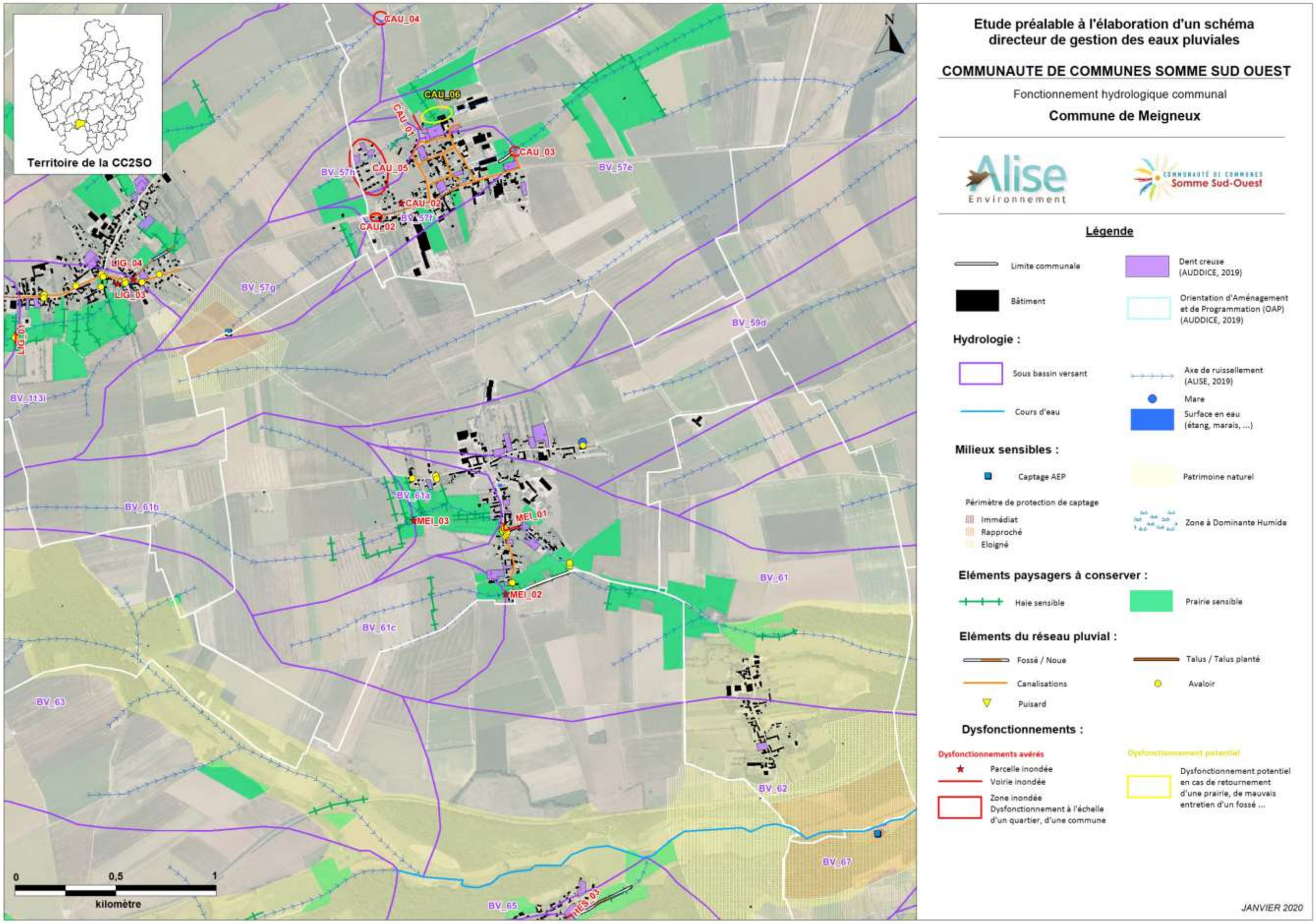

Carte 120 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Meigneux

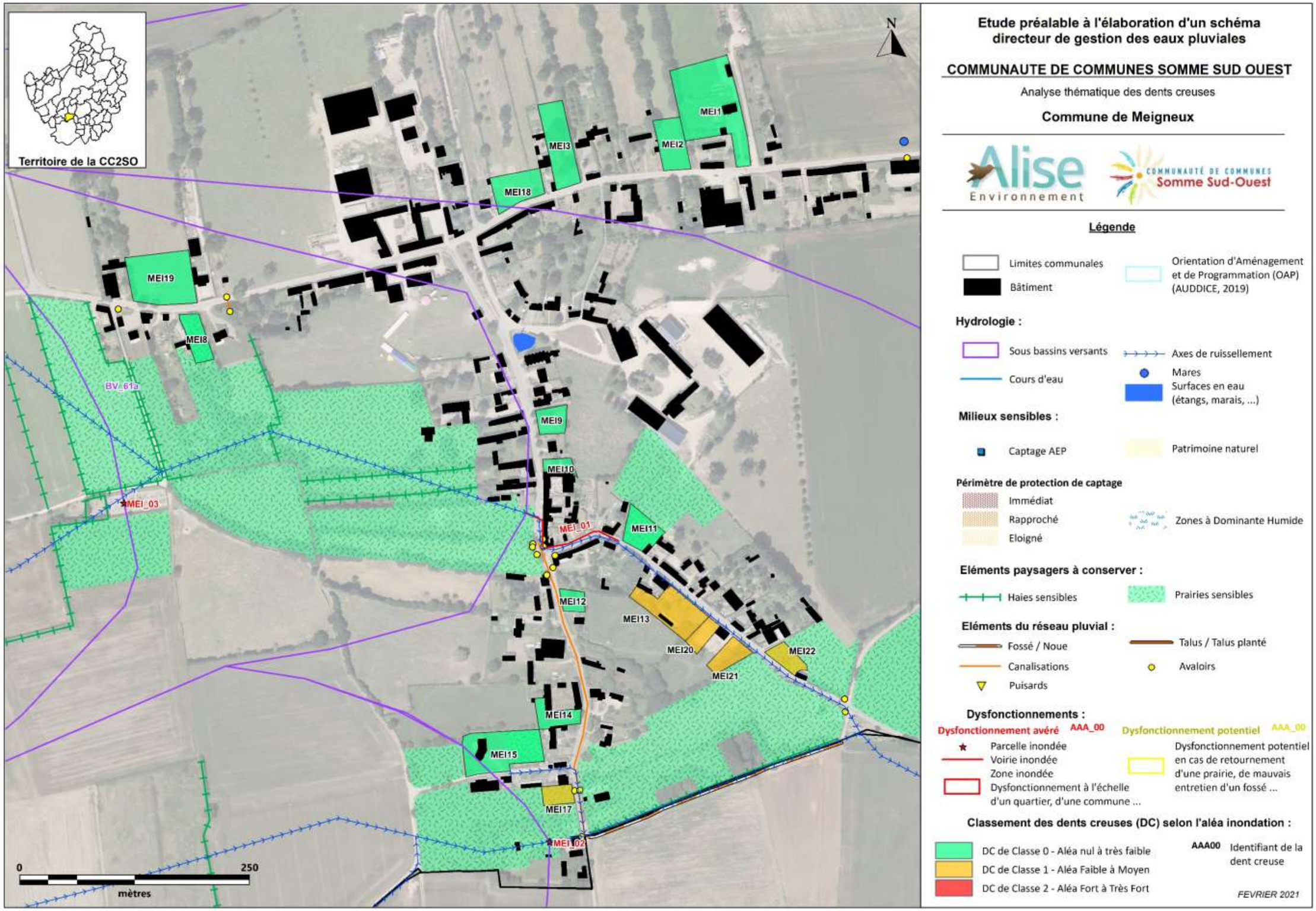

Carte 121 - Analyse thématique des dents creuses de Meigneux selon l'aléa inondation

II.5.39.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Meigneux

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_61b		x	Protéger le cimetière des ruissellements par des aménagements d'hydraulique douce (talus, fossé) : Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont des secteurs en dysfonctionnement* (1)	3	**MEI_03**
		BV_616a BV_61b		x	Mettre en place un aménagement tampon dans la prairie à l'amont de la voirie : (1)		**MEI_01**
		BV_61c		x	Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce à l'amont : (1)		**MEI_02**
		BV_59d					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_61					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**MEI_03**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		**MEI_02**
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Commune					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.40. Commune de Méréaucourt

II.5.40.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Méréaucourt

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par le passage de la rivière des Evoissons. Celle-ci est cependant située bien plus bas que le village et n'est donc pas source de dysfonctionnement hydraulique. Au nord du village, on retrouve un axe de ruissellement provenant de la commune d'Hescamps et causant le dysfonctionnement MER_02 (voir tableau ci-après). Cet axe de ruissellement continue ensuite son cours jusqu'à la rivière des Evoissons.

Milieux sensibles :

Du fait de sa présence dans la vallée des Evoissons, une grande partie de la commune de Méréaucourt est classée en ZNIEFF de Type I « ***Vallée des Evoissons*** » et de Type II « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Pour la gestion des eaux pluviales, des fossés sont présents à proximité de la rivière des Evoissons pour acheminer l'eau vers la rivière. Au sein du bourg, deux puisards permettent également la gestion des eaux pluviales. Une ancienne mare a été rebouchée mais la mairie pense à son éventuelle restauration (défense incendie).

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés dans la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 86 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Méréaucourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MER_02	Route D98A (à côté de la Grande Rue)	Inondation de prairies (débordement sur la chaussée en 1999)	Agricole		Forte pluie	Prairie temporaire en amont	4
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
MER_01	Chemin à la limite communale avec Agnières (ruisseau temporaire Evoissons)	Canalisation écrasée , ruisseau non entretenu					
MER_03	Grande Rue	Risque potentiel si retournement de la prairie					

II.5.40.2. Etude des dents creuses à Méréaucourt

Sur la commune de Méréaucourt, 2 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 2 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

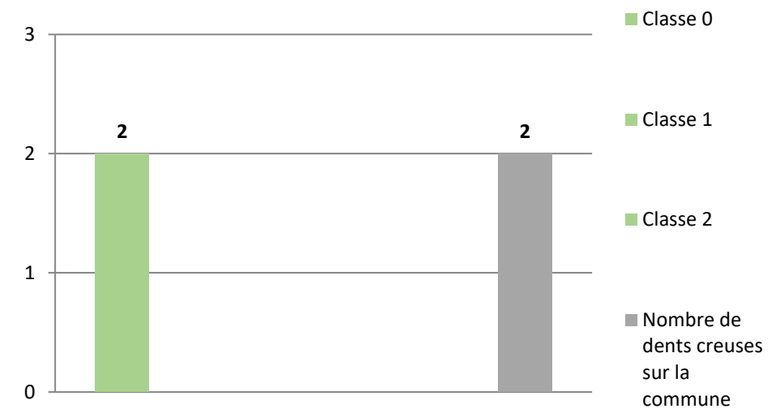

Figure 44 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méréaucourt

Tableau 87 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méréaucourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MER1	**0**	
MER2	**0**	

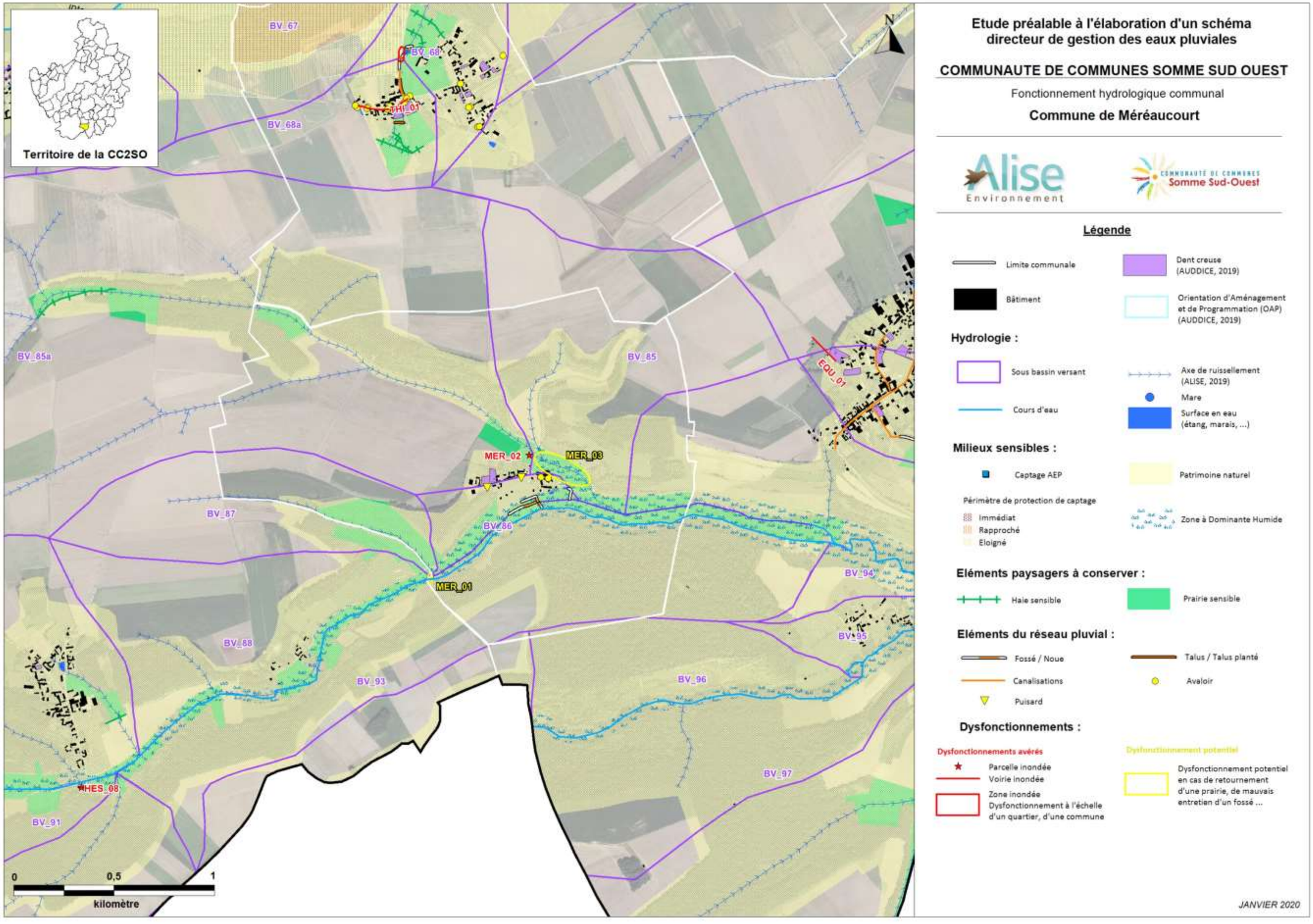

Carte 122 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Méréaucourt

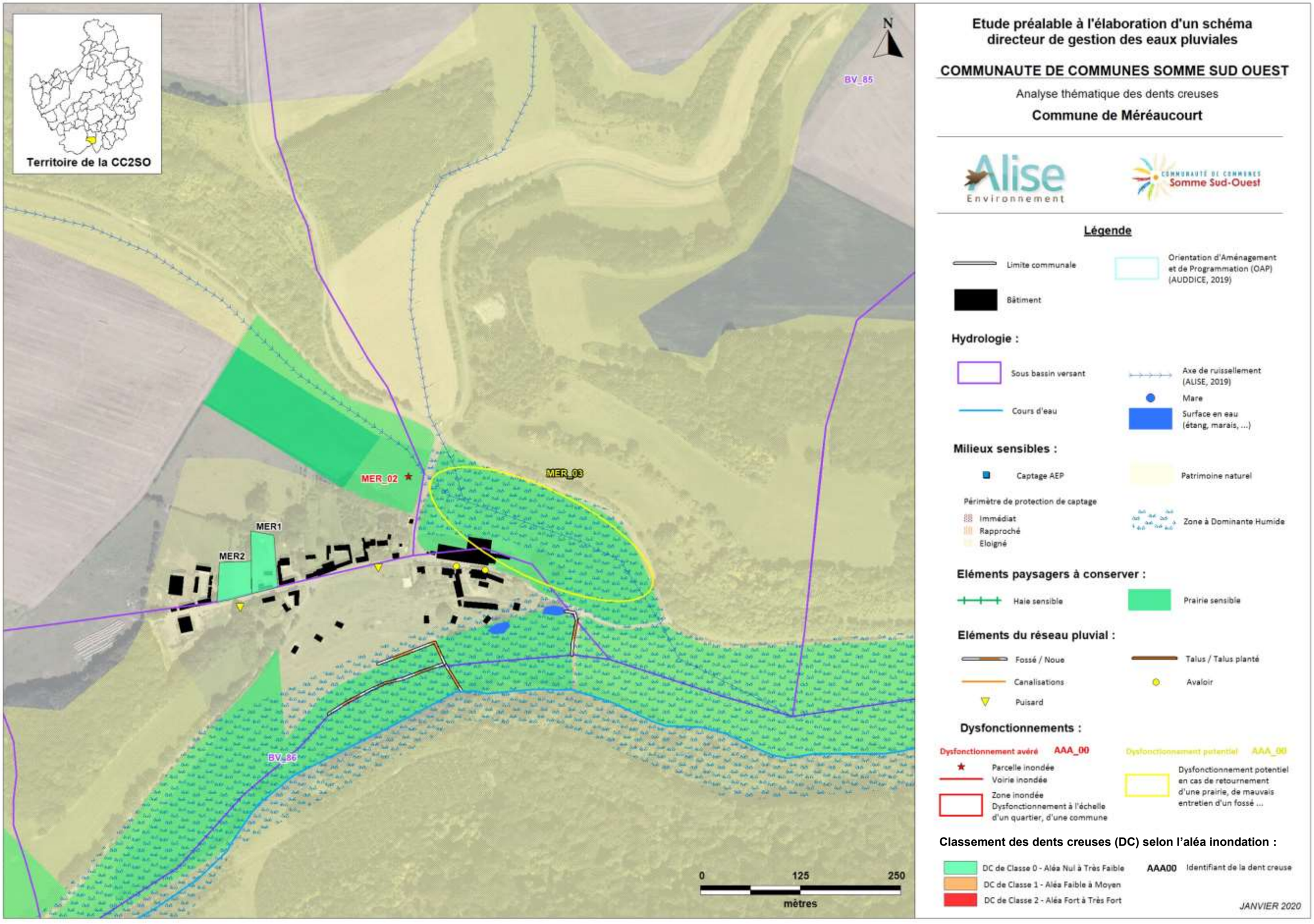

Carte 123 - Analyse thématique des dents creuses de Méréaucourt selon l'aléa inondation

II.5.40.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Méréaucourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_87	x		Réparer la canalisation endommagée pour éviter un dysfonctionnement hydraulique.	**MER_01**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_85a	x		Maintien de la prairie. Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce en amont du dysfonctionnement.	**MER_02**
		BV_85	x		Maintien de la prairie.	**MER_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	**MER_03**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	**MER_02**
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Les Evoissons				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.41. Commune de Méricourt-en-Vimeu

II.5.41.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Méricourt-en-Vimeu

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Méricourt-en-Vimeu est marqué par un axe de ruissellement traversant la commune des limites communales sud aux limites communales nord. Cet axe ne passe cependant pas par le bourg, mais s'écoule au sein de parcelles agricoles, longeant le bourg à l'ouest dans « *la Grande Vallée* ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est en revanche développé dans la commune, principalement rue Nouvelle et rue de la Petite Ville. Son exutoire est situé au nord-est du bourg, dans une parcelle agricole où l'on observe le début d'un axe de ruissellement.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 88 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Méricourt-en-Vimeu

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MEV_01	Place du village	Inondation de la place	Débordement du réseau	Voirie	Fortes pluies	L'avaloir sur la Place sature à la moindre pluie, et lors des grosses pluies, l'eau ressort sur la place.	2
MEV_02	Route d'Airaines	Stagnations sur voirie importante	Débordement du fossé de stockage	Voirie	Fortes pluies	Saignées mises en place le long de la route. Le fossé de stockage devrait être curé tous les ans.	2
MEV_03	Route entre Aumont et Méricourt	Stagnations d'eau		Voirie	Fortes pluies	Implantation de saignées	2
MEV_04	Rue de la Haut	Inondation d'une cour		Parcelle privée	Evènement exceptionnel		4

II.5.41.2. Etude des dents creuses à Méricourt-en-Vimeu

Sur la commune de Méréaucourt, 17 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 17 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

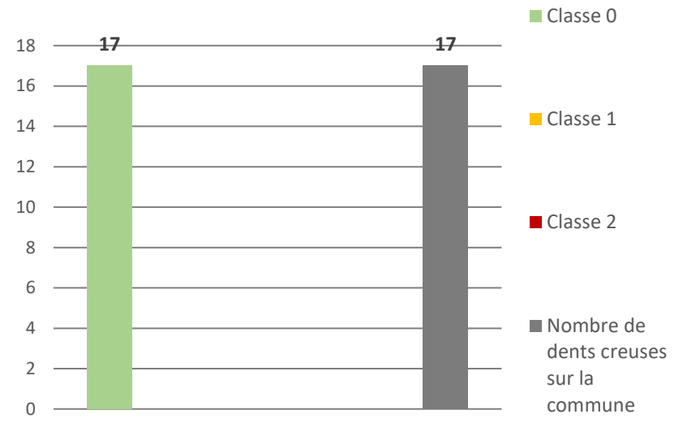

Figure 45 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méricourt-en-Vimeu

Tableau 89 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méricourt-en-Vimeu

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MEV1	**0**	
MEV10	**0**	
MEV13	**0**	
MEV16	**0**	
MEV18	**0**	
MEV19	**0**	
MEV2	**0**	
MEV20	**0**	
MEV21	**0**	
MEV22	**0**	
MEV23	**0**	
MEV24	**0**	
MEV25	**0**	
MEV26	**0**	
MEV27	**0**	
MEV28	**0**	
MEV7	**0**	

Carte 124 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Méricourt-en-Vimeu

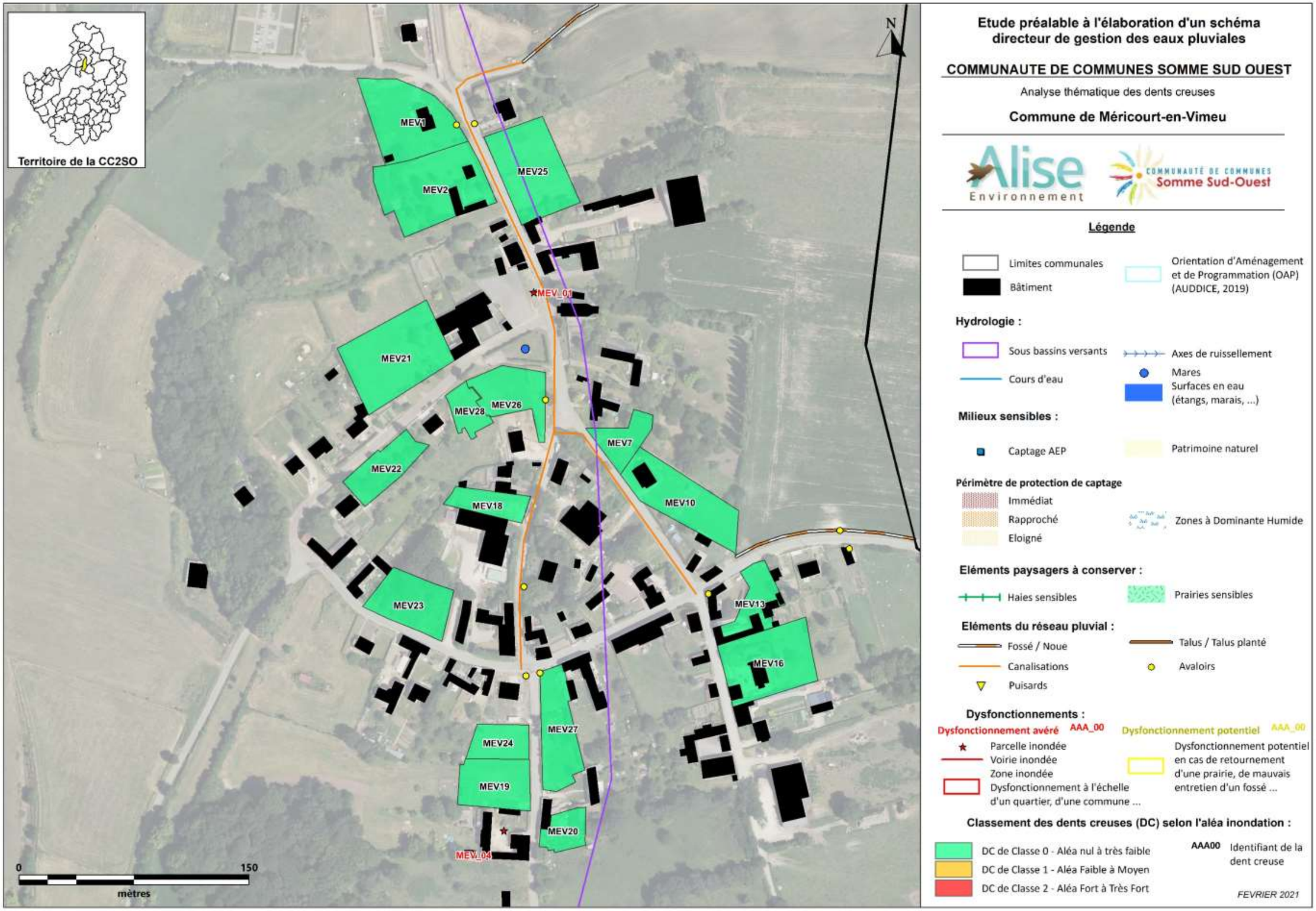

Carte 125 - Analyse thématique des dents creuses de Méricourt-en-Vimeu selon l'aléa inondation

II.5.41.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Méricourt-en-Vimeu

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_18f BV_18e			Curer le fossé tous les ans. Si le problème persiste, étudier un éventuel redimensionnement du fossé.	MEV_02
		BV_18g BV_18e			Implantation de saignées. Etudier la possibilité de mise en place d'une zone tampon en amont de la voirie avec un busage sous voirie.	MEV_03
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_18e	x		Entretenir régulièrement les avaloirs et le réseau. Etudier par opportunité le redimensionnement des canalisations du réseau pluvial.	MEV_01
					Mettre en place des aménagements hydrauliques simples pour faciliter la vidange de la parcelle privée.	MEV_04
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.	
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.42. Commune de Métigny

II.5.42.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Métigny

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Métigny est marqué par la naissance de la rivière Airaines sur son territoire, à la limite communale avec Laleu à proximité du lieu-dit « *Les Falaises* ». La source de l'Airaines est alimentée par un axe de ruissellement principal traversant la commune du sud-ouest au nord-est en provenance des communes d'Heucourt-Croqueson et d'Etréjust. L'Airaines s'écoule ensuite dans le bourg de Métigny, constituant la limite communale avec Laleu.

Milieux sensibles :

Au sud-ouest de la commune, on retrouve la ZNIEFF de Type I « ***Bois d'Epausmenil, d'Etréjust et de Belloy*** ». Le long du cours de l'Airaines, des zones humides de différentes natures sont recensées (*Praires ; Boisements artificiels, Plantations ; Formations forestières à forte naturalité*).

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau pluvial collectant les eaux de pluie et les acheminant vers l'Airaines.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune de Métigny sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 90 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Métigny

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MET_01	RD96, ancien fossé (rebouché par exploitant)	Inondation et coulées de boue	Ruissellement sur voirie + agricole	Voirie, sous-sol	Très grosse pluie	Problème de sécurité pour les usagers - un ancien fossé était présent mais n'existe plus. Dans le lotissement en aval, inondation de sous-sol. Un habitant a remblayé son terrain, l'eau a failli inonder la maison d'à côté (elle s'est arrêtée juste devant la porte fenêtre)	3
MET_02	Route reliant la commune à celle d'Etrejust en aval du Bois de Canchy	coulées de boue		Voirie		Un fossé dirigeant les eaux pluviales à la rivière est implanté au sein de deux propriétés privées. Sur l'une d'elle, un défaut d'entretien conduit à un colmatage du fossé qui déborde ainsi sur la route. Canalisation doublé en prévision	-

II.5.42.2. Etude des dents creuses à Métigny

Sur la commune de Métigny, 5 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 3 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité aux inondations forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

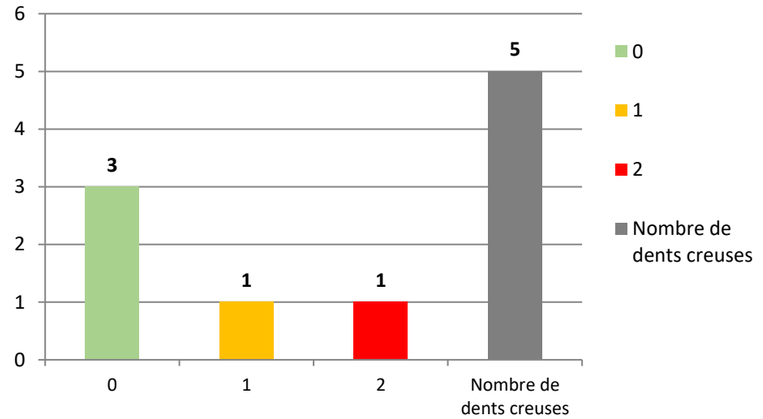

Figure 46 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Métigny

Tableau 91 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Métigny

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MET3	**0**	
MET4	**0**	
MET5	**0**	
MET7	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
MET6	**2**	Densification déconseillée. Parcelle traversée par un axe de ruissellement et située en bord de cours d'eau.

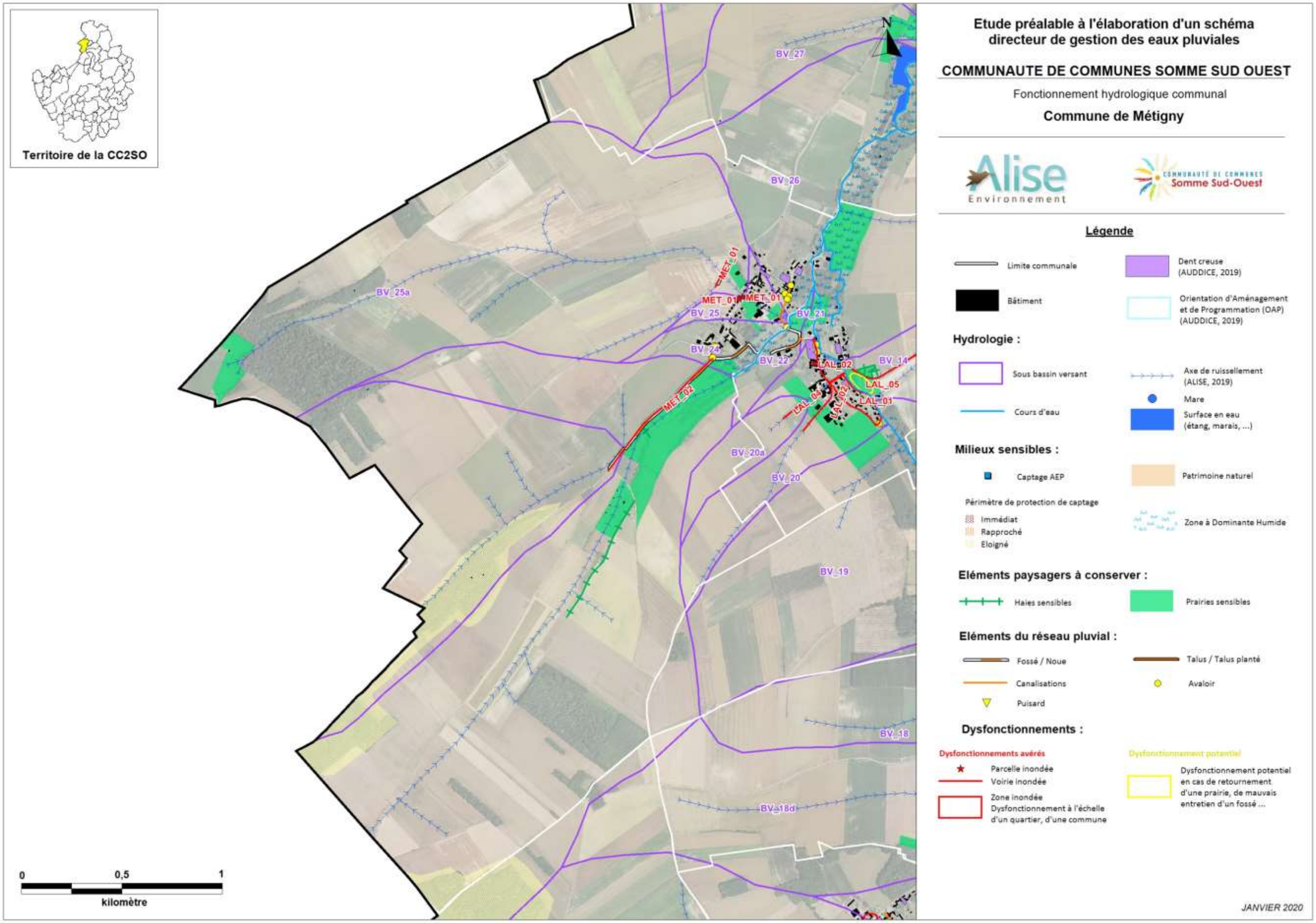

Carte 126 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Métigny

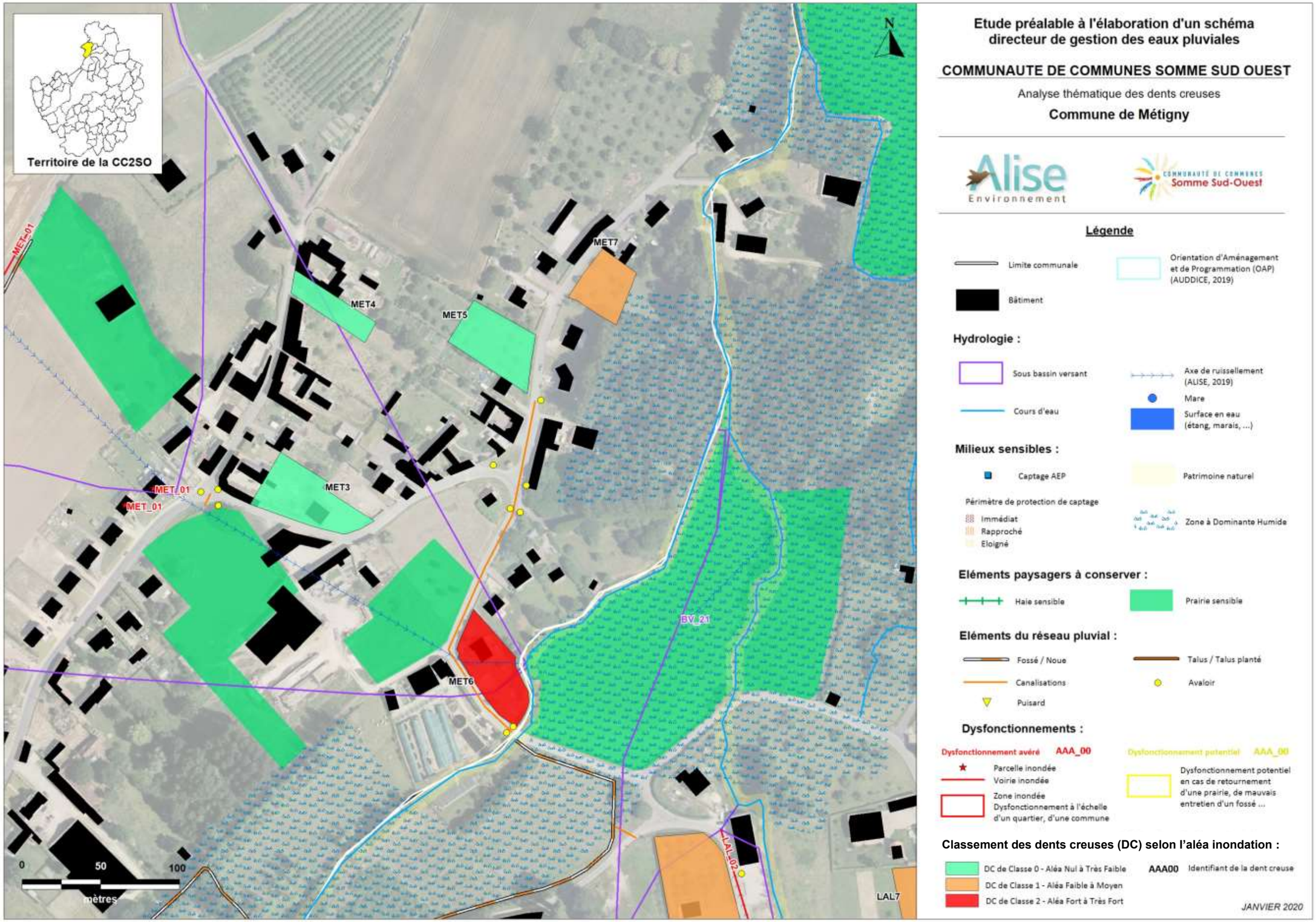

Carte 127 - Analyse thématique des dents creuses de Métigny selon l'aléa inondation

II.5.42.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Métigny

Objectifs de gestion		Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_25a	x	x	Réaménager le fossé qui était autrefois présent le champ à l'amont ; mettre en place des aménagements d'hydraulique douce en amont de la RD 95 et en amont des habitations situées dans l'axe de ruissellement : **Etude de restauration de l'ancien fossé pluvial et Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont du dysfonctionnement MET_01***	**3**	MET_01
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_23			Entretien des fossés, dont un est souvent comblé.		MET_02
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		MET_01
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Ruisseau de Tailly					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.43. Commune de Molliens-Dreuil

II.5.43.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Molliens-Dreuil

Hydrologie :

Le ruisseau du Saint-Landon prend source dans la partie ouest du bourg de Molliens-Dreuil. Le bourg, qui est donc localisé dans la vallée, est d'ailleurs concerné par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). En 2001, 130 caves ont été inondées par la crue du cours d'eau et par les ruissellements agricoles et urbains. En effet, le bourg de Molliens-Dreuil est à la confluence d'un nombre importants d'axes de ruissellement, naturels et anthropiques, qui sont sources de dysfonctionnements hydrauliques dans le centre-bourg.

Milieux sensibles :

Au sud-ouest de la commune, on retrouve le « ***Bois de Semermesnil et des Monts à Molliens-Dreuil*** », classé ZNIEFF de Type I. Au sud-est de la commune, on retrouve une autre ZNIEFF de Type I, reconnue sous le nom de « ***Larris de Molliens-Dreuil et de Saint-Aubin-Montenoy et Cavité Souterraine*** ».

Le long du cours du Saint-Landon, des zones humides sont recensées. Elles sont principalement localisées en *Prairies* et en *Terres arables* selon la classification des zones humides.

Enfin, au nord-est du territoire, le captage d'adduction en eau potable est présent le long de la RD 156. Ses périmètres de protection s'étendent principalement vers le sud et vers l'est du captage.

Réseau :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif unitaire dont l'exutoire est la station d'épuration de Molliens-Dreuil, située rue des Airettes peu avant la sortie du bourg. Les eaux pluviales sont donc gérées avec les eaux usées, ce qui explique la mise en charge régulière du réseau et son insuffisance.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 92 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Molliens-Dreuil

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MOL_01	Route de Fayel (Dreuil)	Ruissellement sur voirie	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie	Pluies importantes	Une canalisation est présente sous la voirie à l'entrée du village afin d'évacuer les eaux de ruissellement vers une pâture. Cependant cette canalisation est obstruée, les eaux de ruissellement entrent donc dans le village.	2
MOL_02	Routes arrivant vers le captage	Ruissellement sur voirie et coulées de boue, inondation d'une pâture et du carrefour rue de l'Eglise	Ruissellement de voirie et agricole	Voirie, pâture	A chaque pluie	Les saignées sont interdites par la Police de l'eau car le carrefour est situé dans le périmètre de protection rapproché du captage. Solution à envisager: Mettre en place une canalisation qui déboucherait hors du périmètre de protection de captage, afin d'éviter l'inondation du carrefour. L'inondation du carrefour peut durer plusieurs jours; Une petite saignée a été mise en place mais elle reste inefficace car la pente n'est pas assez importante.	2
MOL_03	RD 38	Coulée de boue		Voirie	Gros orage, récurrent	La hauteur d'eau atteint la hauteur de portière des voitures. Les saignées et le réseau ne sont pas assez entretenus	2
MOL_04	RD 211	coulée de boue		Voirie	Gros orage, moins récurent que sur la RD 38		3
MOL_05	RD 38	stagnation d'eau	Ruissellement agricole	Parcelle agricole		RD 38 surélevée La ferme située à l'aval du talweg n'est jamais inondée du fait de la bonne capacité du sol à infiltrer.	4
MOL_06	Le long de la RD 156	Stagnation d'eau	Ruissellement agricole	Parcelles agricoles		3 secteurs de stagnation sur le même talweg. Les deux en amont sont dûs à une surélévation de la voirie. Le dernier se situe en amont des habitations protégées par un talus planté.	4
MOL_07	Chemin de terre	ruissellement		Chemin			3
MOL_08	Ensemble du bourg	Inondation	Remontée de nappe	Caves	130 caves inondées en 2001	Le secteur est concernée par un PPRi.	3
MOL_09	Talweg du Bois du défoi	Stagnation dans les parcelles agricoles	Ruissellement agricole	Parcelle agricole		En aval un talus planté limite les écoulements (A l'origine de la stagnation)	4
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
MOL_10	Amont du lotissement de la rue des Dragonesses	Risque d'inondation du lotissement – merlon mis en place					

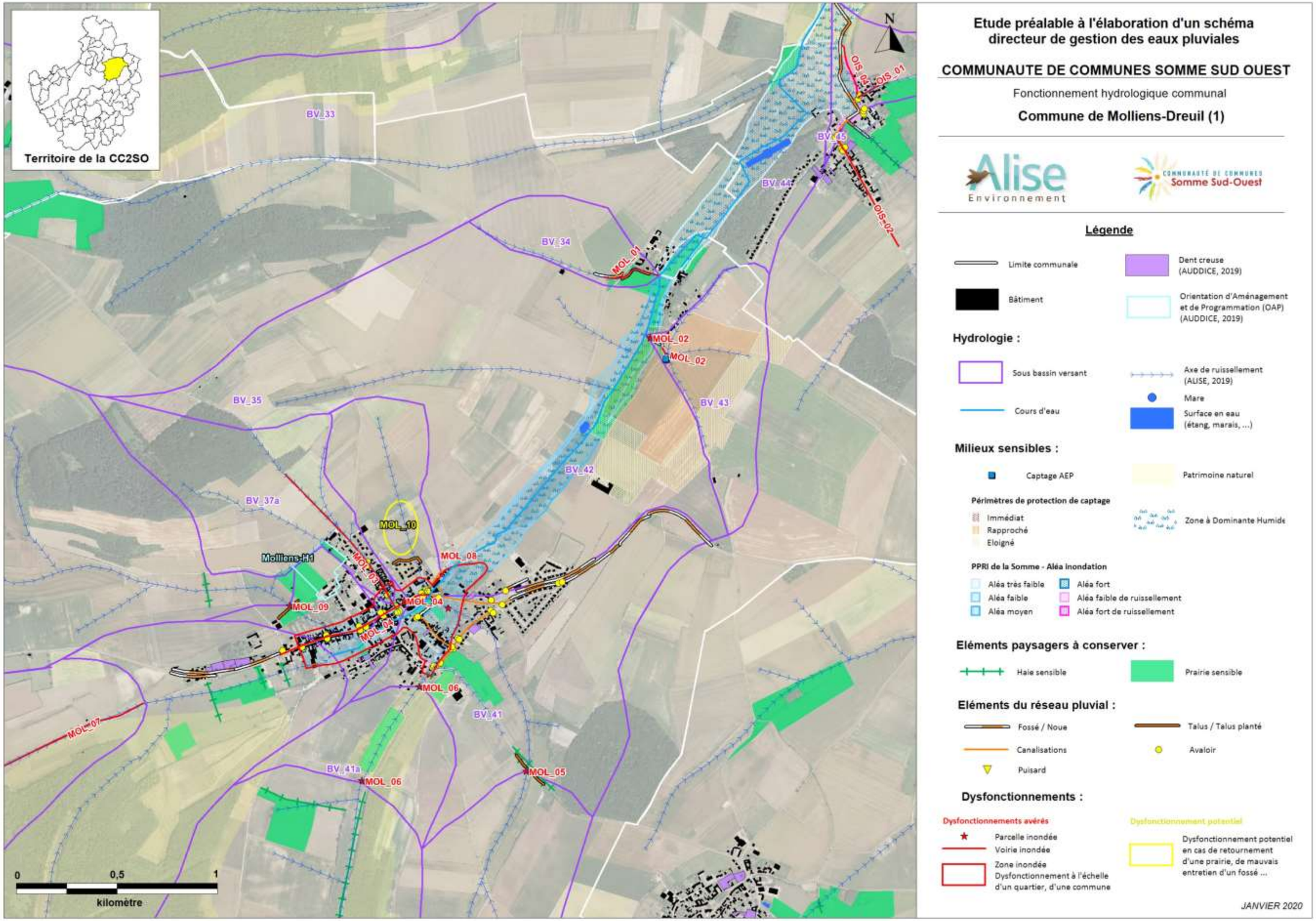

Carte 128 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Molliens-Dreuil (1) - Secteur Nord

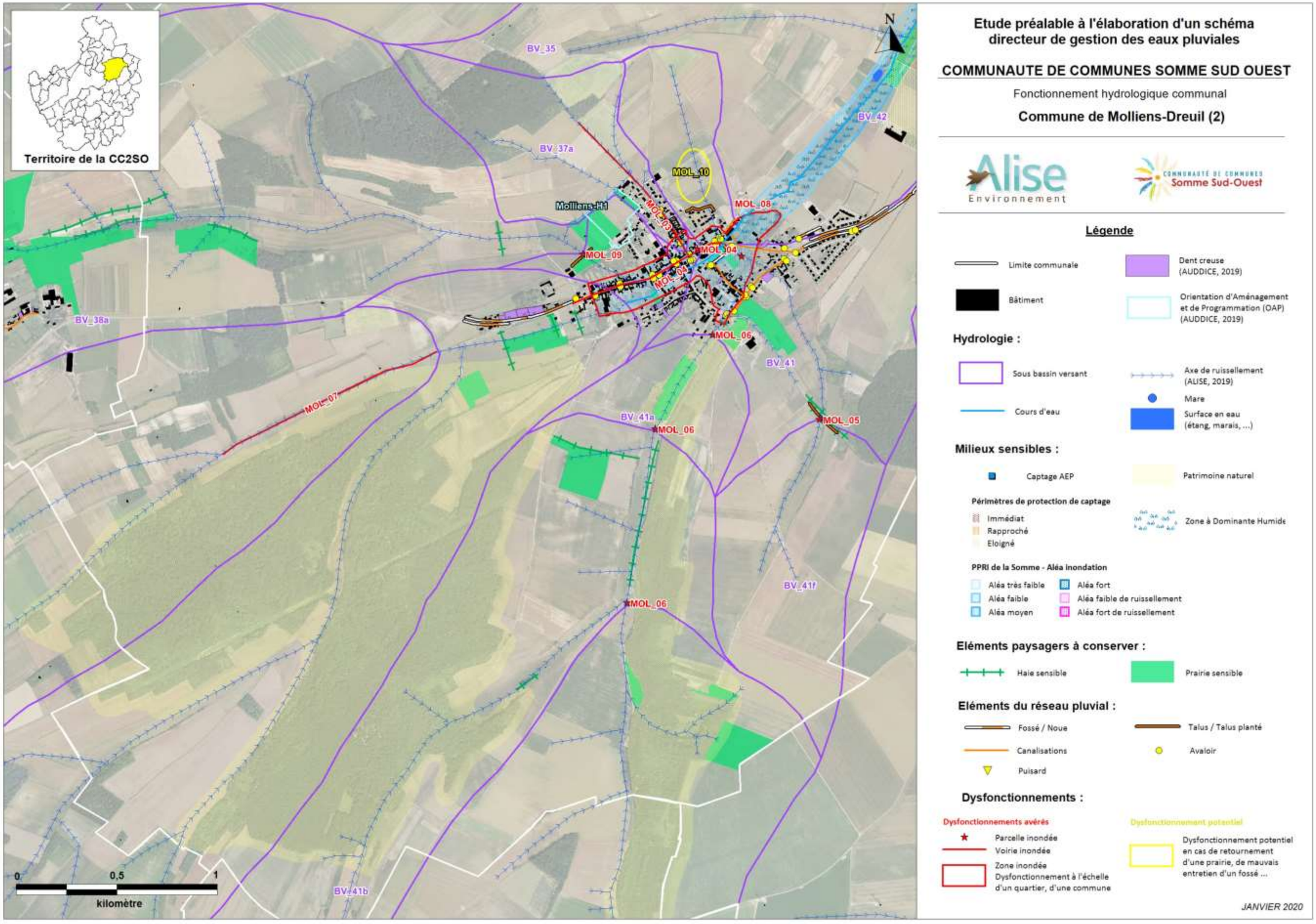

Carte 129 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Molliens-Dreuil (2) - Secteur Sud

II.5.43.2. Etude des dents creuses à Molliens-Dreuil

Sur la commune de Molliens-Dreuil, 14 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 6 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

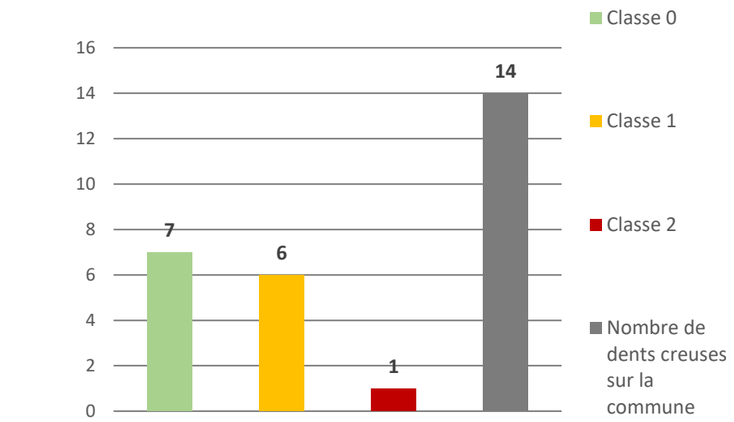

Figure 47 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Molliens-Dreuil

Tableau 93 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation -- Commune de Molliens-Dreuil

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MOL12	**0**	
MOL13	**0**	
MOL49	**0**	
MOL50	**0**	
MOL7	**0**	
MOL8	**0**	
MOL9	**0**	
MOL1	**1**	Gestion des eaux à la parcelle.
MOL2	**1**	Gestion des eaux à la parcelle.
MOL23	**1**	PPRi - Zone de Type 3. Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
MOL3	**1**	Gestion des eaux à la parcelle.
MOL32	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
MOL4	**1**	Gestion des eaux à la parcelle.
MOL11	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle au sein de la Zone de Type 3 du PPRI de la Somme.

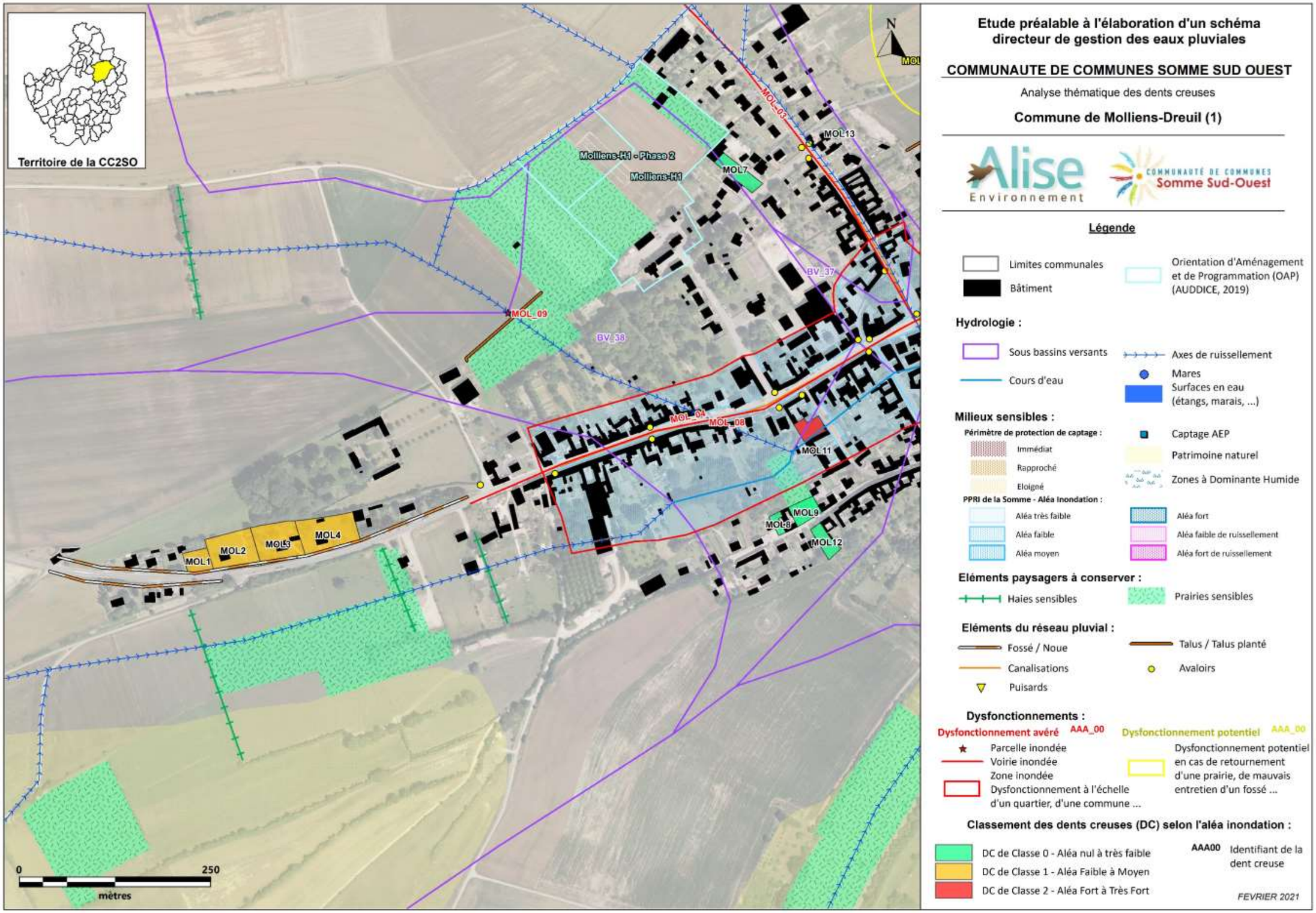

Carte 130 - Analyse des dents creuses de Molliens-Dreuil selon l'aléa inondation (1) – Secteur Centre-Bourg Sud-Ouest

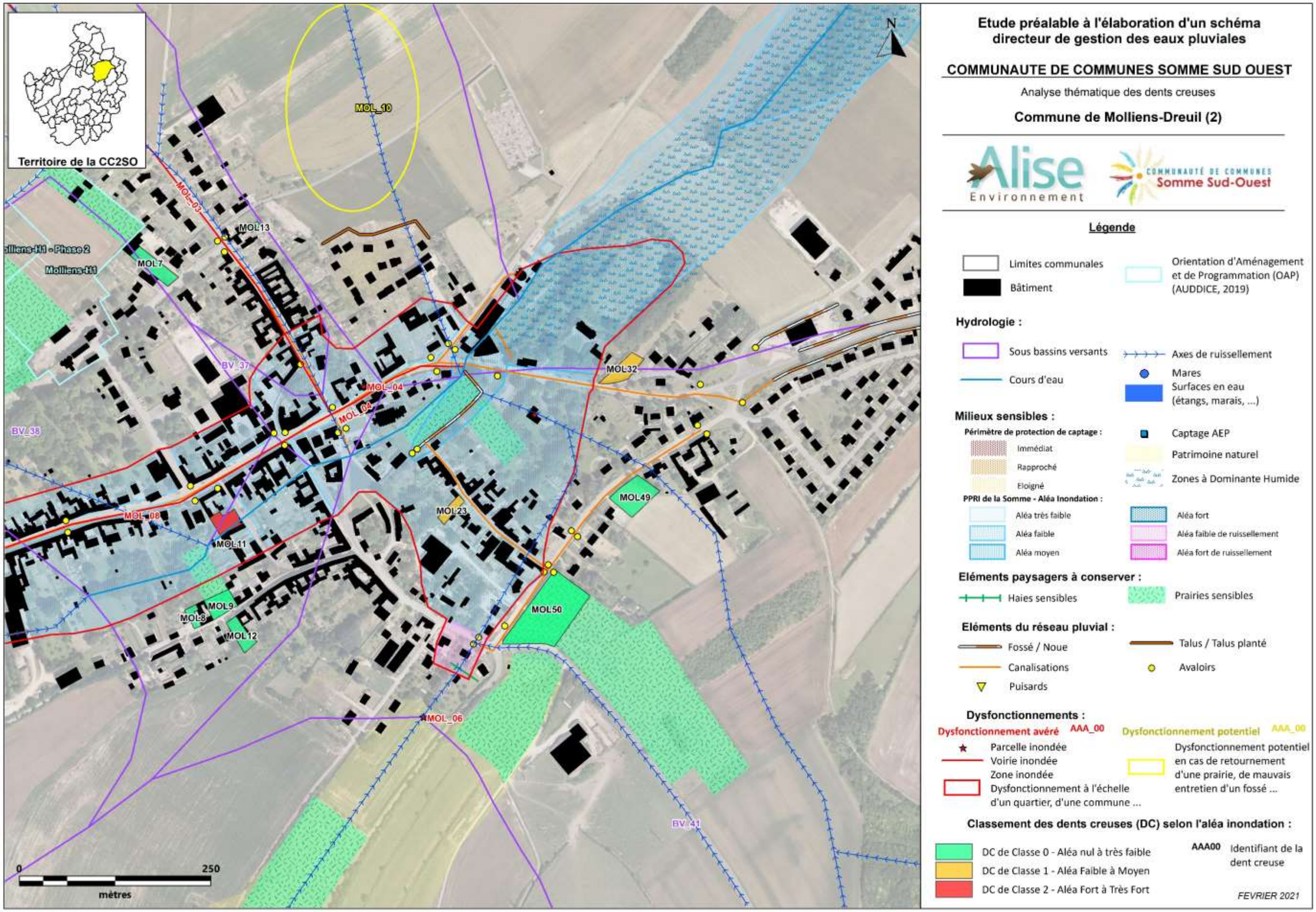

Carte 131 - Analyse thématique des dents creuses de Molliens-Dreuil selon l'aléa inondation (2) - Secteur Centre-Bourg Nord-Est

II.5.43.3. Etude des OAP à Molliens-Dreuil

Sur la commune de Molliens-Dreuil, 1 OAP a été transmise par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude concernant la thématique hydraulique. Pour cette OAP, une fiche technique et une carte ont été produites. Celles-ci sont présentées ci-contre et en page suivante.

Informations générales concernant l'OAP	
MOLLIENS-H1	
Lieu :	Avenue de la Gare
Surface du projet :	4,17 ha
Aménagements prévus :	65 logements
Occupation du sol actuelle :	Culture / Prairie / Urbain
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_37a
Axe de ruissellement :	NON, mais axe sur voirie juste à l'amont du projet
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON Aval éloigné : OUI – MOL_04, MOL_08 -> rejet limité à 1 l/s/ha en cas d'impossibilité d'infilltrer
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	14,2 ha
Exutoire potentiel :	Rue de la Gare
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet 2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	**PHASE 1** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 340 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 441 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) **PHASE 2** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 95 m³ (coefficient de ruissellement : 0,35) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 123 m³ (coefficient de ruissellement : 0,35)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	**PHASE 1** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 506 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 655 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) **PHASE 2** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 162 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 210 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 1 357 m³ (coefficient de ruissellement : 0,37) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 1 758 m³ (coefficient de ruissellement : 0,37)
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Merlon/talus en limite nord pour protéger l'OAP du ruissellement sur chemin ; Voirie en contre-pente en entrée nord du projet pour protéger des ruissellements sur voirie ; Merlon/talus en limite sud pour protéger les habitations à l'aval ; Noues/fossés en limites ouest et sud-est pour acheminer les eaux vers le point bas
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas de la parcelle (limite sud) et : 1 – infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (rue de la Gare) avec un débit limité à 1l/s/ha aménagé + Merlon/talus en limite nord pour protéger l'OAP du ruissellement sur voirie ; Voirie en contre-pente en entrée nord du projet pour protéger des ruissellements sur voirie ; Merlon/talus en limite sud pour protéger les habitations à l'aval ; Noues/fossés en limites ouest et sud-est pour acheminer les eaux vers le point bas

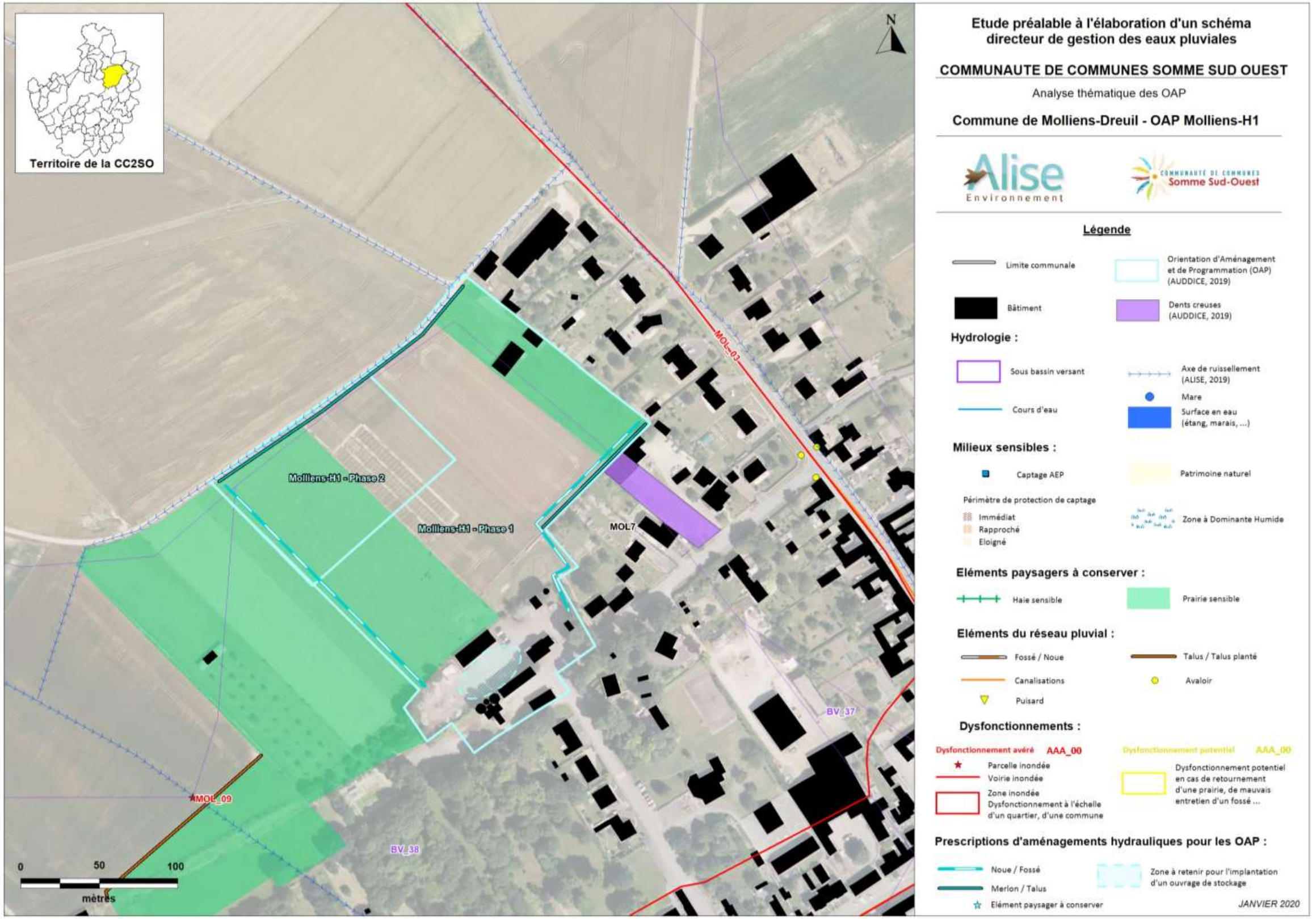

Carte 132 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Molliens-H1

II.5.43.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Molliens-Dreuil

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire**	BV_34	x		Entretenir la canalisation d'entrée du fossé pour qu'elle puisse prendre en charge les eaux de ruissellement. (1)	2	MOL_01
		BV_43		x	Mettre en place une buse sous la voirie pour diriger les eaux de ruissellement vers le Saint-Landon.	2	MOL_02
		BV_37a	x	x	A l'amont, entretenir les saignées et mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour limiter le phénomène de coulées de boues. (1) Dans le bourg, entretenir le réseau. Etudier par opportunité le redimensionnement du réseau (1)	2	MOL_03
		BV_40	x		Respecter les réglementations d'urbanisation préconisées par le PPRI.		MOL_08
		BV_38a	x		Maintenir le talus à l'origine de la stagnation d'eau. Mettre en place d'autres aménagements d'hydraulique douce en amont (2)	3	MOL_09
		BV_36	x		Maintenir et entretenir le merlon mis en place à l'amont du lotissement.		MOL_10
		BV_41f			-		MOL_05
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_38, BV_39	x	x	Entretenir les fossés de la RD 211. Réaliser des saignées pour diriger les écoulements hors de la voirie vers le sud.		MOL_04
		BV_41c, BV_41b, BV_41a		x	Buser l'axe de ruissellement sous la voirie pour limiter le phénomène de stagnation.		MOL_06
		BV_39a		x	Mettre en place des saignées pour drainer les eaux de ruissellement du chemin.		MOL_07
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune			Surveiller les rejets d'eaux usées dans le Saint-Landon.		
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Commune					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Etudier par opportunité le redimensionnement du réseau. Déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire : **Etude hydraulique pour la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire, le redimensionnement du réseau pluvial et la limitation des surfaces imperméabilisées* (1)**	2	MOL_03, MOL_01
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Périmètres de protection et aire d'alimentation du Captage de Dreuil-lès-Molliens					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur les bassins versants générateurs de ruissellement* (2)**	3	MOL_09, MOL_10, MOL_04
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Le Saint-Landon			Surveiller les rejets d'eaux usées dans le Saint-Landon.		
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.44. Commune de Montagne-Fayel

II.5.44.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Montagne-Fayel

Hydrologie :

Comme son nom l'indique, la commune de Montagne-Fayel est située sur un point haut du territoire. Le territoire représente ainsi le départ de quelques axes de ruissellement, lesquels s'écoulent en direct de Riencourt et d'Oissy à l'est, de Méricourt-en-Vimeu à l'ouest et de Warlus et Tailly au nord.

Milieux sensibles :

A l'est du territoire, proche du hameau de Fayel, on retrouve le « ***Bois de Riencourt et du Fayel*** », classé comme ZNIEFF de Type I.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le bourg de Montagne-Fayel est en revanche doté d'un réseau pluvial acheminant les eaux vers une pâture au nord du bourg constituant l'exutoire dans la vallée du Chemin d'Airaines.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 94 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Montagne-Fayel

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MON_01	Chemin de terre	ruissellement					-
MON_02	Montagne : pâture exutoire	Inondation	Trop plein du bassin de rétention	Pâture	forte pluie		4
MON_03	Fayel : parcelle cultivée en aval de la mare	Inondation de la culture lorsque la mare déborde	Surverse de la mare	culture	forte pluie	Présence d'un puisard de 8 m de profondeur en sortie de mare mais ne fonctionne pas (n'ont pas trouvé la craie), envisage de restaurer la mare pour faire un aménagement paysager	4
MON_04	Rue Au Gré du Vent	Inondation de la voirie et de cour		cour et voirie	forte pluie	Résolu, création d'un ouvrage	-

II.5.44.2. Etude des dents creuses à Montagne-Fayel

Sur la commune de Montagne-Fayel, 12 dents creuses ont été transmises pour étude par le bureau d'études d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 12 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

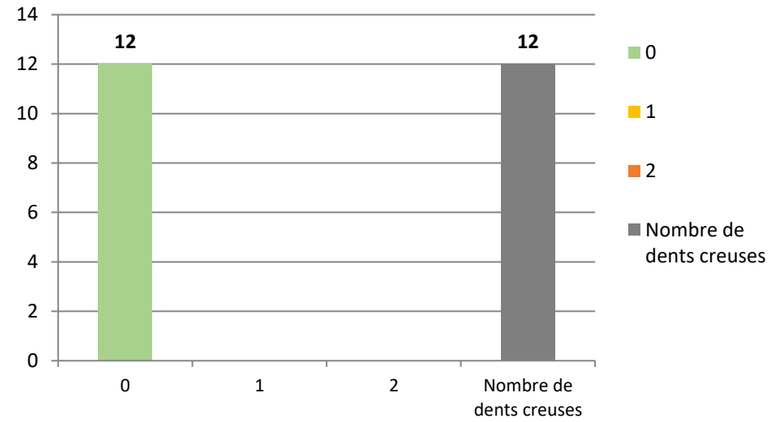

Figure 48 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Montagne-Fayel

Tableau 95 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Montagne-Fayel

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MON1	**0**	
MON10	**0**	
MON11	**0**	
MON13	**0**	
MON15	**0**	
MON16	**0**	
MON17	**0**	
MON18	**0**	
MON2	**0**	
MON3	**0**	
MON4	**0**	
MON8	**0**	

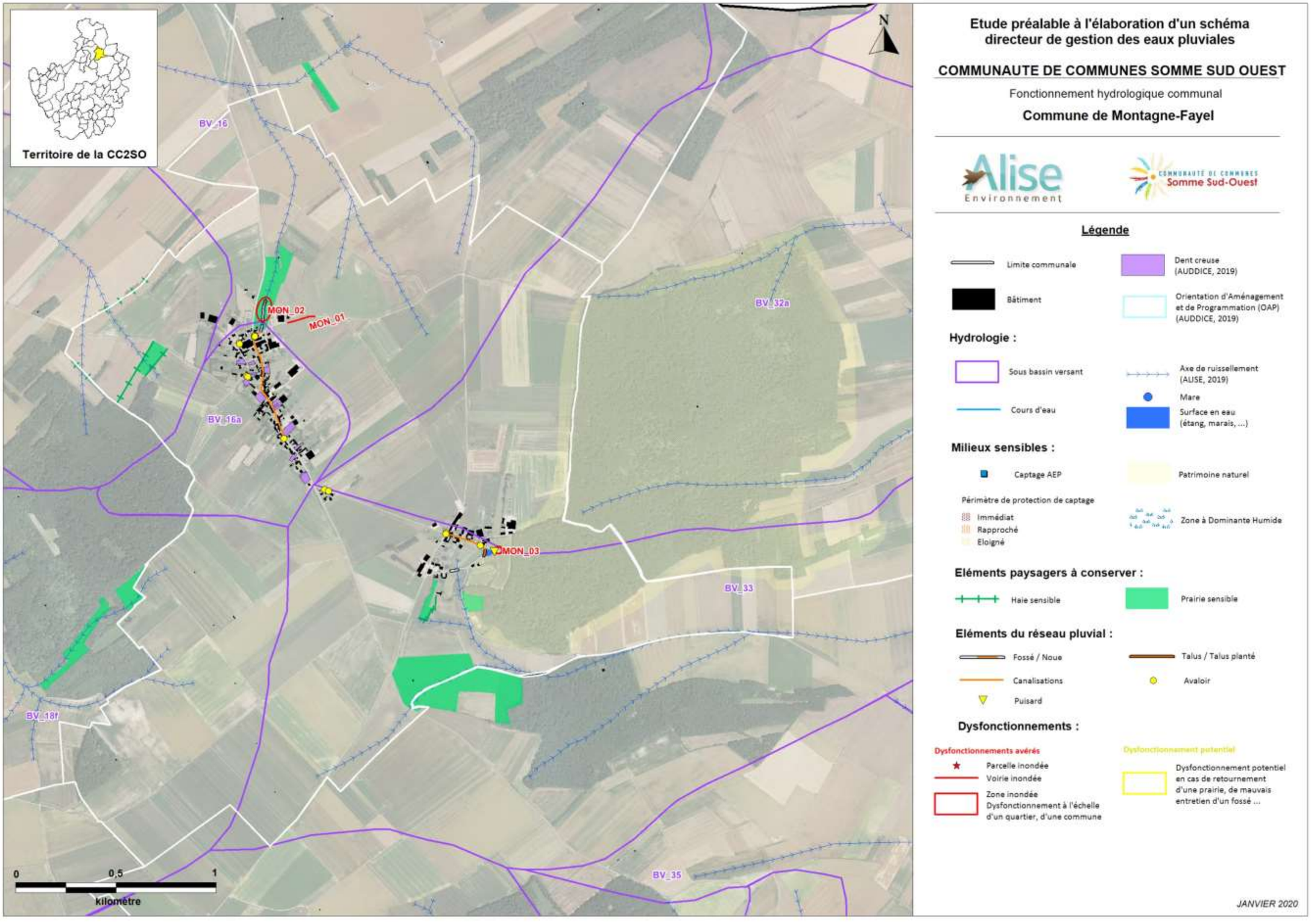

Carte 133 - Plan du fonctionnement hydraulique communal de Montagne-Fayel

Carte 134 - Analyse thématique des dents creuses de Montagne-Fayel selon l'aléa inondation

II.5.44.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Montagne-Fayel

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire**	BV_16a	x		Ne pas urbaniser la pâture. Entretenir le fossé pluvial et éventuellement mettre en place un ouvrage tampon : **Etude de mise en place d'un ouvrage tampon en amont de la Vallée du Chemin d'Airaines (croisement RD38 et rue de Riencourt)***	**3**	**MON_02**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_16		x	Mettre en place des saignées pour évacuer les eaux du chemin vers les pâtures.		**MON_01**
		BV_33	x		Ne pas urbaniser la parcelle inondée derrière la mare. Conserver la mare qui constitue un volume tampon important.		**MON_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.45. Commune de Morvillers-Saint-Saturnin

II.5.45.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Morvillers-Saint-Saturnin

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Morvillers-Saint-Saturnin peut être divisé en deux parties aux fonctionnements différents. Dans la partie sud-ouest du territoire, au hameau de Digeon, les écoulements se font globalement selon un axe est/ouest dirigé vers la Bresle. Sur le reste du territoire (bourg de Morvillers-Saint-Saturnin et hameaux de Charny et d'Etotonne), les écoulements se font principalement selon un axe sud-ouest/nord-est ayant à terme la rivière du Liger comme exutoire.

Milieux sensibles :

Au sud du hameau de Digeon, une petite partie du territoire est classée ZNIEFF de Type I « ***Les larris de Gourchelles-Romescamps et de Quincampoix-Fleuzy*** » et ZNIEFF de Type II « ***Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse*** ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le bourg et les hameaux disposent cependant de réseaux d'eaux pluviales.

Quatre bassins de rétention ont été aménagés sur le territoire de la commune dans le cadre du remembrement, ainsi que des haies. Ceux-ci sont situés en zone agricole.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 96 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Morvillers-Saint-Saturnin

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MOR_01	Route de Normandie (Digeon)	Ruissellement vers le corps de ferme (Situé en point bas)	Ruissellement diffus	Cours	Fréquent		3
MOR_02	RD 123 entre Charny et Morvillers	Ruissellement important le long du talweg (jusqu'à 70 cm de hauteur d'eau)	Ruissellement agricole	Parcelles agricoles	1999	Résolus depuis les éléments mis en place dans le cadre du remembrement (bassin de 1000m3, bande enherbée et doubles haies)	-
MOR_03	Rue de Gauville (Charny)	Ruissellement sur voirie et parcelle privée	Ruissellement agricole	Voirie, Corps de Ferme	1999		3
MOR_04	RD 123 entre autoroute et Charny	Stagnation d'eau sur la voirie (jusqu'à 20 cm, le temps que l'eau rejoigne la mare)	Ruissellement agricole	Voirie	Fréquent		2
MOR_05	Route de Courreaux	Inondation d'une parcelle agricole (jusqu'à 50 cm de hauteur d'eau dans la culture)	Ruissellement agricole	Parcelle agricole	Fréquent	NB: Sur la voirie parallèle à la culture panneau de signalisation "Section Inondable".	4

II.5.45.2. Etude des dents creuses à Morvillers-Saint-Saturnin

Sur la commune de Morvillers-Saint-Saturnin, 29 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 27 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité moyenne aux inondations.
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité aux inondations forte à très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

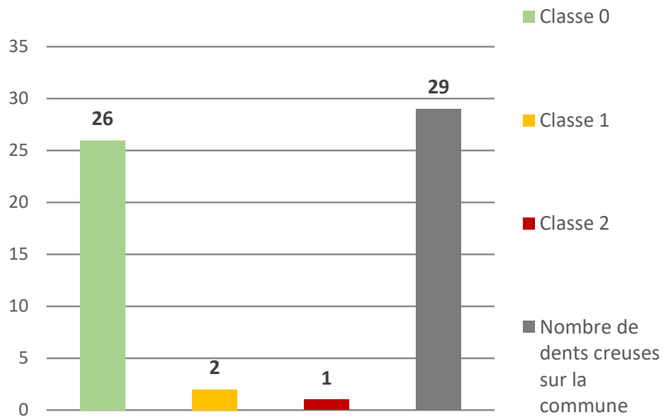

Figure 49 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Morvillers-Saint-Saturnin

Tableau 97 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Morvillers-Saint-Saturnin

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MOR1	**0**	
MOR11	**0**	
MOR12	**0**	
MOR2	**0**	
MOR23	**0**	
MOR24	**0**	
MOR27	**0**	
MOR3	**0**	
MOR31	**0**	
MOR33	**0**	
MOR34	**0**	
MOR35	**0**	
MOR36	**0**	
MOR37	**0**	
MOR38	**0**	
MOR39	**0**	
MOR4	**0**	
MOR40	**0**	
MOR41	**0**	
MOR42	**0**	
MOR43	**0**	
MOR44	**0**	
MOR5	**0**	
MOR18	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher 30 cm par rapport au TN.
MOR47	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher 30 cm par rapport au TN.
MOR49	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher 30 cm par rapport au TN.
MOR45	**2**	Densification déconseillée. Parcelle située en bord de cours d'eau et dans la zone d'expansion des ruissellements.

Carte 135 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Morvillers-Saint-Saturnin (1) – Secteur Nord

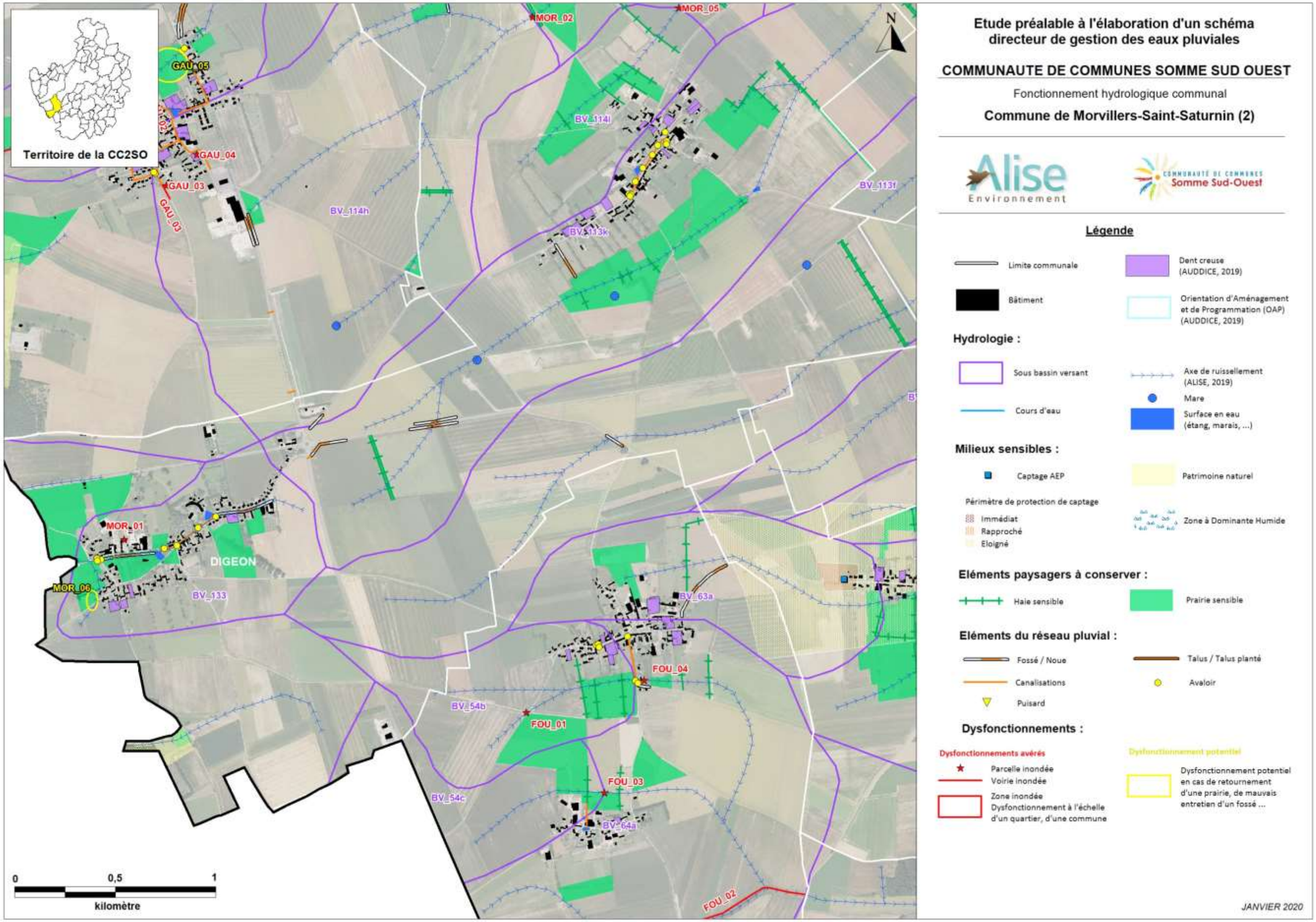

Carte 136 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Morvillers-Saint-Saturnin (2) - Secteur Sud

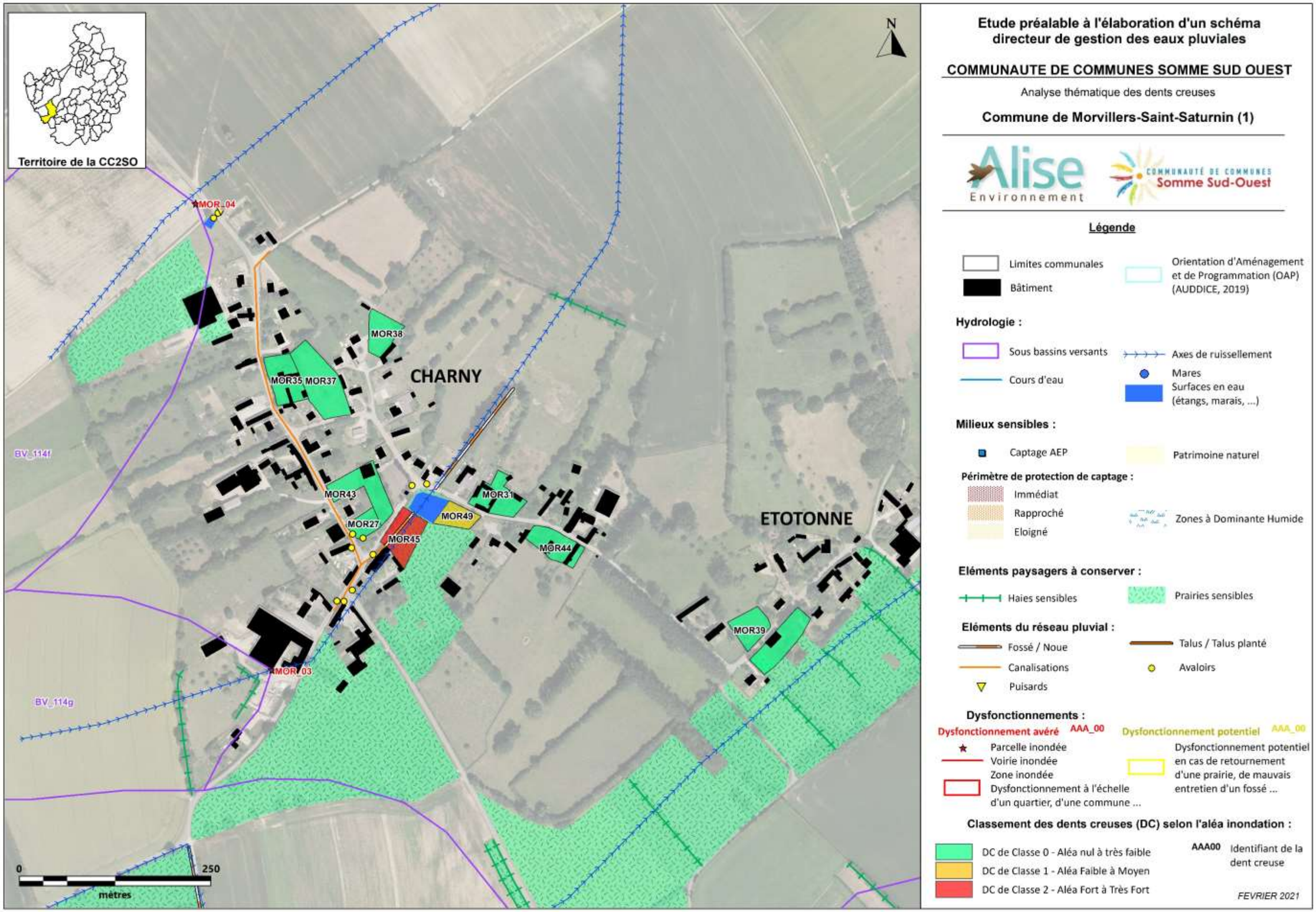

Carte 137 - Analyse thématique des dents creuses de Morvillers-Saint-Saturnin selon l'aléa inondation (1) – Secteur de Charny et d'Etotonne

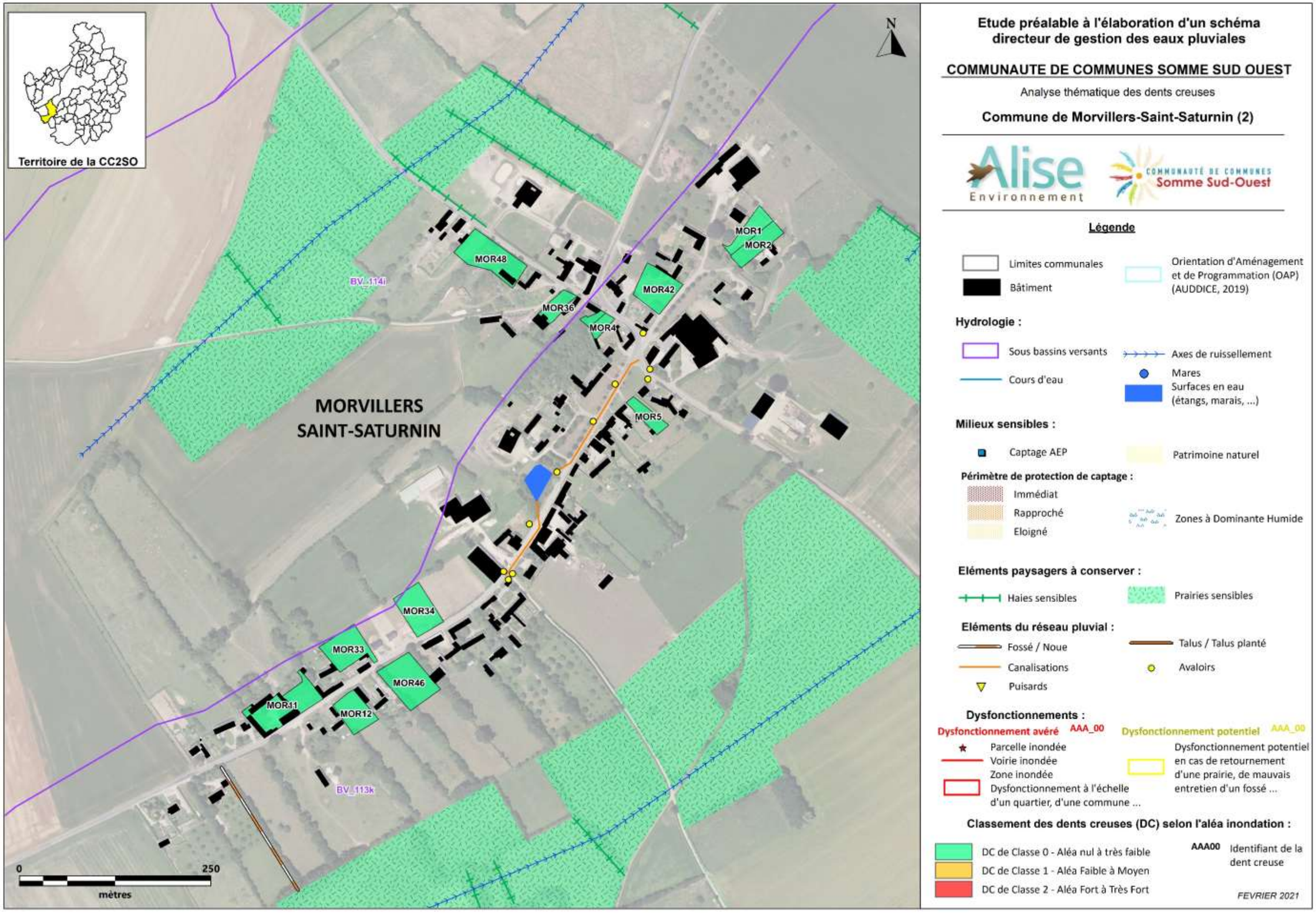

Carte 138 - Analyse thématique des dents creuses de Morvillers-Saint-Saturnin selon l'aléa inondation (2) - Secteur Centre-Bourg

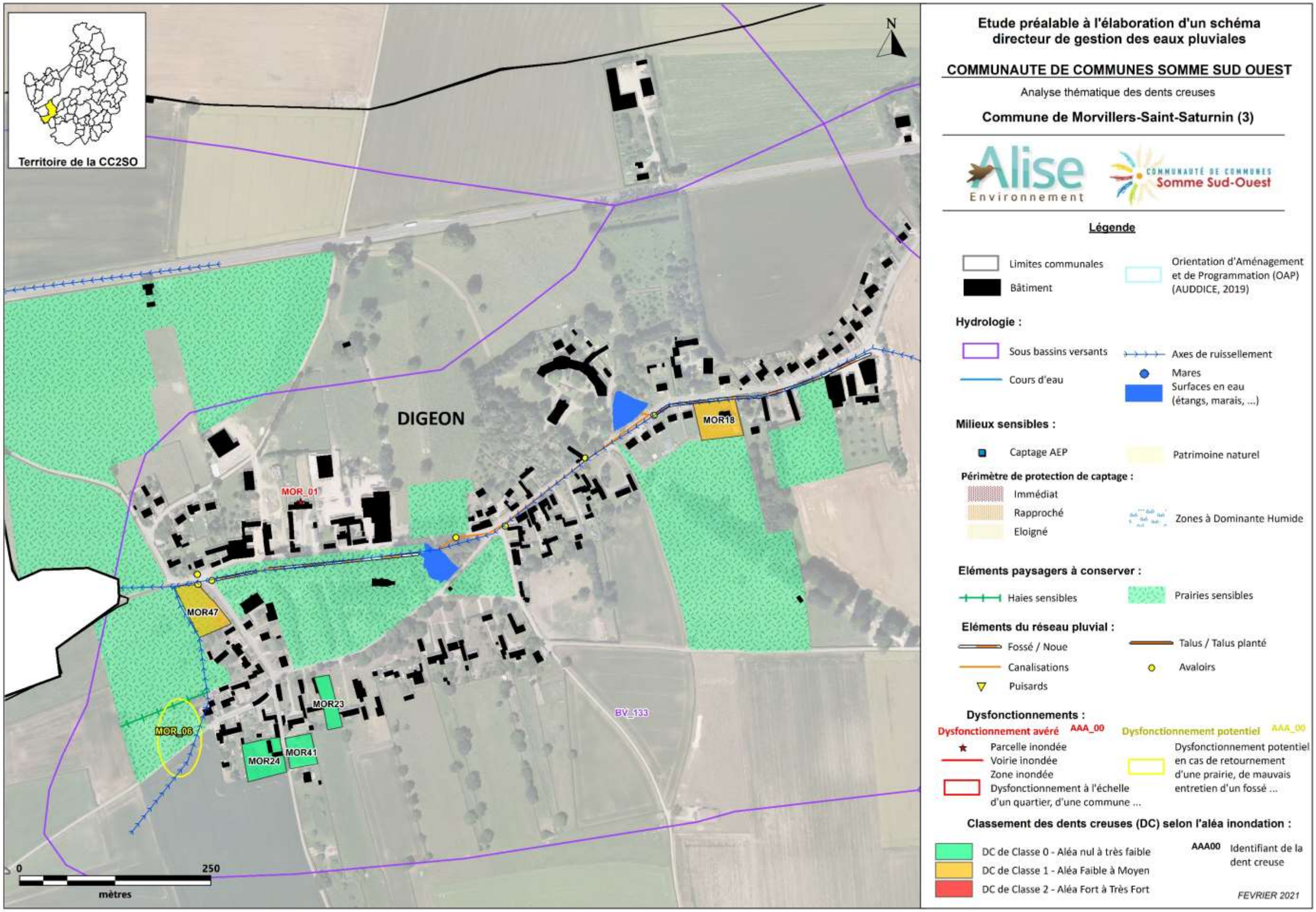

Carte 139 - Analyse thématique des dents creuses de Morvillers-Saint-Saturnin selon l'aléa inondation (3) – Secteur de Digeon

II.5.45.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Morvillers-Saint-Saturnin

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_133		x	Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour diminuer les ruissellements.	**MOR_01**
			x		Maintenir la prairie.	**MOR_06**
		BV_114j	x		Maintenir les haies et les prairies dans l'axe de ruissellement.	**MOR_05**
		BV_114h	x		Entretenir les aménagements d'hydraulique douce mis en place suite au remembrement (bassin, bande enherbée et haies).	**MOR_02**
		BV_114g	x		Maintenir les haies à l'amont. Mettre en place des éléments d'hydraulique douce à l'amont de la ferme.	**MOR_03**
		BV_114f		x	Aménager un fossé le long de la voirie pour diriger les eaux vers la mare. Etudier la possibilité de buser l'axe de ruissellement sous la voirie.	**MOR_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	MOR_05
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.46. Commune de Moyencourt-les-Poix

II.5.46.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Moyencourt-les-Poix

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par une direction générale des écoulements de surface selon l'axe sud-ouest/nord-est. Le bourg de Moyencourt-lès-Poix est longé à l'est et à l'ouest par deux axes de ruissellement provenant des plateaux de l'est du territoire de la commune de Croixrault. Les axes de ruissellement ne s'écoulent pas dans le bourg en lui-même, mais ils se rejoignent à l'aval du bourg, peu avant la commune de Courcelles-sous-Moyencourt, où ils sont source de dysfonctionnements hydrauliques.

Milieux sensibles :

Au sud-est du territoire, au niveau des limites communales, le « ***Massif forestier de Frémontiers/Wailly/Loeuilly*** » est classé comme ZNIEFF de Type I. Au sud-ouest du bourg de Moyencourt-lès-Poix, un captage d'adduction en eau potable est présent le long de la Grande Rue. Ses périmètres de protection s'étendent surtout vers le sud-ouest.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est développé le long de la Grande Rue, dont une partie des eaux pluviales est prise en charge par la mare au croisement de la Grande Rue et de la rue d'Ostende. Le trop-plein est dirigé vers deux bassins situés dans la partie basse du village.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 98 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Moyencourt-lès-Poix

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
MOY-01	Route vers la ferme de Ménesvillers	Inondation du chemin au niveau du point bas	Ruissellement et stagnation sur voirie	Voirie	A chaque pluie	Des saignées vers les champs ont été faites en amont. Un chemin agricole perpendiculaire à la route permet l'évacuation d'une partie des eaux pluviales (route très encaissée)	
MOY-02	Rue du Bout	Stagnation sur voirie importante. Apport de purin	Pente de chassée inversées	Voirie	Fréquent	Le fossé n'est pas curé et la pente de la chaussée ne se dirige pas vers ce fossé, ce qui rend l'évacuation des eaux pluviales sur la voirie difficile vers l'aval.	
MOY-03	RD94	Inondation de la voirie au point bas	Ruissellement agricole	Voirie	Fréquent	Le bas-côté de la voirie a été retiré pour que l'eau s'évacue plus facilement.	
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
MOL_04	Rue du Bout	Risque potentiel si retournement de la prairie					

II.5.46.2. Etude des dents creuses à Moyencourt-les-Poix

Sur la commune de Moyencourt-les-Poix, 7 dents creuses ont été transmises pour étude par le bureau d'étude d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 6 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

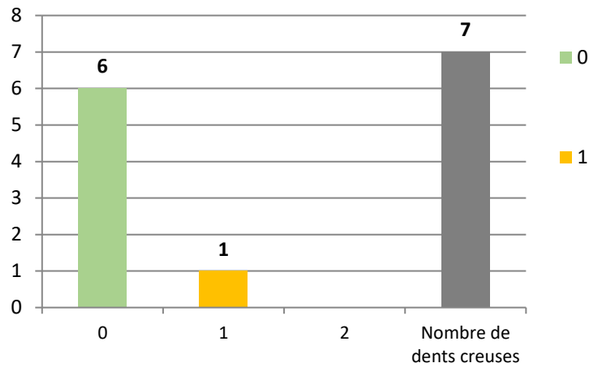

Figure 50 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Moyencourt-lès-Poix

Tableau 99 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Moyencourt-lès-Poix

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
MOY10	**0**	
MOY11	**0**	
MOY3	**0**	
MOY5	**0**	
MOY6	**0**	
MOY8	**0**	
MOY9	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

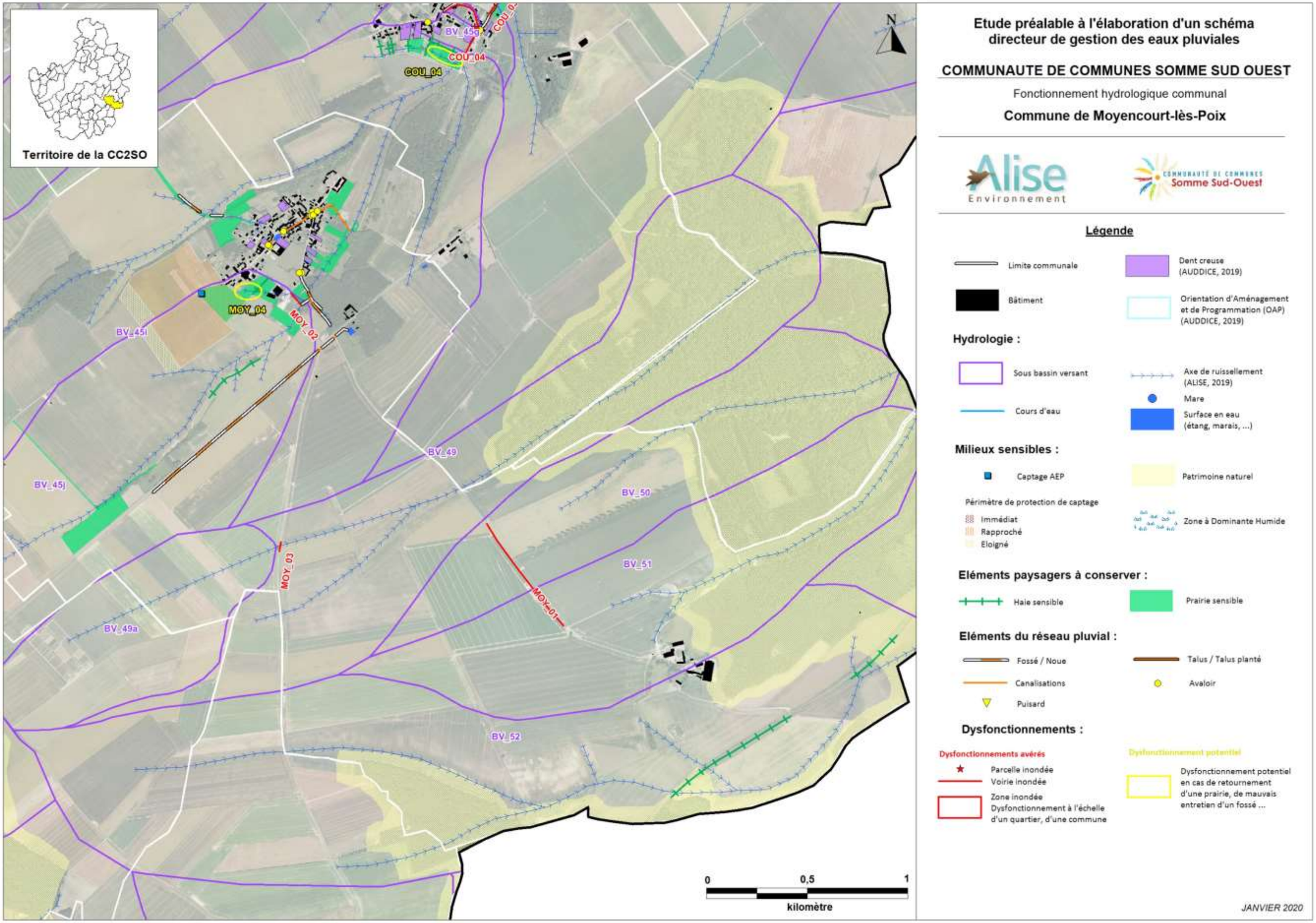

Carte 140 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Moyencourt-lès-Poix

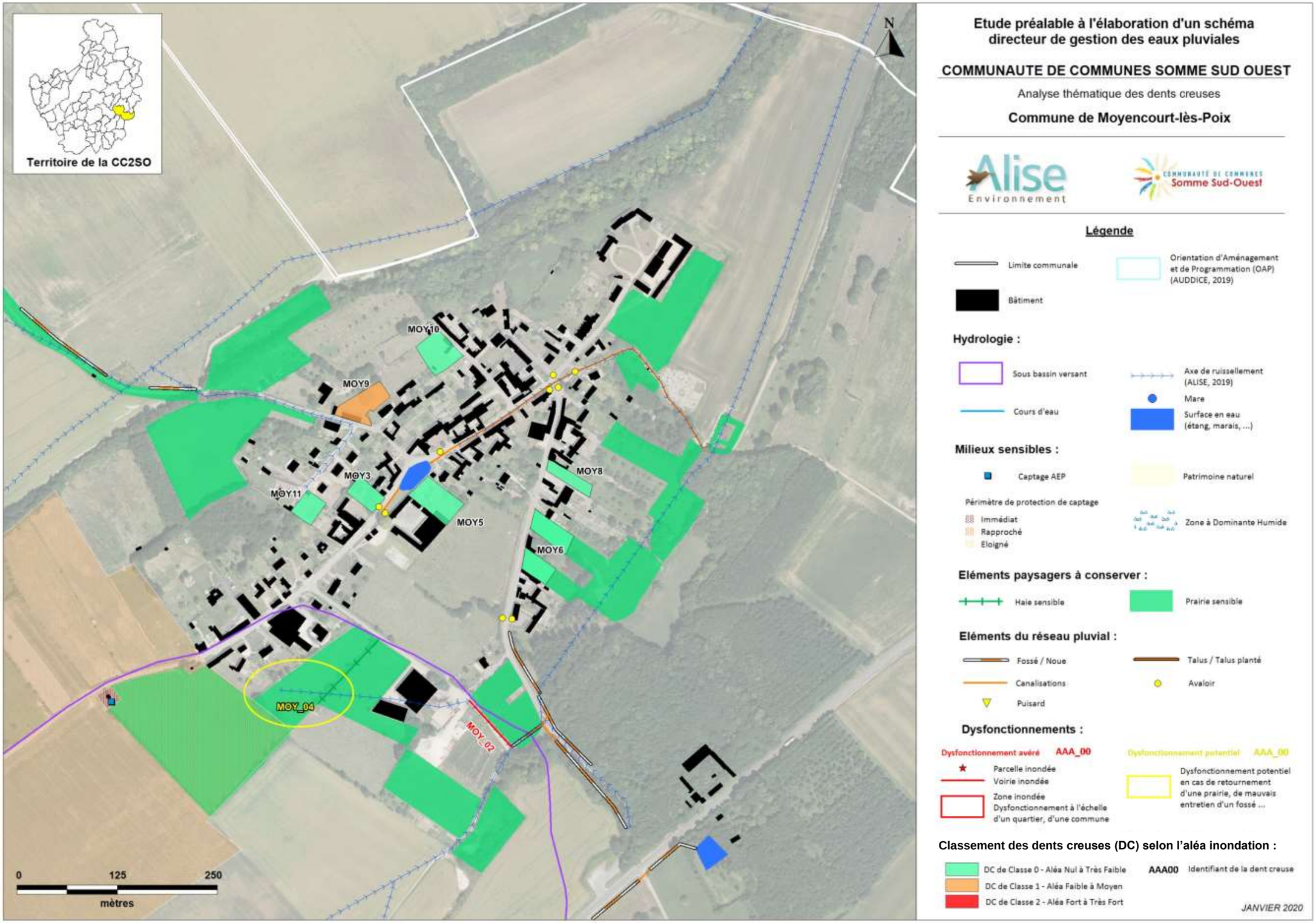

Carte 141 - Analyse thématique des dents creuses de Moyencourt-lès-Poix selon l'aléa inondation

II.5.46.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Moyencourt-les-Poix

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_49, BV_49a	x	x	Vérifier que le dysfonctionnement ne survient plus depuis que le bas-côté a été retiré. Sinon, mettre en place un aménagement d'hydraulique douce pour drainer les eaux de ruissellement jusqu'au point bas, avec un exutoire dans la vallée d'Argent.	MOY_03
		BV_45j	x		Rectifier la pente de la voirie pour que le fossé puisse drainer les eaux de ruissellement. Curer le fossé et le redimensionner si nécessaire.	MOY_02
			x		Conserver la prairie ainsi que la haie.	MOY_04
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_50 BV_51	x	x	Maintenir les saignées qui ont été faites à l'amont. Mettre en place un fossé pour drainer les eaux pluviales vers le point bas et mettre en place un exutoire dans la vallée du Beau Chêne	MOY_01
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage, périmètres de protection et aire d'alimentation				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.47. Commune de Neuville-Coppegueule

II.5.47.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Neuville-Coppegueule

Hydrologie :

Le bourg de Neuville-Coppegueule est situé sur un point haut de la commune. Concernant le fonctionnement hydrologique de la commune, elle peut être divisée en deux parties. A l'est du bourg, les axes de ruissellement débutent dès la sortie du bourg, et s'étendent jusqu'au Liger situé environ à 3 km au nord-est. Sur la partie ouest de la commune, les axes de ruissellement débutent dans les secteurs du Bois de la Commanderie et du lieu-dit des Gâtes, et s'étend jusqu'à la Bresle à l'est.

Milieux sensibles :

La quasi-totalité de la commune est présente au sein de la ZNIEFF de Type II « ***Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse*** ». Ensuite, à l'ouest, l'ensemble constitué de Bois de Neuville, du Bois de la Commanderie et d'une partie de la Forêt d'Arguel est classé en ZNIEFF de Type I « ***Larris de la vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle »***.

Réseau :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif de type séparatif, dont l'exutoire est la station d'épuration située au niveau du croisement entre la rue Jean Moulin et la rue du Stade. Les eaux pluviales sont donc gérées séparément des eaux usées, par des canalisations enterrées, des fossés et quelques puisards.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés dans la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 100 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Neuville-Coppegueule

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
NEU_01	Rue jean Moulin	Inondation de la maison et de la cour	Ruissellement urbain + agricole	Maison et cour	Fortes pluies	Avaloir pas assez entretenu	1
NEU_02	Rue du 8 mai 1945	Inondation du lotissement	Absence de réseau + rechargement de la route	Sous-sols	A chaque orage important	-	2
NEU_03	Route de Saint Aubin	Inondation de l'habitation	Axe de ruissellement	Habitation + cour	A chaque orage important	Bassin de rétention en amont Construit sans permis de construire à l'époque - a eu le permis après	1
NEU_04	Rue de la Rosière	Inondation de sous-sols	-	Sous-sols	-	-	2
NEU_05	Rue Jean Moulin, au niveau du Château	Inondation de la chaussée	Saturation du réseau	voirie	A chaque orage important	-	3
NEU_06	Rue du Stade	Inondation d'une cave	Eau de voirie	sous-sols	-	-	-

II.5.47.2. Etude des dents creuses à Neuville-Coppegueule

Sur la commune de Neuville-Coppegueule, 11 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 9 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.
- 1 dent creuse classé « 2 ». Elle présente une sensibilité forte à très forte aux inondations.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

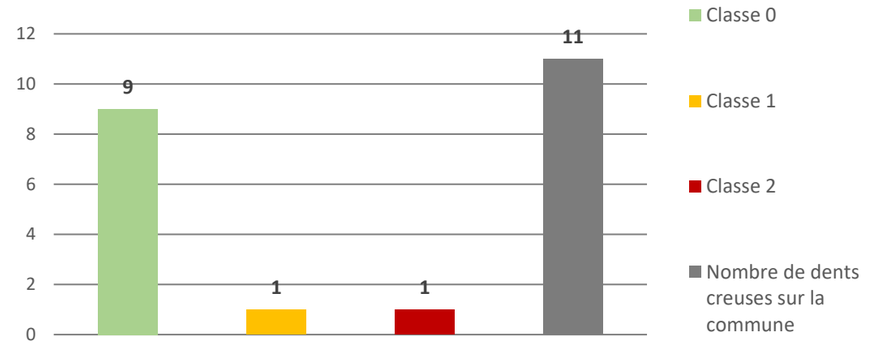

Figure 51 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Neuville-Coppegueule

Tableau 101 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
NEU10	0	
NEU12	0	
NEU13	0	
NEU15	0	
NEU17	0	
NEU18	0	
NEU19	0	
NEU22	0	
NEU9	0	
NEU21	1	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher 30 cm par rapport au TN. Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
NEU22	2	Urbanisation déconseillée. Axe de ruissellement et inondations récentes suite à l'enlèvement d'une haie en amont.

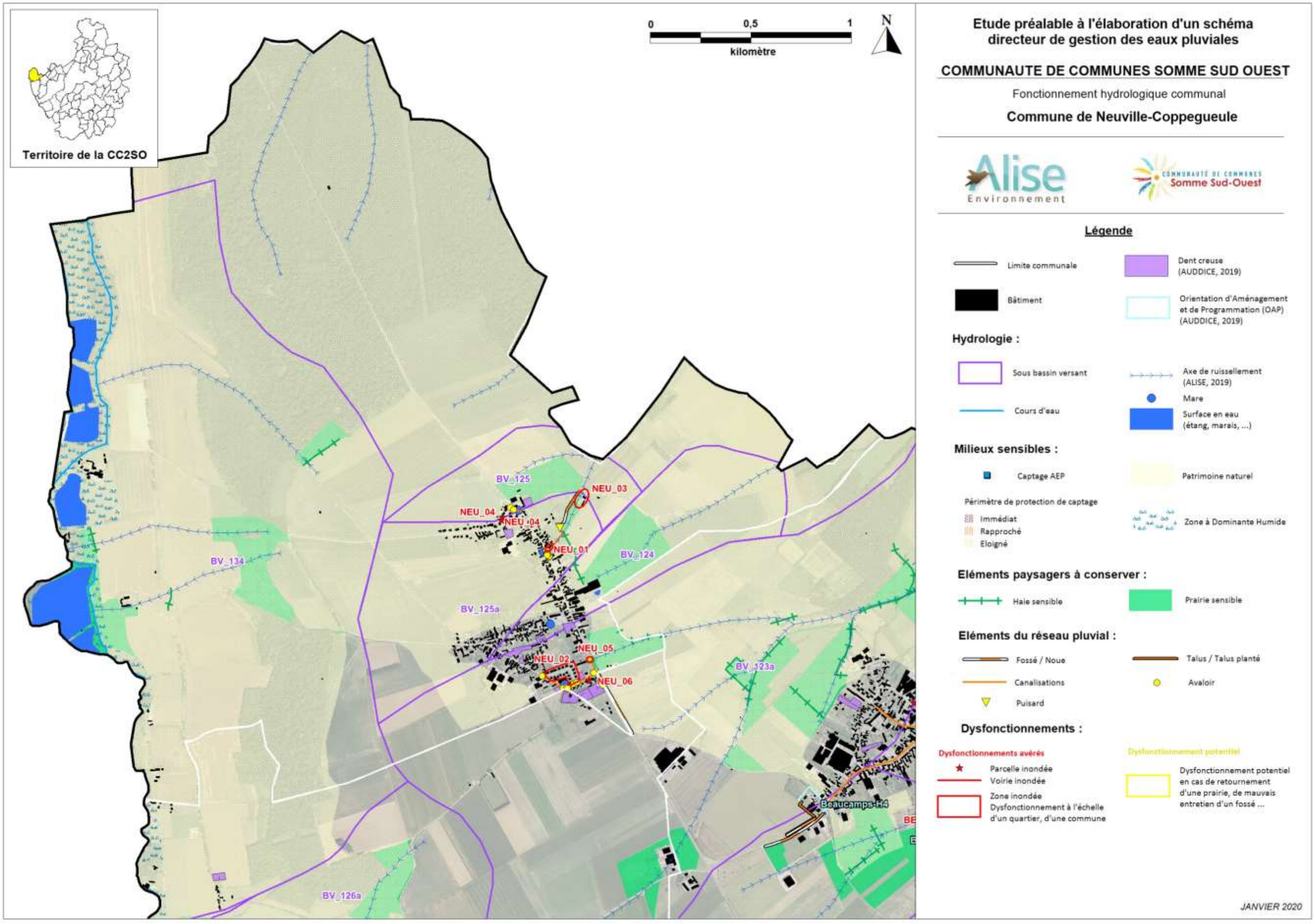

Carte 142 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Neuville-Coppegueule

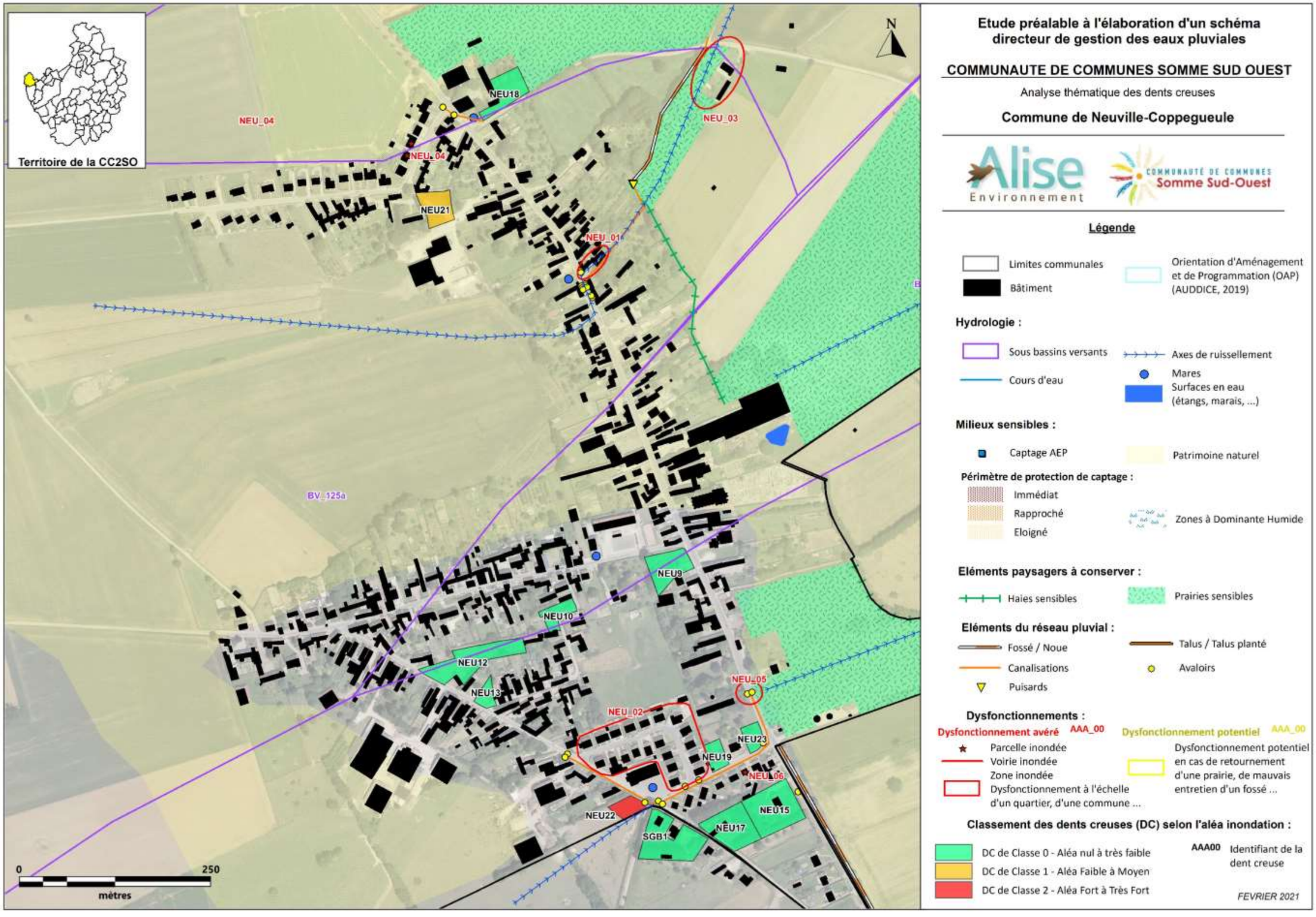

Carte 143 - Analyse thématique des dents creuses de Neuville-Coppegueule selon l'aléa inondation

II.5.47.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Neuville-Coppegueule

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_125a BV_125	x		Entretenir les avaloirs pour permettre une bonne évacuation des ruissellements.		NEU_01
				x	Protéger l'habitation avec un talus planté en amont de la parcelle : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole ***	1	NEU_03
			x		Maintenir une bordure élevée entre la voirie et les habitations et préconiser une rehausse des habitations pour les nouveaux projets.		NEU_04
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_123a		x	Rehausser les bordures du lotissement, notamment au niveau des entrées charretières. Etudier par opportunité la déconnexion des eaux pluviales : **Etude de déconnexion des eaux pluviales à l'échelle du bourg***	2	NEU_02
				x	Doubler la canalisation pour favoriser l'écoulement vers la pâture.		NEU_05
			x	x	Rehausser les bordures devant les entrées charretières. Etudier par opportunité le redimensionnement du réseau pluvial sur le secteur.		NEU_06
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Bresle					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.48. Commune d'Offignies

II.5.48.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Offignies

Hydrologie :

Deux axes de ruissellement principaux s'écoulent sur le territoire de la commune d'Offignies. Ces axes ont une direction sud-ouest/nord-est. Ces axes ne concernent cependant pas le bourg d'Offignies qui ne présente pas de dysfonctionnement hydraulique.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales son collectées le long de la Grande Rue et acheminées vers la mare en sortie sud-est du bourg, dans le passage d'un axe de ruissellement. Quatre mares, ainsi que des fossés et des haies ont été implantés sur le territoire de la commune suite au remembrement.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la comme sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 102 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Offignies

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
OFF_01	Route entre Offignies et Orival	stagnation d'eau sur la route (durée environ 1h)	Bouche souvent obstruée	voirie	2/3x par an octobre novembre	Il y a environ 30 ans, une mare était présente. Le cantonnier débouche régulièrement la canalisation	2

II.5.48.2. Etude des dents creuses à Offignies

Sur la commune d'Offignies, 5 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 5 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

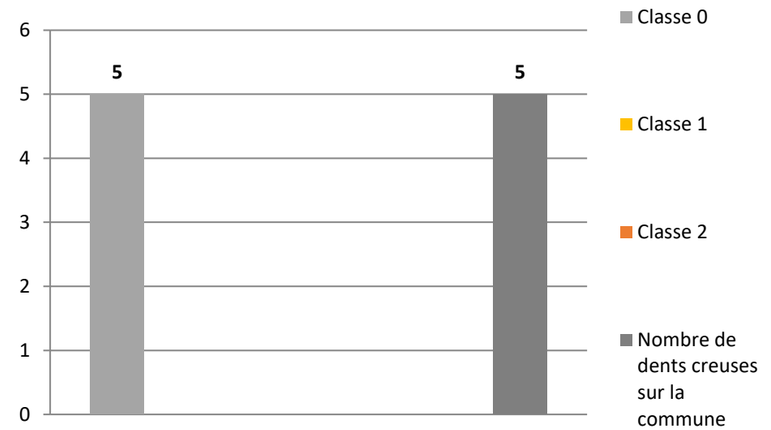

Figure 52 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Offignies

Tableau 103 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Offignies

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
OFF1	**0**	
OFF10	**0**	
OFF2	**0**	
OFF3	**0**	
OFF4	**0**	

Carte 144 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Offignies

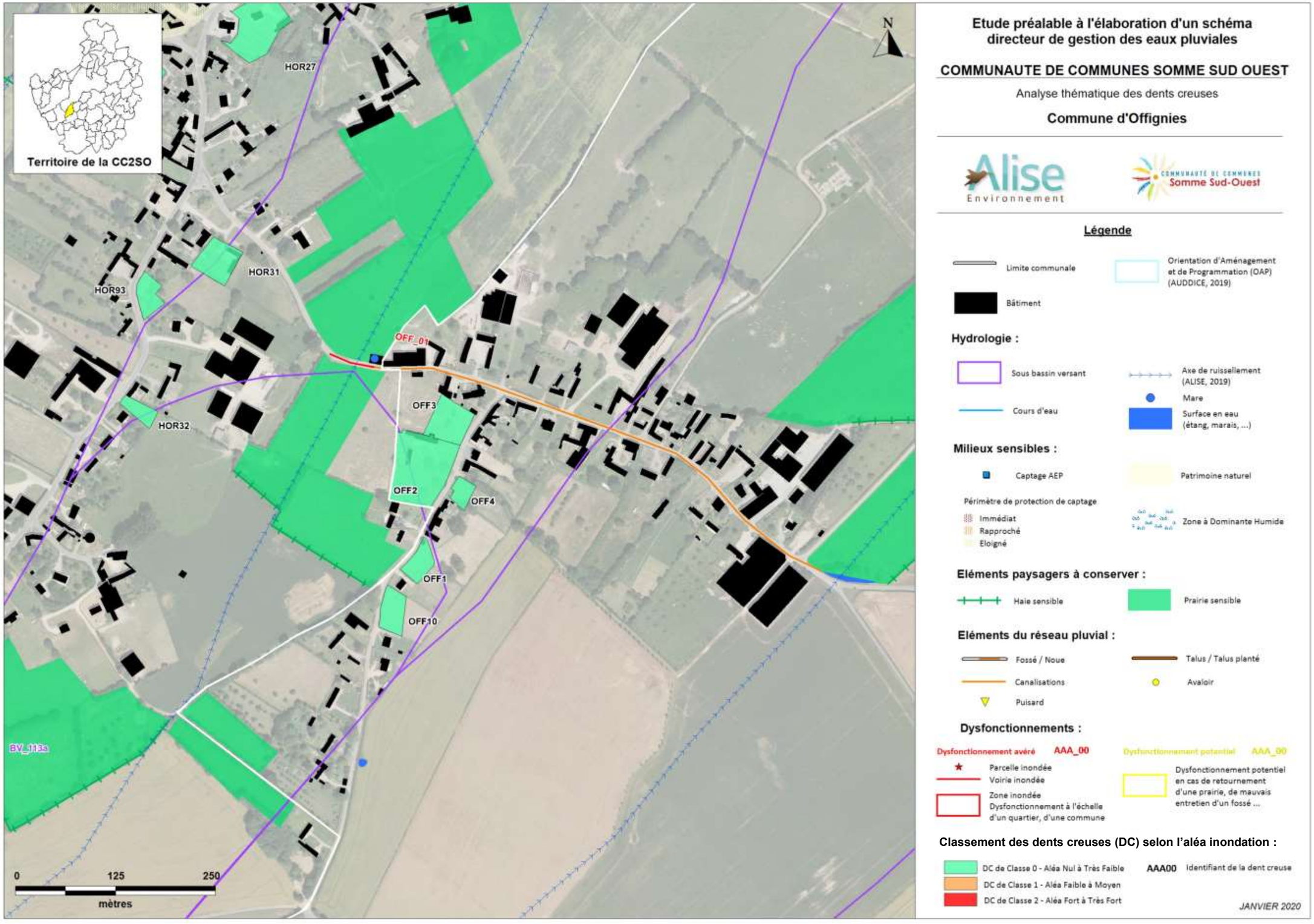

Carte 145 - Analyse thématique des dents creuses d'Offignies selon l'aléa inondation

II.5.48.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Offignies

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	Dys
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_113a			Maintenir l'entretien de la canalisation ; maintenir les prairies dans l'axe de ruissellement ; restaurer la mare et mettre en place un fossé le long de la route pour drainer les eaux de ruissellement ; étudier la possibilité de buser l'axe de ruissellement sous voirie : **Etude pour la restauration de la mare et pour la mise en place d'aménagements hydrauliques***	**2**	
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune (plus précisément : RD 92)			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.49. Commune d'Oissy

II.5.49.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Oissy

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique d'Oissy est marqué par le passage du Saint-Landon dans la partie nord-ouest de la commune, là où le bourg s'est développé. Le centre-bourg constitue l'exutoire d'un axe de ruissellement naturel principal, prenant naissance sur la commune de Croixrault et traversant les communes de Bussy-lès-Poix, Fresnoy-au-Val et Bougainville. Les eaux de cet axe de ruissellement sont collectées dès l'entrée du bourg par l'intermédiaire d'un fossé, lequel canalise l'axe jusqu'à son exutoire dans le Saint-Landon.
Par ailleurs, la commune est concernée par un remembrement, dans le cadre duquel des aménagements hydrauliques (ouvrages, éléments paysagers) sont projetés sur le territoire. Ceux-ci ont été cartographiés sur les différentes cartes concernant la commune.

Milieux sensibles :

Au nord-ouest du territoire, sur les rives du Saint-Landon, est présente la ZNIEFF de Type I « ***Vallée du Saint-Landon et vallées sèches attenantes*** ». Concernant les risques d'inondation, une partie de la commune, et même du centre-bourg, est présente au sein de l'enveloppe du PPRI de la Somme et de ses affluents. Cependant, l'aléa au niveau de la zone est caractérisé de « *très faible* ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées via des canalisations et des fossés, et acheminées jusqu'au ruisseau du Saint-Landon au nord de la commune.

Tableau 104 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Oissy

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
OIS_01	Bas de la route de cavillon	Inondation d'un garage	Débordement fossé et ruissellement boueux en provenance du lieu-dit "Dur Pays"	Garage			
OIS_02	Route de Floxicourt	Inondation de la voirie				Des panneaux de signalisations indiquent le risque. La mise en culture des parcelles perpendiculairement au sens de la pente a été mise en place mais le problème perdure.	
OIS_03	RD94	Ruissellement importants	Ruissellement agricole	Voirie	Fortes précipitations	Le Conseil Départemental de la Somme a réalisé des saignées afin de canaliser ces écoulements.	
OIS_04	Route de Riencourt	Inondation de la voirie	Débordement des fossés			Problème résolu depuis que les fossés ont été curés et la route surélevée	

II.5.49.2. Etude des dents creuses à Oissy

Sur la commune d'Oissy, 6 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 4 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

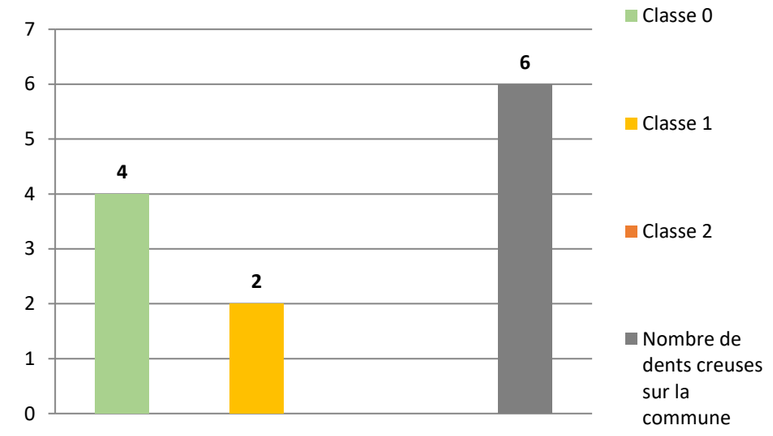

Figure 53 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Oissy

Tableau 105 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Oissy

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
OIS13	**0**	
OIS14	**0**	
OIS3	**0**	
OIS6	**0**	
OIS12	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
OIS5	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse côte plancher de 30 cm par rapport au TN. Construction en éloignement de la voirie.

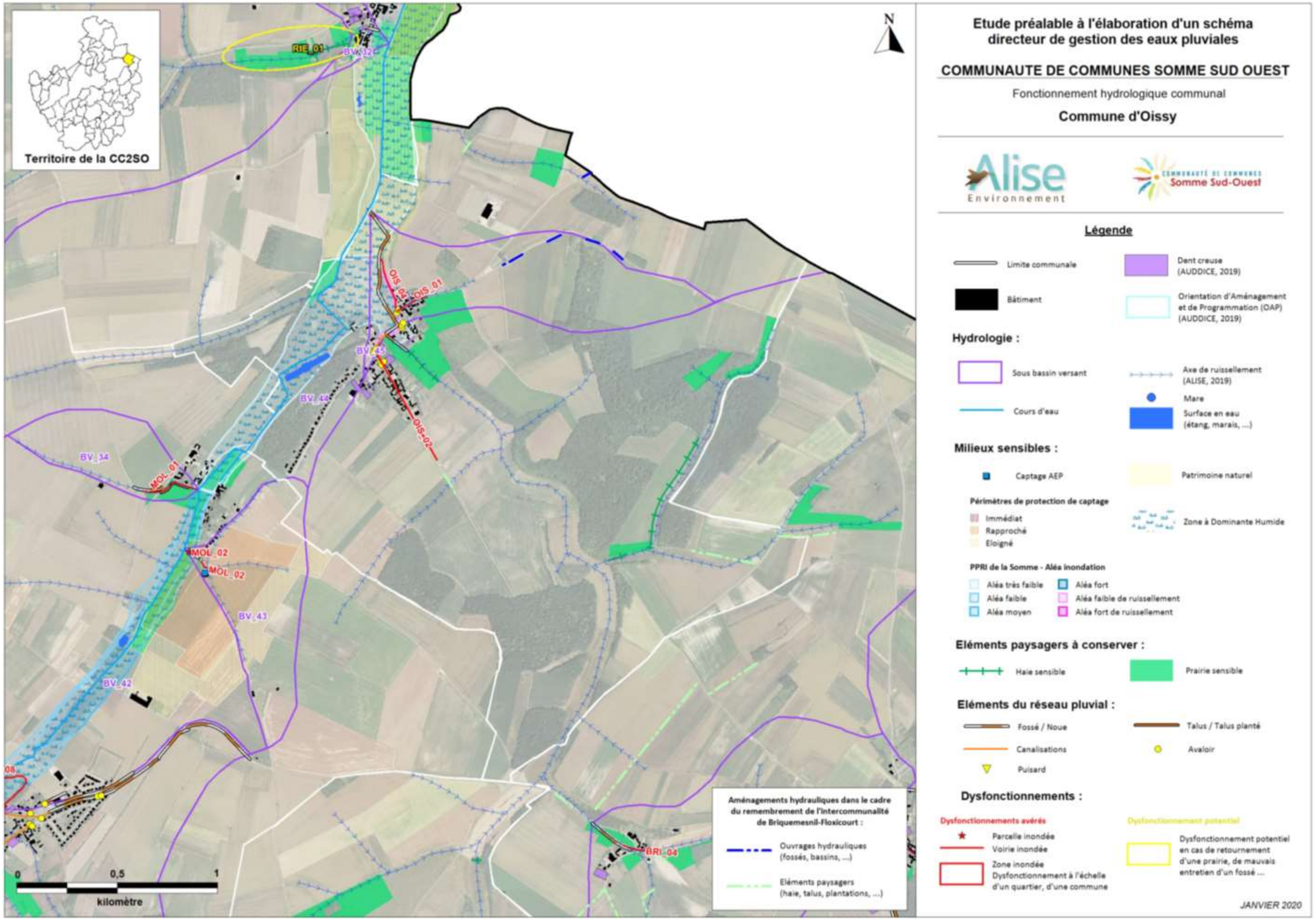

Carte 146 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Oissy

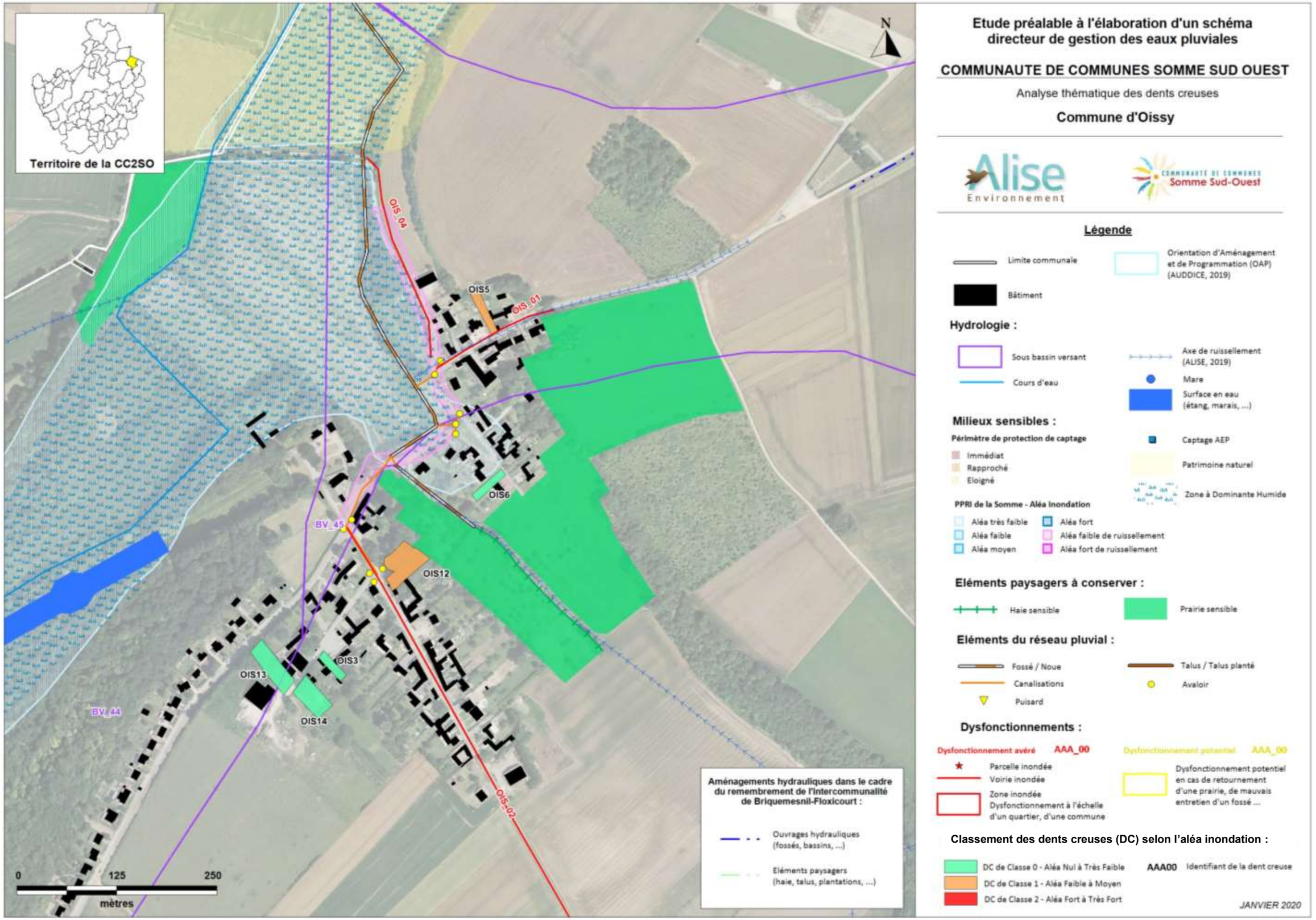

Carte 147 - Analyse thématique des dents creuses d'Oissy selon l'aléa inondation

II.5.49.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Oissy

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_45		x	Rehausser les bordures au niveau des entrées charretières sur la rue de Cavillon. Ouvrages prévus à l'amont dans le cadre du remembrement de l'intercommunalité de Briquemesnil-Floxicourt.		**OIS_01**
			x		Maintenir l'entretien régulier (curage) des fossés sur le chemin de Riencourt.		**OIS_04**
		BV_45a		x	Mettre en place un fossé d'infiltration le long de la rue du Bois avant le village ; mettre en place un ouvrage de stockage en amont des premières habitations : **Etude pour la mise en place d'un ouvrage de stockage en amont de la rue du Bois et d'un fossé/réseau pluvial***	2	**OIS_02**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Le Saint-Landon					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.50. Commune de Poix-de-Picardie

II.5.50.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Poix-de-Picardie

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Poix-de-Picardie est tout d'abord marqué par le passage de la rivière Poix dans le centre-bourg qui s'est développé dans la vallée. La commune de Poix-de-Picardie a la particularité de présenter de fortes pentes, même au sein du bourg. Dans la partie sud de la commune, au nord du hameau de Lahaye-Saint-Romain, la rivière des Evoissons dont la Poix est un affluent, s'écoule d'ouest en est.

Milieux sensibles :

Au nord de la commune, l'ensemble est classé en ZNIEFF de Type II « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** », une partie fait également partie de la ZNIEFF de Type I « ***Haute Vallée et cours de la rivière Poix*** ». Au sud de la commune, la ZNIEFF de Type I « ***Vallée des Evoissons*** » est également présente à proximité du hameau de Lahaye-Saint-Romain.
Deux captages d'adduction en eau potable sont présents sur le territoire : un au sud-ouest du bourg, à la limite communale avec Lachapelle, et un situé entre le hameau de Lahaye-Saint-Romain et la rivière des Evoissons.

Réseau :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif unitaire dont l'exutoire est la station d'épuration de Poix-de-Picardie située au sud-est du bourg, à la limite communale avec Blangy-sous-Poix. Les eaux pluviales sont donc gérées en partie par le réseau, et en partie par la voirie qui les acheminent naturellement vers la Poix.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 106 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Poix-de-¨Picardie

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
POI_01	Vallée du Fay	Ruissellement important	Ruissellement du talweg naturel de la Vallée du Fay	Jardins, Cours	1999	Depuis, un bassin à été créé au niveau du viaduc, ainsi qu'un fossé en aval qui longe les habitations	4

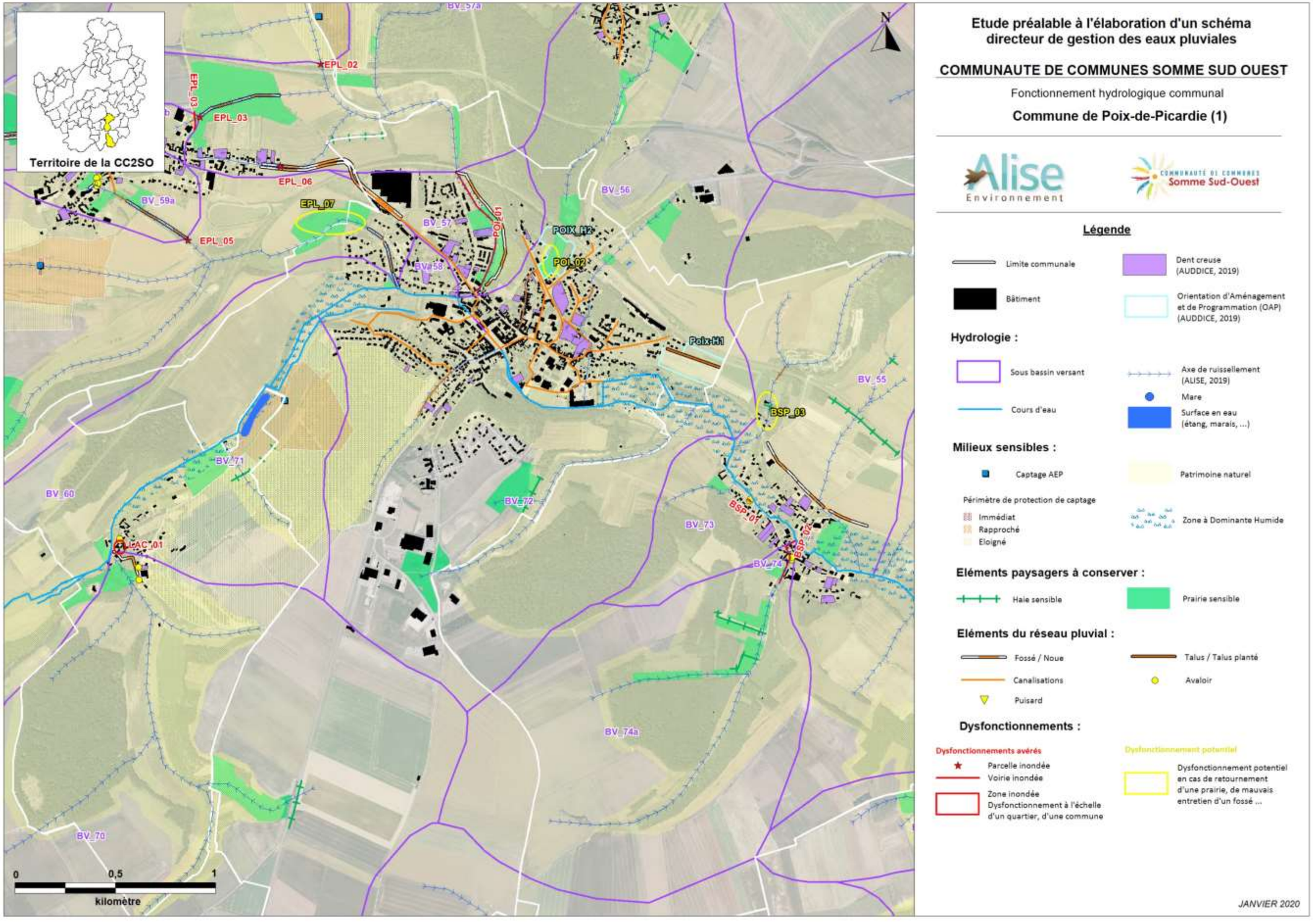

Carte 148 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Poix-de-Picardie (1) – Secteur Nord/Centre-Bourg

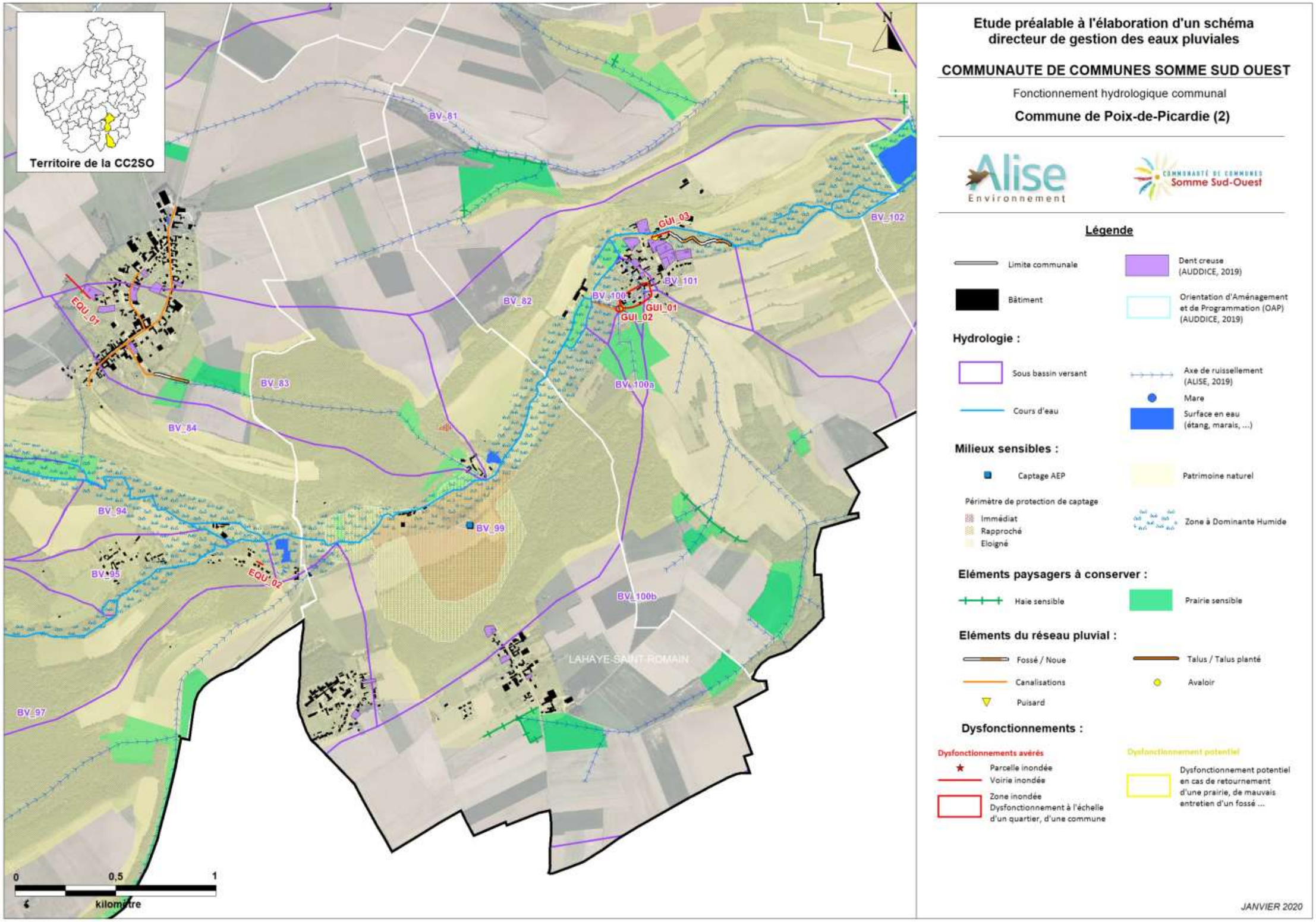

Carte 149 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Poix-de-Picardie (2) - Secteur Sud/Lahaye-Saint-Romain

II.5.50.2. Etude des dents creuses à Poix-de-Picardie

Sur la commune de Poix-de-Picardie, 33 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 25 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 8 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

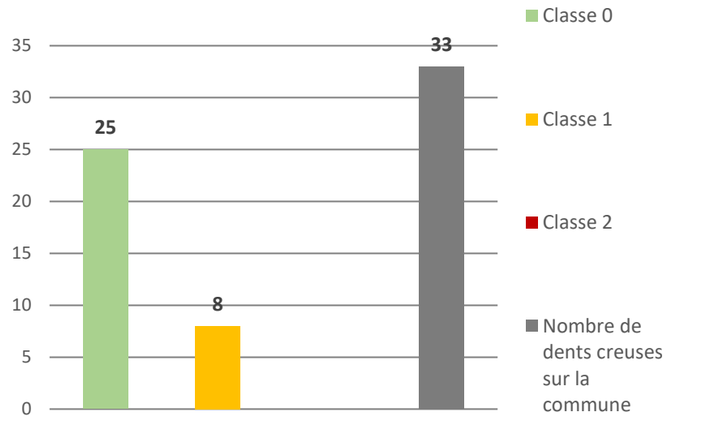

Figure 54 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Poix-de-Picardie

Tableau 107 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Poix-de-Picardie

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
POI10	**0**	
POI14	**0**	
POI15	**0**	
POI21	**0**	
POI23	**0**	
POI25	**0**	
POI29	**0**	
POI30	**0**	
POI32	**0**	
POI34	**0**	
POI36	**0**	
POI38	**0**	
POI40	**0**	
POI46	**0**	
POI47	**0**	
POI50	**0**	
POI54	**0**	
POI57	**0**	
POI58	**0**	
POI71	**0**	
POI72	**0**	
POI74	**0**	
POI75	**0**	
POI76	**0**	
POI78	**0**	
POI28	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
POI43	**1**	Pas de construction en fond de parcelle car zone d'expansion des ruissellements.
POI48	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
POI52	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
POI60	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
POI61	**1**	Ne pas construire dans la partie Est de la parcelle : zone d'expansion des ruissellements.
POI62	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
POI77	**1**	Parcelle de superficie supérieure à 1 ha. Sera soumise à la Loi sur l'Eau sous Déclaration pour la gestion des eaux pluviales.

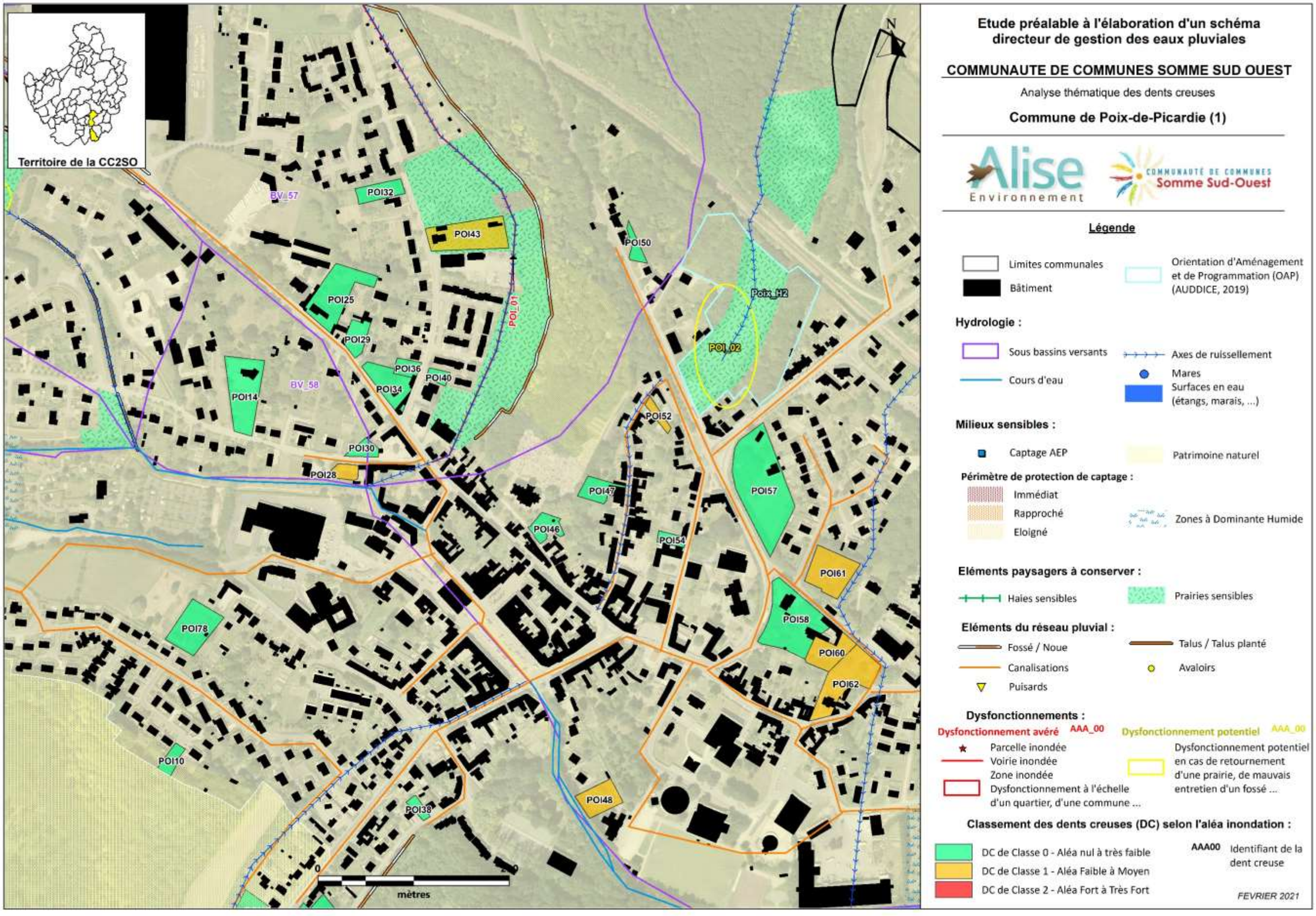

Carte 150 - Analyse thématique des dents creuses de Poix-de-Picardie selon l'aléa inondation (1) - Secteur Centre-Bourg

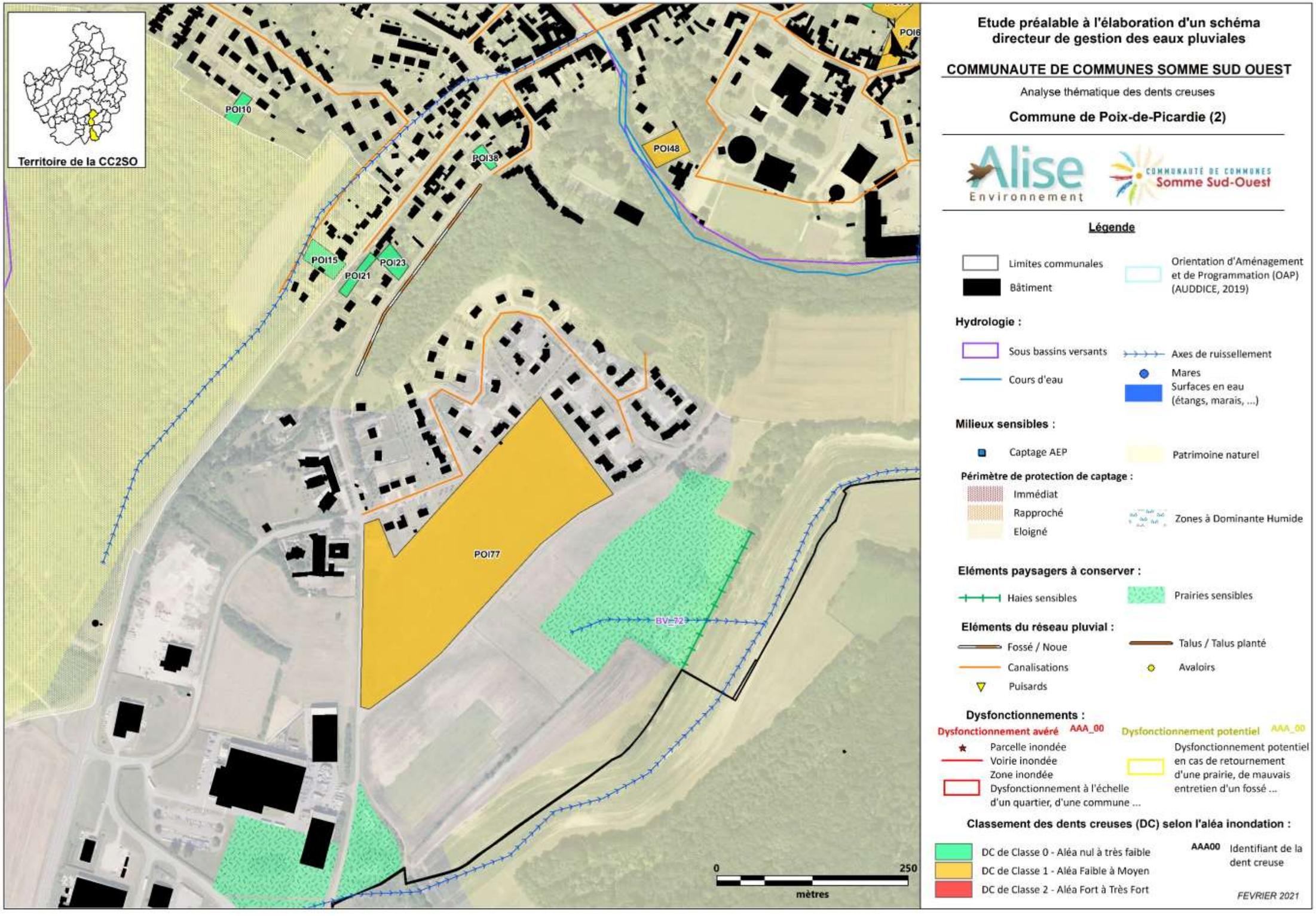

Carte 151 - Analyse thématique des dents creuses de Poix-de-Picardie selon l'aléa inondation (2) - Secteur Centre-Bourg

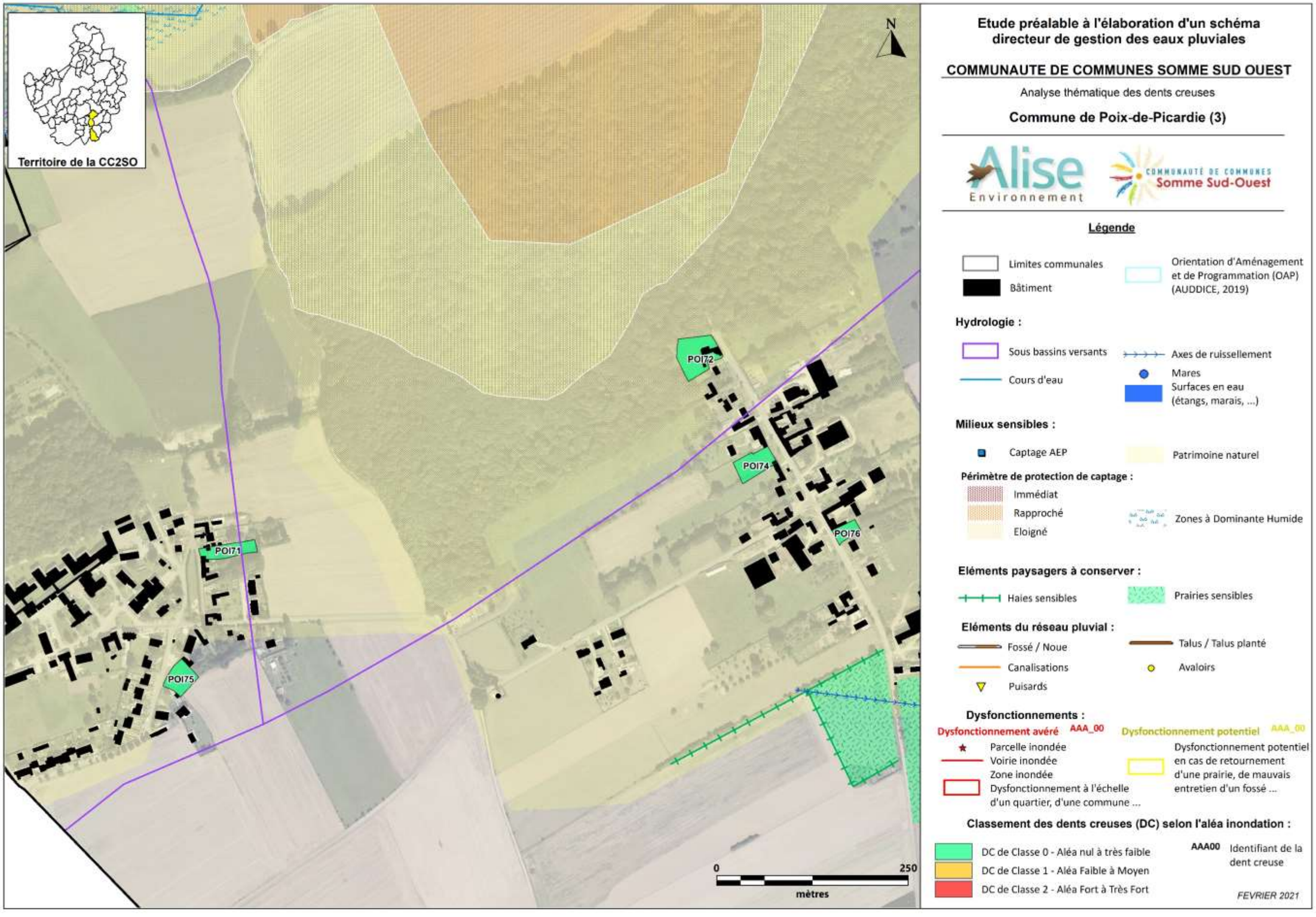

Carte 152 - Analyse thématique des dents creuses de Poix-de-Picardie selon l'aléa inondation (3) - Secteur Lahaye-Saint-Romain

II.5.50.3. Etude des OAP à Poix-de-Picardie

Sur la commune de Poix-de-Picardie, 2 OAP ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude concernant la thématique hydraulique. Pour chacune d'entre elles, une fiche technique et une carte ont été produites. La liste des OAP et leur emplacement est présentée ci-dessous. Les éléments techniques sont présentés à la suite.

Tableau 108 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Poix-de-Picardie

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Poix_H1	Route de Conty	**4,04 ha**
Poix_H2	Avenue du Général Leclerc / Avenue de la Gare	**2,78 ha**

Informations générales concernant l'OAP	
POIX-H1	
Lieu :	Route de Conty
Surface du projet :	4,04 ha
Aménagements prévus :	90 logements
Occupation du sol actuelle :	Culture
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	OUI : ZNIEFF de Type II « Vallées des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty »
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	OUI : Talus planté en milieu de parcelle
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Pas de bassin versant amont intercepté
Exutoire potentiel :	Prairies alluviales de l'autre côté de la RD 920
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 414 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 536 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 570 m³ (coefficient de ruissellement : 0,55) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 738 m³ (coefficient de ruissellement : 0,55)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Merlon/talus en limites nord-ouest et est du projet pour protéger les parcelles à l'aval des ruissellements
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales au point bas du projet (limite sud) et : 1 - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (prairies alluviales) avec un débit limité de 2 l/s/ha aménagé + Merlon/talus en limites nord-ouest et est du projet pour protéger les parcelles à l'aval des ruissellements

Informations générales concernant l'OAP	
POIX-H2	
Lieu :	Avenue du Général Leclerc
Surface du projet :	2,78 ha
Aménagements prévus :	22 logements
Occupation du sol actuelle :	Culture / Bois
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON – Réseau présent sur l'avenue du Général Leclerc, mais non raccordable au vu de la topographie du projet
Bassin versant générateur de ruissellement :	NON
Axe de ruissellement :	**OUI – Ne pas construire dans l'axe de ruissellement, ni dans la zone d'expansion des ruissellements. Etude complémentaire conseillée pour le calcul de la zone d'expansion des ruissellements.**
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	OUI : ZNIEFF de Type II « Vallées des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty »
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Bassin versant amont de 1 060 ha
Exutoire potentiel :	Aucun
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime d'autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 – Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; **La gestion par <u>stockage et restitution</u> semble compliquée au vu de la position de la parcelle située en contrebas de la voirie.**
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 206 m³ (coefficient de ruissellement : 0,28) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 266 m³ (coefficient de ruissellement : 0,28)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 444 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 575 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 10 600 m³ (coefficient de ruissellement : 0,34) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 13 738 m³ (coefficient de ruissellement : 0,34)
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Mettre en place une noue d'infiltration pour canaliser l'axe de ruissellement et limiter sa zone d'expansion
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales au point bas du projet (zone sud du projet) et infiltration si la perméabilité des sols le permet + Au centre de la parcelle, proposition de création d'une zone humide artificielle dans le sens de la longueur de la parcelle : création d'une zone tampon intéressante écologiquement.

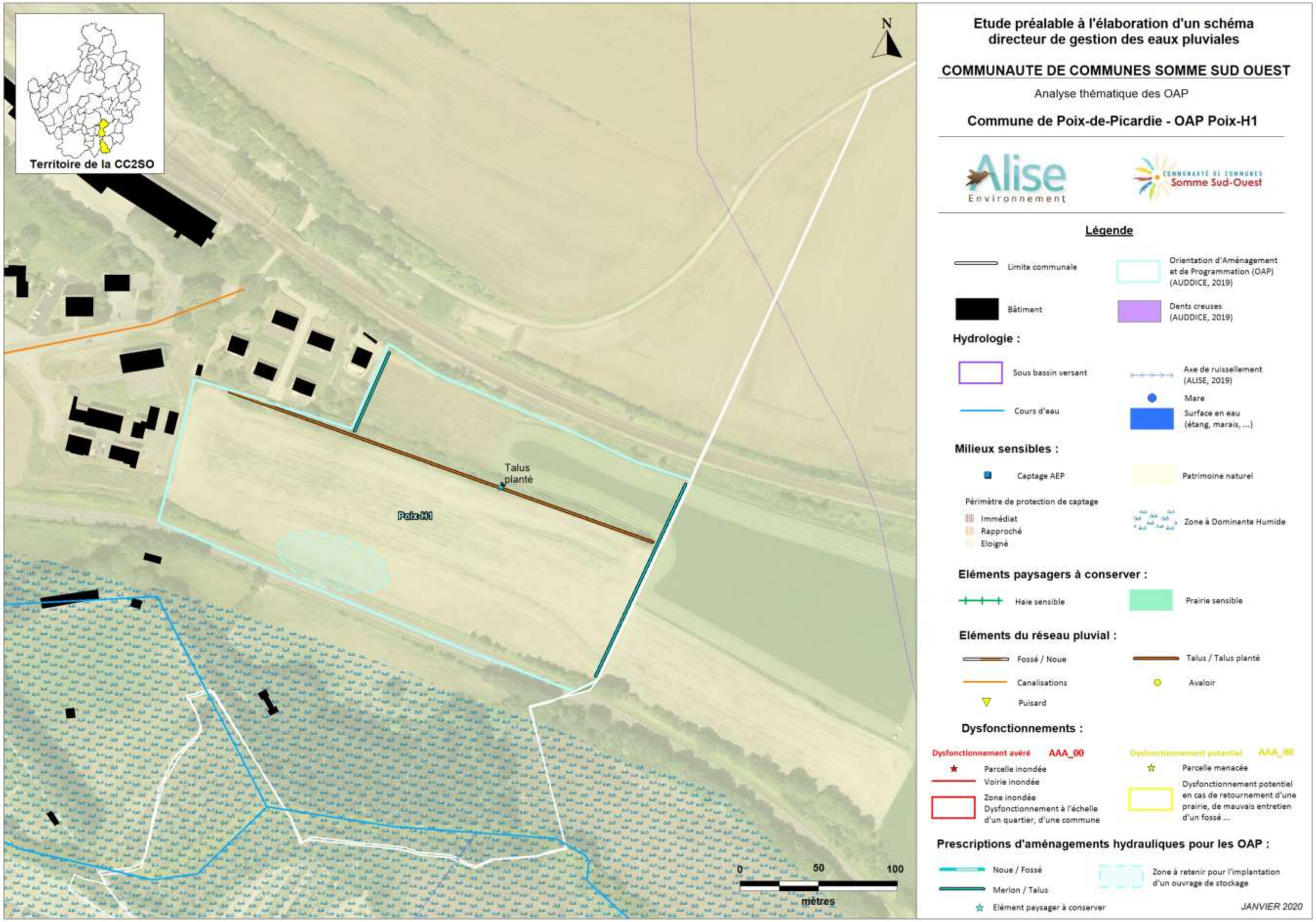

Carte 153 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Poix-H1

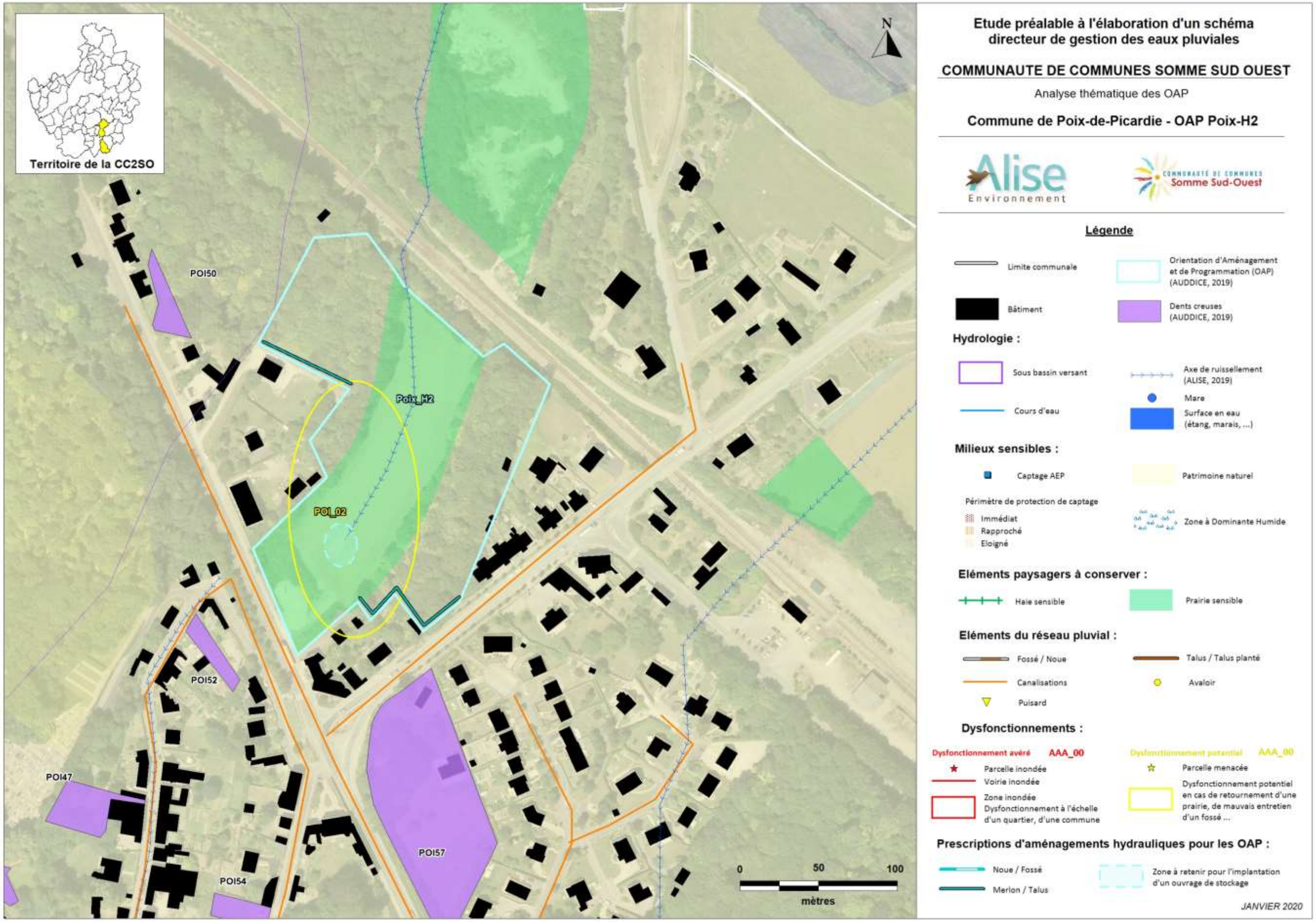

Carte 154 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Poix-H2

II.5.50.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Poix-de-Picardie

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_58				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_57	x		Surveiller le fonctionnement hydraulique du bassin et du fossé en aval, et en assurer leur entretien régulier.	POI_01
		BV_56		x	Point bas et axe de ruissellement : risque si urbanisation (OAP POIX_H2). Aménagements hydrauliques à mettre en place dans le cadre de l'urbanisation de l'OAP.	POI_02
		BV_72				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Commune				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage, périmètres de protection et aire d'alimentation				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Poix				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.51. Commune de Quesnoy-sur-Airaines

II.5.51.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Quesnoy-sur-Airaines

Hydrologie :

Située sur le plateau surplombant la commune d'Airaines et la vallée de l'Airaines, Quesnoy-sur-Airaines est à la source d'axes de ruissellements principaux s'écoulant selon une direction est/ouest et sud/nord vers la commune d'Airaines. Bien que située sur un point haut du territoire, le bourg de la commune est lui-même sujet à des dysfonctionnements hydrauliques (voir tableau ci-après).

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont acheminées vers une mare située au sud-ouest du bourg, et dont la surverse est dirigée vers l'axe de ruissellement principal au niveau du lieu-dit « *du Presbytère* ».

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 109 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Quesnoy-sur-Airaines

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
QSA_01	Intersection entre la RD 393 et la RD 70	Stagnation d'eau sur la voirie	fossés qui débordent le long de la RD936 et des avaloirs au croisement de la RD70 + défaut d'évacuation de la mare	Voirie (+ limite habitation)	Régulier	Fossés de bord de route pas entretenus -> se comblent de boue. Devraient être curés tous les ans	2
QSA_02	Est du bourg	Arrivées d'eau	ancienne carrière comblée Allée des Châtaigniers -> eau reste sur la route et va inonder le village		juin 2007 septembre 2015 assez régulier		3
QSA_03	Intersection entre la Rue du 11 Novembre et celle de la Libération au niveau d'un point bas local	Stagnation d'eau pendant 15 min environ	Ruissellements de voirie.	voirie et 2/3 maisons	Lors de gros orages juin/juillet dernier en septembre 2015	La commune a pour projet de curer cette mare prochainement. Arbres doivent être coupés avant	1

II.5.51.2. Etude des dents creuses à Quesnoy-sur-Airaines

Sur la commune de Quesnoy-sur-Airaines, 8 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 8 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

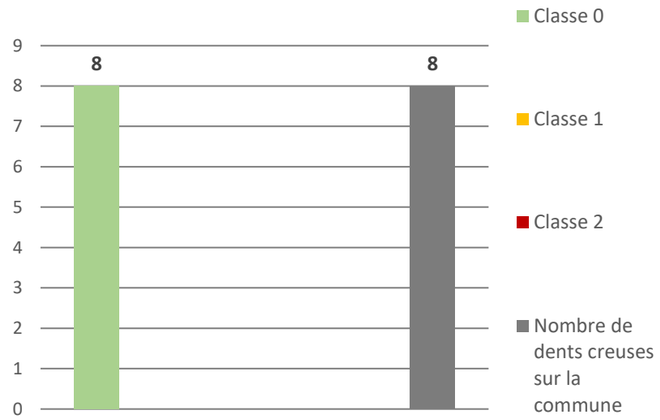

Figure 55 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quesnoy-sur-Airaines

Tableau 110 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quesnoy-sur-Airaines

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
QSA13	**0**	
QSA16	**0**	
QSA17	**0**	
QSA18	**0**	
QSA21	**0**	
QSA22	**0**	
QSA6	**0**	
QSA7	**0**	

Carte 155 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Quesnoy-sur-Airaines

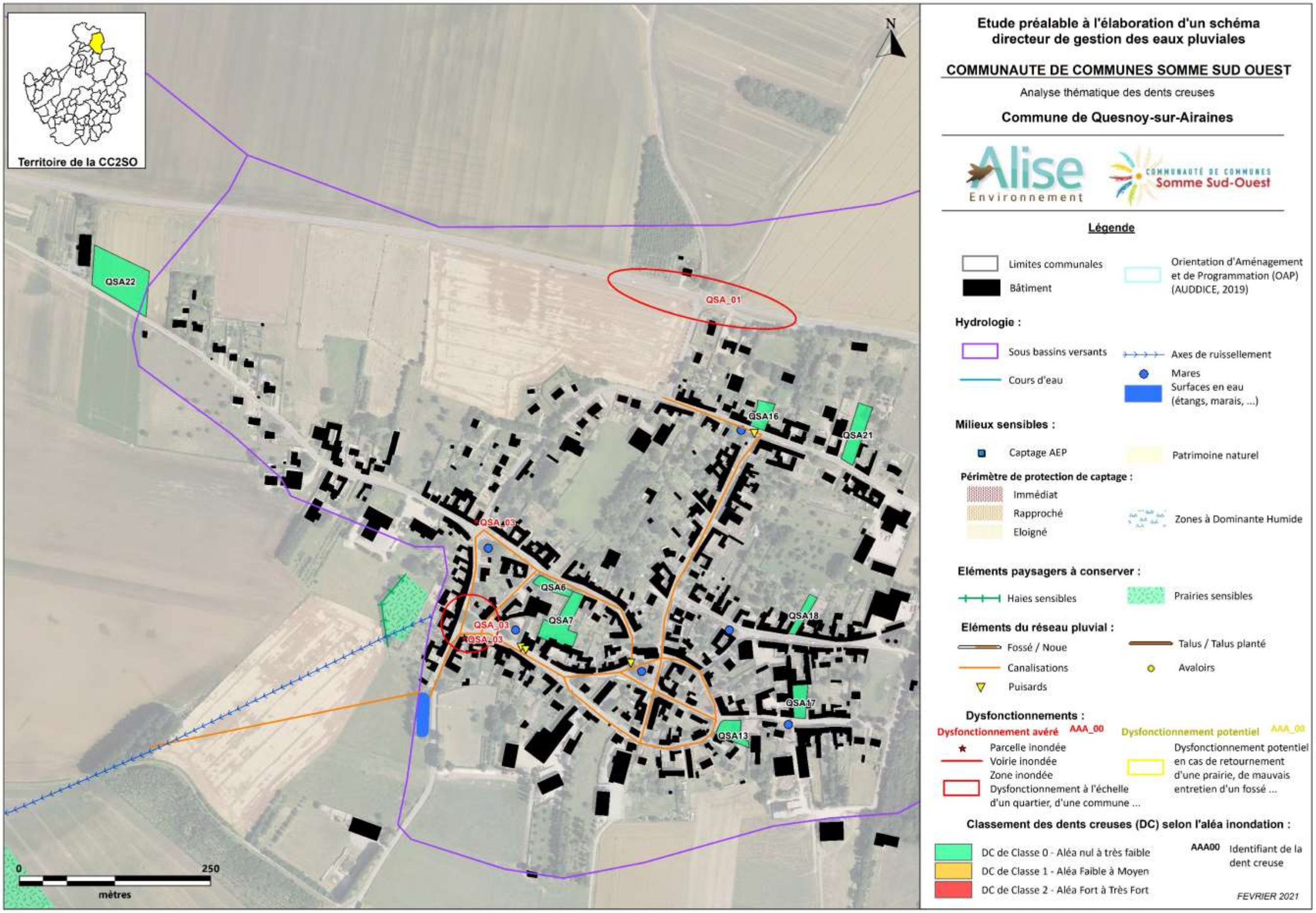

Carte 156 - Analyse thématique des dents creuses de Quesnoy-sur-Airaines selon l'aléa inondation

II.5.51.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Quesnoy-sur-Airaines

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_12a	x		Curer régulièrement les fossés au bord de la RD 936.		**QSA_01**
				x	Mettre en place un ouvrage tampon au niveau du virage de la rue de la Chasse en sortie de village, avec une surverse dans un fossé le long de la rue : **Etude pour la mise en place d'un ouvrage tampon et d'un fossé pluvial rue de la Chasse***	**3**	**QSA_02**
					Réaménager les anciennes mares de la commune dans les secteurs inondés : **Etude pour la restauration des mares de la commune ***	**1**	**QSA_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.52. Commune de Quevauvillers

II.5.52.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Quevauvillers

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune de Quevauvillers peut être divisé en deux. Sur la partie Est de la commune, les axes de ruissellement sont principalement dirigés sud-ouest/nord-est, vers la vallée de la Selle. Sur la partie nord-ouest, les écoulements sont dirigés selon un axe sud-est/nord-ouest, vers la commune de Fresnoy-au-Val. Ces écoulements ont à terme pour exutoire le ruisseau du Saint-Landon.

Milieux sensibles :

Au sud du territoire, le Bois de la Réserve fait partie de la ZNIEFF de Type I « ***Massif forestier de Frémontiers/Wailly/Loeuilly*** ». Au nord-ouest du territoire, le bois bordant l'A29 fait partie de la ZNIEFF de Type I « ***Larris et Bois de Fluy, Bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers*** ».

Réseau :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif majoritairement unitaire, dont l'exutoire est la station d'épuration située au nord-est du bourg. Des travaux ont été réalisés ces dernières années pour la déconnexion des eaux pluviales de certaines zones imperméabilisées.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 111 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Quevauvillers

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
QUE_01	Chaussée Thiers	Evacuation des eaux difficile	Faible nombre d'avaloirs et réseau unitaire			pour une pluie d'intensité supérieure à 5,6 mm/h, une surcharge du réseau d'eaux usées est constatée.	

II.5.52.2. Etude des dents creuses à Quevauvilliers

Sur la commune de Quevauvillers, 12 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 9 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 3 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

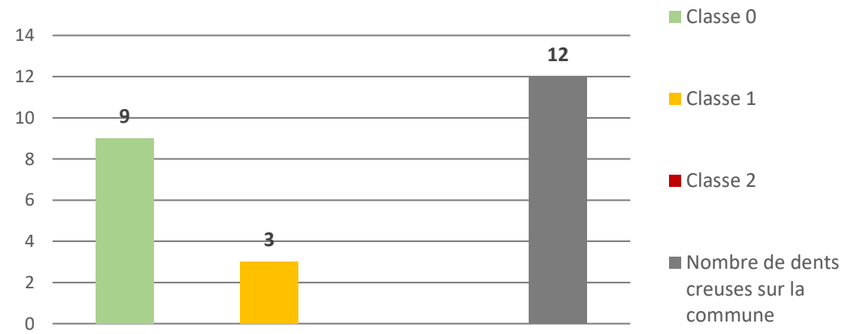

Figure 56 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quevauvillers

Tableau 112 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quevauvillers

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
QUE12	**0**	
QUE16	**0**	
QUE18	**0**	
QUE3	**0**	
QUE40	**0**	
QUE41	**0**	
QUE46	**0**	
QUE47	**0**	
QUE49	**0**	
QUE23	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car réseau déjà saturé.
QUE8	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car réseau déjà saturé.
QUE9	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car réseau déjà saturé.

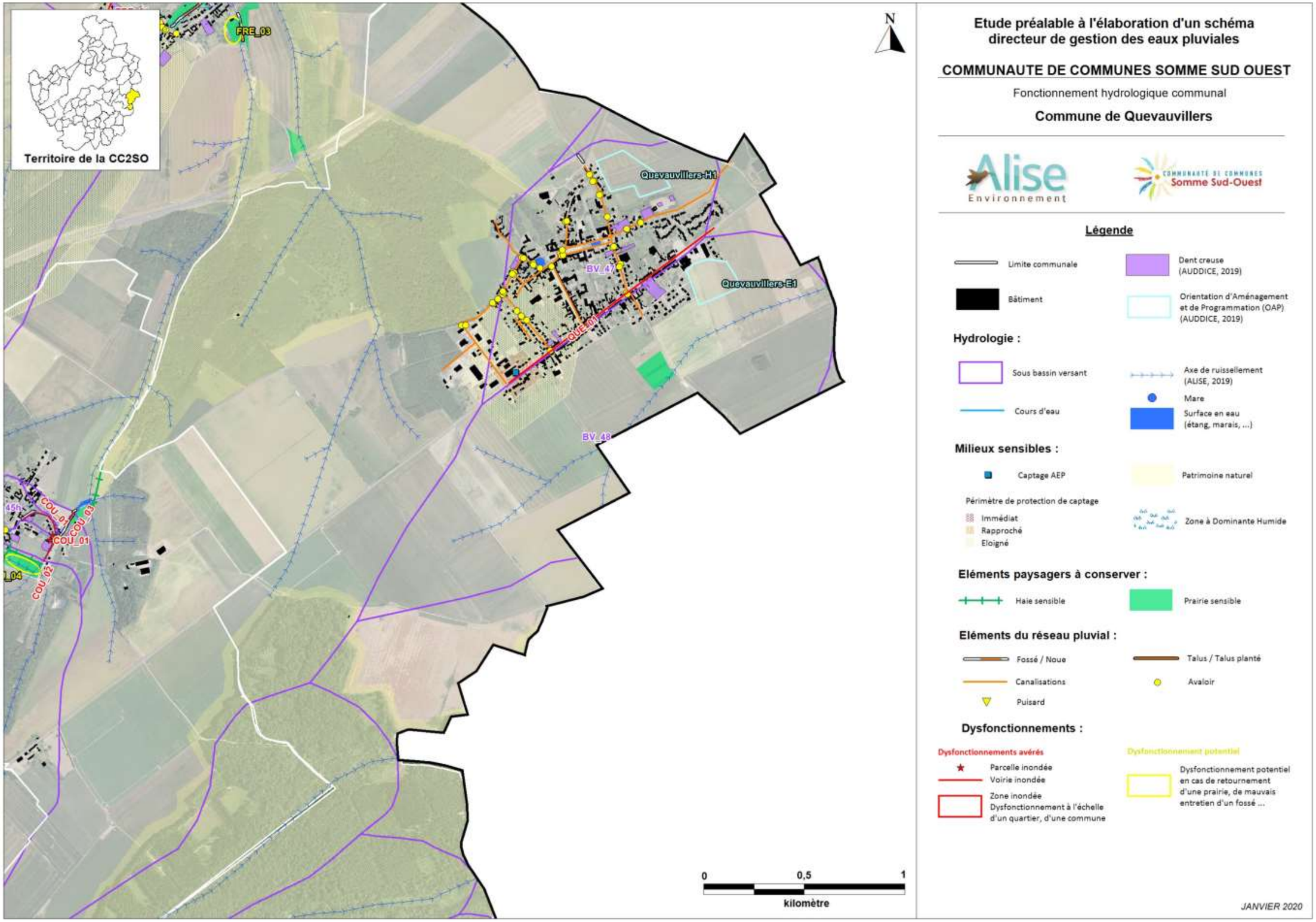

Carte 157 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Quevauvillers

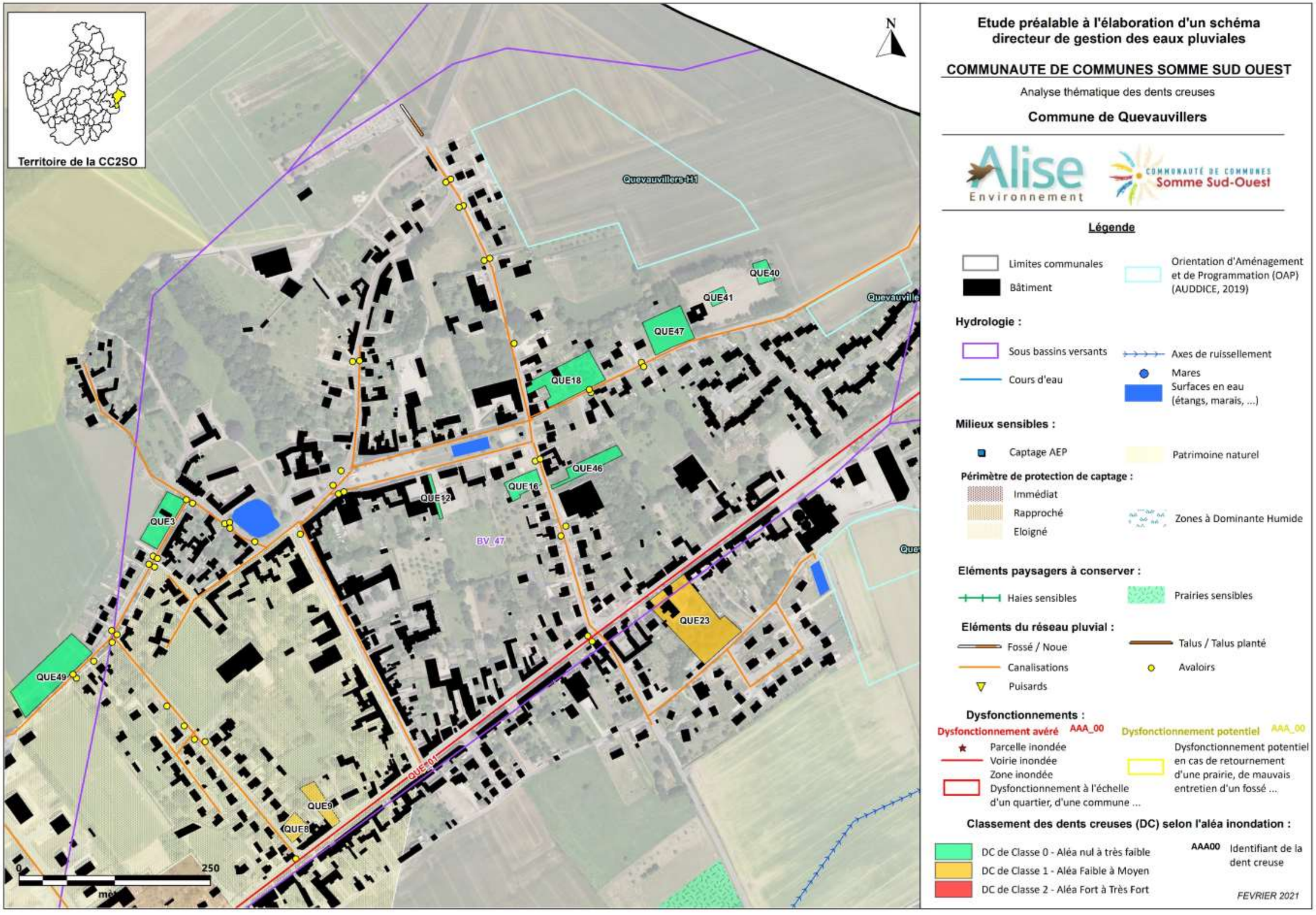

Carte 158 - Analyse thématique des dents creuses de Quevauvillers

II.5.52.3. Etude des OAP à Quevauvillers

Sur la commune de Croixrault, 2 OAP ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour l'étude concernant la thématique hydraulique. Pour chacune d'entre elles, une fiche technique et une carte ont été produites. La liste des OAP et leur emplacement est présentée ci-dessous. Les éléments techniques sont présentés à la suite.

Tableau 113 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Quevauvillers

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie
OAP à vocation d'habitat		
Quevauvillers_H1	Rue de la Chapelle	**4,64 ha**
Quevauvillers_H2	Rue de la Briqueterie	**0,56 ha**
OAP à vocation économique		
Quevauvillers_E1	Chemin Rural dit du Tour de Ville	**4 ha**

Informations générales concernant l'OAP	
QUEVAUVILLERS-H1	
Lieu :	Rue de la Chapelle - Parcelles cultivées au nord-est de la commune
Surface du projet :	4,64 ha
Aménagements prévus :	68 logements
Occupation du sol actuelle :	Culture
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_47
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	0,81 ha
Exutoire potentiel :	Parcelles cultivées au nord-est
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 496 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 643 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 744 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 964 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 88 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 144 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Fossé/noue en limite est de projet pour canaliser les eaux pluviales vers l'exutoire
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas du projet (limite est) et : 1 - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (parcelles agricoles au nord-est) avec un débit limité à 2 l/s/ha + Fossé/noue en limite est de projet pour canaliser les eaux pluviales vers l'ouvrage de stockage

Informations générales concernant l'OAP	
QUEVAUVILLERS-H2	
Lieu :	Rue de la Briqueterie
Surface du projet :	0,56 ha
Aménagements prévus :	Logements
Occupation du sol actuelle :	Culture
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON – Réseau unitaire
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_47
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Aucun
Exutoire potentiel :	Rue de la Briqueterie
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	Non
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 61 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 78 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 91 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 118 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …) + Fossé/noue en limite est de projet pour canaliser les eaux pluviales vers l'exutoire
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas du projet (limite est) et : 1 - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (rue de la Briqueterie) avec un débit limité à 2 l/s/ha

Informations générales concernant l'OAP	
QUEVAUVILLERS-E1	
Lieu :	Chemin Rural dit du Tour de Ville
Surface du projet :	4 ha
Aménagements prévus :	OAP Economique
Occupation du sol actuelle :	Culture
Informations relatives au diagnostic du territoire (cf. Phase 1)	
Raccordement possible à un réseau pluvial existant :	NON
Bassin versant générateur de ruissellement :	OUI : BV_48
Axe de ruissellement :	NON
Périmètre de protection de captage :	NON
Patrimoine naturel :	NON
Dysfonctionnement :	Aval immédiat : NON
	Aval éloigné : NON
Elément du paysage ayant un rôle hydraulique à conserver	NON
Diagnostic de terrain sur l'OAP	
Surface du bassin versant amont intercepté :	Aucun
Exutoire potentiel :	Parcelles cultivées au sud du projet
Projet soumis à la Loi sur l'eau :	OUI – (Régime de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement)
Gestion des eaux pluviales :	1 - Gestion par infiltration à la parcelle et des espaces collectifs si la perméabilité des sols le permet
	2 – Gestion collective de l'ensemble du projet : - par stockage et infiltration de préférence, si la perméabilité des sols le permet ; - par stockage et restitution avec rejet limité vers l'exutoire sinon.
Estimations des volumes à gérer	
Volume généré par le projet (Etat actuel) :	**PHASE 1** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 348 m³ (coefficient de ruissellement : 0,42) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 451 m³ (coefficient de ruissellement : 0,42) **PHASE 2** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 90 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 116 m³ (coefficient de ruissellement : 0,40)
Volume généré par le projet (Etat futur) :	**PHASE 1** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 498 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 645 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) **PHASE 2** Durée 1h, Temps de retour 10 ans : 134 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60) Durée 1h, Temps de retour 30 ans : 174 m³ (coefficient de ruissellement : 0,60)
Volume généré par le bassin versant amont :	Pas de bassin versant amont
Aménagements à créer	
1 – Gestion par infiltration à la parcelle	Ouvrages d'infiltration (type noue ou tranchée drainante) en point bas de chaque parcelle et au niveau des espaces collectifs (voirie, espaces verts, parkings, …)
2 – Gestion par ouvrage collectif	Création d'un ouvrage de stockage des eaux pluviales en point bas du projet (limite sud-est) et : 1 - infiltration si la perméabilité des sols le permet ; 2 – restitution vers l'exutoire (parcelles agricoles au sud) avec un débit limité à 2 l/s/ha

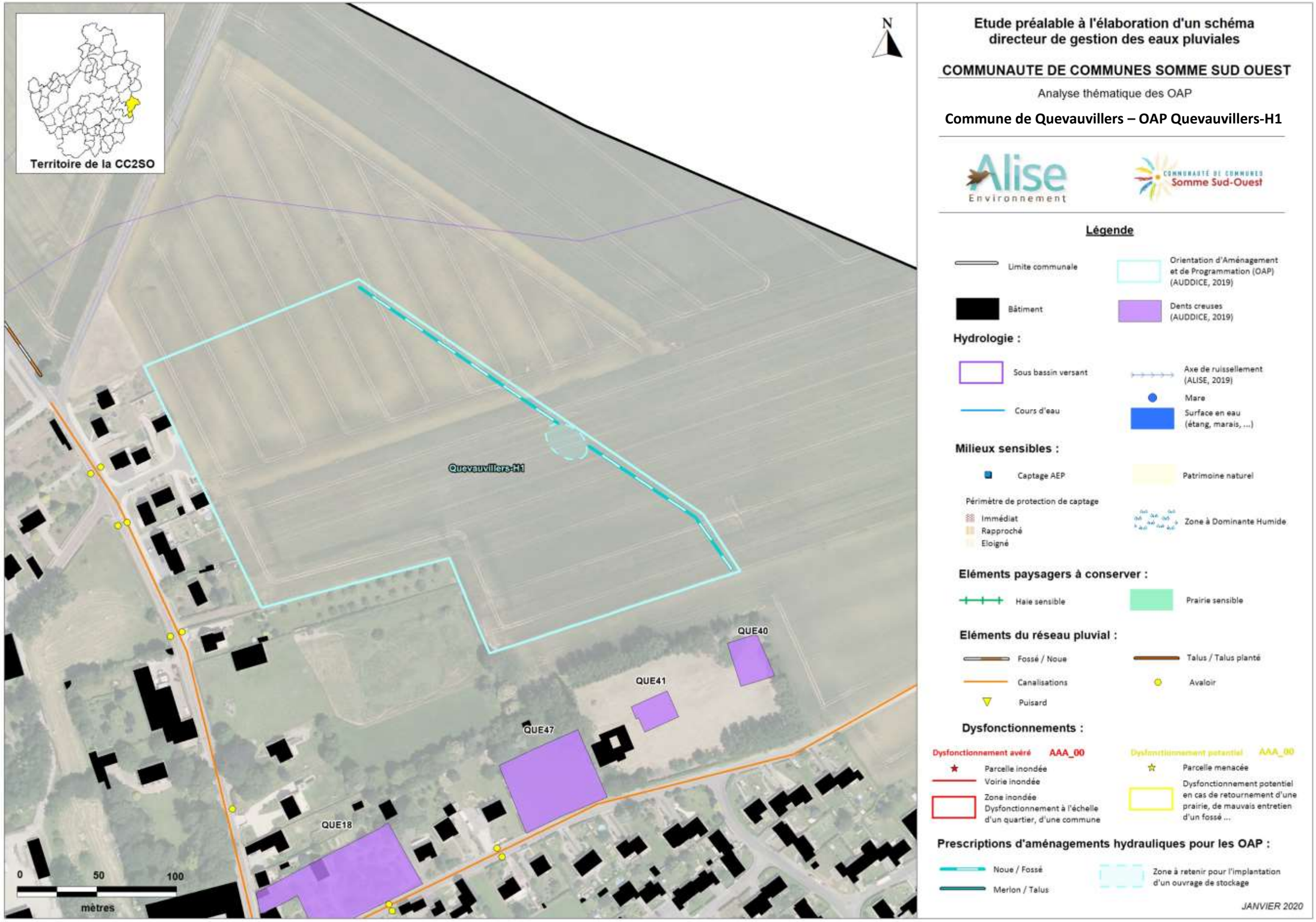

Carte 159 - Analyse thématique de l'OAP Quevauvillers-H1

Carte 160 - Analyse thématique de l'OAP Quevauvillers-H2

Carte 161 - Analyse thématique de l'OAP Quevauvillers-E1

II.5.52.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Quevauvillers

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_47	x		Déconnexion des surfaces imperméabilisées pour réduire le volume d'eaux pluviales dans le réseau unitaire. Par opportunité, redimensionner les tronçons à l'origine des dysfonctionnements. *Une étude de déconnexion des eaux pluviales a déjà été réalisée sur la commune. Des travaux de déconnexion ont été effectués rue des Zentes et rue de Sainneville.*	**QUE_01**
		BV_48				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Commune				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage et périmètres de protection				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.53. Commune de Riencourt

II.5.53.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Riencourt

Hydrologie :

Le bourg de Riencourt est situé dans la vallée du Saint-Landon, sur la rive gauche du ruisseau. Une partie du bourg est d'ailleurs placée dans l'enveloppe du PPRI de la Somme et de ses affluents. L'aléa y est cependant caractérisé de « *Très faible* ». Du fait de sa présence dans la vallée, le bourg de Riencourt est situé à l'exutoire d'un axe de ruissellement principal. Celui-ci n'est pour le moment lié à aucun dysfonctionnement hydraulique, ce qui s'explique par son bassin versant relativement peu étendu.

Milieux sensibles :

Sur la partie ouest du territoire, le « ***Bois de Riencourt et du Fayel*** » est classé ZNIEFF de Type I. A proximité du Saint-Landon, et notamment au niveau du bourg, on retrouve la ZNIEFF de Type I « ***Vallée du Saint-Landon et vallées sèches attenantes*** ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est bien développé sur la commune. Un tronçon ouest-est dirige les eaux pluviales le Saint-Landon et un autre, axé nord-sud, dirige les eaux vers un fossé pluvial dont l'exutoire est également dirigé vers le Saint-Landon.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 114 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Riencourt

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
RIE_01	Prairie parallèle à la rue des Vaulx	Risque si retournement de la prairie : zone d'infiltration	-	-	-	-	-

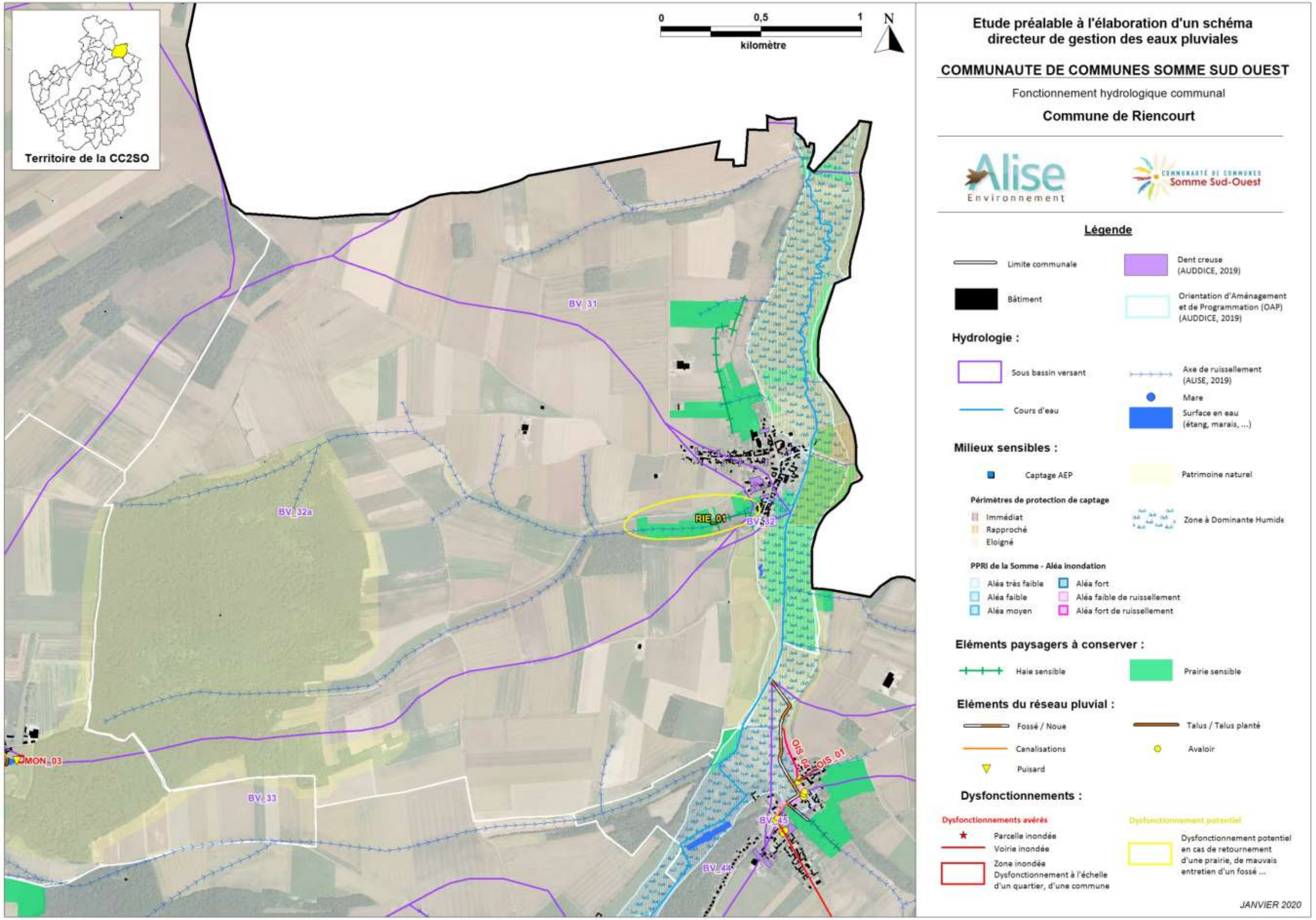

Carte 162 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Riencourt

II.5.53.2. Etude des dents creuses à Riencourt

Sur la commune de Riencourt, 14 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 6 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

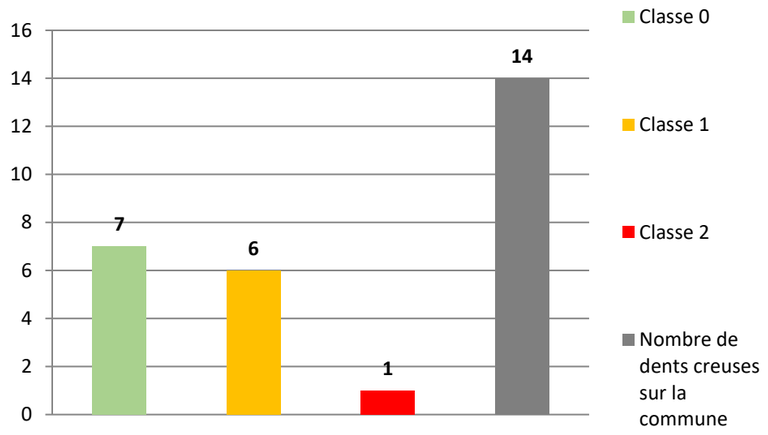

Figure 57 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Riencourt

Tableau 115 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Riencourt

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
RIE11	**0**	
RIE14	**0**	
RIE3	**0**	
RIE5	**0**	
RIE6	**0**	
RIE7	**0**	
RIE9	**0**	
RIE10	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
RIE13	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
RIE15	**1**	PPRI - ZONE de type 4.
RIE16	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. PPRi de type 4.
RIE19	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
RIE8	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
RIE12	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle traversée par un axe de ruissellement.

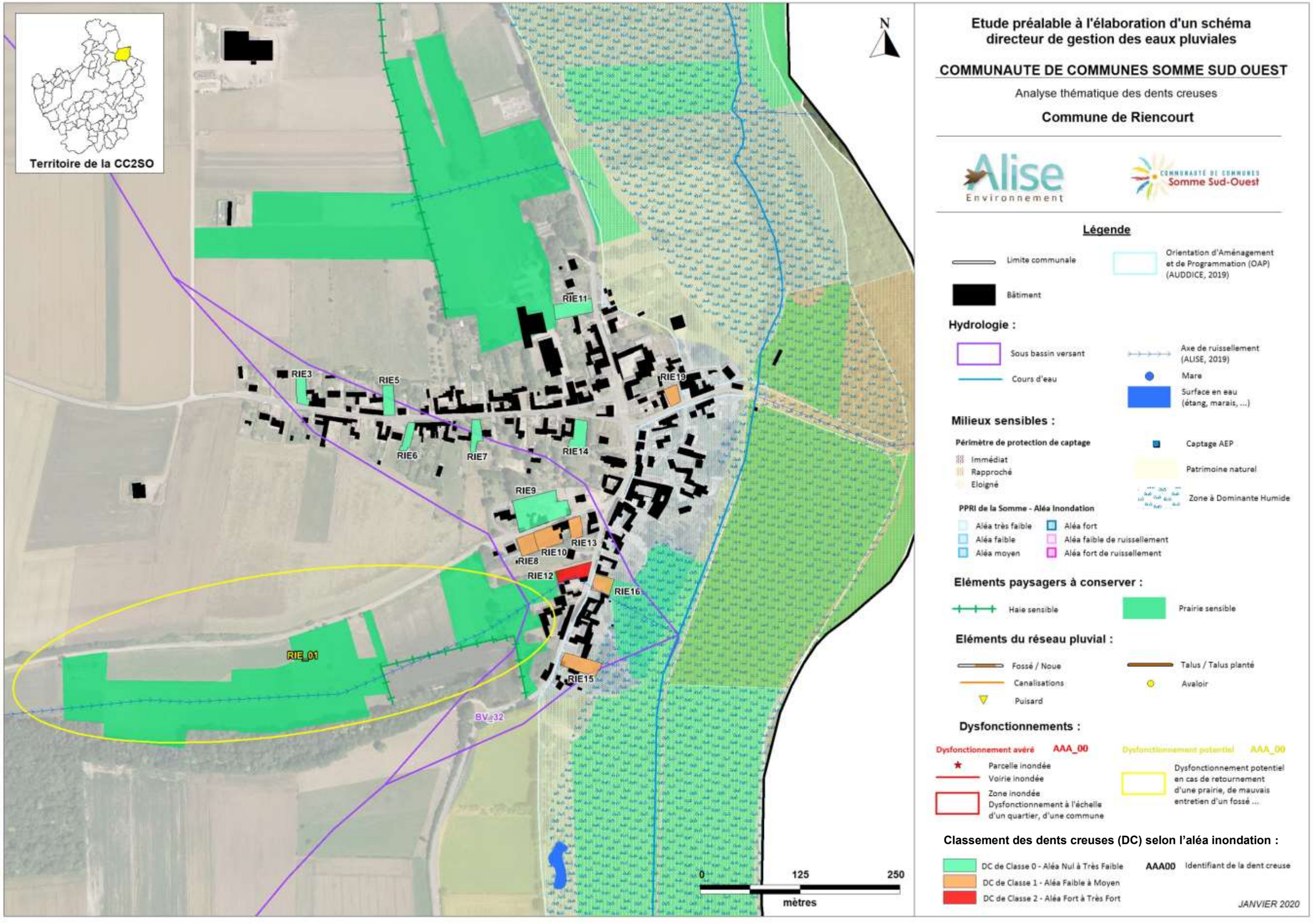

Carte 163 - Analyse thématique des dents creuses de Riencourt selon l'aléa inondation

II.5.53.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Riencourt

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_31				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_32a BV_32	x		Risque potentiel si retournement de la prairie.	**RIE_01**
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	**RIE_01**
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Le Saint-Landon				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune (PPRI)			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses	

II.5.54. Commune de Saint-Aubin-Montenoy

II.5.54.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Saint-Aubin-Montenoy

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par une tendance générale des écoulements selon la direction sud-ouest/nord-est. Le bourg de Saint-Aubin-Montenoy n'est pas directement traversé par un axe de ruissellement, contrairement au hameau de Montenoy.

Milieux sensibles :

Sur la partie nord-est du territoire, au nord du hameau de Montenoy, la ZNIEFF de Type I « ***Larris de Molliens-Dreuil et de Saint-Aubin-Montenoy et Cavité Souterraine*** ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est présent aussi bien dans le bourg que dans le hameau de Montenoy. A Saint-Aubin, les eaux pluviales sont dirigées vers deux bassins, un situé rue du Cimetière et un sur la RD156 en direction de Molliens-Dreuil. A Montenoy, le réseau pluvial, également bien développé, dirige les eaux pluviales vers une noue d'infiltration.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 116 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Saint-Aubin-Montenoy

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
SAM_01	Route entre Saint-Aubin et Montenoy	Stagnation d'eau sur la voirie	Ruissellement agricole	Voirie	Grosses pluies	Les cuvettes ne parviennent pas à gérer les eaux de ruissellement. La circulation est difficile lors des fortes pluies.	2
SAM_02	Chemin agricole et Rue du Château	Ruissellement, et risque d'inondation	L'avaloir de la rue du château déborde facilement (Canalisation vers le bassin sous dimensionnée). Les eaux s'écoulent donc sur la voirie et ne peuvent plus rejoindre le réseau du chemin agricole qui est cassé	Chemin agricole, virage de la rue du Château	Grosse pluie	Une canalisation est présente sous le chemin agricole. Cette canalisation est cassée par les engins agricoles depuis une quinzaine d'année. La canalisation débouchait sur un fossé à redent le long du chemin. Aujourd'hui ce fossé est totalement rebouché (des arbres y ont poussés). Cette canalisation reprenait les eaux pluviales des rues du Château et du Rottiot.	2
SAM_03	Hameau de Montenoy	Coulée de boue	Ruissellement naturel	Habitations	1993	Un réseau d'eaux pluviales à été mis en place depuis. Les servitudes de certaines parcelles ont été rebouchées. Le fossé présent vers les servitudes présente un profondeur de 80 cm et est curé une fois tous les dix ans. M. le maire a indiqué l'importance de conserver les haies et pâtures existantes autour du hameau.	2
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
SAM_04	Rue du Dessous de l'Onglée	Risque inondation	Rejet des eaux pluviales d'une partie de la commune vers une ancienne carrière de craie qui entoure une nouvelle habitation	-	-	Jusqu'à aujourd'hui les eaux pluviales s'infiltrent très bien et n'atteignent pas l'habitation. Cette habitation souhaite construire un sous-sol, qui augmenterait le risque d'inondation.	
SAM_05	Hameau de Montenoy	Arrivée importante d'eaux usées dans le réseau EP (1 habitation sur deux)	Habitations non mises aux normes			Réseau EP mis en place suite à une coulée de boue qui s'était produit en 1993.	

II.5.54.2. Etude des dents creuses à Saint-Aubin-Montenoy

Sur la commune de Saint-Aubin-Montenoy, 15 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 14 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classé « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

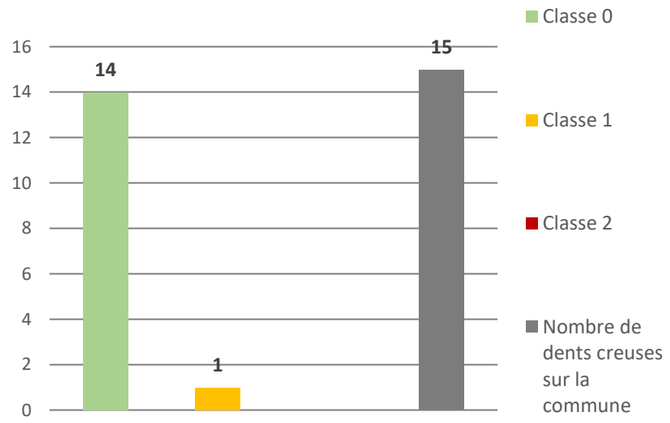

Figure 58 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Aubin-Montenoy

Tableau 117 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Aubin-Montenoy

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
SAM1	**0**	
SAM10	**0**	
SAM11	**0**	
SAM15	**0**	
SAM16	**0**	
SAM19	**0**	
SAM20	**0**	
SAM21	**0**	
SAM3	**0**	
SAM4	**0**	
SAM5	**0**	
SAM7	**0**	
SAM23	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

Carte 164 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Saint-Aubin-Montenoy

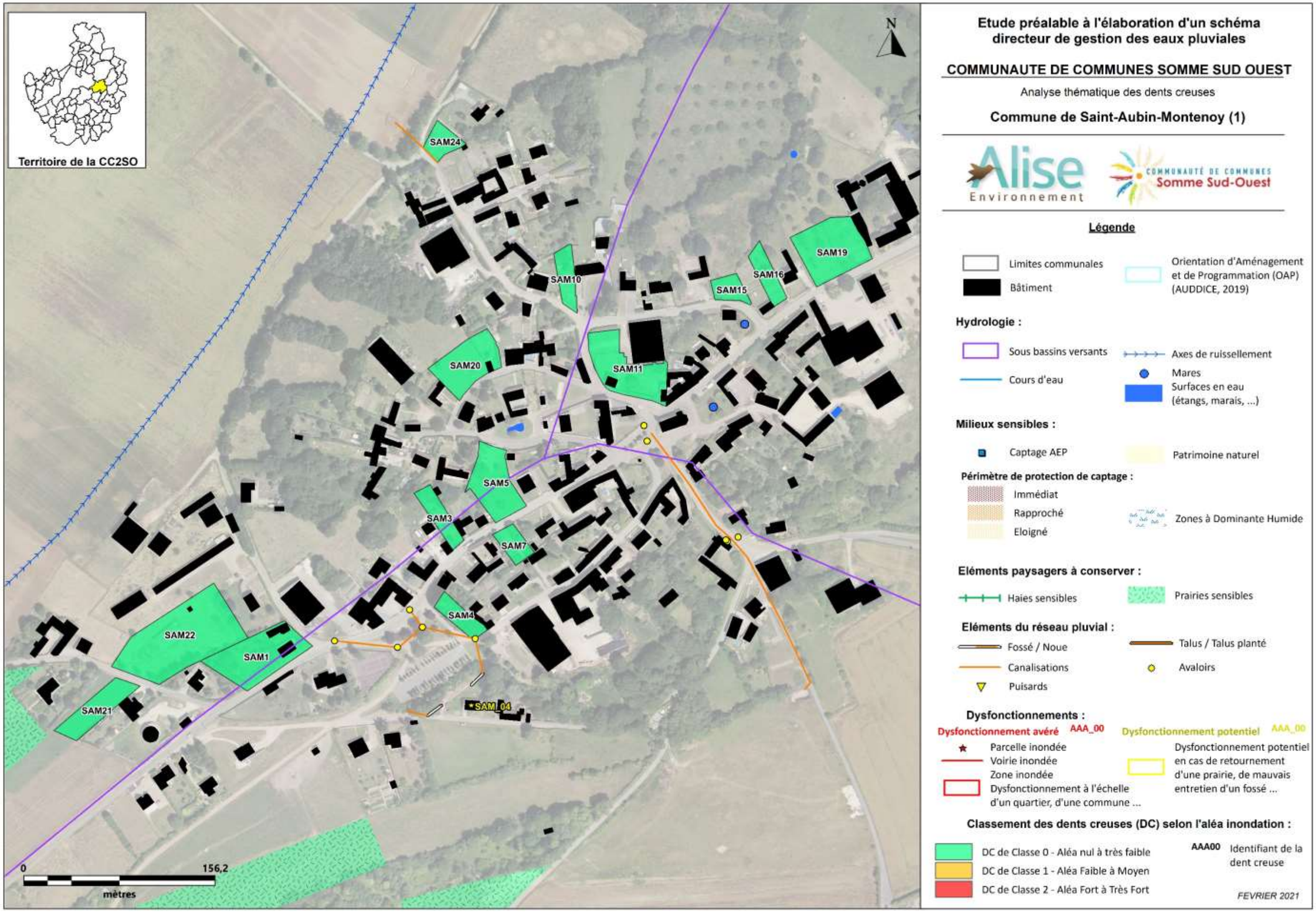

Carte 165 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Aubin-Montenoy selon l'aléa inondation (1)

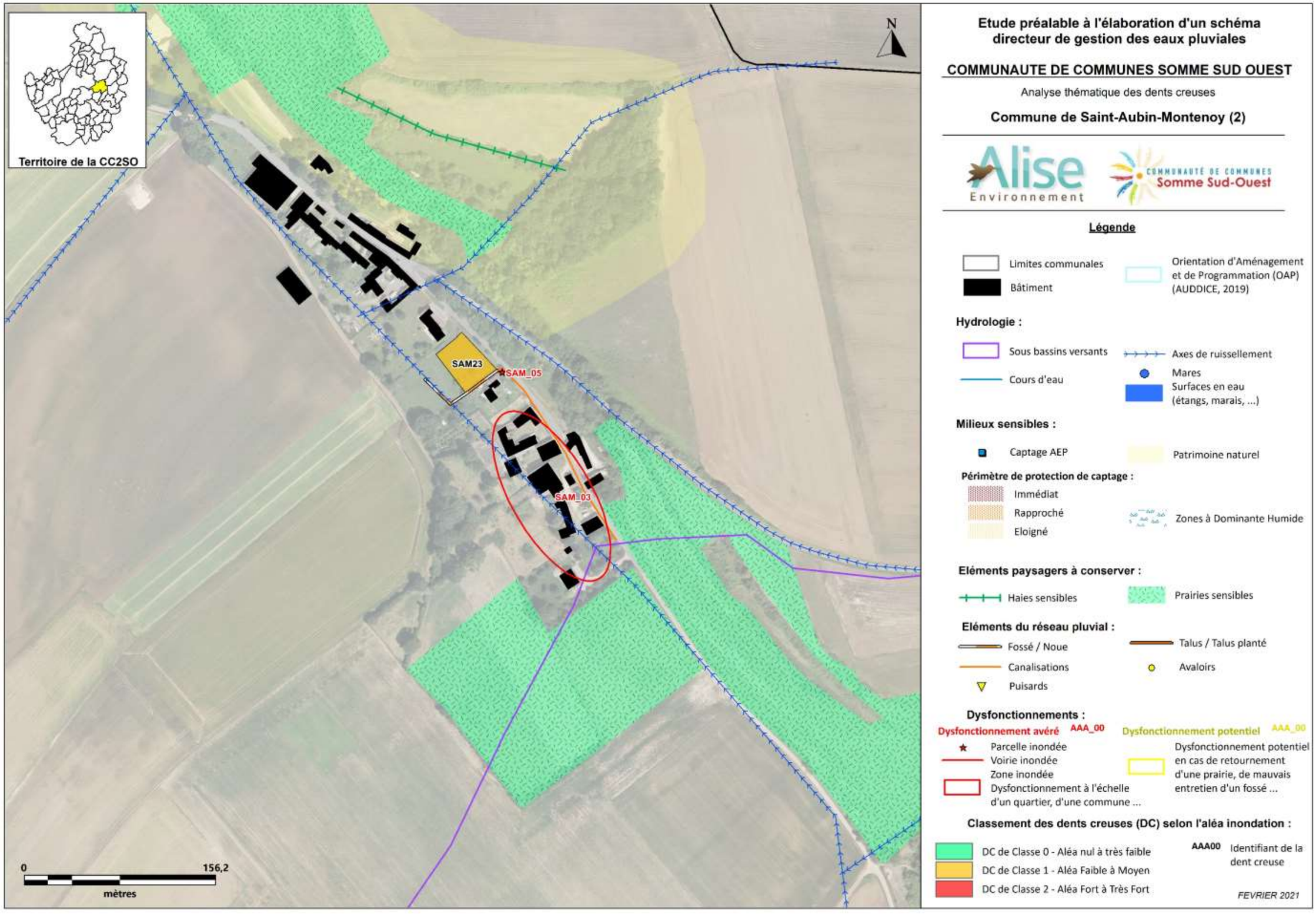

Carte 166 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Aubin-Montenoy selon l'aléa inondation (2)

II.5.54.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Saint-Aubin-Montenoy

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_41d		x	Mettre en place un fossé le long de la route. Eventuellement buser l'axe de ruissellement sous voirie : **Etude pour la mise en place d'aménagements hydrauliques pour la gestion des eaux de voirie entre Saint-Aubin et Montenoy***	2	SAM_01
			x		Maintien de la prairie dans l'axe de ruissellement.		SAM_06
		BV_41c	x	x	Remettre en état la canalisation sous le chemin agricole et réhabiliter l'ancien fossé : **Etude pour la réhabilitation du fossé pluvial***	2	SAM_02
		BV_41c BV_41e	x		Maintien de l'entretien régulier du réseau pluvial du hameau. Maintien des haies et pâtures autour du hameau.		SAM_03
					Lutter contre les rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.		SAM_05
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Hameau de Montenoy					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		SAM_02
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		SAM_06, SAM_03
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.55. Commune de Saint-Germain-sur-Bresle

II.5.55.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Saint-Germain-sur-Bresle

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par le passage de la Bresle à l'ouest, marquant la frontière entre la Somme et la Seine-Maritime. La partie Est du territoire surplombe la vallée de la Bresle, c'est pourquoi les axes de ruissellements ont pour direction principale l'axe est/ouest, voire sud-est/nord-ouest.

Milieux sensibles :

A l'est du territoire, sur les hauteurs, les bois sont classés en ZNIEFF de Type I « ***Larris de la vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle*** ». Sur toute la partie ouest du territoire, la vallée de la Bresle fait partie de la ZNIEFF de Type II « ***Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse*** ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau d'eau pluvial est peu développé au sein du village, il n'est présent que sur la route du Vieux-Rouen.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 118 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Saint-Germain-sur-Bresle

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENT AVÉRÉS							
SGB_01	Rue du Vieux Rouen	Arrive d'eau importante Débordement du fossé sur la placette	Ruissellement urbain	Voirie, placette	Pluies importantes	La buse sous voirie à l'aval du fossé est sous dimensionnée	
SGB_03	Aval Côte Bourbel	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie prairie	1 fois il y a environ 20 ans	Le maïs était cultivé dans le sens de la pente, lors d'un événement pluvieux important.	
SGB_04	Bresle	Inondation de la cours, du bâtiment et de la dépendance	Débordement du cours d'eau	Parcelle bâtie	Récurrent	Ce problème existe depuis l'aménagement de berges à l'aval de la parcelle sur le cours d'eau.	
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
SGB_02	Lieu dit "Croix Cauchois"	Prairie retournée. Culture de maïs dans le sens de la pente				Aucun problème à ce jour mais M. le maire est inquiet au vu de la pente importante	
SGB_05	Brétizel	Risque potentiel si retournement de la prairie					

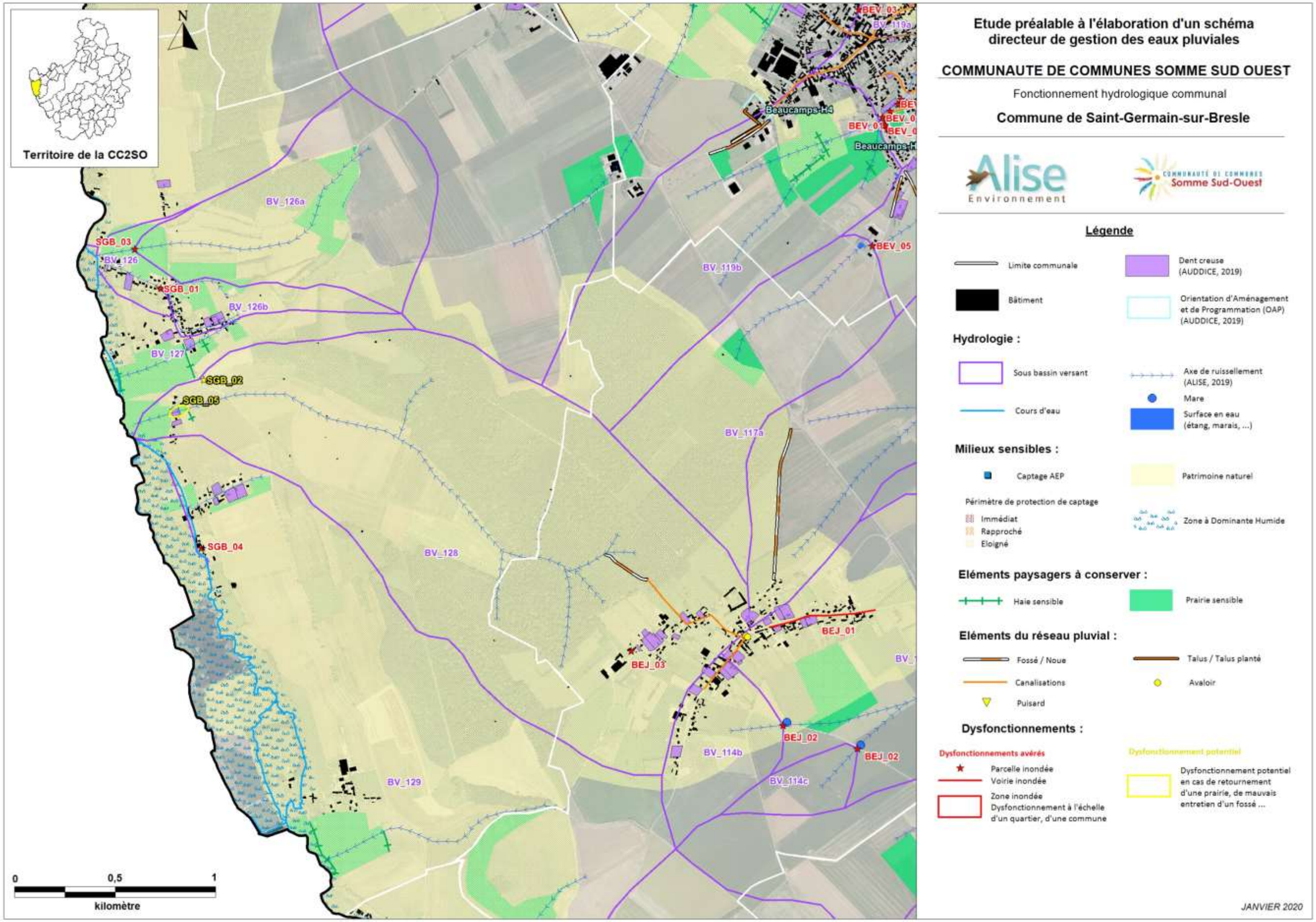

Carte 167 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Saint-Germain-sur-Bresle

II.5.55.2. Etude des dents creuses à Saint-Germain-sur-Bresle

Sur la commune de Saint-Germain-sur-Bresle, 15 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 9 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 5 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

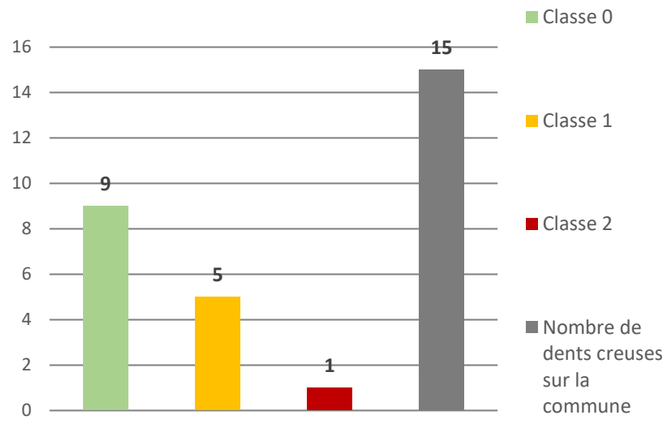

Figure 59 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Germain-sur-Bresle

Tableau 119 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Germain-sur-Bresle

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
SGB1	**0**	
SGB12	**0**	
SGB15	**0**	
SGB17	**0**	
SGB18	**0**	
SGB2	**0**	
SGB26	**0**	
SGB5	**0**	
SGB8	**0**	
SGB22	**1**	Préconisation d'un talus à l'amont pour protéger des ruissellements agricoles.
SGB24	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Pas de construction entre le bâtiment et le poteau électrique (Zone d'expansion de ruissellement).
SGB3	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN Pas de construction en bout de parcelle car zone humide.
SGB7	**1**	Préconisation d'un talus ou merlus planté au-dessus de la parcelle pour protéger du ruissellement agricole.
SGB9	**1**	Conserver la prairie en amont.
SGB25	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle traversée par un axe de ruissellement.

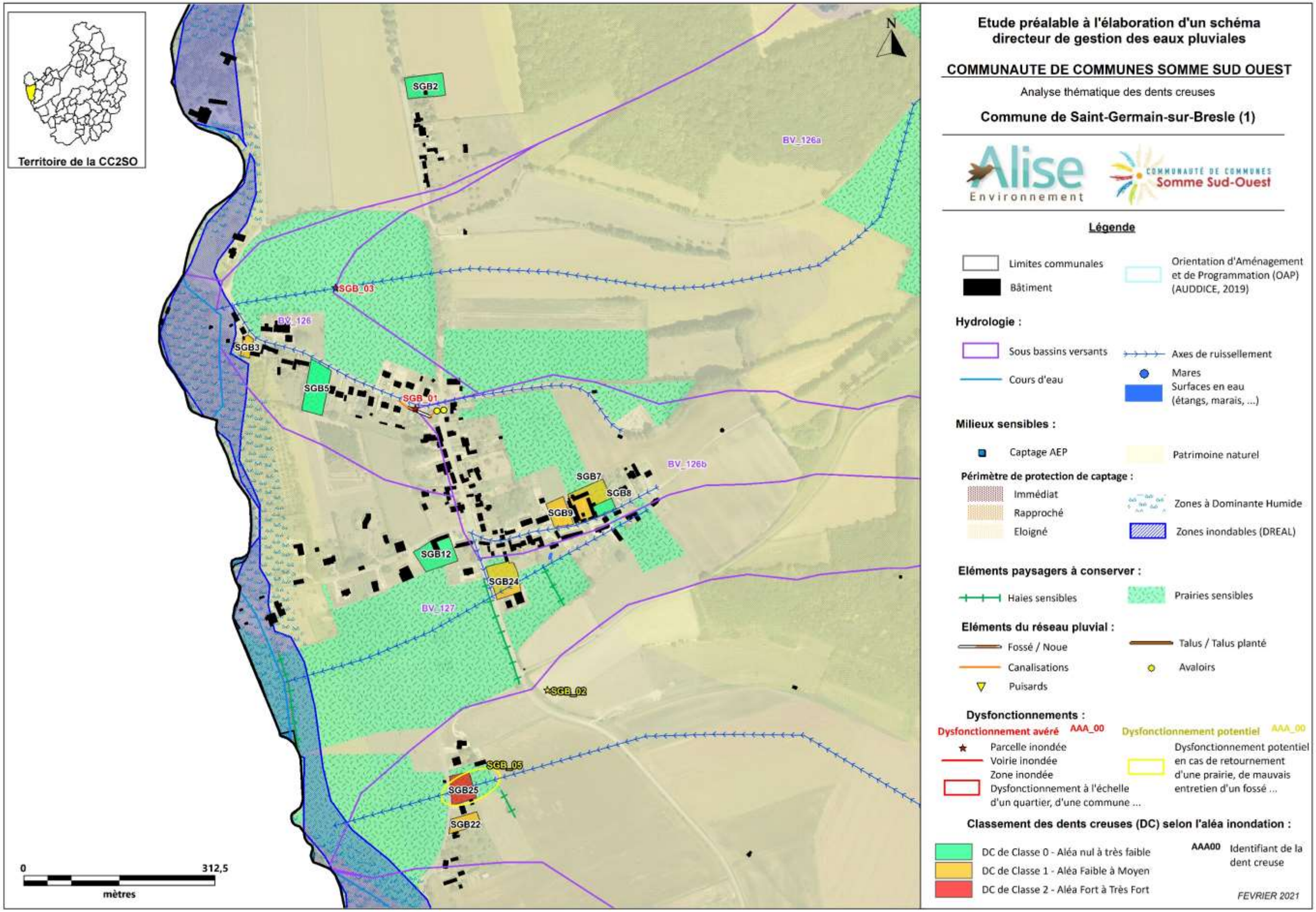

Carte 168 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Germain-sur-Bresle selon l'aléa inondation (1)

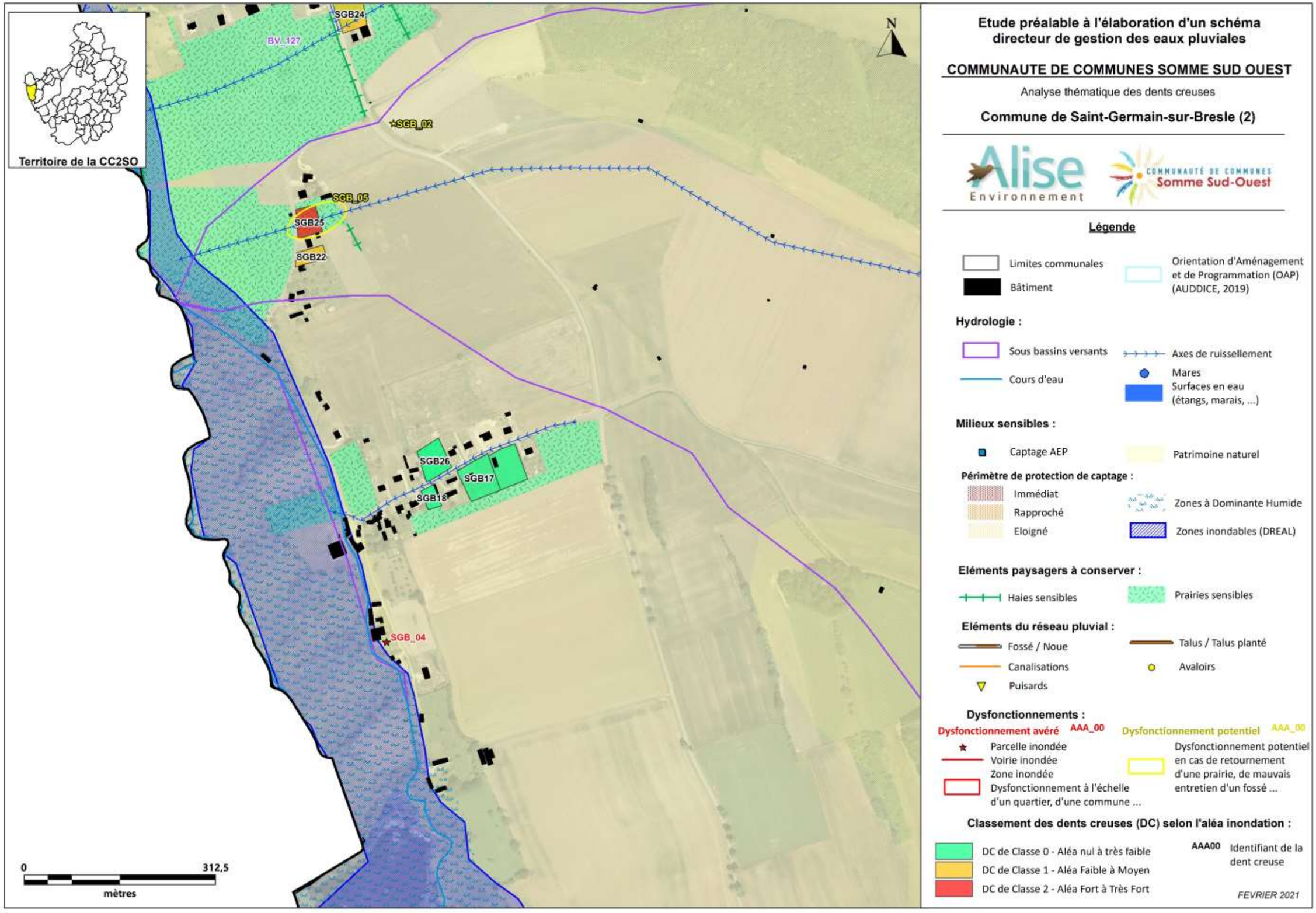

Carte 169 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Germain-sur-Bresle (2)

II.5.55.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Saint-Germain-sur-Bresle

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_126b	x	x	Sur la RD 96, mettre en place des aménagements d'hydraulique douce avant l'entrée du village, afin de réduire les volumes à l'aval ; étudier par opportunité la déconnexion des eaux pluviales dans le village : **- Etude pour la déconnexion des eaux pluviales*** **- Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur la RD96 en amont de la route du Vieux-Rouen***	**2** **2**	**SGB_01**
		BV_126a	x	x	Etudier la possibilité de buser l'axe de ruissellement sous la RD 316 ; s'assurer que le sens de culture reste perpendiculaire à la pente.		**SGB_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_129					**SGB_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_128		x	Préconiser un sens de culture perpendiculaire à la pente. Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour limiter les ruissellements et coulées de boue qui pourraient être importants au vu de la pente.		**SGB_02**
					Maintenir la prairie en place. Si urbanisation de la dent creuse, protéger la parcelle par un aménagement d'hydraulique douce.		**SGB_05**
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Bourg			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Village			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		SGB_05
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		SGB_02 SGB_05
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Bresle					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.56. Commune de Sainte-Segrée

II.5.56.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Sainte-Segrée

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Sainte-Segrée est marqué par la présence d'un axe de ruissellement principal ayant une direction ouest/est. Cet axe provenant de la limite communale entre Meigneux et Hescamps, s'écoule sur la RD 98 jusqu'à la Croix Bardin, puis il quitte la route et rejoint la parcelle cultivée entre le Bois de Léonisse et le Bois du Commandeur.

Milieux sensibles :

La partie sud du territoire, dont fait partie le bourg de Sainte-Segrée, est classée en ZNIEFF de Type I « ***Haute Vallée et cours de la rivière Poix*** », ainsi qu'en ZNIEFF de Type II « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** ». La partie la plus au sud du territoire est également située au sein des périmètres de protection du captage de Thieulloy-la-Ville.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. La commune dispose cependant d'un réseau pluvial acheminant les eaux pluviales vers la mare située au croisement de la RD 98 et de la rue de Saulchoy.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Aucun dysfonctionnement hydraulique n'a été recensé sur la commune.

II.5.56.2. Etude des dents creuses à Sainte-Segrée

Sur la commune de Sainte-Segrée, deux dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de sa sensibilité à l'aléa d'inondation par ruissellement. Suite à ce classement, cette dent creuse a été classée « 0 ». Elle présente une sensibilité aux inondations faible, voire très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

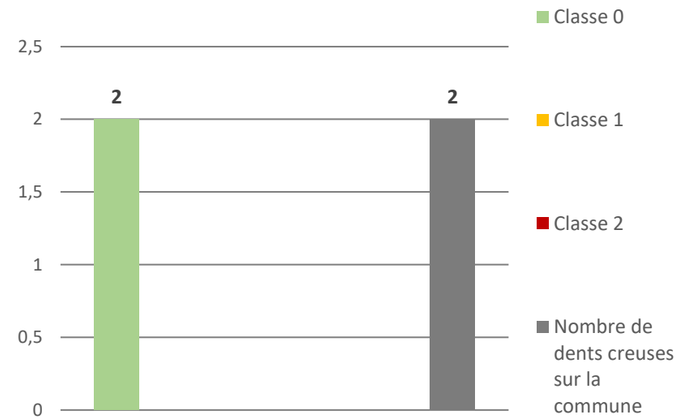

Figure 60 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Sainte-Segrée

Tableau 120 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Sainte-Segrée

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
SSE4	0	
SSE5	0	

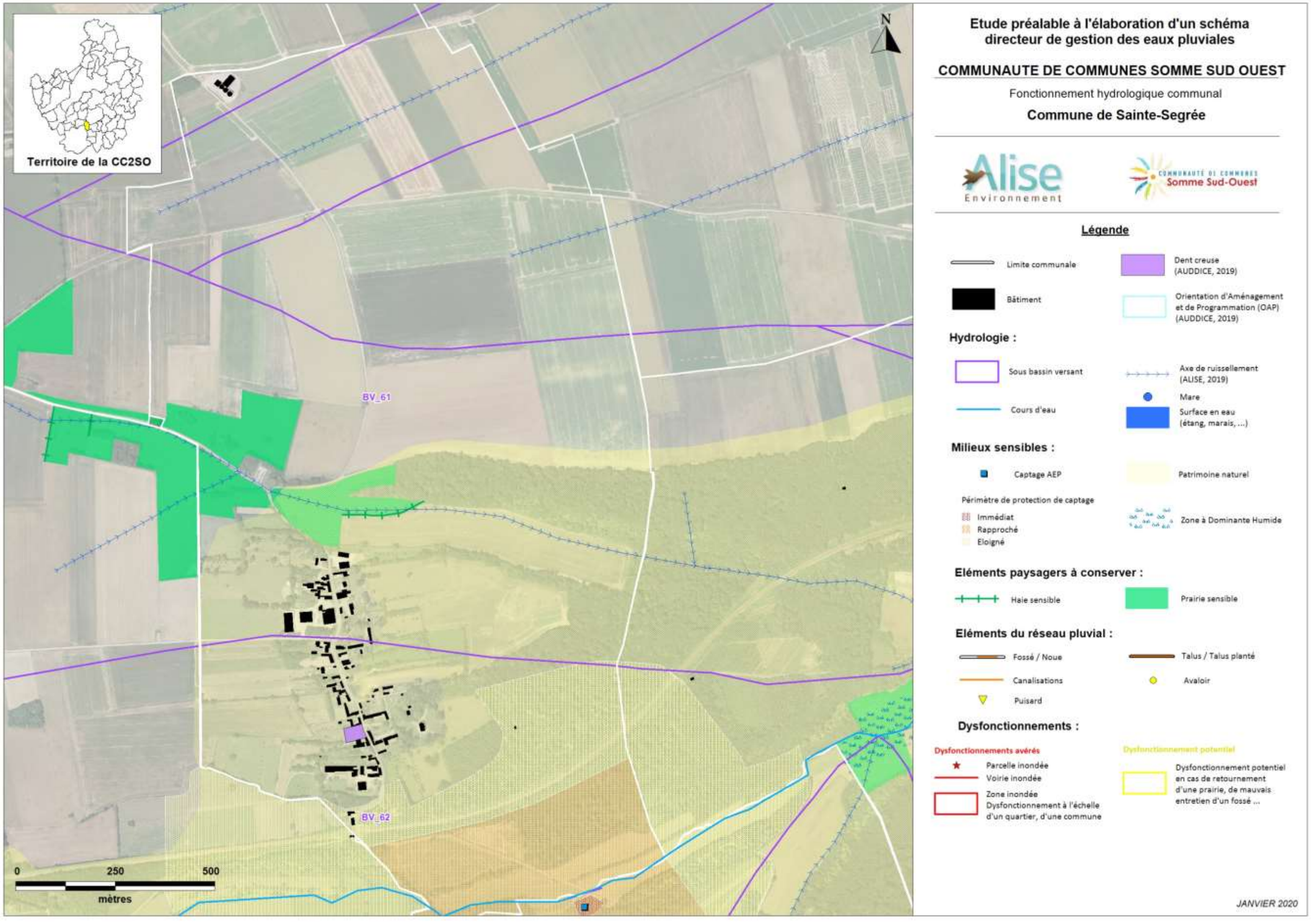

Carte 170 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Sainte-Segrée

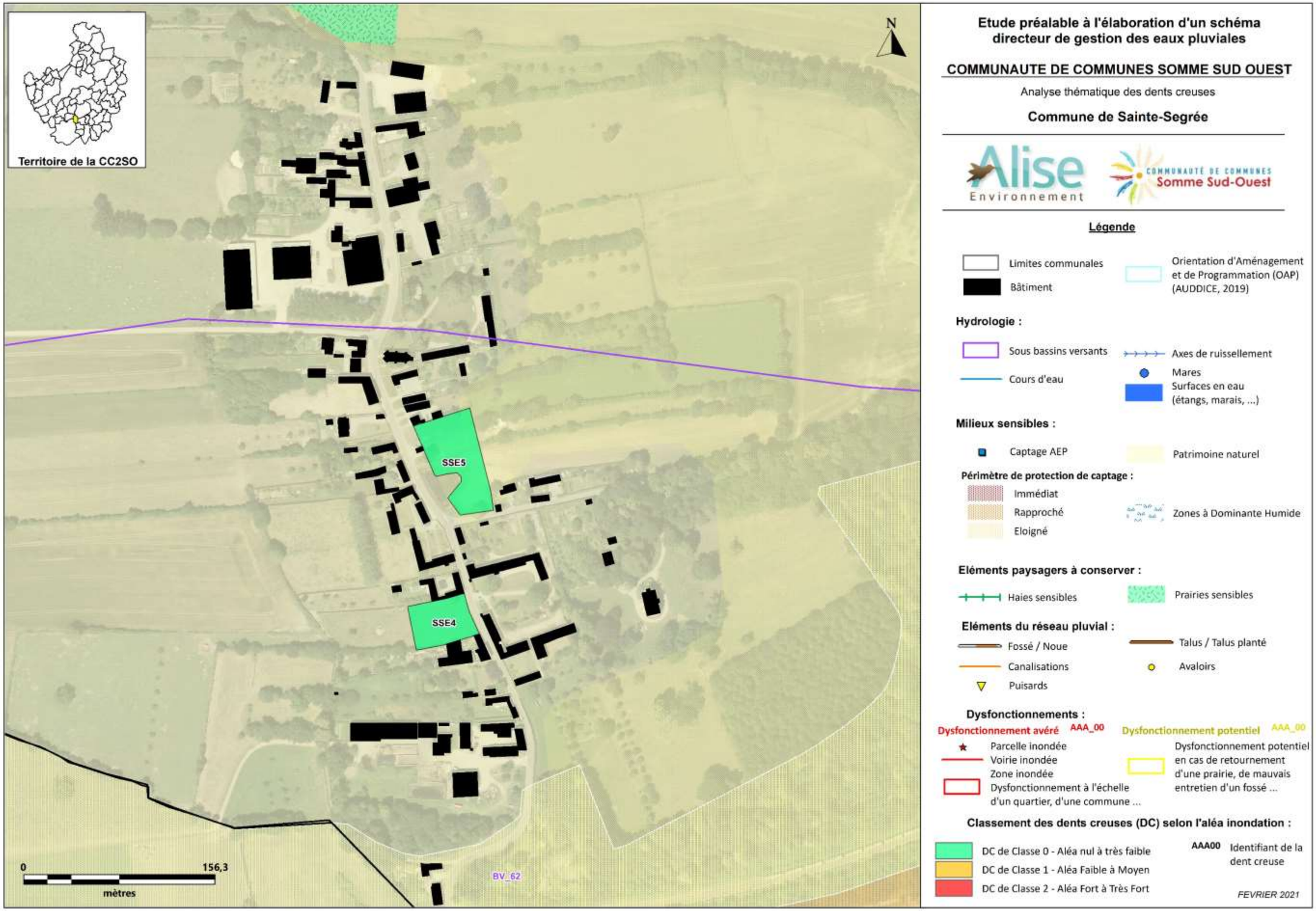

Carte 171 - Analyse thématique des dents creuses de Sainte-Segrée selon l'aléa inondation

II.5.56.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Sainte-Segrée

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée				
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_61 BV_62				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement du réseau			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune				
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage de Thieulloy-la-Ville et ses périmètres de protection				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Prairies et haie au nord du village dans l'axe de ruissellement	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Poix				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.57. Commune de Saulchoy-sous-Poix

II.5.57.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Saulchoy-sous-Poix

Hydrologie :

D'un point de vue hydrologique, Saulchoy-sous-Poix est marqué par le passage de la rivière Poix. Le bourg s'est ainsi développé dans la vallée de la Poix, à l'exutoire de certains axes de ruissellements représentant des sources potentielles de dysfonctionnements hydrauliques (voir tableau ci-dessous).

Milieux sensibles :

La vallée de la Poix, dans laquelle est présent le bourg de Saulchoy-sous-Poix, est classée en ZNIEFF de Type I « ***Haute Vallée et cours de la rivière Poix*** » et ZNIEFF de Type II « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** ». Des zones humides sont également présentes le long de la rivière Poix, ce sont principalement des prairies.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif, ni de réseau d'eaux pluviales. Les eaux pluviales s'écoulent naturellement vers la Poix, en suivant les axes de ruissellement naturels et la voirie.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 121 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Saulchoy-sous-Poix

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
SSP_01	Croisement entre l'impasse des Lilas et la Rue de l'Orée du Bois	Inondation	Ruissellement sur voirie	Parcelles privées	Grosses pluies	La maison a été construite plus bas que la route, au lieu d'être relevée. Un aménagement est prévu pour rehausser l'entrée de l'habitation.	1
SSP_02	rue de l'Orée du bois et Route de Poix	Inondation de la voirie	Ruissellement agricole talweg	Voirie	1937, 1947, 1999		3
SSP_03	Poix	Inondation de la voirie	Débordement du cours d'eau	Voirie		Hauteur d'eau de 30 cm (Inondation qui a duré environ 24h)	3
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
SSP_04	Prairie longeant la rue Saint-Antoine, à l'amont la RD 266	Risque potentiel si retournement de la prairie					

II.5.57.2. Etude des dents creuses à Saulchoy-sous-Poix

Sur la commune de Saulchoy-sous-Poix, 4 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 3 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

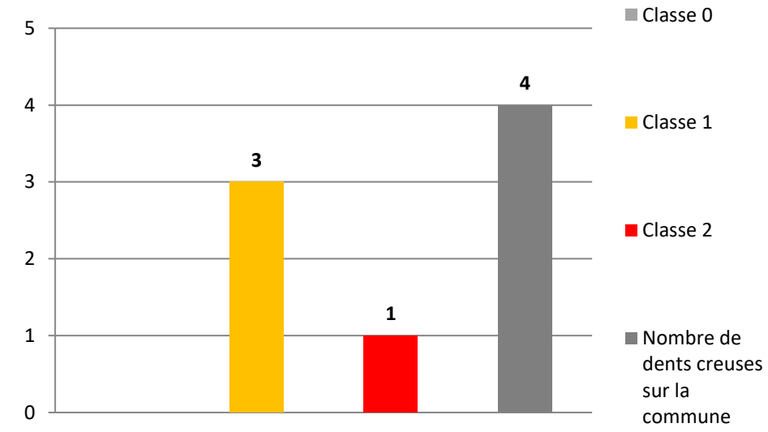

Figure 61 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saulchoy-sous-Poix

Tableau 122 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Saulchoy-sous-Poix

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
SAU2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Construction en éloignement de la voirie.
SAU6	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Pas de construction en fond de parcelle.
SAU7	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN. Pas d'entrée par la rue de l'Orée du Bois.
SAU8	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle traversée par un axe de ruissellement.

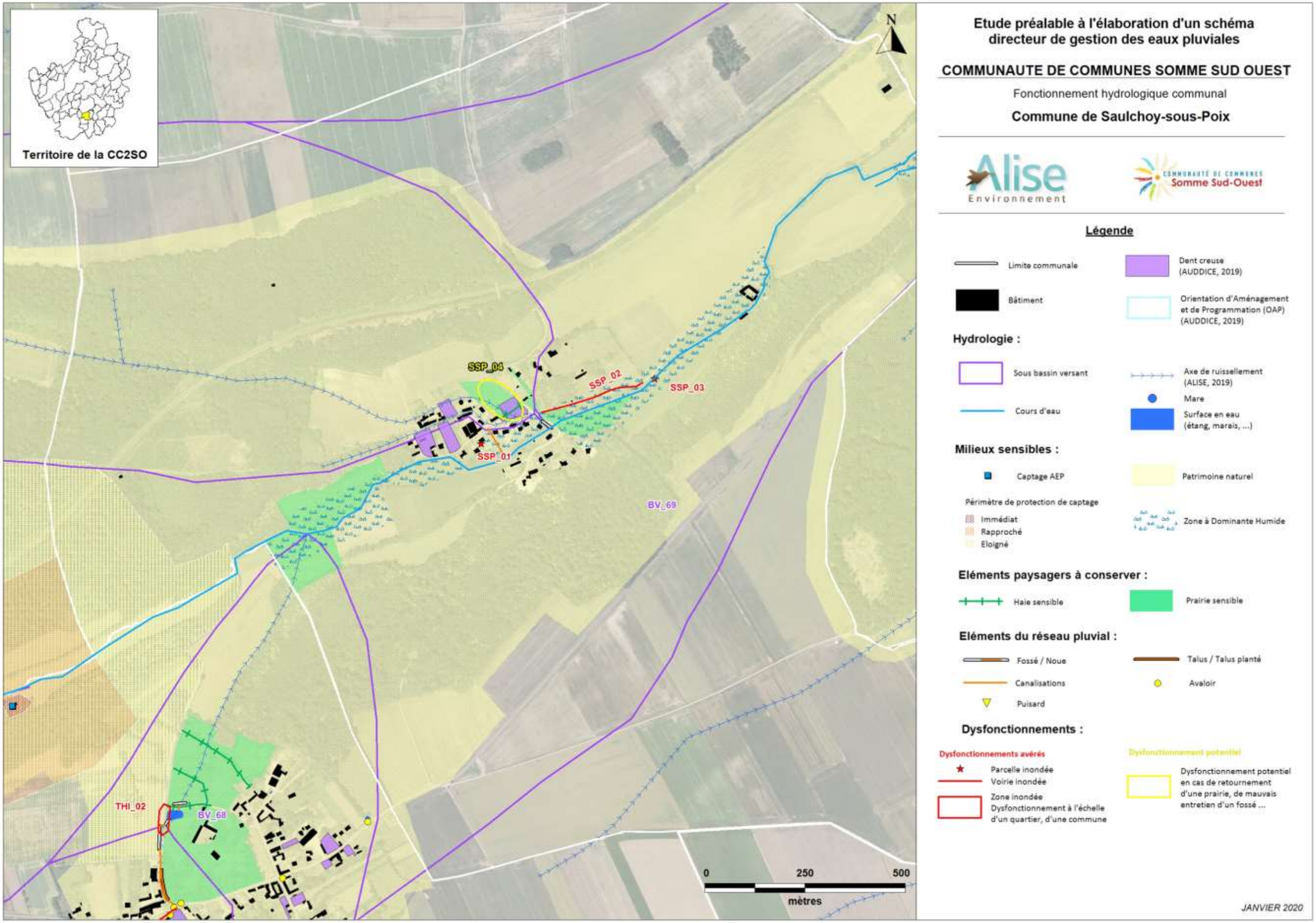

Carte 172 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Saulchoy-sous-Poix

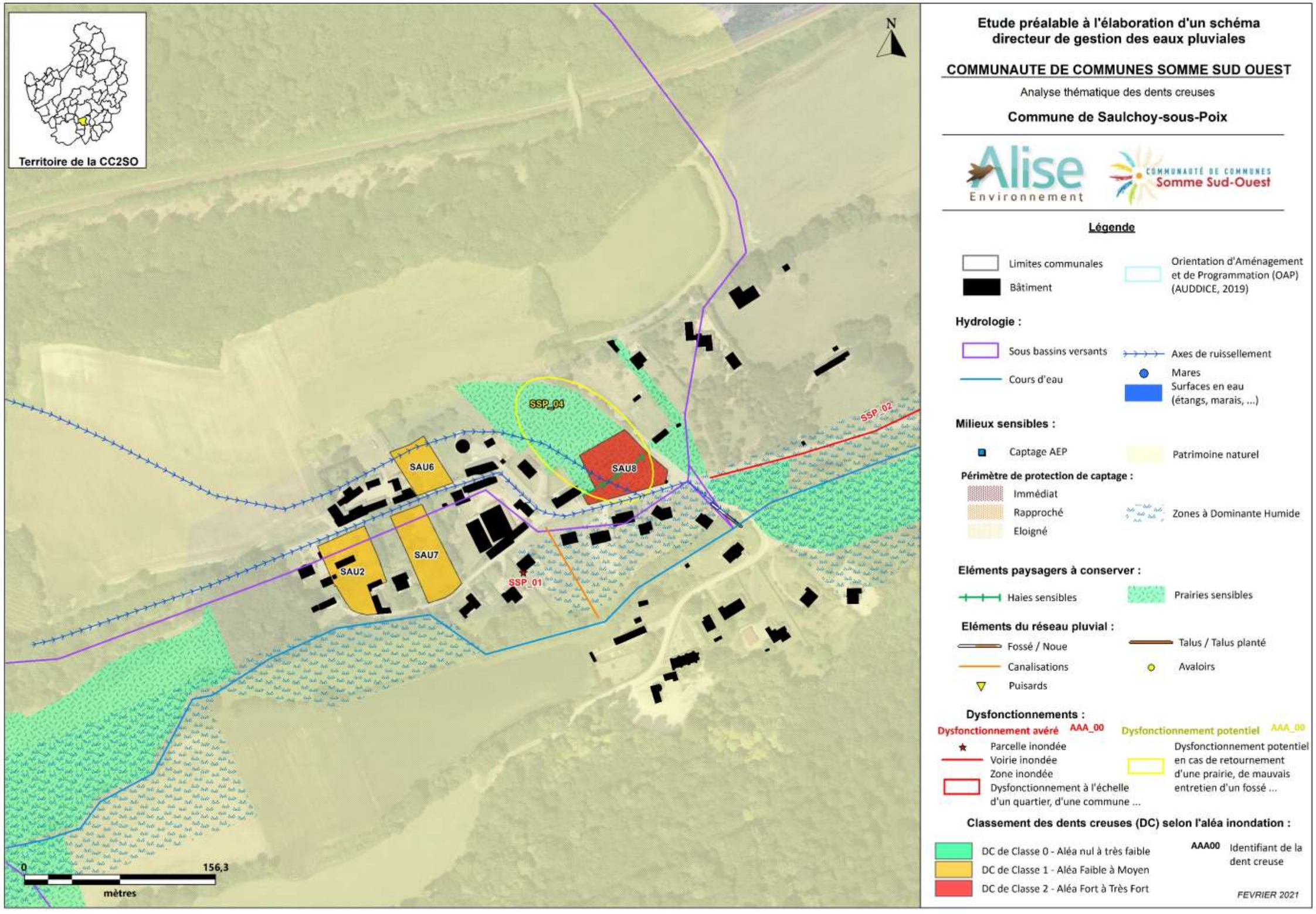

Carte 173 - Analyse thématique des dents creuses de Saulchoy-sous-Poix selon l'aléa inondation

II.5.57.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Saulchoy-sous-Poix

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_60		x	Réaliser des saignées sur la RD 266 pour diriger les ruissellements vers la prairie bordant le cours d'eau.	**SSP_02**
		BV_69	x		Maintenir les prairies bordant la Poix. Ne pas urbaniser.	**SSP_03**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_62		x	Rehausser l'entrée de l'habitation inondée.	**SSP_01**
		BV_61	x		Maintien de la prairie et de la haie dans l'axe de ruissellement.	**SSP_04**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x			
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Poix				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.	

II.5.58. Commune de Tailly

II.5.58.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Tailly

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est marqué par le passage du ruisseau de Tailly, lequel prend source à Warlus à proximité de la limite communale avec Tailly. Les axes de ruissellement sur la commune de Tailly proviennent majoritairement du plateau à l'est du territoire, et ont donc une direction générale est/ouest. Ces axes de ruissellement débouchent dans le bourg de Tailly par la rue de Montagne Fayel, ainsi que dans la rue Camille Polleux située juste à l'amont de la vallée du Tailly.

Milieux sensibles :

Le long du ruisseau de Tailly, des zones humides sont recensées. Elles sont caractérisées de « *Taillis hygrophiles* », « *Boisements artificiels, plantations* » ou encore de « *Formations forestières à forte naturalité* ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est essentiellement développé le long de la RD 901, axe principal reliant Airaines à Poix-de-Picardie, où des fossés longent la route de part et d'autre.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 123 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Tailly

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
TAI_01	Rue de Montagne Fayel au niveau du croisement avec la Rue du Brigadier Lageo	Stagnation d'eau dans les champs et sur la voirie	Eau provenant de Montagne Fayel	Voirie (1/2 voirie)	2/3 x par an	Un défaut d'entretien au niveau du fossé implanté en parallèle de la RD901 réceptionnant ce ruissellement amplifie le dysfonctionnement. La CCSOA fait des saignées dans les champs pour essayer d'évacuer les eaux	3
DYSFONCTIONNEMENTS POTENTIELS							
TAI_02	Entre la RD 901 et la rue Camille Polleux	Risque potentiel si retournement de la prairie.					

II.5.58.2. Etude des dents creuses à Tailly

Sur la commune de Tailly, 4 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 2 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

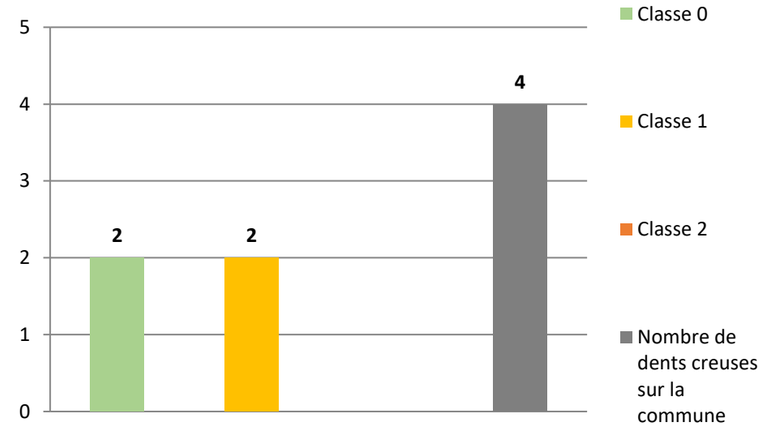

Figure 62 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Tailly

Tableau 124 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Tailly

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
TAI2	**0**	
TAI6	**0**	
TAI1	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
TAI5	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

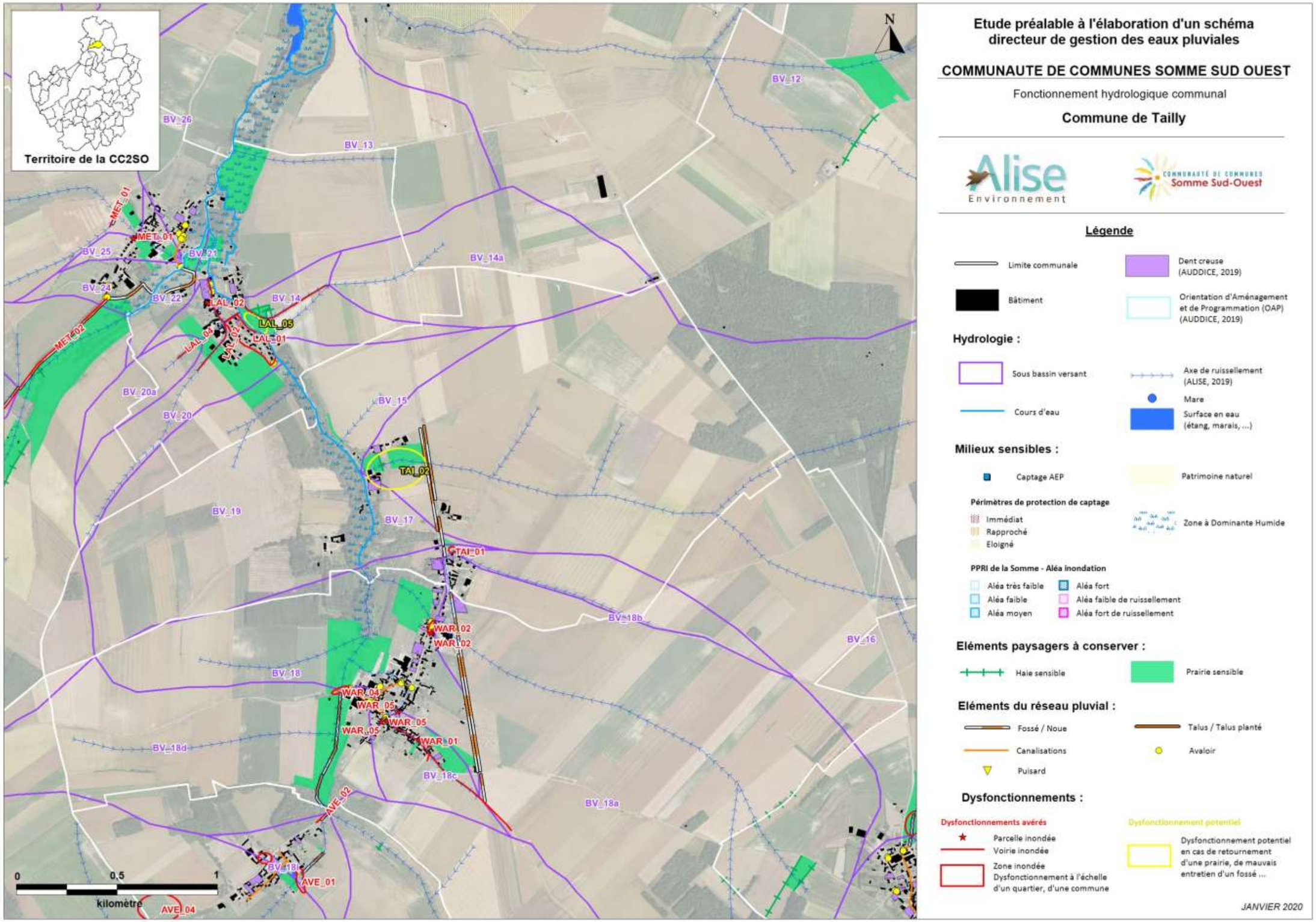

Carte 174 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Tailly

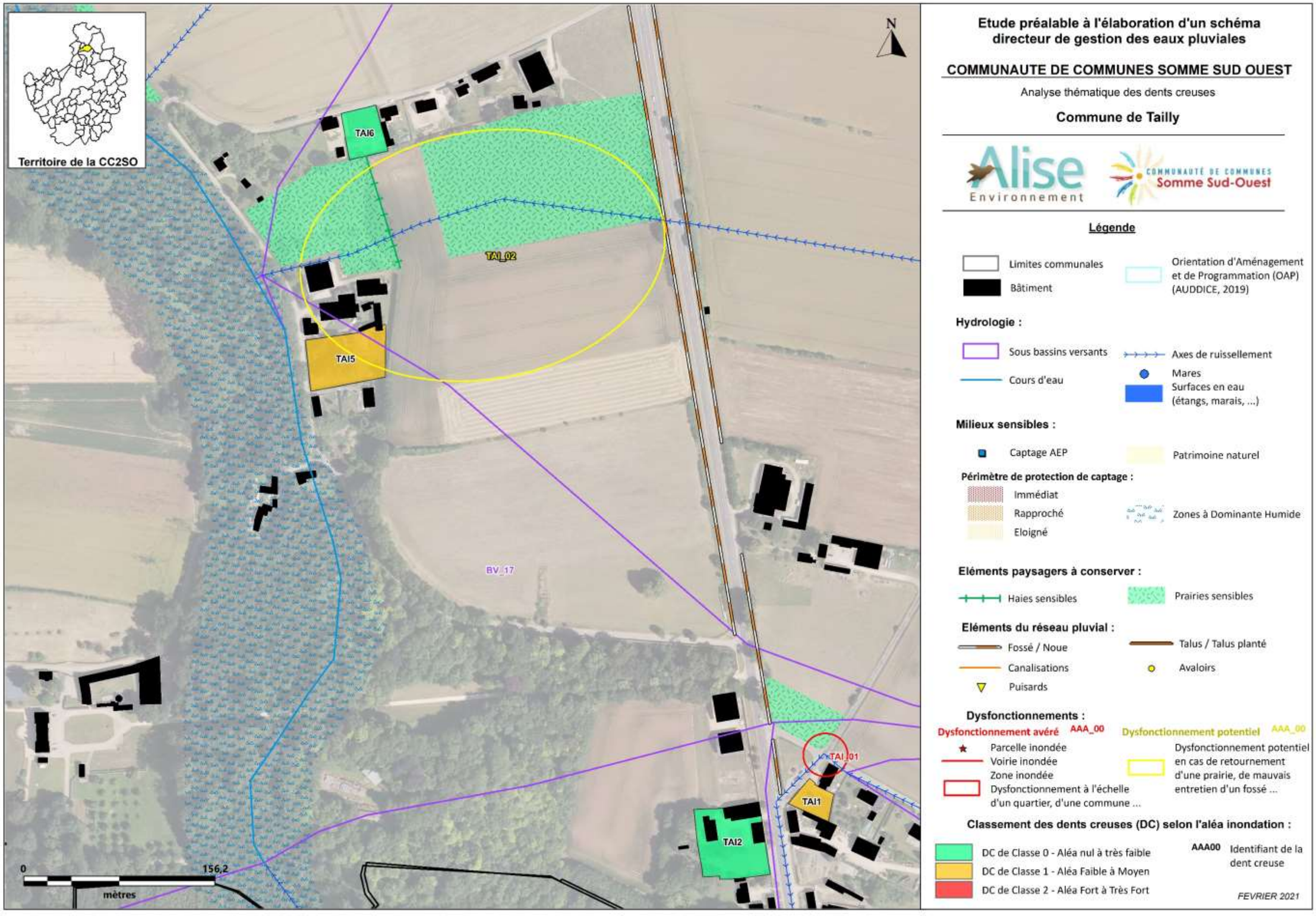

Carte 175 - Analyse thématique des dents creuses de Tailly selon l'aléa inondation

II.5.58.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Tailly

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	Dys
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_18a BV_18b	x	x	Entretenir régulièrement le fossé de la RD 901. Etudier la possibilité de mettre en place des aménagements d'hydraulique douce le long de la rue de Montagne Fayel, et éventuellement un ouvrage de stockage au niveau du croisement entre la rue de Montagne Fayel et la rue Brigadier Lageon : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole et pour la mise en place d'un ouvrage tampon rue de Montagne Fayel***	3	
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	BV_16	x		Maintenir la prairie située dans l'axe de ruissellement.		
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Secteur rue Brigadier Lageon – rue de Montagne Fayel			Voir les préconisations mentionnées ci-dessous.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Ruisseau de Tailly					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses		

II.5.59. Commune de Thieulloy-l'Abbaye

II.5.59.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Thieulloy-l'Abbaye

Hydrologie :

La commune de Thieulloy-l'Abbaye est située sur un point haut du territoire. Les axes de ruissellements présents sur le territoire ont donc plutôt tendance à y prendre naissance et à quitter ensuite la commune. Etant situé en point haut, le bourg en lui-même n'est concerné par aucun axe de ruissellement. Les axes de ruissellement de la partie sud-ouest du territoire ont pour exutoire la rivière du Liger, qu'ils rejoignent à sa source dans la vallée de Bézencourt. Au nord-est du territoire, les axes de ruissellement quittant la commune ont pour exutoire la rivière du Saint-Landon à Molliens-Dreuil.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est cependant développé, surtout le long de la route principale. Sur la place de la cour de Thieulloy, la mare constitue l'exutoire du réseau pluvial.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 125 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Thieulloy-l'Abbaye

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
THE_01	Place de l'Eglise	Inondation de la voirie	engorgement du réseau	voirie	Fortes précipitations	Une mare tampon a été recréée il y a quelques années pour solutionner le problème, son trop-plein est ensuite redirigé vers le réseau.	3

Carte 176 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Thieulloy-l'Abbaye

II.5.59.2. Etude des dents creuses à Thieulloy-l'Abbaye

Sur la commune de Thieulloy-l'Abbaye, 30 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 30 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

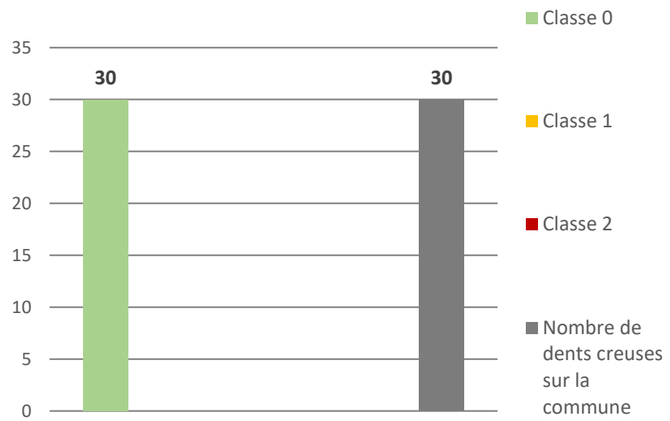

Figure 63 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-l'Abbaye

Tableau 126 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-l'Abbaye

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
TLA1	**0**	
TLA10	**0**	
TLA11	**0**	
TLA12	**0**	
TLA13	**0**	
TLA14	**0**	
TLA16	**0**	
TLA17	**0**	
TLA18	**0**	
TLA2	**0**	
TLA21	**0**	
TLA23	**0**	
TLA25	**0**	
TLA26	**0**	
TLA27	**0**	
TLA29	**0**	
TLA30	**0**	
TLA31	**0**	
TLA32	**0**	
TLA33	**0**	
TLA35	**0**	
TLA36	**0**	
TLA39	**0**	
TLA40	**0**	
TLA41	**0**	
TLA42	**0**	
TLA5	**0**	
TLA5bis		
TLA6	**0**	
TLA8	**0**	

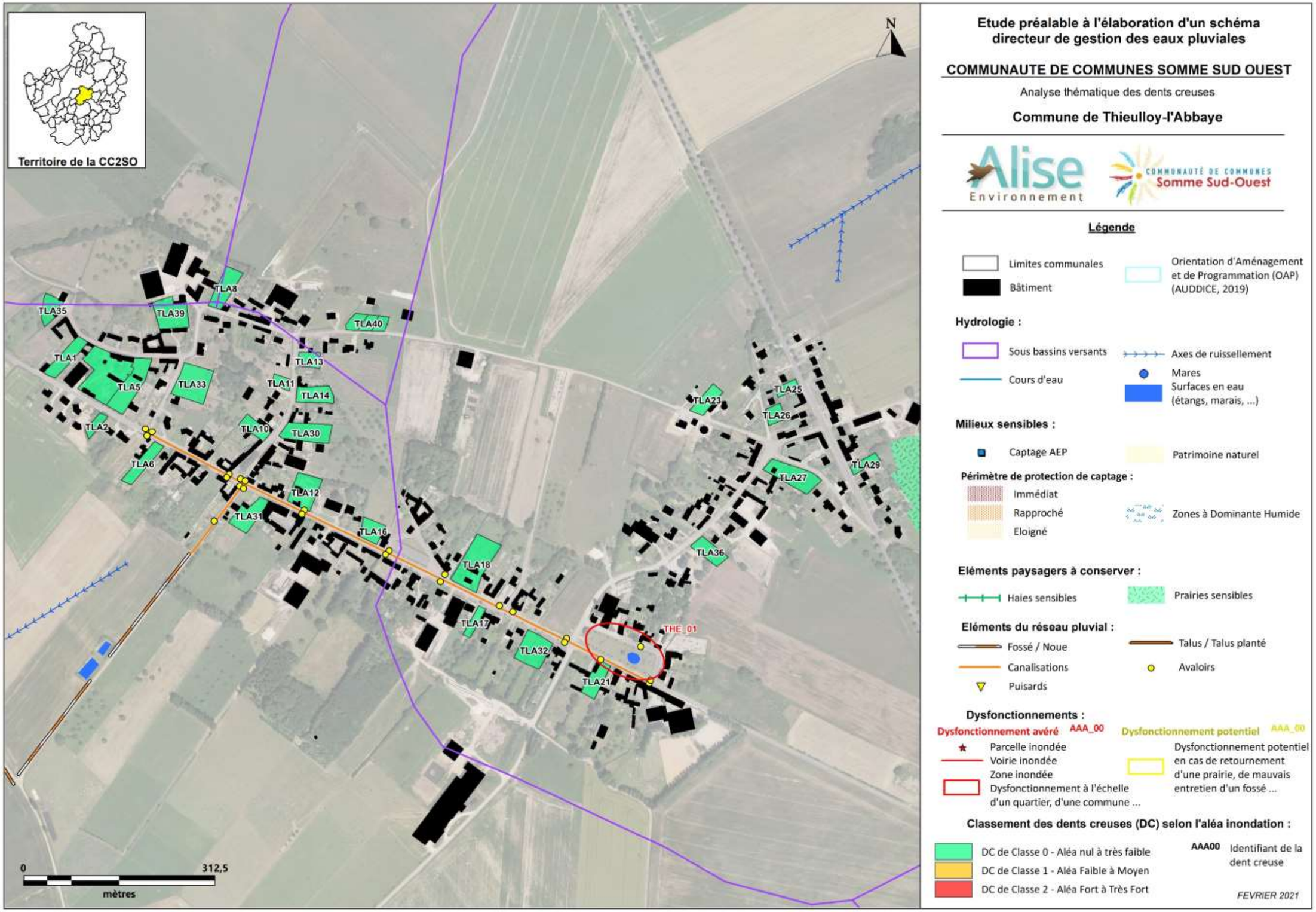

Carte 177 - Analyse thématique des dents creuses de Thieulloy-l'Abbaye selon l'aléa inondation

II.5.59.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Thieulloy-l'Abbaye

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets**	BV_39b BV_39c				
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_39	x		Entretenir la mare qui a été réaménagée.	**THE_01**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée				
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée				
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée				
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Non concernée car pas de dysfonctionnement du réseau			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets (prévention).	
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune	x			
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée				
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée				
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval	
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées	
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée				
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir le tableau et la carte concernant les dents creuses	

II.5.60. Commune de Thieulloy-la-Ville

II.5.60.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Thieulloy-la-Ville

Hydrologie :

Thieulloy-la-Ville est située sur un point haut local, surplombant la rivière Poix marquant ses limites communales avec Sainte-Segrée et Saulchoy-sous-Poix. Ainsi, les axes de ruissellement naturels sont plutôt dirigés vers l'extérieur de la commune. L'axe de ruissellement naturel présent au sud du territoire rejoint un axe de ruissellement principal passant au niveau de la Remise d'Agnières, et rejoint ensuite la rivière des Evoissons à Méréaucourt. Les axes de ruissellement présents au nord du territoire rejoignent quant à eux la rivière Poix sur les communes de Saulchoy-sous-Poix et de Lachapelle.

Milieux sensibles :

Au nord du territoire, on retrouve la ZNIEFF de Type II « ***Haute Vallée et cours de la rivière Poix*** » et, au sud, on retrouve la ZNIEFF de Type II « ***Vallée des Evoissons*** ». L'une comme l'autre de ces ZNIEFF font également partie du territoire de la ZNIEFF de Type I « ***Vallées des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty*** ». Au nord-ouest du territoire, on retrouve le captage de Thieulloy-la-Ville, dont les périmètres de protection sont étendus jusqu'à l'entrée du bourg.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Le réseau pluvial est développé, surtout au niveau du croisement entre la RD 919 et la RD 98 où le passage d'un axe de ruissellement a été mis en évidence. Les eaux pluviales sont pour la plupart dirigées vers le bassin située route de Sainte-Segrée.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 127 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Thieulloy-la-Ville

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
THI_01	Route de Forges les Eaux	Inondation de la voirie et d'une cave	Débordement de la mare principale et arrivée d'eaux depuis les routes de Souplicourt et Hescamps	Voirie, Cave, parcelle	début 2016		3
THI_02	Rue du Château	Inondation commune	Voirie	voirie	Fréquent Avant les années 2000	Depuis la création d'une mare, plus de problèmes	-

II.5.60.2. Etude des dents creuses à Thieulloy-la-Ville

Sur la commune de Thieulloy-la-Ville, 9 dents creuses ont été transmises pour étude par le bureau d'étude d'urbanisme. Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 7 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 1 dent creuse classée « 1 ». Elle présente une sensibilité moyenne aux inondations.
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

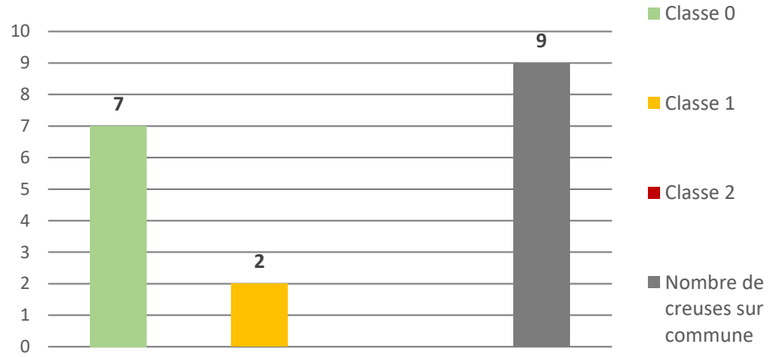

Figure 64 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-la-Ville

Tableau 128 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-la-Ville

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
TLV10	**0**	
TLV11	**0**	
TLV13	**0**	
TLV5	**0**	
TLV6	**0**	
TLV7	**0**	
TLV9	**0**	
TLV3	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
TLV2	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

Etude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD OUEST

Fonctionnement hydrologique communal

Commune de Thieulloy-la-Ville

Alise Environnement

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Légende

- Limite communale
- Bâtiment
- Dent creuse (AUDDICE, 2019)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (AUDDICE, 2019)

Hydrologie :

- Sous bassin versant
- Cours d'eau
- Axe de ruissellement (ALISE, 2019)
- Mare
- Surface en eau (étang, marais, ...)

Milieux sensibles :

- Captage AEP
- Patrimoine naturel
- Périmètre de protection de captage
  - Immédiat
  - Rapproché
  - Eloigné
- Zone à Dominante Humide

Eléments paysagers à conserver :

- Haie sensible
- Prairie sensible

Eléments du réseau pluvial :

- Fossé / Noue
- Talus / Talus planté
- Canalisations
- Avaloir
- Puisard

Dysfonctionnements :

Dysfonctionnements avérés

- Parcelle inondée
- Voirie inondée
- Zone inondée
- Dysfonctionnement à l'échelle d'un quartier, d'une commune

Dysfonctionnement potentiel

- Dysfonctionnement potentiel en cas de retournement d'une prairie, de mauvais entretien d'un fossé ...

JANVIER 2020

Carte 178 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Thieulloy-la-Ville

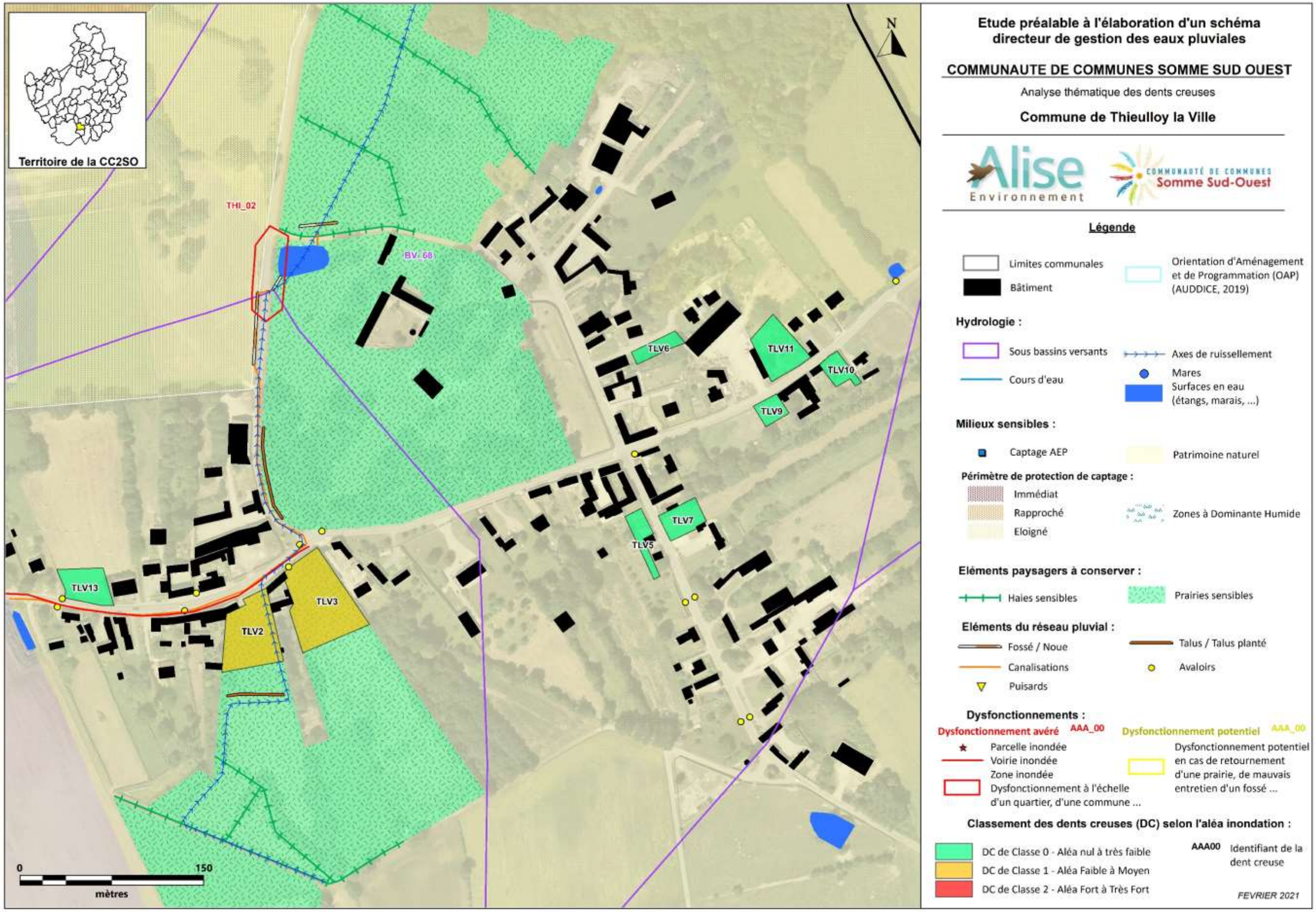

Carte 179 - Analyse thématique des dents creuses de Thieulloy la Ville selon l'aléa inondation

II.5.60.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Thieulloy-la-Ville

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_68a			Etudier par opportunité la déconnexion des eaux pluviales pour limiter le ruissellement sur voirie : **Etude pour la déconnexion des eaux pluviales***	3	**THI_01**
					En amont, le long de la RD 219, mettre des aménagements d'hydraulique douce en place pour limiter les ruissellements provenant de cette route : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole à l'amont du village le long de la RD219***	3	
			x		Entretenir la mare qui a été mise en place pour solutionner le dysfonctionnement hydraulique.		**THI_02**
		BV_68					
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	Non concernée					
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Secteur croisement route de Forges et route de Sainte-Segrée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Captage et périmètres de protection au nord du village					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Haies et prairies au nord du village, à l'exutoire de la mare	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	La Poix					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.61. Commune de Villers-Campsart

II.5.61.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Villers-Campsart

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de Villers-Campsart est caractérisé par une tendance générale des écoulements de surface dans la direction sud-ouest/nord-est. Le bourg de Villers-Campsart et le hameau de Campsart sont tous deux situés sur ces axes de ruissellement, ce qui est à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques sur la commune (voir tableau ci-dessous).

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif, mais son réseau pluvial est lui développé. Les eaux pluviales sont gérées via des canalisations et des fossés, et la mare présente le long de la RD 29 permet de stocker temporairement une partie des écoulements.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 129 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Villers-Campsart

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
VIL_01	Rue de la Gare	Stagnation d'eau dans une parcelle agricole. Une mare et un ruissellement torrentiel se forme dans la parcelle qui ravine	Voirie	Culture	A chaque grosse pluie		4
VIL_02	Route de Belloy	Stagnation d'eau dans une parcelle agricole	Ruissellement agricole	Culture	A chaque grosse pluie		4
VIL_03	Route les Quarantes	Inondation d'une parcelle habitée	Ruissellement agricole provenant de Liomer	Pièce à vivre, jardin	Une fois en 1999		2
VIL_04	Rue principale	Inondation d'une parcelle habitée	Ruissellement amont	Sous-sol	Une fois en 1999	Une mare était présente avant la création du sous-sol	3
VIL_05	Chemin du Forestel	Coulée de boue	Ruissellement agricole	Voirie	Une fois en 1999	Lors de l'évènement les parcelles étaient occupées par une culture de pommes de terre	3
VIL_06	RD 29	Inondation de la voirie	Ruissellement sur voirie	Voirie	Souvent	L'inondation rend la circulation difficile. Selon M. le maire, les fossés mis en place devraient être redimensionnés ou curés plus souvent.	2

II.5.61.2. Etude des dents creuses à Villers-Campsart

Sur la commune de Villers-Campsart, 14 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 11 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;
- 1 dent creuse classée « 2 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement forte, voire très forte.

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

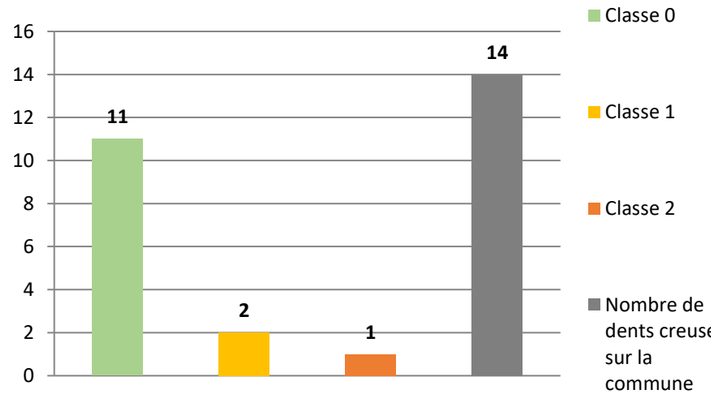

Figure 65 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Villers-Campsart

Tableau 130 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Villers-Campsart

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
VIL1	**0**	
VIL10	**0**	
VIL14	**0**	
VIL15	**0**	
VIL18	**0**	
VIL2	**0**	
VIL20	**0**	
VIL21	**0**	
VIL3	**0**	
VIL4	**0**	
VIL7	**0**	
VIL13	**1**	Haie à préserver en amont de la parcelle.
VIL16	**1**	Pas d'accès par la rue où l'axe s'écoule.
VIL9	**2**	Urbanisation déconseillée. Parcelle traversée par un axe de ruissellement. Zone intéressante à réserver pour la mise en place d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales.

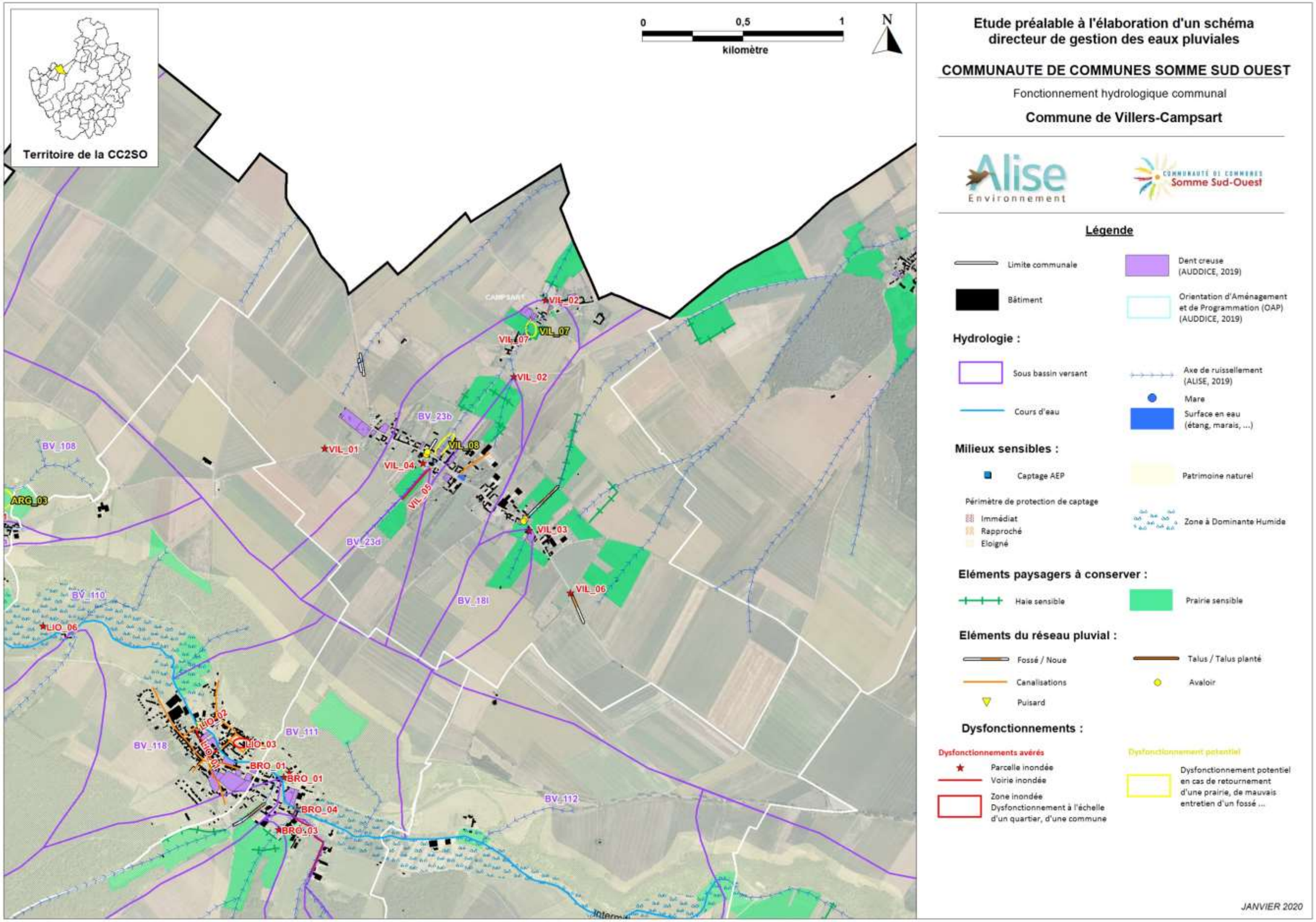

Carte 180 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Villers-Campsart

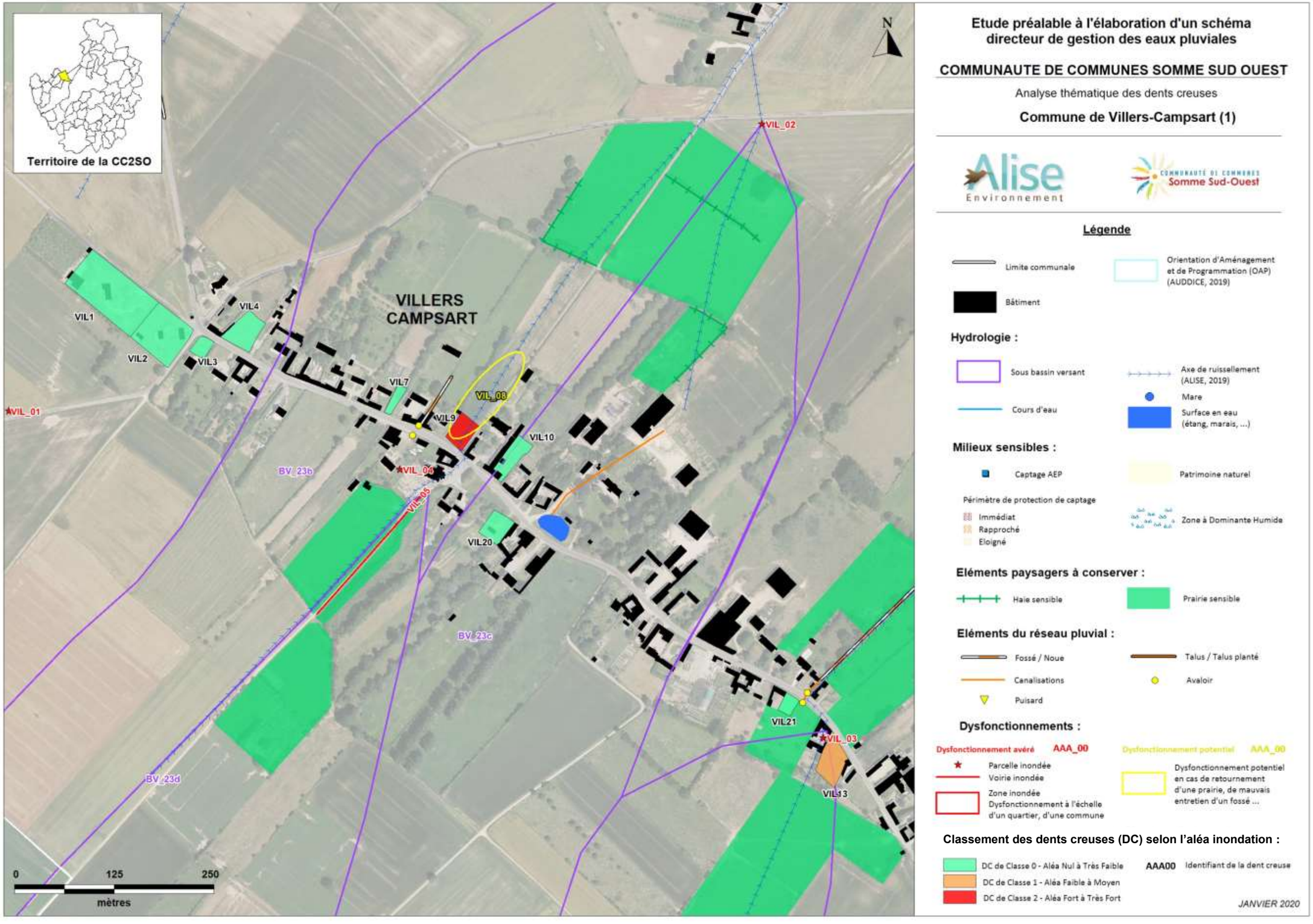

Carte 181 - Analyse thématique des dents creuses de Villers-Campsart selon l'aléa inondation (1) - Secteur Centre-Bourg

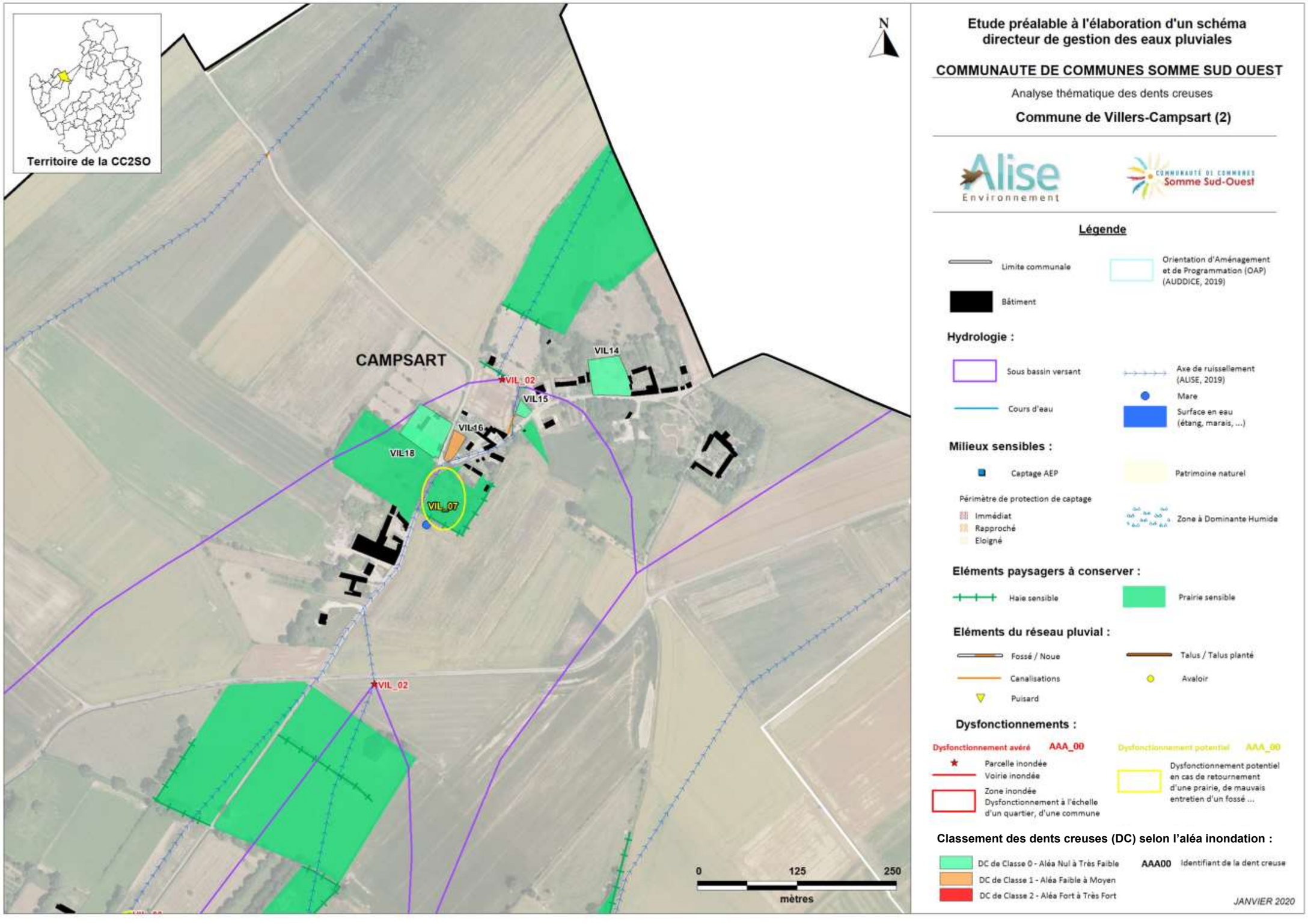

Carte 182 - Analyse des dents creuses de Villers-Campsart selon l'aléa inondation (2) - Secteur de Campsart

II.5.61.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Villers-Campsart

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_18l BV_23d BV_23b	x	x	Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce sur les bassins versants amont et conserver les prairies et les haies situées dans l'axe de ruissellement : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur les bassins versant à l'amont du bourg ***	2	**VIL_03** **VIL_04** **VIL_05**
		BV_23c	x	x	Maintenir les prairies et les haies en amont. En amont de la RD 157, mettre en place un ouvrage tampon pour limiter la stagnation d'eau à une plus petite surface, avec une surverse busée sous la voirie.		**VIL_02** **(RD 157)**
		BV_23b		x	Canaliser l'axe de ruissellement par une noue dans les prairies		**VIL_02** **(Campsart)**
			x	x	Maintenir la prairie qui est située dans l'axe de ruissellement. L'espace disponible serait également intéressant à exploiter pour un ouvrage de stockage des eaux pluviales : **Etude pour la mise en place d'ouvrages hydrauliques tampon au niveau de la dent creuse VIL9 et du dysfonctionnement VIL_02***	3	**VIL_08**
			x		Maintenir la prairie.		**VIL_07**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_23		x	Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce en amont au niveau des parcelles agricoles pour limiter les ruissellements.		**VIL_01**
		BV_18j			Entretenir (curer) régulièrement les fossés, et éventuellement les redimensionner ; étudier la possibilité de mettre en place un exutoire du fossé de l'autre côté de la voirie, avec un busage sous voirie à partir du point bas : **Etude pour le redimensionnement du fossé de la RD29 et pour la création d'un exutoire ***	2	**VIL_06**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Commune			Voir les préconisations mentionnées ci-dessus.		
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		**VIL_02, VIL_07, VIL_08**
				x	Création d'aménagements d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		**VIL_05, VIL_04, VIL_03**
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.62. Commune de Vraignes-les-Hornoy

II.5.62.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Vraignes-les-Hornoy

Hydrologie :

Le fonctionnement hydrologique de la commune est notamment marqué par le passage d'un axe de ruissellement principal provenant à l'amont de Morvillers-Saint-Saturnin (passant par Bettembos et Lamaronde), traversant la commune de Vraignes-lès-Hornoy, et rejoignant à son exutoire la rivière du Liger. Cet axe principal est à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques dans le bourg de Vraignes-lès-Hornoy.

Milieux sensibles :

Au nord-est du territoire, une partie de la commune est située dans le périmètre de protection éloignée du captage d'Hornoy-le-Bourg.

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales sont gérées par un réseau séparatif, mais celui-ci est peu développé. Les eaux pluviales sont principalement dirigées naturellement vers la vallée de Lamaronde, puis vers celle du Liger.

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 131 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Vraignes-lès-Hornoy

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
DYSFONCTIONNEMENTS AVÉRÉS							
VRA_01	Rue Neuve	Inondation et ruissellement	Ruissellement agricole, route plus hautes que les parcelles urbanisées	Maison, sous-sol	Printemps 2016, pas tous les ans	Mairie pense mettre 1 ouvrage + bordurage + bourrelet béton devant les entrées	1
VRA_02	Route d'Hornoy	1 mètre d'eau sur la route, route submergée pendant 3 jours	Ruissellement agricole (gros bassin versant amont)	2 sous-sols	1999 et 10 mai 2000	En partie résolu par les aménagements A29 : haies et bassins de rétention - Bassins de rétention inscrits en emplacements réservés dans le PLU de 2010	3
VRA_03	Rue de Poix	Inondation de maison - eau a traversé une parcelle et la maison semi-enterrée dessus	Ruissellement agricole	Maison	mai-00	Solutionné par la mise en place d'un ouvrage	-
VRA_04	Rue de l'Homme	Eau a traversé une maison	Ruissellement agricole	Maison	1999 et 10 mai 2000		2

II.5.62.2. Etude des dents creuses à Vraignes-les-Hornoy

Sur la commune de Vraignes-les-Hornoy, 9 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 1 dent creuse classée « 0 ». Elle présente une sensibilité au ruissellement faible, voire très faible ;
- 7 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

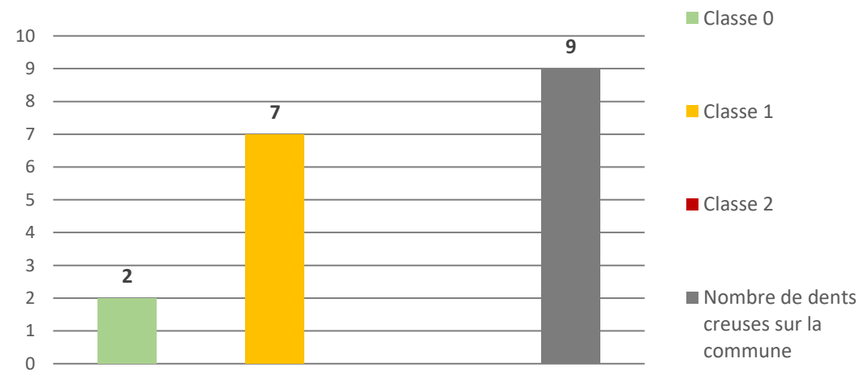

Figure 66 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Vraignes-lès-Hornoy

Tableau 132 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Vraignes-lès-Hornoy

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
VRA12	**0**	
VRA3	**0**	
VRA10	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
VRA11	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval. Conserver la prairie en amont.
VRA2	**1**	Conserver la haie. Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
VRA4	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval. Conserver la prairie amont.
VRA5	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval. Conserver la prairie amont.
VRA8	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
VRA9	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

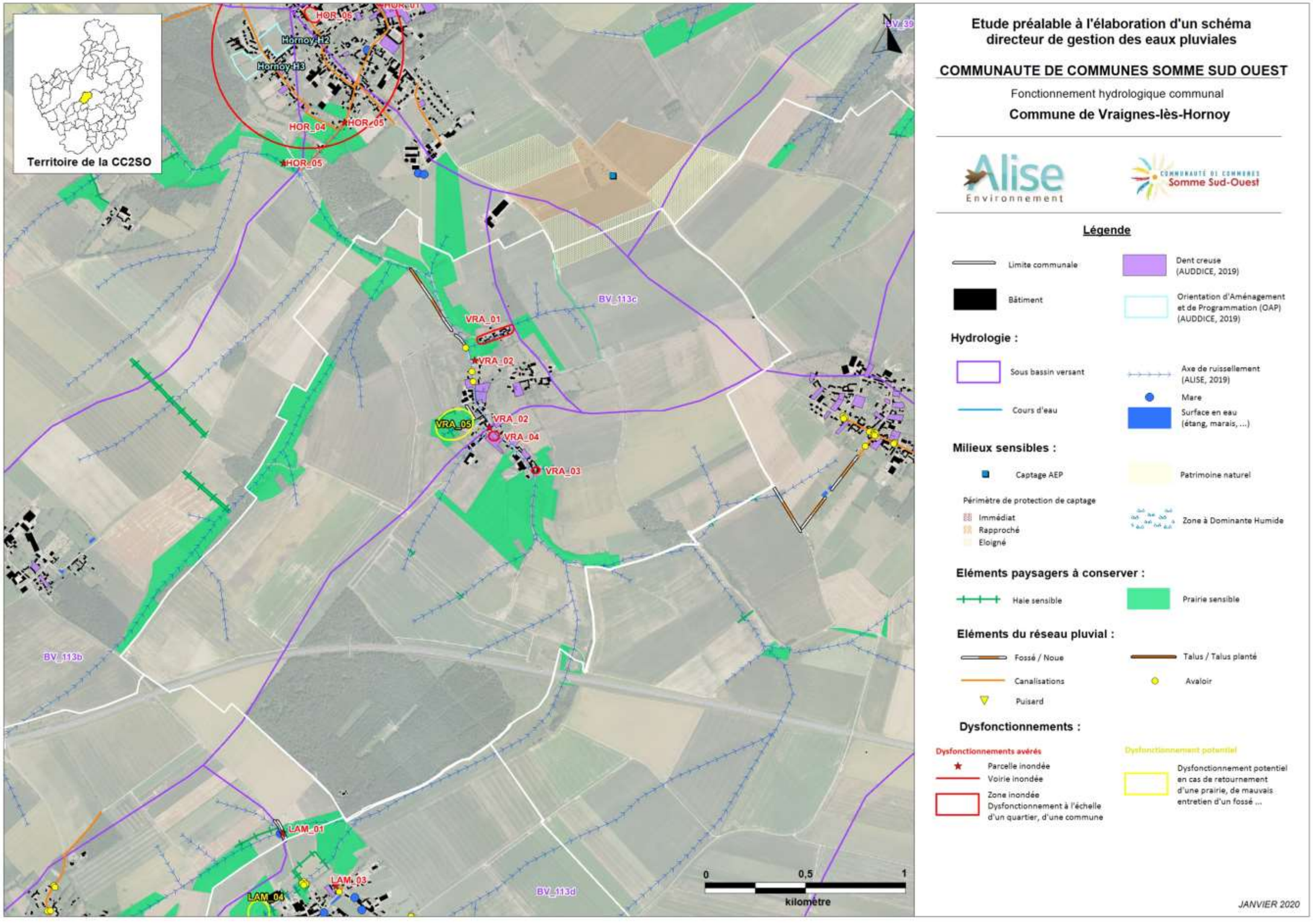

Carte 183 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Vraignes-lès-Hornoy

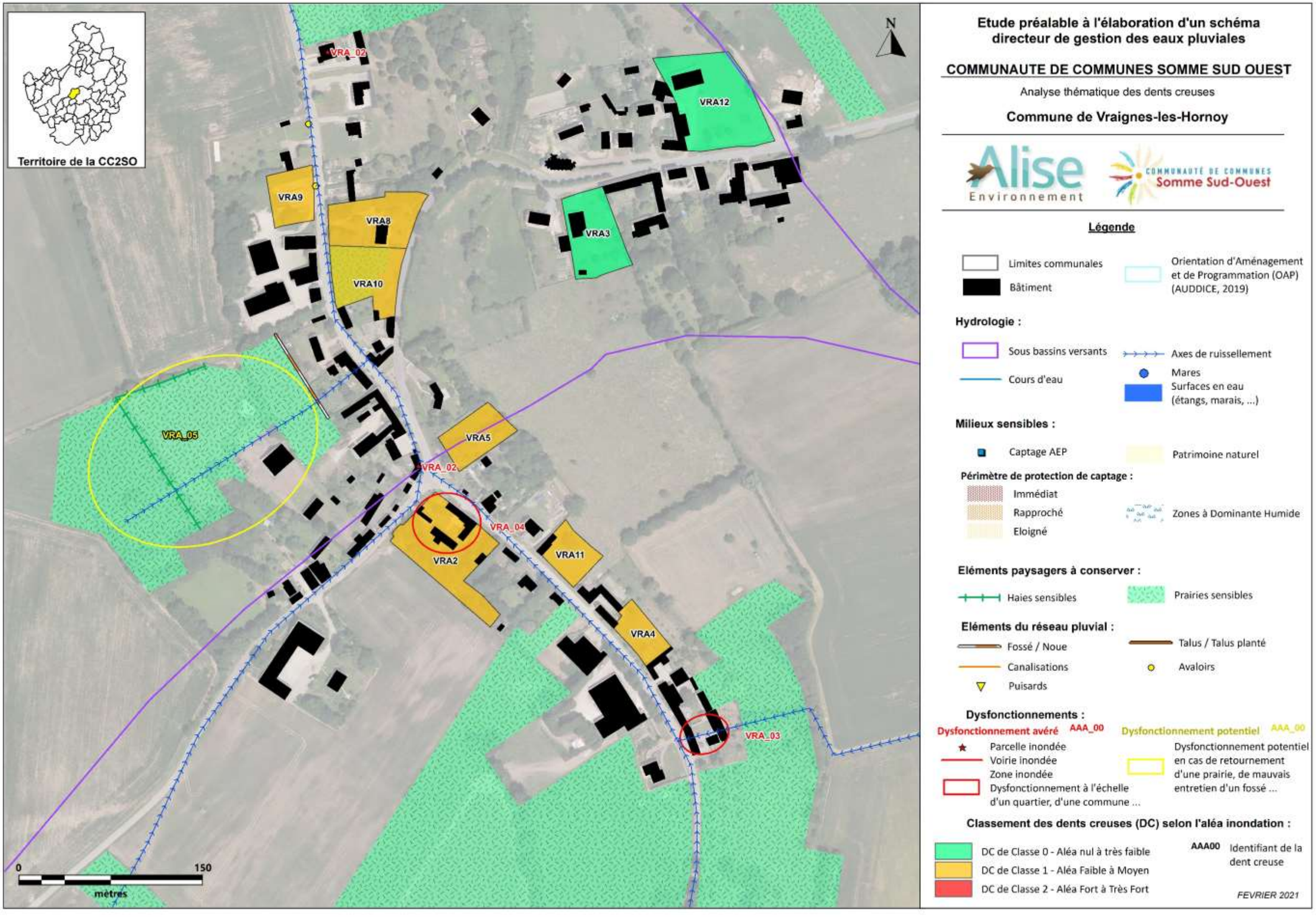

Carte 184 - Analyse thématique des dents creuses de Vraignes-lès-Hornoy selon l'aléa inondation

II.5.62.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Vraignes-les-Hornoy

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	Dys
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** ***investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire***	BV_113c		x	Mettre en place un ouvrage tampon dans la prairie à l'amont des habitations ; rehausser la bordure de la rue Neuve où des habitations ont été inondées : **Etude pour la mise en place d'un aménagement hydraulique tampon à l'amont de la rue Neuve***	1	
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_113b BV_113d	x		Entretenir les haies et le bassin de rétention qui ont été mis en place pour solutionner le dysfonctionnement.		
			x		Maintenir la prairie et les haies dans l'axe de ruissellement. Entretenir le fossé à l'aval.		
		BV_113d	x		Entretenir les haies et le bassin de rétention qui ont été mis en place pour solutionner le dysfonctionnement.		
			x		Entretenir les haies et le bassin de rétention qui ont été mis en place pour solutionner le dysfonctionnement. Protéger la propriété par un merlon planté en limite sud-ouest.		
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Non concernée					
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Commune					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Non concernée					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concernée					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	Non concernée					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

II.5.63. Commune de Warlus

II.5.63.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Warlus

Hydrologie :

D'un point de vue hydrologique, la commune de Warlus est marquée par la naissance du ruisseau de Tailly dans la partie nord-ouest du territoire. Ce ruisseau est alimenté par les axes de ruissellement provenant des plateaux est et ouest du territoire. A l'est, l'axe de ruissellement traverse notamment le bourg de Warlus, ce qui est à l'origine de dysfonctionnements hydrauliques (voir tableau ci-dessous).

Milieux sensibles :

Le long du cours du ruisseau de Tailly, des zones humides sont recensées, caractérisées soit de « *Boisements artificiels, plantations* », soit de « *Formations forestières à forte naturalité* ».

Réseau :

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif. Elle dispose cependant d'un réseau pluvial principalement développé dans la rue Principale et la rue du Maréchal Leclerc, mais celui-ci est sujet à des dysfonctionnements (voir tableau ci-dessous).

Dysfonctionnements hydrauliques :

Les dysfonctionnements hydrauliques recensés sur la commune sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 133 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Warlus

IDENTIFIANT	LOCALISATION	DESCRIPTIF	ORIGINE PRESUMEE DU DYSFONCTIONNEMENT	BIENS TOUCHES	DATE(S) CONNUE(S) D'APPARITION / FREQUENCE	REMARQUE	PRIORITE
WAR_01	Rue du bois	Coulée de boue	ruissellement agricole et entrée de champs mal placée	Voirie et cour d'habitation	Rare, uniquement lorsque la terre est à nue "prête à semée"	Coule uniquement lorsque le champ n'est pas semé	3
WAR_02	rue du Maréchal Leclerc	Inondation de cave	Saturation du réseau	cave	2013	La commune a pour projet de recreuser cet ouvrage et de le clôturer afin de le sécuriser. A fait curer les avaloirs, depuis pas eu de nouveau problème	3
WAR_03	rue du bois	Ruissellement sur voirie	chemin rural du bois	Voirie et cour d'habitation	Fort orage	Ruissellement qui traverse la nationale faisant déborder les caniveaux du côté impair de la moitié basse de la rue du Bois	2
WAR_04	Rue du bois, rue d'Avelesges et rue du Maréchal Leclerc	Evacuation d'eaux usées dans le caniveau				rue d'Avesleges (rue du bois :1 pavillon côté impair, une maison dans le bas de la rue côté impair . Rue d'Avesleges : une maison dans le bas de la rue qui en plus des eaux usées y viderait sa fosse d'aisance d'après les voisins).	3
WAR_05	Point bas de la rue de Jouy	Stagnation d'eau sur la voirie	Fond de vallée, Passage à vache à bouché la canalisation	Voirie	Quand le cours d'eau de l'Airaines reprend son lit temporaire		-

II.5.63.2. Etude des dents creuses à Warlus

Sur la commune de Warlus, 11 dents creuses ont été transmises par le bureau d'études d'urbanisme pour la réalisation de l'étude thématique «inondations». Ces dents creuses ont été classées en fonction de leur sensibilité à l'aléa inondation. Suite à ce classement, on compte parmi ces dents creuses :

- 9 dents creuses classées « 0 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations nulle à très faible ;
- 2 dents creuses classées « 1 ». Elles présentent une sensibilité aux inondations faible à moyenne ;

Les résultats du classement de ces dents creuses vis-à-vis de l'aléa inondation sont synthétisés sur la figure et dans le tableau ci-après. La carte en page suivante présente les dents creuses dans le contexte hydrologique justifiant leur sensibilité.

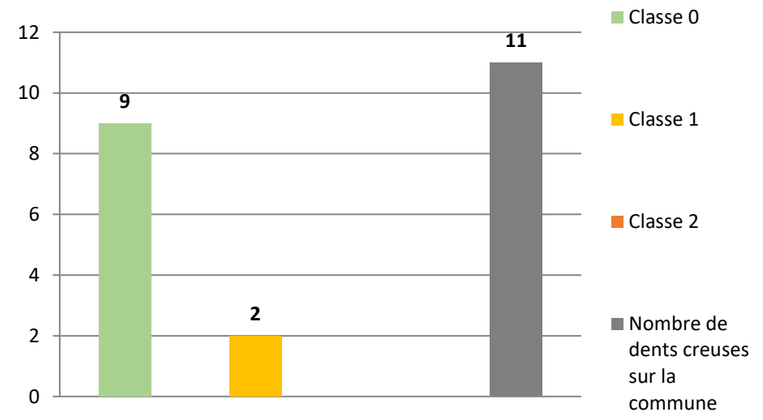

Figure 67 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Warlus

Tableau 134 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Warlus

Identifiant de la dent creuse	Note de sensibilité au ruissellement	Commentaire ALISE
WAR1	**0**	
WAR15	**0**	
WAR18	**0**	Permis de construire affiché.
WAR19	**0**	
WAR3	**0**	
WAR4	**0**	
WAR6	**0**	
WAR7	**0**	
WAR9	**0**	
WAR20	**1**	Gestion des eaux à la parcelle car dysfonctionnement aval.
WAR5	**1**	Pas de sous-sol. Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN.

Carte 185 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Warlus

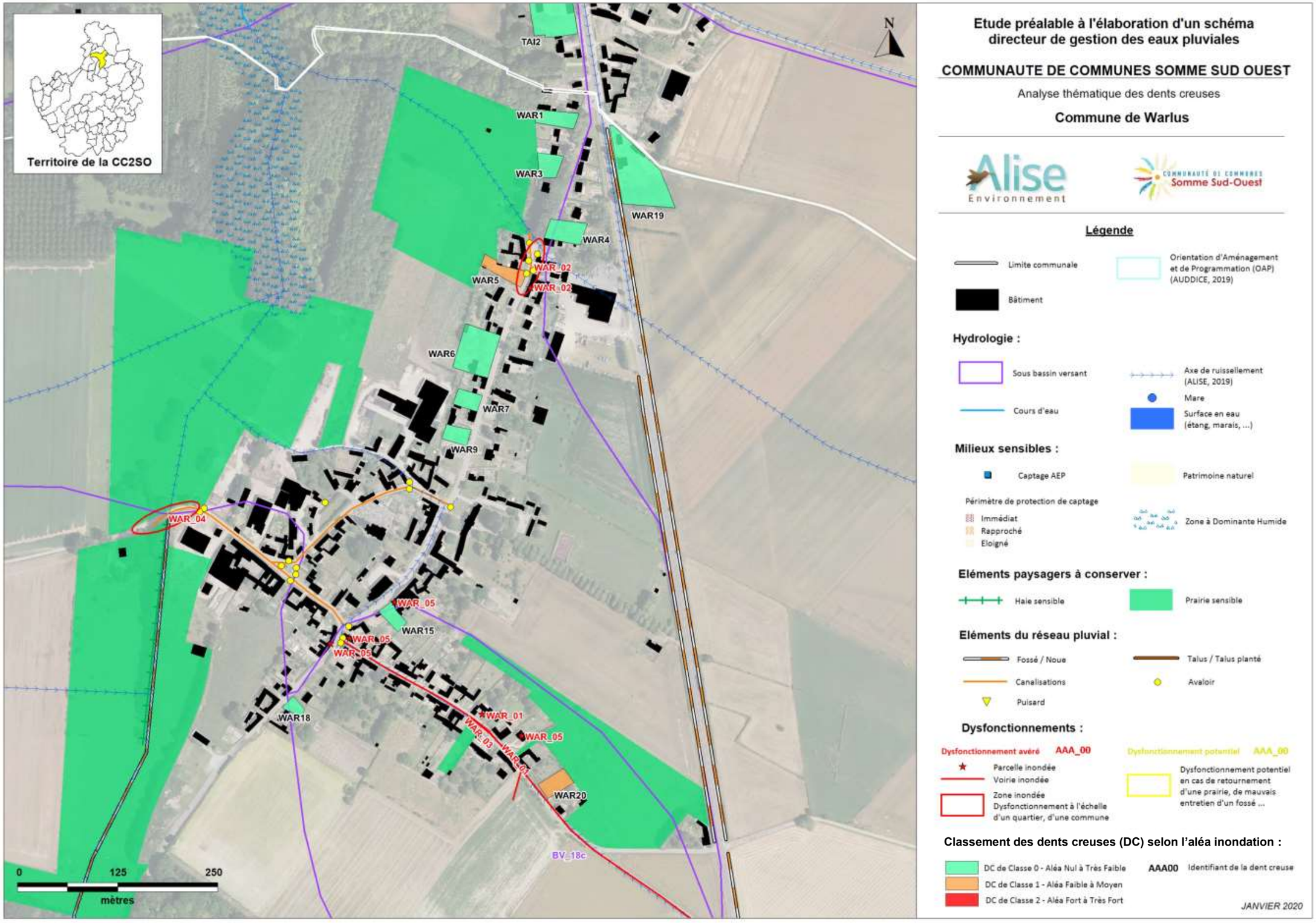

Carte 186 - Analyse thématique des dents creuses de Warlus selon l'aléa inondation

II.5.63.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Warlus

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
1	Sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) et générateurs de dysfonctionnements avérés : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour l'existant et les nouveaux projets** **investigations complémentaires proposées hiérarchisées à l'échelle du territoire*	BV_18c (BV_18a)		x	Création d'aménagements d'hydrauliques douce en bordure de champ		**WAR_01**
				x	Créer un aménagement de stockage en sortie du chemin des Anglais avant la nationale. Busage sous voirie pour la surverse de l'aménagement de stockage afin d'éviter que la voirie soit inondée : **Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole le long du chemin des Anglais, en amont du village de Warlus***	**2**	**WAR_03**
					Lutter contre les rejets d'eaux usées dans le réseau pluvial.		**WAR_05**
	Sur les bassins versants déterminés comme étant générateurs de ruissellement (débit > 7 l/s/ha) mais pas à l'origine de dysfonctionnement avéré ***OU*** sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement (débit < 7 l/s/ha) mais à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une gestion des eaux pluviales restrictive pour les nouveaux projets**	BV_18d	x		Entretenir la canalisation des deux côtés pour permettre l'évacuation des eaux de ruissellement de la voirie.		**WAR_04**
		BV_18	x		Entretenir régulièrement les avaloirs.		**WAR_02**
	Sur les bassins versants déterminés comme non-générateurs de ruissellement et n'étant pas à l'origine de dysfonctionnement avéré : **Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets**	Non concernée					
2	**Lutter contre les rejets d'eau usée dans les réseaux séparatifs d'eau pluviale**	Commune			Surveiller les rejets d'eaux usées dans le réseau pluvial.		
3	**Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire**	Non concernée					
4	**Eviter le raccordement des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets vers les réseaux qui subissent actuellement des dysfonctionnements**	Commune			Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets.		
5	**Fonctionnement normal du réseau : Assurer le bon entretien des réseaux d'eau pluviale**	Non concernée					
	Réseau à l'origine d'un dysfonctionnement : Assurer une surveillance et un entretien régulier des réseaux d'eaux pluviales à l'origine des dysfonctionnements. Etudier par opportunité le redimensionnement des tronçons concernés	Rue du Bois Rue du Maréchal Leclerc					
6	**Eviter la gestion des eaux pluviales par des puisards dans les périmètres de protection des captages d'adduction en eau potable, ainsi qu'au niveau de leur bassin d'alimentation**	Non concerné					
7	**Conserver, entretenir, et restaurer les éléments fixes du paysage tels que les haies et les prairies**	Commune	x		Conserver, entretenir, restaurer les haies et les prairies sensibles jouant un rôle dans le ralentissement du ruissellement sur l'ensemble du territoire communal, afin de diminuer le risque à l'aval		

	Objectifs de gestion	Secteur concerné par l'objectif	Maintien/ Restauration	Création	Orientations /Dispositions proposées	Hiérarchisation des études complémentaires	ID Dysfonctionnement
				x	Création d'éléments d'hydraulique douce (type haie, talus/merlon planté) en limite amont des parcelles urbanisables juxtaposées à des parcelles cultivées		
8	**Préserver/ améliorer la qualité des eaux pluviales vers les milieux naturels sensibles**	L'Airaines					
9	**Eviter la construction dans les zones présentant un risque inondation**	Commune			Voir les tableaux et les cartes concernant les dents creuses et les OAP.		

III. ANNEXES

ANNEXE 1 - TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE A L'ETUDE PREALABLE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

I.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS 3

I.2. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE 3

I.3. PHASAGE DE L'ETUDE & CONTENU DU PRESENT DOCUMENT 4

II.1. INTRODUCTION 6

II.2. METHODE D'ETUDE DES SECTEURS D'URBANISATION AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES (« DENTS CREUSES ») . 7

II.2.1. METHODE DE CLASSIFICATION DES DENTS CREUSES VIS-A-VIS DE L'ALEA INONDATION 7
II.2.2. PROSPECTIONS DE TERRAIN 7
II.2.3. RESULTATS DE LA CLASSIFICATION 8
II.2.4. PRESENTATION DE CAS CONCRETS DE DENTS CREUSES POUR LES DIFFERENTES CLASSES D'ALEA 8
II.2.4.1. Cas concret d'une dent creuse de Classe 0 8
II.2.4.2. Cas concret d'une dent creuse de Classe 1 9
II.2.4.3. Cas concret d'une dent creuse de Classe 2 9

II.3. ETUDE DES PROJETS D'EXTENSION URBAINE (ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS ET DE PROGRAMMATION) 11

II.4. PROPOSITIONS D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES 12

II.4.1. PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES SOLS 12
II.4.2. ETUDE DE FAISABILITE DE LA DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES 12
II.4.3. ETUDES HYDRAULIQUES POUR LE DIMENSIONNEMENT D'OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES 12
II.4.4. SONDAGES PEDOLOGIQUES ET TESTS DE PERMEABILITE 12
II.4.5. ESTIMATIONS DES COUTS DES DIFFERENTS TYPES D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PROPOSEES ET DES TRAVAUX A METTRE EN ŒUVRE 13
II.4.6. VALEURS INDICATIVES POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE 13

II.5. SYNTHESE PAR COMMUNE 15

II.5.1. COMMUNE D'AIRAINES 16
II.5.1.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique sur Airaines 16
II.5.1.2. Etude des dents creuses à Airaines 18
II.5.1.3. Etude des OAP à Airaines 21
II.5.1.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Airaines 29
II.5.2. COMMUNE D'ARGUEL 30
II.5.2.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Arguel 30
II.5.2.2. Etude des dents creuses à Arguel 30
II.5.2.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Arguel 33
II.5.3. COMMUNE D'AUMONT 34
II.5.3.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Aumont 34
II.5.3.2. Etude des dents creuses à Aumont 34
II.5.3.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Aumont 37
II.5.4. COMMUNE D'AVELESGES 38
II.5.4.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Avelesges 38
II.5.4.2. Etude des dents creuses à Avelesges 38
II.5.4.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Avelesges 41
II.5.5. COMMUNE DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE 42
II.5.5.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Beaucamps-le-Jeune 42
II.5.5.2. Etude des dents creuses à Beaucamps-le-Jeune 42
II.5.5.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Beaucamps-le-Jeune 45
II.5.6. COMMUNE DE BEAUCAMPS-LE-VIEUX 46
II.5.6.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Beaucamps-le-Vieux 46
II.5.6.2. Etude des dents creuses à Beaucamps-le-Vieux 48
II.5.6.3. Etude des OAP à Beaucamps-le-Vieux 51
II.5.6.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Beaucamps-le-Vieux 59
II.5.7. COMMUNE DE BELLOY-SAINT-LEONARD 60
II.5.7.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Belloy-Saint-Léonard 60
II.5.7.2. Etude des dents creuses à Belloy-Saint-Léonard 60
II.5.7.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Belloy-Saint-Léonard 63
II.5.8. COMMUNE DE BERGICOURT 64
II.5.8.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bergicourt 64
II.5.8.2. Etude des dents creuses à Bergicourt 65
II.5.8.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bergicourt 68
II.5.9. COMMUNE DE BETTEMBOS 69
II.5.9.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bettembos 69
II.5.9.2. Etude des dents creuses à Bettembos 69
II.5.9.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bettembos 72
II.5.10. COMMUNE DE BLANGY-SOUS-POIX 73
II.5.10.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Blangy-sous-Poix 73
II.5.10.2. Etude des dents creuses à Blangy-sous-Poix 73
II.5.10.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Blangy-sous-Poix 76
II.5.11. COMMUNE DE BOUGAINVILLE 77
II.5.11.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bougainville 77
II.5.11.2. Etude des dents creuses à Bougainville 77
II.5.11.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bougainville 80
II.5.12. COMMUNE DE BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT 81
II.5.12.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Briquemesnil-Floxicourt 81
II.5.12.2. Etude des dents creuses à Briquemesnil-Floxicourt 81
II.5.12.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Briquemesnil-Floxicourt 84
II.5.13. COMMUNE DE BROCOURT 85
II.5.13.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Brocourt 85
II.5.13.2. Etude des dents creuses à Brocourt 85
II.5.13.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Brocourt 88
II.5.14. COMMUNE DE BUSSY-LES-POIX 89
II.5.14.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Bussy-les-Poix 89
II.5.14.2. Etude des dents creuses à Bussy-les-Poix 89
II.5.14.3. Etude des OAP à Bussy-les-Poix 92
II.5.14.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Bussy-les-Poix 95
II.5.15. COMMUNE DE CAMPS-EN-AMIENOIS 96
II.5.15.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Camps-en-Amiénois 96
II.5.15.2. Etude des dents creuses à Camps-en-Amiénois 96
II.5.15.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Camps-en-Amiénois 99

II.5.16. COMMUNE DE CAULIERES 100
II.5.16.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Caulières 100
II.5.16.2. Etude des dents creuses à Caulières 102
II.5.16.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Caulières 104
II.5.17. COMMUNE DE COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT 105
II.5.17.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Courcelles-sous-Moyencourt 105
II.5.17.2. Etude des dents creuses à Courcelles-sous-Moyencourt 105
II.5.17.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Courcelles-sous-Moyencourt 108
II.5.18. COMMUNE DE CROIXRAULT 109
II.5.18.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Croixrault 109
II.5.18.2. Etude des dents creuses à Croixrault 109
II.5.18.3. Etude des OAP à Croixrault 112
II.5.18.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Croixrault 116
II.5.19. COMMUNE DE DROMESNIL 117
II.5.19.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Dromesnil 117
II.5.19.2. Etude des dents creuses à Dromesnil 117
II.5.19.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Dromesnil 120
II.5.20. COMMUNE D'EPLESSIER 121
II.5.20.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Eplessier 121
II.5.20.2. Etude des dents creuses à Eplessier 123
II.5.20.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Eplessier 125
II.5.21. COMMUNE D'EQUENNES-ERAMECOURT 126
II.5.21.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Equennes-Eramecourt 126
II.5.21.2. Etude des dents creuses à Equennes-Eramecourt 126
II.5.21.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Equennes-Eramecourt 129
II.5.22. COMMUNE DE FAMECHON 130
II.5.22.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Famechon 130
II.5.22.2. Etude des dents creuses à Famechon 130
II.5.22.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Famechon 133
II.5.23. COMMUNE DE FLUY 134
II.5.23.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fluy 134
II.5.23.2. Etude des dents creuses à Fluy 134
II.5.23.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fluy 136
II.5.24. COMMUNE DE FOURCIGNY 137
II.5.24.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fourcigny 137
II.5.24.2. Etude des dents creuses à Fourcigny 137
II.5.24.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fourcigny 141
II.5.25. COMMUNE DE FRESNOY-AU-VAL 142
II.5.25.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fresnoy-au-Val 142
II.5.25.2. Etude des dents creuses à Fresnoy-au-Val 142
II.5.25.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fresnoy-au-Val 145
II.5.26. COMMUNE DE FRICAMPS 146
II.5.26.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Fricamps 146
II.5.26.2. Etude des dents creuses à Fricamps 146
II.5.26.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Fricamps 149
II.5.27. COMMUNE DE GAUVILLE 150
II.5.27.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Gauville 150
II.5.27.2. Etude des dents creuses à Gauville 152
II.5.27.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Gauville 154
II.5.28. COMMUNE DE GUIZANCOURT 155
II.5.28.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Guizancourt 155
II.5.28.2. Etude des dents creuses à Guizancourt 156
II.5.28.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Guizancourt 159
II.5.29. COMMUNE D'HESCAMPS 160
II.5.29.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Hescamps 160
II.5.29.2. Etude des dents creuses à Hescamps 164
II.5.29.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Hescamps 171
II.5.30. COMMUNE D'HORNOY-LE-BOURG 173
II.5.30.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Hornoy-le-Bourg 173
II.5.30.2. Etude des dents creuses à Hornoy-le-Bourg 179
II.5.30.3. Etude des OAP à Hornoy-le-Bourg 190
II.5.30.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Hornoy-le-Bourg 196
II.5.31. COMMUNE DE LACHAPELLE 197
II.5.31.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lachapelle 197
II.5.31.2. Etude des dents creuses à Lachapelle 197
II.5.31.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lachapelle 200
II.5.32. COMMUNE DE LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN 201
II.5.32.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lafresguimont-Saint-Martin 201
II.5.32.2. Etude des dents creuses à Lafresguimont-Saint-Martin 205
II.5.32.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lafresguimont-Saint-Martin 211
II.5.33. COMMUNE DE LALEU 212
II.5.33.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Laleu 212
II.5.33.2. Etude des dents creuses à Laleu 212
II.5.33.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Laleu 215
II.5.34. COMMUNE DE LAMARONDE 216
II.5.34.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lamaronde 216
II.5.34.2. Etude des dents creuses à Lamaronde 216
II.5.34.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lamaronde 219
II.5.35. COMMUNE DU QUESNE 220
II.5.35.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique du Quesne 220
II.5.35.2. Etude des dents creuses au Quesne 221
II.5.35.3. Orientations de gestion des eaux pluviales au Quesne 225
II.5.36. COMMUNE DE LIGNIERES-CHATELAIN 226
II.5.36.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Lignières-Châtelain 226
II.5.36.2. Etude des dents creuses à Lignières-Châtelain 226
II.5.36.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Lignières-Châtelain 229
II.5.37. COMMUNE DE LIOMER 230
II.5.37.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Liomer 230
II.5.37.2. Etude des dents creuses à Liomer 232
II.5.37.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Liomer 234
II.5.38. COMMUNE DE MARLERS 235
II.5.38.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Marlers 235
II.5.38.2. Etude des dents creuses à Marlers 235
II.5.38.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Marlers 238

II.5.39. COMMUNE DE MEIGNEUX 239
II.5.39.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Meigneux 239
II.5.39.2. Etude des dents creuses à Meigneux 239
II.5.39.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Meigneux 242
II.5.40. COMMUNE DE MEREAUCOURT 243
II.5.40.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Méréaucourt 243
II.5.40.2. Etude des dents creuses à Méréaucourt 243
II.5.40.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Méréaucourt 246
II.5.41. COMMUNE DE MERICOURT-EN-VIMEU 247
II.5.41.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Méricourt-en-Vimeu 247
II.5.41.2. Etude des dents creuses à Méricourt-en-Vimeu 247
II.5.41.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Méricourt-en-Vimeu 250
II.5.42. COMMUNE DE METIGNY 251
II.5.42.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Métigny 251
II.5.42.2. Etude des dents creuses à Métigny 251
II.5.42.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Métigny 254
II.5.43. COMMUNE DE MOLLIENS-DREUIL 255
II.5.43.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Molliens-Dreuil 255
II.5.43.2. Etude des dents creuses à Molliens-Dreuil 258
II.5.43.3. Etude des OAP à Molliens-Dreuil 261
II.5.43.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Molliens-Dreuil 263
II.5.44. COMMUNE DE MONTAGNE-FAYEL 264
II.5.44.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Montagne-Fayel 264
II.5.44.2. Etude des dents creuses à Montagne-Fayel 264
II.5.44.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Montagne-Fayel 267
II.5.45. COMMUNE DE MORVILLERS-SAINT-SATURNIN 268
II.5.45.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Morvillers-Saint-Saturnin 268
II.5.45.2. Etude des dents creuses à Morvillers-Saint-Saturnin 269
II.5.45.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Morvillers-Saint-Saturnin 275
II.5.46. COMMUNE DE MOYENCOURT-LES-POIX 276
II.5.46.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Moyencourt-les-Poix 276
II.5.46.2. Etude des dents creuses à Moyencourt-les-Poix 276
II.5.46.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Moyencourt-les-Poix 279
II.5.47. COMMUNE DE NEUVILLE-COPPEGUEULE 280
II.5.47.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Neuville-Coppegueule 280
II.5.47.2. Etude des dents creuses à Neuville-Coppegueule 280
II.5.47.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Neuville-Coppegueule 283
II.5.48. COMMUNE D'OFFIGNIES 284
II.5.48.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Offignies 284
II.5.48.2. Etude des dents creuses à Offignies 284
II.5.48.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Offignies 287
II.5.49. COMMUNE D'OISSY 288
II.5.49.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique d'Oissy 288
II.5.49.2. Etude des dents creuses à Oissy 288
II.5.49.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Oissy 291
II.5.50. COMMUNE DE POIX-DE-PICARDIE 292
II.5.50.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Poix-de-Picardie 292
II.5.50.2. Etude des dents creuses à Poix-de-Picardie 295
II.5.50.3. Etude des OAP à Poix-de-Picardie 299
II.5.50.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Poix-de-Picardie 303
II.5.51. COMMUNE DE QUESNOY-SUR-AIRAINES 304
II.5.51.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Quesnoy-sur-Airaines 304
II.5.51.2. Etude des dents creuses à Quesnoy-sur-Airaines 304
II.5.51.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Quesnoy-sur-Airaines 307
II.5.52. COMMUNE DE QUEVAUVILLERS 308
II.5.52.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Quevauvillers 308
II.5.52.2. Etude des dents creuses à Quevauvilliers 308
II.5.52.3. Etude des OAP à Quevauvillers 311
II.5.52.4. Orientations de gestion des eaux pluviales à Quevauvillers 316
II.5.53. COMMUNE DE RIENCOURT 317
II.5.53.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Riencourt 317
II.5.53.2. Etude des dents creuses à Riencourt 319
II.5.53.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Riencourt 321
II.5.54. COMMUNE DE SAINT-AUBIN-MONTENOY 322
II.5.54.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Saint-Aubin-Montenoy 322
II.5.54.2. Etude des dents creuses à Saint-Aubin-Montenoy 323
II.5.54.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Saint-Aubin-Montenoy 327
II.5.55. COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE 328
II.5.55.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Saint-Germain-sur-Bresle 328
II.5.55.2. Etude des dents creuses à Saint-Germain-sur-Bresle 330
II.5.55.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Saint-Germain-sur-Bresle 333
II.5.56. COMMUNE DE SAINTE-SEGREE 334
II.5.56.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Sainte-Segrée 334
II.5.56.2. Etude des dents creuses à Sainte-Segrée 334
II.5.56.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Sainte-Segrée 337
II.5.57. COMMUNE DE SAULCHOY-SOUS-POIX 338
II.5.57.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Saulchoy-sous-Poix 338
II.5.57.2. Etude des dents creuses à Saulchoy-sous-Poix 338
II.5.57.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Saulchoy-sous-Poix 341
II.5.58. COMMUNE DE TAILLY 342
II.5.58.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Tailly 342
II.5.58.2. Etude des dents creuses à Tailly 342
II.5.58.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Tailly 345
II.5.59. COMMUNE DE THIEULLOY-L'ABBAYE 346
II.5.59.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Thieulloy-l'Abbaye 346
II.5.59.2. Etude des dents creuses à Thieulloy-l'Abbaye 348
II.5.59.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Thieulloy-l'Abbaye 350
II.5.60. COMMUNE DE THIEULLOY-LA-VILLE 351
II.5.60.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Thieulloy-la-Ville 351
II.5.60.2. Etude des dents creuses à Thieulloy-la-Ville 351
II.5.60.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Thieulloy-la-Ville 354
II.5.61. COMMUNE DE VILLERS-CAMPSART 355
II.5.61.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Villers-Campsart 355
II.5.61.2. Etude des dents creuses à Villers-Campsart 355

II.5.61.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Villers-Campsart 359
II.5.62. COMMUNE DE VRAIGNES-LES-HORNOY 360
II.5.62.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Vraignes-les-Hornoy 360
II.5.62.2. Etude des dents creuses à Vraignes-les-Hornoy 360
II.5.62.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Vraignes-les-Hornoy 363
II.5.63. COMMUNE DE WARLUS 364
II.5.63.1. Synthèse du fonctionnement hydrologique de Warlus 364
II.5.63.2. Etude des dents creuses à Warlus 364
II.5.63.3. Orientations de gestion des eaux pluviales à Warlus 367

ANNEXE 2 - TABLES DES CARTES, DES FIGURES ET DES TABLEAUX

TABLE DES CARTES

Carte 1 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Airaines 17
Carte 2 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Airaines selon l'aléa inondation (1) 19
Carte 3 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Airaines selon l'aléa inondation (2) 20
Carte 4 - Plan de l'analyse thématique des OAP Airaines-H1, Airaines-H2 et Airaines-H3 25
Carte 5 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Airaines-H4 26
Carte 6 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Airaines-H5 27
Carte 7 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Airaines-E1 28
Carte 8 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune d'Arguel 31
Carte 9 - Analyse des dents creuses de la commune d'Arguel selon l'aléa inondation 32
Carte 10 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune d'Aumont 35
Carte 11 - Analyse des dents creuses de la commune d'Aumont selon l'aléa inondation 36
Carte 12 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune d'Avelesges 39
Carte 13 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Avelesges selon l'aléa inondation 40
Carte 14 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Beaucamps-le-Jeune 43
Carte 15 - Analyse thématique des dents creuses de Beaucamps-le-Jeune selon l'aléa inondation 44
Carte 16 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Beaucamps-le-Vieux 47
Carte 17 - Analyse thématique des dents creuses de Beaucamps-le-Vieux selon l'aléa inondation (1) 49
Carte 18 - Analyse thématique des dents creuses de Beaucamps-le-Vieux selon l'aléa inondation (2) 50
Carte 19 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H1 54
Carte 20 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H2 55
Carte 21 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H3 56
Carte 22 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H4 57
Carte 23 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Beaucamps-H5 58
Carte 24 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Belloy-Saint-Léonard 61
Carte 25 - Analyse thématique des dents creuses de Belloy Saint-Léonard selon l'aléa inondation 62
Carte 26 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Bergicourt 66
Carte 27 - Analyse thématique des dents creuses de la commune de Bergicourt selon l'aléa inondation 67
Carte 28 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de la commune de Bettembos 70
Carte 29 - Analyse thématique des dents creuses de la commune de Bettembos selon l'aléa inondation 71
Carte 30 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Blangy-sous-Poix 74
Carte 31 - Analyse thématique des dents creuses de Blangy-sous-Poix selon l'aléa inondation 75
Carte 32 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Bougainville 78
Carte 33 - Analyse thématique des dents creuses de Bougainville selon l'aléa inondation 79
Carte 34 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Briquemesnil-Floxicourt 82
Carte 35 - Analyse thématique des dents creuses de Briquemesnil-Floxicourt selon l'aléa inondation 83
Carte 36 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Brocourt 86
Carte 37 - Analyse thématique des dents creuses de Brocourt selon l'aléa inondation 87
Carte 38 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Bussy-lès-Poix 90
Carte 39 - Analyse thématique des dents creuses de Bussy-lès-Poix selon l'aléa inondation 91
Carte 40 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Bussy-H1 94
Carte 41 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Camps-en-Amiénois 97
Carte 42 - Analyse thématique des dents creuses de Camps-en-Amiénois selon l'aléa inondation 98
Carte 43 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Caulières 101
Carte 44 - Analyse thématique des dents creuses de Caulières selon l'aléa inondation 103
Carte 45 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Courcelles-sous-Moyencourt 106
Carte 46 - Analyse thématique des dents creuses de Courcelles-sous-Moyencourt selon l'aléa inondation 107
Carte 47 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Croixrault 110
Carte 48 - Analyse thématique des dents creuses de Croixrault selon l'aléa inondation 111
Carte 49 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Croixrault-H1' 114
Carte 50 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Croixrault-E1 115
Carte 51 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Dromesnil 118
Carte 52 - Analyse thématique des dents creuses de Dromesnil selon l'aléa inondation 119
Carte 53 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Eplessier 122
Carte 54 - Analyse thématique des dents creuses d'Eplessier selon l'aléa inondation 124
Carte 55 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune d'Equennes-Eramecourt 127
Carte 56 - Analyse thématique des dents creuses d'Equennes-Eramecourt selon l'aléa inondation 128
Carte 57 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Famechon 131
Carte 58 - Analyse thématique des dents creuses de Famechon selon l'aléa inondation 132
Carte 59 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fluy 135
Carte 60 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fourcigny 138
Carte 61 - Analyse thématique des dents creuses de Fourcigny selon l'aléa inondation (1) 139
Carte 62 - Analyse thématique des dents creuses de Fourcigny selon l'aléa inondation (2) 140
Carte 63 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fresnoy-au-Val 143
Carte 64 - Analyse thématique des dents creuses de Fresnoy-au-Val selon l'aléa inondation 144
Carte 65 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Fricamps 147
Carte 66 - Analyse thématique des dents creuses de Fricamps selon l'aléa inondation 148
Carte 67 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Gauville 151
Carte 68 - Analyse thématique des dents creuses de Gauville selon l'aléa inondation 153
Carte 69 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Guizancourt 157
Carte 70 - Analyse thématique des dents creuses de Guizancourt selon l'aléa inondation 158
Carte 71 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hescamps (1) - Secteur Sud-Est 161
Carte 72 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hescamps (2) - Secteur Nord-Ouest 162
Carte 73 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hescamps (3) - Secteur Nord-Est 163
Carte 74 - Analyse thématique des dents creuses de la commune d'Hescamps (1) - Secteurs d'Handicourt et d'Agnières 165
Carte 75 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (2) - Secteur Centre-Bourg 166
Carte 74 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (3) - Secteur de Saint-Clair 167
Carte 77 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (4) - Secteur de Frettemolle 168
Carte 78 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (5) - Secteur de Brettencourt 169
Carte 79 - Analyse thématique des dents creuses d'Hescamps (6) - Secteur de Souplicourt 170
Carte 80 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (1) - Secteur Nord-Ouest 174
Carte 81 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (2) - Secteur Nord-Est 175
Carte 82 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (3) - Secteur Est 176
Carte 83 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (4) - Secteur Centre-Bourg 177
Carte 84 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Hornoy-le-Bourg (5) – Secteur Sud-Ouest 178
Carte 85 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (1) – Secteur de Selincourt 181
Carte 86 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (2) - Secteur de Boisrault 182
Carte 87 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (3) - Secteur d'Hallivillers 183
Carte 88 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (4) - Secteur de Lincheux-Hallivillers 184
Carte 89 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (5) - Secteur de Gouy l'Hôpital 185

Carte 90 - Analyse thématiques des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (6) - Secteur Centre-Bourg 186
Carte 91 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (7) - Secteur de Bézencourt 187
Carte 92 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (8) – Secteur de Tronchoy et de Boulainvillers 188
Carte 93 - Analyse thématique des dents creuses d'Hornoy-le-Bourg selon l'aléa inondation (9) - Secteur d'Orival et de Couraux 189
Carte 94 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Hornoy-H1 193
Carte 95 - Plan de l'analyse thématique des OAP Hornoy-H2 et Hornoy-H3 194
Carte 96 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Hornoy-E1 195
Carte 97 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lachapelle 198
Carte 98 - Analyse thématique des dents creuses de Lachapelle selon l'aléa inondation 199
Carte 99 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lafresguimont-Saint-Martin (1) - Secteur Sud-Ouest . 202
Carte 100 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lafresguimont-Saint-Martin (2) - Secteur Centre 203
Carte 101 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lafresguimont-Saint-Martin (3) - Secteur Nord 204
Carte 102 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (1) - Secteur de Guibermesnil 206
Carte 103 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (2) - Secteur de Laboissière-Saint-Martin 207
Carte 104 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (3) - Secteur Centre-Bourg 208
Carte 105 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (4) - Secteur de Montmarquet 209
Carte 106 - Analyse thématique des dents creuses de Lafresguimont-Saint-Martin selon l'aléa inondation (5) - Secteur de Blangiel 210
Carte 107 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Laleu 213
Carte 108 - Analyse thématique des dents creuses de Laleu selon l'aléa inondation 214
Carte 109 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lamaronde 217
Carte 110 - Analyse thématique des dents creuses de Lamaronde selon l'aléa inondation 218
Carte 111 - Plan du fonctionnement hydrologique communal du Quesne 222
Carte 112 - Analyse thématique des dents creuses du Quesne selon l'aléa inondation (1) 223
Carte 113 - Analyse thématique des dents creuses du Quesne selon l'aléa inondation (2) 224
Carte 114 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Lignières-Châtelain 227
Carte 115 - Analyse thématique des dents creuses de Lignières-Châtelain selon l'aléa inondation 228
Carte 116 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Liomer 231
Carte 117 - Analyse thématique des dents creuses de Liomer selon l'aléa inondation 233
Carte 118 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Marlers 236
Carte 119 - Analyse thématique des dents creuses de Marlers selon l'aléa inondation 237
Carte 120 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Meigneux 240
Carte 121 - Analyse thématique des dents creuses de Meigneux selon l'aléa inondation 241
Carte 122 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Méréaucourt 244
Carte 123 - Analyse thématique des dents creuses de Méréaucourt selon l'aléa inondation 245
Carte 124 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Méricourt-en-Vimeu 248
Carte 125 - Analyse thématique des dents creuses de Méricourt-en-Vimeu selon l'aléa inondation 249
Carte 126 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Métigny 252
Carte 127 - Analyse thématique des dents creuses de Métigny selon l'aléa inondation 253
Carte 128 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Molliens-Dreuil (1) - Secteur Nord 256
Carte 129 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Molliens-Dreuil (2) - Secteur Sud 257
Carte 130 - Analyse des dents creuses de Molliens-Dreuil selon l'aléa inondation (1) – Secteur Centre-Bourg Sud-Ouest 259
Carte 131 - Analyse thématique des dents creuses de Molliens-Dreuil selon l'aléa inondation (2) - Secteur Centre-Bourg Nord-Est 260
Carte 132 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Molliens-H1 262
Carte 133 - Plan du fonctionnement hydraulique communal de Montagne-Fayel 265
Carte 134 - Analyse thématique des dents creuses de Montagne-Fayel selon l'aléa inondation 266
Carte 135 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Morvillers-Saint-Saturnin (1) – Secteur Nord 270
Carte 136 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Morvillers-Saint-Saturnin (2) - Secteur Sud 271
Carte 137 - Analyse thématique des dents creuses de Morvillers-Saint-Saturnin selon l'aléa inondation (1) – Secteur de Charny et d'Etotonne 272
Carte 138 - Analyse thématique des dents creuses de Morvillers-Saint-Saturnin selon l'aléa inondation (2) - Secteur Centre-Bourg 273
Carte 139 - Analyse thématique des dents creuses de Morvillers-Saint-Saturnin selon l'aléa inondation (3) – Secteur de Digeon 274
Carte 140 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Moyencourt-lès-Poix 277
Carte 141 - Analyse thématique des dents creuses de Moyencourt-lès-Poix selon l'aléa inondation 278
Carte 142 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Neuville-Coppegueule 281
Carte 143 - Analyse thématique des dents creuses de Neuville-Coppegueule selon l'aléa inondation 282
Carte 144 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Offignies 285
Carte 145 - Analyse thématique des dents creuses d'Offignies selon l'aléa inondation 286
Carte 146 - Plan du fonctionnement hydrologique communal d'Oissy 289
Carte 147 - Analyse thématique des dents creuses d'Oissy selon l'aléa inondation 290
Carte 148 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Poix-de-Picardie (1) – Secteur Nord/Centre-Bourg 293
Carte 149 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Poix-de-Picardie (2) - Secteur Sud/Lahaye-Saint-Romain 294
Carte 150 - Analyse thématique des dents creuses de Poix-de-Picardie selon l'aléa inondation (1) - Secteur Centre-Bourg 296
Carte 151 - Analyse thématique des dents creuses de Poix-de-Picardie selon l'aléa inondation (2) - Secteur Centre-Bourg 297
Carte 152 - Analyse thématique des dents creuses de Poix-de-Picardie selon l'aléa inondation (3) - Secteur Lahaye-Saint-Romain 298
Carte 153 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Poix-H1 301
Carte 154 - Plan de l'analyse thématique de l'OAP Poix-H2 302
Carte 155 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Quesnoy-sur-Airaines 305
Carte 156 - Analyse thématique des dents creuses de Quesnoy-sur-Airaines selon l'aléa inondation 306
Carte 157 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Quevauvillers 309
Carte 158 - Analyse thématique des dents creuses de Quevauvillers 310
Carte 159 - Analyse thématique de l'OAP Quevauvillers-H1 313
Carte 160 - Analyse thématique de l'OAP Quevauvillers-H2 314
Carte 161 - Analyse thématique de l'OAP Quevauvillers-E1 315
Carte 162 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Riencourt 318
Carte 163 - Analyse thématique des dents creuses de Riencourt selon l'aléa inondation 320
Carte 164 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Saint-Aubin-Montenoy 324
Carte 165 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Aubin-Montenoy selon l'aléa inondation (1) 325

Carte 166 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Aubin-Montenoy selon l'aléa inondation (2) 326
Carte 167 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Saint-Germain-sur-Bresle 329
Carte 168 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Germain-sur-Bresle selon l'aléa inondation (1) 331
Carte 169 - Analyse thématique des dents creuses de Saint-Germain-sur-Bresle (2) 332
Carte 170 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Sainte-Segrée 335
Carte 171 - Analyse thématique des dents creuses de Sainte-Segrée selon l'aléa inondation 336
Carte 172 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Saulchoy-sous-Poix 339
Carte 173 - Analyse thématique des dents creuses de Saulchoy-sous-Poix selon l'aléa inondation 340
Carte 174 - Plan du fonctionnement hydrologique de la commune de Tailly 343
Carte 175 - Analyse thématique des dents creuses de Tailly selon l'aléa inondation 344
Carte 176 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Thieulloy-l'Abbaye 347
Carte 177 - Analyse thématique des dents creuses de Thieulloy-l'Abbaye selon l'aléa inondation 349
Carte 178 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Thieulloy-la-Ville 352
Carte 179 - Analyse thématique des dents creuses de Thieulloy la Ville selon l'aléa inondation 353
Carte 180 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Villers-Campsart 356
Carte 181 - Analyse thématique des dents creuses de Villers-Campsart selon l'aléa inondation (1) - Secteur Centre-Bourg 357
Carte 182 - Analyse des dents creuses de Villers-Campsart selon l'aléa inondation (2) - Secteur de Campsart 358
Carte 183 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Vraignes-lès-Hornoy 361
Carte 184 - Analyse thématique des dents creuses de Vraignes-lès-Hornoy selon l'aléa inondation 362
Carte 185 - Plan du fonctionnement hydrologique communal de Warlus 365
Carte 186 - Analyse thématique des dents creuses de Warlus selon l'aléa inondation 366

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Nombre de dents creuses associées aux différentes classes d'aléa 8
Figure 2 - Vue aérienne de la dent creuse – Classe d'aléa 0 8
Figure 3 - Vue aérienne de la dent creuse – Classe d'aléa 1 9
Figure 4 – Vue aérienne de la dent creuse – Classe d'aléa 2 9
Figure 5 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Airaines 18
Figure 6 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Arguel 30
Figure 7 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Aumont 34
Figure 8 – Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Avelesges 38
Figure 9 – Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Jeune 42
Figure 10 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Vieux 48
Figure 11 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Belloy-Saint-Léonard 60
Figure 12 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Bergicourt 65
Figure 13 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bettembos 69
Figure 14 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Blangy-sous-Poix 73
Figure 15 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bougainville 77
Figure 16 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Briquemesnil-Floxicourt 81
Figure 17 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Brocourt 85
Figure 18 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bussy-lès-Poix 89
Figure 19 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Camps-en-Amiénois 96
Figure 20 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Caulières 102
Figure 21 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Courcelles-sous-Moyencourt 105
Figure 22 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Croixrault 109
Figure 23 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Dromesnil 117
Figure 24 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Eplessier 123
Figure 25 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Equennes-Eramecourt 126
Figure 26 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Famechon 130
Figure 27 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fluy 134
Figure 28 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fourcigny 137
Figure 29 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fresnoy-au-Val 142
Figure 30 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fricamps 146
Figure 31 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Gauville 152
Figure 32 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Guizancourt 156
Figure 33 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hescamps 164
Figure 34 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hornoy-le-Bourg 179
Figure 35 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lachapelle 197
Figure 36 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lafresguimont-Saint-Martin 205
Figure 37 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Laleu 212
Figure 38 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation -Commune de Lamaronde 216
Figure 39 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune du Quesne 221
Figure 40 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lignières-Châtelain 226

Figure 41 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Liomer 232
Figure 42 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Marlers 235
Figure 43 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Meigneux 239
Figure 44 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méréaucourt 243
Figure 45 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méricourt-en-Vimeu 247
Figure 46 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Métigny 251
Figure 47 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Molliens-Dreuil 258
Figure 48 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Montagne-Fayel 264
Figure 49 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Morvillers-Saint-Saturnin 269
Figure 50 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Moyencourt-lès-Poix 276
Figure 51 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Neuville-Coppegueule 280
Figure 52 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Offignies 284
Figure 53 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Oissy 288
Figure 54 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Poix-de-Picardie 295
Figure 55 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quesnoy-sur-Airaines 304
Figure 56 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quevauvillers 308
Figure 57 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Riencourt 319
Figure 58 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Aubin-Montenoy 323
Figure 59 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Germain-sur-Bresle 330
Figure 60 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Sainte-Segrée 334
Figure 61 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saulchoy-sous-Poix 338
Figure 62 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Tailly 342
Figure 63 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-l'Abbaye 348
Figure 64 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-la-Ville 351
Figure 65 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Villers-Campsart 355
Figure 66 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Vraignes-lès-Hornoy 360
Figure 67 - Synthèse du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Warlus 364

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation validées par les élus du territoire du Sud-Ouest Amiénois en décembre 2019 11
Tableau 2 – Estimations des coûts des investigations complémentaires proposées 13
Tableau 3 – Estimations des coûts unitaires d'aménagements hydrauliques 13
Tableau 4 – Synthèse des investigations complémentaires proposées sur le territoire de l'ex-CCSOA 14
Tableau 5 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Airaines 16
Tableau 6 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Airaines 18
Tableau 7 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune d'Airaines 21
Tableau 8 - Plan de l'analyse thématique des OAP Airaines-H1, Airaines-H2 et AIraines-H3 25
Tableau 9 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Arguel 30
Tableau 10 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Arguel 30
Tableau 11 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Aumont 34
Tableau 12 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Aumont 34
Tableau 13 – Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Avelesges 38
Tableau 14 – Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune d'Avelesges 38
Tableau 15 – Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Beaucamps-le-Jeune 42
Tableau 16 – Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Jeune 42
Tableau 17 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Beaucamps-le-Vieux 46
Tableau 18 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Beaucamps-le-Vieux 48
Tableau 19 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Beaucamps-le-Vieux 51
Tableau 20 – Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Belloy-Saint-Léonard 60
Tableau 21 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Belloy Saint-Léonard 60
Tableau 22 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bergicourt 64
Tableau 23 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Bergicourt 65
Tableau 24 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bettembos 69
Tableau 25 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bettembos 69
Tableau 26 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Blangy-sous-Poix 73
Tableau 27 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Blangy-sous-Poix 73
Tableau 28 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bougainville 77
Tableau 29 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bougainville 77
Tableau 30 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Briquemesnil-Floxicourt 81
Tableau 31 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Briquemesnil-Floxicourt 81
Tableau 32 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Brocourt 85
Tableau 33 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Brocourt 85
Tableau 34 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Bussy-lès-Poix 89
Tableau 35 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Bussy-lès-Poix 89
Tableau 36 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Bussy-lès-Poix 92
Tableau 37 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Camps-en-Amiénois 96
Tableau 38 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Caulières 100
Tableau 39 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Caulières 102
Tableau 40 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Courcelles-sous-Moyencourt 105
Tableau 41 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Courcelles-sous-Moyencourt 105
Tableau 42 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Croixrault 109
Tableau 43 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Croixrault 109
Tableau 44 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Croixrault 112

Tableau 45 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Dromesnil 117
Tableau 46 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Dromesnil 117
Tableau 47 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Eplessier 121
Tableau 48 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Eplessier 123
Tableau 49 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Equennes-Eramecourt 126
Tableau 50 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Equennes-Eramecourt . 126
Tableau 51 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Famechon 130
Tableau 52 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Famechon 130
Tableau 53 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Fluy 134
Tableau 54 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fluy 134
Tableau 55 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Fourcigny 137
Tableau 56 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fourcigny 137
Tableau 57 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Fresnoy-au-Val 142
Tableau 58 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fresnoy-au-Val 142
Tableau 59 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Fricamps 146
Tableau 60 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Fricamps 146
Tableau 61 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Gauville 150
Tableau 62 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Gauville 152
Tableau 63 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Guizancourt 155
Tableau 64 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Guizancourt 156
Tableau 65 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Hescamps 160
Tableau 66 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hescamps 164
Tableau 67 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune d'Hornoy-le-Bourg 173
Tableau 68 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Hornoy-le-Bourg 179
Tableau 69 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune d'Hornoy-le-Bourg 190
Tableau 70 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lachapelle 197
Tableau 71 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lachapelle 197
Tableau 72 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lafresguimont-Saint-Martin 201
Tableau 73 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lafresguimont-Saint-Martin 205
Tableau 74 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Laleu 212
Tableau 75 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lamaronde 216
Tableau 76 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lamaronde 216
Tableau 77 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune du Quesne 220
Tableau 78 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune du Quesne 221
Tableau 79 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Lignières-Châtelain 226
Tableau 80 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Lignières-Châtelain 226
Tableau 81 - Dysfonctionnement avérés et potentiels recensés sur la commune de Liomer 230
Tableau 82 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Liomer 232
Tableau 83 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Marlers 235
Tableau 84 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Meigneux 239
Tableau 85 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Meigneux 239
Tableau 86 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Méréaucourt 243
Tableau 87 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méréaucourt 243
Tableau 88 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Méricourt-en-Vimeu 247
Tableau 89 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Méricourt-en-Vimeu .. 247
Tableau 90 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Métigny 251
Tableau 91 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Métigny 251
Tableau 92 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Molliens-Dreuil 255
Tableau 93 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation -- Commune de Molliens-Dreuil 258
Tableau 94 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Montagne-Fayel 264
Tableau 95 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Montagne-Fayel 264
Tableau 96 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Morvillers-Saint-Saturnin 268
Tableau 97 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Morvillers-Saint-Saturnin 269
Tableau 98 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Moyencourt-lès-Poix 276
Tableau 99 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Moyencourt-lès-Poix . 276
Tableau 100 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Neuville-Coppegueule 280
Tableau 101 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation 280
Tableau 102 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Offignies 284
Tableau 103 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Offignies 284
Tableau 104 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune d'Oissy 288
Tableau 105 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune d'Oissy 288
Tableau 106 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Poix-de-¨Picardie 292
Tableau 107 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Poix-de-Picardie 295
Tableau 108 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Poix-de-Picardie 299
Tableau 109 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Quesnoy-sur-Airaines 304
Tableau 110 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quesnoy-sur-Airaines 304
Tableau 111 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Quevauvillers 308
Tableau 112 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Quevauvillers 308
Tableau 113 - Liste des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune de Quevauvillers 311
Tableau 114 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Riencourt 317
Tableau 115 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Riencourt 319
Tableau 116 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Saint-Aubin-Montenoy 322
Tableau 117 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Aubin-Montenoy 323
Tableau 118 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Saint-Germain-sur-Bresle 328
Tableau 119 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Saint-Germain-sur-Bresle 330
Tableau 120 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Sainte-Segrée 334
Tableau 121 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Saulchoy-sous-Poix 338
Tableau 122 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation – Commune de Saulchoy-sous-Poix .. 338
Tableau 123 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Tailly 342
Tableau 124 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Tailly 342
Tableau 125 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Thieulloy-l'Abbaye 346
Tableau 126 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-l'Abbaye 348
Tableau 127 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Thieulloy-la-Ville 351
Tableau 128 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Thieulloy-la-Ville 351
Tableau 129 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Villers-Campsart 355
Tableau 130 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Villers-Campsart 355
Tableau 131 - Dysfonctionnements avérés et potentiels sur la commune de Vraignes-lès-Hornoy 360
Tableau 132 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Vraignes-lès-Hornoy . 360
Tableau 133 - Dysfonctionnements avérés et potentiels recensés sur la commune de Warlus 364

Tableau 134 - Résultats du classement des dents creuses selon l'aléa inondation - Commune de Warlus 364

ANNEXE 3 - TABLEAU DE SYNTHESE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LES OAP ET DES ETUDES COMPLEMENTAIRES A REALISER

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie (ha)	DLSE*	Gestion individuelle des eaux pluviales		Gestion collective des eaux pluviales			
				Gestions des eaux pluviales CAS 1	Etude complémentaire nécessaire pour valider le CAS 1	Gestions des eaux pluviales CAS 2	Etude complémentaire nécessaire pour valider le CAS 2	Gestions des eaux pluviales CAS 3	Etude complémentaire nécessaire pour valider le CAS 3
OAP à vocation d'habitat									
Airaines_H1	Rue des Guides	2,07	oui (D*)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : Chemin de Riencourt (voirie))	-
Airaines_H2	Rue des Guides	0,97	non	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : Chemin de Riencourt (voirie))	-
Airaines_H3	Rue des Guides	0,98	non	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : parcelle agricole au sud-ouest)	-
Airaines_H4	Rue du Colonel Polidori	1,59	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : haie en limite ouest du site)	-
Airaines_H5	Centre-Bourg – Rue de l'Industrie	5,35	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle (a priori infiltration difficile)	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration (a priori infiltration difficile)	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : l'Airaines)	-
Beaucamps_H1	Chemin du Tour de Ville	0,67	non	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols Etude zone humide pour délimitation précise	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : prairie à l'ouest du projet)	-
Beaucamps_H2	Rue Arthur Lefèvre	0,72	non	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : réseau rue de Laboissière)	Evaluer la capacité du réseau de la rue de Laboissière. Réseau unitaire déjà en surcharge.
Beaucamps_H3	Rue Arthur Lefèvre / Rue Laboissière	2,01	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : réseau rue de Laboissière)	Evaluer la capacité du réseau de la rue de Laboissière. Réseau unitaire déjà en surcharge.
Beaucamps_H4	Rue du Haut / Rue du Bois	1,18	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : prairie Rue du Bois)	-
Beaucamps_H5	Rue de Liomer	1,12	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : réseau rue de Liomer)	Evaluer la capacité du réseau rue de Liomer. Réseau unitaire déjà en surcharge à l'échelle de la commune.
Bussy_H1	Rue du Moulin	0,39	non	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : prairie au sud-ouest du projet)	-
Croixrault_H1	Rue de Bussy / Chemin du Tilleul	0,83	non	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : parcelles cultivées au nord)	-
Hornoy_H1	Rue Blondel	2,88	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : prairie au nord)	-

Identifiant de l'OAP	Localisation	Superficie (ha)	DLSE*	Gestion individuelle des eaux pluviales		Gestion collective des eaux pluviales			
				Gestions des eaux pluviales CAS 1	Etude complémentaire nécessaire pour valider le CAS 1	Gestions des eaux pluviales CAS 2	Etude complémentaire nécessaire pour valider le CAS 2	Gestions des eaux pluviales CAS 3	Etude complémentaire nécessaire pour valider le CAS 3
Hornoy_H2	Rue Neuve / Rue du Bois	1,42	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : Rue du Bois (voirie))	Evaluer la capacité du réseau rue Neuve et rue du Bois. Réseau unitaire déjà en surcharge à l'échelle de la commune.
Hornoy_H3	Rue Neuve / Rue du Bois	1,46	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : Rue du Bois (voirie))	Evaluer la capacité du réseau rue Neuve et rue du Bois. Réseau unitaire déjà en surcharge à l'échelle de la commune.
Molliens_H1	Rue de la Gare	4,17	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : Rue de la Gare (voirie))	-
Poix_H1	Route de Conty	4,04	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : prairie alluviale au sud)	-
Poix_H2	Avenue du Général Leclerc / Avenue de la Gare	2,78	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	-	-
Quevauvillers_H1	Rue de la Chapelle	4,65	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : parcelles agricoles au nord-est)	-
Quevauvillers_H2	Rue de la Briqueterie	0,56	non	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : chemin d'exploitation dans la continuité de la rue de la Briqueterie)	
OAP à vocation économique									
Airaines_E1	Rue Samarobriva	7,06	oui (D)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : fossé RD 901 et parcelles agricoles)	-
Croixrault_E1	RD 901	114,6	oui (A*)	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : talwegs naturels)	-
Hornoy_E1	Rue de Liomer	3,74	oui	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : Rue de Liomer (voirie))	-
Quevauvillers_E1	Chemin Rural dit du Tour de Ville	4	oui	Gestion par infiltration à la parcelle	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et infiltration	Sondages pédologiques et tests de la perméabilité des sols	Gestion par stockage et restitution (exutoire : parcelles agricoles au sud-est)	-

DLSE : Dossier Loi Sur l'Eau
(D) : Régime de Déclaration
(A) : Régime d'Autorisation

Détails du chiffrage des investigations complémentaires à mener sur les OAP

Identifiant de l'OAP	Superficie (ha)	Sondages pédologiques*		Tests perméabilité Porchet (minimum)**		Expertise floristique dans le cadre de l'étude zone humide***	
		Nombre	Coût (€ HT)	Nombre	Coût (€ HT)	Nombre	Coût (€ HT)
Airaines_H1	2,07	17	1035	6	1000		
Airaines_H2	0,97	8	485	6	1000		
Airaines_H3	0,98	8	490	6	1000		
Airaines_H4	1,59	13	795	6	1000		
Airaines_H5	5,35	43	2675	6	1000	1	5000
Beaucamps_H1	0,67	5	335	6	1000		
Beaucamps_H2	0,72	6	360	6	1000		
Beaucamps_H3	2,01	16	1005	6	1000		
Beaucamps_H4	1,18	9	590	6	1000		
Beaucamps_H5	1,12	9	560	6	1000		
Bussy_H1	0,39	3	195	6	1000		
Croixrault_H1	0,83	7	415	6	1000		
Hornoy_H1	2,88	23	1440	6	1000		
Hornoy_H2	1,42	11	710	6	1000		
Hornoy_H3	1,46	12	730	6	1000		
Molliens_H1	4,17	33	2085	6	1000		
Poix_H1	4,04	32	2020	6	1000		
Poix_H2	2,78	22	1390	6	1000		
Quevauvillers_H1	4,65	37	2325	6	1000		
Quevauvillers_H2	0,56	4	280	6	1000		
OAP à vocation économique							
Airaines_E1	7,06	56	3530	6	1000		
Croixrault_E1	114,60	917	57300	18	3000		
Hornoy_E1	3,74	30	1870	6	1000		
Quevauvillers_E1	4,00	32	2000	6	1000		

SYNTHESE	Superficie totale (ha)	Sondages pédologiques		Tests de perméabilité des sols		Expertise floristique dans le cadre de l'étude zone humide	
		Nombre	Coût (€ HT)	Nombre	Coût (€ HT)	Nombre	Coût (€ HT)
	169,24	**1354**	**84 620,00 €**	**156**	**26 000,00 €**	**1**	**5 000,00 €**

TOTAL		
	COÛT (€ HT)	**115 620,00 €**
	TVA (20%)	**23 124,00 €**
	COÛT (€ TTC)	**138 744,00 €**

** il est conseillé de réaliser 8 sondages pédologiques par hectare du projet. Ceux-ci permettent de caractériser les sols en place et de préciser les différentes unités de sol sur la parcelle ;*
*** il est conseillé de réaliser 6 sondages pédologiques par unité de sol. Le nombre de tests de perméabilité à réaliser dépendra donc des résultats des sondages pédologiques. Ces valeurs constituent un nombre minimum de tests à réaliser ;*
**** la caractérisation d'une zone humide est fondée sur deux paramètres : la pédologie et la flore. Le critère pédologique sera déterminé par les sondages pédologiques. Le critère floristique nécessite une expertise de terrain.*

ANNEXE 4 – TABLEAU DE SYNTHESE DES ETUDES COMPLEMENTAIRES A REALISER PAR COMMUNE

Études hydrauliques complémentaires proposées sur le territoire de l'ex-CCSOA

Étude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

Commune	Hiérarchisation des études complémentaires par commune	Etude complémentaire proposée	Dysfonctionnement hydraulique associé ou OAP
AIRAINES	1	Etude de redimensionnement du réseau pluvial et de réduction des surfaces imperméabilisées	AIR_03, AIR_05
	1	Sondages pédologique et tests de perméabilité au niveau des OAP	OAP AIRAINES_H1 OAP AIRAINES_H2 OAP AIRAINES_H3 OAP AIRAINES_H4 OAP AIRAINES_H5 OAP AIRAINES_E1
	1	Etude de zone humide	OAP AIRAINES_H5
	2	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole	AIR_01
AUMONT	1	Etude du raccordement du haut de la rue d'Hornoy au réseau pluvial	AUM_01
AVELESGES	1	Etude du busage de l'axe de ruissellement sous voirie	AVE_02
	2	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole	AVE_04
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	1	Etude de restauration des mares	BEJ_02
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales et de réduction des surfaces imperméabilisées	BEV_06
	1	Sondages pédologique et tests de perméabilité au niveau des OAP	OAP BEAUCAMPS_H1 OAP BEAUCAMPS_H2 OAP BEAUCAMPS_H3 OAP BEAUCAMPS_H4 OAP BEAUCAMPS_H5
	2	Etude du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage en amont de la rue du Moulin	BEV_01
BELLOY-SAINT-LEONARD	1	Etude du fonctionnement hydraulique du fossé pluvial en sortie de village	BSL_01
BLANGY-SOUS-POIX	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales	BSP_01
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales	BRI_03
	2	Etude de mise en place d'un ouvrage hydraulique le long de la RD211 au hameau de Floxicourt	BRI_04
BROCOURT	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur le bassin versant et pour la mise en place d'un ouvrage tampon dans le village	BRO_02
	2	Etude du développement du réseau pluvial dans le village, en particulier dans le secteur aval du dysfonctionnement BRO_02	BRO_02
	3	Etude de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire	BRO_04
BUSSY-LES-POIX	1	Etude de mise en place d'aménagements hydrauliques pour résoudre le dysfonctionnement BUS_02 dans le village	BUS_02
	1	Sondages pédologique et tests de perméabilité au niveau de l'OAP	OAP BUSSY_H1
	2	Etude de mise en place d'aménagements hydrauliques le long de la RD141 au sud du village	BUS_03
CAULIERES	1	Diagnostic, restauration et redimensionnement du réseau pluvial et des aménagements tampon à l'échelle de la commune	CAU_01, CAU_02, CAU_03, CAU_05
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	1	Etude hydraulique pour la mise en place d'un fossé pluvial dans la rue de la Vallée	COU_02
CROIXRAULT	1	Etude du redimensionnement du fossé pluvial sur la rue des Gelées au niveau du dysfonctionnement CRO_01	CRO_01
	1	Sondages pédologique et tests de perméabilité au niveau des OAP	OAP CROIXRAULT_H1 OAP CROIXRAULT_E1
	2	Etude de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et de réduction des surfaces imperméabilisées	-
EPLESSIER	1	Etude de mise en place d'aménagements pour la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune	EPL_04, EPL_01, EPL_03, EPL_05
EQUENNES-ERAMECOURT	1	Etude pour la mise en place d'un ouvrage tampon rue de Thieulloy, à l'entrée du bourg	EQU_01
FAMECHON	1	Etude du redimensionnement du réseau pluvial du bourg	FAM_01, FAM_02
FOURCIGNY	1	Etude hydraulique pour le redimensionnement de l'ouvrage tampon et du réseau pluvial rue de Beaurepaire	FOU_04
	2	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole	FOU_01
FRESNOY-AU-VAL	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur le bassin versant	FRE_01
FRICAMPS	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales	FRI_02, FRI_05
GUIZANCOURT	1	Etude pour la réhabilitation du fossé pluvial de la rue de l'Eglise et étude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur le bassin versant	GUI_01
	2	Etude pour la mise en place d'un fossé pluvial le long de la RD94	GUI_02
HESCAMPS	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont de Souplicourt	HES_06
	2	Etude hydraulique pour le redimensionnement de la mare tampon de la rue du Haut dans le bourg d'Hescamps	HES_01

HORNOY-LE-BOURG	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales et de réduction des surfaces imperméabilisées à l'échelle du bourg d'Hornoy	HOR_01, HOR_04, HOR_06
	1	Sondages pédologique et tests de perméabilité au niveau des OAP	OAP HORNOY_H1 OAP HORNOY_H2 OAP HORNOY_H3 OAP HORNOY_E1
	2	Etude hydraulique pour la restauration des anciennes mares du bourg d'Hornoy	HOR_01, HOR_06, HOR_04
	3	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont de Gouy l'Hôpital	HOR_03
		Etude hydraulique pour le redimensionnement du fossé en sortie du hameau de Lincheux-Hallivillers	HOR_02
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur le bassin versant en amont de la RD 1015 au nord du bourg de Lafresguimont	LAF_01
LALEU	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur les bassins versants en amont du village	LAL_02, LAL_03, LAL_04
LAMARONDE	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont du dysfonctionnement LAM_02	LAM_02
LE QUESNE	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole et pour la mise en place d'ouvrages sur les bassins versants amont en provenance de Beaucamps-le-Vieux et d'Arguel	LEQ_01, LEQ_02, LEQ_03, LEQ_06
LIGNIERES-CHATELAIN	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales	LIG_01, LIG_03
LIOMER	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales	LIO_02
MEIGNEUX	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole en amont des secteurs en dysfonctionnement	MEI_01, MEI_02, MEI_03
METIGNY	1	Etude de restauration de l'ancien fossé pluvial et de étude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur le bassin versant en amont du dysfonctionnement MET_01	MET_01
MOLLIENS-DREUIL	1	Etude hydraulique pour la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire, le redimensionnement du réseau pluvial et la limitation des surfaces imperméabilisées	MOL_01, MOL_03
	1	Sondages pédologique et tests de perméabilité au niveau de l'OAP	OAP MOLLIENS_H1
	2	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur les bassins versants générateurs de ruissellement	MOL_04, MOL_09, MOL_10
MONTAGNE-FAYEL	1	Etude de mise en place d'un ouvrage tampon en amont de la Vallée du Chemin d'Airaines (croisement RD38) et rue de Riencourt	MON_02
NEUVILLE-COPPEGUEULE	1	Etude du redimensionnement et de l'extension du réseau pluvial à l'échelle du bourg	NEU_02, NEU_01, NEU_05
	2	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur l'axe de ruissellement	NEU_03
OFFIGNIES	1	Etude pour la restauration de la mare et pour la mise en place d'aménagements hydrauliques	OFF_01
OISSY	1	Etude pour la mise en place d'un ouvrage de stockage en amont de la rue du Bois et d'un fossé/réseau pluvial	OIS_02
POIX-DE-PICARDIE	1	Tests de perméabilité au niveau des OAP (2)	POIX_H1 POIX_H2
QUESNOY-SUR-AIRAINES	1	Etude pour la restauration des mares de la commune	QSA_03
	2	Etude pour la mise en place d'un ouvrage tampon et d'un fossé pluvial rue de la Chasse	QSA_02
QUEVAUVILLERS	1	Sondages pédologique et tests de perméabilité au niveau des OAP	OAP QUEVAUVILLERS_H1 OAP QUEVAUVILLERS_H2 OAP QUEVAUVILLERS_E1
SAINT-AUBIN-MONTENOY	1	Etude pour la mise en place d'aménagements hydrauliques pour la gestion des eaux de voirie entre Saint-Aubin et Montenoy	SAM_01
	2	Etude pour la réhabilitation du fossé pluvial	SAM_02
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	1	Etude du redimensionnement et de l'extension du réseau pluvial dans le village	SGB_01
	2	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur la RD96 en amont de la route du Vieux-Rouen	SGB_01
TAILLY	1	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole et pour la mise en place d'un ouvrage tampon rue de Montagne Fayel	TAI_01
THIEULLOY-LA-VILLE	1	Etude de déconnexion des eaux pluviales	THI_01
	2	Etude pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce à l'amont du village, le long de la RD 219	THI_01
VILLERS-CAMPSART	1	Etude pour la mise en place d'ouvrages hydrauliques tampon au niveau de la dent creuse VIL9 et du dysfonctionnement VIL_02	VIL_08
	2	Etude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole sur les bassins versant à l'amont du bourg	VIL_03, VIL_04, VIL_05
		Etude pour le redimensionnement du fossé de la RD29 et pour la création d'un exutoire	VIL_06

VRAIGNES-LES-HORNOY	1	Etude pour la mise en place d'un aménagement hydraulique tampon à l'amont de la rue Neuve	VRA_01
WARLUS	1	Etude pour la mise en place d'un ouvrage tampon et étude pour limiter l'érosion et le ruissellement agricole le long du chemin des Anglais, en amont du village de Warlus	WAR_01, WAR_03

ANNEXE 5 - DUP DES CAPTAGES DU TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIÉNOIS